CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE

Séance plénière

15 et 16 octobre 2025 – Conseil régional de Bretagne à Rennes

Procès-verbal

Sommaire

Session du 15 octobre 2025 ..... **14**
Appel nominal 15
Ouverture de la séance **15**
Discours du Président 15
Intervention des groupes politiques **19**
Approbation du PV de juin 2025 ..... **37**
Intervention de M. l'Ambassadeur d'Ukraine **38**
Décision modificative n°2 au budget 2025 ..... **46**
Feuille de route mobilité des biens et des marchandises **77**
Rapport annuel règlementaire relatif aux dépenses consacrées aux aides d'État en 2024, par les collectivités territoriales et leurs groupements, sur le territoire de la Région Bretagne et Bilan annuel 2024 des politiques publiques économie **97**
Rapport relatif aux participations régionales de toutes natures – Exercice 2024 (Région actionnaire) **109**
Communication sur les décisions de virements de crédits de chapitre à chapitre **112**
Rendu compte de la délégation du Président pour l'exercice de sa délégation en matière de marchés publics **113**
Rendu compte de la délégation du Président pour ester en justice **115**
Rendu compte de la délégation du Président pour l'exercice de sa délégation en matière de mandats spéciaux **116**
Session du 16 octobre 2025 ..... **117**
Questions orales **118**
Intervention du Haut conseil breton pour le climat **139**
Plan régional en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation 2025 – 2031 ..... **156**
Intervention Président du CESER : présentation de l'étude « Bretagne littorale : penser l'avenir du logement dans un espace contraint » **169**
Classement de la réserve naturelle régionale des marais, dunes et baies de Guissény **172**
Création d'une structure de portage foncier long terme dans le cadre de la stratégie régionale de sobriété foncière **178**
Rénovation énergétique et habitat : la Région structure son soutien autour d'un opérateur public d'aide au financement des travaux **187**
Décentralisation : contribution à l'appel à propositions de l'État **198**
Une gouvernance des ports de plaisance bretons, renouvelée pour une exploitation harmonisée et performante au service des usagers **219**
Lancement de la procédure de délégation de gestion et d'exploitation de la gare routière de Rennes **227**
Pour la santé en Bretagne : agir, dire, transformer – Feuille de route santé 2025/2029 ..... **228**
Vœux **248**

Vœu RN « Pour le maintien des crédits de la PAC » 248
Vœu BAG réécrit : « Pour un service public de l'éducation sur tout le territoire breton » 249
Vœu EDB : « Pour que la préfecture délivre aux organismes de formation en langues de Bretagne l'agrément leur permettant de former des élu.es » 251
Vœu du groupe Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste « Pour un cadre financier pluriannuel européen à la hauteur des enjeux » 253
Vœu du groupe Hissons haut la Bretagne « Renoncez au Versement mobilité régional et rural ! » 255
Désignations dans les organismes extérieurs 261

Objet	Heure	Commissions saisies	Amendements	Votes
15 octobre 2025				
Ouverture de la séance par le Président Loïg CHESNAIS-GIRARD	**10 : 30**			
Appel (par M. Benjamin FLOHIC)	**10 : 30**			
Minute de silence en mémoire de Louis CARADEC et Stéphane CRÉAC'H	**10 : 30**			
Discours du Président	**10 : 30**			
Intervention des groupes politiques	**10 : 45**			
Approbation du PV de la session de juin 2025	**12 : 08**			
Suspension de séance	**12 : 10**			
Intervention de M. l'Ambassadeur d'Ukraine	**14 : 00**			
Décision modificative n°2 au budget 2025	**15 : 10**			
Présentation globale des recettes et des dépenses par S. PERRIN-SARZIER	**15 : 10**			
Débat encadré en réaction				
Volet dépenses				
Programme 101				**Adopté** **Les groupes « Rassemblement national » et « Les Écologistes de Bretagne » votent contre** **Les groupes « Nous la Bretagne », « Breizh a-gleiz », « Hissons haut la Bretagne » et M.Troadec s'abstiennent**
Programme 102				**Adopté** **Le groupe « Rassemblement national » vote contre** **Les groupes « Nous la**

				Bretagne », « Breizh a-gleiz », « Hissons haut la Bretagne » et M.Troadec s'abstiennent
Programme 109				**Adopté Le groupe « Rassemblement national » vote contre Les groupes « Les Écologistes de Bretagne », « Nous la Bretagne », « Breizh a-gleiz », « Hissons haut la Bretagne » et M.Troadec s'abstiennent**
Programme 201				**Adopté Les groupes « Rassemblement national » et « Les Écologistes de Bretagne » votent contre Les groupes « Nous la Bretagne », « Breizh a-gleiz », « Hissons haut la Bretagne » et M.Troadec s'abstiennent**
Programme 202				**Adopté Le groupe « Rassemblement national » vote contre Les groupes « Les Écologistes de Bretagne », « Nous la Bretagne », « Breizh a-gleiz », « Hissons haut la Bretagne » et M.Troadec s'abstiennent**
Programme 203				**Adopté Les groupes « Rassemblement national » et « Les Écologistes de Bretagne » votent contre Les groupes « Nous la Bretagne », « Breizh a-gleiz », « Hissons haut la Bretagne » et M.Troadec s'abstiennent**
Programme 204				**Adopté Le groupe « Rassemblement national » vote contre Les groupes « Les Écologistes de Bretagne », « Nous la Bretagne », « Breizh a-gleiz », « Hissons haut la Bretagne » et M.Troadec s'abstiennent**

Programme 205				**Adopté** **Les groupes « Rassemblement national » et « Les Écologistes de Bretagne » votent contre** **Les groupes « Nous la Bretagne », « Breizh a-gleiz », « Hissons haut la Bretagne » et M.Troadec s'abstiennent**
Programme 206				**Adopté** **Les groupes « Rassemblement national » et « Les Écologistes de Bretagne » votent contre** **Les groupes « Nous la Bretagne », « Breizh a-gleiz », « Hissons haut la Bretagne » et M.Troadec s'abstiennent**
Programme 207				**Adopté** **Le groupe « Rassemblement national » vote contre** **Les groupes « Les Écologistes de Bretagne », « Nous la Bretagne », « Breizh a-gleiz », « Hissons haut la Bretagne » et M.Troadec s'abstiennent**
Programme 305				**Adopté** **Le groupe « Rassemblement national » vote contre** **Les groupes « Les Écologistes de Bretagne », « Nous la Bretagne », « Breizh a-gleiz », « Hissons haut la Bretagne » et M.Troadec s'abstiennent**
Programme 306				**Adopté** **Le groupe « Rassemblement national » vote contre** **Les groupes « Les Écologistes de Bretagne », « Nous la Bretagne », « Breizh a-gleiz », « Hissons haut la Bretagne » et M.Troadec s'abstiennent**
Programme 401				**Adopté** **Les groupes « Rassemblement national » et « Les Écologistes de Bretagne »**

				votent contre **Les groupes « Nous la Bretagne », « Breizh a-gleiz », « Hissons haut la Bretagne » et M.Troadec s'abstiennent**
Programme 501				**Adopté** **Le groupe « Rassemblement national » vote contre** **Les groupes « Les Écologistes de Bretagne », « Nous la Bretagne », « Breizh a-gleiz » et M.Troadec s'abstiennent**
Programme 502				**Adopté** **Les groupes « Rassemblement national » et « Hissons haut la Bretagne » votent contre** **Les groupes « Les Écologistes de Bretagne », « Nous la Bretagne », « Breizh a-gleiz », « Hissons haut la Bretagne » et M.Troadec s'abstiennent**
Programme 503				**Adopté** **Le groupe « Rassemblement national » vote contre** **Les groupes « Nous la Bretagne », « Breizh a-gleiz », « Hissons haut la Bretagne » et M.Troadec s'abstiennent**
Programme 504				**Adopté** **Le groupe « Rassemblement national » vote contre** **Les groupes « Les Écologistes de Bretagne », « Nous la Bretagne », « Breizh a-gleiz », « Hissons haut la Bretagne » et M.Troadec s'abstiennent**
Programme 505				**Adopté** **Le groupe « Rassemblement national » vote contre** **Les groupes « Nous la Bretagne », « Breizh a-gleiz », « Hissons haut la Bretagne » et M.Troadec s'abstiennent**

Programme 507				**Adopté** **Les groupe « Rassemblement national » et « Les Écologistes de Bretagne » votent contre** **Les groupes « Nous la Bretagne », « Breizh a-gleiz », « Hissons haut la Bretagne » et M.Troadec s'abstiennent**
Programme 509				**Adopté** **Les groupe « Rassemblement national » et « Les Écologistes de Bretagne » votent contre** **Les groupes « Nous la Bretagne », « Breizh a-gleiz », « Hissons haut la Bretagne » et M.Troadec s'abstiennent**
Programme 510				**Adopté** **Le groupe « Rassemblement national » vote contre** **Les groupes « Les Écologistes de Bretagne », « Nous la Bretagne », « Breizh a-gleiz » et M.Troadec s'abstiennent**
Programme 511				**Adopté** **Le groupe « Rassemblement national » vote contre** **Les groupes « Les Écologistes de Bretagne », « Nous la Bretagne », « Breizh a-gleiz » et M.Troadec s'abstiennent**
Programme 601				**Adopté** **Les groupes « Rassemblement national » et « Les Écologistes de Bretagne » votent contre** **Les groupes « Nous la Bretagne », « Breizh a-gleiz », « Hissons haut la Bretagne » et M.Troadec s'abstiennent**
Programme 602				**Adopté** **Les groupes « Rassemblement national » et « Les Écologistes de Bretagne » votent contre**

				Les groupes « Nous la Bretagne », « Breizh a-gleiz », « Hissons haut la Bretagne » et M.Troadec s'abstiennent
Programme 603				**Adopté Les groupes « Rassemblement national » et « Les Écologistes de Bretagne » votent contre Les groupes « Nous la Bretagne », « Breizh a-gleiz », « Hissons haut la Bretagne » et M.Troadec s'abstiennent**
Programme 701				**Adopté Le groupe « Rassemblement national » vote contre Les groupes « Nous la Bretagne », « Breizh a-gleiz », « Hissons haut la Bretagne » et M.Troadec s'abstiennent**
Programme 801				**Adopté Le groupe « Rassemblement national » vote contre Les groupes « Nous la Bretagne », « Breizh a-gleiz », « Hissons haut la Bretagne » et M.Troadec s'abstiennent**
Programme 808				**Adopté Le groupe « Rassemblement national » vote contre Les groupes « Nous la Bretagne », « Breizh a-gleiz », « Hissons haut la Bretagne » et M.Troadec s'abstiennent**
Programme 901				**Adopté Les groupes « Rassemblement national » et « Hissons haut la Bretagne » votent contre Les groupes « Les Écologistes de Bretagne », « Nous la Bretagne », « Breizh a-gleiz » et M.Troadec s'abstiennent**

Programme 905				**Adopté** **Les groupes « Rassemblement national » et « Hissons haut la Bretagne » votent contre** **Les groupes « Les Écologistes de Bretagne », « Nous la Bretagne », « Breizh a-gleiz » et M.Troadec s'abstiennent**
Programme 906				**Adopté** **Les groupes « Rassemblement national » et « Hissons haut la Bretagne » votent contre** **Les groupes « Nous la Bretagne », « Breizh a-gleiz » et M.Troadec s'abstiennent**
Programme 907				**Adopté** **Les groupes « Rassemblement national » et « Hissons haut la Bretagne » votent contre** **Les groupes « Les Écologistes de Bretagne », « Nous la Bretagne », « Breizh a-gleiz » et M.Troadec s'abstiennent**
Programme 908				**Adopté** **Les groupes « Rassemblement national » et « Hissons haut la Bretagne » votent contre** **Les groupes « Les Écologistes de Bretagne », « Nous la Bretagne », « Breizh a-gleiz » et M.Troadec s'abstiennent**
<u>Vote sur la DM</u>				**Adopté** **Les groupes « Rassemblement national », « Écologistes de Bretagne » et « Hissons haut la Bretagne » votent contre** **Les groupes « Nous la Bretagne », « Breizh a-gleiz » et M.Troadec s'abstiennent** **Mme Prunier est absente**

Feuille de route mobilité des biens et des marchandises	**16 : 52**			**Adoptée** **Les groupes « Rassemblement national », « Écologistes de Bretagne » et « Hissons haut la Bretagne » s'abstiennent** **M.Troadec et Mme Prunier sont absents**
Rapport annuel réglementaire relatif aux dépenses consacrées aux aides d'État en 2024, par les collectivités territoriales et leurs groupements, sur le territoire de la Région Bretagne **Et Bilan annuel 2024 des politiques publiques économie**	**18 : 22**			**Dont acte**
Rapport relatif aux participations régionales de toute nature **Exercice 2024**	**19 : 07**			**Dont acte**
Communication sur les décisions de virements de crédits de chapitre à chapitre	**19 : 17**			**Dont acte**
Rendu compte de la délégation du Président pour l'exercice de sa délégation en matière de marchés publics	**19 : 17**			**Dont acte**
Rendu compte de la délégation du président pour ester en justice	**19 : 27**			**Dont acte**
Rendu compte de la délégation du Président pour l'exercice de sa délégation en matière de mandats spéciaux	**19 : 31**			**Dont acte**
Suspension de séance	**19 : 32**			**Dont acte**
16 octobre 2025				
Questions orales	**09 : 00**			
Intervention des co-présidents du Haut conseil breton pour le climat (HCBC)	**10 : 30**			
Plan régional en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation 2025 – 2031 **Les engagements du Conseil régional de Bretagne**	**11 : 50**			**Dont acte sur le Plan régional** **Les engagements de la Région sont adoptés** **Les groupes « Rassemblement national »,**

				« Écologistes de Bretagne », « Breizh a-gleiz », « Hissons haut la Bretagne » et M.Troadec s'abstiennent Mme Prunier est absente
Suspension de séance	**12 : 52**			
Intervention Président du CESER : présentation de l'étude « Bretagne littorale : penser l'avenir du logement dans un espace contraint »	**14 : 10**			
Classement de la Réserve naturelle régionale des Marais, dunes et baies de Guissény	**14 : 25**			**Adopté à l'unanimité M.Troadec et Mme Prunier sont absents**
Création d'une structure de portage foncier long terme dans le cadre de la stratégie régionale de sobriété foncière	**14 : 50**			**Adoptée Les groupes « Rassemblement national » et « Hissons haut la Bretagne » s'abstiennent M.Hercouët et Mme Fortin ne participent pas au vote M.Troadec et Mme Prunier sont absents**
Rénovation énergétique de l'habitat : la Région structure son soutien autour d'un opérateur public d'aide au financement des travaux	**15 : 23**			**Adoptée Les groupes « Nous la Bretagne » et « Hissons haut la Bretagne » s'abstiennent Mme Prunier est absente**
Décentralisation : contribution à l'appel à propositions de l'État	**16 : 10**			**Adoptée Le groupe « Rassemblement national » vote contre Le groupe « Hissons haut la Bretagne » s'abstient Mme Prunier est absente**
Une gouvernance des ports de plaisance bretons renouvelée, pour une exploitation harmonisée et performante au service des usagers	**17 : 48**			**Adoptée Les groupes « Nous la Bretagne », « Écologistes de Bretagne », « Breizh a-gleiz » et M. Troadec s'abstiennent Mme Prunier est absente**
Lancement de la procédure de délégation de gestion et d'exploitation de la gare routière de Rennes	**18 : 18**			**Adopté Le groupe « Hissons haut la Bretagne » s'abstient Mme Prunier est absente**
Pour la santé en Bretagne : agir, dire, transformer - Feuille de route santé 2025/2029	**18 : 23**		**Amendement n°1 du groupe « Breizh a-gleiz », réécrit, adopté Le groupe « Rassemblement national » vote contre**	**Adopté Le groupe « Rassemblement national » vote contre Les groupes « Nous la Bretagne », « Écologistes de Bretagne » et M. Troadec**

			Le groupe « Nous la Bretagne » s'abstient **Amendement n°2, du groupe « Écologistes de Bretagne », rejeté** **Les groupes de l'Exécutif, « Rassemblement national », « Nous la Bretagne », « Hissons haut la Bretagne » et M.Troadec votent contre**	**s'abstiennent** **Mme Prunier est absente**
Vœu RN : « Pour le maintien des crédits de la PAC »	**19 : 43**			**Rejeté** **Les groupes de l'Exécutif, Breizh a-gleiz, Nous la Bretagne, Écologistes de Bretagne et Christian TROADEC votent contre** **Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour** **Mme Prunier est absente**
Vœu BAG réécrit : « Pour un service public de l'éducation sur tout le territoire breton »	**19 : 43**			**Adopté** **Le groupe « Rassemblement national » s'abstient** **Mme Prunier est absente**
Vœu HHB : « Renoncez au Versement Mobilité Régional et Rural ! »	**19 : 43**			**Rejeté** **Les groupes de l'Exécutif, Breizh a-gleiz, Nous la Bretagne, Écologistes de Bretagne et Christian TROADEC votent contre** **Le groupe « Rassemblement national » vote pour** **Mme Prunier est absente**
Vœu EDB : « Pour que la préfecture délivre aux organismes de formation en langues de Bretagne l'agrément leur permettant de former les élu·es »	**19 : 43**			**Adopté** **Le groupe Rassemblement national s'abstient** **Mme Prunier est absente**
Vœu BSDER : « Pour un cadre financier pluriannuel européen à la hauteur des enjeux »	**19 : 43**			**Adopté** **Le groupe Rassemblement national s'abstient** **Mme Prunier est absente**
Désignations (organismes extérieurs et commissions)	**20 : 28**			**Adoptées à l'unanimité**
Clôture de séance	**20 : 30**			

Session du 15 octobre 2025

Étaient présents : Olivier ALLAIN, Nicolas BELLOIR, Tristan BRÉHIER, Gael BRIAND, Nil CAOUISSIN, Fanny CHAPPÉ, Loïg CHESNAIS-GIRARD, André CROCQ, Daniel CUEFF, Forough DADKHAH, Olivier DAVID, Florent DE KERSAUSON, Gérard DE MELLON, Stéphane DE SALLIER DUPIN, Claire DESMARES, Virginie D'ORSANNE, Julie DUPUY, Laurence FORTIN, Maxime GALLIER (jusqu'à 17h10, puis pouvoir donné à Aurélie MARTORELL), Anne GALLO-KERLEAU, Aziliz GOUEZ, Gladys GRELAUD, Alexandra GUILLORÉ, Christian GUYONVARC'H, Loïc HENAFF, Philippe HERCOUËT, Kaourintine HULAUD, Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO (à partir de 14h), Katja KRÜGER, Émilie KUCHEL, Carole LE BÉCHEC, Olivier LE BRAS, Raymond LE BRAZIDEC, Agnès LE BRUN, Patrick LE DIFFON (jusqu'à 19h15), Marc LE FUR (jusqu'à 15h, puis pouvoir donné à Stéphane DE SALLIER DUPIN), Patrick LE FUR, Aurélie LE GOFF, Fabien LE GUERNEVÉ, Loïc LE HIR, Gaël LE MEUR (à partir de 15h30), Gaëlle LE STRADIC (à partir de 18h20, pouvoir donné à Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO jusqu'à 18h20), Arnaud LÉCUYER, Béatrice MACÉ, Bernard MARBOEUF, Aurélie MARTORELL, Véronique MÉHEUST, Paul MOLAC, Yvan MOULLEC, Armelle NICOLAS, Gaëlle NICOLAS, Gaëlle NIQUE, Goulven OILLIC, Denis PALLUEL, Anne PATAULT, Fortuné PELLICANO, Stéphane PERRIN-SARZIER (à partir de 15h), Ronan PICHON, Pierre POULIQUEN, Christine PRIGENT, Michaël QUERNEZ, Guillaume ROBIC, Claudia ROUAUX, Stéphane ROUDAUT, Régine ROUÉ (jusqu'à 14h30, puis pouvoir donné à Émilie KUCHEL), Ana SOHIER, Stéphanie STOLL, Valérie TABART, Renée THOMAÏDIS, Arnaud TOUDIC, Jérôme TRÉ-HARDY (de 14h à 19h), Christian TROADEC, Simon UZENAT.

Étaient absents : Delphine ALEXANDRE (pouvoir donné à Gladys GRELAUD), Gaby CADIOU (pouvoir donné à Katja KRÜGER), Benjamin FLOHIC (pouvoir donné à Carole LE BÉCHEC), Isabelle LE CALLENNEC (pouvoir donné à Agnès LE BRUN), Mélina PARMENTIER (pouvoir donné à Véronique MÉHEUST), Isabelle PELLERIN (pouvoir donné à Fanny CHAPPÉ), Gilles PENNELLE (pouvoir donné à Virginie D'ORSANNE), Astrid PRUNIER , Marie-Pierre VEDRENNE (pouvoir donné à Alexandra GUILLORÉ), Adeline YON-BERTHELOT (pouvoir donné à Philippe HERCOUËT).

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Président du Conseil régional de Bretagne, Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Chers collègues bonjour, je vais demander à Benjamin FLOHIC de procéder à l'appel.

Appel nominal

Monsieur Benjamin FLOHIC procède à l'appel.

Ouverture de la séance

Discours du Président

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Bretonnes, Bretons, chers amis, chers collègues,

En préambule de cette session, permettez-moi de rendre hommage à deux anciens élus, qui ont siégé dans cet hémicycle et qui nous ont quittés ces derniers mois. Jacques LE GUEN d'abord, décédé le 20 août dernier à l'âge de 67 ans. Médecin de profession, Jacques LE GUEN a consacré une grande partie de sa vie au service de la vie publique, au travers de ses nombreux mandats. Conseiller municipal de Plounévez-Lochrist dès 1989, puis adjoint au maire, conseiller général, président de la communauté de communes, député. Il a également siégé sur ces bancs, conseiller régional siégeant dans cet hémicycle de 2010 à 2015 au sein du groupe « Droite et centre de Bretagne ». Je souhaite rendre hommage à cette figure finistérienne et bretonne de la politique.

Mais aussi un autre Finistérien, Louis CARADEC, qui nous a quittés le 1er septembre dernier. Maire de Plougonvelin pendant un quart de siècle, il s'est aussi illustré comme président de communauté de communes et président d'honneur de l'AMF 29. Avant d'entrer dans la vie politique, cette autre grande figure des collectivités locales avait été matelot-électricien à la base de Lann Bihoué et avait servi à bord d'avions et hélicoptères de l'aéronaval. Conseiller régional, il a siégé dans l'hémicycle de 2004 à 2010. Chers collègues, en hommage à ces deux grandes personnalités politiques qui se sont engagées pour la Bretagne, je vous invite à une minute de silence.

Minute de silence en hommage à M. Jacques LE GUEN et M. Louis CARADEC.

Je vous remercie. En cet instant de recueillement, nos pensées vont également à Stéphane CRÉACH, vice-président du CESER, cher Président, et syndicaliste à la CGT qui nous a malheureusement quittés le 8 août dernier à 57 ans, emporté par la maladie. Et je pense aussi à Françoise QUILIN, collègue agente de cette collectivité au lycée Auguste Pavie de Guingamp, qui est décédée dans des conditions dramatiques, vous le savez, pendant les inondations alors qu'elle se rendait au travail le 22 septembre dernier. Je vous remercie chers collègues.

Chers collègues, la France traverse plus qu'une période d'incertitudes institutionnelles et budgétaires : nous sommes dans un moment de crise profonde, qui se traduit par une instabilité gouvernementale totalement inédite dans l'histoire de notre République. Le paysage politique s'est profondément fracturé, rendant les compromis difficiles, parfois impossibles. Et face à ce spectacle navrant, nos concitoyens oscillent entre consternation, colère, inquiétude, mais aussi, parfois, c'est presque le plus grave, indifférence. Je sais aussi le trouble de nos chefs d'entreprise, de nos présidents et présidentes d'association, de nos maires, de toutes celles et ceux qui se retrouvent en charge de responsabilités et qui n'ont plus de visibilité sur la capacité de l'État à les accompagner. Dans cet océan d'incertitudes, je salue cependant la volonté exprimée du Premier ministre hier de partager le pouvoir avec les parlementaires, les partenaires sociaux et les collectivités locales, pour stabiliser le pays. Partager le pouvoir, partager les

responsabilités, cela me semble être une bonne piste pour sortir de la crise. Nous en reparlerons demain, au cours du débat sur la décentralisation et l'autonomie, au cours duquel je proposerai un texte que nous voterons pour donner de la force à la voix de la Bretagne.

Je profite de l'occasion pour saluer, républicainement, comme je l'ai fait dès leur nomination, nos trois collègues ministres bretonnes. Trois femmes ministres bretonnes, je crois que c'est la première fois que nous avons autant de collègues en même temps dans un gouvernement, femmes, et dont l'une d'entre elles siège sur ces bancs. Elles ont toutes les trois notre soutien dans l'engagement qui est le leur pour les missions qui sont les leurs, mais aussi pour faire en sorte d'avancer sur des sujets ô combien importants qui concernent l'avenir de la Bretagne.

En toile de fond de ces crises gouvernementales qui se succèdent de manière accélérée, les finances publiques de l'État poursuivent leur dégradation : la charge de la dette a explosé, la confiance dans la signature de la France a été dégradée en septembre par plusieurs agences de notation, ce qui n'est pas sans conséquence, vous le savez, pour nos propres conditions d'emprunt… En résumé, notre pouvoir d'agir est entravé. Autant d'alertes qui interrogent sérieusement notre capacité collective à préparer l'avenir, celui de la France, mais aussi de fait, celui de ses territoires, qui se retrouvent sous tension également. À ceux qui pensent que l'on peut s'affranchir de l'équilibre des comptes de la Nation, je réponds que c'est la condition de notre liberté. À ceux qui dénigrent le principe de contribuer chacun à la hauteur de ses moyens, pour recevoir à la hauteur de ses besoins, je redis que c'est la base de notre contrat social, la condition pour que notre Nation tienne debout et que la République parle à chacun.

En Bretagne, nous nous distinguons par des choix et des méthodes qui nous permettent de nous tenir à distance des forces du chaos. Alors, oui, nous ne sommes pas épargnés par ces ondes de choc ni étanches aux colères. Et notre budget est aussi fortement contraint, comme celui de toutes les collectivités locales. Mais nous le tenons, encore, et avec responsabilité, courage et envie pour l'avenir. Vous le savez, si les débats sont parfois vifs dans cet hémicycle, les convictions affirmées, nous savons travailler ensemble, avec la force du compromis. Notre majorité régionale est solide, ouverte au dialogue avec tous les bancs de cet hémicycle, attentive aux voix du territoire, et elle nous permet d'avancer et d'agir. Le contraste aujourd'hui, entre enlisement institutionnel et gouvernance territoriale efficace, nous interpelle et nous oblige. Il impose la lucidité, l'exemplarité et l'action.

Et c'est pourquoi, je le redis, en responsabilité, nous tenons notre cap. La Bretagne, face aux bouleversements géopolitiques et malgré les convulsions de la politique nationale, continue de tracer sa voie et ne renonce à aucune de ses ambitions. Au milieu de toute cette agitation, de cette fébrilité, les nécessités liées aux enjeux écologiques, énergétiques, numériques, sociaux, sont parfois remises en question ailleurs, ou reléguées. En Bretagne, ce n'est pas le cas et nous ne reculerons pas. Nous ne pouvons pas reculer, même dans ces moments de crise, sur l'égalité femmes-hommes, ni sur les exigences écologiques, car le temps restant pour agir est compté. Le Haut conseil breton pour le climat, qui nous présentera demain ses travaux, a rappelé l'urgence des transitions, qu'elles soient écologiques, énergétiques ou sociales.

Je le défends et je l'assume : ce qui fait la base de notre pacte social breton ne doit pas subir les avaries du gros temps que nous traversons. Malgré la crise, nous serons constants et nous continuerons d'être au rendez-vous pour le sport, pour la culture, pour les langues de Bretagne. Car il en va de notre cohésion sociale. Il en va de notre manière de vivre. Il en va de notre vitalité démocratique. Ce sont ces liens qui, en Bretagne, nous unissent de milliers de fils invisibles.

Les rendez-vous de la rentrée – au Forum économique breton, au SPACE, aux Assises de la pêche – ont montré une région mobilisée, créative, résiliente. Et une économie bretonne qui, dans bien des secteurs, résiste mieux que la moyenne nationale. Ce socle est solide et il doit nous permettre de conserver un temps d'avance. Car les transitions ne sont pas une option. Elles sont une nécessité, une condition de notre prospérité et de notre souveraineté future. Elles sont également indispensables pour que soient soutenables les conditions d'existence des plus modestes, qui sont aussi les plus vulnérables face au changement climatique.

Les mobilités, en particulier, sont un levier central de cette transformation et sont, à ce titre, au cœur de notre action régionale. Ainsi, dans la suite de la création récente de Bretagne Mobilité et du renforcement de l'offre TER, nous voterons lors de cette session la feuille de route pour les mobilités des biens et des personnes, indispensable pour la vitalité économique de notre Bretagne, et la délégation de service public de la gare routière de Rennes. Tout cela traduit une ambition claire : désenclaver, relier, fluidifier, tout en répondant aux exigences environnementales, pour dessiner une Bretagne plus connectée, plus durable, plus libre. Les mobilités, je le redis avec force, c'est l'attractivité de demain. Les mobilités, c'est la compétitivité de nos entreprises. Les mobilités, c'est le pouvoir d'achat des salariés, et ils nous attendent nombreuses et nombreux sur ce sujet. À toutes les échelles de collectivité, depuis les communautés de communes jusqu'à la Région. Et enfin, c'est une condition de la qualité de vie de nos concitoyens. De tous âges. Quelle que soit leur activité ou quel que soit le lieu où ils vivent en Bretagne.

Les choix que nous faisons ici, ce sont des choix qui ne sont pas neutres. Ils nous engagent financièrement. Ils suscitent parfois des débats, voire des critiques. C'est sain et je le respecte. Ces choix cependant je les assume, avec constance et cohérence. Et même si le contexte budgétaire est contraint et pourra nous ralentir dans la poursuite de nos objectifs, je veux le redire avec force, il ne remettra pas en cause le cap que cette majorité a fixé. Car les mobilités, les transitions, l'attractivité et la compétitivité sont intrinsèquement liées. Et derrière c'est la qualité de vie de nos concitoyens, l'emploi, la vitalité de la Bretagne.

À l'ordre du jour de cette session, nous traiterons aussi d'un sujet qui s'impose à tous et qui est aujourd'hui la première préoccupation des Français, devant la sécurité et le pouvoir d'achat : c'est la santé. Notre Région n'est pas cheffe de file en la matière, vous le savez bien, et nous ne prétendons pas le devenir. D'autres niveaux de collectivités travaillent déjà dans le domaine du soin, de la protection et du social. Mais il n'est pas question, pour autant, de rester absent d'un débat qui concerne toutes les Bretonnes, tous les Bretons. La feuille de route, qui sera présentée lors de cette session, doit nous permettre de faire entendre une voix régionale sur ces enjeux qui sont majeurs pour agir là où nous pouvons faire la différence : la formation des professionnels, qui est notre cœur de métier, le soutien à l'innovation, qui fait partie de nos compétences, la coordination des acteurs, que nous faisons en Bretagne.

C'est un principe de solidarité et de cohésion. C'est comme toutes les collectivités, toutes les collectivités ont une capacité à agir et nous avons encore une fois en tête que nous pouvons aller au-delà de ce seul bordereau. Nous avons à agir, et cela a été écrit dans le document que Delphine ALEXANDRE vous présentera, pour pouvoir agir sur notre santé au quotidien, pour prévenir avant de guérir. Cela doit faire partie de l'objectif de notre Nation que de prévenir avant de guérir. Par le sport, par l'alimentation, par la santé mentale, par un environnement préservé… Bref, par tous ces facteurs qui permettent encore une fois de vivre en bonne santé dans notre pays. Ce sont les conditions de bonne santé qui permettent aussi un bon équilibre de notre système de santé.

C'est cette vision de la Bretagne que je défends. Je la défends dans cet hémicycle, avec notre majorité, à travers les votes, les débats, les budgets, les bordereaux. La possibilité d'une Bretagne solide et solidaire, accueillante et profondément humaniste. Celle qui, par son calme et sa détermination, continuera de rassurer et d'inspirer. Alors que Robert BADINTER vient d'entrer au Panthéon, rappelons-nous que c'est en terre bretonne, à Doëlan, qu'il a puisé l'inspiration pour écrire son discours sur l'abolition, ce discours, ce texte sur l'abolition. Robert BADINTER qui, révolté, par les crimes de la Russie, a fait de l'Ukraine l'un de ses derniers combats et appelait, une nouvelle fois, à la lucidité et au courage.

Gardons à l'esprit l'héritage de ce grand homme, épris de justice et d'humanisme, quand nous écouterons cet après-midi le témoignage et les messages de Monsieur Vadym OMELCHENKO, Ambassadeur d'Ukraine en France. Nous avions raté le rendez-vous la dernière fois dans des circonstances difficiles, ce rendez-vous est reposé aujourd'hui, j'en suis très heureux et j'ai souhaité qu'il puisse s'exprimer devant notre hémicycle, dans le cadre de son déplacement dans notre région. Car ici, nous sommes une terre d'ouverture, de résistance et de solidarité. Et une terre d'Europe, donc solidaire du destin de chacun des territoires et des peuples qui composent notre continent. Je souhaite que l'on réaffirme à cette occasion

notre attachement profond, indéfectible, aux valeurs de solidarité, de souveraineté et de la démocratie, à l'heure où certains doutent de l'Europe, et où certains rêvent de repli ou de désunion.

Enfin, chers collègues, je veux partager avec vous une vision, un état d'esprit, et surtout, une ambition : celle d'une Bretagne qui avance, malgré les vents contraires, et qui trace sa voie avec sérénité et détermination. La Bretagne n'est pas une région qui subit. Elle anticipe, elle innove, elle rassemble. Face aux défis, nous choisissons l'action. Face aux divisions, nous préférons le compromis et l'esprit d'équipage. Et face à l'incertitude, nous agissons au service de la Bretagne et de ses habitants. Alors au travail, avec sérieux et en responsabilité, au service de notre beau territoire, au service des Bretonnes et des Bretons, au service de tous et de chacun. Je vous remercie.

Applaudissements.

Intervention des groupes politiques

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Et dans l'ordre du tirage au sort, nous allons commencer les prises de parole par le groupe Communistes et progressistes.

Katja KRÜGER

Communistes et progressistes

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Quel spectacle ! J'ai quelques expériences dans le domaine théâtral, mais j'ai pour ma part rarement vu une pièce aussi mauvaise. On pourrait en rire. On ne le peut pas. C'est la démocratie qu'on humilie. HEGEL disait que les grands événements et personnages de l'histoire reviennent deux fois. MARX ajoutait « La première fois comme tragédie, la seconde comme farce. » Nous y voilà. Une farce qui vire au ridicule. Mais soyons lucides : quand la politique vire à la farce, la défiance ne fait pas le tri. C'est notre crédibilité collective qui en paie le prix. À nous d'en répondre par les actes.

Ici, en Bretagne, nous le faisons. Nous avons montré qu'une autre voie est possible, quand la gauche se rassemble autour de l'essentiel : justice sociale, solidarité, écologie, elle agit efficacement. Une gauche qui écoute, qui agit, et qui ne se perd pas dans le jeu de postures. C'est aussi cela, notre spécificité bretonne. Allier nos convictions au sens du commun, avec ouverture et efficacité.

Monsieur le Président, vous avez choisi et je salue ce choix, d'ouvrir un débat sur la décentralisation. Je partage votre conviction que les collectivités et les élus locaux ont un rôle essentiel à jouer dans cette période politique incertaine, pour peu qu'on leur en laisse la possibilité.

Je ne reviendrai pas sur le déni démocratique d'une exceptionnelle gravité dans lequel nous nous trouvons depuis plus d'un an. Tout a déjà été dit. J'aimerais plutôt évoquer avec vous les immenses attentes sociales et démocratiques de nos concitoyens. Car contrairement à ce que certains voudraient nous faire croire, ils ont des idées, des convictions, des propositions pour améliorer leur quotidien. Nous l'avons vu cet été, avec la pétition contre la loi DUPLOMP, signée par plus de 2 millions de personnes en plein été. Ou encore, lors des mobilisations de septembre.

Ces convictions, nous les partageons. Nous, communistes et progressistes, avec l'ensemble de la gauche, refusons les politiques menées depuis 8 ans par Monsieur MACRON et ses gouvernements. Elles affaiblissent services publics, associations et collectivités, et aggravent la crise tout en confortant les profits du capital.

Alors que le patrimoine des 500 fortunes françaises atteint 1 1208 milliards d'euros, deux fois plus qu'en 2017, ce sont encore les salariés, les retraités, les jeunes, les privés d'emploi à qui l'on demande de mettre la main à la poche. C'est un véritable braquage organisé contre le peuple, contre l'État, contre la République, contre la démocratie. On parle souvent de « crise » du capitalisme. La vérité : il s'impose, il se durcit. En concentrant richesse et pouvoir, il provoque la crise, oui, mais pas la sienne, la nôtre : crise sociale, crise écologique, crise démocratique. Les puissances vont de la guerre économique et politique jusqu'à l'affrontement militaire pour sécuriser marché et profit. Le repli nationaliste et l'extrême droite servent d'instruments pour faire payer les peuples, et nul continent n'est épargné.

Et dans cet affrontement de classes violent, le travail est à nouveau réduit à une fonction de subsistance. Pour la grande majorité de nos concitoyens, travailler ne signifie plus s'émanciper, mais simplement survivre et se nourrir. Nous refusons cette dérive. Sortons de la farce et reprenons la main sur le scénario. La politique n'est pas un décor de théâtre ; il change le réel. Et il peut améliorer notre vie dès maintenant. Il y a des solutions et nous les mettons sur la table. Nos priorités ? Faire reculer la vie chère. Redonner du sens et du salaire au travail. Sécuriser l'emploi et la formation, renforcer la protection sociale et les services publics, engager la transition écologique de nos productions. Concrètement, augmenter les

salaires et garantir l'égalité professionnelle femmes-hommes, abroger la réforme des retraites, créer un fonds d'avance de 100 milliards dès 2026 pour l'industrie, l'emploi, la formation et le climat. Rendre la fiscalité plus juste, taxer les capitaux et les plus hauts revenus et conditionner les 211 milliards d'aide publique aux entreprises à des critères sociaux et environnementaux vérifiables.

Notre boussole est simple : efficacité économique et justice sociale. La finance au service du pays et pas l'inverse. Et nous en donnons la preuve ici en Bretagne : quand nous soutenons une entreprise, nous exigeons des contreparties. Emplois créés, ancrage territorial, responsabilité sociale. Le pouvoir d'achat est la priorité n°1 des Françaises et des Français. Les collectivités peuvent agir. Ici nous le faisons par exemple avec le premier équipement professionnel, matériel essentiel pour les élèves des lycées professionnels, bleus, ciseaux, gants, boîtes à outils, jusqu'à 300 euros d'aides directes. C'est de l'argent public particulièrement bien dépensé.

C'est la même logique que nous défendons au niveau national : argent public, exigence publique et résultats concrets. Parti des territoires, ce mouvement doit passer à l'échelle nationale. Donnons du pouvoir d'agir aux citoyennes et aux citoyens, aux collectivités, aux salariés, et mettons fin à un pouvoir trop centralisé à l'Élysée, soutenu par les ultra-riches et les grands actionnaires. C'est cela, l'exigence républicaine.

Cette exigence, nous la faisons vivre ici. La Bretagne a sa part, par son ancrage et son sens du commun, par cette capacité à aimer sa terre tout en regardant loin. Ici, chaque jour la solidarité se construit, fière et tournée vers l'horizon. Alors, regardons loin, avançons la tête haute. Il existe une voie différente du cynisme et de la résignation. Le rideau n'est pas tombé. À nous d'écrire ensemble le prochain acte, merci. *Applaudissements*.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Carole LE BECHEC pour le groupe Sociaux-démocrates.

Carole LE BECHEC

Bretagne sociale démocrate, écologiste et régionaliste

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Laissez-moi d'abord féliciter chaleureusement Marie-Pierre VEDRENNE, elle n'est pas là ce matin, mais j'espère que vous lui transmettrez, pour sa nomination en tant que ministre déléguée à l'Intérieur. J'y vois un signe que les dimensions régionales, nationales et européennes se recherchent et se frottent, et j'espère qu'elles finiront par se concilier au mieux.

Cet après-midi, nous aurons l'honneur de recevoir M. l'Ambassadeur d'Ukraine, déjà plus de 3 ans de guerre. Il est du devoir de la France et de l'Union européenne de réaffirmer un soutien inconditionnel à ce peuple, qui se bat non seulement pour son intégrité territoriale, mais aussi pour celle de notre continent dans son ensemble. La perte de l'Ukraine, ce serait l'arrêt de mort du projet européen. Triomphant aujourd'hui, POUTINE tôt ou tard reprendrait ses guerres de conquête contre la Géorgie, la Moldavie ou les pays baltes. Et que penser déjà de ces drones, ces menaces qui planent au-dessus de nos têtes ? La réaction des Européens est cruciale. L'Europe politique, l'Europe de la défense, doit se fortifier. En clair, on se tait, on subit ou on se renforce, ensemble.

Un mot aussi pour dire et rappeler que rien ne saurait justifier les exactions perpétrées à Gaza. La population civile a été et reste largement victime. La destruction des villes et des infrastructures maintiendra pour longtemps les populations dans un état de précarité insoutenable. Oui, réjouissons-nous, enfin, de la libération des otages israéliens et du cessez-le-feu, et espérons que nous sommes à présent sur une vraie trajectoire de règlement durable du conflit. La récente reconnaissance par la France, le Royaume-Uni et d'autres États d'un État palestinien est une étape, certes insuffisante, mais nécessaire. Le droit d'Israël à sa sécurité ne sera pas garanti tant que le droit du peuple palestinien à un État ne sera pas consacré. Yitzhak RABIN et Yasser ARAFAT ne sont plus là, mais leurs successeurs sont attendus pour surmonter la haine réciproque et enfin bâtir des passerelles, car le vrai courage est là.

Monsieur le Président, mes chers collègues, la résurgence du tragique dans le monde doit évidemment nous conduire à relativiser nos préoccupations en Bretagne. Mais si notre région va plutôt bien, nous ne pouvons ignorer l'impact des dégradations de la situation des comptes publics en France. Au-delà de l'annonce de la suspension de la réforme des retraites par le Premier ministre LECORNU, il nous reste encore à évaluer dans le détail la portée de projet du budget présenté hier, notamment dans ses conséquences pour les collectivités locales.

Plus que le bruit et la chaleur des calculateurs, le constat s'impose en tout cas que nous avons besoin d'un engagement politique fort. Un cap clair, juste socialement et cohérent sur le long terme, qui débloque enfin un modèle grippé. Nous allons donc devoir examiner cet après-midi une DM2 qui entérine une nouvelle baisse de fonctionnement, hors budgets sport, culture et langues, de l'ordre de 2,5 % en moyenne. Cette décision est une exigence de responsabilité, pour préserver nos ratios financiers et à terme nos investissements. Les sondages le montrent, les citoyens font confiance aux collectivités territoriales plus en proximité. Le législateur lui-même a placé les Régions au cœur de la réponse à apporter au défi des transitions climatiques, au défi des mutations économiques, professionnelles et numériques, au défi de la cohésion sociale et territoriale. Encore faut-il qu'il lui en donne les moyens. On ne se paie pas de mots.

N'est-il pas temps enfin, pour à la fois résoudre la crise politique et construire un avenir plus serein, d'élaborer une vraie décentralisation ? Il faut l'affirmer comme vous le faites, Monsieur le Président. Repartir du réel, c'est écouter ce besoin de proximité des Français. Le travail du groupe Autonomie nous éclaire grandement sur ce point, et les débats sur la décentralisation de cette session seront sans nul doute pertinents. Reste encore à en convaincre les édiles parisiens. C'est le moment, le Premier ministre Sébastien LECORNU a annoncé hier le dépôt d'un projet de loi pour la fin de l'année.

Parmi les multiples défis que nous devons affronter, il en est un autre qui émerge ces derniers mois, et qui là encore va réclamer une action publique puissante et coordonnée. Je veux parler de l'enjeu de la démographie. Ce n'est pas un hasard s'il a été au centre des débats à l'occasion de la rentrée scolaire, mais aussi du Forum économique breton et du SPACE. La Bretagne devrait accueillir 260 000 habitants supplémentaires d'ici à 2050, mais ce seront essentiellement des inactifs. Comment faire alors en sorte qu'elle ne devienne pas une région réservée aux retraités et aux vacanciers et qu'elle demeure et s'affirme comme un territoire où il fait à la fois bon vivre et bon travailler ? Comment faire en sorte que l'essentiel de notre frange littorale ne soit pas vidé de ses forces vives pour se transformer en un EPHAD géant, souffrant de pénurie de personnel ? Une Bretagne secondaire aux volets clos l'hiver ou un haut spot d'hébergements touristiques empêchant une qualité de vie à l'année.

Pour anticiper les effets de ce choc démographique, nous avons un seul antidote : rendre nos territoires accueillants pour la population active. Des emplois de qualité et recherchés, une qualité de vie pour tous, dans toutes ses dimensions, éducatives, sociales, santé, écologiques, culturelles, économiques, aménagement, et bien sûr démocratiques. Notre rôle consiste donc à créer un écosystème qui donne envie aux jeunes, à la population active, de rester ou de venir s'installer en Bretagne. Parce qu'on a la garantie d'y trouver des conditions de vie favorables, tant à son épanouissement personnel que professionnel. Pour cela, plusieurs conditions sont nécessaires. Je pense en particulier à la mise en place des formations qui répondent aux besoins grandissants dans les champs des transitions écologiques, numériques et industrielles, sans laisser pour compte les formations sanitaires et sociales. La création d'un environnement adapté à la transmission des entreprises, l'élaboration des solutions convaincantes aux problèmes qui se posent dans les domaines du logement ou des mobilités. Je me réjouis de constater que la Région Bretagne est au rendez-vous sur ces divers enjeux structurels.

Sur le logement d'abord, nous voterons lors de cette session pour permettre le portage foncier de long terme, pour mieux maîtriser la spéculation foncière. Nous validerons la création d'un opérateur public régional de tiers financement, tant attendu pour le financement des travaux de rénovation énergétique. Sur la mobilité ensuite, nous travaillons à bâtir cette Bretagne accueillante et attractive lorsque nous créons Bretagne Mobilité et que nous étoffons de manière considérable notre offre de TER. Un témoignage, un seul, mais tellement éclairant : celui d'un usager de la ligne Quimper-Vannes : « J'ai fait le trajet pendant 5 ans en voiture, 5 ans de galère. Les bouchons, je n'en pouvais plus. Maintenant, je fais

le trajet en 12 minutes seulement, ça change tout. » Voilà qui fait sincèrement plaisir et qui donne un sens à notre engagement. Aux uns et aux autres, dans cet hémicycle, en faveur de la Bretagne.

Et puis, nous travaillons à bâtir cette Bretagne accueillante et attractive lorsque nous renforçons notre soutien à l'installation de jeunes agriculteurs. Nous travaillons à bâtir cette Bretagne accueillante et attractive lorsqu'à l'île de Batz ou à l'île de Bréhat, nous réalisons des travaux d'ampleur afin de relier les territoires les plus périphériques à la fibre. De telle sorte que ces espaces insulaires restent demain des lieux où l'on puisse vivre et travailler, et non des camps de vacances.

Ces actions contribuent ici et maintenant de manière tangible à améliorer l'existence de nos concitoyens. Oui, nous élus locaux nous savons comment faire pour changer la vie des Bretonnes et des Bretons, et en tellement mieux. C'est tout à notre honneur d'être les élus d'une collectivité qui ne se contente pas de réagir aux secousses, mais qui est aussi capable de se projeter dans le temps long des mutations sociétales économiques et écologiques. Il faut penser les nouveaux modèles et les mettre en œuvre. Agir aujourd'hui c'est faire en fonction des conditions qui seront là demain. Anticiper, toujours. Agir sur la rénovation énergétique, c'est à la fois répondre à un besoin crucial des Bretonnes et des Bretons de logements sains et abordables, mais aussi participer à la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

J'aimerais ici en profiter pour réaffirmer nos engagements pour les transitions écologiques. Remercier déjà le HCBC qui nous présentera ses travaux, pour la qualité de ses productions, et son engagement à nos côtés pour nous alerter, nous accompagner ou nous orienter. Car oui, les urgences sont là : nous avons dépassé une 7e limite planétaire. À notre niveau régional et dans le cadre de nos compétences, nous pouvons et nous devons agir pour contribuer à freiner cette érosion qui menace l'habitabilité de nos territoires. Le travail que nous menons sur la décarbonation de la mobilité des personnes se double aujourd'hui d'une feuille de route sur la mobilité des biens et des marchandises.

La logistique est le 4e poste régional d'émissions de gaz à effet de serre. En toile de fond, nous avons notre politique de relocalisation. Optimiser le transport des biens et marchandises ne sera pas une mince affaire tant le sujet est à la fois encore très dépendant des circuits mondiaux, des hydrocarbures et d'une myriade d'acteurs. Nous affirmons notre volonté politique et mettons en œuvre des outils pour y parvenir.

Concernant le vivant, la biodiversité, la session actuelle comporte de bonnes nouvelles. Après deux ans de préfiguration, la réserve naturelle régionale des marais, dunes et baies de Guissény est proposée au classement. C'est une grande victoire, qui consacre le travail des acteurs locaux et des services régionaux pour protéger un cadre exceptionnel. Un cœur de biodiversité. C'est donc la 10e réserve naturelle régionale de Bretagne, elle sera bientôt rejointe par deux autres.

Lors de cette session, nous avons aussi le plaisir de partager nos engagements sur le plan régional en faveur des insectes pollinisateurs. Notre objectif est là aussi de faire appel à l'ensemble des forces vives des territoires pour freiner l'effondrement des populations. Rappelons qu'à l'échelle mondiale, 80 % des espèces cultivées ont besoin des pollinisateurs.

Et puis permettez-moi un mot sur la santé. Elle est l'endroit et le revers des transitions écologiques. Une seule santé, la santé du vivant, des animaux, des écosystèmes, auxquels nous sommes intimement liés. Agir à tous les niveaux pour améliorer la santé, n'est-ce pas tout à la fois une politique au service direct des Bretonnes et des Bretons, et finalement la clé d'une grande partie des transitions à mener ?

Pour conclure, nous ne demandons pas l'impossible, seulement qu'on nous donne les moyens d'agir. La société est de notre côté comme le montre le cahier de doléance des gilets jaunes de 2019. Il révèle un fort courant de sympathie envers les élus locaux, perçus comme plus protecteurs et plus proches des réalités de terrain. *Vox populi vox dei*, nous sommes la solution à la crise majeure qui frappe ce pays, qui de fait n'est pas une crise, mais l'épuisement d'un modèle.

Alors oui, il nous faut des régions fortes qui constituent des États solides et peuvent donc agir pour construire une Europe mature politiquement, qui avance plus sereinement dans le tumulte du monde. C'est ainsi que nous parviendrons à mieux nous adapter aux défis de notre temps et de celui des générations futures. Je vous remercie de votre attention.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Nous passons à Madame D'ORSANNE pour le RN.

Virginie D'ORSANNE

Rassemblement national

Merci Monsieur le Président.

Depuis plusieurs semaines, les Français assistent à un bien triste spectacle, celui d'un pouvoir à bout de souffle, d'un macronisme finissant, qui s'acharne à ne pas dissoudre, accroché désespérément à ses places, malgré le rejet massif de sa politique. Depuis 8 ans, ce pouvoir technocratique, déconnecté du réel, navigue sans cap et sans courage. Huit années d'échec sur tous les fronts. La sécurité, le pouvoir d'achat, le logement, l'immigration. On nous parle aujourd'hui d'un gouvernement « LECORNU 2». Ce nouveau bricolage est en réalité le gouvernement MACRON 9.

Neuf gouvernements pour aboutir à la faillite économique, au chaos migratoire, à la crise du pouvoir d'achat et à l'ensauvagement généralisé de notre pays. Et en ce mois d'octobre, les anniversaires tragiques se multiplient. Le 14 octobre 2022, la petite Lola était sauvagement assassinée par une Algérienne sous OQTF. Le 13 octobre 2023, le professeur Dominique BERNARD était égorgé par un islamiste. Lui et sa famille, passés par Rennes, devaient être expulsés dès 2014, mais les écologistes, mélenchonistes et communistes de Rennes se sont publiquement opposés à leur expulsion. Aujourd'hui, le 15 octobre, nous commémorons aussi les 5 ans de la mort de Samuel PATY. Décapité pour avoir montré les caricatures de Mahomet.

Le bilan du macronisme est un calvaire pour la France. 3 300 milliards de dettes, une immigration massive, une insécurité record, le recul du nucléaire, les faillites d'entreprises historiques. L'agonie du macronisme coûte terriblement à la France. Et hier, avec le budget LECORNU, on nous annonce : la fin du 49.3 pour mieux achever le débat budgétaire par ordonnance, 30 milliards de dépenses, 19 milliards d'impôts supplémentaires, le gel des pensions de retraite, la taxation des tickets restaurant et des chèques vacances et les jobs étudiants fiscalisés. Un budget qui vide encore plus les poches des Français. Et encore, on doit se satisfaire d'avoir évité de peu Bruno LE MAIRE. L'homme qui valait 1 000 milliards de dettes peut rester en Suisse et se consacrer à sa littérature.

Son seul nom a provoqué des remous jusque dans sa propre famille politique. Bruno RETAILLEAU a préféré démissionner plutôt que de siéger à ses côtés, alors qu'il n'a pas eu le moindre scrupule à travailler pendant des mois avec Manuel VALLS ou Élisabeth BORNE. Bruno RETAILLEAU à Beauvau n'aura rien changé. Fiasco algérien, ensauvagement, colère dans les commissariats, notamment bretons, et même transferts de migrants en Bretagne pour désengorger l'Île-de-France. Encore une fois, le macronisme a continué. Avec un autre visage, mais la même impuissance.

Monsieur le Président, la crise politique que nous traversons a une origine bien claire : c'est le petit théâtre des législatives de 2024. Cette comédie électorale où le NPA, les Insoumis, les Écologistes, les Socialistes, les Macronistes et même certains LR se sont unis pour empêcher les Français de se donner une majorité claire autour de Jordan BARDELLA. C'est Édouard PHILIPPE qui annonce voter communiste, c'est Gabriel ATTAL appelant à voter LFI, et en Bretagne nous avons eu l'exemple flagrant : la macroniste Anne PATAULT se désistant pour faire élire une députée LFI, la communiste Gladys GRELAUD se désistant pour faire élire une macroniste, un député LR de Loudéac élu grâce à la gauche et à l'extrême gauche réunies. Voilà pourquoi la France est bloquée. Voilà pourquoi le pays s'enfonce. Il fallait par tous les moyens bloquer le Rassemblement national, alors première force politique de Bretagne, arrivée largement en tête aux Européennes dans notre région, avec plus de 25 %.

Alors pendant que la classe politique s'agite dans ses querelles et ses calculs, nos agriculteurs, eux, subissent. La baisse annoncée des crédits de la PAC sera un nouveau coup de massue. Les paysans affrontent déjà la concurrence déloyale, les normes toujours plus absurdes venues de Bruxelles, et demain la baisse de leurs revenus. Vous ne pouvez pas, Monsieur le Président, dire que vous défendez les agriculteurs en Bretagne, alors que vos amis à Bruxelles ne votent pas la censure contre Madame VON

DER LEYEN. Pire encore : vous avez accueilli dans votre majorité les écologistes qui les méprisent. Quand une Sandrine ROUSSEAU est capable de dire, je cite : « Je n'en ai rien à péter, de la rentabilité des agriculteurs », et veut en même temps installer sa résidence secondaire dans la campagne finistérienne, on peut comprendre le vent de colère qui couve dans la ruralité bretonne. Voilà le vrai visage de l'écologisme : les ZFE, les ZAN, les éoliennes imposées, l'abandon de Bridor, le tour de France à Rennes, les contournements routiers sacrifiés à Fougères, Redon ou à Châteaubourg. Un parti à 5 % impose ses lubies à toute la France et en Bretagne.

Pendant ce temps là également, l'insécurité explose en Bretagne. Pas une semaine sans une fusillade, une agression, qui fait le tour des médias. Je veux bien sûr parler de cet adolescent, roué de coups devant le lycée Fulgence Bienvenüe à Loudéac, et cette jeune fille à Brest, battue au sol par 15 racailles. 15. Dans une scène de barbarie insoutenable. Le fameux « vivre ensemble » répété pendant des années *ad nauseam*, montre une nouvelle fois sa vacuité, balayée par une génération biberonnée aux « wesh » et aux wallah ». Votre gauche, Monsieur le Président, depuis des décennies a œuvré pour toujours plus d'immigration, de culture de l'excuse. Toujours moins de fermeté et d'ordre, des décennies de laxisme dont nous payons gravement les conséquences aujourd'hui, ici même, en Bretagne.

Et pourtant, malgré tout cela, l'espérance demeure. Des centaines de milliers de Bretons ont l'espérance du sursaut. L'espérance de l'alternance. Cette lueur d'espoir, nous l'avons vue dimanche dernier dans le Tarn-et-Garonne, où un candidat UDR-RN a réussi à battre la gauche rassemblée, avec même le soutien de quelques courageux LR. Il y en a. Comme le disait BERNANOS, « l'espérance est un risque à courir ». Eh bien, courons-le. Rendons la parole au peuple, retournons aux urnes. Rendons aux Français le pouvoir qu'on leur a confisqué. Il est temps de leur rendre la possibilité de choisir l'alternance, le courage et le bon sens. Madame LE CALLENNEC, à vous maintenant de convaincre vos amis LR. Alors oui bien sûr, certains d'entre vous préféreront garder une place, un poste, un petit Marocain, et seront prêts pour cela à se vendre pour une gamelle ou un plat de lentilles. On voit aujourd'hui le spectacle risible d'un Laurent WAUQUIEZ qui a annoncé qu'il ne voulait surtout pas se diluer dans le macronisme, alors qu'il se dilue aujourd'hui piteusement dans le socialisme.

Le fantôme de l'UMPS est de retour. Ces deux partis n'ont qu'une seule peur : le jugement des Français. Différence notable entre eux néanmoins : quand le PS court après la baballe d'une vraie-fausse suspension de la réforme des retraites, les LR eux se donnent. Mais vous le savez, garder les places pour encore quelques semaines, éviter à tout prix l'élection n'est pas un projet pour la France. Revenir aux urnes est la seule solution pour résoudre la crise politique. Sans un sursaut salutaire demain lors du vote des mentions de censure, vos amis auront à la fin le déshonneur de la capitulation et l'humiliation de la dissolution. Je vous remercie.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Parole à Anne PATAULT pour Bretagne centre gauche.

Anne PATAULT

Bretagne Centre Gauche

Merci Monsieur le Président, chers collègues,

En préambule, sachez, Madame D'ORSANNE, qu'en vous écoutant je suis vraiment convaincue d'avoir eu raison de participer au barrage que nous avons fait au RN.

Applaudissements.

Le monde va mal. Et dans ce monde déréglé, explosif, dangereux, la France se regarde le nombril. Malgré cela ou justement à cause de cela, notre capacité à nous projeter est vitale. Aujourd'hui, ici, notre question est « comment va la Bretagne, que pouvons-nous construire ensemble, pour elle, pour son présent, pour son avenir ? » Notre responsabilité dans ce monde face à ce qu'il faut bien nommer la médiocrité ambiante est plus que jamais de ne céder ni à la colère ni à la sidération. L'époque est au courage.

La Bretagne avance. Paradoxalement, elle va plutôt bien. En Bretagne, la réindustrialisation et la relocalisation ne sont pas des slogans. Les efforts paient. Grâce aux collaborations régionales et locales, des PME osent investir dans leur développement, pour le moment, elles résistent même si le recrutement est toujours aussi tendu. Et il faut le dire, beaucoup d'entre elles fonctionnent grâce à des hommes et des femmes venus d'ailleurs, dans un processus d'intégration vertueux.

De plus grandes entreprises décident de développer en Bretagne des sites majeurs de production. À titre d'exemple, et il y en aurait d'autres, Safran décide de consolider son implantation en Bretagne, diversifier ses sources d'approvisionnement, protéger des technologiques sensibles. Bref, elle décide de gagner en souveraineté. Les 500 nouveaux emplois ne tombent pas du ciel : Safran a trouvé en Bretagne un environnement favorable, le niveau de la formation aux métiers industriels sur le territoire et l'attractivité d'emplois qualifiés participent de cette alchimie. Le territoire de Redon est fier de participer pour sa part, mais aussi Fougères, mais aussi Vitré, à la montée en compétences en électronique dont l'entreprise a su exprimer les besoins. La réindustrialisation n'est pas un mantra, ce sont des actes très concrets, politiques et techniques, inscrits dans la durée.

La nouvelle agence économique NEXT, présidée par notre collègue Loïc HÉNAFF, renforcera l'ensemble des filières. Anticipation, réactivité, structuration, visibilité offriront aux entreprises un accès européen et national élargi au marché, tout en renforçant leur ancrage breton. La Région en action, c'est ça.

En Bretagne, on utilise de plus en plus les transports en Bretagne, et on pollue moins. Les modalités sont le nerf de la guerre de la qualité de vie sur le territoire ; c'est aussi la condition de l'attractivité de l'emploi, au-delà des métropoles. C'est évidemment aussi une question de carbone, de climat. Là aussi, les incantations ne suffisent pas, et la constance est nécessaire. La Région consacre 465 millions d'euros aux mobilités du quotidien, le quart de son budget. Et cette contribution croît à mesure qu'augmentent les besoins. Les mobilités du quotidien, ce sont des trains, mais aussi les bus, indispensables au maillage des territoires sans gares. Nous avons le meilleur réseau ferroviaire et le TER le plus fiable de France. C'est le fruit d'investissements constants, de partenariats et de collaborations construites depuis 20 ans. La fréquentation du TER a augmenté de 54 % depuis 2019, on pourrait s'en satisfaire. Mais notre ambition, c'est + 50 % de TER en 25, c'est + 100 % en 2040. Cela exige un investissement massif de la Région et des collectivités locales, à l'image de ce qui se construit actuellement sur l'axe ferroviaire Quimper/Vannes, avec 21 circulations supplémentaires à court terme, et sur le tronçon Brest/Lamballe, avec 29 circulations supplémentaires.

Garantir à terme un train toutes les 20 minutes dans les gares principales aux heures de pointe et toutes les heures en heure creuse permettra vraiment aux Bretons et Bretonnes de renoncer à la voiture beaucoup plus souvent. Si cette ambition fait l'unanimité, le versement mobilité régional et rural, que nous avons voté en juin, fait tousser. Ce versement indispensable pour le progrès des mobilités est une solution que nous espérons transitoire, en attendant une ressource financière dans la loi des finances. Nous verrons. Mais qui ici sait lire dans le marc de café ?

En bref, en attendant la Bretagne, ça roule. La Bretagne va bien, mais elle a une épine dans le pied : l'effondrement brutal de la démographie. En 2050, ma collègue Carole LE BECHEC l'a rappelé, nous serons 260 000 Bretonnes et Bretons de plus, c'est une bonne nouvelle, mais ce seront essentiellement des non-actifs, ce qu'elle nous a rappelé. Comme on dit pudiquement « pour ne pas dire des vieux ». Très concrètement, les écoles, les collèges, les lycées, et bientôt les universités ou autres écoles, sont déjà en décrue démographique. C'est déjà un problème dans les petites écoles rurales, c'est déjà impactant pour les collèges et lycées. La démographie concerne donc, entre autres, notre politique des lycées. Nous avons en tête le chiffre de 1 300 élèves par an en moins, les clignotants rouges sont déjà allumés, dans le public comme dans le privé.

Si j'étais la Chambre régionale des comptes, je dirais « fermons 13 lycées ». Et je les désignerai, ni vu ni connu. Plus sérieusement, en réponse à ce défi d'aménagement du territoire, la vice-présidente, Isabelle PELLERIN, préside un comité de pilotage baptisé « lycées 2040 », qui analysant territoire par territoire, travaille sur des réponses adaptées. Outre la question des choix que nous aurons à faire, les orientations du budget lycée, 360 millions chaque année, seront réinterrogées.

Par ailleurs, une mission d'information demandée par Nous la Bretagne, Hissons haut la Bretagne, Breizh a-gleiz, Écologistes de Bretagne et à laquelle participent tous les groupes, présidée par notre collègue Stéphanie STOLL, produira un rapport avant le printemps. Sans présager des conclusions de ces différents travaux, en vrac, quelques questions posées par la question démographique dans les lycées : comment garder des dynamiques dans tous les bassins de vie, à partir de lycées toniques ? Comment aider les lycées à garder une offre attractive, particulièrement dans le contexte de Parcoursup' ? Comment ne pas mettre en concurrence lycées et territoires sur les formations initiales comme sur les formations supérieures ? Comment repenser l'internat pour en faire un élément d'attractivité pour des formations plus rares ? Comment mutualiser des services comme des équipements sportifs, des cantines ? Comment utiliser les lycées comme hubs, accueillant diverses formations, et mutualiser des services ? Comment ne pas dégrader in fine la montée en compétences de la Bretagne ?

En bref, la fermeture d'un lycée doit être la dernière extrémité, et les territoires n'ayant qu'un lycée public doivent…

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Il faut conclure chère collègue.

Anne PATAULT

Bénéficier d'une attention particulière. Enfin, puisque nous parlerons beaucoup de décentralisation pour cette session, je ferai un peu l'impasse sur le sujet, je veux seulement rappeler que la France est empêtrée et empêchée par une centralisation excessive, voire maladive, couplée à une sourde reconcentration, elle-même couronnée par la culture du contrôle et de la défiance. Il est urgent que les lignes bougent. Je vous remercie.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Parole à Alexandra GUILLORÉ pour Nous la Bretagne.

Alexandra GUILLORÉ

Nous la Bretagne – Ni Breizhiz

Monsieur le Président, chers collègues,

La dissolution était une erreur, une folie, et la crise politique en découle. Mais un parlement sans majorité, ça arrive. C'est même fréquent dans beaucoup de démocraties, même à l'échelle locale. Vous-même président, vous vous êtes vanté cet été d'avoir réussi à avancer sans majorité pendant 3 ans. Votre savoir-faire, le respect courtois que vous portez aux oppositions n'auraient cependant pas suffi si vous n'aviez pas eu face à vous, sur plusieurs bancs, des élus qui placent le refus du chaos, l'intérêt de la Bretagne, au-dessus de tout. Je regrette profondément que cet esprit ne soit pas partagé à l'Assemblée nationale, et que l'on vende aux enchères la stabilité du pays.

Pendant ce temps, un nouveau rideau de fer se met en place, de la mer Noire à la Baltique. Les ingérences étrangères nous plongent dans une guerre hybride. Pas encore en guerre, mais plus vraiment en paix. La réalité démographique rend obsolète notre logiciel ; le poids de la dette comme le changement climatique est une vérité qui finira par s'imposer à tous. Notre société est fracturée, affaiblie par des agrégats d'individualisme. Nous avons un vrai sujet de salaire, donc de pouvoir d'achat. Demain sera le triste anniversaire de l'assassinat de Samuel PATY, et notre jeunesse va mal. Voilà nos réalités, nos tristes réalités.

À défaut de faire corps pour tenter de relever ces défis colossaux, nous nous offrons à crédit le luxe d'une crise politique pire qu'un mauvais VAUDEVILLE. Pourtant, sur le terrain, les élus locaux font le job. Inquiets, mais debout. Nos entrepreneurs bretons résistent eux aussi. Les chiffres de l'économie bretonne sont plutôt rassurants, même si la pêche et l'élevage sont en grosse difficulté.

Nous avons donc des atouts en Bretagne pour être utiles au redressement collectif de notre pays. Utiles, à condition de faire des choix courageux, de dégager des priorités, et donc de faire des choix budgétaires. Quelle que soit l'issue du bazar actuel, un constat s'impose, implacablement : la France s'affaiblit, perd de sa souveraineté, quand elle s'épuise à financer à crédit un modèle social à bout de souffle, qui non seulement ne répond plus aux réalités démographiques, mais surtout, n'a jamais laissé autant de Français sur le bord du chemin. Personne ne peut plus, en sincérité et en raison, affirmer qu'il suffirait d'augmenter nos dépenses pour améliorer le quotidien des Français. On n'a jamais autant dépensé autant d'argent public, et rien ne fonctionne. Nous nous mentons à nous-mêmes, et pire : nous mentons à nos concitoyens par manque de courage et par faiblesse intellectuelle.

Le pays reste le premier emprunteur de la zone euro. La France est le pays des prélèvements les plus élevés, et le pays de la dépense publique la plus inefficace, la réalité ne s'efface pas derrière les faux récits et les mensonges populistes. Comment se fait-il que les autres pays européens aient avancé sur ces sujets et pas nous ? Comment se fait-il que les gauches européennes, dont vous vous revendiquez, Monsieur le Président, aient avancé et pas chez nous ? Regardez bien la réalité des choix économiques et budgétaires du gouvernement de gauche en Espagne. Michel ROCARD affirmait déjà en son temps que la gauche française devrait s'ouvrir aux réalités contemporaines et à l'économie. Se confronter au réel, même s'il est douloureux, est un pas décisif vers la raison et la guérison. Refuser de s'attaquer sérieusement à la dette publique c'est se priver de moyens demain, pour l'école et la recherche notamment. Sans un bon système éducatif, pas de leadership économique. Sans un bon système éducatif, pas de leadership technologique. Sans leadership technologique, pas de puissance économique. Et sans puissance économique, pas de redistribution au bénéfice des plus fragiles.

Pendant que nos partis politiques s'écharpent sans réellement avancer, sur les retraites depuis plus de 40 ans, finalement depuis la décision de Français MITTERAND, on n'avance pas. On n'avance pas sur notamment deux sujets majeurs qui conditionnent l'avenir et sont à même de faire nation : la jeunesse et l'innovation. Par le passé déjà, l'État a décentralisé, a déconcentré, pas tant en vérité parce que nous avions des gouvernements visionnaires, non : ils étaient eux aussi financièrement acculés, et en 86 et en 2015. Alors si nous faisions de cette crise l'opportunité de faire mieux ? L'opportunité de conforter notre République en la décongestionnant ? Alors nous pourrions raisonnablement et collectivement faire œuvre utile. À force de s'occuper de tous les immédiats, l'État s'est considérablement affaibli. Mais les collectivités font la même chose. Pour tenter d'apporter un peu d'agilité à un système ankylosé, on ajoute des strates, des syndicats aux géographies toujours plus vastes, des SPL pour contourner la rigidité de nos propres règles, des comités Théodule pour se défendre de toute subjectivité sur des choix de subvention. Parfois c'est utile, c'est vrai. Notamment pour défricher un nouveau sujet. Mais trop souvent, le temporaire devient pérenne, les contrats de projets se transforment en poste de fonctionnaire et ces rustines se rajoutent définitivement au mille-feuille. Tout devient illisible pour la majorité de nos concitoyens.

C'est la même chose avec les fameuses « compétences partagées » dans lesquelles s'engouffrent les collectivités pour continuer peu ou prou à tout faire. On éparpille, on morcelle, on dilue. Et la responsabilité et l'argent public. Il nous faut donc appréhender le débat sur la décentralisation, non pas pour promettre le grand soir de nos marottes respectives, mais pour réinterroger nos politiques publiques, nos compétences, avec une seule boussole : cohérence et efficacité. Un seul exemple : la Région est cheffe de file pour l'économie. Elle a la compétence formation, et pourtant, l'État a conservé France Travail. Assumer la responsabilité de toute la chaîne de la formation à l'emploi au plus près de nos réalités pourrait avoir du sens pour préparer l'avenir. Oui à l'affectation aux collectivités d'un pouvoir local d'interprétation et d'implication réglementaire, avec comme condition une vraie autonomie fiscale et financière. Nous pourrons alors avancer dans ce cadre républicain, qui devra ainsi autoriser l'initiative territoriale sans abîmer l'exigence de cohérence nationale.

Je suis heureuse de voir que ce travail s'ouvrira à la CTAP pour y construire la parole bretonne, et non pas uniquement celle du Conseil régional. Consolidons ce qui fonctionne et concentrons-nous sur l'essentiel : subsidiarité, clarté, efficacité, et sans céder à la tentation d'un nouveau jacobinisme régional. La France a une formidable capacité de résilience, elle a inventé les Lumières, s'est relevée de deux guerres mondiales, a dépassé tant de blessures. L'entrée au Panthéon de Robert BADINTER auprès de

CONDORCET est un symbole qui nous oblige. Une phrase de Victor HUGO pour conclure : « L'avenir a plusieurs noms. Pour les faibles il se nomme l'impossible, pour les timides il se nomme l'inconnu, pour les penseurs et pour les vaillants, il se nomme l'idéal. » En ces temps troubles et incertains, je nous souhaite à tous d'être vaillants. Vaillants, lucides et optimistes au service de la République. Vaillants non pas pour s'acheter une victoire électorale demain, mais pour travailler et permettre ainsi un avenir désirable, un avenir riche de liberté, de choix et d'indépendance à nos enfants. Je veux saluer enfin l'engagement de nos trois courageuses Bretonnes qui ont choisi de servir leur pays avec humilité, courage et lucidité : Françoise GATEL et nos deux colistières de Nous la Bretagne : Anne LE HENANFF et Marie-Pierre VEDRENNE.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci Madame, merci de vos mots. Permettez-moi, vous avez parlé de Michel ROCARD, ça a fait vibrer de bonheur Michaël QUERNEZ à mes côtés. Moi je vous demanderai juste de regarder l'évolution du déficit de notre pays sous le quinquennat JOSPIN et sous le quinquennat HOLLANDE. Il y a plein de défauts, il y a plein de problèmes, mais regardez cette évolution et ce travail sur le déficit public de ce pays pendant les deux fois 5 années de gouvernement socialiste. Écologistes de Bretagne, Madame DESMARES.

Claire DESMARES

Les Écologistes de Bretagne

Monsieur le Président, chers collègues,

Emmy MARIVAIN. Emmy MARIVAIN avait 11 ans lorsque le cancer l'a emportée. Emmy MARIVAIN a lutté pendant 7 ans contre une leucémie qui l'avait condamnée dès son plus jeune âge. Il y a tout juste un an, Laure MARIVAIN, sa mère, se présentait à la Cour d'appel de Rennes pour demander justice. Parce que ce n'est pas un malheureux hasard qui a emporté sa fille, non. Emmy MARIVAIN a été victime de l'industrie agrochimique. À la naissance d'Emmy, le placenta de Laure MARIVAIN était noir. Les médecins soupçonnent la jeune maman d'être toxicomane. Mais la cause n'est pas là, non. Laure MARIVAIN était fleuriste. Elle a manipulé pendant des années à mains nues des fleurs bourrées de pesticides sans que ne lui soit proposée aucune protection. Des pesticides qui ont pénétré son organisme, qui l'ont empoisonnée elle, et qui ont empoisonné son bébé. Son métier l'a exposée à une pollution environnementale mortifère, jusqu'alors ignorée par la profession. La fleur, symbole de tendresse, d'amour, est devenue une véritable arme létale.

Le cas d'Emmy MARIVAIN illustre à quel point l'industrie agrochimique contamine désormais chaque espace du vivant. Et il ne s'agit évidemment pas d'un cas isolé. Après des années de déni et de doutes, insufflés par les lobbies agrochimiques, une prise de conscience massive est en marche. Les études s'enchaînent et les résultats sont édifiants. Je pense que village viticole de Preignac, en sud-Gironde, où ont été dénombrés il y a 10 ans 6 fois plus de cancers pédiatriques que dans le reste de la France. Huit ans plus tard, l'INSERM expliquait cela par une exposition élevée aux pesticides employés dans les champs de vigne à proximité. Je pense aussi au cluster de cancers pédiatriques dans la commune de l'Houmeau, près de la Rochelle, où un couple vivant en face d'un champ a retrouvé des doses ahurissantes de pesticides dans les cheveux de leur fille de 3 ans.

Vous avez, nous avons, toutes et tous des exemples de personnes atteintes de cancer dans notre entourage. 160 000 décès par an en moyenne chaque année. 433 000 nouveaux cas de cancers détectés pour la seule année 2023 en France. La France est comptée parmi les pays ayant le plus de cancers ; un palmarès effroyable. Nous sommes toutes et tous concernés, toutes et tous menacés. Derrière les statistiques froides, il y a des destins chamboulés, des familles brisées, des médecins désemparés face aux diagnostics implacables qui se succèdent. Des enfants qui voient partir leurs parents bien trop tôt, des parents qui accompagnent, impuissants et terrifiés, leurs enfants dans des services d'oncologie. Des enfants qui devraient découvrir la vie, et non se battre contre la mort.

En ce mois d'octobre, dédié à la prévention du cancer du sein, tout le monde semble voir rose. Nos baguettes de pain sont soigneusement emballées dans un papier à l'effigie d'octobre rose, les panneaux

publicitaires relaient des campagnes de préventions, les agroindustriels abreuvent les réseaux sociaux de posts de soutien et BAYER finance tranquillement les associations de lutte contre le cancer. Et nous-mêmes, élus, arborons fièrement ce petit insigne rose sur nos poitrines. Cette même baguette de pain contaminée au cadmium, un métal lourd catégorisé cancérigène, largement présent dans les cocktails mortels de pesticides étendus sur les champs de blé, ces mêmes agroindustriels qui incitent à couvrir les cultures de pesticides en promettant un rendement toujours plus élevé et qui exposent les agriculteurs à des substances cancérigènes, tout au long de leur vie. Ces mêmes agroindustriels qui prétendent défendre le bien-être des agriculteurs, qui prétendent agir pour leurs conditions de travail et leurs conditions de vie, et qui les condamnent, qui nous condamnent d'une même main à l'empoisonnement.

Et pendant ce temps, que font les responsables politiques ? Ils votaient début juillet une loi écocidaire réintroduisant l'utilisation de pesticides parmi les plus nocifs : la tristement célèbre loi DUPLOMB. 2 millions de signatures au cœur de l'été pour s'y opposer, une véritable mobilisation populaire, mais aucune réaction politique. Il aura fallu attendre la censure par le Conseil constitutionnel pour revenir à la raison. Toujours le déni, toujours le poids des lobbies. Porter ces insignes roses dans cet hémicycle est pour nous synonyme d'une hypocrisie insupportable. Je le dis, car c'est bien dans ce même hémicycle que nous ne trouvons pas le courage politique de mettre un terme à ce système qui empoisonne nos enfants, nos parents, nos amis, nos voisins, nos collègues.

C'est bien dans ce même hémicycle que nous continuons à faire la part belle à l'agro-industrie, à l'agrochimie, en refusant d'écoconditionner les aides versées. Et c'est bien dans ce même hémicycle que nous refusons de choisir de prioriser la santé des citoyennes et des citoyens au profit des intérêts économiques. Il nous sera encore proposé aujourd'hui de voter une baisse de budget dédiée à l'agriculture. Et devenez quoi ? 100 % des réductions proposées portent sur des projets d'agriculture biologique ou écologiquement responsables. 100 %. Quel beau signal nous envoyons aujourd'hui en ce mois d'octobre rose. Anachronique. Désespérant. Désarmant.

Alors chez les Écologistes, nous voyons rouge. Nous sommes rouges de colère lorsque l'on sait que 50 à 60 % des cancers du sein s'expliquent par des causes environnementales, que des femmes qui n'ont jamais fumé, jamais bu, qui ont une bonne hygiène de vie se retrouvent en chimiothérapie. Des femmes de plus en plus jeunes en France. Près de 20 % des femmes atteintes de cancer du sein ont moins de 50 ans. J'ai 40 ans et je ne peux me résoudre à voir mes amies partir si jeunes, à les voir souffrir des soins invalidants et mutilants impliqués par la lutte contre le maudit crabe qui se loge si près de leur cœur.

Alors, les moyens sont mis sur le dépistage. Pour lutter contre le cancer du sein, il suffirait de se faire bien dépister. Mais une tout autre réalité se cache derrière ces grandes campagnes de sensibilisation. L'obtention d'un rendez-vous peut devenir une mission impossible dans certaines régions. Dans le Finistère Nord, certaines femmes doivent attendre 8 mois pour pouvoir être dépistées. Huit mois. Ces mêmes campagnes mettent l'accent sur les comportements à risque, mais ne disent rien de notre exposition permanente aux produits cancérigènes. Je le dis fortement ici : le dépistage, ce n'est pas de la prévention, c'est du curatif. Il est grand temps de renverser la charge de la culpabilité et de la responsabilité. Appeler au dépistage c'est bien, cela augmente les chances de survie des patientes, mais prévenir les cancers c'est prioritaire et urgent. Nous n'avons pas 10 ans à perdre. Le seul vrai combat à mener, le plus important, c'est de cesser de nous empoisonner. L'heure n'est pas à la compassion, elle est à l'action, à la protection des populations.

Aussi, je vous invite avant chaque vote, avant chaque décision, à penser aux Bretonnes et aux Bretons, à mesurer combien chacun de nos choix peut impacter des vies. Votez en votre âme et conscience chers collègues, soit pour continuer sur cette logique mortifère, soit pour soutenir l'agriculture de demain, qui n'a qu'un seul nom : l'agriculture biologique. Les solutions sont à notre portée, matures, éprouvées, il ne manque qu'un peu de volonté politique.

Pour conclure, je voudrais citer les mots d'Emmy MARIVAIN qui a demandé à sa mère de se battre pour que tout le monde sache la vérité, parce que, disait-elle : « on n'a pas le droit de faire ça à des enfants. » Le combat de Laure MARIVAIN doit aussi être le nôtre, nous devons faire tout ce qui est en notre pouvoir pour empêcher que d'autres enfants ne paient de leur vie l'avidité des industriels et l'inaction des pouvoirs publics. Je vous remercie.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci Madame. Parole à Aziliz GOUEZ pour Breizh a-gleiz.

Aziliz GOUEZ

Breizh a-gleiz

Mes chers collègues,

Plutôt que d'ajouter mon grain de sel au commentaire de l'étrange séquence politique que nous vivons, je voudrais repartir avec vous des mots d'Alexis DE TOCQUEVILLE, qui fut un grand observateur de la démocratie moderne en son berceau, à l'heure où l'Ancien Régime rendait ses derniers soubresauts. Je cite : « La démocratie ! N'apercevez-vous pas que ce sont les eaux du Déluge ? Ne les voyez-vous pas s'avancer par un lent et irrésistible effort ? Déjà, elles couvrent les campagnes et les villes, elles roulent sur les créneaux, détruisent les châteaux-forts et viennent baigner jusqu'aux marches des trônes. Vous reculez, le flot poursuit sa marche. Vous fuyez, il court derrière vous (…) Sachons donc envisager l'avenir d'un œil ferme et ouvert. Au lieu de vouloir élever de puissantes digues, cherchons plutôt à bâtir l'arche tutélaire qui doit porter le genre humain sur cet océan sans rivage. Quelles seront les conséquences probables de cette immense révolution sociale ? Quel ordre nouveau sortira des débris de celui qui tombe ? Qui peut le dire ? »

Formulée quelques décennies après la Révolution française, cette observation de TOCQUEVILLE met le doigt sur deux dimensions fondamentales du processus de démocratisation. Son caractère, tout d'abord, de révolution sociale permanente. De fait, la forme représentative de gouvernement qui s'est progressivement établie en Occident dans le sillage des révolutions anglaise, américaine puis française, a déjà connue plusieurs mues, depuis l'époque de MADISON et SIEYÈS, quand la fonction de représentation était l'apanage des élites du talent et de la fortune, en passant par l'avènement des partis de masse, émissaires de groupes sociaux stables et bien identifiés, jusqu'à la volatilité contemporaine du vote. Nous pressentons qu'une nouvelle mue est en train de se produire sous nos yeux, à l'heure d'un grand chambardement technologique et géopolitique, une mue inquiétante, mais dont nous sommes bien en peine de discerner les contours définitifs : « Quel ordre nouveau sortira des débris de celui qui tombe ? Qui peut le dire ? »

C'est là le second aspect pointé par TOCQUEVILLE – celui du caractère instable, voire périlleux, de cet « océan sans rivage » qu'est la démocratie, une fois larguées les amarres du monde ancien, de son Dieu et de la fixité de ses trois ordres. Il n'est plus permis de douter que la démocratie navigue aujourd'hui en eaux troubles dans tous les grands pays où elle avait planté des racines profondes. Et pour ce qui est de la démocratie française en particulier, on se demande si elle a encore un pilote à bord, et si la boussole du dialogue entre le peuple et ses représentants n'a pas été jetée à la mer.

Une chose est sûre, le pays ne se sent pas écouté. Il ne se sent plus représenté. Dans cette situation, il ne suffit pas de déplorer l'aveuglement et la surdité des responsables nationaux à l'égard des existences ordinaires. La dérive démocratique en cours interpelle directement nos propres pratiques d'élus locaux et régionaux. En tant qu'élus locaux, il nous appartient de prouver que c'est à l'échelle des territoires que le dialogue avec les citoyens peut le mieux être reconstruit, la confiance restaurée. C'est en tant qu'élus locaux que nous pouvons démontrer qu'une bonne partie des solutions au blocage politique du pays se trouve dans les territoires, dans les ressources de mobilisation collective, de coopération, d'inventivité, mais aussi de réalisme, qui ne demandent qu'à y être activées.

Or qu'avons-nous fait de vraiment novateur, de vraiment radical, afin d'étayer, de revigorer, la vie démocratique en Bretagne ? Sommes-nous sortis des sentiers battus ? Avons-nous bousculé nos méthodes quotidiennes, routinières, afin de consacrer suffisamment de temps et d'énergie à l'invention de nouvelles courroies de transmission pour le dialogue avec la société bretonne ?

Alors que nous avons passé la barre du mi-mandat, il semble au groupe Breizh a-gleiz que ces questions, certes un peu simples, peut-être irritantes, doivent être posées. Dans une démocratie qui prend l'eau,

deux attitudes sont possibles : nous pouvons choisir de ne rien changer, nous fossiliser dans nos fauteuils, et nous laisser porter, tels des somnambules, par un bateau ivre dont les rouages institutionnels tournent toujours plus à vide. Cela reviendrait à laisser le vent en proue au projet de centralisme autoritaire que portent les nationaux-populistes. Ou bien nous pouvons décider de jeter toutes nos forces dans la bataille afin de réarrimer le débat démocratique et le pouvoir d'agir aux confluences névralgiques de nos territoires. Or ce second chemin, fédéraliste, ne pourra être tracé sans reprendre langue avec les Bretonnes et les Bretons.

C'est là que se situe la priorité occultée, jusqu'ici refoulée, de nos discussions sur l'autonomie et la réunification de la Bretagne depuis le début du mandat. Nous avons adopté un vœu sur la réunification en 2021, un autre sur l'autonomie en 2022, et nous nous apprêtons à débattre d'un troisième, en réponse aux ouvertures du Premier ministre sur un nouvel acte de décentralisation, réitérées hier. Mon groupe est évidemment très favorable à ce que nous harponnions cette occasion de faire entendre la voix de la Bretagne. Mais nous considérons qu'il est au moins aussi important de porter cet exercice de persuasion sur le terrain, à hauteur d'homme.

La réunification et l'autonomie de la Bretagne n'ont pleinement de sens que comme projets mobilisateurs, de nature à raviver le débat public sur notre trajectoire collective. Dans notre vœu de 2021, la Région s'était engagée – je cite – « à prendre toutes ses responsabilités pour répondre à l'aspiration démocratique des Bretonnes et des Bretons (…) en se donnant les moyens d'organiser un débat populaire et informé au cours de l'année 2023 » et « à organiser conjointement avec les collectivités et associations volontaires de Loire-Atlantique, une consultation citoyenne sur les cinq départements bretons dans le cas où l'État ne s'engagerait pas à organiser un référendum décisionnaire à l'horizon 2024. » Tout cela est resté lettre morte. Mais j'en profite tout de même pour relever qu'en dépit du chiffon rouge de la « libre administration des collectivités » qu'avait alors agité Paul MOLAC pour enterrer notre souhait d'une grande discussion animée par la Région Bretagne à l'échelle des cinq départements, le débat itinérant lancé par la ville de Nantes il y a quelques semaines, qui a voyagé jusqu'à Quimper, n'a suscité aucune accusation d'ingérence de la capitale historique sur la capitale de la Cornouaille. Nous espérons donc, Monsieur le Président, que le débat avec les citoyens que vous nous annoncez désormais pour 2026 se tiendra.

Alors que le corps social n'a jamais été aussi si fragmenté, n'est-il pas de la responsabilité des élus régionaux de jouer à plein leur rôle d'intermédiation, pour réamorcer une dynamique collective en Bretagne. Bien sûr, nous apprécions les vertus de la CTAP, du dialogue en chambre avec les élus des autres échelons territoriaux. Et nous comprenons les prudences de nos collègues de la majorité, et de la droite, qui sont vite rattrapés par la patrouille départementaliste. Mais le respect diplomatique du *statu quo* est-il la réponse la plus avisée lorsque tout le système menace de s'affaisser ? Il nous semble que le fond du débat n'est pas seulement de déterminer comment sera redistribué le pouvoir entre l'institution régionale d'une part, et les collectivités infra-régionales de l'autre. Prenons garde à notre goût pour la « mécano institutionnelle ». Il est peu partagé par les citoyens. Notre projet d'autonomie pour une Bretagne réunifiée devrait nous conduire avant tout à chercher les voies d'une revitalisation démocratique, de nature à irriguer en profondeur le tissu social et territorial breton, sans prohiber l'émergence de configurations à ce jour inédites.

À cet égard, le groupe Breizh a-gleiz est tout prêt à balayer devant sa porte. Nous avons beaucoup plaidé pour un rapatriement du pouvoir de décision, pour un nouveau partage des compétences entre l'État et la Région, pour la conquête des ressources fiscales qui sont indispensables à la conduite de nos politiques publiques. Tout cela est nécessaire. Mais nous n'avons pas assez explicité la manière dont nous imaginons donner vie et épaisseur à ce projet. Pourtant, les possibilités sont multiples, de redonner la parole aux citoyens. Nous pensons, par exemple, et cela a été dit par Carole LE BECHEC, à la place que pourraient trouver les cahiers de doléance dans nos délibérations. Ou encore aux pays, dont nous avons régulièrement parlé ici, et qui devraient selon nous être au cœur de l'action régionale – non parce qu'ils sont des fétiches du discours régionaliste – mais parce qu'ils sont le véhicule d'une alliance renouvelée entre urbain et rural, un terreau vivace de participation citoyenne, et le socle de coalitions inédites entre habitants, acteurs associatifs et économiques, élus et scientifiques. En effet, nous avons la conviction que les « bassins de vie », au sens fort du terme, celui de l'habitabilité, sont une pièce essentielle de notre

avenir démocratique, parce qu'ils permettent de tenir ensemble trois soubassements de la vie commune : l'aménagement du territoire, la santé des écosystèmes et les attachements affectifs.

Pour conclure, chers collègues, si nous pensons avec TOCQUEVILLE que la démocratie est un mouvement permanent, le fruit d'un engagement actif et éveillé de toutes ses parties prenantes dans la vie publique, alors il appartient à chaque génération de lui imprimer une nouvelle impulsion. La nôtre a une responsabilité particulière : celle de faire vivre le pluralisme, de ne pas laisser notre rapport au réel être défini et appauvri par les oligarques du numérique et les apôtres de la haine, et celle de ménager l'épanouissement de la diversité des formes de vie qui peuplent nos territoires. Je vous remercie pour votre attention.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci Madame. Hissons haut la Bretagne, Agnès LE BRUN.

Agnès LE BRUN

Hissons haut la Bretagne

Président, chers collègues,

Devant vous et surtout devant les Bretons qui nous ont élus, dans un contexte épouvantable, où nous voyons notre régime imploser, et les canards sans tête se multiplier dans une volière assourdissante, nous avons une alternative : déplorer ou proposer. Nous nous réunissons aujourd'hui à un moment où les attentes de nos concitoyens sont très fortes, où la vie quotidienne de beaucoup d'entre eux devient cruelle, où les urgences sociales, environnementales et économiques s'entrecroisent, et où la Bretagne doit continuer à tracer son chemin avec détermination et responsabilité.

Quand on est en crise, il faut revenir aux fondamentaux. C'est un mensonge que de laisser croire que nous pourrons retrouver le mode d'organisation économique et social du siècle dernier. L'État-providence est mort. Notre responsabilité en tant que Région est claire : soutenir la formation et l'emploi, garantir la mobilité de nos habitants, accompagner la transition écologique et énergétique, développer les filières économiques qui font la richesse de nos territoires, assurer l'égalité des chances dans l'accès aux lycées, à la culture, à l'aménagement des bassins de vie.

Telles sont les compétences que la République a confiées aux régions et pour lesquelles, chaque jour avec sérieux, dans notre mandat de premier groupe d'opposition qui s'est toujours voulu critique et constructif, nous avons des propositions. Chacun le sait, notre action est trop souvent contrainte par un carcan national qui bride nos ambitions. Quand l'État bloque les dotations, c'est la Région qui doit reporter des investissements indispensables pour moderniser nos lycées. Quand l'État freine la décentralisation, c'est la Région qui se trouve dépendante, incapable de mettre en œuvre des politiques adaptées aux réalités de nos communes rurales comme de nos métropoles. Quand les arbitrages budgétaires nationaux réduisent nos marges de manœuvre, ce sont nos projets d'infrastructure, de mobilité, les trains du quotidien, les dessertes ferroviaires qui en subissent les conséquences.

Mais il serait trop simple de n'accuser que l'État. La majorité que vous portez, Monsieur le Président, doit aussi avoir le courage de se regarder en face. Trop souvent, la Région continue de fonctionner « comme avant », comme si les temps n'avaient pas changé, comme si les contraintes budgétaires n'existaient pas, et que le social-collectivisme était l'alpha et l'oméga de la politique régionale. Prenons l'exemple du handicap, ô combien important pour les familles. La Région multiplie les annonces sur l'accessibilité ou l'inclusion dans les lycées, mais sans plan global ni calendrier précis, sans même l'évoquer dans le plan lycées 2040, en laissant encore de nombreux établissements inadaptés aux élèves en situation de handicap. J'ai retrouvé des interventions sur le sujet dès 2016, par la voix de Marc LE FUR et la mienne. « Lycées 2040 », chers collègues, ne doit pas devenir un slogan de plus ni une étude d'intention qui meublerait l'attente. Elle doit être l'occasion d'un acte politique courageux, celui d'affirmer des priorités claires, d'assumer des choix budgétaires et de cesser de masquer les renoncements derrière les beaux discours de participation et d'innovation.

Prospecter l'avenir n'a de sens que si on affronte le présent. Or à l'heure où les lycées bretons font face à des difficultés très concrètes : manque d'agents, manque de sécurisation, bâtiments vétustes, internats vétustes, accompagnement défaillant des élèves les plus fragiles, il serait irresponsable de se réfugier dans la projection pour éviter l'action. Nous croyons, nous à une prospective sincère, c'est-à-dire ancrée dans la réalité du terrain, nourrie de la parole des équipes éducatives, des familles, des collectivités, des élèves eux-mêmes. Une prospective qui regarde 2040 sans oublier 2025. Parce que quoi que vous disiez, la jeunesse n'est pas sanctuarisée dans votre action politique. Vous dites, Monsieur le Président, « moins de buzz, plus d'action » (je cite). Force est de constater que vous en parlez plus que vous n'agissez. Et j'ai à cet instant une pensée solidaire pour les étudiants de Rennes 2 qui subissent encore et encore les blocages, les pressions et les menaces. Les dégradations commises au nom de la « défense de l'université », en réalité pillée jour après jour. L'émancipation ce n'est pas détruire, l'émancipation c'est apprendre.

En santé, on prétend créer des fonds de soutien ou des dispositifs expérimentaux pour lutter contre la désertification médicale. Mais les moyens restent dispersés, redondants avec ceux de l'ARS, dont vous avez revendiqué pourtant la co-présidence. Si bien que les habitants n'en voient pas les effets concrets sur le terrain. Là encore, la santé mentale est largement oubliée, particulièrement celle des jeunes, je vous rappelle qu'avec deux suicides par jour, nous voyons une triste augmentation du passage à l'acte. Et comme nous ne sommes pas sectaires, nous avons regardé ce que propose votre famille politique dans d'autres régions. Eh bien, ils ont des propositions concrètes. Pays de Loire, Occitanie par exemple.

Quant aux mobilités, la Région investit massivement dans le désengorgement des zones périurbaines, tant mieux, mais trop souvent au détriment de zones rurales mal desservies, dont les besoins sont différents. La modernisation des gares rurales, l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite, la sécurité dans les trains et dans les gares avancent trop lentement. Peut-être vous a-t-on rapporté, je parle devant témoins, le petit nom donné par les élèves d'Ille-et-Vilaine à BreizhGo : ils l'appellent « BreizhLate », parce que les trains sont très souvent en retard de 10 ou 15 minutes, même si, j'accepte volontiers, qu'il faut se féliciter de la ponctualité globale, reconnue. Regardons la réalité telle qu'elle est, je n'invente rien. C'est bien sûr davantage sur le financement que nous avons des divergences. Et le trop célèbre désormais « versement mobilité » contre lequel nous persistons à être vent debout. Une taxe nouvelle, c'est une taxe de trop.

En résumé, on entretient les mêmes pratiques, on empile les dispositifs sans réforme structurelle ni recherche d'économie de fonctionnement. Nos concitoyens attendent de nous de la clarté, concentrer les moyens sur ce qui est réellement utile et mesurable : l'accessibilité des lycées, la présence médicale dans les territoires, la fiabilité des transports du quotidien, plutôt que de reproduire à l'identique les politiques d'hier. Par contre, les dépenses de communication, elles, elles augmentent d'année en année. 2021 : 4 millions, 2025 : 4,8 millions. Presque 1 million de plus en 5 ans, sans parler de la ventilation sur les autres programmes, où là aussi on a une sorte de saupoudrage qui permet de masquer un peu la somme globale, avec des campagnes coûteuses qui peinent à démontrer leur utilité.

Les frais de structure liés aux multiples agences et satellites régionaux : Bretagne développement innovation, Bretagne commerce international, Bretagne culture diversité, etc., se cumulent, sans toujours être coordonnés ni évalués. Finalement, la Région se mêle de tout sans se concentrer sur ce qui est de sa propre responsabilité, soit pour interférer dans les projets des communes, soit pour prendre la place d'opérateurs qui existent déjà, ou pire pour intercaler un échelon supplémentaire. À quel coût, avec quelles embauches encore et encore ? Avec quelles évaluations ? Je rappelle, Bretagne Mobilité c'est sept agents de catégorie A pour une installation à Quimper de 11 millions.

Les doublons persistent entre dispositifs régionaux, départementaux et intercommunaux, au détriment de la lisibilité et de l'efficacité pour les Bretonnes et les Bretons. On reconduit des aides économiques généralistes, sans ciblage précis, alors que l'urgence commanderait de concentrer les moyeux sur les filières stratégiques. Quant à la masse salariale propre à la Région, elle croît mécaniquement chaque année, plutôt du côté d'ailleurs des cadres A, sans réforme organisationnelle d'ampleur ni mutualisation accrue avec d'autres collectivités. Bref, on dépense comme hier sans s'interroger sur l'impact et la pertinence de chaque euro engagé.

Je sais bien que c'est à la mode ces derniers jours, mais vous donnez en réalité l'impression de ne plus savoir à quelle boussole idéologique vous rallier. Vous vous dites, Monsieur le Président, social-démocrate. On l'entend. Mais vous ne vous désolidarisez pas clairement de LFI et de ses outrances dangereuses, je vous cite : « Je respecte ceux qui veulent s'engager dans une forme de radicalité. » Vous exercez une gouvernance bien difficile à suivre, et pour tout dire, bien difficile à comprendre. Petit rappel : acte 1 vous êtes élu à une majorité relative et vous faites passer un premier budget à bulletin secret, qui fera l'objet d'un recours que vous allez perdre au tribunal administratif, pas terrible pour l'image. Acte 2 : vous traitez le cas de votre vice-président TROADEC en avançant à reculons pur finalement l'écarter. Acte 3 : vous débauchez des macronistes et des écologistes en tissant vous-mêmes la toile d'araignée qui vous ligote et vous mène à conduire une politique de plus en plus à gauche, ou mieux, à pratiquer la godille, déclaration d'amour aux agriculteurs, mais toujours plus de conditionnement des aides, déclaration d'amour aux entreprises, mais levée d'une taxe supplémentaire. Vous vous prétendez social-démocrate ou plutôt je vous cite « socialiste apatride », mais vous arpentez joyeusement les allées de la Fête de l'humanité en délaissant la rentrée du MEDEF. Vous annoncez être libre et vous affranchir, mais pour une nouvelle communication vous recrutez une collaboratrice communiste, bienvenue Madame, qui a travaillé avec la France insoumise avec un détour par le Venezuela, source d'inspiration, assurément.

Quand le pouvoir est partout, en réalité, il n'est nulle part. Nos concitoyens attendent de nous non seulement des projets, mais aussi de la rigueur et de l'exemplarité. La sincérité n'est pas un supplément d'âme en politique ; elle est la condition pour que les politiques publiques soient comprises, acceptées et durables. Le courage politique aujourd'hui c'est d'oser réformer vos propres pratiques, d'identifier des économies de fonctionnement concrètes, de rationaliser vos interventions pour libérer des marges de manœuvre budgétaires au service de l'essentiel : l'éducation, la santé, la mobilité, l'économie de proximité, la transition écologique, et surtout pour permettre d'identifier clairement la maison où vous habitez, d'autant plus nécessaire dans le bazar ambiant.

La Bretagne est une région qui innove, qui entreprend et qui porte une vision d'avenir, grâce aux acteurs économiques, chefs d'entreprise petits et grands, artisans et agriculteurs. Quel est l'avenir que nous voulons construire à leurs côtés ? Nous affirmons ici une exigence de clarté et de loyauté institutionnelle, et considérons que le temps est venu d'un nouvel acte de décentralisation. Si l'on confie aux régions des compétences en matière de formation, alors il faut en donner les moyens budgétaires. Si l'on attend d'elles qu'elles participent à la transition énergétique, alors il faut cesser de centraliser les décisions à Paris. Si l'on veut que les régions assument un rôle stratégique dans l'économie, alors il faut leur offrir des ressources fiscales stables et dynamiques. Notre crédo en matière de politique générale en Bretagne repose sur un principe simple : agir, agir au plus près des besoins, avec efficacité, avec équité territoriale, mais aussi avec sincérité budgétaire.

Nous n'accepterons pas que le blocage national, la recentralisation rampante et l'instabilité financière et budgétaire viennent condamner nos projets. Mais nous n'accepterons pas non plus que la Région se réfugie dans les habitudes et refuse de se reformer. Parce que la Bretagne mérite mieux que l'immobilisme. Elle mérite à la fois plus de liberté d'action face à Paris, et plus d'exigence envers elle-même. Notre responsabilité est de tenir bon, de défendre l'autonomie d'action régionale, et de porter haut la voix de la Bretagne dans le concert national. Parce qu'ici nous pensons que l'avenir se construit d'abord sur le terrain, pas dans les bureaux ministériels, mais pas non plus dans les bureaux, toujours plus nombreux, de la Région. C'est en tout cas le projet que nous, élus de la droite, du centre et des régionalistes bretons portons et continuerons à porter aujourd'hui et demain dans les échéances à venir, je vous remercie.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci Madame. J'enrage. J'enrage vraiment que vous ayez percé à jour mon rôle d'agent infiltré de Monsieur MÉLENCHON. Et j'espère vraiment qu'on va y arriver, mais si vous me mettez des bâtons dans les roues, ça va être compliqué. Merci en tout cas de vos mots, Monsieur CUEFF, Bretagne ma vie.

Daniel CUEFF

Bretagne ma vie

Merci Monsieur le Président, mes chers collègues.

La politique sans lutte n'est que gestion. Mais la lutte sans politique n'est que désespoir. Aussi nous avons décrété que le changement ne suffit pas à produire du changement. Il peut même avoir l'effet inverse s'il n'est pas attaché à des politiques concrètes, visibles et évaluables par nos concitoyens et nos concitoyennes. C'est dans cet esprit que nous avons signé un accord programmatique, Monsieur le Président, en 11 points, dont nous faisons état régulièrement au sein de la majorité évidemment, mais il nous a semblé aujourd'hui opportun d'en parler officiellement à notre assemblée régionale.

Cet accord concerne les apports spécifiques de Bretagne ma vie. Un plan de refus de la misère et de la précarité, qui se décline dans toutes les politiques régionales, et dont notre collègue fait état chaque année, une alimentation durable dans les lycées, avec pour objectif de tendre vers le fait maison dans toutes les cantines – nous y avançons vraiment avec une très grande efficacité –, une politique de santé et de sécurité sanitaire dont la prévention santé en co-présidence avec l'ARS – ça reste à faire –, un plan Marshall des langues, qui était ambitieux, qui a bien démarré, qui est aujourd'hui contrarié par un certain nombre d'aspects extérieurs, budgétaires évidemment, mais également dans nos relations assez difficiles avec le rectorat, une politique maritime globale, pour que la Bretagne développe une action coordonnée et puissante, tournée vers la mer, une accélération de la recherche de solutions avec les agriculteurs pour sortir des pesticides. Nous sommes têtus sur cette question-là, nous savons que cela relève de la compétence unique du ministre de l'Agriculture d'interdire ou de réduire les pesticides, nous nous luttons et nous soulignons toutes les initiatives qu'il y a en Bretagne, notamment Terres de sources ou le SAGE Vilaine, qui aujourd'hui arrivent à avancer avec les agriculteurs pour se passer des pesticides.

Une politique massive de rénovation thermique de l'habitat breton – c'est ce dont nous allons discuter tout à l'heure dans cette session –, un office foncier régional solidaire, la création d'un indicateur économique alternatif au PIB, le CESER a travaillé sur cette question et notamment la question de l'indicateur de prospérité durable, un plan mobilité global aéroportuaire/ferroviaire/mobilités douces, le moins qu'on puisse en dire c'est que très bien engagé, une chambre citoyenne régionale serait créée pour statuer sur les sujets en lien avec le CESER et je vous laisse, Monsieur le Président, vous l'avez annoncé, je vous laisse bien entendu le soin d'en décider les contours. Puis il a surgi un 11e point un soir, après les deux jours de négociation, un coup de téléphone de Yvan LE MEVEL qui me dit : « Écoutez, nous avons vraiment un sujet commun dans nos deux groupes. Le Président Loïg CHESNAIS-GIRARD me demande de t'en parler, est-ce qu'il serait possible d'ajouter un 12e point ? Et ça a été le plan « Abeilles et pollinisateurs », dont nous allons travailler cet après-midi les contours.

Notre projet commun, Monsieur le Président, se résume je crois en quelques points : tout irait mieux pour nos concitoyens si nous arrivions à prendre de nouvelles compétences, et donc de nouvelles recettes, pour une action au plus proche des territoires et du citoyen. Tout irait mieux si nous arrivions à convaincre plus les autres collectivités de Bretagne de convenir de politiques communes afin d'affecter nos moyens et expertises respectives de façon convergente et non additionnée. Tout irait mieux si l'obligation de résultat l'emportait enfin sur l'obligation de moyens, donnant ainsi aux territoires toute latéralité pour gérer mieux, de façon différenciée et donc plus efficace, et moins coûteuse. Avec des « si », me direz-vous Monsieur le Président, « On mettrait Paris en bouteille ». S'il s'agit de faire référence à la tradition des bateaux en bouteille, cela me va, c'est un art minutieux et difficile. Mettre Paris en bouteille nous invite surtout à considérer qu'en agissant dans les circonstances politiques actuelles, tout est possible pour notre Bretagne, même l'impossible. Je vous remercie.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Merci au-delà de nos accords d'avoir cité Yvan LE MEVEL sur ce sujet du plan pollinisateur, et puisque je sais qu'il nous regarde, je veux lui dire que les abeilles du parc de Courcy, ses chères abeilles, vont très bien.

Approbation du PV de juin 2025

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Bien, merci à tous pour vos prises de parole, il me reste à vous faire approuver le PV de la session de juin 2025, est-ce qu'il y a des remarques ou des questions sur le procès-verbal tel qu'il a été rédigé ? Il n'y en a pas ? Merci, il est donc approuvé. Nous allons suspendre nos travaux, nous reprenons à 14h avec Monsieur l'Ambassadeur d'Ukraine donc merci aux uns et aux autres d'être à l'heure pour la reprise des travaux. Bon appétit, à tout à l'heure.

Suspension de séance à 12h09.

Reprise de séance à 14h00.

Intervention de M. l'Ambassadeur d'Ukraine

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Monsieur l'Ambassadeur. Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Je suis honoré, c'est avec une grande émotion que nous vous accueillons cet après-midi dans l'hémicycle du Conseil régional de Bretagne. Nous accueillons son Excellence l'Ambassadeur d'Ukraine en France, Vadym OMELCHENKO, merci encore du temps que vous consacrez à notre Bretagne. Venir rencontrer les élus, venir rencontrer les jeunes de nos universités, venir rencontrer nos entreprises. Vous avez dû sentir ces deux jours combien nous avions un lien indéfectible entre le peuple qui est ici en Bretagne et le peuple ukrainien.

La France, l'Ukraine partagent des valeurs de liberté, de dignité humaine, de souveraineté, nous savons le prix que votre peuple paie aujourd'hui pour défendre ce que nous tenons trop souvent pour acquis : la paix, la démocratie, la liberté de choisir son avenir. Il est pourtant vital de se souvenir, alors qu'ici les mouvements du chaos, les mouvements populistes, les mouvements illibéraux poussent et se nourrissent du passé. Il convient tous et toutes de se souvenir de l'histoire et de ses leçons. La Bretagne a comme tous les pays d'Europe vécu des moments compliqués, a vécu des moments douloureux, et se souvenir de ce qu'est la guerre, les horreurs qu'elle charrie avec elle, est à mon sens indispensable pour chérir la paix, chérir la démocratie et continuer encore une fois à lutter toujours et encore contre la tyrannie et l'effacement des peuples.

La guerre est sur le continent européen, le peuple ukrainien se bat, se bat pour sa survie, se bat pour la survie de son pays, et finalement se bat pour la survie de la liberté et de l'Europe tout entière. Je veux vous dire ici combien nous sommes à vos côtés, il y a déjà trois ans que vous menez ce combat. Nous étions ici dans cet hémicycle le 24 février 2022, en session, nous étions en train de travailler lorsque l'invasion de l'Ukraine a commencé, et nous étions tous et toutes abasourdis par cette situation et nous avons, dès le début bien entendu, sur l'ensemble des bancs ici présents, dénoncé l'agression russe avec force et sans ambiguïté, tout en affirmant le soutien de toute la Bretagne pour l'Ukraine et le peuple ukrainien.

Nous essayons d'agir bien entendu à notre échelle, par une expression politique constante, par l'accueil d'Ukrainiens qui sont nos frères, nos sœurs, qui sont Européens, qui sont ici chez eux. Par des enfants qui sont dans nos écoles et dans nos universités, et par des familles qui sont loin de leurs maris, loin de leurs amis, loin de celles et ceux qui leur sont chers et qui trouvent une deuxième famille ici, en Bretagne. Je veux vous dire Monsieur l'Ambassadeur combien nous sommes heureux de pouvoir entendre votre témoignage, vous dire que nous sommes heureux encore une fois de la force de votre pays, de votre président, de l'ensemble de son peuple, et vous dire qu'encore une fois ici la mémoire est intacte, nous n'oublions jamais l'Ukraine, chaque jour qui passe, ni aucun de ses sacrifices.

Monsieur l'Ambassadeur, votre parole aujourd'hui vient nourrir notre conscience collective, et c'est avec une grande attention et une immense considération que nous allons vous écouter. Je vous cède la parole, *Slava ukraini*, bienvenue chez nous, bienvenue en Bretagne.

Applaudissements.

Vadym OMELCHENKO

Ambassadeur d'Ukraine

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers régionaux, chers amis,

Je vous remercie sincèrement pour votre accueil, si chaleureux ici en Bretagne, et pour l'honneur de pouvoir m'adresser à vous aujourd'hui. Permettez-moi d'abord d'exprimer au nom du peuple ukrainien notre profonde gratitude. Depuis le premier jour de la guerre que la Russie a déclenchée contre mon pays,

la France et le peuple français ont été à nos côtés, avec constance, avec courage et avec dignité. La France a défendu nos valeurs communes, fait preuve d'un véritable leadership diplomatique, et n'a jamais cédé ni à la fatigue ni au cynisme.

Ici en Bretagne, cette solidarité prend un visage humain, concret et généreux. Depuis plus de 3 ans et demi, vous avez accueilli des Ukrainiennes et des Ukrainiens qui ont fui la guerre, envoyé des tonnes d'aides humanitaires, soutenu de nombreux projets ukrainiens. Votre générosité, votre fidélité, les Ukrainiens les garderont à jamais dans leur cœur. Je tiens aussi à vous transmettre les salutations sincères de vos collègues ukrainiens, les élus locaux et les représentants régionaux qui chaque jour poursuivent leur travail en temps de guerre. Ils assurent le fonctionnement des régions, des villes et des villages, ils maintiennent les écoles ouvertes, assurent le fonctionnement des hôpitaux, sauvent des vies. Notre ennemi, incapable d'avancer sur le front, a choisi une autre tactique : la destruction systématique de nos villes et nos infrastructures critiques pour briser la volonté et la résilience du peuple ukrainien. Dans le monde entier, cela porte un nom : le terrorisme et le génocide. Mais ils ne réussiront pas.

Chers amis, il est d'ailleurs symbolique que bien avant la guerre, l'Ukraine ait choisi de s'inspirer du modèle français pour sa réforme de décentralisation. Cette réforme nous a donné avant la guerre un puissant instrument de développement et nous offrira demain des outils solides pour la reconstruction. Aujourd'hui, à la veille de l'hiver, la Russie mène une campagne de destruction ciblée de notre système énergétique pour plonger les Ukrainiens dans le froid et l'obscurité. Mais je le répète : cela ne marchera pas. Malgré la terreur russe, je tiens à vous rassurer : le régime de POUTINE ne pourra jamais vaincre. Car il lui manque deux choses essentielles : l'esprit invincible du peuple ukrainien et le soutien de partenaires fidèles, comme vous.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vous invite aujourd'hui à poursuivre ce lien d'amitié et d'action. Chaque projet de reconstruction, chaque partenariat entre collectivités, chaque initiative humanitaire compte. Il n'y a pas de petits gestes de solidarité, chacun compte, chacun résonne en Ukraine. Ici en Bretagne, ces gestes sont nombreux et inspirants. Je pense au partenariat solide entre Ovroutch et Saint-Brieuc, centré sur la reconstruction. Je pense à l'accueil d'enfants ukrainiens à Lorient, Vannes, Sarzeau, et dans tant d'autres communes bretonnes qui leur offrent des moments de repos et d'espoir. Je pense aussi aux initiatives bien entendu qui sont remarquables, comme celles du Comité des pêcheurs de Roscoff, et des associations Kernic solidarités, qui livrent au moment même à Zaporija en camion des filets des pêches destinés à la fabrication de protection antidrones pour nos défenseurs. Et bien sûr à l'extraordinaire élan d'Ouest France solidarité, qui a collecté plus de 3 millions d'euros grâce à la générosité des électeurs, finançant de nombreux projets humanitaires et médicaux pour l'Ukraine.

Votre région incarne cette solidarité vivante et concrète. Une solidarité qui parle au cœur de chaque Ukrainien. Je me suis demandé parfois « Pourquoi faites-vous tout cela ? » Pourquoi accueillez-vous les réfugiés ukrainiens dans vos maisons ? Pourquoi envoyez-vous des convois humanitaires ? Pourquoi tant de Français se sont rendus en Ukraine pour nous aider ? C'est peut-être parce que l'esprit de la résistance vit toujours en vous. Merci pour cette solidarité.

Depuis bientôt 4 ans, l'Ukraine résiste à une invasion barbare, qui ne s'arrêtera pas à nos frontières. Comme le dit souvent mon président Volodymyr ZELENSKY : c'est une guerre de civilisation. Chaque Ukrainien, qu'il soit au front ou à l'arrière, sait qu'il défend non seulement sa maison, mais aussi l'Europe et le monde libre. Et le principal résultat de ces 4 années, c'est que nous avons tenu bon. Nous avons conservé notre État souverain, et moralement nous avons déjà gagné. Cette guerre ne durera pas éternellement. Aujourd'hui je vous propose de regarder vers l'avenir avec confiance. La France redécouvre l'Ukraine, un pays libre et européen moderne et ouvert.

Dans les semaines à venir, un nouvel accord de partenariat stratégique sera signé entre nos deux pays. Il définira les principaux domaines de coopération : l'industrie de défense, l'énergie y compris le nucléaire, les projets d'infrastructure, la tech et le digital. La coopération entre nos régions et nos villes. La coopération décentralisée est aujourd'hui l'un des piliers de notre diplomatie. Elle rapproche nos territoires, favorise des projets concrets et durables et donne un visage humain à la solidarité. C'est pourquoi je me permets de proposer à la Région Bretagne d'envisager la création d'un partenariat symbolique avec la région de Kherson. La reconstruction de l'Ukraine sera l'un des plus grands projets

d'investissement en Europe depuis la Seconde Guerre mondiale. La France a déjà posé des bases solides. Un fort soutien de 200 millions d'euros a été créé pour les entreprises françaises participant à la reconstruction d'infrastructures critiques et un nouveau volet est en préparation. Nous travaillons également dans la création d'un réseau de partenariat symbolique entre les villes et les communes ukrainiennes et françaises. J'invite chaleureusement les collectivités et les communes de Bretagne à rejoindre cette belle dynamique d'amitié et de coopération.

Mesdames et Messieurs, chers amis, permettez-moi pour conclure de vous remercier encore pour l'honneur d'être parmi vous aujourd'hui. Je voudrais terminer mon intervention par les mots du général DE GAULLE, prononcés chaque 10 juin au Mont Valérien. Je cite : « Ces derniers jours, nous avons perdu des territoires, des soldats, des chars, des avions, mais j'ai une bonne nouvelle pour vous : nous ne sommes pas seuls. » Vous vous souvenez ? Et le Général répète trois fois « Nous ne sommes pas seuls. » Ces mots tout comme votre solidarité nous inspirent et nous donnent l'espérance. Je vous remercie. Vive la France. Merci.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci Monsieur l'Ambassadeur, merci de vos mots, merci encore une fois du temps que vous consacrez à cet hémicycle et à la Bretagne. Nous saisirons votre proposition de travailler avec la région de Kherson bien entendu, il y a tant de choses à faire pour notre jeunesse, pour nos entreprises, pour la fraternité entre nos peuples et pour l'envie de regarder ensemble dans la même direction pour l'avenir de l'Europe. Nous avons déjà beaucoup de choses qui nous lient, nous avons déjà beaucoup de sujets sur lesquels nous avons pu échanger ce midi. Et pour l'anecdote et pour sourire, sachez que dans la salle où nous avons déjeuné ensemble ce midi, les derniers Ukrainiens à être venus s'asseoir c'est le Dynamo de Kiev, qui venait jouer contre le Stade rennais. Nous avons prêté la salle à manger pour accueillir le Dynamo de Kiev, je ne connais pas le score, mais vous voyez que par le sport, par la culture, par les langues et par l'envie de vivre ensemble, nous avons encore une fois une force qui est indestructible. Merci vraiment de vos mots. Je vais passer la parole aux différents représentants des groupes politiques pour 3 minutes chacun, et ensuite Monsieur l'Ambassadeur aura l'occasion de commenter ou de répondre aux différentes interventions. Forough DADKHAH pour la majorité régionale.

Forough DADKHAH

Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Merci, Monsieur le Président, Monsieur l'Ambassadeur,

C'est pour nous une grande fierté de vous accueillir dans cet hémicycle du Conseil régional de Bretagne. Je vais m'exprimer au nom des collègues de la majorité.

D'abord, pour vous dire la profonde admiration que nous ressentons toutes et tous ici devant l'exemple de résilience inouïe du peuple ukrainien. « Avec la famille, on partage la table et les tombes, avec l'ennemi, seulement les tombes. » Ces deux vers sont extraits d'un recueil de poèmes d'une poétesse ukrainienne, dont je préfère taire le nom de peur de mal dire, qui a perdu sa maison en 2014, lorsque la région du Donbass a été occupée par des séparatistes soutenus par les Russes. Ce poème révèle la dimension intime de la guerre, dans ses effets sur des femmes et des hommes ordinaires, soudainement confrontés à la mort, à la souffrance et à l'arrachement.

La guerre, c'est d'abord ça, des victimes innocentes exposées à des circonstances tragiques, même quand l'histoire officielle ne retient que les victoires et les défaites, les gains et les pertes de territoire. Que cela cesse au plus vite, telle doit être notre motivation exclusive. Mais pour cela, nous devons être capables d'identifier et de tarir la source du mal qui est l'impérialisme russe. Je veux dire mon indignation face à tous ceux qui nous disent que c'est impossible, que la Russie ne peut pas perdre parce qu'elle est une puissance nucléaire. Attention à ce piège mental qui nous conduit à la soumission à la loi du plus brutal.

Rappelons-nous que les exemples ne manquent pas de puissances nucléaires qui ont déjà perdu des guerres, les États-Unis au Vietnam, l'Union soviétique en Afghanistan. Attention à cet autre piège mental

qui consiste à sous-estimer notre pouvoir et à surestimer celui de l'adversaire. L'Union européenne pèse près de 20 % du PIB mondial contre moins de 2 % pour la Russie. Nous sommes forts, ils sont faibles. L'illusionniste Vladimir POUTINE et la propagande du Kremlin tentent de nous convaincre du contraire, mais nous ne devons pas nous laisser manipuler. Je veux donc espérer que collectivement, nous, Européens, Français, Bretons, ferons le choix du courage plutôt que celui de la honte.

Alors, Monsieur l'Ambassadeur, à l'approche d'un quatrième hiver de guerre en Ukraine, l'urgence est plus que jamais de frapper au cœur de la machine de guerre russe. Quelles sont les sanctions économiques que, selon vous, l'Union européenne pourrait encore adopter afin d'asphyxier Kremlin et de couper les flux financiers et technologiques qui nourrissent son arsenal ? Par ailleurs, avez-vous des informations sur la manière dont vos concitoyens vivent leur parcours d'intégration en France, s'ils en sont satisfaits ou si, au contraire, ils considèrent que le cadre proposé pourrait être amélioré ? Je vous remercie pour votre attention.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci chère collègue. Madame D'ORSANNE pour le Rassemblement national.

Virginie D'ORSANNE

Merci, Monsieur le Président. Monsieur l'Ambassadeur,

Permettez-moi tout d'abord, au nom du groupe du Rassemblement national, de vous remercier de votre présence et pour les propos que vous venez de tenir devant notre assemblée. Nous mesurons l'épreuve que traverse aujourd'hui votre pays et nous saluons la dignité avec laquelle le peuple ukrainien affronte une guerre qui lui a été imposée. Notre groupe tient à rappeler avec clarté que le Rassemblement national a condamné depuis le début l'invasion russe et l'atteinte à l'intégrité territoriale de l'Ukraine. La paix, la stabilité et le respect des frontières sont des principes essentiels du droit international auxquels la France est très attachée depuis toujours.

Mais nous tenons aussi à rappeler que la solidarité française ne s'est pas limitée aux mots. Dès les premières semaines du conflit, Louis ALLIOT, notre maire Rassemblement national de Perpignan, a été le premier maire de France à accueillir des réfugiés ukrainiens, leur offrant protection, hébergement et assistance. Cependant, nous croyons aussi qu'il appartient à la France et à l'Europe de tout faire pour favoriser la voie diplomatique. Notre pays ne doit pas s'enfermer dans une logique d'escalade militaire ni risquer de devenir cobelligérant dans un conflit qui, à terme, ne peut trouver d'issue que par la négociation. C'est le rôle historique de la France que d'être médiatrice, non pas belligérante. C'est le rôle du président de la République d'être un véritable acteur dans le concert des nations, pas un figurant bavard comme on le voit hélas depuis trop longtemps.

Nous partageons la douleur du peuple ukrainien, mais nous sommes également conscients des conséquences que ce conflit entraîne pour nos propres concitoyens : hausse du coût de l'énergie, tensions économiques et surtout agricoles, et risque de division sur le continent européen. Il est donc de notre responsabilité collective d'œuvrer à une paix durable qui garantisse la sécurité de l'Ukraine, mais aussi celle de l'Europe tout entière.

Monsieur l'Ambassadeur, nous condamnons tous ceux qui poussent à la guerre, dont l'Union européenne, Emmanuel MACRON et les socialistes, parce que la guerre est la pire des solutions. Il faut tourner le dos à tous les va-t'en guerre et vous pouvez compter sur notre respect et sur notre engagement sincère pour la recherche d'une issue politique et diplomatique à cette tragédie. Le peuple français, dans son immense majorité, souhaite la paix, une paix juste, fondée sur le dialogue, la raison et la souveraineté des nations. Je vous remercie.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci Madame. Je passe la parole à Alexandra GUILLORÉ pour Nous la Bretagne.

Alexandra GUILLORÉ

Merci Monsieur le Président. Monsieur l'Ambassadeur,

Merci pour votre présence aujourd'hui à nos côtés. Elle nous honore et nous oblige. Et à titre personnel, elle me touche tout particulièrement puisque depuis presque deux ans, une jeune Ukrainienne a ravi le cœur de mon fils. Il est difficile assurément de se projeter et de préparer l'avenir lorsque l'État, les forces vives, civils et militaires, les citoyens, tous, tous se consacrent à l'effort de guerre. Pour autant, les questions liées à la reconstruction d'un pays sur les plans démocratique, sécuritaire, économique, social et sociétal exigent que ces réflexions soient menées en amont.

La question de la prise en charge pérenne des blessés de guerre, de ces cohortes toujours plus nombreuses de blessés physiques et psychiques, de ces femmes et de ces hommes désormais porteurs de handicaps lourds et invalidants, me semble prégnante et centrale. Je pense en effet que ce que nous faisons pour nos blessés de guerre et nos anciens combattants dit beaucoup de ce que nous sommes. Je vous partage cette conviction avec beaucoup d'humilité, car en France, le traumatisme des gueules cassées de la Première Guerre mondiale aura mis plus de deux générations à s'estomper. Trop souvent, dans de nombreux conflits, les blessés de guerre sont oubliés, mis de côté. Sans compter qu'en plus de la lourde prise en charge sanitaire, les bâtiments publics, les logements, les emplois, plus rien n'est adapté à leur vie d'après les combats. L'accompagnement en retour à la vie civile, les reconversions professionnelles en masse ne s'improvisent pas et requièrent de lourds moyens humains et financiers.

Au regard du nombre de mutilés, c'est vite un vrai sujet économique avec un manque patent de main-d'œuvre disponible. Et donc un sujet de fragilité pour la reconstruction de votre pays. Et plus largement, je crois que c'est aussi un vrai sujet de cohésion pour faire nation demain. Monsieur l'ambassadeur, comment appréhendez-vous l'intégration, la réintégration des blessés de guerre dans la société ukrainienne ? Et comment, en complément des accords nationaux, à notre échelle, avec nos moyens, notre région Bretagne pourrait vous aider dans ce processus avec peut-être un espace de coopération décentralisé, mais vous avez esquissé un début de réponse et je vous en remercie.

L'Ukraine démontre chaque jour sa résistance, sa résilience face à l'invasion russe. Votre pays est aujourd'hui un laboratoire de la guerre du futur et l'adaptabilité de vos ingénieurs est franchement remarquable. Si je souligne ce fait, c'est parce qu'il démontre un excellent niveau de formation initiale et signe alors un potentiel solide pour se relever demain. Pour conclure, avec humilité encore, car il est toujours facile d'être solidaire, confortablement assis à l'abri de notre hémicycle à 3 000 km des combats, mais avec beaucoup de sincérité, je tenais au nom de notre groupe à vous exprimer, Monsieur l'Ambassadeur, tout notre soutien, notre espérance et notre solidarité pour le peuple ukrainien. Enfin, Monsieur l'Ambassadeur, permettez-moi à mon tour de paraphraser les mots forts du général DE GAULLE et les détourner ainsi : oui, l'Ukraine se relèvera. Elle se relèvera dans la liberté. Elle se relèvera dans la victoire. *Slava Ukraini*.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci Madame. Vous embrasserez votre fils et sa compagne. Merci à vous. Je vais passer la parole à Aziliz GOUEZ pour le groupe Breizh a-gleiz en la remerciant de la mise en relation et d'avoir permis la réalisation de cette rencontre. Chère Aziliz, vous avez la parole.

Aziliz GOUEZ

Au nom du groupe Breizh a-gleiz, je voudrais moi aussi exprimer toute notre admiration pour l'extraordinaire courage – la détermination inflexible – du peuple ukrainien dans cette guerre qui dure depuis bientôt de quatre ans, contre une Russie qui s'avère profondément incapable de se penser comme un État parmi les autres, de respecter les frontières et l'intégrité des peuples qu'elle considère comme faisant partie de sa sphère impériale.

Nous savons que si les Ukrainiens mettent une telle énergie dans leur lutte, c'est parce qu'ils ont conscience de se battre pour la survie même de leur identité nationale et culturelle. La guerre de la Russie

de Vladimir POUTRINE contre les Ukrainiens n'est pas un simple conflit territorial autour des régions du Donbass ou de la Crimée, c'est une attaque sans merci contre l'existence de l'Ukraine en tant qu'entité nationale distincte.

Le Kremlin s'est enfoncé dans un déni pur et simple de l'identité ukrainienne : la langue ukrainienne n'existerait pas, la vraie langue serait le russe ; les milliers enfants ukrainiens déportés en Russie ne seraient pas des enfants volés, ils ne seraient que des orphelins destinés à être adoptés et élevés par des familles russes ; la culture ukrainienne n'existerait pas, elle appartiendrait entièrement à la Russie.

Et je crois, Monsieur l'Ambassadeur, que l'un des signes les plus révélateurs de la nature de cette guerre est la façon dont les Russes s'en prennent de manière systématique et délibérée au patrimoine matériel et immatériel de l'Ukraine : l'armée russe cible en particulier les musées, les bibliothèques, les théâtres, et même les statues. J'ai pu lors de mon déplacement à Kiev en juin voir comment toutes les statues sont protégées par des sacs de sable. Et, vous avez évoqué la ville de Kherson, il faut dire qu'il y a quelques mois, le bâtiment du Conseil régional de Kherson a été détruit par une double attaque dans la même journée.

Face à cette offensive contre la culture ukrainienne, pouvez-vous nous dire, Monsieur l'Ambassadeur, comment vous imaginez que la Bretagne puisse vous aider à préserver le patrimoine matériel et immatériel de l'Ukraine ? Je vous remercie.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Dernière intervenante, Gaëlle NICOLAS pour le groupe Hissons haut la Bretagne.

Gaëlle NICOLAS

Hissons haut la Bretagne

Je vous remercie. Monsieur l'ambassadeur, votre présence nous honore. Vous avez la lourde charge de représenter vos compatriotes courageux qui luttent pour défendre leur pays, leur nation, leur territoire, leur liberté, leur droit de dessiner leur avenir. Au nom de notre groupe, droite, centre et régionaliste, transmettez à votre peuple notre admiration face à tant de courage et de combativité.

Dès l'annonce de l'invasion de l'Ukraine par la Russie de POUTINE, les Bretons ont manifesté un grand élan de solidarité et de générosité à l'égard de la population ukrainienne. J'ai encore en tête les dons affluents dans les mairies et la logistique mise en place en urgence pour acheminer toutes ces marchandises, denrées alimentaires, biens de première nécessité, équipements de chauffage, machines, etc. Profondément choqués par l'agression russe, nos compatriotes sont spontanément venus en aide, même si parfois les dons ne correspondaient pas nécessairement aux besoins. Ils ont aussi ouvert leurs portes aux réfugiés, femmes, enfants, personnes âgées fuyant la guerre. Nos institutions se sont organisées, ainsi les États européens ont créé un statut temporaire pour permettre l'accueil, pour permettre de fournir du logement, une couverture sociale, scolariser les enfants, assurer des formations, permettre aux réfugiés de travailler.

De nombreuses entreprises bretonnes ont recruté des réfugiés ukrainiens pour leur permettre d'accéder à une autonomie financière et sociale, si importante dans de telles circonstances. Trois ans et demi, bientôt quatre ans se sont écoulés. Quel bilan faites-vous, Monsieur l'Ambassadeur, de l'accueil de nos compatriotes en Bretagne ? Le Conseil de l'Union européenne, dans une recommandation en date du 16 septembre 2025, a prolongé le statut temporaire jusqu'en mars 2027. Plusieurs questions cet après-midi. Combien de vos compatriotes vivent aujourd'hui en Bretagne ? Quelles sont leurs conditions de vie ? Quelles sont leurs attentes surtout, et leurs projets ? Intégration, retour en Ukraine, à quelles difficultés sont-ils aujourd'hui confrontés ? Ont-ils trouvé du travail ? Comment s'adaptent-ils à la société bretonne et à la société française ? Je pense aussi aux familles, comment les familles ukrainiennes vivent-elles à distance avec leurs proches qui sont restés en Ukraine ? Je pense aux enfants éloignés de leur papa, comment grandissent-ils ? Toutes ces questions auxquelles vous pourrez apporter des réponses

nous aideront certainement à orienter, à définir nos dispositifs régionaux dans les contraintes de nos compétences. Je vous remercie des réponses que vous nous apporterez. Je vous remercie.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci Madame. Merci à tous les collègues, Monsieur l'Ambassadeur, vous avez la parole.

Vadym OMELCHENKO

Merci beaucoup pour vos questions et merci beaucoup aussi pour l'atmosphère dans cette salle, très chaleureuse et très amicale. J'apprécie beaucoup. Si vous permettez, je vais essayer de répondre à ces questions qui sont très essentielles et très importantes.

Première chose, c'est vous, Madame la conseillère, qui a posé cette question. Il s'agit des pressions pour la Russie dans le domaine économique. Je tiens à vous dire que l'Union européenne a déjà pris 19 paquets de sanctions. Et la propagande russe dit que les sanctions ne marchent pas. Ce n'est pas vrai. Elles marchent. Elles travaillent. L'économie de la Russie a dégradé dans ces dernières années, très fort. Je dois souligner qu'on n'a pas d'objectif d'affaiblir l'économie russe, on n'a pas d'objectif de donner mal au peuple russe, mais on a l'objectif de diminuer la possibilité, la capacité de la Russie de financer toutes les guerres agressives qu'elle mène.

Et pour nous, c'est la vérité, la première sanction, on peut dire que c'est la reine des sanctions, c'est le pétrole, parce que c'est la première source du budget russe, de la Russie. Bien sûr, on a beaucoup de moyens de couper cette possibilité, parce qu'elle exporte beaucoup de pétrole et beaucoup de gaz. Et on voit aussi, par exemple, dans les pays européens, la détermination des pays dépend directement de la dépendance des sources énergétiques russes. Par exemple, la France a consommé presque 17 % du gaz et peut-être, je ne me souviens pas, peut-être 15 % du pétrole russe qu'elle a utilisé. Et la France, quand le régime de sanctions a commencé à travailler, la France a diversifié les fournisseurs dans un mois. Et c'est tout, aucun problème pour la France, ça n'a pas donné. Mais en même temps, par exemple, l'Allemagne, vous savez qu'elle a une dépendance de presque 75 %. Ils ont des problèmes de remplacer, de trouver les autres sources.

Alors, ça a créé beaucoup de problèmes aussi avec les décisions politiques. Et maintenant, on a trois pays dans l'Europe qui utilisent les gaz russes bon marché. C'est la Hongrie, c'est Slovaquie, et c'est tout. Et vous voyez la position de ces deux pays : ils bloquent toutes les décisions de part de l'Union européenne selon la Russie et selon les sanctions. Et alors, nous, les Ukrainiens, on fait notre sanction, qui s'appelle la sanction des drones. Vous savez, ces derniers deux mois, on a détruit 28 stations de pétrole en Russie, et selon les sources russes, ça va diminuer la capacité de production de pétrole en Russie jusqu'à 38 %. C'est essentiel et on ne va pas arrêter, on va continuer. Parce qu'on n'a pas besoin de permission, parce que c'est toujours les armes ukrainiennes qu'on frappe à longue distance.

Vous avez aussi demandé selon la relation bilatérale, j'ai déjà dit qu'on est en train de préparer l'accord stratégique entre deux gouvernements parce qu'on a la même stratégie dans les domaines très, très perspectifs, promoteurs. Par exemple, si je dis qu'on a une égale compréhension dans le domaine militaire, par exemple dans le domaine de l'industrie militaire. Parce que la France est forte dans le domaine de l'industrie militaire, et l'Ukraine aussi. Et on est capables de produire beaucoup de types d'armes très modernes et très distribuées dans les marchés mondiaux et européens. Et on est en train de créer des productions communes, parfois en Ukraine, parfois en France, parce que ce marché, malheureusement, est plus promoteur, plus perspectif pour les prochaines dizaines d'années. Malheureusement. Et on a des choses à faire ensemble.

Deuxième domaine qu'on peut aussi faire collaboration stratégique, c'est le domaine de l'énergie, y compris les centrales nucléaires, parce qu'on a la même stratégie que la France. C'est développer ce type d'énergie et construire plus de centrales nucléaires avec la France. Et on va commander aussi, on va prier la France de nous aider à construire ces nouvelles centrales nucléaires, ce nouveau réacteur. Alors, on a beaucoup de domaines où on peut faire notre collaboration promontoire. Mais dans tous les cas, on

voudrait que l'Ukraine soit contributeuse. Parce que profiter, utiliser votre aide, on a des limites. On voudrait être aussi contributeurs et croyez-moi, on a les choses pour contribuer de notre part.

« Qu'est-ce que la Bretagne peut faire pour protéger le patrimoine matériel et immatériel ? » On a beaucoup de projets avec la France, avec les institutions françaises dans ce domaine-là, et la France, elle aide déjà. Par exemple, on travaille avec le Louvre, avec le ministère de la Culture, avec les associations dans ce domaine-là, et peut-être dans le cadre de la saison de la culture de l'Ukraine en France, on peut aussi travailler ensemble dans cette question-là.

Hier soir, cette dernière question, j'ai rencontré la communauté ukrainienne ici à Rennes. Et je tiens à vous dire qu'il y avait beaucoup de monde, mais on a commencé d'applaudir à nos partenaires et à nos amis français. Et tout le monde, on applaudit parce que tout le monde est très touché de votre générosité et de votre aide. J'ai déjà dit, je me suis demandé pourquoi vous faites cela. Et voilà, l'émotion de mes concitoyens, c'était la même. C'est la gratitude pour vous. Bien sûr, vous avez demandé quels problèmes. On a beaucoup de problèmes parce que le premier problème, c'est que les gens, ils sont séparés de leur patrie, de leur famille, de leurs proches.

Et bien sûr, on a beaucoup de problèmes. Par exemple, on a des problèmes avec les ados, les adolescents, parce que les enfants mineurs, ils s'adaptent très vite, ils apprennent la langue, le français, et ils s'adaptent très vite. Et les ados, vous savez que dans cet âge-là, le plus important pour les ados, c'est la conversation avec son père, avec les pairs de son âge, et la conversation, c'est le premier besoin d'eux. Avant c'était le Covid qui a coupé les liens. Après la guerre, ils sont traumatisés. Ils sont très déprimés. On est en train de réfléchir à ce qu'on peut faire, comment on peut aider. Parce que c'est une tragédie. Chaque cas, c'est une petite tragédie. Parce que cet ado, il ne veut pas étudier. Il ne veut pas se promener, il ne veut pas sortir. Il est toujours avec les ordinateurs, cherchant son ami, son pair. Dans beaucoup de cas, malheureusement, ses amis sont morts en Ukraine.

Voilà ce problème-là. Aussi, on a un problème avec les papiers, les documents, mais c'est un problème de travail. Et on doit régler avec les organes français qui nous aident aussi. Je vous dis merci encore… Pardon. Écoutez, cette question selon les hommes et les femmes blessés et traumatisés avec les syndromes post-traumatiques, c'est un gros problème. Et on a créé beaucoup déjà de centres médicaux à l'ouest de l'Ukraine, dans les zones plus sécurisées, plus protégées. C'est un grand hôpital. Par exemple, il y a une semaine, j'ai mis une médaille pour la docteure française qui a fait beaucoup d'interventions, presque 100 interventions, pour les hommes et les femmes qui ont blessé dans la face. Il s'agit de chirurgie faciale. C'est aussi une blessure qui crée beaucoup de problèmes, y compris psychologiques. Et c'est les Français, des centaines de docteurs français qui ont participé à ce projet. Et aussi, on a des programmes pour le renouvellement de ces hommes et femmes. Bien sûr, l'aide de France est très essentielle dans cette question. Et je tiens à vous dire aussi que, par exemple, les hommes riches, ils nous aident aussi parce qu'il ne peut pas être à côté. Un des hommes riches, il a créé déjà presque 20 hôpitaux où les soldats blessés, où les hommes et les femmes blessés à travers les attaques des missiles et tout ça, ils sont renouvelés. Dans tous les domaines, y compris psychologiques, mentaux.

Excusez-moi pour ma langue parce que je suis fatigué un petit peu, j'ai déjà eu beaucoup de réunions aujourd'hui. Alors, toutes les initiatives dans ce domaine de renouvellement, on va les saluer et on va soutenir. Si vous avez des initiatives ici en Bretagne, ça va être très bien.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci, Monsieur l'Ambassadeur. Merci beaucoup. Je suspends la séance 10 minutes pour pouvoir accompagner Monsieur l'Ambassadeur, et on se retrouve à 15h pour la suite de nos travaux. Merci à tous.

Suspension de séance à 14h55.

Reprise de séance à 15h05.

Décision modificative n°2 au budget 2025

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Chers collègues, la séance est reprise. Merci encore à tous pour vos interventions. Je pense que c'était important pour notre hémicycle de rencontrer Monsieur l'Ambassadeur d'Ukraine et c'est toujours un moment fort, je trouve, de prendre un peu de hauteur par rapport aux sujets qui nous occupent. Et là, pour le coup, quand il s'agit de l'avenir d'un pays et l'avenir de la démocratie, c'est quand même important que les élus que nous sommes puissions nous exprimer, prendre un peu de temps et puis entendre surtout les propos de Monsieur l'Ambassadeur.

Je vous propose d'ouvrir notre débat sur la Décision modificative n°2. Je salue et je remercie Stéphane PERRIN-SARZIER qui va prendre la parole dans un instant. Il nous arrive de Paris. Il était ce matin au Conseil des finances locales au nom de Régions de France. Merci à lui d'avoir accepté de changer son agenda, et d'ailleurs de rater le temps d'échange avec Monsieur l'Ambassadeur, Conseil des finances locales qui nous permettra d'avoir quelques pistes pour 2026. Et bien entendu, il y a beaucoup de points d'interrogation à partir du moment où le budget déposé par Monsieur LECORNU est finalement celui qui avait été annoncé par Monsieur BAYROU et que, de fait, il y a beaucoup de points sur lesquels les régions, notamment, sont dans une situation d'inquiétude, voire d'alerte. En attendant, nous allons ouvrir le débat pour la DM2, ce qui préparera nos échanges de fin d'année sur la construction budgétaire 2026. Monsieur PERRIN-SARZIER, vous avez la parole.

Stéphane PERRIN-SARZIER

Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Merci, Monsieur le Président. Je vais vous présenter cette DM2 qui porte sur un volume de 22 millions d'euros au total, hors fonds européens, vous savez qu'il faut neutraliser cette écriture. Des éléments habituels et des éléments inhabituels dans cette DM.

Sur les éléments habituels, nous avons des ajustements de recettes qui correspondent aux notifications qui nous parviennent traditionnellement à ce stade de l'année. Vous aurez noté que sur les ressources fiscales sans pouvoir de taux, nous avons une perte de 2,4 millions, qui correspond assez logiquement à ce que nous avons observé et qui a été présenté régulièrement en commission des finances. Perte également sur la DCRTP, puisque cette dotation a été de nouveau ponctionnée en 2025 à hauteur de 519 000 euros, de sorte que l'atonie des recettes régulières de la Région se poursuit, sujet dont nous avons déjà parlé à de très nombreuses reprises.

D'autres ressources sont inscrites, le fonds de compensation de la TVA, vous me permettrez de m'y attarder un instant, ajustement à la hausse de 3,2 millions. L'année 2024 a été une année record en termes d'investissement pour les régions de France. Et la Région Bretagne n'échappe pas à cette règle. Vous savez que le FCTVA vient en remboursement de la TVA dont nous nous sommes acquittés l'année précédente sur nos investissements. Et nous en avons donc là la manifestation. Je passerai sur les autres notifications de recettes qui nous sont parvenues, qui correspondent à des projets ou des actions diverses. Je relève quand même la réduction du coût d'acquisition des rames TER au terme d'une négociation qui nous permet d'avoir une recette de 8,5 millions du fait des conditions d'application de ce contrat. C'est un investissement, vous savez, très important pour la collectivité. Là encore, nous en avions déjà parlé. Et donc, nous avons le bénéfice quand même de négociations fructueuses.

Côté dépenses, il y a finalement deux catégories d'inscription et c'est reflété dans le format du document. Une partie des réductions de crédit correspondent à une opération que nous avons mise en œuvre finalement assez rapidement, de gel de crédit à hauteur de 2,5 % globalement. Et compte tenu de l'atonie maintenue sur nos recettes, compte tenu des perspectives que je qualifierais de négatives sur les propositions qui sont formulées en l'état, je ferai un petit correctif, Monsieur le Président, à ce que vous

avez dit tout à l'heure : ce n'est pas le projet BAYROU. C'est le projet BAYROU en pire. Donc on aura le temps d'en reparler, parce que je ne sais pas comment le débat parlementaire va atterrir, mais j'invite les collègues que ça intéresse à se pencher un instant sur le mécanisme assez savoureux dit d'ILLICO 2 qui a été inventé par Bercy. Cahors, à côté, c'était de la gnognotte. Donc on aura l'occasion d'en reparler très largement au mois de décembre.

Donc nous avions évidemment en tête assez rapidement que ces restrictions allaient se poursuivre, et donc, nous avions quelque part pris une mesure prudentielle de gel des crédits, qui débouche aujourd'hui sur une nouvelle annulation des crédits. Nous avions déjà annulé, vous vous en souvenez, 40 millions d'euros de crédits au mois de février, après avoir eu le vote du budget de l'État, et désormais, afin quelque part de mettre en sécurité la collectivité face aux échéances qui s'annoncent, de procéder à une nouvelle annulation de crédit, uniquement en fonctionnement. Pour quelle raison ? Parce que la situation de l'épargne de la collectivité nous alerte, et ça me permet de dire ici, publiquement, que oui, la situation de l'épargne nette, de l'épargne des collectivités de manière générale et de l'épargne des régions, se dégrade, contrairement à ce qu'a dit ce matin Madame DE MONTCHALIN en comité des finances locales. Mais elle regarde l'épargne brute, personne ne regarde l'épargne brute, en tout cas pas ceux qui nous financent, tout le monde regarde l'épargne nette. Donc nous avons un sacré problème de construction budgétaire si nous ne sommes déjà pas d'accord sur le diagnostic de départ. Donc je dis, je maintiens que nous avons une dégradation de l'épargne qui devient inquiétante. Madame DE MONTCHALIN dit que les régions, comme le bloc communal, ont des assises financières solides, dont acte.

Alors ça nous a amenés effectivement à faire un certain nombre d'annulations de crédits, je ne sais pas s'il est besoin que je les détaille et que je les liste. J'imagine que chacun en a pris connaissance dans le document. Ça correspond soit à prendre acte de retards dans des sollicitations, de mises en pause d'appels à projets sur des décisions qu'ont prises les collègues, à chaque fois en suivant leur budget maintenant désormais au mois le mois. Au mois le mois. Ce qui, évidemment, ne nous offre pas nécessairement la capacité d'offrir beaucoup de visibilité aux acteurs, mais dans la mesure où nous n'en avons pas nous-mêmes, il serait bien compliqué de continuer la vie comme elle l'a été jusqu'à une période encore récente.

Donc, des ajustements de crédit à la baisse, alors 2,5 % en moyenne. Hors culture, sport et langues qui restent les trois budgets sanctuarisés. Mais je veux dire, pour qu'il n'y ait pas de malentendus, que même sur ces trois budgets, les collègues concernés sont particulièrement vigilants. D'abord parce que ce sont des domaines sur lesquels la demande augmente. La demande augmente et on nous dit finalement qu'en maintenant les crédits, on les baisse. Mais la demande augmente et donc les collègues, même dans ces budgets, sont particulièrement vigilants aux crédits qui sont accordés et qu'ils proposent à l'inscription en commission permanente pour, là encore, aller là où c'est le plus juste finalement, d'intervenir.

Et puis, il y a par ailleurs des ajustements plus classiques de crédits qui, eux, sont des choses que l'on retrouve assez classiquement chaque année, que vous auriez retrouvés sans ce gel que nous avons pratiqué et que nous traduisons aujourd'hui en annulation de crédit. Alors plutôt sur la partie investissement d'ailleurs, avec des décalages d'opérations sur par exemple le CPER, en matière de recherche notamment, ou d'enseignement supérieur, donc c'est des décalages de calendrier, on peut supposer qu'il n'y a pas d'annulation d'opération, mais en tant que de besoin, mon collègue Olivier DAVID aura l'occasion d'y revenir. C'est des projets qui sont décalés de quelques mois sur les mobilités et qui nous amèneront à plutôt avoir des appels de crédit l'an prochain, mais en sens inverse, c'est aussi des crédits de paiement supplémentaires sur les lycées, qu'il s'agisse d'ailleurs des lycées publics ou des lycées privés là encore, compte tenu de la dynamique d'investissement qui a été la nôtre ces dernières années.

Je termine enfin sur le tableau des emplois pour vous dire qu'il y a quelques ajustements mineurs qui sont proposés, qui s'inscrivent d'ores et déjà dans la trajectoire effective que nous avons évoquée en commission des finances lundi à la demande du président DE SALLIER DUPIN et des commissaires pour qu'il y ait un éclairage sur ces postes qui vont désormais être appelés à diminuer, le tout nous permettant de diminuer l'autorisation d'emprunt de 67 millions d'euros. Donc c'est une DM2 qui, encore une fois, traduit l'ère du temps, finalement. C'est-à-dire une DM qui ne nous écarte pas de notre souhait de maintenir notre sérieux budgétaire, mais nous aurons l'occasion d'en reparler au moment du débat d'orientation budgétaire. Toutes les régions sont confrontées à une dégradation de leur épargne. Toutes

les régions sont maintenant confrontées à une dégradation de leur capacité de désendettement. Nous ne sommes pas les moins bien placés, on aura l'occasion d'y revenir.

Mais je me permettrai juste, à ce stade, et puisque le débat parlementaire va s'ouvrir, pour vous dire, mes chers collègues, qu'après avoir assisté au comité des finances locales ce matin, je m'inquiète énormément. D'une part, parce que le souhait que nous avons exprimé d'avoir un effort demandé aux collectivités de manière générale et aux régions singulièrement, ajusté, ce souhait-là n'est pour l'instant pas entendu. Et je m'inquiète encore plus de la très faible prise en compte, et quand je dis très faible, je suis probablement encore un peu généreux, de la situation des régions dont on avait déjà dit que leur poids politique dans les débats nationaux était assez faible. Ce matin, les ministres ont beaucoup parlé de DSR, de DSU, des départements… Bon, je n'ai rien entendu sur les régions à part des mauvaises nouvelles. Donc j'en prends acte. Nous allons faire ce que nous pouvons dans le débat parlementaire qui va s'ouvrir avec des amendements qui doivent quasiment déjà être déposés compte tenu de la vitesse du calendrier. Donc on fera de notre mieux et on se donnera rendez-vous au mois de décembre et on verra ce qu'on fera. Je vous remercie.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous, cher Stéphane. Cinq inscrits dans le débat, pour la majorité Simon UZENAT.

Simon UZENAT

Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Monsieur le Président, chers collègues,

Cette délibération peut apparaître comme une petite décision modificative au regard du budget de la Région, mais en réalité, elle dit beaucoup du contexte politique dans lequel se situe aujourd'hui notre pays au regard en particulier des enjeux liés à la libre administration de nos collectivités locales. A priori, nous sommes nombreux sur ces bancs, majorité comme oppositions, à être très attachés à ce principe constitutionnel. Mais force est de constater que les premières annonces pour le projet de loi de finances 2026 viennent une nouvelle fois percuter ces bonnes intentions.

Et qui dit libre administration dit possibilité de fixer un cap et donc un minimum de visibilité. Or, nous n'y sommes pas, c'est le brouillard le plus complet. Le CESER lui-même pointe ce sujet avec des mots très clairs en parlant d'absence de visibilité, absence d'autonomie pour les régions et malgré tout, la Région Bretagne est au rendez-vous avec une anticipation très claire, là aussi c'est le CESER qui le dit, une agilité, une réactivité. C'est sans doute parce que nous sommes habitués à affronter les tempêtes, à affronter des vagues, que nous savons naviguer par tous temps, mais l'exercice là commence à trouver ses limites et le vice-président l'a rappelé.

Il est important ici de redire que la France est dans une situation singulière par rapport aux autres pays de l'Union européenne. Dans notre pays, seuls 19 % de la dépense publique est assumée par des collectivités locales, quand nous sommes à 31 % au sein de l'Union européenne. Et en complément, là aussi, c'est essentiel de le redire, les transferts financiers de l'État pour les régions, c'est près de 80 % de leur recette réelle d'investissement et de fonctionnement. 80 %, Mesdames et Messieurs, chers collègues.

Et donc, je le disais malgré tout, la Région prend des décisions qui s'imposent, en particulier pour préserver les capacités d'épargne et d'investissement. L'investissement qui est clé, parce que nous sommes à un moment où nous nous interrogeons, à l'échelle locale comme nationale, sur les moyens pour soutenir nos entreprises, eh bien en Bretagne, nous le disons, le premier levier de soutien aux entreprises, c'est l'investissement, c'est l'achat public, la commande publique. Pour nos TPE, pour nos PME. Là encore, c'est essentiel, et pas simplement parce qu'aujourd'hui, 52,6 % des recettes de fonctionnement des régions sont liées à la TVA, mais parce que nous sommes convaincus que c'est le modèle le plus durable.

C'est la raison pour laquelle, dans cette Décision modificative, vous avez un soutien supplémentaire pour la Sembreizh, ce qui est un opérateur ô combien important, je salue la présidente, en soutien à nos entreprises. Les moyens supplémentaires pour Bretagne très haut débit, là encore, c'est un double soutien aux entreprises, à la fois celles qui réalisent les travaux et celles qui vont bénéficier des raccordements.

Et puis sur les sujets d'achat, des exemples là aussi emblématiques, vous l'avez dit Monsieur le Vice-président, la remise sur l'achat de 26 rames de TER, là encore c'était une vision très claire dès les années 2010 : 8,5 millions d'euros. Quand on achète groupé, quand on achète avec justement des stratégies pensées à plusieurs, nous pouvons faire des économies. C'est vrai aussi pour l'impression du magazine régional. Là encore, avec une stratégie d'achat repensée, ce sont des économies qui se dégagent. Et ça permet de faire le lien, évidemment, avec la commission d'enquête que j'ai eu l'honneur de présider, qui rappelle qu'à l'échelle nationale, c'est 400 milliards d'euros. Eh bien, je vous le dis, quand on cherche 4 milliards d'économies, c'est 1 % du montant d'achat public. Donc si nous nous y mettons les uns et les autres, et s'il y a une volonté politique au plus haut niveau de l'État de s'emparer de cette matière, nous pourrions, là encore, gagner des marges de manœuvre tout en renforçant le soutien aux entreprises.

Parmi les autres marqueurs de cette Décision modificative, c'est important de le rappeler, le FEADER, gestion exemplaire de la Région qui est saluée par le CESER avec une utilisation complète de nos fonds, là c'est 48 millions d'euros, là encore dans la période où beaucoup d'inquiétudes se font jour sur le cadre financier pluriannuel à l'échelle de l'Union, c'est un marqueur très fort qu'envoie la Bretagne. La sanctuarisation qui se poursuit sur les budgets culture, sport et langues de Bretagne, et là encore, à la différence de bien d'autres régions, la Bretagne est au rendez-vous. Et puis, parce que nous sommes là aussi les uns et les autres soucieux de la bonne utilisation de l'argent public, c'est la réduction de l'enveloppe d'emprunt pour 67,6 millions d'euros, 3,5 millions de moins pour le service de la dette. Là encore, il y a l'État qui donne les leçons et les collectivités qui, elles, sont exemplaires.

Pour terminer, Monsieur le Président, parce qu'évidemment il n'est pas possible de faire abstraction du contexte national qui a déjà des impacts dans le cadre de cette décision modificative et qui en aura nécessairement sur la préparation de notre situation budgétaire, des points ont été relevés, en particulier par la Cour des comptes, sur les pouvoirs fiscaux facultatifs. Dans le cadre du deuxième fascicule, je ne sais pas si vous l'avez lu les uns et les autres, je vous invite à le faire, qui a été publié le 30 septembre dernier, il y a beaucoup de chiffres et d'analyses intéressantes, et on parle notamment du versement de mobilité régional, qui au passage a été levé, et avant nous, à des taux uniformes au maximum, dans des régions qui ne sont pas de notre sensibilité, donc ça dit bien la nécessité, là encore, de trouver des recettes supplémentaires parce qu'aujourd'hui, et le vice-président l'a redit, la crise des finances locales, c'est avant tout une crise des recettes. Ce n'est pas un problème de gestion, c'est une crise des recettes. Et il faut que là, les uns et les autres, nous soyons aussi cohérents entre nos discours et nos actes, que ce soit en Bretagne ou à Paris.

Et donc nous le disons ici, nous le redisons, ça fait des années, le panier de recettes des régions est aujourd'hui largement insuffisant et complètement déconnecté de nos compétences. Donc nous attendons avec beaucoup d'impatience l'étude du CESER sur les ressources budgétaires, tout cela s'inscrivant évidemment dans le cadre du grand débat sur la décentralisation dont nous aurons dans quelques heures maintenant la traduction aussi au sein de cet hémicycle régional.

Et puis, sur la loi de finances initiale 2025 et le projet de loi de finances 2026. Sur la loi de finances initiale 2025, là encore la Cour des comptes est très claire en pointant, et je cite « les régions dont la situation continue à s'éroder ». Quand la Cour des comptes écrit cela, c'est que, évidemment, les choses sont souvent bien plus graves. Les régions qui voient leur endettement augmenter, leur capacité d'épargne diminuer, cette fameuse crise en ciseaux dont parle régulièrement notre vice-président, le DILLICO, version 1, qui pèse davantage, et là je cite aussi la Cour des comptes, « sur les régions malgré une moins bonne situation financière ». Donc là encore, il faut que les uns et les autres prennent leurs responsabilités. Et sur les minorations de variables d'ajustement, ça paraît très technique quand on le dit comme ça, mais en 2025, elles ont fortement sollicité les régions de façon d'ailleurs très décorrélée de leur poids dans la dépense publique.

Pour terminer quand même, parce que là aussi les chiffres sont édifiants, nous avons eu au début de l'année 2025 feu le gouvernement BAYROU qui nous expliquait que l'effort demandé aux collectivités était de 2,2 milliards. La Cour des comptes dément ce chiffre en annonçant, elle, 5,4 milliards, mais en ne prenant pas en compte un certain nombre de dépenses et de ressources réduites pour les collectivités. Donc on s'accorde à dire que pour 2025, l'effort pour les collectivités s'élève au bas mot à 7 milliards d'euros, sans compter les portées contre-péréquatrices d'un certain nombre de mesures qui avaient été annoncées. Donc on le voit bien, et l'année 2025 n'est pas terminée, on pourrait encore avoir des gels de crédit. C'est une situation extrêmement dégradée pour toutes les collectivités et en particulier pour la Région. Et je disais, Monsieur le Président, j'en terminerai là, sur le besoin de visibilité. Nous examinons le projet de loi de finances 2026, nous en sommes au tout début de cet examen dans des conditions là aussi extrêmement dégradées et les premières annonces sont particulièrement inquiétantes.

Sur le DILLICO 2, mais en réalité il ne mériterait même pas de s'appeler de cette façon-là tant il diffère du dispositif qui avait été pensé pour 2025, ce n'est plus 1 milliard d'euros, mais 2 milliards d'euros prélevés sur les collectivités. Pour les régions, ce serait x2 dans les chiffres qui ont été annoncés, avec en plus de ça des contraintes pour le remboursement qui en effet font de Cahors un jeu d'enfant. Grosso modo, sans rentrer dans les détails, ça veut dire que si une seule collectivité dans les strates concernées, bloc communal, département ou région, venait sur les dépenses de fonctionnement ou d'investissement, à dépasser le taux de croissance, l'ensemble de la strate serait pénalisé et ne serait pas remboursé. Donc c'est d'une brutalité sans nom. Sur les variables d'ajustement, là encore 500 millions d'euros.

Sur l'investissement avec la fusion de la DETR, de la DSIL, de la dotation politique de la ville, ce serait moins de 100 millions d'euros, avec de très grandes inquiétudes pour les territoires ruraux. Moins 500 millions d'euros sur le fonds vert. Donc je vous rappelle, il était pensé au départ à 2,5 milliards, on atterrirait à 600 millions en 2026, vous imaginez là aussi les conséquences. La CNRACL, c'est 1,4 milliard. Le FCTVA qui verrait à la fois son assiette et ses modalités être considérablement resserrées au détriment des collectivités.

Et puis enfin, parce que ça nous concerne, la sous-compensation des impôts liés notamment à feu l'ancienne taxe professionnelle à hauteur de 800 millions d'euros, donc là encore pour les collectivités en général et pour les régions en particulier, les signaux d'alerte se multiplient. Donc je nous appelle collectivement, élus locaux, parlementaires, à être au rendez-vous dans nos familles politiques respectives parce qu'il en va de l'intérêt général de notre pays, de notre capacité d'agir, de la capacité des élus locaux à garder la confiance avec les concitoyens, avec les acteurs économiques. Ce sont les collectivités qui ont les solutions et les clés pour nous aider à rebondir après cette crise majeure qui va sans doute encore durer quelque temps.

Donc Monsieur le Président, au nom de la majorité régionale évidemment nous approuvons complètement cette décision modificative, même si nous désapprouvons le contexte dans lequel elle s'inscrit et que nous manifestons les plus vives inquiétudes au regard des perspectives budgétaires qui s'annoncent pour les collectivités et pour les régions en particulier. Je vous remercie.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Merci, cher Simon. Et à travers vous, je compte sur l'ensemble des parlementaires de tous les bancs pour nous aider dans la bataille qui s'ouvre, ainsi que sur la ministre qui siège sur nos bancs. Elle sera là vendredi matin, elle me l'a confirmé il y a quelques instants. Parole à Monsieur DE MELLON pour le RN.

Gérard DE MELLON

Rassemblement national

Merci, Monsieur le Président.

Nous examinons donc aujourd'hui cette DM2 que vous présentez comme un exercice d'équilibre et de maîtrise. En réalité, vous parlez d'ajustement, mais il s'agit en fait d'une baisse réelle de 2,5 % des crédits

de fonctionnement. Derrière ce chiffre, ce sont des dispositifs de formation, d'accompagnement des jeunes, de soutien aux territoires qui sont rabotés. Les Bretons subissent, pendant que vous préférez encore ne pas toucher aux sacro-saints domaines de la culture, du sport et des langues. Les économies ne sont pas un mal en soi, Monsieur le Président, mais elles devraient être plutôt équilibrées sur tous vos moyens d'action.

Des priorités discutables également. Vous investissez 10 millions d'euros dans la trésorerie de la Sembreizh pour les lycées. Mais vous réduisez en même temps les aides directes aux apprentis et aux stagiaires de formation, à hauteur de 2 millions d'euros. Vos coupes touchent la formation et l'emploi alors que la Bretagne fait face à des tensions de recrutement massives. En définitive, vous baissez un peu partout, vous colmatez avec des recettes ponctuelles, mais vous n'assurez pas de vision générale, ni pour nos transports du quotidien, ni pour nos jeunes en formation, ni pour l'avenir industriel de la Bretagne.

Par ailleurs, vous prétendez présenter lors de cette session une feuille de route santé, alors qu'en mars dernier vous annonciez réduire les crédits sur les formations sanitaires et sociales. Au budget, en effet, vous avez acté la baisse de 11 millions d'euros des autorisations d'engagement sur les formations sanitaires et sociales et l'aide aux apprenants, qui se traduit donc notamment par une baisse du nombre des entrées en formation. Et aujourd'hui, dans cette DM2, vous récidivez, Monsieur le Président, vous baissez encore de 2 millions d'euros les aides aux apprenants, en expliquant bien sûr que l'aide financière aux stagiaires ne baissera pas, sauf qu'il y aura évidemment moins de stagiaires qu'avant. Il y a évidemment là une contradiction évidente avec les objectifs que vous annoncez par ailleurs.

Dans cette DM2, vous trouvez le moyen de baisser les crédits de fonctionnement de la mission développement économique, agricole et maritime à hauteur de 1,8 million d'euros, excusez du peu, quand les fameuses actions internationales de la Région baisseront seulement de 92 000 euros. L'an dernier, vous avez ainsi financé pour près de 120 000 euros divers projets au Togo, bien loin des préoccupations quotidiennes des Bretons. Comment prétendre réduire encore aujourd'hui les crédits sur l'emploi et la formation professionnelle alors que vous continuez de plus belle à financer les taxis pour clandestins, SOS Méditerranée bien entendu, en étant même la région la plus généreuse avec l'argent des Bretons, plus de 400 000 euros déjà versés ?

Pendant que vous dites à tous les Bretons de se serrer la ceinture, vous continuez ainsi à financer allègrement des festivals, associations très politisées, économies sociales militantes, des associations de l'entre-soi. Nous vous l'avons déjà dit, une subvention n'est pas une rente. Elle doit être réinterrogée régulièrement eut égard à l'intérêt général des Bretons. Vous allez nous dire que ce sont des petites sommes, que cela ne compte pas, mais on le sait, au bout du compte les petits ruisseaux font les grandes rivières. Vous avez donc tout récemment financé un forum à Rennes appelé « Séisme », axé vers la formation et l'orientation professionnelle des jeunes, ce qui est en soi une très bonne chose sur le papier, sauf que l'on découvre que le pseudo-humoriste Guillaume MEURICE était l'invité d'honneur l'an dernier et que cette année sont conviés des activistes, des activistes, je dis bien, d'Alternatiba ou encore l'association immigrationniste Utopia 56.

Ce forum est en réalité un raout de l'extrême gauche. De même, la traductrice et journaliste Bérangère VIENNOT devait participer cette année au festival Breskebil, à Douarnenez. Rhizomes, qui est l'association organisatrice de l'événement et que vous financez d'ailleurs, a tranquillement annoncé sa déprogrammation en raison de ses prises de position sur X, notamment sur la Palestine et contre LFI. Vous financez donc des associations très politisées à qui visiblement la liberté d'expression pose problème au point de vouloir la censurer. Vous l'aurez compris, Monsieur le Président, le groupe Rassemblement national votera contre cette DM2 car elle illustre une gestion de court terme qui ne procède pas aux économies nécessaires et qui sacrifie les priorités essentielles des Bretons. Je vous remercie.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Parole à Bernard MARBOEUF, Nous la Bretagne.

Bernard MARBOEUF

Merci, Monsieur le Président,

Mes propos vont être beaucoup plus terre-à-terre. Monsieur le Président, c'est une petite décision modificative, votre vice-président l'a indiqué, mais je vais partir sur quelques points spécifiques. Tout d'abord, parlons des recettes. Avec le résultat 2024, je suis revenu sur le 2024, pourquoi ? Parce que cette DM reprend le résultat de 2024, Monsieur le Vice-président. Et qu'est-ce que je constate ? Je constate qu'on a acté en juin une valeur de la section de fonctionnement.

Et je lis la délibération du résultat de fonctionnement 2024. Je lis « - 13 448 209,72 euros ». Je prends vos documents. Et je constate dans le document de reprise aujourd'hui 13 379 191 euros. Là, je ne comprends plus. Il y a une différence de 69 000 euros. Alors, je ne comprends rien. J'ai donc fait reprendre les délibérations qui ont été expédiées au contrôle de légalité, et je trouve toujours 69 000 euros entre ce qui a été voté lors du compte administratif, du rapport financier et de la somme que vous réintégrez dans les chiffres cette fois-ci. Où est la vérité ? Alors, Monsieur le Vice-président, c'est quand même très important d'un point de vue de légalité. Nous ne pouvons pas reprendre dans les comptes 2025 une somme différente de celle constatée au compte administratif de 2024, puisqu'il a été délibéré. Donc, c'est un point, Monsieur le Président, que je souhaiterais qu'il soit éclairci avant la mise au vote de la DM2.

Deuxième remarque, et là, je crois qu'il faut insister, nous avons un résultat de fonctionnement de moins 13,5 millions de l'année dernière. Ça veut dire quoi ? Ça veut dire, globalement, et on est au regret de le constater, il faut le redire puisqu'on prend l'excédent cette fois-ci, que notre maison fonctionne à crédit. Il faut que tout le monde, et sur tous les bancs, on entende bien, en fonctionnement, nous fonctionnons à crédit. Pourquoi ? Évidemment, quand on reprend les sommes, on additionne l'excédent de fonctionnement s'il y en a un, l'excédent d'investissement s'il y en a un, on fait le total et on vire tout ça compte tenu de la nomenclature. Sauf que quand on regarde le fonctionnement lui-même, il est déficitaire de 13 millions. J'insiste parce que vous l'indiquez vous-même dans les bordereaux, c'est que l'équilibre de tout ça se fait à l'emprunt. Mais l'emprunt, c'est que pour l'investissement, normalement. Mais comme on est négatif en fonctionnement, et comme on est positif en investissement grâce à l'emprunt, le total est positif. Mais tout ça, c'est un leurre. Nous fonctionnons, mes chers collègues, à crédit.

De plus, nous avons une forte dégradation. Cette dégradation de la section de fonctionnement, elle est très importante. La dégradation de notre section est passée de 2022 à 2023, 30 % de dégradation, puisque nous passons de 69 millions à 48 millions. Cette fois-ci, nous passons à -127 % pour 2024. C'est maintenant très négatif. Nous sommes dans le rouge. C'est énorme et alarmant. Je voulais, mes chers collègues, insister sur ce point et je souhaiterais que publiquement, nous ayons une réponse sur ces chiffres que j'ai pris ici et là.

Sur les autres recettes, je note les 8,5 millions, particulièrement bienvenus sous le coût d'acquisition, des 26 rames, ça a été signalé, la reprise sur provision de 5 millions d'indemnités de fin de concession avec la reprise du port de Saint-Malo avec la CCI, enfin les 3,5 millions du port de Brest. Donc nous avons 5 sur le port de Brest et 3,5 sur la CCI. Si je fais le total de ces trois reprises, nous avons 17 millions de recettes pour cette fois-ci. Mais c'est qu'une fois. L'année prochaine, on ne retrouvera pas ça. On n'aura pas d'excédent pour les TER ou pour le conflit CCI.

Enfin, et toujours sur les recettes, je pense qu'il n'est plus l'heure, Monsieur le Vice-président, et j'aurai l'occasion d'y revenir, de pleurer sur la baisse des dotations de l'État. Vous le savez, nous sommes rentrés dans un cycle où, quel que soit le gouvernement en place, nous aurons des baisses de dotations. Depuis que je siège au début de ce mandat, c'est à chaque fois la même chose, l'État, l'État, l'État. Faisons une introspection sur nos politiques publiques, Monsieur le Vice-président. Quelles sont les questions ? Les dotations vont baisser. La question, c'est à quel rythme, quel montant et surtout, quels leviers fiscaux ou dotations ? Car, en conclusion, l'impérieuse nécessité, c'est de mettre en conformité, et vous le savez, nos politiques publiques, et ce, sans démagogie ni incantation.

Maintenant, rapidement sur les dépenses, parce que là, je pense qu'il faut rentrer aussi dans quelque chose de précis. Vous nous annoncez une baisse uniforme de 2,5 % sur les AE et les CP. J'en prends note. Mais, en regardant de près, je ne comprends pas, parce qu'il y a contradiction. Je vais pointer ces contradictions. Le 908, regardez bien mes chers collègues, je vous invite, ceux qui ont le papier comme ceux qui ont le numérique, regardez le 908, qu'est-ce qu'on nous dit ? « Ressources et expertises », on

propose d'enlever 100 000 euros. Alors que je reprends la feuille en CP, la dernière feuille de la CP, CP du 22 septembre, je vois « ressources et expertises, pourcentage de consommation après la CP, 100 % ». Je ne vois pas comment, après avoir voté des crédits 100 % en commission permanente, vous nous proposez 100 000 euros à retirer sur ces ressources expertises. Là, je ne comprends pas. Mais tout le monde peut vérifier, j'ai le papier, je peux le mettre à disposition. Nous avons des photocopieuses, elles peuvent fonctionner et tout le monde aura la somme. Là, je ne comprends pas. Vous prenez 100 000 euros, alors que sur le papier en commission permanente, il y a zéro à consommer. Je lis bien, 0,00. Donc là, j'ai une difficulté.

Deuxième élément. Je suis inquiet si je regarde le 102 « patrimoine bâti des lycées »…

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Il va falloir conclure.

Bernard MARBOEUF

Oui, je conclus tout de suite. On enlève, on dit la Sembreizh, on a de l'argent à leur donner, mais on paiera l'année prochaine. C'est quand même bizarre. Idem pour les transports collectifs. Ça s'appelle de la cavalerie, voilà ce que je voulais vous dire. J'interviendrai au moment des votes sur les dépenses. Merci pour vos réponses.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Parole à Ana SOHIER pour Breizh a-gleiz.

Ana SOHIER

Breizh a-gleiz

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président,

Nous voilà de nouveau réunis pour examiner une décision modificative budgétaire – la seconde de l'année 2025 – qui confirme et qui amplifie les inquiétudes que nous avions déjà exprimées en mars dernier. Car ce texte ne se limite pas à quelques ajustements techniques : il acte, noir sur blanc, un choix politique – celui d'entrer, par anticipation, dans une logique d'austérité dictée par l'État central et Bercy, sans véritable résistance.

La mesure phare de cette DM2, c'est cette baisse quasi uniforme de 2,5 % des autorisations d'engagement et des crédits de paiement en fonctionnement. Présentée comme un « gel technique » prudentiel, elle est en réalité l'aveu d'une impasse : faute de marges de manœuvre nouvelles, chaque direction, chaque programme a été sommé de tailler dans ses crédits.

Ce travail de « rabot » généralisé illustre une forme de renoncement. Car lorsqu'on baisse tout de 2,5 %, c'est qu'on ne choisit plus. On ne priorise plus. On ne distingue plus l'essentiel de l'accessoire. D'ailleurs, si tel était réellement le seul objectif, celui d'une bonne gestion, vous auriez pu vous en tenir à une simple note de service, accompagnée d'un blocage comptable, et décider en toute transparence aux élus avant de le vérifier moment du compte administratif. Ce choix aurait alors relevé d'une gestion prudente, assumée et technique. Mais en faire une décision modificative, soumise à délibération, c'est lui donner une portée politique, et c'est bien là que le problème se pose. Le CESER l'a souligné dans son avis estimant que ce gel devenu réduction ne traduit pas une stratégie, mais une réponse technique, révélant l'absence de priorisation politique.

Vous appelez cela de la prudence. Nous y voyons plutôt une posture de bon élève budgétaire, qui anticipe les ponctions de l'État et l'austérité, avant même qu'elles ne soient décidées. Cela envoie un signal dangereux : celui d'une Région qui s'ajuste, qui coupe, qui préserve ses ratios financiers au détriment de l'action publique.

Vous expliquez que ce gel est nécessaire pour préserver l'épargne régionale. Mais cette épargne n'est pas une fin en soi : elle est un outil au service des politiques publiques et de l'investissement. En agissant ainsi, vous laissez croire que la Région peut encore faire des économies pour 2026. C'est faux, et chacun

ici le sait. Et cette logique comptable s'étend désormais aux ressources humaines. Nous voulons redire ici que les agents constituent la première richesse de la collectivité régionale. Et sans eux, aucune politique publique ne se concrétise, aucune ambition ne prend forme.

Or, le pilotage de cette richesse par les effectifs n'a de sens que s'il s'accompagne d'une réflexion sur les missions et les compétences. Fixer un plafond d'emplois sans interroger le contenu du service rendu, c'est piloter à vue. Certes, il faut bien définir une trajectoire d'effectifs, c'est une exigence de bonne gestion, mais ce qui doit la déterminer, c'est d'abord le service au service des Bretonnes et des Bretons, et non une logique d'ajustement budgétaire. Nous croyons qu'une collectivité ne se construit pas contre ses agents, mais avec eux. Leur engagement est un levier puissant d'action publique, à condition qu'ils aient une lisibilité sur le cap politique. Et aujourd'hui, nous doutons toujours que ce cap soit clairement exprimé.

Enfin, cette DM2 rappelle une autre absurdité : celle d'un système où les compétences sont transférées sans que les moyens suivent, on le dit à chaque fois. Notre patrimoine, souvent vétuste et rarement entretenu avant transfert, devient une charge croissante que la Région doit assumer seule. Voilà le résultat d'un État jacobin qui, sous couvert de redressement des comptes publics, reprend progressivement la main sur les finances locales. On a eu effectivement les suppressions de taxes, la CVAE, l'encadrement strict des dépenses, visiblement voici le temps des gels préventifs et des ponctions déguisées. Alors que les collectivités assurent toujours la majorité des investissements publics.

La Bretagne, comme toutes les Régions, est toujours en première ligne sur les politiques de mobilité : transition écologique et énergétique, la formation des jeunes… On partage le constat, mais on ne partage pas la manière de porter ces ambitions au plus haut niveau. Ces politiques, c'est celles qui incarnent notre responsabilité collective ici, et aujourd'hui, du fait des engagements budgétaires, elles fragilisées. Pour nous, écologistes et autonomistes, la réponse ne peut pas être un ajustement permanent. La réponse doit être politique.

Nous plaidons pour une réforme de fond de la fiscalité locale, et j'entends Bernard MARBOEUF dire « arrêtons de parler de l'État », mais aujourd'hui toutes nos recettes viennent de l'État. Donnons-nous du pouvoir et ça ira beaucoup mieux, on parlera beaucoup moins de l'État, cher Bernard. Trois objectifs clairs pour nous :

• Stabilité, prévisibilité : qu'on sorte de la dépendance aux dotations et aux recettes aléatoires ;

• Un partage équitable des ressources : que les territoires bénéficient directement de la richesse qu'ils créent, avec des systèmes de péréquation, évidemment ;

• Et cette autonomie fiscale dont on reparlera probablement plus tard dans cette session.

La Bretagne a les compétences, la légitimité et la maturité pour assumer davantage de responsabilités. Elle ne doit pas se contenter d'une posture de bonne élève budgétaire dans un système qui l'étouffe. Il n'y a chez nous ni opposition systématique ni goût pour la dépense facile – mais la conviction qu'une Région forte de son autonomie est une Région qui gouverne et non qui subit. C'est pour cette raison que nous nous abstiendrons sur cette DM2.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci Madame. Dernier intervenant, Stéphane DE SALLIER DUPIN.

Stéphane DE SALLIER DUPIN

Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues,

Je fais la voiture-balai aujourd'hui. Donc je vais sans doute reprendre quelques éléments des uns et des autres, mais avec la tonalité qui est la nôtre. Nous abordons aujourd'hui la Décision modificative n°2 du budget régional de 2025, budget régional qui a été singulier puisqu'on a voté un budget dans l'inconnu dans un premier temps, puis une DM1 qui était censée nous caler sur le PLF et enfin cette DM2. C'est un exercice traditionnellement d'ajustement, certes, mais c'est surtout un moment de vérité sur la manière

dont votre majorité gère l'incertitude financière, économique et désormais politique. Le budget régional après cette DM2 sera environ un petit peu plus de 1,8 milliard en crédit de paiement. C'est là que se fait l'équilibre du budget. Et les ajustements, le vice-président l'a dit, de cette DM2 représentent peu ou prou 26 millions d'euros. Ce serait donc une opération de prudence. Mais soyons honnêtes, je pense qu'il s'agit d'une opération d'attente.

Cette DM2 relève davantage d'un pilotage administratif que d'une orientation politique. Et je pense que vous avez raté plusieurs occasions de réorienter politiquement votre stratégie depuis environ un an. Oui, vous semblez équilibré, mais non, vous n'orientez plus. Vous gérez alors que votre devoir est de gouverner. Alors certes, il est impossible de débattre de cette DM2 sans évoquer le document d'hier, à savoir le PLF pour 2026. Ce texte change en effet radicalement les conditions financières des régions. Le gouvernement vise un déficit à 4,7 % du PIB, une dette à 117,9 % et un gel de la dépense publique locale à 1,4 a priori maximum, du moins c'est ce que j'en ai retenu. Les collectivités dont les régions seraient donc pleinement intégrées à l'effort de redressement national. Et j'ai cru le deviner dans le propos du président tout à l'heure, il y a une cohérence à participer de ce redressement national. Nous ne sommes pas une île et nous ne le souhaitons pas.

Mais surtout, trois mesures toucheraient directement la Région Bretagne. La fin de la fraction dynamique de TVA, le vice-président l'a évoqué, c'est l'article 31 du PLF 2027 qui remplace cette fraction de TVA transférée aux régions depuis 2018 et qui l'amène à de la dotation comme c'était le cas auparavant. Conséquence : plus aucune croissance automatique des recettes, quoique les derniers mois étaient complexes sur la TVA, et pour la Bretagne, une perte de dynamisme que je souhaiterais qu'on puisse estimer, Monsieur le Vice-président, mesurer la perte de dynamisme année après année, si on avait gardé sur une moyenne la TVA. Ça me semble un élément intéressant.

Dans tous les cas, dans ce domaine-là, c'est la fin d'une dynamique. Le dispositif d'ILLICO, les uns et les autres en ont parlé, 2 milliards d'euros prélevés. C'est une ponction nette sur les collectivités. Ce qui veut dire concrètement qu'aujourd'hui, la dépendance à l'État devient une contrainte et non plus une protection. La dépendance à l'État devient une contrainte et non plus une protection. Le FCTVA, ça a été également évoqué, on revient à la situation ante en termes de calendrier de versement. Mais on voit bien que tout le monde serre les boulons en la matière. Et enfin, une DGF qui, a priori, est figée, si j'ai bien compris le texte, avec une hausse pour les communes, mais rien pour les régions. Et enfin, j'ai cru entendre parler d'un fonds pour les collectivités. Vous savez qu'on doit avoir ce débat sur la décentralisation d'ici la fin de l'année, dans un calendrier assez court. Quel sera-t-il ? Nous verrons bien.

Autrement dit, aucune progression, aucune compensation, aucune marge. Et notre éminent rapporteur général du budget, pour reprendre les anciens mots, a beau multiplier les déplacements aller-retour à Paris, le sort réservé aux régions ne s'améliore pas et c'est une forme de désaveu ici et globalement pour l'Association des Régions de France.

Alors vous avez fait le choix de pratiquer pour cette DM, comme vous l'avez fait d'ailleurs pour la DM1, un rabot linéaire. Vous appliquez un rabot linéaire de 2,5 % sur la plupart des politiques, et j'égrène : le tourisme (-0,70), la recherche, le numérique, l'agriculture, les ports. Ce sont des ajustements qui traduisent un manque de hiérarchisation des priorités. Et c'est là que l'on en vient. J'avoue que je partage assez le propos d'Ana SOHIER dans sa première partie, et exclusivement, quant à la politique c'est l'art de faire des choix, et geler, sanctuariser d'une part, et raboter d'autre part, ne constituent pas un choix. Raboter, c'est couper partout et c'est choisir nulle part dans les faits.

Et puis il y a le gel des trois sanctuaires qui ne sont pas non plus, ou qui n'est pas non plus, ce gel, une méthode. Donc la culture, le sport, les langues de Bretagne, geler n'est pas faire un choix. Et nous voyons bien que le gel entraîne mécaniquement une érosion de certaines politiques et que certains acteurs qui bénéficient de ce gel sont fragilisés. Pourquoi ? Parce que la sanctuarisation est plus symbolique que volontariste. Elle ne compense pas l'inflation ni les coûts croissants qui pèsent sur les acteurs culturels, sportifs. Donc, on a une érosion réelle du pouvoir d'action régional, y compris sur cette partie gelée. Et au sein de ces mêmes programmes gelés, certaines actions méritent peut-être d'être mieux accompagnées et d'autres moins. Nous voyons bien que même ce choix de gel revient à ne pas choisir.

Et l'erreur que vous faites sur le fond, c'est de croire, c'est ma conviction, je l'ai déjà dit au moment du DOB, je l'ai répété au moment du budget et au moment de la DM1, c'est de croire que le contexte budgétaire qui s'impose aux régions est conjoncturel. Oups, un petit moment à passer, on prend quelques mesures et puis reviendront les beaux jours. Or, ce mouvement, ce contexte budgétaire est assurément structurel. Et j'ai la conviction qu'il durera, qu'il pourra durer une décennie, au regard des enjeux qui sont ceux de l'État. Et cette durée, elle est même certaine à la lumière du coût pour les finances publiques que représente, entre autres, l'abrogation de la réforme des retraites. Mais pas que. Nous vous l'avions déjà dit l'an dernier, les mesures que vous devrez prendre dans les mois à venir, et encore plus après l'élection présidentielle de 2027, changeront profondément notre pays.

Se pose également la question de la trajectoire des effectifs. Débat passionnant en commission des finances lundi. Merci aux services d'avoir bien voulu nous faire un état qui était vraiment tout à fait passionnant. La question de la trajectoire se pose. Nous avons parlé en commission des finances de la question des effectifs scolaires, de la démographie scolaire, des projections en termes de surface moindre probablement dans les lycées et de conséquences en termes de personnel. Ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit et ce que vous n'avez pas dit non plus, qu'il s'agit de fermer des lycées pour faire des économies de personnel. Mais néanmoins, il y aura un élément. L'exécutif s'est fixé comme objectif de revenir à l'état des effectifs de 2022, c'est-à-dire du début du mandat. Mon petit calcul m'amène à un petit peu plus de 230 postes équivalents temps plein, au regard des documents dont on dispose, sans compter les satellites de la Région.

Mais alors qu'il est facile de créer des postes, il est beaucoup, beaucoup plus difficile d'en supprimer. Si en commission des finances on peut avoir des éléments précis là-dessus, je suis vraiment preneur, y compris sur les satellites. Certes, vous avez préféré embaucher des contractuels pour partie, mais ce n'est pas non plus facile de supprimer les postes de contractuels. Le problème ? C'est la temporalité de votre stratégie ou de votre trajectoire des effectifs. Le mur budgétaire, il s'annonce là et il est épais. Les stratégies et trajectoires que l'on peut mettre en place, au regard de ce que vous nous proposez, elles vont prendre du temps. Et je pense qu'il va y avoir un décalage très sensible qui ne sera pas en faveur de notre réajustement.

La question de l'épargne nette : une érosion continue depuis le début de ce mandat et une pente qui s'accentue et qui va plus vite que prévu. Le risque d'effet ciseaux, on l'a évoqué. Et puis le sujet de la capacité de désendettement qui va être la nôtre, elle se tend. On pourrait dépasser objectivement les 8 années assez vite. Et si la tendance se poursuit telle qu'elle est, c'est les 10 ans le seuil d'alerte, qui peut arriver au regard du fait que quand on n'a pas d'épargne nette, on en prend de plus, alors que la Région a des compétences obligatoires qui sont là et qui sont constantes.

Permettez-moi, Monsieur le Président, une petite incise taquine, mais non moins éclairante sur les petites économies que l'on pourrait faire. Lorsque nous évoquerons les marchés publics, vous découvrirez, chers collègues, trois lignes pour un total de 10 000 euros, ce sont les marchés engagés les 20, 22, 23 juin dernier. Je commence par le lot 3, Ille-et-Vilaine pour la réalisation de portraits du président de la Région Bretagne. Le lot 2 pour le Finistère pour la réalisation de portraits du président de la Région Bretagne. Le lot 1 pour les Côtes-d'Armor, réalisation de portraits du président de la Région Bretagne. Le lot 2 pour le Finistère, rebelote, pour la réalisation de portraits du président de la Région Bretagne. Et le lot 4 pour le Morbihan, de la réalisation de portraits du président de la Région Bretagne. Vous direz que c'est moi qui vous dresse un portrait dans cette affaire, mais on en a pour 10 000 euros.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Et on va les refaire parce que maintenant j'ai la barbe.

Stéphane DE SALLIER DUPIN

C'était avant la barbe ou est-ce le coût de la barbe ? Mais voilà, Monsieur le Président, il n'y a pas de petites économies. Alors, à quoi serviront ces photos ? Auriez-vous l'intention d'accrocher un portrait du président de la Région dans chacun des lycées de la région ? Je me fais certes taquin, mais je vois là l'expression d'une personnalisation du pouvoir. Alors, soyez prudent, attention au petit culte qui va avec et je crains que depuis quelques mois, on ait cette petite personnalisation et cette petite musique.

En conclusion, Monsieur le Président, nous devons regarder lucidement la trajectoire financière. C'est ce que notre groupe Hissons haut la Bretagne fait. La Bretagne a perdu en quatre ans presque toute sa capacité d'autofinancement. L'épargne nette est désormais sur une pente qui est longue, mais qui va vite, car si la perte s'établit à 50 millions chaque année, vous serez au plancher à la fin de votre mandat, ce qui signifie que chaque nouvel investissement dépend de l'emprunt, mais à quel taux ? C'est un risque d'endettement différé, pas une gestion vertueuse.

Plutôt que de geler et de raboter indistinctement les budgets, il faudrait revoir les politiques régionales sur le fond, nous vous le disons depuis déjà des années, identifier celles qui ne produisent plus d'effet, concentrer les moyens sur les propriétés bretonnes, la formation, le transport, l'éducation via les lycées, le développement économique, l'innovation. Et pour nous l'efficience doit redevenir la boussole, sinon la Bretagne perdra sa liberté d'investissement.

En qualité de président de la commission des finances qui échoue au premier groupe d'opposition, mon conseil est le suivant : faire une revue de l'ensemble de nos aides à la vie associative, j'insiste. Faire une revue de l'ensemble de nos aides à la vie associative, notamment dans les trois domaines des trois budgets gelés, mais au-delà également. J'appelle officiellement publiquement à la réalisation d'un véritable audit sur le sujet.

Faire cette revue dans tous les domaines où vous développez des produits et des offres en doublon d'acteurs parfois plus pertinents. Je pense via Mégalis à moncompte.bzh pour lequel nous avons déjà engagé plus de 6 millions d'euros. Nous en reparlerons. Mettre en place une revue triennale des politiques régionales par roulement pour évaluer avant d'abonder. Se fixer des limites dans vos dépenses d'ingénierie, ce qui est dépensé en back-office ne l'est pas en front-office. Et si dans vos politiques d'aménagement vous réduisiez de 10 % la dimension ingénierie, vous pourriez la redistribuer aux communes qui en ont besoin. Dans une France qui est budgétairement et durablement en crise, la Bretagne doit être une boussole. Mais une boussole, ça ne sert à rien si elle ne montre aucune direction. Cette DM2 est coupablement, me semble-t-il, prudente et sans vision durable. Et le PLF 2026, en restreignant toujours plus l'autonomie fiscale et financière, transforme cette prudence en paralysie. C'est ma crainte.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Avant de redonner la parole au vice-président PERRIN-SARZIER, je donne la parole au vice-président LÉCUYER puisqu'il a été interpellé sur les sujets d'agriculture notamment.

Arnaud LÉCUYER

Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Oui, merci Monsieur le Président. Pas directement dans le discours, les interventions dans le cadre de cette DM2, mais ce matin par Madame DESMARES dans le cadre de son discours de politique générale et je vais me permettre d'y répondre à ce moment-là. Parce que ne pas répondre à votre discours de politique générale serait laisser penser que les propos que vous avez tenus sont vrais, ce qui n'est absolument pas le cas. Sur cette DM2, je vais me contenter de cela.

Vous avez dit ce matin que les arbitrages réalisés sur le budget agricole, donc 509, étaient essentiellement ou quasi exclusivement tournés vers l'agriculture biologique, ce qui est absolument faux. Si des arbitrages ont été faits, ils ont pu concerner un dispositif lié à l'agriculture biologique, c'est le dispositif AGRI Bio, qui n'a pas été consommé parce que moins de conversions à l'agriculture biologique. Ce n'est pas faute d'avoir supprimé ce dispositif, de ne pas en avoir fait la promotion, mais parce qu'aujourd'hui le contexte lié à la conversion à l'agriculture biologique n'est pas au rendez-vous. Les autres arbitrages qui ont pu être faits ne concernent pas des dispositifs liés à l'agriculture biologique. Je pense à AGRI Transmission, puisque nous avons consommé des crédits de l'année 2024 sur 2025, donc pas une nécessité de consommer davantage sur cette année. Nous avons également fait la même chose sur AGRI Bas carbone.

Vous dire également que sur le dispositif Agriculture écologiquement performante, les dispositifs seront retravaillés sur l'année 2026, mais qu'il y a eu des financements apportés au cours de l'année 2025 pour les appels à projets lancés en 2022, 2023, 2024, puisque ce sont des dispositifs sur trois ans. Et qu'enfin le dernier dispositif impacté c'est AFRI Foncier, donc dans le cadre de nos partenariats avec la SAFER parce que tout simplement il y a eu peu de mises en réserve foncière sur cette année 2025 dans le cadre de cette expérimentation.

Et pour conclure le propos, vous dire que oui, la Région Bretagne, elle est en soutien auprès de l'agriculture biologique. Sur cette année 2025, 3 millions d'euros ont été destinés à l'installation. Il y aura pour 32 % des installations qui sont concernées par l'installation en agriculture biologique. La revalorisation DJA, je pense qu'on aura l'occasion d'y revenir, 8 000 euros vont aller aussi pour un tiers vers les agriculteurs biologiques. 27 % de nos aides aux investissements vont à des dossiers présentés et portés par des agriculteurs en agriculture biologique, soit le double de leur pourcentage dans les fermes bretonnes. Ça fait 7,14 millions d'euros.

Vous dire également qu'avec le président, et on l'avait évoqué ici, nous avons été la seule région de France à porter deux années de suite les aides au maintien de l'agriculture biologique 2023-2024 pour 11 millions d'euros, que nous sommes la seule région de France à maintenir les aides aux MAEC, mesures agro-environnementales et climatiques, 2,5 millions d'euros pour 45 %, ce sont des bios qui en bénéficient. Aucune structure sur le budget 2025, aucune structure qui accompagne l'agriculture biologique n'a été impactée malgré le contexte par les choix budgétaires de la Région Bretagne. Je vous invite plutôt à vous retourner vers les arbitrages qui ont été réalisés par la ministre de l'Agriculture sur la réorientation des fonds de la conversion à l'agriculture biologique, la CAB. Ne vous trompez ni d'adversaire ni de combat parce que côté Région Bretagne, oui nous soutenons à la fois l'installation, les investissements, les pratiques, les structures d'accompagnement et la consommation de produits bio dans nos lycées. Voilà la réalité de ce qui est fait pour l'agriculture biologique par le Conseil régional de Bretagne. Merci à vous.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Monsieur PERRIN-SARZIER.

Stéphane PERRIN-SARZIER

Merci, Monsieur le Président.

Merci pour vos interventions, conseils, leçons. Après les leçons du matin, je peux vous dire que quand vous vous levez à 4h du matin pour aller entendre des leçons, que vous revenez… Oui alors, c'est ce qu'on me dit. On me dit : « vous avez de la chance, vous êtes enseignant, vous répétez toujours la même chose, finalement vous savez faire puisque la pédagogie c'est l'art de la répétition. » Je réponds maintenant : « oui, mais mes étudiants à la fin de l'année ils ont leur diplôme, tandis que là j'ai l'impression que ça fait 10 ans que je répète la même chose à des redoublants. » Voilà. C'est un peu la situation dans laquelle je me trouve aujourd'hui.

Applaudissements.

Et donc voyez-vous, je trouve qu'il y a des paradoxes dans les diverses interventions, parce que tantôt on nous dit, nous ne sommes pas une île, nous sommes forcément dans le grand tout, etc. Et je l'ai dit d'ailleurs ce matin devant les deux ministres, quand la note de la France est dégradée, la note du Conseil régional est dégradée, puisque nous ne pouvons pas être notés mieux que l'État, et donc nous avons un intérêt commun à ce que les finances publiques soient globalement bien tenues. Mais vous ne pouvez pas dire « Nous ne sommes pas une île, nous sommes un grand tout » et ensuite nous faire des procès à nous en particulier sans relever ce qu'a relevé Simon UZENAT, c'est que tous les rapports de la Cour des comptes sur les finances publiques locales depuis au moins 5 ans, et j'ai été auditionné à chaque fois, tous les rapports de la Cour des comptes pointent systématiquement les mêmes phénomènes qui concernent toutes les régions. Et je veillerai très particulièrement à ce que dans le débat d'orientation budgétaire, nous ayons des données comparatives par région. Et vous verrez que toutes les régions sont concernées par cette dérive de la capacité de désendettement, cette chute du taux d'épargne, contrairement encore

une fois à ce qu'a dit encore ce matin Madame DE MONTCHALIN, je le maintiens et je le répéterai autant qu'il faut.

Et je suis désolé pour le président MARBOEUF qui trouve qu'on parle trop de recettes et trop de l'État, et je le préviens pour le mois de décembre, je vais parler beaucoup de recettes et beaucoup de l'État. Parce que dans le système dans lequel nous fonctionnons, sans autonomie fiscale, je ne vois pas comment il pourrait en être autrement. Et cher président MARBOEUF, je suis en train de faire la petite liste de toutes les additions que nous laisse l'État, et elle commence à être longue. Alors on me dit petites économies de 10 000 euros, etc. Je vais prendre l'exemple de Saint-Malo. Saint-Malo, vous connaissez, pour ceux qui sont allés s'y balader, le Môle des Noires, qui a été un peu tamponné par la tempête. Ça fait 40 ans, vous m'entendez bien, 40 ans, que ce môle est entretenu par des fonctionnaires autrefois de l'État et aujourd'hui de la Région en régie. 40 ans. Et aujourd'hui, les services de l'État nous disent : « Ah oui, mais ça contribue au système de défense contre la submersion de la ville de Saint-Malo, donc il faut que vous preniez un bureau d'études. » Coût supplémentaire. Coût supplémentaire. Vous vous souvenez que nous avons voté dans cet hémicycle, dans le mandat dernier, une convention tripartite avec l'État et la ville de Saint-Malo sur reconstruction de l'ENSM, nouvelle, financée par le produit de la vente de l'ancienne ENSM. On l'a votée ici, dans cet hémicycle. Qu'est-ce qui s'est passé quelques années après ? Alors jusqu'à maintenant, voyez-vous, je n'en avais pas fait une publicité parce qu'on essayait de trouver des solutions. Mais maintenant moi, j'ai atteint mon seuil de tolérance, donc on va tous dire.

Aujourd'hui, qu'a dit un jour l'État ? C'était le préfet BERTHIER. Dans une réunion, le préfet BERTHIER me dit « Ah, Monsieur PERRIN, j'ai une lettre de Madame BORNE, ministre de l'Équipement à l'époque, qui dit « Non, non, on ne vous rendra pas l'argent, on le remettra sur le CPER. Et ça viendra en diminution de votre contribution au CPER. » Alors première manip', parce qu'au lieu que ça vienne rembourser ce qu'on a assumé sur la construction de cette école, qui a été pris sur le budget lycées, on le remet sur de l'immobilier de l'État. Et le préfet BERTHIER de me dire : « satisfaisez-vous de tout ça, parce que normalement 50 % des produits de la vente reviennent dans la caisse centrale ». Et puis après, parce que j'avais quand même une petite prudence en disant « Monsieur le Préfet, vous savez bien que les CPER, ça ne s'exécute pas forcément, donc il faudra vite identifier les opérations, qu'on ne soit pas payés en monnaie de singe. »

Et puis après on nous dit le CPER, ça ne va plus, ça ne décale plus. Alors on ne va pas le mettre sur le CPER, on va le mettre sur l'expérimentation immobilière sur les universités. Et puis maintenant, l'expérimentation immobilière, on ne sait plus trop où ça en est avec les, voilà... Et vous avez comme ça 8, 10, 12 millions qui vont s'évaporer. Ça, c'est l'État. Voilà. Je pourrais vous parler de l'hébergement à titre gratuit des services de l'État dans les locaux portuaires. Alors, on pourrait se dire : « Ah, c'est chic, c'est que l'État est soucieux du sort de ses agents. » Mais quand vous allez à Lorient, ils ne veulent pas mettre un fifrelin dans les locaux qu'on est en train de refaire. Et il faudrait qu'on paie. Pour loger les personnels de l'État. Et j'en ai comme ça, à la pelle, sur mon périmètre. Et donc imaginez si on fait tous le tour ici, il y en a à la pelle.

Donc moi je vais vous dire, cher président MARBOEUF, ma réponse maintenant, elle est la même. Et ça partira du secrétaire général des lycées jusqu'au ministre, moi je ne vais pas plus haut et je me contente de ça : je n'ai aucune leçon à recevoir d'un État devenu incompétent, impotent, impécunieux, qui ne sait faire que nous laisser des ardoises et nous faire la leçon. C'est terminé.

Applaudissements.

Et j'en parlerai autant que de besoin. Autant que de besoin. Donc, camomille pour tout le monde, parce qu'effectivement, ça risque d'être dur au mois de décembre, la session budgétaire.

Bernard MARBOEUF

Cher Monsieur le Vice-président, je ne représente pas l'État.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Laissez-le terminer.

Stéphane PERRIN-SARZIER

Monsieur MARBOEUF c'est vous, qui encore en commission des finances lundi m'avez dit « on parle trop des recettes », c'est vous qui encore ici avez dit « on parle tout le temps de l'État », bon vous ne voulez pas qu'on en parle, j'ai le droit d'en parler. Bon, voilà c'est tout. Donc on peut en parler, mais il n'y a pas de problème et on va faire toutes les additions parce que ce que je vous ai dit là, c'est un tout petit bout de la note.

Bon, ensuite pour répondre d'abord à Madame SOHIER. Moi, je n'ai pas très bien compris quelle était la stratégie que vous proposiez. Alors, effectivement, le choix aurait pu être fait de ne pas faire de DM de correction et de laisser courir le budget et de constater des inexécutions au compte administratif. Si j'ai bien compris, c'était la solution que vous proposiez. Bon. Nous, nous avons trouvé plus transparent de tirer les conséquences des annulations de crédits. C'était un peu hypocrite de geler des crédits en sachant qu'on ne les consommerait jamais et de ne pas en débattre publiquement aujourd'hui. On peut contester nos choix, ça a été fait d'ailleurs. Mais je pense que c'était plus transparent que de le faire en constatant une non-exécution.

Et puis, la posture qui consiste à dire que finalement, on se battrait pour être les champions du sérieux budgétaire, mais l'alternative, c'est quoi ? C'est qu'on laisse déraper nos finances, qu'on en arrive, je ne sais pas moi, à une mise sous tutelle du préfet parce qu'on serait en épargne nette négative ? Ce n'est pas la stratégie que nous avons choisie. Ça ne veut pas dire que tout va bien. Et encore une fois, je pense avoir été suffisamment clair à de nombreuses reprises sur ce sujet-là, mais je pense qu'à un moment donné, en responsabilité, nous devons avoir des documents budgétaires pour la partie qui nous concerne qui soient le plus transparent possible et le plus adapté possible, et ça n'enlève rien au combat que nous devons mener. Et vous avez compris dans mes propos tout à l'heure qu'il y a désormais une urgence absolue, parce que le débat parlementaire commence, les dépôts d'amendements vont être clos très vite, très, très vite. Donc la machine va aller très, très vite. Donc, ça n'enlève rien à tout ça, et il n'y a que l'État pour croire qu'on en a sous la semelle. Mais quand on dit que fin 2024, en jours de fonds de roulement, en moyenne les régions de France sont à 4 jours, je pense que ça, c'est une donnée qui est imparable pour qui que ce soit, et qui traduit bien le fait que les marges de manœuvre n'existent plus. Bon, il n'y a pas besoin, on n'est pas là pour être les messieurs plus ou les madames plus de la gestion budgétaire.

Et puis sur les agents, puisque vous en avez parlé, mais Stéphane DE SALLIER DUPIN en a parlé aussi. Moi je veux publiquement dire les choses que j'ai déjà dites en commission, que j'ai partagées avec les organisations syndicales que j'ai rencontrées avec la directrice générale des services pendant plus de trois heures et dans un message aux agents. Un, nous avons fait un premier choix qui était de ne pas revenir sur la qualité de vie au travail et les décisions que nous avons prises sur la rémunération des agents. Je me permets de les rappeler, parce que c'est vrai qu'on n'en parle pas très souvent : renforcement du budget formation, on maintient les engagements sur les équipements individuels de protection, on a revalorisé le régime indemnitaire, on a fait une prime exceptionnelle pendant l'inflation, et ensuite on a fait une prime d'intéressement. De tout ça, il ne sera pas question de les supprimer.

Donc nous préservons ça et nous amplifions même le mouvement, puisque nous avons signé avec les organisations syndicales représentatives dans la maison un accord mettant en place la protection sociale complémentaire pour la partie prévoyance dès le 1er janvier 2027 alors qu'il y a un texte qui est en navette entre le Sénat et l'Assemblée nationale qui inviterait à décaler cette date au 1er janvier 2029, mais je n'ai pas souhaité, et les organisations syndicales non plus, attendre, parce que je vois dans la commission d'action sociale que je préside chaque mois des situations malheureusement dramatiques d'agents qui se retrouvent à demi-traitement parce qu'ils n'ont pas de contrat de prévoyance et qui se retrouvent très fortement déstabilisés, qu'on accompagne. Mais le mieux, c'est quand même d'avoir un contrat de prévoyance. Je me permets de dire que le reste à charge pour les agents les moins fortunés est de 4 euros par mois, avec l'action qu'on a entreprise. Donc de tout ça, il n'est pas question d'y toucher. Bon.

Partons ensuite du principe qu'on ne touche pas à ça, que notre masse salariale va évidemment augmenter, puisqu'il y a les augmentations de cotisations CNRACL qui s'imposent à nous. Je redis quand même que les employeurs territoriaux, globalement, ont demandé à ce que le rapport conjoint de l'IGA, de l'IGF et de l'IGAS, qui proposait d'autres pistes que la seule revalorisation de la cotisation employeur

soit explorée. Et si je suis un peu taquin, je trouve que c'est assez savoureux que quand c'est l'employeur privé on ne relève pas la cotisation employeur pour rééquilibrer une caisse de retraite, mais quand c'est l'employeur public, c'est le seul levier qu'on active. Bon, ça interroge sur les choix. Mais c'est un…

Donc, il nous reste la trajectoire effectif. Le président a donné un objectif simple qui était de revenir aux effectifs de début de mandat. Et en début de mandat, nous n'étions pas sous-administrés, je pense. Bon, pour y arriver, il y a trois manières. Il y en a une première, qu'on a décidé de ne pas activer, qui a été activée ailleurs, je ne dirai pas où pour ne pas fâcher le président MARBOEUF, qui consiste à fermer des services, à supprimer des postes au tableau des emplois et à renvoyer les gens au centre de gestion. C'est peut-être le moyen, pour répondre à Stéphane DE SALLIER DUPIN, qu'il y aurait sur cette trajectoire effective d'être beaucoup plus rapide, mais c'est beaucoup plus brutal. Ça a été fait ailleurs. On ferme un service ou des services entiers. Donc, si on ne veut pas s'engager dans cette posture brutale, il nous en reste deux qui sont d'une part le non-renouvellement de certains contractuels, deux, le non-remplacement de certains départs en retraite. L'objectif, c'est 94 postes en moins sur trois ans, dans une collectivité qui connaît chaque année 200 mouvements. Donc, en termes strictement quantitatifs, l'objectif nous paraît soutenable.

Mais, et vous avez raison Madame SOHIER, ça ne peut pas se faire dans simplement une approche type RGPP, que j'ai pour ma part suffisamment dénoncée par ailleurs. Donc, sous l'autorité de la directrice générale des services, qui y veille jour après jour, nous reprenons à chaque fois qu'il y a des mouvements, nous réinterrogeons le fonctionnement de nos services, et nous regardons. Nous allons peut-être avoir besoin, pour faire cela, de plus de mobilité interne de nos agents titulaires. Et ils sont plutôt demandeurs de ça. Nous allons avoir besoin de plus d'accompagnement et nous allons renforcer les moyens en accompagnement côté DRH. Et nous allons avoir besoin de formation parce qu'évidemment, c'est plus facile de recruter un mouton à cinq pattes en contractuel que de prendre un titulaire, de le faire monter en compétence, là aussi ça demande du temps.

Alors si vous me dites, et on a eu ce débat en commission des finances, sur la trajectoire affective comme sur l'évolution plus globale de nos finances, si vous me dites qu'on ne sera pas dans le timing, je vous réponds évidemment oui. Évidemment, oui. Pourquoi ? Parce que nous avons des décisions de ponctions de recettes qui sont prises annuellement sans aucune prévisibilité, alors qu'il y a forcément une inertie, ne serait-ce que dans le cadre des dépenses, parce qu'il y a des dépenses qui sont engagées sur deux ans, trois ans, donc ce n'est pas un robinet qu'on ferme brutalement. Et c'est d'ailleurs le débat que nous avons eu ce matin avec les ministres. Et la ministre GATEL elle-même a conclu qu'avec les représentants des collectivités, que le sujet c'était de trouver des moyens d'avoir de la visibilité.

Et oui, pourquoi est-ce qu'il faut avoir de la visibilité ? Parce que je n'ai jamais cru, cher Stéphane DE SALLIER DUPIN, que nous étions dans un moment un peu difficile à passer. Je l'ai dit lors de la précédente session en rebond d'un propos d'Ana SOHIER qui avait le même calendrier en tête, c'est que nous allons en avoir pour plusieurs années pour redresser les comptes publics, plusieurs années. Et donc, ce qu'on s'est dit ce matin, c'est qu'il faudrait au moins avoir une visibilité sur un demi-mandat, au moins. Idéalement un peu plus. Il y a un débat au Sénat, apparemment sur ce sujet, avec les associations d'élus. C'est ce à quoi il faut qu'on tende. Mais pour l'instant, on n'y est pas du tout. Donc on est, quelque part, condamnés à subir ces coups de barre.

Moi je ne savais pas, avant l'adoption du PLF en Conseil des ministres, je suis incapable de dire, alors qu'on entre dans la construction budgétaire pour l'année prochaine, quel est le montant de la coupe qui va nous être imposée. Donc nous repartons dans l'idée qu'il y aura probablement une coupe de la même hauteur, sans avoir la certitude. On commence à désosser le texte du PLF pour savoir quel est son impact, ligne à ligne. Et ce n'est pas facile à mouliner, cette affaire-là. Mais c'est impossible pour notre collectivité, comme pour n'importe quelle collectivité, de faire un pilotage avec un plan de mandat et d'avoir de l'autre côté des décisions prises annuellement où d'un coup on vous dit, pof, vous avez 40 millions d'euros qui disparaissent. Ma collègue Laurence FORTIN a dit à des chefs d'entreprise : « c'est comme si brutalement on vous disait, vous avez un tiers de votre BE qui disparaît. » Il n'y a aucun chef d'entreprise qui n'accepterait de subir ça. Quand ça arrive, il faut bien s'adapter. Et c'est ce qu'on fait.

Alors après, sur les choix. Une DM n'est pas l'occasion de remettre en cause des orientations stratégiques. Une DM, on est forcément dans de l'adaptation. Les choix stratégiques, on va les faire dans le BP 2026. On va les faire dans le BP 2026. Et c'est bien pour ça que j'appelle le gouvernement, très rapidement, à nous donner des indications sur, je l'ai dit ce matin, les dépenses où nous sommes en contractualisation avec lui. Parce que si on ajuste le dispositif d'ILLICO 2, il faut lire le truc. Il n'aura pas le prix Nobel, celui qui a écrit ça, mais je pense qu'à Bercy ils peuvent mettre sa photo pour le coup, partout. Parce que ça doit être le prototype du fonctionnaire de Bercy, celui qui a écrit ça. Les gars de Bercy sont capables de se tromper de 40 milliards sur des recettes, ça ce n'est pas un problème, mais par contre il y a du monde pour nous tondre un mécanisme avec un raffinement, c'est le supplice chinois avec tout le raffinement possible. Celui-là, il recevra une médaille, je pense, de ses chefs.

Toujours est-il qu'aujourd'hui, tant que nous avons cette information-là, mais que nous ne savons pas sur la section de fonctionnement, j'ai posé quatre fois la question et encore une cinquième ce matin : qu'est-ce que vous allez faire sur les plans régionaux d'investissement pour les compétences ? Qu'est-ce que vous allez faire ? Je n'ai pas de réponse. C'est un élément très structurant de notre section de fonctionnement. Très structurant, plus que 10 000 balles de photos. Très structurant. Bon, si on ne nous dit rien et qu'on nous met juste le DILLICO, ça va être la prime aux régions qui sont sorties du plan régional d'investissement pour les compétences. Et on sera contraints de faire de même. Et alors le fin du fin, c'est quand au CESER le MEDEF me dit : « il ne faut surtout pas toucher aux dépenses de formation. » Alors, on fait comment ? On fait comment ? Les mêmes qui disent à Paris qu'il faut nous réduire les moyens. Et idem sur le CPER. J'ai dit dix fois, cent fois, notamment parce qu'on avait fait ce travail-là, cher président MARBOEUF, dans le mandat précédent qu'aucun CPER n'avait été exécuté dans les calendriers. Pourquoi est-ce qu'on n'est pas fichus de se mettre autour d'une table pour déterminer comment est-ce qu'on exécute le CPER ?

Et j'ai dit ce matin aux deux ministres que si la technique, c'est l'épreuve des poteaux de Koh-Lanta, où on attend que les régions se cassent la figure pour leur faire porter la responsabilité du collapse des CPER, c'est irresponsable. C'est irresponsable. Donc moi, j'ai passé mon temps à dire qu'il fallait entrer en voie de discussion avec l'État. Madame GATEL m'a répondu ce matin : « il faut que nous échangions d'adulte à adulte ». D'adulte à adulte. Alors je suis juriste, la responsabilité pénale, c'est à 13 ans. Au civil, le juge entend les enfants à partir de 10 ans. J'ai 47 ans le mois prochain. Donc, pour ce qui me concerne, peut-être qu'elle parlait pour elle, mais pour ce qui me concerne, je pense y être depuis déjà un moment. Donc, on verra.

Alors sur les points techniques que vous avez soulevés, cher président MARBOEUF, sur le premier point, sur les 100 %, c'est notre règlement budgétaire et financier qui nous impose que sur la partie ressources, moyens, que vous avez évoquée là, le 908, le règlement budgétaire et financier nous impose que le vote vaille affectation. Donc c'est pour ça qu'on est à 100 %. C'est le règlement budgétaire et financier qui fait qu'il y a 100 % d'affectation. D'affectation ! C'est un taux d'affectation que vous avez dans le tableau.

Bernard MARBOEUF

Monsieur le Vice-président, c'est marqué « pourcentage de consommation ».

Stéphane PERRIN-SARZIER

En affectation de crédit.

Bernard MARBOEUF

C'est marqué « pourcentage de consommation », ça veut dire que nous avons consommé.

Stéphane PERRIN-SARZIER

Mais vous le savez Bernard MARBOEUF…

Bernard MARBOEUF

Moi je ne sais que ce que je lis. Je ne suis pas spécialiste.

Stéphane PERRIN-SARZIER

Pas d'excès de modestie. En commission permanente nous affectons des crédits. Donc c'est un taux d'affectation, 100 % des crédits sont affectés, et ils sont affectés à 100 % dès le vote, c'est dans le règlement budgétaire et financier que nous avons voté en début de mandat. Donc après, où est-ce qu'on constate le taux de consommation en crédit de paiement ? Dans le compte administratif, et je renvoie à ce que j'ai répondu tout à l'heure à Madame SOHIER. Donc là, c'est l'explication technique que je peux vous donner.

Ensuite, sur l'écart de 69 000 euros. Alors, j'ai fait reprendre les documents et on les a relus attentivement. Il y a une erreur matérielle, mais pas dans le document d'aujourd'hui. Oui alors, attendez. Attendez ! Bon. Je vous renvoie à la page 13 de la délibération du compte de gestion et à la page 24D du cadre comptable. Dans le cadre comptable, c'est bien la somme que vous avez évoquée, 13 379 000. Par contre, il y a une erreur matérielle dans le document, pas dans le cadre comptable transmis au contrôle de légalité, mais il y a une erreur matérielle dans le document, et mea culpa pour le coup, dans le document qui était dans le bordereau d'accompagnement du cadre comptable et financier. Mais dans le cadre comptable et financier qui a été transmis au contrôle de légalité, c'est bien le bon chiffre.

Bernard MARBOEUF

Ce qui a été transmis n'est pas ce qui a été voté.

Stéphane PERRIN-SARZIER

Si, le cadre comptable et financier, c'est bien ce qui a été transmis.

Bernard MARBOEUF

La somme repérée sur la délibération n'est pas la même. J'ai repris la délibération envoyée à la presse.

Stéphane PERRIN-SARZIER

Oui, c'est ce que je vous dis. Il y a une erreur matérielle dans le texte de la délibération, mais dans le cadre, dans la M57, c'est bien…

Bernard MARBOEUF

Donc la délibération est fausse ?

Stéphane PERRIN-SARZIER

Oui, c'est ce que je suis en train de dire.

Bernard MARBOEUF

Donc il faut la reprendre ?

Stéphane PERRIN-SARZIER

Non.

Bernard MARBOEUF

Ah bah ! Vous me dites que la délibération est fausse, par contre le cadre comptable transmis est bon, donc la délibération doit être votée.

Stéphane PERRIN-SARZIER

Monsieur MARBOEUF, est-ce qu'à 16h32, est-ce qu'il faut que je commence un cours sur la M57 ?

Bernard MARBOEUF

Ce n'est pas le sujet. Mon cher Stéphane, il n'est aucunement dans mes intentions et dans mon intention de créer du bazar là-dessus. Je voulais simplement, en travaillant un petit peu les documents préparatoires, et dites-vous bien que c'est mon rôle comme conseiller régional, je me suis aperçu d'une dichotomie de 69 000 euros. Donc je vous l'ai donnée et vous me dites…

Loïg CHESNAIS-GIRARD

On vous donne le point.

Stéphane PERRIN-SARZIER

On vous donne le point : il y a une erreur matérielle dans le texte, pas dans le cadre comptable et financier.

Bernard MARBOEUF

Moi vous savez, le cadre comptable transmis, je ne le connais pas. Je ne connais que la délibération soumise au vote. La délibération, la somme inscrite dans la délibération ne correspond pas à la somme reprise aujourd'hui dans la DM2 et j'en suis sûr que vous me donnez le point là-dessus.

Stéphane PERRIN-SARZIER

Mais je viens de vous dire oui. Donc si vous me dites oui et que je vous dis oui et qu'après vous me dites non, ça va durer longtemps, cette affaire-là. Dans la délibération qui a été… Monsieur MARBOEUF, vous siégez depuis plus longtemps que moi dans cette assemblée, donc vous pratiquez et vous l'avez pratiqué plus longtemps que moi, les votes de bordereau budgétaire. Vous savez très bien qu'il y a deux documents, il y a la délibération que l'on vote et il y a le cadre comptable, ce qui est devenu la M57, qui est aussi transmis, qui est le truc, c'est vrai qu'on ne lit pas vraiment puisque ça fait 500 pages, mais qui correspond au document comptable et qui est celui qui est repris d'ailleurs dans le compte gestion de la payeuse. Donc dans ce document comptable et dans le document de gestion du compte de gestion de la payeuse, c'est bien le bon montant, mais il y avait une erreur matérielle qui apparaît dans la délibération avant. Oui, mais il n'y a pas besoin de la revoter, c'est ce que je veux dire. Bon, voilà.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Mais on vous donne le…

Stéphane PERRIN-SARZIER

Non, mais… Ce qu'on va faire, c'est que moi je vous ai donné la réponse, il y a un tribunal administratif et puis on réglera le problème comme ça.

Bernard MARBOEUF

Oh ! Je ne suis pas procédurier, mais j'estime très sincèrement, et je vais prendre mes trois minutes d'explication de vote.

Stéphane PERRIN-SARZIER

Monsieur MARBOEUF. Non, mais je n'ai pas terminé mon intervention, j'ai le droit.

Bernard MARBOEUF

Excusez-moi.

Stéphane PERRIN-SARZIER

C'est quand même formidable. On peut essayer longtemps. Vous savez quoi ? Je vais m'arrêter là. Je vous remercie.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Chers collègues, je vous demande à chacun le plus grand calme. On a reconnu, Monsieur MARBOEUF, que vous aviez détecté une erreur matérielle dans la délibération. Le cadre comptable, comme vous l'a dit Stéphane PERRIN-SARZIER, est bon. S'il faut faire hors séance, en lien avec le président des finances, un point pour vérifier tout cela, aucun problème. On est transparents. Il n'y a aucune difficulté. Mais je le redis, nous sommes là dans une erreur matérielle qui a fait l'objet, encore une fois, d'une remarque de votre part et d'un quitus de la part du vice-président PERRIN-SARZIER. Merci Stéphane PERRIN pour le reste des explications et pour l'ensemble des points et des échanges que nous avons eus.

Je vais mettre aux voix, avec les explications de vote des uns et des autres, je vais quand même préciser que ces histoires de portraits, ce n'est pas trois fois 10 000 euros, c'est un marché à bon de commande plafonné à 10 000 euros, dans lequel il y a eu 3 500 euros pour trois actions de reportage terrain avec un

photographe. Donc 3 500 euros pour trois reportages terrain, pour que tout soit transparent pour tout le monde. Vous n'allez pas nous faire le même coup.

Stéphane DE SALLIER DUPIN

Monsieur le Président. Non pas du tout. Je vous le ferai, mais rassurez-vous…

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Et si Stéphane ne parle plus, il n'y a plus de séance.

Stéphane DE SALLIER DUPIN

Mais là ce sera redoutable. Dans le document des marchés publics, vous regarderez, il y a 5 lignes, 3 lignes à 2 500 euros et deux lignes à 1 250.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Oui. Et le total dépensé à ce jour, au moment où on se parle, c'est 3 500 pour faire des reportages photos sur le terrain et pas pour tirer des portraits du président. Par contre, comme il reste un peu de place, je peux vous faire un portrait que je vous ferai livrer dans votre bureau.

Stéphane DE SALLIER DUPIN

Ne me dressez pas mon portrait, je vous en supplie.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Bien, sur les votes, l'accord des présidents en conférence des présidents ce matin prévoit un vote unique pour les groupes, avec explication sur recettes, sur chacun des programmes et sur l'équilibre général. Donc je ne fais qu'un seul tour pour vous demander les votes. En connivence avec les présidents, il a été convenu que s'il y a un tableau à transmettre aux assemblées, en plus de votre prise de parole, vous pouvez transmettre, bien entendu, le tableau aux assemblées. Si c'est un vote global et que c'est le même vote pour tous les programmes, il n'y a pas de problème. S'il y a trois programmes sur lesquels vous voulez émettre un commentaire, vous émettez un commentaire. En fait vous êtes assez libres. Je suis assez libéral, finalement, dans la gestion de cette session. Libéral au sens liberté, cher ami. Je commence par le Rassemblement national. Merci. Nous la Bretagne.

Bernard MARBOEUF

Merci, Monsieur le Président. Je vais prendre mes trois minutes d'explication de vote. D'abord, je voudrais dire vis-à-vis de notre ami Stéphane qu'il ne faut pas prendre la mouche comme ça. Je pense qu'en regardant les bordereaux, je me suis aperçu d'une différence de 69 000 euros entre ce qui a été voté et ce qui a été repris. C'est mon rôle de le dire. Moi, je ne connais pas le document qui est transmis à la préfecture, je ne connais que la délibération soumise au vote au moment de la délibération. Donc c'est en conscience que j'ai pointé cette différence. Il y a donc un principe même de légalité sur ce vote. J'accepte, et je ne ferai aucun recours, la modification qui est proposée par le vice-président et je compte sur son sérieux que je ne mets pas du tout en cause. Donc l'affaire est classée.

Deuxième élément dans mes 3 minutes. Ici, je ne représente pas l'État. Troisième élément, je partage très largement l'approche générale des relations que Monsieur le Vice-président a indiquée entre l'État et les collectivités. Et je l'ai dénoncé très souvent ici et je le referai aussi. Trois et dernier point, je le dis et je le répète, nous passons beaucoup de temps dans les débats budgétaires à parler de ce qui se passe à Paris. Je voudrais quand même qu'on parle davantage de ce qui se passe en région et notamment sur l'affectation de nos dépenses et l'évaluation de notre politique publique. Voilà ce que je voulais dire.

Nos votes maintenant : abstention recettes, abstention sur tous les programmes en dépense. Je vous remercie.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous et merci des éléments d'apaisement de vos propos après quelques montées de température. Merci vraiment. Écologistes de Bretagne.

Claire DESMARES

Oui Monsieur le Président, nous pensions faire une explication de vote seulement, mais je voudrais répondre à Monsieur le Vice-président à l'agriculture sur son propos dans la première partie de l'échange. La question du manque de transparence de cette DM et du manque de précision de cette DM a été posée par un certain nombre de mes collègues, par le CESER également. Elle a été relevée par le CESER. Il se trouve, Monsieur le Vice-président à l'agriculture, que quand on lit la DM, sur votre programme, il est notifié : « Le rythme des appels à projets et des dossiers permet une réduction contenue. » Voilà, ça c'est les seuls éléments qu'on a là-dessus. Mes collègues ont posé plusieurs fois des questions sur à quoi correspondent les -230 000 euros sur votre programme, dans plusieurs commissions. J'ai fini par reposer clairement, parce que les réponses étaient évasives. Et puis cet argent, il était bien abattu sur le budget, donc je pose clairement la question aux commissions de finances. La réponse qui m'est apportée par Monsieur le Vice-président, qui dit recevoir un SMS de votre part, c'est : « - 100 000 sur AGRI Transition », pas transmission. Je vous invite vraiment… Si vous voulez, on a vérifié, parce que les commissions sont enregistrées, on a vérifié le verbatim, parce que peut-être je n'étais pas très réveillée à ce moment-là, mais il se trouve que c'est bien ce qui nous a été dit. -100 000 sur agri-transition, -100 000 sur les AEP, moins 30 000 sur AGRI Bio. Donc je suis désolée de dire que je prends les conclusions des éléments qui sont mis à ma disposition. Quant à tous les chiffres que vous avancez, il y a deux ans on nous a annoncé + 2 millions sur l'agriculture bio, il n'y a pas un agriculteur bio qui en a vu la couleur. Donc on a quand même tendance à dire…

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Non, mais vous rigolez ou quoi ? Enfin.

Claire DESMARES

Bien sûr les annonces dans les médias c'est bien, mais la réalité pratique…

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Madame, pas un agriculteur bio n'en a vu la couleur ? Vous êtes sûre de ça ?

Claire DESMARES

Ah peut-être un alors, allons-y. Ils sont où les 2 millions que vous aviez votés comme les deux 2 millions supplémentaires à la bio ? Franchement les structures de l'agriculture biologique nous le demandent tous les jours. Donc je vous dis que le sujet de la transparence de ces éléments…

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Je suis soufflé par vos propos Madame. Mais je vous laisse terminer.

Claire DESMARES

Pas autant que les acteurs de la firme, je vous assure, quand ils vous voient annoncer dans les médias à tour de bras que vous allez faire ceci, que vous allez faire cela, et que la réalité de leur quotidien reste la même.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Et dans les régions où vous gouvernez Madame, vous avez regardé ce qu'ils font par rapport à ce qu'on fait ? Je n'ai pas à rougir. À Régions de France, je peux vous dire que nous sommes la région qui mettons le plus sur le bio.

Claire DESMARES

Non, mais quand Monsieur PERRIN n'arrête pas de nous parler de Madame MORANÇAIS et que vous vous nous parlez… évidemment que vous faites mieux que WAUQUIEZ, mais enfin bravo quand même, stop. Vous pourriez me laisser finir ou non, ce n'est pas possible ? Concernant le reste des éléments sur la délibération modificative, notre vote va être un peu plus compliqué que nos collègues. Je vais vous donner les détails autant que faire se peut, parce que c'est vraiment la première fois qu'on vote de cette manière-là, donc on va essayer de faire au plus efficace.

Donc c'est contre le 100. Je ne vais pas vous donner les commentaires de tous les trucs parce qu'on ne va pas y arriver, mais je vais vous donner les éléments les plus importants, en tout cas qui nous semblent les plus probants. La question sur le 101, c'est la réduction des moyens sur les commandes de protection hygiénique mises à disposition dans les lycées et des projets éducatifs qui sont mis en difficulté dans les lycées. Ce sera contre le 201. Ce sera contre le 203. Ce sera contre le 205. Ce sera contre le 206. Contre le 401, parce qu'on considère que c'est un mauvais signal qui est envoyé à la vie associative et au mouvement associatif breton. Contre le 507, le soutien… C'est super compliqué de faire ça comme ça, je suis désolée. Contre le 509 pour les éléments qu'on a évidemment débattus, contre le 601, le 602, le 603, où on voit là aussi des -110 000 euros sur l'eau, -110 000 euros sur la biodiversité, -300 000 euros sur énergie et ressources. Et on se demande, et d'ailleurs c'était aussi la question du CESER, pourquoi la biodiversité n'est pas sanctuarisée, sachant qu'on a tous les ans des questions sur le fait qu'il reste des crédits sur ces lignes et qu'en fait, ils ne sont pas dépensés ou ils sont transférés. Ensuite, en abstention, ce sera une abstention sur le 103, une abstention sur le 109, une abstention sur le 207, sur le 305, sur le 306, sur le 501, sur le 502, sur le 504, sur le 510, sur le 511, sur le 901, où on attire, on en a parlé en commission finance lundi, la vigilance sur la question des conditions de travail des agents, dans le cadre de ce mouvement qui nous paraissait un peu trop comptable et pas assez en lien avec la garantie d'exécution du service, le 905, le 907 et le 908. Les autres programmes c'est un pour et c'est contre la DM.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci Madame. Hissons haut la Bretagne.

Stéphane DE SALLIER DUPIN

Monsieur le Président, il semble qu'il y ait de l'électricité dans l'air…

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Renouvelable.

Stéphane DE SALLIER DUPIN

Mais on n'a pas de politique énergétique. Je me demande si on peut le capter ou pas, mais pour beaucoup d'entre nous, ce sont des courants alternatifs. Donc il y a peut-être une complexité. Je passe outre l'instant de sourire. Sur le fond des choses, nous subissons et nous allons subir une deuxième année. Nous subissons, c'était dans la bouche du rapporteur général, et on le sent bien. Nos débats, le président MARBOEUF le dit régulièrement, on s'oriente vers les recettes et nous passons notre temps à subir. Quelle est notre capacité d'anticipation d'un mouvement que l'on saura savoir long et récurrent ?

Alors, j'admets volontiers avec vous que les mesures année après année ne sont pas anticipables, proprement dit, mais on sait que la tendance est longue. Donc moi la question que je pose, et c'était l'objet de mes propositions, c'était vraiment cela, c'est-à-dire se dire, on est dans une période longue, comment est-ce que, dans la durée, et malgré les incertitudes… on connaît la tendance. Est-ce qu'on peut relire nos politiques publiques ? Est-ce que vous pouvez engager ces travaux de façon à ce qu'à la sortie de cette période, qui durera 5, 10 ans, je n'en sais rien, on ne soit pas complètement étrillés et qu'on maintienne l'essentiel de ce qui fait le service aux Bretonnes et aux Bretons ? Je crois que pour le moment, on attend les coûts. On les prend en compte lorsqu'ils arrivent. Mais nous n'avons pas fait ce travail d'anticipation, qui est complexe, mais qui me semble absolument nécessaire.

Sur le fond du budget, ce sera contre en recettes et en dépenses. Et sur les programmes, proprement dits, si quelqu'un veut bien prendre le résultat de l'exercice, nous sommes contre les 905 à 910, 905, 906, 907, 908, 909, 910, nous sommes contre le 502 sur les usages numériques. Je redis ici mon incompréhension sur moncompte.bzh. J'aurai un échange, il l'a sollicité, avec Jérôme TRÉ-HARDY, mais je pense qu'on est en dehors d'une période où on pourrait s'offrir le luxe de développer nos propres outils lorsque d'autres le font mieux à notre place. Ce sera pour le 108, c'est-à-dire le fonctionnement des établissements privés, c'est de droit. Ce sera pour pêche et port, 510 et 511. Et le reste, c'est abstention.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Christian TROADEC.

Christian TROADEC

Autonomie et régionalisme

Oui, Monsieur le Président. Juste peut-être pour revenir sur la venue de son Excellence, Monsieur l'Ambassadeur d'Ukraine en France, puisqu'on parle aussi, bien sûr j'étais extrêmement touché et ému de ce qu'il a pu nous dire, mais aussi de la représentation qu'on donne. J'ai constaté qu'à l'entrée de l'hémicycle, il n'y a plus que trois mâts. Trois drapeaux. Il y avait bien le drapeau français, le drapeau européen et le drapeau ukrainien, mais pas le drapeau breton. Je sais que même si on est en train de rabioter, il n'était pas au même niveau que les autres, en tout cas. Mais s'il y avait un coup de rabot donné sur les dépenses de fonctionnement, là il s'agit d'une dépense d'investissement. Donc peut-être qu'on peut imaginer mettre un quatrième mât pour pas que le drapeau breton passe par perte et profit lorsque nous recevons des personnalités extérieures.

Concernant la DM, Monsieur le Président, nous avons ici affaire à un paravent de participation au plan de redressement des comptes de l'État français. Plan auquel, d'ailleurs, on n'a pas vraiment le sentiment que vous vous opposez dans votre logique comptable et qui masque véritablement, à mes yeux, une vraie ambition pour la Bretagne. La situation financière de la Région Bretagne n'est pas aussi mauvaise que veut bien le faire croire votre vice-président aux finances, et bien meilleure que celle que décrit Monsieur MARBOEUF, qui a voulu tracer un tableau apocalyptique de la situation, sans doute pour masquer les décisions erratiques de l'État.

Nous avons en réalité, et sur des sommes qui resteraient à définir, des moyens d'agir, et particulièrement là où personne d'autre ne le ferait à notre place, et je pense en premier lieu aux langues de Bretagne. Une sanctuarisation du budget, même si elle est toujours appréciée, n'est pas suffisante. Il faudrait l'augmenter, d'autant plus que les chiffres viennent de nous parvenir : les chiffres de la rentrée 2025 pour l'enseignement bilingue sont les plus mauvais depuis 1977. Depuis 1977. Jamais il n'y avait eu une régression du nombre de scolaires inscrits en langue bretonne. L'Office public de la langue bretonne vient en effet de publier les chiffres de l'enseignement bilingue et nous avons dans le détail une nette baisse globale de 302 élèves, moins 1,5 %, et ça sur tous les réseaux et tous les niveaux confondus. L'enseignement catholique perd 182 élèves cette année, le réseau Diwan 215 et l'enseignement public reste en croissance, mais très faiblement, avec 95 élèves. Nous sommes revenus, en fin de compte, en dessous du chiffre symbolique des 20 000 élèves en enseignement bilingue, soit un chiffre très en deça de l'objectif affiché à la convention de mars 2022 qu'on avait signée avec l'État et la Région Bretagne sur la transmission des langues de Bretagne. Celle-ci prévoyait 30 000 élèves en 2027. Cet objectif, vous le savez, ne sera pas atteint. Il reste une seule rentrée scolaire avant l'échéance de la convention. Des moyens existent, des moyens sont nécessaires. Il nous faut mettre de l'argent sur l'enseignement bilingue et faire en sorte que la langue bretonne soit sauvée.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Permettez-moi juste de dire qu'il faut suivre les cohortes générales. Vous avez raison sur les chiffres en breton, des élèves qui entrent en enseignement breton, mais nous avons aussi une baisse très importante sur le monolingue français. Et il faut regarder les rapports. Après, je vous donne le point sur le fait qu'effectivement, nous avons vécu une très mauvaise année, Paul MOLAC le disait encore ce matin, lorsque nous préparions la rencontre avec la Rectrice. Madame PRUNIER. Elle n'est pas là. Très bien, merci à tous, la DM est adoptée. Merci encore une fois de la qualité de nos échanges. Je vais appeler Loïc HÉNAFF à me rejoindre à la tribune, en vous remerciant encore une fois tous et toutes et nous allons aborder le bordereau concernant la feuille de route mobilité des biens et des marchandises.

Le Président appelle au vote le programme 101

Le groupe Rassemblement national vote contre
Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient
Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient

Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh vote contre
Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient
Les groupes de l'Exécutif votent pour
Christian Troadec s'abstient

Le programme 101 est adopté

Le Président appelle au vote le programme 102

Le groupe Rassemblement national vote contre
Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient
Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient
Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh vote pour
Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient
Les groupes de l'Exécutif votent pour
Christian Troadec s'abstient

Le programme 102 est adopté

Le Président appelle au vote le programme 109

Le groupe Rassemblement national vote contre
Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient
Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient
Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh s'abstient
Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient
Les groupes de l'Exécutif votent pour
Christian Troadec s'abstient

Le programme 109 est adopté

Le Président appelle au vote le programme 201

Le groupe Rassemblement national vote contre
Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient
Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient
Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh vote contre
Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient
Les groupes de l'Exécutif votent pour
Christian Troadec s'abstient

Le programme 201 est adopté

Le Président appelle au vote le programme 202

Le groupe Rassemblement national vote contre
Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient
Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient
Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh s'abstient
Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient
Les groupes de l'Exécutif votent pour
Christian Troadec s'abstient

Le programme 202 est adopté

Le Président appelle au vote le programme 203

Le groupe Rassemblement national vote contre
Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient
Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient
Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh vote contre
Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient
Les groupes de l'Exécutif votent pour
Christian Troadec s'abstient

Le programme 203 est adopté

Le Président appelle au vote le programme 204

Le groupe Rassemblement national vote contre
Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient
Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient
Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh s'abstient
Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient
Les groupes de l'Exécutif votent pour
Christian Troadec s'abstient

Le programme 204 est adopté

Le Président appelle au vote le programme 205

Le groupe Rassemblement national vote contre
Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient
Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient
Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh vote contre
Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient
Les groupes de l'Exécutif votent pour
Christian Troadec s'abstient

Le programme 205 est adopté

Le Président appelle au vote le programme 206

Le groupe Rassemblement national vote contre
Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient
Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient
Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh vote contre
Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient
Les groupes de l'Exécutif votent pour
Christian Troadec s'abstient

Le programme 206 est adopté

Le Président appelle au vote Le programme 207

Le groupe Rassemblement national vote contre
Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient
Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient
Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh s'abstient

Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient
Les groupes de l'Exécutif votent pour
Christian Troadec s'abstient

Le programme 207 est adopté

Le Président appelle au vote le programme 305

Le groupe Rassemblement national vote contre
Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient
Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient
Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh s'abstient
Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient
Les groupes de l'Exécutif votent pour
Christian Troadec s'abstient

Le programme 305 est adopté

Le Président appelle au vote le programme 306

Le groupe Rassemblement national vote contre
Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient
Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient
Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh s'abstient
Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient
Les groupes de l'Exécutif votent pour
Christian Troadec s'abstient

Le programme 306 est adopté

Le Président appelle au vote le programme 401

Le groupe Rassemblement national vote contre
Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient
Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient
Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh vote contre
Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient
Les groupes de l'Exécutif votent pour
Christian Troadec s'abstient

Le programme 401 est adopté

Le Président appelle au vote le programme 501

Le groupe Rassemblement national vote contre
Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour
Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient
Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh s'abstient
Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient
Les groupes de l'Exécutif votent pour
Christian Troadec s'abstient

Le programme 501 est adopté

Le Président appelle au vote le programme 502

Le groupe Rassemblement national vote contre
Le groupe Hissons haut la Bretagne vote contre
Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient
Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh s'abstient
Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient
Les groupes de l'Exécutif votent pour
Christian Troadec s'abstient

Le programme 502 est adopté

Le Président appelle au vote le programme 503

Le groupe Rassemblement national vote contre
Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient
Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient
Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh vote pour
Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient
Les groupes de l'Exécutif votent pour
Christian Troadec s'abstient

Le programme 503 est adopté

Le Président appelle au vote le programme 504

Le groupe Rassemblement national vote contre
Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient
Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient
Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh s'abstient
Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient
Les groupes de l'Exécutif votent pour
Christian Troadec s'abstient

Le programme 504 est adopté

Le Président appelle au vote le programme 505

Le groupe Rassemblement national vote contre
Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient
Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient
Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh vote pour
Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient
Les groupes de l'Exécutif votent pour
Christian Troadec s'abstient

Le programme 505 est adopté

Le Président appelle au vote le programme 507

Le groupe Rassemblement national vote contre
Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient
Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient
Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh vote contre

Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient
Les groupes de l'Exécutif votent pour
Christian Troadec s'abstient

Le programme 507 est adopté

Le Président appelle au vote le programme 509

Le groupe Rassemblement national vote contre
Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient
Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient
Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh vote contre
Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient
Les groupes de l'Exécutif votent pour
Christian Troadec s'abstient

Le programme 509 est adopté

Le Président appelle au vote le programme 510

Le groupe Rassemblement national vote contre
Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour
Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient
Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh s'abstient
Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient
Les groupes de l'Exécutif votent pour
Christian Troadec s'abstient

Le programme 510 est adopté

Le Président appelle au vote le programme 511

Le groupe Rassemblement national vote contre
Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour
Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient
Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh s'abstient
Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient
Les groupes de l'Exécutif votent pour
Christian Troadec s'abstient

Le programme 511 est adopté

Le Président appelle au vote le programme 601

Le groupe Rassemblement national vote contre
Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient
Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient
Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh vote contre
Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient
Les groupes de l'Exécutif votent pour
Christian Troadec s'abstient

Le programme 601 est adopté

Le Président appelle au vote le programme 602

Le groupe Rassemblement national vote contre
Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient
Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient
Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh vote contre
Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient
Les groupes de l'Exécutif votent pour
Christian Troadec s'abstient

Le programme 602 est adopté

Le Président appelle au vote le programme 603

Le groupe Rassemblement national vote contre
Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient
Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient
Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh vote contre
Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient
Les groupes de l'Exécutif votent pour
Christian Troadec s'abstient

Le programme 603 est adopté

Le Président appelle au vote le programme 701

Le groupe Rassemblement national vote contre
Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient
Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient
Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh s'abstient
Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient
Les groupes de l'Exécutif votent pour
Christian Troadec s'abstient

Le programme 701 est adopté

Le Président appelle au vote le programme 801

Le groupe Rassemblement national vote contre
Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient
Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient
Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh vote pour
Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient
Les groupes de l'Exécutif votent pour
Christian Troadec s'abstient

Le programme 801 est adopté

Le Président appelle au vote le programme 808

Le groupe Rassemblement national vote contre
Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient

Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient
Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh vote pour
Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient
Les groupes de l'Exécutif votent pour
Christian Troadec s'abstient

Le programme 808 est adopté

Le Président appelle au vote le programme 901

Le groupe Rassemblement national vote contre
Le groupe Hissons haut la Bretagne vote contre
Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient
Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh s'abstient
Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient
Les groupes de l'Exécutif votent pour
Christian Troadec s'abstient

Le programme 901 est adopté

Le Président appelle au vote le programme 905

Le groupe Rassemblement national vote contre
Le groupe Hissons haut la Bretagne vote contre
Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient
Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh s'abstient
Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient
Les groupes de l'Exécutif votent pour
Christian Troadec s'abstient

Le programme 905 est adopté

Le Président appelle au vote le programme 906

Le groupe Rassemblement national vote contre
Le groupe Hissons haut la Bretagne vote contre
Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient
Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh vote pour
Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient
Les groupes de l'Exécutif votent pour
Christian Troadec s'abstient

Le programme 906 est adopté

Le Président appelle au vote le programme 907

Le groupe Rassemblement national vote contre
Le groupe Hissons haut la Bretagne vote contre
Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient
Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh s'abstient
Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient
Les groupes de l'Exécutif votent pour
Christian Troadec s'abstient

Le programme 907 est adopté

Le Président appelle au vote le programme 908

Le groupe Rassemblement national vote contre
Le groupe Hissons haut la Bretagne vote contre
Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient
Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh s'abstient
Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient
Les groupes de l'Exécutif votent pour
Christian Troadec s'abstient

Le programme 908 est adopté

Le Président appelle au vote la Décision modificative n°2 au budget

Le groupe Rassemblement national vote contre
Le groupe Hissons haut la Bretagne vote contre
Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient
Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh vote contre
Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient
Les groupes de l'Exécutif votent pour
Christian Troadec s'abstient

La Décision modificative n°2 au budget est adoptée

Feuille de route mobilité des biens et des marchandises

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Je vous en prie, installez-vous. Vous le savez comme moi, nous avons en Bretagne de vrais sujets de mobilité de par notre péninsularité. Nous avons l'ambition de rester un territoire d'industrie, ce qui nécessite de nous poser des questions sur ces sujets de mobilité de biens et de marchandises, mais nous avons aussi notre propre développement et notamment les constructions de logements. Loïc HÉNAFF va vous en dire un mot dans un instant et nous verrons ensemble comment continuer à travailler sur l'aménagement de notre territoire et sur la décarbonation des transports le temps que Monsieur HÉNAFF sorte les petits jouets qui vont m'intriguer pendant son intervention. Vous avez la parole.

Loïc HÉNAFF

Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Merci, Monsieur le Président.

Il s'agit aujourd'hui de relever le défi du fret et de la logistique. En effet, le transport de marchandises représente un enjeu stratégique majeur. Un enjeu de souveraineté industrielle, d'aménagement du territoire, d'emploi et d'énergie. C'est pour cela que ce sujet nous préoccupe en Bretagne. Le transport de marchandises était autrefois l'apanage des industriels. Personnellement, j'ai un arrière-grand-père qui s'appelait Félix PELLÉ, qui était capitaine au long cours, et qui commandait des cargos mixtes sur la ligne d'Amérique du Sud et d'Asie, des cargos mixtes passagers et fret. Et cette compagnie s'appelait les chargeurs réunis, qui montre bien que les chargeurs s'unissaient pour organiser leur fret. Mais c'était il y a plus de 100 ans.

Aujourd'hui, c'est un secteur économique à part entière de l'économie servicielle. D'ailleurs, il représente 11,4 % des emplois salariés en Bretagne, soit 75 000 emplois, plus que l'industrie agroalimentaire en Bretagne. C'est un secteur qui vit de profonds bouleversements mondiaux par la fragmentation. Aujourd'hui, on peut commander un sac de ciment à Ouessant sur Amazon. Et je ne reviens pas sur les dégâts de Shein, je ne sais pas comment on prononce d'ailleurs, et le pont aérien qui se met en branle chaque nuit entre l'Asie et l'Europe. L'accélération aussi, le juste-à-temps qui est dicté par la baisse du besoin en fonds de roulement et écrase la rationalisation pourtant nécessaire du transport. Le container aussi, ce petit objet qui a tellement bouleversé le transport mondial dans ces 70 dernières années.

Pour la Bretagne, c'est encore plus complexe. Le Conseil régional a depuis longtemps identifié l'importance majeure de la logistique. Territoire périphérique éloigné des grands axes de transport, le fret breton est singulier. Alors retenons que 95 % du fret passe par la route, par ces petits camions. Grosso modo, 3 % de notre fret en bateau. Et grosso modo, 2 % par le train. 95, 3, 2. Il est donc dominé par la route, elle-même propulsée à 90 % par le gasoil. Et composé à 50 % de véhicules utilitaires légers, ces petites camionnettes blanches que l'on voit sur nos routes. Je remercie le CESER qui partage ces constats finalement connus depuis assez peu grâce à notre travail collectif.

Cette évolution n'est pas sans rappeler l'évolution du trafic passager. Et non, le nom de ce document n'est pas innocent, car nous avons une vision, nous Région, pour analyser et passer à l'action. « Mobilité des biens et des marchandises », pourquoi ? Parce qu'en Bretagne, nous sommes passés du désenclavement des années 60-70 à l'accessibilité des années 80. Et nous sommes désormais dans l'âge de la mobilité. Et alors il en est de même pour les marchandises, et le parallèle est évident avec la mobilité des personnes. Ce document s'appelle aussi feuille de route, car notre vision dans ce contexte, ce n'est pas d'écrire une stratégie trop vite obsolète, mais de tracer un chemin, de dessiner une carte. J'aime à le dire comme une carte marine qui s'adresse à tous, qui nous guide, nous signale les écueils, les dangers, les contre-courants, mais aussi les courants porteurs et les vents favorables.

Cette feuille de route est l'aboutissement d'un long processus de plus de deux années au bas mot et qui prend sa source dans le PRAL de 2014 et les travaux supervisés par Gérard LAHELLEC, puis ceux menés en commun avec la DREAL et l'État en région. L'État a d'ailleurs installé le principe des conférences régionales logistiques. Nous en avons tenu deux ces deux dernières années, et c'est un principe qui nous va bien, car il a permis d'accompagner l'élaboration de cette feuille de route qui déjà se concrétise par le volet marchandise du CPER 2023-2027 avec un saut considérable d'investissement de 4 à 64 millions d'euros pour par exemple raccorder de nouveau le port de Brest au réseau ferroviaire, car il ne l'était plus, je pense que bon nombre dans cette salle ne le savaient pas, il ne l'était plus. Planifier le raccordement de Lorient, sans parler des rénovations des lignes fines pénétrantes de Vitré-Gérard et d'Auray-Pontivy-Saint-Gérand.

Au sein de l'ORTB, l'Observatoire régional des transports en Bretagne, outil désormais central du partage de la connaissance, nous avons multiplié les rencontres et les travaux collectifs au service de toute la Bretagne. La frise qui va s'afficher à l'écran vous montre à quel point nous n'avons collectivement pas chômé. Des travaux entrecoupés par des rencontres politiques avec des groupes du Conseil régional, la diffusion du tableau de bord de la logistique et d'un diagnostic partagé il y a déjà plus d'un an. La seconde conférence régionale logistique de novembre 2024 a été l'occasion d'annoncer et de préciser notre vision partagée avec la DREAL d'écriture de cette feuille de route et d'en lancer la préparation et la concertation associée. Concertation, échange de vues et partage de la connaissance, comme un séminaire dédié au tableau de bord de la logistique qui s'est tenu au siège du Conseil régional de Bretagne. D'ailleurs, tous ces documents sont en ligne, téléchargeables depuis le site internet de l'ORTB. Et ce tableau de bord est un véritable atlas de la connaissance en la matière.

Mon propos d'aujourd'hui n'est pas de vous assommer avec des chiffres, mais probablement de vous alerter sur le fait que beaucoup des réalités concrètes sont contre-intuitives. Ça a d'ailleurs été noté en commission. Il est très important de le partager et de le rendre compréhensible, et de rendre compréhensible cette particularité bretonne. Un chiffre que j'aime citer souvent : on parle en termes de fret, et donc de marchandises en Bretagne, de 157 millions de tonnes. Retenez ce chiffre. Retenez aussi que l'énergie consacrée en Bretagne à ce transport de marchandises est supérieure à la moyenne nationale. On parle en émissions de CO_2 de 3,7 millions de tonnes environ. Or, nous visons bien la décarbonation complète en 2050 selon la stratégie nationale bas carbone. Troisième élément peut-être à retenir, les matériaux de construction et les minerais ont une part supérieure aux produits agricoles et agroalimentaires. Tiens donc. Et surtout, en tonnes absolues, 71 % du tonnage est déplacé en intra-Bretagne. En intra-Bretagne. Alors certes, quand vous rentrez dans le détail et que vous le transposez en tonnes-kilomètres, ce 71 % se transforme en un tiers. C'est le petit donut qui est en bas à droite de l'écran. Néanmoins, tout ceci est contre-intuitif et toute la subtilité de ce sujet est là.

La feuille de route mobilité des biens et des marchandises que je vous propose aujourd'hui, c'est celle de toute la Bretagne, pas celle uniquement du Conseil régional de Bretagne. Elle a été élaborée en partenariat avec l'État en région, avec qui nous déployons sans attendre le CPER. Elle a été élaborée avec tous les acteurs de la logistique et du transport de marchandises, et bien sûr les territoires. Elle a été élaborée avec des liens resserrés avec l'ORTB, l'Observatoire régional des transports en Bretagne, et Bretagne Supply Chain, qui est ce qu'on appelle le cluster du métier en Bretagne, pour développer la connaissance et surtout l'animer.

Pour piloter cette feuille de route, qui marque une étape importante pour l'économie bretonne, et déployer de nombreux projets et groupes de travail, nous allons avoir besoin d'une bonne gouvernance pour nous assurer de l'efficacité, de l'efficience de l'ensemble des travaux avec toutes les parties prenantes. Nous souhaitons donc mettre en place un comité de pilotage composé de la Région et de l'État, avec une animation conjointe ORTB et BSC, Observatoire régional des transports en Bretagne et Bretagne Supply Chain, et le soutien indispensable des acteurs et parties prenantes sous la forme d'un comité technique. Plutôt que de multiplier les instances, nous allons de plus nous appuyer sur la Conférence régionale logistique, dont la prochaine aura lieu le 20 janvier 2026, Monsieur le Président, avec Monsieur le Préfet de Région, Conférence régionale logistique que nous aimons appeler tout simplement l'Assemblée générale du fret et des marchandises en Bretagne. Assemblée générale à laquelle sera convié

le CESER selon son souhait exprimé. Bien sûr, tous les contributeurs structurés et pertinents, associations ou représentants de salariés seront les bienvenus s'ils le souhaitent également.

Outre le document que vous avez en main, notre feuille de route de 28 pages, nous avons largement diffusé cet été auprès des professionnels 30 fiches actions. Ces 30 fiches actions sont l'élément concret et opérationnel de la feuille de route, un plan d'action à 2028, un horizon à 2050. Nous allons travailler à nous assurer de la bonne concordance des moyens et surtout des plans de charge de chacun et nous assurer de la bonne prise en compte des priorités. Nous saurons être souples quand il le faudra.

Un point important dans cette enceinte à cet instant. Ici, nous parlons beaucoup de nos compétences socles de la Région en matière de fret et de logistique. Et je pense que nous ne donnons pas une image fidèle de la réalité bretonne, tout simplement parce que nous nous occupons prioritairement de ce dont nous devons nous occuper : nos ports, bien évidemment, et prioritairement le raccordement au rail, ou le développement du vélique, qui est aussi essentiel. Mais nous devons voir plus large. Nous devons absolument voir plus large. Quand nous finançons la LGV entre Rennes et Paris, par effet de ricochet, nous favorisons le fret ferroviaire. Quand nous finançons la RN164, nous travaillons à développer la mobilité des biens et des marchandises, et demain, décarboner.

Cette feuille de route est composée de quatre grandes thématiques qui rassemblent nos ambitions, des ambitions de gouvernance et de connaissance, des ambitions de compétitivité, bien sûr de décarbonation, mais aussi de territorialisation. Il s'agit donc encore une fois d'un document à vision large. Alors je vais prendre quelques exemples. Ne vous inquiétez pas, je ne vais pas passer les 30 en revue. Je vais en prendre trois. L'action 12, qui s'appelle « Améliorer les conditions de travail en développant notamment la culture santé-sécurité au travail dans les activités logistiques ». C'est un projet mené par la CARSAT, l'Aract et l'État pour développer la culture, santé et sécurité dans un secteur d'activité du transport touché, peut-être ne le savez-vous pas, par deux fois plus d'accidents du travail que la moyenne nationale. Action 23, « créer une offre ferroviaire bretonne connectée, tant en infrastructures qu'en services de transport ». Là, un projet mené par la Région, la DREAL et SNCF Réseau, pour multiplier par 6 la part du fret ferroviaire d'ici 2050, avec comme fer de lance le chantier de transport combiné de Rennes terminal, opéré par le groupe La Haye. Troisième exemple, l'action 30, « favoriser l'innovation et élaborer des modèles logistiques durables sur les territoires ». Ici, un pilotage ADEME avec les territoires, comme avec Brest par exemple, pour multiplier les chartes logistiques locales. On m'a remis ce matin la charte logistique locale de Rennes, votée en septembre 2025, des initiatives qui se multiplient et avec lesquelles nous devons absolument nous connecter. Car effectivement, sur les territoires, il y a énormément d'actions concrètes, réalistes, mais à notre portée, qui doivent être réalisées. Elles vont demander des changements culturels, concrets, pour les parties prenantes. Mais ce ne sera pas si simple que ça, parce qu'il va falloir, par exemple, optimiser les flux, rentrer dans des logiques de mutualisation, et ça va demander une grande ouverture d'esprit. Nous allons devoir également beaucoup communiquer localement pour informer sur les métiers, les nombreuses possibilités de décarbonation. Par exemple, la multiplication des énergies disponibles pour décarboner le transport entre le GNV, le B100, l'HVO et l'hydrogène. Bref, il y a vraiment de nombreux sujets de travail et de collaboration.

En conclusion, cette feuille de route est, comme je le disais en introduction, un petit peu comme une carte marine. Nous avons nos objectifs, elle nous guide vers notre destination, elle est à la fois indispensable, nécessaire, mais elle n'est pas suffisante. C'est un outil majeur qui n'existait pas, il fallait l'inventer, elle est à jour, elle est co-construite avec toutes les parties prenantes qui proposent ce bouquet d'actions concrètes. Elle est issue d'un long travail de concertation et de partage, d'une belle mobilisation des acteurs qui ont contribué jusqu'à la dernière minute. Elle fixe des objectifs opérationnels à 2028, un cap à 10 ans et un horizon à 2050.

Je voudrais ajouter ici quelques considérations. Dans un contexte durable de moyens publics limités, de risques majeurs à nous lancer dans des investissements d'infrastructures inutiles, parce que les acteurs ne se les approprient pas, et c'est bien le couple infrastructure-offre qui sera déterminant. La pertinence de ce couple sera l'indicateur du succès de la collaboration entre les acteurs. Je voudrais aussi remercier tous les contributeurs très nombreux à cette feuille de route parce que c'est la leur. Je remercie les services de la Région, personnellement, qui m'accompagnent aussi dans cet exercice depuis quatre ans.

Merci aussi à Gérard LAHELLEC pour son impulsion, et bien sûr à Michaël QUERNEZ et à vous, Monsieur le Président, pour votre confiance.

Cette feuille de route n'aborde cependant pas tout. Elle ne dit pas comment nous allons faire entendre la voix de la Bretagne à Paris et à Bruxelles dans les prochaines années, car cela va être absolument nécessaire. Elle ne parle pas non plus des sujets de recherche, car depuis plusieurs années j'ai une intuition que je souhaite creuser, ce que j'appelle l'incoterm décarboné, pour ceux qui veulent en parler à la fin de la session. Elle ne dit pas non plus comment nous allons faire progresser rapidement la conscience des chargeurs bretons qu'il faut qu'ils prennent urgemment en compte leur ancrage territorial dans l'élaboration de leurs tarifs. J'étais la semaine dernière à Cologne, au salon Anuga de l'alimentaire, et j'échangeais avec des clients. Pour eux, vendre Ex Works, FOB Brest, FOB Le Havre ou FOB Gênes, c'est la même chose. Par contre, je le sais et les équipes du port de Brest le savent aussi, pour la Bretagne, cela n'a rien à voir.

Et ma conclusion est technique, et volontairement technique, et probablement obscure pour tous ceux qui m'écoutent. Et c'est bien là un des prochains obstacles que nous allons devoir franchir. Et je vais compter sur Bretagne NEXT pour m'aider, car nous allons devoir encore une fois mobiliser les acteurs bretons au-delà de notre feuille de route pour faire progresser la mobilité des biens et des marchandises au bénéfice de la Bretagne et non à ses dépens. Merci.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Merci vraiment, l'objectif encore une fois c'est d'orienter les forces, vous l'avez bien senti. Et ce document va nous y aider. Nous avons six inscrits dans le débat, nous commençons par Gladys GRELAUD au nom de la majorité.

Gladys GRELAUD

Communistes et progressistes

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Je m'exprime aujourd'hui au nom de la majorité régionale. Merci cher Loïc, pour cette présentation et pour cette belle feuille de route. Le sujet du transport de biens et de marchandises est un sujet essentiel et qui me tient tout particulièrement à cœur. Il fait écho à de nombreuses réflexions que nous posons depuis le début de notre mandat. Il répond à des enjeux de sobriété énergétique et de lutte contre le réchauffement climatique, évidemment, mais aussi aux problématiques d'aménagement du territoire et de réindustrialisation de notre région et plus largement de notre pays, un sujet que nous partageons.

Parce que notre vision, depuis toujours, c'est de permettre à toutes et à tous, Bretonnes et Bretons, de pouvoir vivre et travailler au pays. Pour cela, il faut que nos entreprises, nos usines, nos fermes puissent transporter leur production de manière simple, pour un coût limité et surtout dans des conditions environnementales les plus satisfaisantes possibles. Évidemment, pour cela, plusieurs leviers existent. Investissement dans la production énergétique décarbonée, développement de la consommation locale et, bien entendu, réduction du trafic routier au profit du développement massif du fret ferroviaire ou maritime. Je veux ainsi saluer ici les synergies avec la stratégie portuaire et ferroviaire de la Région et tout particulièrement l'accent mis par la feuille de route sur l'entretien et le développement du report modal de la route vers le fer qui suppose des investissements massifs, comme avec le centre de transport combiné de Rennes, le raccordement du port de Brest, qui seront financés par le CPER. Mais aussi, et c'est important de le noter, grâce au versement mobilité régional et rural qui sera bientôt levé par la Région Bretagne. Dans le même mouvement, nous garantissons les investissements dans les ports, en les connectant notamment aux corridors ferroviaires afin de faire baisser la part du transport routier en priorisant le fret ferroviaire et son couplage avec le fret maritime et fluvial.

Mais au-delà de tous ces sujets évidemment majeurs, cette feuille de route a un mérite tout particulier à mon sens, car elle nous amène aussi à réfléchir sur la notion même de fret. L'une des difficultés principales à laquelle nous sommes confrontés aujourd'hui, c'est que l'activité qui consiste à transporter

une marchandise de son producteur à son client est devenue une simple activité tertiaire, coincée dans un étau entre industriels et grande distribution. Cette logique pousse immanquablement les entreprises du transport à compresser les coûts et à dégrader les conditions de travail des plus de 75 000 salariés en Bretagne, comme tu le disais.

La déconnexion. Cette déconnexion de l'activité du fret logistique de son territoire pousse irrémédiablement vers des délocalisations des bureaux et des emplois. Pour que les activités de fret et de logistique respectent l'environnement certes, mais aussi les travailleurs, ces activités doivent s'insérer dans un écosystème avec les industries locales pour faire collectif et être ancrées sur le territoire breton. Et c'est bien cela qui est particulièrement important dans cette feuille de route. C'est un enjeu d'autant plus crucial dans la situation géographique qui est la nôtre, cette péninsule qui peut être enviée pour nos belles plages et le tourisme, mais qui peut parfois aussi être un point faible justement pour produire et transporter. Bref, pour nous une industrie logistique au service du territoire est la condition *sine qua non* pour éviter qu'elle n'épuise les deux seules sources de toute richesse : la terre et les travailleurs. Je vous remercie.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. RN, Madame D'ORSANNE.

Virginie D'ORSANNE

Oui, merci Monsieur le Président.

La feuille de route que vous nous présentez aujourd'hui touche un enjeu majeur pour la Bretagne, la mobilité des biens, la logistique et, au fond, le fonctionnement quotidien de notre économie. Car derrière ces mots technocratiques de ce document, une question très simple se pose : comment permettre à nos agriculteurs, à nos industriels, à nos artisans de produire, de livrer et d'exporter dans de bonnes conditions ?

Sur le diagnostic de départ, nous pouvons en partie vous rejoindre. Oui, la Bretagne reste un territoire enclavé. Oui, nous dépendons largement du transport routier. Oui, il faut diversifier les modes de transport et mieux structurer les flux logistiques. Et oui, la Région a un rôle à jouer dans cette organisation.

Mais Monsieur le Président, c'est sur la méthode que nous divergeons, car ce texte ne nous semble ni efficace, ni équilibré, ni crédible en l'état. Votre feuille de route regorge d'objectifs, de leviers, d'ambitions, mais aucun moyen précis ne vient les appuyer. Aucune ligne budgétaire, aucun calendrier, aucune hiérarchie claire des priorités. Tout cela reste de l'incantation administrative, or, les entreprises de transport bretonnes n'ont pas besoin de slogans, elles ont besoin de visibilité, de décision et de clarté. Elles veulent savoir ce qui sera fait, quand et avec quels moyens.

Deuxième problème, cette feuille de route n'est pas une stratégie, c'est une fois encore un manifeste écologique. Une fois encore, la priorité absolue est donnée à la décarbonation, à la sobriété logistique, au report modal et aux véhicules propres. Mais jamais vous ne parlez des coûts que cela représente pour nos PME de transport. Les entreprises bretonnes, déjà asphyxiées par la fiscalité et la réglementation, n'ont pas les moyens de passer au tout électrique ou au vélo-cargo. Elles n'ont pas besoin de leçons de vertu, elles sont déjà parmi les plus exemplaires d'Europe.

Et que proposez-vous pour les aider ? Rien. Pas un mot sur le soutien ciblé au transport breton. Pas une ligne sur la concurrence déloyale des poids lourds étrangers qui roulent à moindre coût sans respecter nos règles. Vous voulez décarboner la Bretagne, mais en réalité vous êtes en train d'étouffer ceux qui la font vivre, nos transporteurs, nos agriculteurs, nos industriels. Vous prétendez planifier l'avenir logistique de la Bretagne, mais vous oubliez l'essentiel : les infrastructures, les territoires et la souveraineté économique. Une stratégie logistique ambitieuse devrait reposer sur quatre piliers simples.

Le premier, moderniser nos infrastructures routières, comme par exemple finir cette fameuse RN164, qui est le symbole du désenclavement de la Bretagne. Cet axe est censé être l'épine dorsale du Centre

Bretagne, reliant les quatre départements. Or, la Région se vante de défendre l'aménagement du territoire, mais elle laisse le Centre Bretagne enclavé depuis 30 ans. Ou aussi faire les contournements urbains, ces fameuses rocades abandonnées par le département doivent redevenir des priorités absolues. L'abandon des contournements des rocades de Fougères, Vitré et de Châteaubourg par le Conseil départemental au motif de réduction des émissions carbone et contraintes budgétaires est une faute politique. C'est en réalité, là encore, sous couvert d'écologie, un renoncement total à l'aménagement équilibré du territoire qui va aggraver les embouteillages, les nuisances urbaines et surtout le développement économique.

Le deuxième pilier serait de relancer le fret ferroviaire, mais sans naïveté. La réouverture de certaines lignes dans le Centre Bretagne doit se faire avec un vrai diagnostic économique, pas par idéologie. Troisième point, rééquilibrer le développement logistique. Tout ne peut pas se concentrer sur les ports et les métropoles. Les zones industrielles et rurales doivent être intégrées dans la stratégie. Quatrième point, protéger nos transports bretons de la concurrence étrangère déloyale. Parce que la logistique ne se pense pas à Bruxelles ni dans les bureaux rennais, elle se construit avec les entreprises et sur le terrain.

En l'état, votre feuille de route ressemble davantage à un document de principe plus qu'à une politique d'action. Elle flatte les modes du moment sans apporter la moindre solution concrète à ceux qui travaillent. Nous ne sommes pas hostiles à l'idée d'une stratégie logistique, bien au contraire. Je tiens d'ailleurs à remercier notre collègue Loïc HÉNAFF pour cette réunion de commission sur le site du CTC de Rennes, et la rencontre avec le groupe LAHAYE, qui était très intéressante. Mais votre texte est trop flou, il est trop idéologique pour répondre aux besoins réels de la Bretagne. C'est pourquoi, Monsieur le Président, le groupe du Rassemblement national s'abstiendra. Je vous remercie.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci, Madame. Parole à Monsieur BRÉHIER pour Nous la Bretagne.

Tristan BRÉHIER

Nous la Bretagne – Ni Breizhiz

Merci, Monsieur le Président.

Alors déjà, je suis désolé parce que moi je n'ai pas apporté de petits camions et de petits trains. Mais bon, je vais essayer de me faire comprendre de manière imagée aussi sur un dossier qui est très intéressant et qui s'inscrit d'ailleurs dans un contexte assez riche puisque dès 2022 on avait des ambitions nationales avec la stratégie nationale sur le fret ferroviaire qui visait à augmenter la part du fret à 18 % d'ici 2030 et 25 % d'ici 2050. Lors de la négociation et de la conclusion du CPER, il y a également eu une priorité en Bretagne via 60 millions dans le cadre du CPER pour le développement du fret ferroviaire. Une volonté politique aussi de l'exécutif via un conseiller régional dédié. Un contexte aussi de réduction des gaz à effet de serre avec une volonté assez forte de report modal et également une logique de transition énergétique.

Donc on parle évidemment de mobilité des biens et des marchandises, mais quand on parle de mobilité, il faut aussi qu'on parle de stockage, et j'y reviendrai, et notamment dans un cadre contraint qui est celui du Zéro artificialisation nette. Et puis après, sur un plan plus global, et ça a été évoqué sur d'autres interventions, le contexte international avec une massification de ces colis du quotidien qui arrivent notamment d'Asie et qui viennent poser un certain nombre de questions, et pour le coup, est-ce que la Bretagne a la capacité de jouer là-dessus ? C'est aussi un vrai sujet. Après, il y a aussi ces actualités. J'ai écouté la radio ce matin avec une annonce du gouvernement d'une taxe de 2 euros sur ces colis-là. On voit que ça avance aussi pour limiter ce flux de marchandises un peu trop important qui vient d'Asie.

Quelques remarques préliminaires. Déjà, nous on prend le sujet avec humilité, parce que c'est un sujet extrêmement complexe, multidimensionnel, protéiforme, qui amène beaucoup d'acteurs autour de la table, où la Bretagne en réalité, le Conseil régional de Bretagne, et vous l'actez à certains, voire même à beaucoup d'endroits dans le bordereau, on n'a pas forcément la main. Et donc, tout cet enjeu de la gouvernance plus large est posé.

Nous, ce qu'on veut souligner, en remarque préliminaire, c'est que déjà il y a un point positif, c'est ce travail d'amélioration de la connaissance, qui n'était pas un mince effort, parce qu'il est à la fois éclairant et, évidemment, on a pu être surpris à certains égards sur certains chiffres qui ont pu sortir, et j'y reviendrai. Pour beaucoup, dans les actions, on connecte aussi à d'autres politiques qui sont déjà en cours. On vient connecter à la stratégie portuaire, on vient connecter à certains éléments de la politique des mobilités. Donc au final, est-ce qu'il y a énormément de sujets supplémentaires ? Ça reste à voir. Et enfin, pour terminer mes remarques préliminaires, je pense qu'il y a une occasion manquée, c'est *quid* de l'exécution du CPER ? Alors on le voit un petit peu textuellement, mais c'est vrai qu'on aurait pu avoir un peu plus de chiffres, de savoir sur les 60 millions où est-ce qu'on en est. Et ça aurait été une belle occasion, au titre de ce bordereau, d'avoir un éclairage plus précis des chiffres.

Ceci étant dit, trois données ont retenu notre attention. Premièrement, et c'est la moins surprenante et pour autant pas la plus mince, c'est ce déséquilibre territorial qui est très marqué à l'est de la région, avec plus de 70 % des entreprises de logistique qui sont en Ille-et-Vilaine et plus de 50 % des entrepôts. Donc ça, ça pose un enjeu d'aménagement du territoire extrêmement fort, qui n'est d'ailleurs pas sans lien avec cette tendance démographique qui vient accentuer aussi ce déséquilibre territorial. Et d'ailleurs, j'en profite pour dire qu'à ce titre, les travaux sur le volet lycées que mène ma collègue Stéphanie STOLL sont aussi d'une importance première. Donc un enjeu d'aménagement du territoire et donc de démographie.

Deuxième donnée très intéressante, c'est le taux de vacance des entrepôts, qui est présenté d'ailleurs de manière plutôt positive en disant qu'on est proche de zéro, donc on a le taux le plus faible de France. Pour autant, ça vient poser de vraies tensions foncières. Et j'y reviendrai. Et enfin, troisième donnée intéressante, 94 % de la part modale vient de la route avec une majorité de véhicules utilitaires légers, ce qui représente 10 % des gaz à effet de serre en Bretagne. Donc on le voit, et vous l'avez dit lors de la présentation, on a une dépendance très forte à la route, plus forte que les autres régions françaises.

Donc maintenant qu'on a dit ça, deux interrogations principales qu'on voulait vous mettre au débat. Vous avez parlé tout à l'heure dans la présentation d'essayer d'être parfois à contre-courant, de prendre les vents porteurs. Il y a un vent mauvais qui souffle, c'est celui du portuaire et du trafic conteneur. Si on prend l'exemple de Brest, septembre 2025 par rapport à l'année précédente, 25 % de baisse du trafic conteneur à Brest. Là, il y a vraiment urgence. Il y a vraiment urgence, d'autant plus que c'est dépendant d'un acteur principal. Donc si cet acteur principal décide de partir, il n'y a plus de trafic de conteneurs à Brest. Pour autant, c'est vrai que les ports sont aujourd'hui des ports de service, des ports avec des énergies renouvelables éventuellement dans quelques années. Mais l'activité principale d'un port, c'est quand même les échanges commerciaux et donc les conteneurs. Donc là, à notre sens… C'est un test aussi à la capacité politique de l'exécutif régional d'embarquer les entreprises bretonnes pour éviter d'aller au Havre ou d'aller à Saint-Nazaire. D'ailleurs, on en avait déjà discuté, mais même le port du Havre estime qu'il serait content de pouvoir renvoyer un certain nombre d'entreprises et de flux vers Brest, parce qu'ils sont un peu en surchauffe. Donc ça, c'est un point pour nous qui est extrêmement important.

Et le deuxième point qu'on voulait souligner, c'est celui du foncier. Je l'évoquais tout à l'heure. Dans le bordereau, vous indiquez la volonté, à travers une action, de définir un maillage territorial d'entrepôt pertinent, intégrant la sobriété foncière. Alors qu'est-ce qu'il y a là-dessous ? Nous, on le connecte notamment à un amendement qu'on avait porté dans le cadre de la stratégie portuaire en 2023, pour justement orienter un certain nombre de foncier vers de la logistique dans les zones rétroportuaires. Alors est-ce que c'est bien prévu ? Dans quelles mesures est-ce que ça s'intègre avec la Zéro artificialisation nette ? Et est-ce que vous êtes en discussion ? Et quels accords, quelles négociations sont en cours avec les collectivités territoriales concernées ? Bref, à travers tous les éléments que j'ai pu vous donner, on attend des réponses. En tout cas, je remercie pour votre attention.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Nous poursuivons avec Loïc LE HIR, groupe Écologistes de Bretagne.

Loïc LE HIR

Les Écologistes de Bretagne

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, Monsieur le Conseiller,

Notre groupe attendait depuis un bon moment cette feuille de route régionale à l'heure où le fret ferroviaire est une composante essentielle pour penser la transition écologique sur le territoire. Cependant, nous sommes déçus, car elle est trop lacunaire en termes de diagnostic, d'ambition et d'action concrète. Et surtout, il manque des indicateurs et des objectifs chiffrés et financés.

Tout d'abord, dans cette feuille de route, il manque un élément essentiel, c'est le périmètre de l'étude. On ne l'a pas. Nous n'avons pas de détails sur le volume des émissions de gaz à effet de serre liées au transport de marchandises. Or, des pourcentages sans référence à des chiffres n'apportent pas grand-chose. Pour mettre en avant les leviers sur lesquels agir en priorité, vous auriez dû inclure le détail des émissions de gaz à effet de serre et les volumes transportés par mode de transport de biens et de marchandises, à savoir l'aérien, le maritime, qu'il soit régional, national ou international, le routier et ses différents moyens de transport, et le ferroviaire.

Ensuite, cette feuille de route aborde le transport de marchandises essentiellement sur le prisme de la compétitivité, de la performance économique et du coût grandissant des énergies, et non pas sous le prisme écologique. Pourtant, c'est ce qui devrait prioritairement nous préoccuper pour réduire de manière conséquente nos émissions de gaz à effet de serre. La logistique, très abordée dans le document, vient conforter ce propos, car elle sert essentiellement à rendre les entreprises plus compétitives, à améliorer le service offert aux clients et à assurer une maîtrise des coûts liés au supply chain. Ce constat, le CESER le partage également et le rappelle à juste titre dans son avis. Au final, c'est toujours *business as usual*.

Sur l'apport de connaissances, sujet important en rapport avec mon introduction, le sujet nous semble bien pris en compte, mais il manque un état des lieux précis et actualisé des gaz à effet de serre, que j'ai déjà dit, par mode de transport. Et notamment sur les importations et exportations maritimes et aériennes internationales, qui sont fort émetteuses de gaz à effet de serre.

Sur la gouvernance envisagée, je marque mon étonnement que Bretagne Mobilité ne soit pas citée une seule fois dans le document. C'est pourtant une nécessité de l'associer, comme tous les élus locaux des bassins de mobilité. Ce sont les mieux placés pour apporter une connaissance fine des territoires, que ce soit pour les mobilités ou leur aménagement économique. Ne pas les associer, c'est peut-être prendre des risques que l'on doit mesurer. Et pour un développement efficace et efficient des mobilités, et notamment des infrastructures, nous ne pouvons pas dissocier le transport de personnes et de marchandises, et tout particulièrement pour le ferroviaire. Pour ces raisons, il nous semble indispensable d'associer Bretagne Mobilité dans nos espaces de réflexion. Et si les statuts de Bretagne Mobilité ne le permettent pas, qu'attendons-nous pour les modifier ?

Au sujet de la décarbonation, il est tout à fait pertinent d'informer les entreprises à ce sujet, ainsi que sur l'optimisation des flux, de former à l'éco-conduite et de développer les services pour les véhicules décarbonés. Intégrer des clauses environnementales dans les marchés publics est également une très bonne chose, mais il faudrait aussi que ce critère soit beaucoup plus prépondérant dans les choix des titulaires de marché.

Sur le routier, vous marquez l'importance du transport de la route. Mais doit-on être surpris alors que les routes bretonnes sont gratuites ? N'y a-t-il pas une concurrence déloyale avec le ferroviaire, pourtant moins carboné ? Vous êtes majoritairement opposés à la taxe poids lourd, mais nous ne devons pas nous exonérer de réaliser une étude qui permette de créer une taxe adaptée à notre péninsularité, qui favorise les énergies réellement décarbonées et qui ne pénalise pas l'ouest par rapport à l'est de la Bretagne.

Maintenant sur le ferroviaire, l'objectif fixé de passer de 1,4 % à 8,4 % pour le fret ferroviaire est très insuffisant et peu ambitieux au regard des objectifs nationaux de 18 % en 2030 et 25 % en 2050. Rappelons quand même que notre territoire a déjà connu des initiatives ambitieuses. Les paysans léonards avaient par exemple relancé le ferroutage et le transport combiné en 2009 en créant la société Combi Ouest, avec des départs de marchandises depuis Rennes. Pourtant, la société a dû cesser ses

activités en raison d'un manque de soutien politique et face à des entraves d'exploitation. Le site a été repris par le groupe LAHAYE qui connaît et reconnaît des difficultés aujourd'hui. Ne répétons pas les mêmes erreurs. La Région doit se montrer ambitieuse pour maintenir ce site et pour développer le fret ferroviaire avec plus de vigueur sur tout le territoire.

Nous devons inciter l'État à investir lourdement dans notre réseau ferroviaire pour le transport de passagers et de marchandises dès à présent et lors du prochain CPER. Il s'agit de rouvrir des lignes qui ont existé et de réfléchir à l'aménagement économique du territoire pour optimiser l'usage de ces lignes. Vous nous dites souvent « on ne mettra pas du train partout ». Mais là où il y a possibilité d'en mettre, faisons-le et favorisons l'installation des entreprises qui peuvent en avoir l'usage, tout en recherchant un aménagement équilibré du territoire. À notre sens, il faut aussi mener une réflexion pour mutualiser les trains de passagers et les cars de transport de passagers également, et également avec des transports de petits colis entre les villes, comme cela existait il n'y a pas si longtemps, d'où là aussi une autre occasion d'associer Bretagne Mobilité.

Enfin, le maritime. Le développement bas carbone nous semble indispensable, et vous en parlez dans le document. Des études ont déjà été menées sur le cabotage entre les ports, notamment au niveau régional, mais il faut continuer à rechercher un modèle économique et développer ce transport en remplacement de la route entre les ports bretons, avec ceux du reste de la France, mais aussi avec les pays limitrophes comme l'Espagne, et le Sud-Ouest nous remerciera de voir moins de camions passer.

Ensuite, sur les importations d'aliments de bétail. Vous abordez, dès la première phase de votre plan, l'enjeu de souveraineté industrielle. Je le redis ici, si nous réduisons drastiquement nos dépendances aux importations pour nos élevages, un enjeu important pour la souveraineté aussi, mais pour le coup alimentaire. On réduira fortement les émissions de gaz à effet de serre. Mais cela impose bien sûr un changement de modèle agricole avec une réduction de l'élevage intensif hors-sol. L'éco-conditionnalité de nos aides régionales, que vous refusez de mettre en place, participerait grandement à cette évolution nécessaire.

Pour conclure, les acteurs économiques et politiques ont un grand rôle à jouer pour réduire les émissions de gaz à effet de serre du transport de matière. La sobriété reste la clé pour sauver notre planète. Et si le transporter mieux est pris en compte dans ce document, mais essentiellement pour des raisons économiques, le transporter moins n'apparaît pas alors que les volumes augmentent toujours et qu'il y aura une forte concurrence quant à l'utilisation des énergies moins carbonées. Je vous remercie.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous, parole à Gael BRIAND pour Breizh a-gleiz.

Gael BRIAND

Breizh a-gleiz

Monsieur le Président, Monsieur HENAFF,

Avant tout, il me semble utile de saluer ce premier travail qui a assurément manqué à notre région dans le domaine des mobilités. Après les déplacements de voyageurs via le TER, puis un plan vélo, on passe aux marchandises avec un objectif : diminuer de 47 %, c'est précis, les émissions de gaz à effet de serre liées au transport de marchandises par rapport à 2012 à l'horizon 2050. 2050, c'est quand même loin et d'ici là, on n'est pas à l'abri d'une Troisième Guerre mondiale, du retour du fascisme ou tout simplement de l'effondrement définitif du vivant. Voilà, c'était pour la petite note d'espoir. Et pour dépasser cette séquence idée noire à la Franquin, on préférerait des objectifs accessibles à l'échelle d'un mandat. Mais quand même, c'est bien d'avoir des objectifs.

Néanmoins, et toujours dans l'idée d'améliorer la prochaine feuille de route fret, nous aimerions faire quelques commentaires sur ce rapport, en commençant par le périmètre. Vous l'aurez remarqué, le document contient de petites cartes à cinq départements. Bel effort s'il avait réellement intégré la Loire-Atlantique dans la réflexion. J'entends qu'il ne faut pas marcher sur les plates-bandes de la région administrative voisine, mais ne pas prendre en compte un écosystème économique vécu nous semble la

première erreur de ce bordereau. Calculer les entrées et les sorties de Bretagne selon que les marchandises viennent ou aillent au port de Nantes/Saint-Nazaire ou selon qu'elles viennent ou aillent au cœur de l'Europe, cela ne génère pas les mêmes réflexions ni les mêmes solutions d'ailleurs. Or, le bordereau nous apprend que 71 % du trafic reste en intra-région, plus donc si on intègre la Loire-Atlantique. C'est là que se situe une large part des gains possibles de réduction des impacts écologiques de nos transports de marchandises, nous dit Cathy VALLÉE, dans sa contribution au CESER au nom des CCI de Bretagne administrative. Elle a raison.

La Bretagne, on le sait, exporte peu, si ce n'est sa production alimentaire, qui nécessite aussi une forte importation, notamment de soja transgénique. Pour être clair, s'il s'agit de transporter de l'aliment pour bétail du port de Nantes/Saint-Nazaire vers son arrière-pays, dont la région Bretagne, cela s'intègre dans un schéma logistique breton. Aujourd'hui du soja, demain de l'industrie. Le bordereau fait mention de ce problème de périmètre. Je cite : « La gouvernance régionale bretonne aura par ailleurs vocation à s'interfacer avec les régions voisines, Normandie et Pays de la Loire, avec qui nous avons des relations fortes en matière de transport portuaire, EMR, etc. » Mais pourquoi ne pas penser tout de suite un espace cohérent ? La réunification administrative n'a rien d'une vue de l'esprit, c'est au contraire très pratique et ce bordereau nous donnait l'occasion de le prouver.

Par ailleurs, nous regrettons que cette étude soit très macroéconomique et pas suffisamment microéconomique. On nous dit que le volume de marchandises déplacées en Bretagne serait de 157 millions de tonnes, j'ai bien retenu Loïc. Mais on nous parle seulement de grandes masses, sans être précis. Certes, nous avons une idée des types de marchandises : construction, minerais, agri, agro, pour aller vite. Mais on ne trouve ni le nom des entreprises, ni leur localisation, ni la quantité de marchandises qui y entrent et y sortent, ni la destination de celles-ci. Alors, encore une fois, j'entends qu'il peut y avoir un problème de confidentialité. D'ailleurs, c'est ce que dit Michel BELLIER du MEDEF dans son avis au CESER. Je cite : « Il faut veiller à ce que la frontière entre données publiques et données stratégiques des entreprises soit respectée. » Mais j'avoue que faire de la logistique à la louche n'a guère de chance d'aboutir. On aurait pu à minima disposer de flèches plus ou moins grandes avec des destinations plus ou moins vagues : de louche, on passait à cuillère à soupe.

En matière de fret, il ne s'agit pas en effet d'inventer des lignes puis d'espérer que les entreprises les utilisent. Il faut au contraire s'adapter à l'existant en misant sur le long terme et structurer une offre mutualisée qui puisse répondre aux besoins d'entreprises précises, exportatrices ou importatrices d'ailleurs, et de nos objectifs écologiques, nos fameux 47 %. L'objectif, leur faire préférer le bateau ou le rail à la route, autrement dit d'amorcer un report modal massif. Ce qui, je l'admets, n'est pas chose aisée, puisque la route est bien plus flexible et qu'elles sont gratuites, Loïc vient de le dire, l'usage du camion étant quasi total.

Aussi je suis surpris, et nous sommes surpris, de lire l'action 5 « créer et mettre à jour une cartographie des flux des biens et des marchandises », ainsi que les actions 18 « identifier et accompagner la mutualisation multi-acteurs », et 19 « favoriser la massification du flux ». C'est le principe du fret, d'ailleurs. Surpris, car c'est ce que j'attendais dans ce bordereau initial. Il faudra donc attendre la prochaine étape de ce travail, et j'avoue que c'est long. C'est long, je le dis aussi, comme j'ai fait des études sur la question du fret il y a 20 ans, j'aimerais que ça avance.

L'ambition est de multiplier par 6 la part modale du train d'ici 2050. Pour cela, il faudra des investissements majeurs. Comment les garantirons-nous dans le contexte budgétaire français et notre dépendance à l'État ? Une cartographie aurait sans doute pu nous confirmer l'intérêt de la réhabilitation des lignes nord-sud. Hasard, je ne crois pas. La plupart des industries agroalimentaires les plus importantes ont été embréchées par le fer il y a de cela plusieurs décennies. Certaines ont abandonné ce moyen de transport. Commençons par les convaincre d'y revenir.

De fait, il nous semble important d'associer nos investissements à la coercition. Je reprends un exemple que j'avais déjà développé ici même. Nous investissons sur la ligne ferroviaire Auray-Quiberon. Or, cette ligne traverse une presqu'île fragile. À l'issue de ces travaux permettant une offre passager et transport de marchandises, pourquoi ne pas interdire les poids lourds sur la presqu'île ? Au bénéfice de la biodiversité, de nos investissements publics de voirie, car nous savons que les poids lourds dégradent

plus fortement les routes que les voitures individuelles, et de la tranquillité des résidents. Nous pensons également que pour réussir, cette stratégie fret doit associer plus largement les transporteurs routiers. Je l'avais dit ici même, et Michel BELLIER, encore du MEDEF, le souligne également. Je cite deux fois le MEDEF, vous m'aurez fait citer deux fois le MEDEF quand même. Je cite : « Le document stratégique reflète encore trop la vision des chargeurs et des industriels et laisse une place insuffisante aux transporteurs, pourtant acteurs centraux de la chaîne logistique. » Se placer en concurrence avec des transporteurs routiers, c'est une garantie d'échec. Il faut les associer financièrement aux objectifs écologiques. Il faut enfin identifier les carrefours nous permettant de massifier et à cet égard, nos ports et gares sont idéaux. La volonté de notre collectivité de maintenir du foncier près des gares et des ports est donc la bonne. Mais la pression sur son foncier va aussi s'accentuer. Aussi, il serait temps de commencer à brosser des pistes d'utilisation. À Lorient, par exemple, la desserte ferroviaire du port de commerce est lorgnée par certains pour imaginer du transport collectif, voire une piste cyclable. Or, c'est une ligne nécessaire à la réduction de la circulation des poids lourds. Il faut donc commencer dès aujourd'hui à élaborer des projets pour éviter la conversion en voie verte, comme c'est le cas sur une partie du tronçon Saint-Brieuc/Loudéac.

Au regard du retard que nous avons dans le domaine du fret, nous voterons bien sûr pour ce bordereau. Mais nous aimerions voir la Région plus proactive. J'ai déjà signalé que, moyennant de faire un pas de côté, la Région pourrait l'être en matière maritime, en investissant dans sa propre flotte de petits caboteurs à la demande. La mer est peu évoquée malgré nos grands discours sur la maritimité. Pourtant, le fret maritime, et je pense au transport de charbon entre le pays de Galles et la Bretagne, est une activité historique en Bretagne. Avoir notre propre flotte serait une façon pour les entreprises d'essayer de nouvelles pratiques sans prendre de risques si nous leur garantissons le même acheminement au même prix. Cela nous semble plus réaliste que d'organiser la livraison dite du dernier kilomètre, ce qui paraît compliqué à l'échelle de la région.

Beaucoup attendaient et attendent encore de l'Europe et du RTE-T pour développer le fret. Il y a fort à parier que la Bretagne ne sera pas le chantier prioritaire et qu'il faudra se débrouiller nous-mêmes. L'État n'ayant que faire de nos ports et nous laissant investir nous-mêmes dans des lignes ferroviaires qui sont pourtant inscrites dans le CPER, il ne faut rien attendre de lui non plus, si ce n'est qu'il décentralise réellement la décision et les moyens. Nous étions en retard, nous avons désormais une feuille de roue de fret, saluons-la. Je vous remercie.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Dernier inscrit dans le débat, Stéphane DE SALLIER DUPIN pour Hissons haut la Bretagne.

Stéphane DE SALLIER DUPIN

Merci Monsieur le Président, Monsieur le Rapporteur.

Le transport de fret n'est pas un sujet anodin dans une Bretagne périphérique et j'ose le propos, enclavée, je sais que nous avions un débat avec le rapporteur sur le sujet, mais la géographie ne se tord pas, elle demeure.

Mais une Bretagne qui a encore un tissu industriel, le rapporteur est bien placé pour le savoir, et donc qui produit à l'export, entendez, hors Bretagne. C'est des éléments de notre puissance qu'il nous faut protéger et développer. Et c'était finalement le cœur du mouvement des Bonnets rouges en 2013, en luttant contre l'écotaxe, qui disait tout simplement : taxer notre fret routier, c'est s'attaquer à notre capacité de développement, à notre liberté économique finalement. D'où l'importance de ce bordereau et mon niveau de déception.

Il est important parce que nous sommes une région qui est fière de produire pour exporter au-delà de nos frontières, nous avons un fort tissu d'entreprises de transport, notamment routier, et c'est un secteur qui est infiniment digne de respect, parce que notre région se densifie et que sa circulation se densifie à l'approche de Rennes, mais pas uniquement, sa circulation routière, j'entends. La cohabitation aujourd'hui entre poids lourds et véhicules individuels devient de plus en plus complexe, malgré les efforts faits sur le passage à deux fois deux voies de la RN164.

Nous attendions donc ce bordereau avec le plus grand intérêt. Et nous sommes très déçus parce que, bien que cette feuille de route dont la réalisation a mobilisé de nombreuses bonnes volontés au premier rang desquelles Loïc HÉNAFF, bien que je salue son travail de concertation, d'organisation de cette concertation dans le temps avec les entreprises et avec l'État également, les deux conférences régionales de la logistique, les séminaires État-Région, les ateliers sectoriels territoriaux, les 50 contributions écrites des parties prenantes, concrètement on fait quoi ? *So what* ?

On fait état de choses qui, dans un premier temps, sont déjà bien lancées. Le CPER et notamment son volet mobilité, signé le 1er juillet 2024, qui lui-même permet la réalisation de la trajectoire « Faire fer » adoptée en 2023, de la stratégie portuaire, également adoptée en 2023, avec la modernisation des infrastructures portuaires de Brest et de Lorient notamment, l'intermodalité rail-route-mer à l'échelle régionale, et la relation avec le fameux RTE-T, dont nous aimerions connaître les éléments de calendrier, et également les éléments d'euros sonnants et trébuchants. Le tout pour 64 millions d'euros, c'est la ligne du CPER, et tout est déjà dans les documents que vous avez signés et votés. Les choses étaient donc sur les rails, si vous me permettez ce vilain jeu de mots. Alors, quoi de neuf ?

Une philosophie. Pourquoi pas ? Elle définit des objectifs à horizon 2028, un cap à 2035-2050, et s'articule autour de quatre piliers si j'ai bien compris : gouvernance et connaissances, structurer un pilotage État-Région, un suivi annuel via la Conférence régionale de la logistique. C'est ça ce qu'on appelle l'assemblée générale ? Bon, vous avez évité le mot « parlement de la logistique », c'est déjà pas mal. Et puis l'Observatoire régional des transports, qui est un truc très intéressant. Il faut aller voir, à mouliner, c'est vraiment intéressant. Certes, Monsieur le Rapporteur, mais également l'État si j'ai bien compris, c'est croisé.

Deuxième point, la compétitivité. Donc renforcer la performance logistique, relocaliser, mutualiser les flux, innover, former, améliorer les conditions de travail, très bien. Trois : décarbonation, passage obligatoire ces temps-ci, réduire la part du routier au profit du fer et de la mer, développer le transport vélique, l'électrification, les carburants alternatifs. Et enfin la territorialisation, quatrième point de cette philosophie : intégrer la logistique dans l'aménagement du territoire, mutualiser les espaces, favoriser la cyclologistique et la livraison du dernier kilomètre. Parfait.

À l'appui de ça, un diagnostic, vous nous en avez fait part : 38 % de la consommation d'énergie régionale est liée au transport. Il va falloir dormir, Monsieur le Président, parce que ça devient compliqué. 157 millions de tonnes de marchandises déplacées/an, j'ai bien retenu la leçon, et des flux concentrés à l'est, Rennes-Vannes, avec un déséquilibre est-ouest, une forte contrainte foncière et immobilière, les vacances logistiques, ça a été évoqué, à quasi nul, les secteurs moteurs, l'agroalimentaire, la pêche, la construction, l'industrie manufacturière. Les éléments chiffrés, une nouvelle fois, sont tout à fait passionnants également, ce qui nous amène à prendre conscience que 71 % des déplacements finalement se font intra-Bretagne avec un tiers, donc ça veut dire l'inverse à l'extérieur, mais cet extérieur représente un tiers des volumes si j'ai bien compris. Et puis un élément majeur qui est le vieillissement des personnels et le déficit d'attractivité de la logistique qui est une réalité que l'on vit sur les territoires.

Vous nous proposez, Monsieur le Rapporteur, une série de leviers. Toujours pareil : une gouvernance, un rapport à la connaissance, la création d'un comité de pilotage, la mise à jour annuelle d'un tableau de bord, les cartographies régionales, et puis un peu de sensibilisation du grand public des décideurs en métier logistique. Bon, très bien. Quelques éléments de levier en termes de compétitivité, une action sur la formation, je l'entends bien, stimuler la relocalisation des filières, l'innovation, la mutualisation, appuyer les transporteurs bretons. Si vous voulez, ça ressemble parfois à des catalogues de bonnes intentions quand on n'a pas les sous en face.

Décarbonation, on a la mise en œuvre de Faire fer, très bien, les 64 millions du CPER, le raccordement ferroviaire des ports de Brest et de Lorient, le développement des transports maritimes, véliques, du mix énergétique local, tout ça, une bonne partie étant déjà engagée sur le CPER. La territorialisation proposée des gouvernances locales, de la logistique intégrée à l'aménagement, la mutualisation de zones logistiques dans le cadre de la sobriété foncière, l'organisation du dernier kilomètre, je n'y reviens pas, et l'adaptation aux territoires ruraux, urbains, insulaires, parfait.

Mais idem, à la fin, c'est pour quoi ? Vous nous proposez des perspectives et des engagements, le suivi annuel des actions, l'ajustement, alors on déroule une stratégie, le suivi annuel des actions, ajustement sur les résultats, l'ouverture interrégionale, j'aurais une question tout à l'heure, le cap 2050, parfait. Et puis ? Et puis, et puis ? On a une feuille de route bretonne du fret et de la logistique qui vise à transformer une logistique hyper routière et carbonée en un système intégré, intermodal et durable, on a fait avancer les choses, articulant compétitivité économique, transition écologique et équité territoriale. OK, mais concrètement ? Elle repose sur une gouvernance partagée État-Région, une concertation continue, des investissements structurants dans les ports, le rail et la formation. On l'a déjà dit avec le CR et ça a déjà été lancé. Donc je repose ma question : maintenant, que fait-on concrètement ?

Je retiens plusieurs petites choses. Premièrement, dans un premier temps, j'admets très volontiers être ringard, rétrograde, vieillot, ne pas savoir, victime d'obscurantisme, ne pas voir assez large, tout ça. D'accord ? Non, non, mais je reprends un échange que nous avons eu en parallèle, il fallait que j'ouvre mes chakras. Mais en l'occurrence, *so what* ? On fait quoi ? Je note concrètement la nécessité d'optimiser le chargement du fret ferroviaire et je comprends donc qu'il faut concentrer le chargement *de facto* à Rennes dans la plaine de Baud au-delà du nœud ferroviaire rennais. Très bien. Jusque-là, rien de très neuf. Vous n'imaginez donc rien entre Rennes et la pointe bretonne par la voie ferrée, ce qui cette fois-ci serait un engagement en termes d'investissement. Et pour cause, la Bretagne en l'état n'a pas les faisceaux disponibles sur les voies, ce qui nous ramène à la question de la LNOBPL qui pourrait déplacer des rames TGV sur la nouvelle voie LNOBPL et qui pourrait nous dégager des faisceaux, finalement. Pardon d'aborder les choses de façon très matérielle, mais c'est quand même une réalité. Donc, point faible en termes de projet, cette question de ce qui se passe entre Rennes et la pointe bretonne.

Et c'est là que nous apprenons ce qui va se passer chez nos voisins à Saint-Berthevin. Puisque, je cite ici le nouveau nom de Radio France « une plateforme rail-route sera construite sur l'ancienne base de la ligne à grande vitesse à Saint-Berthevin, propriété de Laval agglo, et c'est une alliance entre sociétés spécialisées dans le transport qui en assurera l'exploitation, les premiers trains seront mis en circulation fin 2026 ». Est-ce que tout cela a été intégré dans notre stratégie à nous ? Y aura-t-il une forme de concurrence ou une forme de complémentarité ?

En conclusion de mes propos, j'ai envie de dire un : à quoi sert une feuille de route quand l'essentiel a été lancé avant en termes budgétaires ? Je vous l'accorde. Est-ce uniquement pour afficher des objectifs et une méthode de travail sans les moyens ? Vous allez me dire, c'est une feuille de route, c'est ni un schéma, ni une stratégie, ni un budget, etc. Néanmoins, ça interroge au-delà de la qualité de ce qui a été produit par les uns et les autres et de vos efforts à animer de la concertation. Moi je pense, Monsieur le Rapporteur, que vous êtes conscient de tout ça.

Mais je pense également que vous êtes conscient du changement de pied que nous vivons depuis un peu plus d'un an, rapport notamment au ferroutage. Nous voyons que là où le fret décarboné, en l'occurrence le rail, était dans toutes les têtes avant Covid, depuis la sortie de la crise sanitaire et au regard des incertitudes économiques qui sont les nôtres, je vois les entreprises bretonnes qui ont tendance à revenir vers la facilité que constitue l'agilité du transport routier. Alors moi, je n'ai jamais décerné de brevet de vertu à qui que ce soit, et je prends en compte les réalités économiques et celles du marché. Vous aussi, c'est votre métier. Cette feuille de route a l'intérêt de prendre acte des actions déjà lancées, tant en termes d'investissement qu'en termes de coordination, de formation. Mais il ne me semble pas qu'elle soit à l'origine de quoi que ce soit de neuf. Les éléments qui sont sans doute les plus riches dans ce que vous proposez, ça a été dit, c'est toute la masse de connaissances et qui vient alimenter librement la réflexion des uns et des autres.

Conclusion. Cette feuille de route, elle n'est pas mauvaise. Elle peut éclairer les décisions des uns et des autres au regard des éléments de connaissance que vous mettez à la disposition de tous, mais je n'ai pas encore compris en quoi elle engageait sérieusement la Région. Je vous remercie.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Nous avons terminé avec les prises de parole des différents groupes politiques. Je repasse la parole à Loïc HÉNAFF pour quelques éléments de réponse avant le vote.

Loïc HÉNAFF

Merci, Monsieur le Président.

J'ai pris une page de notes. Madame D'ORSANNE, vous disiez que c'était une incantation administrative. J'aime beaucoup le terme, mais non, ce n'est pas le cas. Effectivement, je l'ai dit, ce n'est pas une stratégie, c'est une feuille de route. Et il faut bien commencer quelque part, excusez-moi, mais il faut bien commencer quelque part. Et on aurait aussi pu décider de rester en chambre, de passer encore trois ans à travailler entre nous. Mais je pense qu'il était temps, et j'en avais échangé avec Monsieur le Président, qu'il était temps que nous partagions les travaux communs, notamment avec l'État, avec toutes les parties prenantes, pour faire ce point d'étape.

Elle comprend, alors il y a une faiblesse que je vous accorde à tous, c'est qu'on ne vous a pas joint les 30 fiches actions, qui sont énormément détaillées, peut-être trop détaillées justement, et c'est pour ça qu'on avait préféré ne pas vous les joindre pour éviter le pavé. Tout est téléchargeable sur le site de l'ORTB depuis belle lurette. Et encore une fois, les parties prenantes y ont eu accès puisqu'ils ont participé à leur propre rédaction. Moi j'assume totalement que cette feuille de route fasse une part belle à la décarbonation, mais alors vraiment, vraiment. Pas uniquement par conviction personnelle ou de notre groupe, mais en tout cas, je suis intimement convaincu que l'urgence est là et que nous devons absolument travailler à la décarbonation des transports.

Et d'ailleurs, il se trouve que j'ai eu la chance par cette délégation d'avoir beaucoup d'échanges avec les transporteurs, et j'ai échangé encore en fin de semaine dernière avec un transporteur breton très important qui me confirmait qu'aujourd'hui, le TCO, alors le TCO c'est le *total cost of ownership*, c'est le coût total de détention d'un camion. Le TCO d'un 40 tonnes électrique tient la route aujourd'hui. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, vous pouvez être économiquement performant avec un canon de 40 tonnes, avec un tracteur de 40 tonnes, et on a des autonomies de 500 km. Ça y est, c'est maintenant, c'est possible, ça s'achète aujourd'hui. Évidemment, il faut aussi derrière acheter bien l'électricité, il ne faut pas l'acheter n'importe comment, c'est du boulot, mais c'est possible. Donc on y est, et on est même à peut-être un moment de bascule, peut-être qu'on retiendra cette date comme étant un moment de bascule où c'est en train de bouger. Vous voulez aussi moderniser la RN164, ça tombe bien, parce que la Région Bretagne y participe, et c'est en route, sans mauvais jeu de mots. Et l'État, lui, par contre, n'est pas toujours au rendez-vous dans le rythme et dans les financements. Donc l'État fort n'est pas toujours aussi fort.

Et puis, une dernière chose. J'ai noté ça, mais je ne me souviens plus exactement pourquoi. Mais je pense qu'effectivement, une des données sur la territorialisation de notre document, c'est vraiment que quand l'État et la Région et les communautés de communes travaillent conjointement, épaule contre épaule, qu'on est super efficace. Parce que chacun a son skaz. C'est quand ils ont vraiment chacun son bon niveau de lecture et d'interprétation.

Je remercie Tristan BRÉHIER pour reconnaître effectivement que cette feuille de route apporte une masse de connaissances à tous et que c'est un point très positif. Non, je confirme, il n'y a pas vraiment de sujet nouveau, on n'a pas découvert un truc dans un coffre que personne ne savait. Mais par contre, ce sont, je l'ai dit, des angles nouveaux, des perspectives, et plutôt la découverte que parfois circulent des informations qui sont fausses, tout simplement. J'ai même lu dans le rapport du CESER, excusez-moi Monsieur le Président, que l'agroalimentaire breton était totalement consacré à l'exportation, alors que c'est 14 % à l'export, et la moyenne nationale de l'agroalimentaire à l'export, c'est 24 %. L'agroalimentaire national c'est 24 %, et l'agroalimentaire breton c'est 14 %. C'est-à-dire qu'on est sous-sous-sous-performants par rapport à l'agroalimentaire national. Export national. Le grand export. Le vrai. Parfois, on voit des choses… Ça dit énormément de choses.

Ce n'est pas le lieu de vous relater l'exécution du CPER. Ce n'était pas dans cette feuille de route, cher Tristan BRÉHIER. Mais je pense que ce sera bientôt fait, n'est-ce pas, Monsieur le Premier Vice-président ? Concernant le trafic conteneur, je partage totalement votre inquiétude et nous allons devoir effectivement y travailler. Mais aujourd'hui, il y a un vrai sujet, justement, et c'est l'œuf ou la poule, ou je ne sais pas comment vous voulez le qualifier, mais le sujet principal, alors qu'on le porte, on a envie d'un transport qui ne coûte pas cher, mais le transport routier est tellement peu cher aujourd'hui que, je

peux vous donner un chiffre, faire livrer une palette du Sud-Cornouaille au port du Havre, c'est 40 euros. Faire livrer une palette du Sud-Cornouaille au Havre, c'est 40 euros. On pourrait presque payer avec des timbres. Donc c'est extrêmement pas cher. Je ne sais pas si l'expression est correcte, mais en tout cas c'est très difficile d'envisager une part par le maritime qui irait jusqu'au MARE avec un FEADER. On a un vrai sujet.

Vous avez parlé du rétroportuaire et la réflexion sur le rétroportuaire. Alors oui, nous avons des réflexions sur le rétroportuaire, en lien avec le SRADDET et les ZAN, et tout particulièrement à Saint-Malo, d'ailleurs. Il y a un vrai sujet de travail en lien avec les autorités et nous-mêmes. Et enfin, sur le ZAN, n'oublions pas qu'il a été acté que la logistique peut être intégrée dans les projets d'envergure régionaux. Donc là, il y a vraiment matière.

En réponse à Monsieur LE HIR, cher Loïc, on est plusieurs Loïc ici donc profitons-en, je suis déçu que vous soyez déçu. Parce que vous m'avez déjà fait cette remarque qu'il manquait des volumes d'émissions de CO_2. Alors moi, je fais la règle de trois, fastoche. La Bretagne, c'est 25 millions de tonnes de CO_2. Le transport, elle est de 33 %, 45 % sur la logistique, ça fait 3,7 millions de tonnes. Tac-tac, c'est fait. Et il manquerait dans cette feuille de route un angle environnemental ? Je suis désolé, non. Non, vraiment pas. On y a mis tout ce qu'on pouvait. Bretagne Mobilité, portée par Monsieur le Premier Vice-président, eh bien ce n'est pas son travail aujourd'hui. Ce n'est pas son job. Ce n'est pas dans ses statuts. Je ne dis pas que je ne trouverais pas intéressant que Bretagne Mobilité s'y intéresse d'une façon ou d'une autre. C'est un sujet de débat et de discussion riche avec Monsieur le Premier ministre président. Néanmoins, je pense que ce n'est pas le moment. Et ça aurait été tout à fait prématuré que de le faire à un moment où le *momentum* était sur le passager. Donc ce n'est pas le moment. D'ailleurs, ce n'est peut-être pas toujours la bonne maille. Il faut s'assurer que la maille du bassin de mobilité puisse être une maille économique. Néanmoins, la méthode m'intéresse beaucoup et je vous rejoins là-dessus. Il y a matière à progrès sur le sujet.

On a parlé de colis beaucoup. C'est peut-être aussi pour ça, et vous avez tous retenu ce chiffre de 157 millions de tonnes. Quand on parle de livraison au colis, oui, j'étais ce matin à Rennes pour clôturer une remise de prix sur la cyclologistique. Et voilà, la cyclologistique, c'est un truc super important. Mais un colis de cyclologistique face à 157 millions de tonnes, il faut avoir quand même un petit peu les masses devant les yeux. Et donc, le déplacement de béton prêt à l'emploi en toupie sur sa zone m'intéresse quand même un petit peu plus par certains égards que le transport de colis, même s'il y a de la perturbation.

Et puis, la recherche des modèles économiques, des nouvelles activités, c'est très difficile. Et notamment, je crois que vous avez parlé de cabotage, le cabotage sur les côtes bretonnes se heurte à de lourdes difficultés. Une des premières difficultés, c'est que nos ports ne sont pas des centres-villes. Les centres-villes ne sont pas des ports. On va livrer une palette quelque part au bout d'un quai, peut-être à coût non négligeable d'ailleurs, parce qu'un coût de déchargement, c'est très important. Suivant la taille du bateau, on peut avoir besoin d'un pilote. Les coûts s'empilent. Et donc, il n'y a pas vraiment de réalité, malheureusement, et je ne suis pas sûr qu'il y ait même l'acceptation de voir de la marchandise débarquer sur nos centres-villes-ports ou nos ports-centres-villes. Bref, c'est une vraie difficulté. Néanmoins, je n'élude pas le sujet. Il y a matière quand même à maintenir cette réflexion.

Cher Gael BRIAND, vous voudriez que ce soit à l'échelle d'un mandat. Alors je ne sais pas si c'est raisonnable, me concernant, d'imaginer que je serai encore là en 2050, puisque cette feuille de route, c'est bien 2050. Je ne sais pas si j'en aurai le courage. Mais en tout cas cette feuille de route, c'est concret jusqu'à la fin de notre mandat. On a des groupes de travail, des plans d'action, des réunions de prévues. Il y a tout un tas de dossiers qu'on doit grignoter, travailler avec toutes les parties prenantes. Et puis, il faut se donner cet horizon lointain. Évidemment, la Loire-Atlantique, on aimerait bien qu'elle soit intégrée totalement à cette feuille de route. Mais comme je vous l'avais répondu en commission, moi, je ne souhaitais pas. Et d'ailleurs, le sujet n'est même pas venu parce qu'on risquait lourdement de s'emmêler les pinceaux dans les chiffres. Lourdement de s'emmêler les pinceaux dans les chiffres, avec des données qui viendraient pour une fois d'un département, une autre fois d'une région. Peut-être que vous vous souvenez que j'ai travaillé sur une étude sur la relocalisation et j'avais absolument tenu à ce que les cinq départements soient pris en compte. Donc oui, quand c'est utile, c'est utile. Mais là, quand il

y a des risques, ce n'est pas raisonnable. Néanmoins, les liens sont évidemment à faire avec nos partenaires et nous avons bien décidé de le faire.

Cette feuille de route, ce n'est pas un atlas. C'est quand même quelque chose de lisible et je partage l'enthousiasme de certains. Mais on a fait en sorte que ce soit lisible, agréable, et pas un gros pavé. Je vois Pierre VILLEMUR qui me regarde. Mais quand je suis arrivé élu à la Région, on m'a servi un PowerPoint de 450 pages pour comprendre la logistique en Bretagne. J'avoue que j'ai mis peut-être une année et demie à absorber tout ça, parce que justement la masse est énorme, donc je vous la confie bien volontiers, j'ai une clé USB dans mon sac, donc si vous voulez je peux vous le donner. Mais voilà, on a un vrai sujet à savoir ce que l'on veut, est-ce qu'on veut quelque chose de synthétique et ramassé sur l'essentiel pour pouvoir agir, ou se plonger dans les détails, et là Dieu sait qu'il y a des détails.

Concernant la garantie des investissements, notre sujet, c'est qu'aujourd'hui, on a négocié un CPER. On aimerait bien qu'il aille jusqu'au bout, jusqu'au dernier euro. Le suivant et celui d'après, et d'ailleurs ceux qui m'ont suivi ces dernières années sur ce sujet, j'ai toujours dit que le sujet, ce n'était pas ce CPER-là. C'était celui d'après, pour lequel il faudrait que nous ayons une ambition et un partage plus fort d'argent, tout simplement. Et encore celui d'après. Puisque bien sûr, c'est un horizon à 50 ans. 2050, pardon. C'est marrant, Gael BRIAND, vous venez de relire un avis du MEDEF, dans lequel on demande d'associer les transporteurs, mais rassurez-vous, ils ont bien été associés. J'ai même encore, dans ma petite fiche, la contribution de la FNTR. Et moi, j'assume un peu que les chargeurs aient leur place dans cette feuille de route. Parce qu'un transporteur ne peut agir sans un chargeur. C'est tout. On est épaule contre épaule. Effectivement, ça n'aurait aucun sens qu'elle ne soit qu'une feuille de route de transporteur. Il faut absolument que ce soit une feuille de route de territoire. Et c'est bien notre ambition, c'est la feuille de route de la Bretagne.

Monsieur DE SALLIER DUPIN, je suis aussi déçu que vous soyez déçu. Vraiment. Mais je ne m'attendais pas à ce que vous vous attendiez un grand soir. Et oui, il y a des choses sur les rails. Heureusement qu'il y a des choses sur les rails. Et tant mieux, tant le pas de temps est long. Et je ne vous parle pas du ferroviaire. Le mois est une seconde dans les projets ferroviaires. Et donc il y a vraiment… Et oui, l'euro est en kilo-euros, toujours. Mais voilà, ce sont des proportions incroyables. Et donc, on a absolument besoin qu'il y ait des choses sur les rails. On dit de l'air en maritime. Et puis, je ne suis pas contre l'idée que cette feuille de route soit philosophique, moi ça me flatte un peu. J'accepterais même intellectuelle, merci.

Je vous remercie de me rejoindre aussi parce qu'on ne peut pas laisser la main visible du marché. On ne peut pas la laisser agir. On est d'accord. Il faut absolument qu'on agisse et qu'on intervienne. Merci. Et donc oui, cette feuille de route, c'est un peu un catalogue. Encore une fois, j'assume aussi. Mais il est organisé, il n'est pas foutraque, il est sérieux, il est articulé. Et nous sommes bien nombreux à participer à ces travaux, et nous avions bien besoin que ce soit bien articulé. Et je remercie aussi l'État d'ailleurs, puisque l'impulsion de la Conférence régionale logistique nous a donné aussi ce rythme des ressources, les ressources de la DREAL, que je salue ici, puisqu'ils sont un partenaire essentiel de cette feuille de route. Et donc oui, vraiment, heureusement qu'on a ce document parce que je ne voudrais pas et je pense que vous ne voudriez pas non plus que ce soit le bazar et la jungle.

Vous avez soulevé un sujet qui est pointu concernant le ferroviaire et la ramasse de marchandises au-delà de Rennes. Nous avons réalisé une étude de potentiel ferroviaire qui, à ce jour, démontre qu'il n'y a pas de potentiel ferroviaire auprès des chargeurs, parce qu'encore une fois, il faut des chargeurs pour mettre de la marchandise sur les trains. Parce qu'un train, ce n'est pas un train qui circule au petit bonheur la chance. C'est un train par jour à telle heure, tous les jours, et un train, c'est 50 wagons, 50 camions. Donc ça veut dire qu'il faut qu'on ait tous les jours 365 fois 50, ça fait beaucoup de camions pour garantir un train. Et donc aujourd'hui, l'outil dont dispose la Bretagne du chantier de transport combiné de la plaine de Baud à Rennes est à ce jour l'outil indispensable pour garantir une future projection vers l'ouest. Et imaginez-vous bien que je regarde ça et que j'espère ça. Mais il va falloir d'abord consolider absolument Rennes, développer Rennes, investir sur Rennes et créer une dynamique, qui d'ailleurs, la zone de chalandise de Rennes ne dépasse pas Lorient et Saint-Brieuc. On ne va pas en camion monter sur un train

à Rennes pour aller à Paris, peut-être pour aller à Pékin ou traverser l'Europe, mais en tout cas, certainement pas pour aller uniquement jusqu'à Lyon.

Voilà, voilà, voilà. Et puis, oui, oui, oui, oui, et c'est bien malheureux, nous ressentons un petit vent glacial dans notre dos concernant le ferroviaire. Nous le ressentons, nous le vivons, mais ce n'est pas la Covid qui l'a créé, ce n'est pas l'inflation, c'est le recul sur la CSRD. C'est réellement cet omnibus de février qui a jeté un coup de froid sur le report sur le ferroviaire. Et d'ailleurs, j'ose, puisque je suis à la tribune, dire que ce cet omnibus sur la CSRD, sur les déclarations extra-financières et les engagements extra-financiers des entreprises, aura d'autres effets très négatifs pour la Bretagne et pour les transformations nécessaires. Et donc des chargeurs, des clients annoncent « oui, bon ben voilà, on n'est pas trop obligé, un peu moins qu'avant, on va attendre un an ou deux avant de faire du report modal sur le ferroviaire ». C'est comme ça concrètement que ça se passe. On va attendre un an ou deux. Sauf que ça n'attend pas, c'est maintenant si on veut maintenir absolument cet outil.

Donc là, il y a un vrai sujet. Nous devons aussi participer à la mobilisation des chargeurs bretons, à s'intéresser plus qu'ils ne le font aujourd'hui à cet outil qui est l'outil de la Bretagne. En tout cas, merci à tous de vos retours. Je répète que je n'avais pas l'intention et nous n'avions pas l'intention de faire quelque chose de neuf. Ce n'était pas le grand soir, mais encore une fois cette feuille de route, pour moi, n'est pas suffisante, mais elle était absolument nécessaire. Et nous voulions absolument avoir ce temps d'échange avec vous aujourd'hui, en 2025, pour pouvoir avancer. Merci.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Merci de votre implication, cher Loïc. Et encore une fois, quand je vois le nombre d'entreprises qui viennent dans les réunions sur ces sujets, ça montre qu'il y a une vraie appétence de l'ensemble des acteurs économiques, que ce soit transporteurs, chargeurs ou industriels. Je passe au vote. C'est le dernier vote de la soirée d'ailleurs, parce qu'après nous passons à des donner acte. Et donc j'appelle les votes. Le RN. Nous la Bretagne.

Tristan BRÉHIER

Petite explication de vote. Au vu du travail fourni, on ne pouvait raisonnablement pas être contre. Vous connaissez du coup, à travers mon intervention, un certain nombre de remarques et de vigilances que nous avons. On a pas mal réfléchi sur le fait de s'abstenir. Finalement on votera pour, mais c'est un pour vigilant et un pour qui conditionnera peut-être de nouveaux débats, parce qu'effectivement, c'est un travail en cours, qui est sur les rails, et on espère qu'il restera sur les bons rails.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous, merci. Écologistes de Bretagne.

Loïc LE HIR

Oui, juste deux points avant de voter. On a bien entendu que les fiches étaient sur le site de l'ORTB, donc on peut s'interroger sur pourquoi on vote aujourd'hui. Et sinon, il y avait deux exemples qui ont été donnés. Pour le Sud Bretagne vers le Havre, ça coûte 40 euros par la route. Et le cabotage coûte trop cher aussi sur le coût de chargement et de déchargement. Mais on ne donne que des coûts financiers. Moi j'aimerais bien entendre les coûts carbone, justement, de ces transports-là. Et ça, justement, on en parle trop peu.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Excusez-moi de vous couper, mais c'est bien pour ça que Loïc HÉNAFF a parlé du CSRD et des reculs qu'il y avait en ce moment sur ce sujet. Parce que c'est bien pour pouvoir quantifier les tonnes de GES qu'il fallait de la comptabilité hors bilan. Et que l'Europe, si ça recule là-dessus, elle va effectivement ne rester que sur le financier. Pardon, excusez-moi. Mais on en a bien parlé.

Loïc LE HIR

Et donc du coup, on reconnaît quand même qu'il y a eu un gros travail de fait. Que quand même il y a des avancées. On ne peut pas voter contre, comme disait Tristan, mais pour nous ce sera une abstention.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous, merci Loïc. Breizh a-gleiz.

Gael BRIAND

Une petite explication de vote, ou plutôt deux bricoles, deux commentaires. La première, c'est toujours cette entreprise du Sud-Cornouaille qui expédie à 40 euros… Ah d'accord, c'est bien, c'est bon à savoir. Mais ce qui est quand même incroyable, c'est qu'on vit dans un monde… Bon bref, ce n'est pas grave. On vit dans un monde où on peut expédier une palette à 40 euros et où un magazine, que je ne citerai pas, quand on envoie en France n'importe où c'est 5 euros, c'est-à-dire le prix du magazine, et quand on l'envoie à l'international c'est 15 euros. C'est pour montrer le coût des marchandises et la massification, c'est quand même important.

Deux petites remarques. S'emmêler sur les chiffres. Moi j'entends bien, mais il y a 20 ans, tout seul, avec une gomme et un crayon, on arrive à avoir des chiffres à 5 départements relativement facilement. En fait, l'administration les a. Et à un moment donné, sur ça, je pense qu'on peut au moins avoir un double chiffrage assez facilement. Et l'INSEE peut le faire. D'ailleurs, on avait voté à une époque le fait de pouvoir demander des chiffres à l'INSEE.

Enfin, sur les navires, vous nous dites que c'est compliqué. C'est vrai que c'est compliqué, j'entends. Mais un navire, des fois, il lui suffit d'une grue et d'un quai. Et ça peut satisfaire certaines entreprises. Je rappelle quand même que la Région est copropriétaire d'un petit pétrolier. On l'oublie, mais ça fait partie du patrimoine de la Région. C'est un pour qui est tout à fait positif et enthousiaste, mais on peut toujours mieux faire.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Merci. Hissons haut la Bretagne.

Stéphane DE SALLIER DUPIN

Petite explication de vote, Monsieur le Président. Je vois l'impact concret d'Omnibus, tellement demandé par le monde de l'entreprise. Finalement, je m'en réjouis. C'est-à-dire que plus de liberté me convient assez bien.

Sur la méthode concernant ce bordereau, je ne comprends pas pourquoi on vote. Vous voyez ? Mais une nouvelle fois, je suis un garçon limité. Je comprends également le propos de mon collègue Loïc LE HIR. Les fiches actions… Dans le monde des élus, il est d'usage que lorsqu'on fait voter quelque chose, on donne accès à tous les documents et on dit où ils sont. Donc acte. Mais ce que je veux dire, c'est que les fiches actions sont disponibles. Et c'est très bien. C'est la liberté de ceux qui ont travaillé dessus, qui le mettent à disposition de tout le monde. Moi, ça me va. Mais ce rapport est un rapport d'information, finalement. Je ne comprends pas pourquoi on vote. Vous voyez ce que je veux dire ? Ce n'est pas un schéma, c'est une information tout à fait intéressante, mais ce n'est pas pour moi quelque chose qui engage l'action de la Région. Vous voyez mon questionnement. Donc de notre côté, ce sera abstention.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci. Christian TROADEC, sorti. Madame PRUNIER, pareil. Merci, le bordereau est adopté. Juste vous dire qu'effectivement, il y a toujours quelques débats, et on aura le même débat d'ailleurs demain sur la santé. Il y a des sujets sur lesquels nous ne sommes pas pleinement compétents et sur lesquels le bordereau, finalement, oriente les forces, crée une dynamique. Et nous devons à nos partenaires un engagement par le vote pour montrer que l'ensemble du Conseil régional de Bretagne s'intéresse à ces dossiers et que, étant un acteur leader, mais un acteur parmi d'autres, comme ça a été expliqué par Loïc HÉNAFF tout à l'heure, l'hémicycle est non seulement informé, mais l'hémicycle s'embarque derrière le porteur du projet, membre de mon exécutif, qui est Loïc HÉNAFF. C'est ça l'état d'esprit.

Après, si vous me dites qu'il y a trop de bordereaux, on ne les passe plus, Loïc peut agir au nom de l'exécutif, ou on fait un donné acte. Mais c'est un peu triste, parce qu'encore une fois, il y a une attente des acteurs, une attente de l'État, de voir si on est vraiment motivés, une attente des autres intercommunalités, ça rejoint ce que disait Loïc LE HIR sur le fait qu'on devait tous être engagés, et puis une attente des entreprises qui veulent savoir si on a compris le sujet, parce que beaucoup d'élus parlent de ce sujet de fret ou de ce sujet des marchandises sans vraiment appréhender les volumes, confondent effectivement le colis qu'on reçoit chez soi et les tonnages qui circulent sur l'ensemble de nos routes de Bretagne. Donc c'était ça l'esprit. Je renvoie à un débat en conférence des présidents, on en reparlera. Et moi, je suis très ouvert à prendre une méthode ou une autre.

Stéphane DE SALLIER DUPIN

Monsieur le Président, si vous me le permettez, encore deux minutes. Ne vous méprenez pas sur mon propos. Le débat était tout à fait intéressant. Ce que je dis, c'est que sur la forme, ça n'engage pas. Nous, nous sommes engagés avec le CPER sur les éléments financiers. Mais en quoi est-ce que cela engage singulièrement la Région plus qu'un autre ? Là, j'ai du mal à le cerner. Donc c'est l'objet de ma question. Le débat était nécessaire. Le travail est intéressant en termes de connaissances, je me suis exprimé sur le reste. Simplement, le vote m'interroge.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Le vote permet aussi, dans nos équipes, de montrer encore une fois l'attachement du Conseil régional de Bretagne à ce sujet pour que les collègues vice-présidents, mais aussi les services et nos agences soient bien orientés sur ce sujet. Le débat n'est pas clos. Ce que vous dites est vrai, ce que je dis est vrai. Il faudra continuer à réfléchir sur ce point.

Merci en tout cas, Loïc HÉNAFF, pour ce travail. Merci aux équipes qui vous ont accompagné, aux partenariats avec l'ensemble des acteurs jusqu'à l'État. Rendez-vous dans quelque temps puisqu'on va tracer cela jusqu'en 2050. Donc merci à vous et prenez votre élan.

Le Président appelle au vote la Feuille de route mobilité des biens et marchandises

Le groupe Rassemblement national vote contre
Le groupe Hissons haut la Bretagne vote contre
Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient
Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh vote contre
Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient
Les groupes de l'Exécutif votent pour
Christian Troadec s'abstient
Astrid Prunier est absente

La feuille de route est adoptée

Applaudissements.

Nous avons terminé les votes pour aujourd'hui, nous passons aux donner acte, dont deux dossiers importants sur lesquels il y a pas mal d'inscrits. Puis ensuite, vous savez comment ça se passe, sur la fin ce sont les rendus comptes. Sur les deux derniers bordereaux, ce sont des bordereaux présentés par Laurence FORTIN, le Rapport annuel réglementaire relatif aux dépenses consacrées aux aides d'État et enfin le Rapport relatif aux participations régionales. Nous commençons par le premier sur les aides d'État, chère Laurence FORTIN.

Rapport annuel réglementaire relatif aux dépenses consacrées aux aides d'État en 2024, par les collectivités territoriales et leurs groupements, sur le territoire de la Région Bretagne et Bilan annuel 2024 des politiques publiques économie

Laurence FORTIN

Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Merci, Monsieur le Président et chers collègues.

Ce bilan annuel des politiques en faveur de l'économie bretonne dépasse le cadre de la direction de l'économie. Il dépasse également le cadre réglementaire. Il rappelle notre rôle, notre rôle qui est d'accompagner à chaque étape l'initiative et l'investissement utile. Innovation, enseignement subrecherche, création, développement, transition. C'est notre compétence, c'est aussi notre responsabilité collective.

Reconnaissons que le contexte 2024 n'a pas simplifié la tâche. Ralentissement économique, incertitude, budget contraint, impératif de sobriété. Notre réponse à nous, elle ne varie pas : faire front en partenariat et faire vivre l'esprit d'équipage. Régions, intercos, opérateurs, filières, et tenir le cap fixé par la SRTES : accélérer les transitions, conforter notre base productive et la souveraineté, renforcer la cohésion et l'inclusion. Et on rend compte, je me permets d'ailleurs cette petite satisfaction, nos amis du CESER, Monsieur le Président, saluent d'ailleurs la progression du bilan économique, plus lisible, mieux articulé, et nous invitent à aller plus loin encore, rendre compte, par objectif de la SRTES, comme nous le faisons déjà pour d'autres stratégies, acte pris. Je souligne aussi que son avis a été adopté à l'unanimité, c'est précieux, sans doute pour la suite.

Concrètement, que montre ce bilan 2024 ? D'abord, que l'innovation progresse là où elle doit progresser, dans l'entreprise, au contact du réel et désormais orientée transition. La gamme INNO fait sa mue, elle finance l'exploration, la R&D, l'industrialisation en intégrant la sobriété comme réflexe. C'est moins de grands discours, je n'ai pas fait de grand acte de la conditionnalité, qui aurait fait plus de bruit que de résultats. En revanche, plus d'outils et des coopérations utiles avec l'Europe quand c'est pertinent.

Ensuite, que le parcours d'accompagnement tient ses promesses. Nos technopoles, nos réseaux et agences, BDI, Bretagne NEXT désormais, BCI, Chambre consulaire, forment une chaîne sans silo. Si j'ose dire sans couture, chacun sa porte d'entrée et un même collectif. C'est particulièrement visible sur la création reprise, avec le pass création devenu un véritable socle commun des réseaux, et des efforts ciblés vers les publics qui rencontrent le plus d'obstacles. Je veux citer juste trois illustrations de cette méthode qui, sans doute, l'illustrent bien.

La vitalité des centralités, avec le pass commerce et artisanat, cofinancé avec toutes les EPCI, modernise des commerces et des ateliers en priorité dans les petites communes. Depuis sa création, il a irrigué l'immense majorité des communes dotées d'au moins un commerce. C'est une politique d'équilibre et de proximité. La sécurisation numérique avec Breizh Cyber, notre CSIRT régional, est devenue un tiers de confiance. Plus de 300 appels, 114 incidents traités en 2024 et une articulation assumée avec l'écosystème pour diffuser la culture de prévention dans les PME comme dans les filières. Là encore, on passe du « il faut » à « on le fait ».

L'ingénierie financière des transitions, nos outils évoluent avec la stratégie. Pass INNO, Pass compétitivité IAA, Breizh Up. Et je veux dire aussi un mot des fonds, des fonds de rebond ou des fonds de retournement, et notamment de Breizh Rebond. L'effet levier de nos interventions fonctionne à fond, si je peux le dire. Ce n'est pas dans le rapport, mais ce sont des chiffres de France Invest. En Bretagne, c'est presque 50 millions d'euros pour 11 entreprises soutenues. 50 millions d'euros pour 11 entreprises soutenues. Retenez ce chiffre. À comparer aux Pays de Loire, 8 millions pour 2 entreprises soutenues. Île-de-France, 34 millions pour 9 entreprises soutenues. On ne fait pas de l'ingénierie financière pour le plaisir de l'ingénierie financière. Derrière, ce sont des emplois sauvés ou créés, surtout dans le secteur industriel. Un engagement avec retour et ce n'est pas une subvention au service de notre économie et de la réussite de notre région.

À l'international, BCI maintient l'allure malgré un environnement chahuté en combinant salon, VIE, communication. Là aussi, l'objectif n'est pas d'empiler des dispositifs, mais de sécuriser les pas décisifs vers de nouveaux marchés. Et parce que la transparence n'est pas un mot, mais une réalité, j'ai envie de dire qu'avec un outil, nous consolidons avec Kartenn économie cartes chiffrées, chiffres clés par EPCI, données brutes exportables. Le CESER nous invite à en faire la référence publique d'accès aux données. C'est notre ligne. Rendre visible, c'est rendre redevable et donner prise de l'action. C'est aussi le sens de ce rapport.

Voilà, au fond, notre message est constant, on garde le cap et on apporte la preuve. La Bretagne ne renonce ni à produire, ni à carboner, ni à inclure. Nous avons besoin de tout le monde pour réussir. Entreprises, recherche, ESS, territoires. Et nous avons besoin d'outils qui tiennent leur promesse, d'indicateurs qui éclairent l'action, d'une transparence qui donne confiance. C'est exactement ce que raconte ce bilan. C'est précisément ce que nous renforcerons en 2025.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Alors, pour être sûr qu'il n'y ait pas de coquilles dans les minutes, c'est décarboner et pas carboner. Ça, c'était le monde d'avant. C'était juste pour qu'on soit sûrs… Bien, pour la majorité j'ai deux inscrits : Jérôme TRÉ-HARDY et Paul MOLAC. Cher Jérôme.

Jérôme TRÉ-HARDY

Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Monsieur le Président, chers collègues,

Dans un contexte économique qui se complique, nous pouvons objectivement nous dire que la Bretagne s'en tire mieux. De nombreux indicateurs sont là pour en témoigner. Je pourrais citer par exemple le faible taux de chômage qui, avec 6,1 % au deuxième trimestre 2025, en fait l'un des plus faibles de France. Il faut bien sûr s'en féliciter, mais plus que jamais, nous ne pouvons ignorer les signaux faibles qui nous imposent la vigilance. Dès lors, le Conseil régional, dans sa compétence économique, doit pleinement jouer son rôle de soutien et d'accompagnement.

Et lorsque j'évoque cela, il est difficile de ne pas faire mention du rapport sénatorial relatif aux aides économiques aux entreprises. Un chiffre a particulièrement été relayé, celui des 211 milliards d'euros d'aides. Ce rapport n'a jamais eu pour objectif de dire « mettons fin aux aides publiques aux entreprises », mais bien de réinterroger leur gestion. Même si certains s'accordent à dire qu'il peut parfois être bon de donner sans recevoir, le soutien aux entreprises ne peut s'accommoder de cet adage. Ce soutien, qu'il soit national ou régional, ne doit jamais omettre de servir nos emplois et de viser la transformation de nos entreprises face aux enjeux environnementaux et sociaux, tout en créant de la richesse pour notre pays. Finalement, nous pourrions résumer ce rapport en disant qu'il est bon, lorsque de l'argent public est dépensé, de savoir à qui, pourquoi et pour quels impacts.

Et c'est cette manière de faire qui irrigue votre action, chère Laurence, dans le financement des projets menés par nos entreprises : partenariats, clarté et transparence. Contribuer à la compétitivité économique sans jamais renier à nos valeurs sociales et environnementales. Plus concrètement, en quoi

consiste cet accompagnement régional ? Plutôt que de me lancer sur un catalogue des aides, je vais effectuer un focus sur trois dispositifs qui, à mon sens, méritent d'être plus spécifiquement mis en valeur.

Sur la structuration de la filière cyber, un sujet qui, comme vous le savez, me tient à cœur et qui me permet de souligner l'investissement régional dans la dynamique de structuration et de fédération de l'écosystème breton. Un écosystème riche d'une centaine d'entreprises, d'équipes de recherche, que nous accompagnons notamment par la mobilisation de nos aides à l'innovation. Je peux citer par exemple INNO Expé numérique, INNO Market'up ou encore INNO R&D. Sur le soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche, au-delà de la pertinence des dispositifs mis en place, je tenais sincèrement à rappeler l'importance de la science de manière globale dans un quotidien où la post-vérité s'impose parfois comme seule lecture de notre monde. D'où l'importance pour notre collectivité de maintenir ce soutien.

Enfin, sur les aides aux entreprises, je pourrais évoquer en détail la pertinence et l'efficacité de notre pass création, de nos aides à l'innovation, de la capacité de notre pass commerce et artisanat à agir dans presque toutes les communes bretonnes. Mais le temps m'est compté et je pense pouvoir dire simplement que nous assumons, nous, Région, pleinement notre action de développement économique. Nous le faisons avec un positionnement volontariste, une diversité et une complémentarité des dispositifs, répondant ainsi à la pluralité des besoins. On parle souvent du manque d'agilité des collectivités. Ici la Région démontre sa capacité d'adaptation en faisant perpétuellement évoluer son soutien.

Ce rapport, s'il est avant tout une obligation légale, constitue pour la Région l'occasion d'exposer une vision totalement transparente et synthétique des aides accordées aux acteurs économiques bretons. Un document aussi bien quantitatif que qualitatif. Il faut ici aussi souligner l'excellence du travail réalisé par les différents services. Un document, enfin, qui vient compléter un autre outil d'importance, Kartenn économie, un outil permettant d'avoir une vraie vision géographique des aides régionales, un outil qui saura être enrichi, consolidé, pour constituer à terme, comme le dit le CESER, une référence d'accès public aux données relatives aux aides. Voilà ce que je voulais vous dire, chers collègues. Je laisse Paul MOLAC compléter mes propos sur les autres sujets. Je vous remercie.

(Applaudissements.)

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous.

Paul MOLAC

Autonomie et régionalisme

[Propos en gallo que rend compte la traduction ci-après.]

Monsieur le Président,

Je vais m'exprimer en gallo maintenant, pour faire vivre les langues de Bretagne. Ce récapitulatif des financements et aides de la Région, couplées à celles des EPCI, qui ont comme nous la compétence de développement économique, et aux aides européennes, avec les programmes FEDER, LEADER, permettent donc de percevoir les lignes directrices et les orientations de la Région Bretagne. Nos objectifs restent la structuration du tissu économique, la compétitivité, les transitions environnementales et celles adaptées aux demandes sociétales. Tenir compte de ces mutations du monde est plus que jamais une nécessité.

Prenons l'exemple de l'agriculture. Il ne sert à rien de vilipender les agriculteurs sur leur pratique, par exemple, si nous ne sommes pas capables de les aider à s'adapter, à faire évoluer leur pratique. Ne les mettons pas en concurrence avec des pays qui n'ont pas les mêmes normes sociales et environnementales. Il ne faudra pas pleurer là-dessus. Si ce dernier aspect n'est pas de notre compétence, ce sont celles de l'État. Et nous en avons d'autres. Notre politique agricole me semble cohérente, de l'installation des agriculteurs, qui est un enjeu essentiel, avec les aides aux jeunes agriculteurs jusqu'aux prêts et aux aides à l'adaptation des exploitations agricoles.

Nos politiques visent également à proposer des débouchés locaux comme l'approvisionnement de nos lycées où le pourcentage de produits bio servis aux élèves ne cesse de grimper. Des aides à la transformation à la ferme et à la structuration des circuits de course sont particulièrement bienvenues pour notre agriculture. Cela ne nous empêche pas de soutenir nos industries agroalimentaires qui sont une base de notre économie. La Région prend ses responsabilités pour permettre une souveraineté alimentaire en Bretagne et en France. Pensez par exemple que l'agriculture corse ne produit que 4 % de ce qui est consommé en Corse. Et ce n'est pas un exemple isolé. Beaucoup de départements ruraux français produisent seulement quelques dizaines de pour cent de leur consommation alimentaire. Et tout cela pour le grand bien de produits importés faits avec des normes environnementales et sociales inacceptables. On marche sur la tête.

Ces politiques représentent 60 millions d'euros et concernent plus de 4 500 fermes aidées ainsi qu'une dizaine de millions pour les industries de l'agroalimentaire. Cela peut paraître modeste, mais la Région aide à la mesure de son budget. Donc je rappelle qu'elle n'est pas maîtresse. Il y a du travail d'exécuté. Je regrette à ce sujet que certains préfèrent encore la dépendance à d'autres pays plutôt que notre économie et autonomie alimentaire. Concernant l'environnement justement, nous continuons à soutenir les pratiques vertueuses, bien que les MAEC nous aient été enlevées par un État qui peine à les payer. Il manque environ 700 000 euros à l'État pour honorer les contrats. Je pense également à BreizhBocage, grâce à qui 650 km de bocage ont été reconstitués pour plus de 10 millions de financement.

Enfin, je ne peux terminer mon propos sans vous parler de la politique de cohésion soutenue par nos aides agricoles envers l'économie sociale et solidaire, mais aussi au pass commerce et au bien vivre qui s'adressent directement aux territoires ruraux. Le pass commerce a aidé 935 petites entreprises dans des communes de moins de 5 000 habitants dans 59 EPCI pour un montant de 5 millions d'euros. Le bien vivre aide les territoires en fonction de leurs richesses, nous aidons plus ceux qui en ont moins. Cela s'appelle la péréquation, la solidarité, l'aménagement du territoire, trois mots clés qui doivent guider nos actions, je vous remercie.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Nous ouvrons le débat chers collègues, nous continuons avec Monsieur LE FUR pour le RN.

Patrick LE FUR

Rassemblement national

Monsieur le Président,

Je voudrais vous parler de l'augmentation de la dotation aux jeunes agriculteurs. Nous avons pris acte de votre petit coup politique sur l'installation DJA et votre annonce faite la veille du SPACE. Annonce manifestement destinée à vous faire mousser plutôt qu'à informer les élus régionaux. Une fois de plus, les conseils régionaux ont découvert dans la presse ce que vous auriez dû présenter devant cette assemblée. C'est une manière de faire que nous dénonçons fermement. À des fins de transparence, nous vous poserons donc une question orale à ce sujet, afin que le débat démocratique reprenne enfin ses droits.

Maintenant, je pose la question. Pourquoi un jeune hésite-t-il à s'installer en agriculture ? Non pas parce que c'est un travail difficile, bien au contraire, mais parce qu'il veut pouvoir travailler sereinement et vivre de son travail. Il ne veut pas être criminalisé par des Khmers verts. De même, c'est la politique que vos amis soutiennent à Bruxelles qui nuit aux installations, notamment avec le Green Deal, les traités de libre-échange avec le monde entier et la baisse de la PAC. D'ailleurs, vos amis socialistes n'ont pas voté la motion de censure d'Ursula VON DER LEYEN.

Par ailleurs, cette revalorisation de la DJA à 30 000 euros en Bretagne reste bien modeste au regard de ce qui se pratique ailleurs. Certaines régions vont jusqu'à 70 000 euros. Certes, un jeune agriculteur ne s'installe pas pour toucher une prime. Il s'agit avant tout d'un projet de vie et d'un engagement professionnel et personnel. Mais chacun sait aussi que ces dotations constituent une avancée significative

pour leur trésorerie, surtout lors du démarrage d'une activité. Dès lors, ce montant relativement faible interroge. Pourquoi la Bretagne, grande région agricole, soutient-elle moins les jeunes installés que d'autres territoires ? Quels moyens réels la Région attend-elle pour mobiliser l'installation et l'attractivité de nos jeunes agriculteurs ? Il faut assurer le renouvellement des générations et garantir la souveraineté alimentaire de notre région. Je vous remercie.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Nous poursuivons avec Armelle NICOLAS, je vous en prie, pour Nous la Bretagne.

Armelle NICOLAS

Nous la Bretagne – Ni Breizhiz

Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, chers collègues,

Mon propos sera rapide et très synthétique. La Bretagne, on se doit de le souligner, connaît toujours une situation de quasi-plein emploi. Néanmoins, au diapason des tendances nationales, certains indicateurs économiques témoignent d'une conjoncture qui se détériorerait. Dans ce contexte, il est à reconnaître que la Région s'investit à soutenir son économie pour une Bretagne résiliente et innovante. Ce rapport affiche une démarche volontariste de la collectivité dans le cadre de dispositifs larges, parfois complexes, mais transversaux. Toutes les aides ont un effet levier sur l'investissement, car chaque euro investi par la Région attire souvent plusieurs euros d'investissements privés qui stimulent la croissance et la création d'emplois. Ce rapport met en lumière la volonté de la Région à porter l'économie sur son territoire, merci.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Valérie TABART pour Breizh a-gleiz.

Valérie TABART

Breizh a-gleiz

Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, chers collègues,

Pour ce dont acte, je vais vous livrer les principales analyses et réflexions de notre groupe Breizh a-gleiz. J'ai lu les documents, nous avons pris le temps, nous saluons à nouveau l'initiative de la collectivité et l'intérêt d'aller bien au-delà de l'exercice réglementaire, de recenser les aides mises en œuvre sur le territoire breton et de porter au débat le bilan des politiques publiques régionales en matière d'économie. Ce bilan est exposé de façon à la fois exhaustive et synthétique dans le document et surtout très clair, notamment avec la représentation spatiale qu'offrent les nombreuses cartes.

Concernant le volet innovation, vous connaissez l'attention que nous portons à la couverture territoriale de cette politique. Le passage d'une cartographie qui cumulait trois ans d'intervention à un exercice purement annuel ne facilite pas l'analyse, mais nous repérons des prémices allant dans le sens d'un rééquilibrage territorial. Notamment, il y a une couverture aujourd'hui des technopoles à 85 % et nous savons que vous avez fait des efforts, vous vous êtes investi pour que les technopoles contractualisent avec de nouvelles intercommunalités. Tout ceci nécessite d'être poursuivi quand on constate la persistance des zones blanches pour l'intervention des centres d'innovation technologique, les CIT.

Le bilan positif est plus net concernant l'innovation sociale. Nous soulignons une bonne identification des projets émergents sans zone blanche. Voilà qui peut permettre de faire de l'innovation sociale un axe plus structurant de la politique d'innovation tout court. Ces projets d'innovation sociale sont inspirants pour l'avenir des territoires, car la solidarité et l'écologie y sont parfaitement intégrées.

En matière d'aide agricole, Monsieur LÉCUYER, nous apprécions le tableau détaillé des aides. Pour autant, nous soulignons la nécessité d'être plus précis sur les chiffres de l'installation agricole, alors que la collectivité régionale porte une ambition sur le défi majeur de renouvellement des générations en agriculture. Il y a donc 464 bénéficiaires du dispositif AGRI Install, c'est dans le document, mais ce chiffre comprend, et c'est important de bien le noter, d'une part les bénéficiaires de la DJA et d'autre part les bénéficiaires du dispositif de la Région pour les plus de 40 ans. A priori, c'est 431 et 33, si on fait bien les

calculs. Mais au-delà, c'est au-delà du rapport qui porte sur les aides, juste je veux glisser le fait que c'est important aussi d'avoir les chiffres de l'installation au global 2024 pour la Région. La Région qui ambitionne de porter une stratégie forte sur l'installation-transmission a besoin de ces chiffres-là. On ne les a toujours pas, vous savez, on ne les a toujours pas récupérés auprès de la MSA. Donc ça, c'est important.

Autre point, surtout en matière agricole. Nous estimons, nous l'avons dit, répété, que votre majorité persiste à faire l'impasse sur le renforcement des structures professionnelles d'accompagnement à l'installation-transmission, que sont donc les chambres d'agriculture et les organisations à vocation agricole et rurale. Et donc, à ce propos, il est intéressant dans le document de mesurer le décalage entre la présentation de l'écosystème des acteurs dans le domaine de l'accompagnement de la création d'activités avec celui des acteurs de l'agriculture et du foncier agricole. Le premier écosystème qui présente les opérateurs travaillant en concertation sous la bannière commune de la création d'entreprise pourrait bien inspirer, à notre sens, le renforcement de l'écosystème des acteurs en agriculture avec une animation de la Région en faveur de l'installation-transmission.

À propos du très intéressant focus sur l'alimentation durable, il serait bien de rappeler les objectifs que s'assigne la collectivité régionale pour la restauration scolaire dans les lycées. Quels sont ces objectifs ? Alors on a en tête le SPASER, qui avait été voté en 2022, qui dit plus de 65 % de produits sous signe de qualité. On se reporte à un amendement budgétaire qui avait été voté en février 2024 qui parle de dépasser les 20 % de produits bio, donc d'aller au-delà de l'objectif EGalim. Et on se reporte aussi à un amendement budgétaire qui a été voté au moment du BP 2025 en décembre 2024, qui est plus ambitieux, plus engageant, et qui vise les 40 % de bio en 2030, donc à raison de plus de 4 % par an. Est-ce que c'est ça ? En tout cas, c'est important de bien nommer, parce que ça dit aussi la façon dont la collectivité anime politiquement ses objectifs. En tout cas, on y reviendra puisque le SPASER va être révisé et on y apportera notre contribution.

Enfin, dernier point à propos du document avant une conclusion qui sera aussi sur l'agriculture. Dernier point, nous proposons d'ouvrir une réflexion sur le soutien aux activités d'export. La carte sur le déploiement du pass export révèle une diagonale du vide du nord-ouest au sud-est de la Bretagne. Dans un premier réflexe, on pourrait s'interroger sur le nécessaire équilibrage territorial du dispositif. Mais nous invitons plutôt à nous interroger sur le soutien de la Région aux activités d'export, au regard d'une nouvelle donne internationale. Le président américain Donald TRUMP a engagé une guerre commerciale avec l'augmentation brutale des droits de douane. Il y a quelques semaines, le président chinois a mis en scène, avec à ses côtés les dirigeants de régimes autocrates, la guerre économique et avant tout géopolitique qu'il entend mener vis-à-vis de l'Europe, visant à affaiblir sa souveraineté.

Dans ces moments si particuliers qui ouvrent une nouvelle ère de rapports de forces internationaux, la Région Bretagne ne doit-elle pas regarder ses soutiens à l'export au prisme de la souveraineté européenne qu'il devient prioritaire de renforcer ? Je donne un exemple, lors de la dernière commission permanente, nous avons eu une aide qui était proposée, nous nous sommes abstenus pour notre groupe, une aide accordée à une laiterie bretonne qui souhaite développer ses exportations, non seulement vers l'Afrique, son marché actuel, mais aussi développer de nouveaux marchés, l'Asie du Sud-Est, le Moyen-Orient, l'Amérique latine. Il faut alors rappeler un paradoxe, c'est ce qu'on a fait en commission permanente. En France, la France, malgré sa puissance laitière, est aujourd'hui importatrice de beurre, et pas à la marge. En 2024, ce sont 210 000 tonnes de beurre et 19 000 tonnes de beurre concentré qui ont été importées, soit plus des deux tiers de notre production nationale. Et ça vient notamment de la Nouvelle-Zélande, donc de l'autre bout de la planète. Et ce paradoxe s'accentue quand on sait que la pénurie de beurre en France nous guette, est là et pourrait bien nous guetter dans les rayons de nos magasins. Et ça, c'est en grande partie dû à la captation du beurre par des projets industriels, comme ceux du groupe LE DUFF, qui expédie ses viennoiseries aux quatre coins du monde.

Voilà un exemple criant des aberrations du système économique capitaliste mondialisé. La Région doit-elle alors aider des acteurs économiques bretons dans un marché mondialisé au motif que le marché est organisé ainsi ? La réponse qui nous a été faite. Ou doit-elle, au nom de cette logique, contribuer à une absurdité économique qui aggrave considérablement notre empreinte environnementale et nous éloigne

de la souveraineté alimentaire en France et en Europe ? Tout ça pour dire qu'il nous paraît essentiel de revisiter les aides économiques et la façon d'appliquer les critères d'éco-socioconditionnalité pour appréhender un acteur économique dans une approche systémique, laquelle doit articuler l'utilisation sobre des ressources, la mise en œuvre de conditions de travail et de rémunération vertueuses et la plus que jamais nécessaire participation à une souveraineté économique et géopolitique de l'Europe.

Pour conclure, je conclurai un appel à vigilance et notamment sur le sujet agricole. En cette période de coupe budgétaire, notre groupe Breizh a-gleiz sera particulièrement attentif aux choix que votre majorité décidera d'assumer. Nous avons écouté Monsieur LÉCUYER tout à l'heure, dans vos explications justifiant votre soutien à l'agriculture biologique. Première remarque, une coupe de -100 000 au titre du dispositif agriculture transition et -50 000 pour la conversion agribio, pour donner un coup de pouce, au prétexte d'un réajustement parce que l'enveloppe n'est pas consommée, parce qu'il manque de bénéficiaires. Pour nous, ce n'est pas satisfaisant. Ce n'est pas satisfaisant parce que nous savons qu'il y a des structures sur le terrain, des structures, des pratiques ont besoin de soutien. Nous avons voté ici un plan bio. Nous avons une ambition. Nous avons clairement des cibles qui méritent d'être soutenues. Donc pour nous, vraiment, l'urgence sur le plan de la santé, climatique, ne nous amène pas à faire ces coupes.

Mais surtout, vous n'avez pas parlé de l'appel à projets agriculture écologiquement performante. Or, et vous l'avez confirmé en commission économique, l'annonce cette année de suspendre cet appel à projets envoie un très mauvais signal. Cette mesure fragilise notamment le réseau FRAB-GAB, déjà durement touché par la très forte diminution des financements de l'Agence de l'eau. Ce réseau s'inquiète, à juste titre, du retrait de 100 000 euros pour cet appel à projets, car il met en péril des savoir-faire précieux, des compétences en animation entre pairs, reliant agriculteurs conventionnels et agriculteurs biologiques, indispensables pour faire évoluer les pratiques et réduire l'usage des pesticides.

Nous comprenons que la Région n'ait pas les moyens de compenser les désengagements d'autres financeurs. Mais quand elle choisit elle-même de supprimer des dispositifs qui relèvent de sa responsabilité et qui font avancer l'agroécologie, alors même que nous allons débattre ici du plan pollinisateur et de la feuille de route santé, deux textes qui incarnent l'urgence vitale de protéger à la fois le vivant et la santé publique, il est évident que nous ne pouvons qu'être fermement opposés à ces coupes. Il vous revient, il nous revient collectivement de faire en sorte que chaque euro investi par la Région soit porteur de sens, d'espoir et de cohérence pour notre territoire et pour les générations futures. Merci.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous, Madame. Parole à Stéphane DE SALLIER DUPIN, dernier orateur.

Stéphane DE SALLIER DUPIN

Voiture-balai. Il faut que je me remette parce que les propos de Valérie TABART très justes sur les pénuries de beurre me glacent. Sur ce rapport annuel qui est réglementaire, quelques éléments. Il témoigne de l'engagement de la Région Bretagne en faveur du développement économique local. On en est témoin dans chacune de nos agglos et à travers les différents opérateurs, que ce soit l'innovation, l'économie sociale et solidaire ou encore le secteur agricole, on en a parlé.

Chaque année, ce rapport, une nouvelle fois obligatoire, a le mérite de présenter une photographie assez fidèle de l'année écoulée. Mais chaque année, nous vous indiquons notre souhait d'avoir une présentation qui renseigne sur les évolutions annuelles des différentes aides. Ce qu'on veut, c'est comprendre. Mieux comprendre les mouvements de notre économie pour mieux anticiper. C'est un peu dans l'état d'esprit des revues que j'évoquais tout à l'heure lors du débat sur la DM. Mais cet outil doit être aussi l'occasion, au-delà de son caractère réglementaire, d'évaluer ce qui demeure pertinent, ce qui ne l'est plus, ce qu'il y a comme trous dans la raquette. Ça doit aussi être l'occasion de cela. À titre d'exemple, ça permettrait de constater la baisse du nombre de dossiers sur le pass commerce, par exemple. J'ai noté 1 439 dossiers en 2022, 935 en 2024. Ou bien encore, une baisse du nombre d'accompagnements dans les sept technopoles dans la même période.

Une telle analyse nous permettrait normalement de mettre en lumière les dynamiques de notre économie et donc de chercher les raisons de ces différentes évolutions. Le soutien à l'investissement, par exemple, a connu une baisse en 2023. Et bien que cette diminution puisse être justifiée par un réajustement stratégique, elle risque d'affecter la compétitivité de petites entreprises qui peinent déjà à accéder à des financements privés. Si, par exemple, nous prenons la situation de la baisse du nombre d'accompagnements sur le pass Invest TPE, cela devrait pouvoir nous interroger également sur la nécessité des simplifications administratives.

Alors vous allez me retrouver avec mes petites obsessions, mais ça participe des choses. Comment ce document, certes obligatoire, nous permet de nous réinterroger sur nos politiques ? Ces dispositifs que nous évoquons, dans le rapport, mobilisent de nombreuses ressources en ingénierie dans les structures, dans les entreprises. Et ça se traduit par une charge administrative souvent trop lourde pour les bénéficiaires. Les petites structures, qu'il s'agisse de TPE, de petites assos, d'exploitations agricoles familiales, peuvent peiner à naviguer dans cette jungle administrative. J'entends votre moue, Monsieur le Président. Il y a quand même une réalité dont on nous parle, là.

J'entends qu'il ait pu y avoir, je le vois localement, des progrès, néanmoins je pense que nous devons continuer à simplifier ces démarches et à réduire les exigences bureaucratiques qui freinent l'accès aux aides. Une nouvelle fois, nous l'entendons régulièrement sur le terrain. Et les nombreux échanges aujourd'hui sur les lourdeurs administratives, qu'elles soient du ressort de l'État ou de nos propres collectivités, illustrent ce constat. Et ne me dites pas que c'est un sentiment de lourdeur administrative. Il y a quand même une lourdeur existante. Nous continuons à dire la nécessité d'une évaluation plus poussée qui permettrait de clarifier les critères de financement et les résultats attendus. Or, la simple présentation des chiffres, bien qu'utile, ne permet pas de saisir pleinement l'impact réel des aides octroyées. J'ai noté comme d'autres que le CESER se félicitait des cartographies qui montrent la vitalité des métropoles, des agglomérations du littoral, mais qui montrent aussi nos fragilités dans certains territoires.

Enfin, et ça ne vous a pas échappé, le débat du CESER a été l'occasion de revenir sur un débat national qui a notamment émaillé le cœur de l'été, la fin du mois d'août et le début du mois de septembre, sur les aides économiques. Le MEDEF, on n'en a jamais autant parlé, rappelle que la quasi-totalité de ces aides n'est en réalité que la compensation d'un niveau record de prélèvement obligatoire pesant sur les entreprises françaises. Et c'est une réalité, qu'on le veuille ou non. Or, nous vivons dans un monde de compétitivité et nous visons du gain en compétitivité. Si je prends les charges sociales employeur, elles représentent 42 % du salaire brut en France, contre 8 % au Danemark, qui est dirigé par des sociodémocrates, et 20 % en Allemagne. Un tel taux de cotisation employeur comparé aux autres pays ne peut qu'avoir des conséquences catastrophiques pour la compétitivité des entreprises et pour l'emploi.

Je crois citer le CESER de façon assez précise en disant : « Ici en Bretagne, des dizaines de milliers d'emplois dépendent directement des dispositifs d'aide. Sans eux, nombre d'entreprises, notamment industrielles, artisanales et innovantes, ne pourraient tout simplement pas exister ». Il est donc important de rappeler que beaucoup de Français, beaucoup de Bretons, doivent leur emploi à ce que l'on appelle les aides aux entreprises, mais qui sont en fait le rééquilibrage d'un environnement fiscal et social extrêmement défavorable à la compétitivité et à l'emploi. Je reprends dans le même document la proposition du MEDEF : une préférence pour une baisse des prélèvements obligatoires sur les entreprises, fiscalité, cotisation sociale, quitte à ce que cette baisse se traduise par une diminution corrélative des dispositifs d'accompagnement. Car la vraie compétitivité de nos entreprises et donc l'avenir de l'emploi passe par un environnement fiscal plus équilibré et plus proche de celui de nos voisins européens.

Vous me voyez venir, Monsieur le Président, face à ce constat et dans une vision globale sur la compétitivité, le groupe Hissons haut la Bretagne réitère sa demande de retirer le versement mobilité régional et soi-disant rural qui, justement, réduit la compétitivité de nos entreprises. Je vous remercie.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Monsieur LÉCUYER pour quelques éléments de réponse, puis Laurence FORTIN.

Arnaud LÉCUYER

Oui, merci. Répondre tout d'abord à Valérie TABART, chère collègue, vous m'avez interpellé. Saluer le détail sur les aides. On améliorera encore le document l'année prochaine pour donner un peu plus de détails. Il n'y a pas de difficultés puisque les aides sont possibles. En tout cas, les chiffres et les données sont possibles. Et je me tiens évidemment à la disposition de l'ensemble des groupes politiques pour des besoins qui seraient spécifiques en termes de données. Je vous ai transmis un document de la Chambre d'agriculture, il est public donc chacun peut le consulter, sur l'installation-transmission en agriculture avec les chiffres 2024 pour la Bretagne. Et vous retrouverez, je vous l'ai envoyé, il y a donc l'ensemble des données. Je le dis, c'est accessible à chacune et chacun. Vous avez donné les chiffres effectivement de l'installation. On est autour de, tout compris, aidées, non aidées, on est à un peu plus de 650 installations.

Alors ça, c'est les chiffres 2023, puisque les chiffres 2024 ne sont pas encore sortis. Mais ça veut dire qu'on a aussi, à travers le parcours, aidé le parcours à l'installation, nous avons aussi un certain nombre de jeunes qui s'installent et que l'on peut récupérer par le parcours, qui peuvent aussi être accompagnés, qui ne le sont pas aujourd'hui, soit par choix, soit par méconnaissance, ou soit pour un certain nombre de critères, d'ailleurs, que l'on a fait bouger dans les récentes décisions prises par le président.

Sur le sujet que vous avez évoqué, les aides aux structures, vous avez dit votre vigilance sur l'année 2025 et votre grande vigilance sur l'année 2025. Pour rappel, BP 2025, 40 milliards au niveau national, 40 millions au niveau régional, ça donne un million sur le budget agricole en économie sur l'année. Et vous dire que la spécificité du budget que j'ai la charge de conduire, c'est que nous avons beaucoup de fonds européens. Et beaucoup de fonds européens qui engagent donc beaucoup de fonds régionaux. Lorsque vous mettez sur 100 euros, 60 euros viennent bien souvent des fonds européens, 40 euros viennent de la Région.

Donc ça veut dire que la capacité d'arbitrage qui est la mienne ne se fait quasiment exclusivement sur le fonctionnement que sur les budgets de communication, soit des budgets d'aide aux structures ou à un certain nombre de projets. Donc la marge d'arbitrage, je le dis, elle est peut-être un peu plus ténue qu'ailleurs, un petit peu moins vaste, mais en tout cas, nous serons vigilants. Nous avons fait en sorte de préserver les structures et les réseaux durables sur l'année 2025. Pour le budget agricole, j'entends que le budget formation, je ne vais pas charger ma collègue Forough DADKHAH, elle a dû faire des arbitrages bien plus conséquents que les miens. Mais en tout cas, nous tâcherons d'être vigilants sur l'année 2026 sans prendre d'engagement puisque, je vous l'ai dit, 40 milliards au niveau national se traduisent pour le budget que je conduis pour autour de 1 million d'euros. Je ne connais pas encore le montant qui nous arrivera pour 2026, mais fort à parier que les efforts budgétaires seront du même acabit.

Sur les aides économiques, vous avez évoqué la conditionnalité. Vous dire que la Région Bretagne est la seule région, à ma connaissance et à date, à mettre en place une conditionnalité sur les aides et l'accessibilité des aides aux investissements. C'est une porte d'entrée que l'on a appelée comme ça. Les CTAE, contrats de transition agroécologique, 1 632 ont été validés à ce jour et c'est aussi une façon de démontrer l'engagement des fermes bretonnes dans la diversité de leur localisation, de la diversité de leur production, de la diversité également de leur système. Je crois que c'est un système qui aujourd'hui, en tout cas les CTAE, qui aujourd'hui fait plus trop débat, qui est plutôt accepté aujourd'hui, à la fois par la profession, et qui dénote de vrais engagements et de réels engagements pour les transitions en agriculture en Bretagne.

Enfin, vous avez évoqué le dispositif AEP, agriculture écologiquement performante. J'ai fait une réponse ce matin dans ma réponse à Madame DESMARES sur l'agriculture bio, sachant que ce sont des engagements sur trois ans. Donc 2025, nous avons eu quand même des paiements et des projets qui ont été accompagnés sur l'année 2025. Nous n'avons pas relancé le projet en 2025. Nous l'avions fait en 2024 avec un objectif très précis de réduction de l'usage des produits phytosanitaires. Il a rencontré un succès, je dois dire, assez mitigé. 2025, année de réflexion. Mais je vous le dis ici, nous aurons un dispositif AEP en 2026, à voir la forme qu'il prendra, à voir quels budgets seront là pour l'alimenter. Mais en tout cas, nous aurons un dispositif AEP pour l'année 2026.

Sur la question de l'interpellation de Monsieur LE FUR. Patrick, vous êtes revenu sur les annonces liées à la DJA. Alors moi, j'ai une question. Si la forme vous irrite, est-ce que le fond vous gratte ? Et à vous écouter, cher collègue, je comprends que non. Ça me va parce que le sujet, c'est ici celui du renouvellement des générations. C'est le seul qui nous intéresse, c'est le seul qui nous inquiète et c'est celui pour lequel nous agissons. Alors notre objectif, il est clair : tout faire pour que l'installation des jeunes et le renouvellement des générations soit le plus massif possible en Bretagne. Et revaloriser la DJA, aujourd'hui ça participe de cela, c'est aussi travailler sur un parcours simplifié au niveau administratif pour les jeunes, faire en sorte que le parcours en installation, que ce ne soit pas le parcours du combattant. C'est la bonification des aides aussi aux investissements. 30 millions d'aides octroyées par la Région Bretagne en 2025, 27 % pour les jeunes qui s'installent en agriculture. Ça fait un peu plus de 8 millions d'euros. Et j'y ajoute à cela le prêt d'honneur. Là aussi, la Région Bretagne se singularise. Un prêt d'honneur, un prêt à taux zéro, le prêt BRIT agricole, qui a été octroyé à 175 jeunes sur l'année 2024 et l'année 2025 étant en cours. Je vous donnerai les chiffres au moment du BP. Voilà, donc la DJA, nous en sommes fiers, nous l'avons revalorisée et je vous le dis très clairement, c'est une vraie fierté pour nous que de travailler sur le renouvellement des générations.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Avant de passer la parole à Laurence FORTIN pour conclure sur ce bordereau, je voudrais quand même revenir sur le tableau de la page 38. Merci Madame TABART d'avoir pointé ce tableau qui est très bien fait, qui permet de se rendre compte de chaque dispositif et des euros qui vont pour nos agriculteurs. Je reprends la phrase de Madame DESMARES tout à l'heure : « pas un agribio n'en a vu la couleur ». Elle est sortie, mais vous lui direz, chers collègues, là elle a une page qui montre qu'il y a au moins 2 400 agriculteurs bio qui ont bénéficié. 2 400 ! Entre le pas un agribio et 2 400, il y a quelques différences. Bref, allez-y Madame FORTIN.

Applaudissements.

Laurence FORTIN

Juste quelques mots s'agissant d'un dont acte. D'abord, remercier pour les prises de parole et peut-être apporter quelques précisions. D'abord, redire à Valérie TABART qu'effectivement, je fais très attention et je suis très attentive à l'accompagnement de l'ensemble des territoires de Bretagne. Ça fait d'ailleurs partie des missions qui ont été confiées aux technopoles et un échange régulier que je peux avoir avec l'ensemble des partenaires sur cette couverture territoriale avec des indicateurs qui sont suivis et donc des échanges très régulièrement dans ce domaine-là. Ça progresse, les choses évoluent. Ça continuera à le faire parce qu'il faut effectivement que chaque territoire puisse mettre en œuvre les projets qu'ils ont chez eux. Tout simplement. Donc un élément important.

Sur la question de l'export, ayez en tête quand même que 90 % de notre export se fait avec les pays limitrophes de notre territoire, de la France. Donc on est quand même assez européens, mais que nous avons à l'échelle de la région et notamment de BCI des réflexions sur l'accompagnement des primo-exportateurs et de se focaliser plutôt sur les primo-exportateurs, considérant aujourd'hui qu'il y a des outils qui existent au niveau national. Je pense à la Team France Export, je pense à Business France, bien sûr, mais je pense aussi à BPI qui accompagne les exportateurs. Et donc, il y a un moment ou l'autre, nous de regarder quel est l'effet de levier. Et quand est-ce qu'on a réellement cette capacité à différencier et accompagner différemment nos entreprises. Et moi, je reste assez persuadée que c'est les aider à oser l'export. Parce qu'on sait très bien que l'export est aussi un moyen pour eux de récupérer, d'équilibrer parfois un marché domestique qui n'est pas toujours flamboyant. Donc on voit bien que l'export est parfois la solution pour démarrer une activité et aussi la solution pour équilibrer des marges quand le marché est un petit peu tendu. Ce sont des éléments qui me semblent importants et qu'il ne faut pas dénaturer.

Le deuxième point, c'est à Monsieur DE SALLIER DUPIN que je voulais répondre parce que dans le document qui fait 51 pages, il n'y a que deux pages sur le réglementaire. Donc toutes les autres pages, 49 si je sais bien compter, c'est vraiment ce que nous avons voulu vous expliquer. Alors ce n'est sans doute

pas assez clair encore, je le comprends, je l'entends, mais je ne sais pas jusqu'où il faudra aller, parce que nous avons nos dispositifs qui passent en CP, les évolutions qui sont apportées régulièrement, et qui vous permettraient d'ailleurs de comprendre pourquoi quelque part on diminue sur le pass commerce. Parce qu'il y a déjà plus de deux ans, on a concentré le soutien au pass commerce dans les centralités, considérant qu'il fallait être cohérent sur les aides d'une part, aux centralités, de par la politique bien vivre par exemple, et les soutiens à l'économie, et y compris au commerce. On voit là que, d'une part, en concentrant nos soutiens sur les centralités, ça a naturellement enlevé, d'une part certaines activités, parce qu'on les a exclues, type l'ETP qui avait trouvé un biais pour y rentrer. Et ensuite parce qu'on est restés sur la centralité commerciale, ce qui me semble important et qui d'ailleurs avait fait consensus avec l'ensemble des intercos de Bretagne. Et puis retenons aussi qu'aujourd'hui, 92 % des communes qui ont un commerce ont déjà mobilisé du pass commerce. Donc ça veut dire que les investissements, même si on peut les refaire, on peut remobiliser du pass commerce tous les trois ans, le flux va commencer à diminuer assez naturellement puisqu'il y a eu déjà pas mal de sollicitations.

Ensuite, vous dire, Monsieur DE SALLIER DUPIN, que les demandes de subventions sont en ligne avec un outil très simple, mais que je pense que finalement, on a parlé beaucoup de chiffres dans ce rapport et qu'il y a un point qui a été peu abordé, c'est comment on accompagne tout l'écosystème. Et c'est toute l'animation qu'il y a autour de l'écosystème qui me semble aussi importante. Je pense bien sûr aux rencontres politiques que j'ai régulièrement avec mes homologues vice-présidents à l'économie des intercos de Bretagne que nous réunissons assez régulièrement à Pontivy et qui nous permettent d'avancer et de faire évoluer nos dispositifs, de bien se comprendre, de faire « pack » comme je dis assez régulièrement, mais aussi le service public de l'accompagnement des entreprises et tous nos développeurs économiques qui sont en lien en permanence avec les intercos. D'une part, ça permet de monter en compétence les uns et les autres, de mieux connaître les dispositifs d'accompagnement et d'éviter justement que l'acteur économique, l'entrepreneur, ait besoin d'aller frapper à toutes les portes, puisque dès lors où il frappe à une porte, il a l'information pour l'orienter vers le meilleur interlocuteur. Comme ça, il ne rentre pas dans ce que vous me dites être complexe, mais on ne lui demande pas de tout comprendre dès lors où notre accompagnement, lui, est clair et bien coordonné, on doit permettre de simplifier sa vie et je pense que c'est important.

Et puis sur la compétitivité, quand même quelques mots, je n'ai pas envie de vous rappeler vos cours d'économie de votre jeune âge, vous rappeler non plus que vous avez dû apprendre que ça ne concernait pas que la fiscalité, que les sujets d'infrastructure, que les sujets du logement, que les sujets de fibre, tout ça concourt à la compétitivité de l'entreprise, que bien sûr la question de la mobilité est un sujet majeur. Et puis aujourd'hui, je le dis régulièrement, d'ailleurs quand on voit le taux de chômage qu'il y a en Bretagne, 6,1, le plus bas de France, on a un taux de chômage le plus bas de France, on connaît aussi les pyramides des âges, on connaît l'attractivité de la Bretagne, mais aussi tout ce qui va nous arriver. La plus grosse difficulté qui va être devant nous, c'est d'avoir de la main-d'œuvre.

Et donc, la réalité, c'est que la compétitivité de nos entreprises, pour qu'elles puissent continuer à se développer, il va falloir continuer à être attractifs. Et là pour le coup, je reste assez persuadée que la question de la mobilité est un vrai facteur d'attractivité, quand bien même le VMRR et la fiscalité sur la base des salaires n'est pas celle que nous préférons, et nous l'avons largement dit à plusieurs reprises. Mais pour l'instant, c'est le seul outil que nous avons avec nous, et donc c'est le seul moyen que nous avons pour continuer à accompagner les entreprises et justement pouvoir continuer à se développer. Parce qu'aujourd'hui, j'ai des entreprises qui n'investissent pas parce qu'elles n'ont pas la main-d'œuvre, qui sont en sous-régime de production parce qu'elles n'ont pas la main-d'œuvre, et je pense que c'est ça notre plus gros sujet sur lequel on doit se mobiliser en Bretagne.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à tous, merci encore une fois pour cet échange. C'est un donné acte, merci à tous. Deuxième rapport, cette fois-ci relatif aux participations, toujours Madame FORTIN.

Rapport relatif aux participations régionales de toutes natures – Exercice 2024 (Région actionnaire)

Laurence FORTIN

Oui, ce rapport est présenté à échéance régulière. Il dit l'essentiel à notre manière d'agir en transparence avec le point sur nos participations régionales où on assume notre rôle d'actionnaire public là où ça sert l'intérêt des Bretons. Derrière des pages qui peuvent parfois sembler techniques, il y a une vision simple : soutenir ce qui crée de l'emploi utile, accélère l'innovation et rend possible les transitions en cohérence avec notre SRTES. Nos participations couvrent des champs variés, le développement éco, l'aménagement, la recherche, l'environnement, l'agroalimentaire. Elles prennent plusieurs formes, souvent co-construites avec des partenaires privés et publics. C'est la marque bretonne, on joue collectif, on investit quand l'initiative privée ne suffit pas, on partage le risque pour débloquer des projets et on se retire quand le marché le couvre désormais.

C'est tout le sens de nos politiques d'outils en capital. Une politique claire, une politique assumée, avec Breizh Up pour l'amorçage et l'émergence des innovations, Breizh Rebond pour accompagner les entreprises fragilisées à passer le cap, Breizh Invest pour réussir à sécuriser les transmissions à taille humaine, et je ne parlerai pas de tous les dispositifs que nous avons parce que c'est assez long, mais je vous laisserai intervenir sur les questions que vous avez.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Pour la majorité, c'est André CROCQ.

André CROCQ

Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Merci, Monsieur le Président. Tout d'abord, peut-être souligner la qualité du rapport qui nous a été adressé avec le panorama général intéressant, avec les évolutions de montant global des prises de participation, les types de sociétés concernées, les parts de capital dans les différentes sociétés. Parts thématiques également, en fonction de la nature des sociétés commerciales, sociétés de capital-risque ou fonds profitables de capital investissement, SEM et SPL et d'autres sociétés. Et la présentation par structure, très détaillée, avec des fiches individuelles, qui permet vraiment de regarder société par société comment nos fonds vivent et comment ils sont utilisés. Donc un effort de transparence à saluer, comme vous l'avez dit, Madame la Vice-présidente.

Alors, sur l'évolution de nos prises de participation, c'est vrai qu'on avait connu une croissance assez forte entre 2013 et 2021, passant de 42 millions d'euros à près de 120 millions d'euros. Une stabilisation sur les années 2022 et 2023, et puis une nouvelle progression sur 2024, avec près de 14 millions d'investissements nouveaux, équilibrés aussi par quelques sessions, soit au total 141 millions de participations financières dans 31 sociétés. Le rapport aussi fait apparaître les parts respectives de la Région au capital de ces différentes sociétés, qui sont très variables, 100 % pour Breizh Up, 71 % pour la Sembreizh, et de l'ordre de 12 % en moyenne selon l'efficacité de l'action recherchée.

Souligner que la qualité globale du portefeuille est bonne au regard d'une sinistralité limitée. C'est un portefeuille qui est jeune également, près de 70 % des participations que nous détenons ont moins de 5 ans, ce qui démontre un pilotage dynamique de nos participations financières dans ces différentes sociétés. Également, ce n'est pas le but premier, mais des participations qui génèrent des produits, près de 1 million d'euros tout de même en 2024. L'intégration, et c'était évidemment souhaité, de critères ESG, environnementaux, sociétaux et de gouvernance, sur les participations les plus récentes. Noter un

investissement majeur en 2024, celui consenti dans la société portuaire Brest-Bretagne, à hauteur de plus de 16 millions d'euros, afin de lui donner les moyens de poursuivre le développement de ses activités.

En résumé, un volontarisme confirmé de notre collectivité à renforcer sa capacité d'intervention au service des acteurs économiques bretons, tout en intégrant les critères ESG conformément à notre stratégie SRTES. Merci beaucoup.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Parole à Monsieur DE KERSAUSON pour le Rassemblement national.

Florent DE KERSAUSON

Rassemblement national

Merci, Monsieur le Président. J'ai une remarque assez courte. Ce document que vous nous montrez, c'est un inventaire un petit peu à la Prévert d'un assez grand nombre de participations. Je suis d'accord avec l'appréciation d'André CROCQ sur la qualité du portefeuille. Mais il y a quand même quelque chose qui me gêne, que j'avais déjà exprimé l'an dernier, c'est qu'il y a dans le document très peu de détails sur la motivation de ces investissements, la stratégie suivie, les méthodes adoptées pour le choix des sociétés ou le choix des fonds par lesquels on passe. Ainsi que sur la qualité des résultats obtenus par tel ou tel fonds, ou telle ou telle équipe, ou tel ou tel volume. J'avais déjà demandé à Madame FORTIN l'an dernier quelques détails, elle m'avait gentiment envoyé bouler en m'expliquant que c'était confidentiel. Je vais tout simplement lui dire qu'on a tout à fait confiance dans le travail qu'elle fait, qui est de qualité, et on sait qu'elle investit avec prudence et avec le plus grand sérieux dans ce qu'elle fait.

Néanmoins, moi je ferai comme le CESER, je continuerai à dire qu'il serait bon qu'il y ait une évaluation et une mesure d'impact de cette politique régionale qui soit présentée dans ce dossier tous les ans. Et aujourd'hui, ça n'est pas le cas. Je vous remercie.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Madame SOHIER, je ne sais pas si vous voulez intervenir ou pas. Non, très bien. Stéphane DE SALLIER DUPIN, dernier orateur. Il est parti !

Agnès LE BRUN

Ce n'est pas qu'il soit parti, c'est que finalement, nous n'avions rien à dire sur le sujet.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Écoutez, je le prends comme un compliment. Merci à vous. Laurence FORTIN, pour quelques éléments de réaction.

Laurence FORTIN

Non, non, mais vous remercier d'abord pour vos prises de parole et souligner la qualité des investissements. Peut-être préciser à Monsieur DE KERSAUSON que ce n'est pas le Conseil régional qui investit directement, puisque ça se fait de manière indirecte. Et là, pour le coup, il y a les conditions et les objets qui sont définis au moment de la création du fonds, comme Breizh Up, par exemple, où, quand nous abondons le fond, c'est l'objet. Et là, vous avez tous les critères qui sont définis en amont, qui sont d'ailleurs rappelés sur l'ensemble des fiches. Donc on voit bien qu'on a accompagné aujourd'hui de belles entreprises et nous aurons l'occasion de fêter les 10 ans de Breizh Up. Nous n'avons pas la valorisation de toutes les entreprises puisque, comme vous le savez, on n'a que les dépréciations des comptes qui sont passés et donc pas la valorisation à l'instant T. Mais nous avons de belles pépites telles que Cailabs, qui aujourd'hui dans le spatial est très innovante et très reconnue, qui a fait des grosses levées de fonds et c'est un peu notre fierté. On voit bien qu'à travers ce fonds, on a réussi à accompagner des entreprises qui font la force de la Bretagne aujourd'hui et encore demain, je l'espère.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. C'est un donné acte, merci. Nous passons au dernier donner acte de la journée. Stéphane PERRIN-SARZIER sur la Communication sur les virements de crédit de chapitre à chapitre. J'imagine que, vu les cinq lignes du rapport, pas de présentation. Il y a deux demandes d'intervention. Monsieur MARBOEUF.

Communication sur les décisions de virements de crédits de chapitre à chapitre

Bernard MARBOEUF

Merci. Merci, Monsieur le Président. De façon très courte, nous avons un tableau qui habituellement ne suscite pas de débat entre nous. Comme c'est indiqué, vous avez la capacité à faire des virements de chapitre à chapitre. Il n'y a pas de difficulté. Sauf qu'on s'aperçoit quand même que ces virements sont à hauteur de 8 milliards. 8 millions. Je rectifie, 8 millions. Ce n'est quand même pas neutre. Et nous n'avons pas le pourquoi de ces virements. C'est l'habitude de la maison, je suis d'accord. Mais il serait bon qu'à terme on justifie, on nous dise pourquoi nous avons, par exemple, enlevé 5 millions au 9 015 « gestion des fonds européens », que l'on a enlevé « aménagement du territoire » pour un abondement de 6 millions 215 000, etc. Donc ça fait un total, une ventilation de 8 millions. Il serait intéressant qu'à terme, nous ayons un bordereau un petit peu plus explicatif. Voilà mes remarques, Monsieur le Président.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci. Stéphane DE SALLIER DUPIN a été inscrit. J'imagine que là non plus, il n'y a plus d'intervention ou quelqu'un prend l'intervention. Merci, Madame. Est-ce que Monsieur PERRIN-SARZIER voulait réagir ? C'est un donné acte, je vous remercie.

Rendu compte de la délégation du Président pour l'exercice de sa délégation en matière de marchés publics

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Donné acte aussi sur le Rendu compte de la délégation du Président pour l'exercice de sa délégation en termes de marché public. Est-ce qu'il y a des questions, des remarques ? Oui, allez-y, Madame.

Aurélie MARTORELL

Hissons haut la Bretagne

Oui, Monsieur le Président,

Notre assemblée a passé une bonne partie de l'après-midi à commenter positivement ou négativement les options proposées par votre majorité pour faire des économies au moyen d'un rabot financier de plus ou moins 2,5 % sur l'ensemble des politiques régionales. Et au-delà de nos divergences de sensibilité politique, pour apprécier le bien-fondé de cette stratégie, on est tous d'accord pour dire que sur la forme, cette stratégie peut être acceptée des Bretons si ces derniers constatent que nous partageons tous le même effort d'austérité financière.

Alors au début, il était prévu que je fasse une intervention un peu amusante sur vos portraits, votre nouveau look de hipster qui vous va très bien, genre juste une mise au point sur les plus belles images de votre vie. Mais les ricanements que j'ai entendus tout à l'heure m'ont un peu contrariée. Et c'est pourquoi je vais faire quelques petites observations plus longues. Ce marché public de 10 000 euros, même si vous n'en avez encore consommé pour l'instant que 3 500 euros, dans un moment où on demande aux Bretons de se serrer la vis, quand même, ça étonne légitimement. Et l'interpellation de mon collègue sur ce point a provoqué sa risée sur les bancs de votre majorité, comme si c'était démagogique parce que 10 000 euros, ça représenterait une goutte d'eau dans le budget global de la Région.

Et c'est là que moi, je me suis demandé à titre personnel quand est-ce qu'on était devenus aussi cyniques ? Parce qu'on ne doit pas oublier ce que représentent 10 000 euros pour un Breton qui est à découvert le 15 du mois et qui traduit immédiatement cette somme en nombre de mois de travail. Et donc je me demandais à quel moment on se donnait le droit de rire des critiques qu'on faisait de l'emploi des deniers bretons que la Région faisait. Alors ne nous méprenons pas, je n'entends nullement vous accuser de mépriser les Bretons, je n'oserais jamais. Mais je dis que nous devons montrer tout le temps notre exemplarité.

Et j'enchaîne avec ce marché public à 28 600 euros pour des conseils en gestion de ressources humaines du personnel de la Région pour mettre en œuvre un baromètre de bien-être social. C'est presque deux ans de salaire pour un Breton qui travaille au salaire minimum interprofessionnel de croissance, forcément pour lui, ça interpelle. Et six marchés publics pour signer des accords-cadres de prestations juridiques en droit public et droit de la commande publique auprès de six cabinets d'avocats pour un total de 1,2 million d'euros. Et 28 marchés publics pour acheter des prestations de communication ou des encarts publicitaires auprès de clubs sportifs et d'organisateurs d'événements pour un montant de 414 000 euros.

Je sais, j'ai bien conscience que le moindre marché coûte toujours plus cher pour une collectivité publique que pour un particulier ou une entreprise, mais c'est sur ces quelques exemples, près de 2 millions d'euros dépensés, sans réelle traduction pour les Bretons, ces dépenses n'interrogeraient pas dans un contexte économique favorable, mais sont plus discutables en période de disette. Et alors que vous avez exigé des entreprises 27 millions d'euros de contributions financières supplémentaires à travers le versement mobilité, alors que vous imposez aujourd'hui un effort d'austérité aux citoyens bretons, je nous invite respectueusement, Monsieur le Président, à nous présenter lors des prochaines sessions des bordereaux

qui démontrent que cet effort d'austérité, on se l'impose également à nous-mêmes, nous élus de cet hémicycle, et au fonctionnement global du paquebot régional. Même si ce sont aux yeux de certains de petites économies, surtout si ce sont de petites économies, et l'exemplarité est, à mon avis, la meilleure de nos communications. Je vous remercie de votre attention bienveillante.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci Madame. Je vous assure que dans mon action quotidienne, depuis que je suis élu, je fais attention à chaque euro que nous dépensons. Et les propos que vous exprimez montrent qu'il faut continuer à être très attentif. D'ailleurs au passage, ce sont des marchés privés avec des entreprises. Donc je souhaiterais qu'on soit encore plus exigeants avec les entreprises, voire qu'on fasse baisser les prix. Vous voyez, tout à l'heure, vous disiez qu'on leur a exigé des sommes, là on paie des prestations à des entreprises privées. Donc ce n'est pas de l'argent qui s'évapore, c'est des entreprises privées qui, j'ose espérer, réalisent des actions concrètes pour les sommes qu'on leur confie. Et on peut le vérifier à chaque instant puisque, encore une fois, les équipes de la Région sont en capacité d'expliquer à chaque instant pourquoi nous réalisons un marché et de vérifier avant de payer que le service est fait.

Pour ce qui concerne ce que vous avez appelé des ricanements de séance tout à l'heure, c'est juste la manière de présenter les choses de Monsieur DE SALLIER DUPIN qui, dans sa présentation, a suscité des rires. Dans sa présentation, pas pour la somme. Et je me suis permis d'ailleurs de reprendre parce que dans la présentation, il y avait une petite ambiguïté, qui n'était pas volontaire, il l'a dit lui-même, puisqu'il a parlé de trois marchés de 10 000, ce qui est une somme considérable, ou quatre marchés de 10 000, alors que c'est un marché à bon de commande de 10 000 sur lequel on a tiré trois missions à 1 200 euros qui font 3 500 euros. Voilà. Et c'est important d'exprimer pourquoi on fait ça.

Le dernier exemple, c'est quand je suis allé à l'île de Batz. Quelqu'un suivait effectivement la délégation des entreprises du maire de Batz, de l'adjoint-maire de Batz, du président de la communauté de communes, pour prendre en photo cette cérémonie. On a amené la fibre à Batz, c'est un moment important. Il y avait un drone pour voir les images. Donc on peut dire d'ici, dans cet hémicycle, effectivement, certains en souriant, certains en se moquant que ce sont des sommes importantes, et c'est vrai, mais je vous assure que pour la communauté de communes en question, pour la commune en question et pour les Bretons, d'informer les gens que nous avons mis la fibre sur l'île de Batz, c'est le dernier exemple que j'ai en tête avec un photographe qui m'a suivi sur une mission, ça me semble légitime, normal et même démocratique que de le montrer. Voilà, donc ne nous arrêtons pas à des titres qui donnent le sentiment, comme Stéphane DE SALLIER DUPIN le disait tout à l'heure, que je me faisais tirer le portrait pour en mettre dans toutes les écoles de Bretagne. Ce n'est absolument pas l'état d'esprit, mais encore une fois certaines actions, lorsque je suis présent, ou certaines actions lorsque ce n'est pas moi ou d'autres collègues, méritent d'être portées à connaissance des citoyens, et d'ailleurs au passage, les collègues des communes ou des collectivités plus petites nous ont demandé des photos qu'on leur a envoyées, qui étaient prises par un professionnel. Et c'est chouette aussi de faire travailler d'ailleurs des jeunes, puisque les professionnels en question, c'est souvent des jeunes gens qui démarrent et qui cherchent des marchés.

Donc vous voyez, les choses sont plus nuancées là aussi que les propos tout à l'heure de Stéphane. Donc il n'y a pas de ricanement. Chaque euro est important. Nous devons être attentifs et montrer l'exemple, et certainement pas donner le sentiment que l'argent coule à flots. Ce n'est absolument pas le cas. Stéphane PERRIN-SARZIER l'a montré tout à l'heure et ce sera encore plus le cas l'année prochaine. C'est un donné acte.

Rendu compte de la délégation du Président pour ester en justice

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Même chose sur le Rendu compte de la délégation du Président pour rester en justice. Je n'ai pas d'inscrit. Si, Madame ?

Aurélie MARTORELL

Pas d'observation, mais une simple question. Parce que j'ai vu 140 requérants contre la Région Bretagne pour des recours indemnitaires tendant au remboursement de frais d'inscription indûment perçus par l'Institut de formation masseur-kinésithérapie de Brest. Et en fait, c'est lui qui a appelé la Région à la cause. Alors, je ne fais pas d'observation, je voulais juste savoir ce qu'il en était, parce que je ne pense pas que ce soit lié à la dichotomie entre les deux instituts de formation, Rennes-Brest. Je sais qu'il y a toujours une discussion entre les deux centres de formation, mais là je ne pense pas que ce soit ça. C'était juste par curiosité, je voulais savoir de quoi il retournait.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Je suis incapable de vous répondre là, mais je ferai en sorte que d'ici demain, on revienne vers vous. C'est en cours d'instruction. On a reçu, on vous informe, mais c'est en cours d'instruction. Dès qu'on a des éléments, soit les services, soit mon cabinet reviennent vers vous pour vous donner les éléments. C'est un donné acte. Pas d'autres questions ? Merci.

Rendu compte de la délégation du Président pour l'exercice de sa délégation en matière de mandats spéciaux

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Et Rendu compte de la délégation du Président pour l'exercice de la délégation en matière de mandats spéciaux, vous êtes inscrite, Madame MARTORELL ? Ah, donc c'est une coquille entre les deux inscriptions. C'est un donné acte, merci beaucoup. Nous avons épuisé l'ordre du jour pour aujourd'hui. Suspension de séance. Nous nous retrouvons demain matin, que je ne dise pas de bêtises, à 9h. La séance est suspendue. À demain.

Suspension de séance à 19h32.

Session du 16 octobre 2025

Étaient présents : Delphine ALEXANDRE, Olivier ALLAIN, Nicolas BELLOIR, Tristan BRÉHIER (jusqu'à 18h30), Gael BRIAND, Gaby CADIOU, Nil CAOUISSIN (jusqu'à 10h40, puis pouvoir donné à Ana SOHIER), Fanny CHAPPÉ, Loïg CHESNAIS-GIRARD, André CROCQ (à partir de 10h), Daniel CUEFF, Forough DADKHAH (jusqu'à 15h), Olivier DAVID, Florent DE KERSAUSON (de 11h15 à 19h), Gérard DE MELLON, Stéphane DE SALLIER DUPIN, Claire DESMARES, Virginie D'ORSANNE, Julie DUPUY, Benjamin FLOHIC, Laurence FORTIN, Maxime GALLIER (jusqu'à 17h45, puis pouvoir donné à Aurélie MARTORELL), Anne GALLO-KERLEAU, Aziliz GOUEZ (jusqu'à 19h), Gladys GRELAUD (jusqu'à 19h), Alexandra GUILLORÉ, Christian GUYONVARC'H, Loïc HENAFF, Philippe HERCOUËT, Kaourintine HULAUD, Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Katja KRÜGER, Émilie KUCHEL, Carole LE BÉCHEC (jusqu'à 19h30), Olivier LE BRAS, Raymond LE BRAZIDEC, Agnès LE BRUN, Isabelle LE CALLENNEC (jusqu'à 19h25), Patrick LE DIFFON (jusqu'à 19h50), Marc LE FUR (jusqu'à 16h15, puis pouvoir donné à Stéphane DE SALLIER DUPIN), Patrick LE FUR, Aurélie LE GOFF, Fabien LE GUERNEVÉ (jusqu'à 19h35), Loïc LE HIR, Gaël LE MEUR, Gaëlle LE STRADIC (sauf de 9h30 à 11h, pouvoir donné à Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO), Arnaud LÉCUYER, Béatrice MACÉ (jusqu'à 19h10), Bernard MARBOEUF, Aurélie MARTORELL (jusqu'à 18h15), Véronique MÉHEUST, Paul MOLAC (à partir de 10h), Yvan MOULLEC (jusqu'à 19h30), Armelle NICOLAS, Gaëlle NICOLAS (jusqu'à 18h, puis pouvoir donné à Fabien LE GUERNEVÉ), Gaëlle NIQUE, Goulven OILLIC, Denis PALLUEL, Anne PATAULT (jusqu'à 19h30), Isabelle PELLERIN (à partir de 15h, pouvoir donné à Anne GALLO-KERLEAU jusqu'à 15h), Fortuné PELLICANO (à partir de 9h30), Stéphane PERRIN-SARZIER (à partir de 9h45), Ronan PICHON, Pierre POULIQUEN, Christine PRIGENT, Michaël QUERNEZ, Guillaume ROBIC, Claudia ROUAUX (de 10h30 à 19h), Stéphane ROUDAUT (jusqu'à 15h50, puis pouvoir donné à Yvan MOULLEC), Régine ROUÉ, Ana SOHIER, Stéphanie STOLL, Valérie TABART (sauf de 10h20 à 15h25, pouvoir donné à Aziliz GOUEZ), Renée THOMAÏDIS, Arnaud TOUDIC, Christian TROADEC, Simon UZENAT (à partir de 14h, pouvoir donné à Goulven OILLIC jusqu'à 14h), Adeline YON-BERTHELOT.

Étaient absents : Mélina PARMENTIER (pouvoir donné à Véronique MÉHEUST), Gilles PENNELLE (pouvoir donné à Virginie D'ORSANNE), Astrid PRUNIER, Jérôme TRÉ-HARDY (pouvoir donné à Olivier LE BRAS), Marie-Pierre VEDRENNE (pouvoir donné à Alexandra GUILLORÉ).

Reprise de séance à 9h00.

Michaël QUERNEZ

Mesdames et Messieurs, je vais vous demander de bien vouloir rejoindre vos places, je vais demander à Benjamin FLOHIC de bien vouloir procéder à l'appel.

Benjamin FLOHIC procède à l'appel.

Questions orales

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Bonjour à tous, chers collègues. Merci pour cet appel, cher Benjamin FLOHIC. Nous commençons tout de suite l'ordre du jour avec les questions orales dans l'ordre du tirage au sort. Je passe la parole à Madame THOMAÏDIS pour la question du groupe RN.

Patrick LE FUR

Je vais présenter cette question.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Je vous en prie, allez-y.

Patrick LE FUR

Monsieur le Président,

Quelques jours avant le SPACE, le président du Conseil régional de Bretagne a annoncé en grande pompe une augmentation de la dotation jeune agriculteur, la DJA. Sur le fond, personne ne conteste la nécessité d'un soutien fort à l'installation de jeunes agriculteurs, pilier essentiel du renouvellement des générations et de la vitalité de nos territoires ruraux.

Mais sur la forme, le procédé interroge et, disons-le franchement, choque. Cette annonce n'a fait l'objet d'aucune concertation, d'aucun débat préalable, d'aucune information des élus régionaux. Elle intervient au moment du SPACE, grand rendez-vous agricole en Bretagne. Il ne s'agit donc pas d'une décision mûrie et débattue démocratiquement au sein de notre assemblée, mais d'un plan de communication calibré, destiné à servir la mise en scène politique du président de Région.

Encore une fois, le calendrier politique prime sur le calendrier institutionnel. Encore une fois, le Conseil régional est tenu à l'écart, réduit au rôle d'une simple chambre d'enregistrement des décisions prises ailleurs en petit comité. Ce fonctionnement porte atteinte à l'esprit même de la démocratie régionale. Le rôle de notre assemblée n'est pas d'être la caisse de résonance des ambitions personnelles du président de Région, les conseillers régionaux sont élus pour débattre, voter, pas pour applaudir les annonces déjà ficelées. Monsieur le Président, le Conseil régional de la Bretagne est-il encore une assemblée délibérante ou un simple décor servant votre agenda politique ? Je vous remercie.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci Monsieur, parole à Arnaud LÉCUYER, vice-président à l'agriculture.

Arnaud LÉCUYER

Merci, Monsieur le Président, ce sera une redite puisqu'il y a déjà eu l'intervention hier lors de notre débat sur les aides économiques.

Monsieur le Conseiller régional, en délégant au Président la mise en œuvre des fonds européens, nous avons assumé un choix très clair, celui de l'efficacité au service des agricultrices et des agriculteurs de Bretagne. C'est une délégation qui simplifie et accélère l'accès aux aides européennes au plus près des exploitations. La simplification, c'était une attente, il y a d'ailleurs eu des manifestations sur ce sujet, elle a été mise en œuvre par la majorité régionale. Sur cette contractualisation PAC 2023-2027, la Bretagne

est la première région française pour le paiement des aides aux agriculteurs. C'est donc une région efficace au service de notre agriculture.

Pour en revenir à la dotation aux jeunes agriculteurs, je précise qu'il s'agit d'un cadre réglementaire bien spécifique lié à la mise en œuvre de politiques européennes. Le Président a donc mis en œuvre cette revalorisation de 8 000 euros de la DJA et celle-ci a été faite conformément à ce cadre et au règlement de notre assemblée. Tout est cadré, transparent, conforme aux règles. La revalorisation de la DJA, c'est le fruit d'un travail collectif avec l'ensemble des partenaires agricoles avec lesquels nous travaillons continuellement. Et eux, d'ailleurs, se félicitent de cette initiative.

J'ai entendu depuis vos bancs et ceux d'en dessous parler de politique de chèque ou de saupoudrage. Cette hausse de 36 %, ce n'est pas un gadget. Certains d'entre vous nous apostrophaient d'ailleurs même sur la faiblesse de la DJA en Bretagne. Nous avons je pense répondu à une partie de vos interrogations. C'est donc un vrai coup de pouce pour soutenir les jeunes qui cherchent à s'installer ici dans notre région. Notre ambition est celle de produire, produire pour nourrir, de soutenir celles et ceux qui s'engagent dans cette voie. La revalorisation de la DJA est une réussite reconnue par tous, une réussite pour nos jeunes, pour l'avenir de nos campagnes agricoles et la vitalité d'une production bretonne. Trois maîtres mots guident notre action : réactivité, simplicité, effet levier. Je vous remercie.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Deuxième question du Rassemblement national, Madame LE GOFF.

Aurélie LE GOFF

Rassemblement national

Merci, Monsieur le Président.

En juin dernier, la majorité régionale avait adopté la mise en place du versement mobilité régional et rural, le VMRR, nouveau prélèvement obligatoire qui devrait peser environ 27 millions d'euros sur les entreprises bretonnes de plus de 11 salariés à partir de 2026.

Cette décision, présentée comme un outil de financement des transports publics, a suscité une vague d'indignation parmi les chefs d'entreprise de notre région, notamment le Collectif des acteurs économiques bretons, représentant 150 000 entreprises et 900 000 salariés. Ce dernier affiche son incompréhension et la colère de ses adhérents, dont certains ont indiqué qu'ils retrancheront cette nouvelle taxe des augmentations prévues pour leurs salariés en 2026. Ces chefs d'entreprise dénoncent une mesure injuste et contre-productive venant alourdir encore un peu plus les charges pesant sur eux alors qu'ils sont déjà fragilisés par le ralentissement économique, la hausse des coûts de l'énergie et la pression fiscale nationale. Ils ne comprennent pas que la Région Bretagne, contrairement à la Normandie et aux Pays de la Loire, ajoute un nouvel impôt au moment où la priorité devrait être de soutenir la compétitivité et l'emploi, non de les pénaliser. Beaucoup soulignent également que la mobilité en milieu rural reste insuffisamment développée pour justifier un tel prélèvement.

Monsieur le Président, vous vous êtes engagé à trouver d'ici la fin de l'année une nouvelle alternative au VMRR. Où en est-on ? Êtes-vous prêt à revenir sur cette mesure qui met en péril la compétitivité des entreprises bretonnes ?

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous, Madame. Parole à Michaël QUERNEZ.

Michaël QUERNEZ

Monsieur le Président, chers collègues,

Merci pour cette question. Je me suis exprimé souvent dans cet hémicycle pour dire que nous étions collectivement confrontés à un mur de dépenses, à la fois en fonctionnement pour soutenir l'exploitation de nos moyens de transport, et également en investissement pour être au rendez-vous des

contractualisations qui sont les nôtres, et notamment le contrat de projet État-Région, puisque nous sommes engagés, ne serait-ce que pour le Conseil régional de Bretagne, sur la période 2021 à 2027, en fait 2023 à 2027, à hauteur de 233 millions d'euros. Et vous avez bien en tête que le budget du Conseil régional de Bretagne consacré aujourd'hui aux mobilités est le premier budget de notre région, avec plus de 450 millions d'euros par an.

Nous avons collectivement, je crois, cette fierté d'avoir le meilleur TER de France, notamment, mais d'avoir aussi un réseau BreizhGo constitué. Et ce qui est moins connu, au-delà des questions de régularité, alors j'ai entendu hier quelques interpellations, mais nous avons le meilleur TER de France avec 96 % de régularité, à tout du moins. Ce qui est moins connu, c'est que concernant le ratio recettes-charges, qui mesure l'attractivité du TER et la capacité à aller chercher des recettes, nous sommes la meilleure région de France avec 41 %.

Pourtant, dans cet hémicycle, je me suis exprimé à de multiples reprises pour dire que pour assumer la trajectoire des dépenses et de fonctionnement et d'investissement dans les 10 à 15 prochaines années, il nous fallait disposer à tout du moins de 100 à 150 millions d'euros par an supplémentaires pour pouvoir assumer à la fois les renforts d'offres que vous appelez de vos vœux, notamment en milieu rural, et les enjeux de décarbonation qui sont des enjeux extrêmement importants, en faisant évidemment le lien entre les trajectoires climat et les sujets de mobilité.

Il nous faut donc maîtriser nos dépenses, c'est ce qu'a dit notre président dans son propos introductif, dans un contexte contraint, c'était dans le discours, mais aussi trouver de nouvelles recettes. Sauf à imaginer ou à penser que seuls les usagers pourraient avoir une part contributive supplémentaire, ce qu'appelle un peu de ses vœux la Chambre régionale des comptes, mais à tout du moins nous pensons qu'il nous faut mobiliser de nouvelles ressources.

Nous avons un sentiment aussi qui est, vous le savez, que nous avons exprimé ici, un profond sentiment d'iniquité par rapport, évidemment, au traitement réservé aux différentes régions de France. Et vous le savez, juste avant les Jeux olympiques, l'Île-de-France a pu mobiliser de la TSA et a pu mobiliser aussi du versement mobilité, ce qui fait qu'il y a une véritable, alors nous l'appelons de nos vœux, mais là pour le coup, véritable différenciation entre régions et qui, malheureusement, ne nous est pas favorable.

Dans ce contexte, il y a à peine un an, nous faisions des propositions dans le cadre de la loi de finances. Et les parlementaires en ont décidé, au moment de la CMP, de créer ce VMRR, versement mobilité régional rural. Je tiens à redire ici que ce n'est pas ce que nous souhaitions. Ce n'est pas ce que nous avons défendu, ce n'est pas ce que la Bretagne a défendu et ce n'est pas ce que nous avons demandé à nos parlementaires bretons de défendre. C'est la décision des parlementaires en CMP. Ce n'était pas notre décision, ce n'était pas notre souhait parce que nous avions bien en tête ce que vous évoquez, c'est-à-dire la dégradation de la situation économique des entreprises dans notre pays et en Bretagne.

Et fort de cette conviction qu'il ne fallait pas alourdir la fiscalité des entreprises, nous avons fait des propositions au moment d'Ambition France Transports. Vous savez, l'ancien ministre Dominique BUSSEREAU a été mandaté pour faire des propositions. Ces propositions, d'ailleurs, font l'objet aujourd'hui d'analyses et d'expertises. Et nous avons déposé, et je vous invite à en prendre lecture si vous ne l'avez pas d'ores et déjà fait, nous avons déposé avec le MEDEF en Bretagne une contribution visant non pas à asseoir le versement mobilité régional et rural comme étant la source financière fiscale nous permettant, je dirais, d'assumer les mobilités et ses dépenses, mais nous avons proposé la taxe de séjour additionnelle. Nous avons proposé les crédits carbone. Nous avons proposé de mettre en œuvre une part bretonne des péages routiers. Et pour le moment, ces propositions sont à l'étude.

Et sachez que nous allons continuer à faire ce travail-là. Je ne sais pas ce que le Parlement va réserver à notre Premier ministre cet après-midi, mais à tout du moins, si le gouvernement était toujours en place, il y aura des travaux concernant la loi de finances et évidemment que nous serons proactifs vis-à-vis en particulier du ministre TABAROT, ministre des Transports, que nous avons rencontré à de multiples reprises avec notre président pour lui dire notre volonté que le versement mobilité régional et rural ne s'installe pas dans notre paysage, mais bien que nous puissions avoir des ressources renouvelées.

Pour autant, en responsabilité, nous vous avons proposé de lever le versement mobilité régional et rural à 0,15 % et à 0,08 %, en ayant donc une attention aux territoires ruraux, puisque le 0,08 % est plutôt lié aux territoires ruraux. Et nous avons eu une attention aussi sur le versement mobilité régional et rural, et de l'usage des 10 %, en appelant et en disant à ces territoires, que s'ils venaient à utiliser ces 10 % évidemment, pour des mobilités d'intérêt régional, le Conseil régional de Bretagne utiliserait 10 % aussi de son propre versement mobilité régional au bénéfice des territoires ruraux que vous évoquez.

Ce que vous dites, nous pouvons le partager. Quand vous dites que vous voulez protéger les entreprises de Bretagne, nous voulons protéger les entreprises de Bretagne, mais nous voulons aussi apporter partout en Bretagne des réponses adaptées. Et nous ne voulons pas laisser prospérer en Bretagne ce sentiment de relégation ou ce sentiment de recul des services publics. Et je vous le dis, puisque vous êtes une représentante du Rassemblement national, le terreau sur lequel vous prospérez. C'est pourquoi nous allons nous battre pour obtenir les ressources nécessaires. Nous battre pour obtenir plus d'autonomie financière et fiscale. Nous battre pour que le versement mobilité régional et rural ne soit pas la ressource financière à terme nous permettant de mobiliser les crédits qui sont absolument nécessaires pour que nous puissions conserver ce service public de qualité.

Donc oui, nous allons nous battre et nous allons continuer à nous battre dans le cadre de la loi de finances à venir pour que le gouvernement nous entende et puisse laisser le soin je dirais, aux territoires, aux régions, de choisir la fiscalité qui leur paraît être la plus adaptée à leur territoire, selon le principe d'autonomie financière et fiscale et de différenciation que nous défendons dans le rapport autonomie et dont nous parlerons tout à l'heure, au moment du débat. Je vous remercie, cher Président, chers collègues, de votre attention.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous.

Bernard MARBOEUF

Nous la Bretagne – Ni Breizhiz

Merci, Monsieur le Président. Ma question s'intitule « Pour la reconnaissance de territoires prioritaires en Bretagne, le pays de Fougères et le Centre Bretagne ». Monsieur le Président, et je vais lire mon texte pour donner un peu plus de poids à mes propos et afin que la relation que nous pouvons avoir soit calme et sereine.

Monsieur le Président, l'avenir des territoires bretons est par définition très dépendant des infrastructures de mobilité mises en œuvre afin d'accueillir les populations, les activités économiques et les services indispensables à la vie de tous les jours. Nos concitoyens ne peuvent s'installer localement que si les déplacements et les échanges quotidiens peuvent s'effectuer vers les pôles d'attractivité à partir d'infrastructures adaptées. C'est le principe même d'un maillage, signe d'un aménagement du territoire volontariste et opérationnel.

La Région Bretagne, de par ses politiques publiques, agit, et il faut le reconnaître, en lien avec les acteurs de territoire, notamment par sa politique Bien vivre partout en Bretagne et un certain nombre de politiques sectorielles, dont naturellement sur les mobilités. La Bretagne est riche de ses deux métropoles et de son réseau de villes moyennes. Les villes, avec leurs quartiers prioritaires, bénéficient de politiques dédiées prenant en compte leurs besoins spécifiques. Les contrats métropolitains sécurisent de surcroît les financements de l'État, de la Région et des départements, pour que les métropoles puissent, avec une lisibilité financière facilitatrice, mettre en œuvre des services de proximité. Les territoires ruraux sont une composante importante de la Bretagne et accueillent une grande partie de la population. Nous nous devons de regarder spécifiquement ces espaces de vie.

Aussi, Monsieur le Président, pourriez-vous porter une réflexion concrète sur l'aménagement du territoire concernant le pays de Fougères et le Centre Bretagne, ces deux territoires, au-delà des engagements inscrits au CPER ? Ces deux bassins de vie pourraient, à titre expérimental, être reconnus

territoires prioritaires en matière d'infrastructures et de mobilité, mobilité ferroviaire, routière, etc. Un focus sur ces deux territoires fragiles, en particulier par leur démographie, permettrait de mobiliser l'État naturellement, la Région et les autres collectivités bretonnes.

Monsieur le Président, êtes-vous favorable à initier cette démarche et à fédérer les acteurs bretons dans ce sens ? La fracture territoriale doit être au cœur de notre action sur l'aménagement du territoire. Je vous remercie pour votre réponse.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Au Centre Bretagne et à Fougères, on aurait pu ajouter l'Ouest-Cornouaille. Nous savons que ce sont les trois territoires qui se retrouvent les plus loin finalement de nos métropoles et de nos agglomérations. J'aurais pu passer la parole à Olivier ALLAIN au regard des politiques que nous conduisons dans ce domaine, avec une péréquation encore renforcée, avec une attention très importante sur les territoires que je viens de citer. Mais effectivement, vous avez centré votre débat sur les sujets de la mobilité, et donc je passe la parole à Michael QUERNEZ.

Michaël QUERNEZ

Merci, Monsieur le Président. Merci, très cher collègue,

Dans le contexte de nos relations constructives, chers collègues, sur ces sujets, depuis maintenant de nombreuses années, nous avons à cœur d'échanger et de travailler ensemble, et en faisant le lien peut-être avec la question sur le versement mobilité régional et rural, où j'ai évoqué les taux et les taux différenciés. Ça rejoint un peu, je dirais, la cartographie que vous nous proposez, en y rajoutant évidemment l'Ouest-Cornouaille, qu'évoque le Président. Permettez-moi de vous lire aussi la réponse, par respect à la lecture de la question que vous venez de me faire, et donc elle est plus peut-être structurée que d'autres réponses que je peux apporter.

Alors, Monsieur Bernard MARBOEUF, je vous rejoins sur le fait que les infrastructures de transport sont un levier majeur d'aménagement du territoire, d'attractivité de la Bretagne, aussi bien d'un point de vue strictement économique pour nos entreprises que pour attirer des actifs. Je rajouterai à votre propos le fait que des infrastructures de transport, s'agissant des mobilités voyageurs, ne suffisent pas. Elles doivent évidemment être complétées d'une attention toute particulière à l'offre mise en place. Des infrastructures sans offre, malheureusement, ça n'apporte pas de service public de qualité.

En matière d'infrastructures sur les territoires que vous citez, la Région est volontaire. Volontaire sur la route nationale 164, chantier majeur pour le Centre Bretagne que nous évoquons très régulièrement dans cet hémicycle. Volontaire aussi via le CPER, et vous le savez. J'ai veillé à ce que la ligne inscrite au CPER, sur les études de mobilité, puisse être utilisée pour nourrir nos réflexions sur la liaison entre Rennes et Fougères. Ce n'est pas tout à fait le mandat que nous avait donné à l'époque la Première ministre, puisqu'elle nous avait indiqué qu'elle ne souhaitait pas de ligne nouvelle. Nous ferons d'ailleurs le point très prochainement, une réunion est d'ailleurs fixée avec les collectivités concernées et l'État sur ce dossier, y compris pour optimiser les temps de parcours en car via un meilleur aménagement de la voirie. C'est les sujets de SDAGT que vous connaissez.

En matière de transport, j'ai un cap que je tiens quotidiennement. Je rassemble les territoires plutôt que de les opposer. C'est d'ailleurs l'esprit de Bretagne Mobilité. Les solutions adaptées à la réalité de chaque territoire à l'échelle des bassins de mobilité plutôt que les mêmes solutions pour tous, puisque par nature, chaque territoire est différent, et donc chaque besoin également. C'est aussi l'esprit de la vision du SERM, Service régional métropolitain porté par notre président, puisque nous avons porté une échelle régionale plutôt qu'une échelle métropolitaine, à laquelle d'ailleurs le gouvernement nous invitait, dans une relation privilégiée entre une région et une seule métropole.

Ça n'a pas été notre vision et donc nous avons porté une vision régionale et donc nous y travaillons puisque nous sommes éligibles au SERM et donc nous allons pouvoir, je l'espère, dans quelques mois déposer notre copie avec les territoires concernés, évidemment, c'est-à-dire tous les territoires de Bretagne et c'est l'un des premiers chantiers de Bretagne Mobilité que d'asseoir cette feuille de route définitive pour notre SERM et j'ose espérer que nous serons entendus par le gouvernement du moment.

Il s'agit donc d'intégrer chaque territoire plutôt que de donner une priorité à certains par rapport à d'autres. C'est aussi l'esprit du choix fait sur le VMRR. Je ne m'y appesantis pas puisque les territoires que vous avez cités sont donc bien les territoires où nous avons choisi une différenciation par le taux le plus bas à 0,08 %.

Nous avons rajouté, vous le savez aussi, nous en ferons une communication dans quelques jours, nous avons rajouté aussi depuis le 1er septembre des cars en Centre Bretagne au travers des DSP que nous venons de conclure. DSP pour les Côtes-d'Armor, DSP pour le Morbihan. Et nous aurons l'occasion donc d'en reparler. La liaison entre Rennes et Fougères, vous le savez aussi, est la plus fréquentée de Bretagne. C'est celle qui, d'une certaine manière, bénéficie du meilleur service public, BreizhGo, de Bretagne, et donc il nous faut nous en satisfaire.

Je souhaite donc que Bretagne Mobilité, en particulier sur les territoires que vous citez, puisse en effet trouver de nouvelles solutions afin d'améliorer le quotidien des habitants. J'y veillerai tout personnellement et tout particulièrement, comme je le fais pour chaque territoire de Bretagne, dans l'action que je mène au quotidien, et je sais pouvoir compter sur vous. Merci de votre attention.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous, merci Monsieur le Premier Vice-président, nous poursuivons avec Stéphanie STOLL.

Stéphanie STOLL

Nous la Bretagne – Ni Breizhiz

Je vous invite à mettre vos casques.

[Propos en breton que rend compte la traduction ci-après.]

Bien, donc je vais parler en breton. C'est vrai que c'est une chance de parler breton. C'est une chance de s'exprimer en breton dans cet hémicycle face à vous et d'être compris finalement par tout le monde.

Monsieur le Président, Nous la Bretagne, c'est le nom de notre groupe, mais *Ni Breizhiz*, c'est également les deux premiers mots du *Bro gozh*, l'hymne breton. Et nous souhaitons aujourd'hui parler du logement étudiant.

Une circulaire pour un plan national en faveur du logement étudiant est parue le 25 août dernier. Elle est adossée sur un programme de financement de la Banque des territoires doté de 5 milliards d'euros. Elle mobilise les représentants de l'État, des préfectures, des rectorats d'académie pour produire 45 000 logements dans toute la France d'ici 2027. Ce plan est régionalisé. Pour le territoire de la région administrative de la Bretagne, la cible initiale de 350 logements en 2025, 2026 et 2027 est réévaluée à 715 logements par an.

Selon cette circulaire, les collectivités font partie, au même titre que les établissements publics d'enseignement supérieur, le CROUS, mais également les bailleurs et la banque des territoires, du comité de pilotage régional. Par ailleurs, la Cour des comptes a publié à la fin du mois de juin un rapport sur le soutien public aux logements d'étudiants. Et là, la Cour relève notamment la pertinence du contrat d'objectif et d'orientation pour le logement étudiant 2020-2030 signé à Bordeaux, signé par l'État, donc la Région, la métropole, le CROUS et la Conférence départementale des habitations à loyer modéré.

Ma question est donc : est-ce que vous pourriez faire un point d'actualité sur le logement étudiant en Bretagne en nous faisant part de la répartition des projets sur notre territoire et en nous indiquant dans quelle mesure le programme de financement de la Banque des territoires permettra de lever des fonds nationaux supplémentaires au fond du CPER ? Nous aimerions également savoir si l'outil de pilotage de Bordeaux est une perspective qui peut être envisagée également en Bretagne. Je vous remercie.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous, merci Madame. Réponse d'Olivier DAVID, vice-président à l'enseignement supérieur et à la vie étudiante.

Olivier DAVID

Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Oui, merci Président.

Merci pour cette question qui comporte deux dimensions distinctes. Je vais répondre en deux temps, revenir sur le point d'actualité demandé sur le logement étudiant en Bretagne et puis ensuite évoquer le contexte créé par cette circulaire du 25 août intitulé « Plan national en faveur du logement étudiant ».

Alors, sur le premier point, juste vous dire que l'action de la Région est inscrite dans différents textes stratégiques que vous connaissez, les orientations en faveur de la vie étudiante, mais également la feuille de route Habitat. Puisqu'au titre de l'action 24 de cette feuille de route, on a prévu effectivement de nous engager dans le financement de logements étudiants aux côtés de l'État. Et notre outil principal de mobilisation pour le faire est évidemment le CPER. Et nous avions à ce titre-là, dans celui qui court, 2021-2027, sur le volet enseignement supérieur recherche, plusieurs actions en matière de logement. Il y en a cinq au total et c'est ça qui va constituer ce que j'appelle le point d'actualité sur la situation en cours. Cinq opérations sur le logement étudiant inscrites dans le CPER 21-27 qui visent à réhabiliter 516 logements sur l'ensemble de la région et d'en construire 350 nouveaux sur la période qui court jusqu'en 2027.

Alors, sur celles qui sont en matière de réhabilitation, les travaux sont tous engagés, ça concerne l'ENSTA, la rénovation d'une résidence étudiante à Brest, enfin des résidences étudiantes à Brest puisqu'il y en a plusieurs, l'IMT Atlantique, rénovation de résidence également à Plouzané et une résidence en centre-ville de Rennes, la résidence Saint-Hélier. L'ensemble de ces trois opérations correspondent aux 516 logements réhabilités dont je parlais tout à l'heure. La livraison des travaux sur ces trois opérations, c'est 2027. Il y aura peut-être un retard sur celle relative au CROUS, résidence Saint-Hélier, mais ce ne serait que de quelques mois.

Enfin, il y avait deux grosses opérations de création de nouvelles résidences. Vous le savez parce qu'on en a déjà parlé à plusieurs reprises dans cette instance, y compris en commission permanente. On a eu un certain nombre de difficultés dans notre relation au CROUS. Je ne reviendrai pas sur la crise qui a traversé le CROUS avant l'été dernier et qui fait que sur ces deux opérations, une résidence en centre de Brest, sur le site de Bouguen, qui prévoit 100 logements et quelques logements complémentaires au titre du logement social, cette opération a pris du retard, je vous l'ai dit, c'est ce qui a donné lieu aussi hier à quelques aménagements sur la DM, et également la résidence UNIR sur Rennes, là où c'est 250 logements supplémentaires.

Donc ça, c'est en cours. On a plutôt une forme de glissement du calendrier en ce moment, pour des raisons propres à la crise interne du CROUS, qui fait que les projets ont mis du temps à être stabilisés. Et maintenant, on est soumis sur ces deux opérations, celle de Brest à une étude pour aller plus loin, pour travailler avec les bailleurs sociaux et dégager davantage de logements, et sur celle d'UNIR à Rennes, celle du CROUS. Un retard qui est lié davantage à la capacité d'emprunt du CROUS, sur lequel nous attendons toujours une décision.

Concernant la circulaire, pour le plan en faveur du logement étudiant, il existe bien des objectifs territorialisés, vous les avez rappelés, mais ils ne sont pas adossés, ces objectifs, à des lignes en matière de financement spécifiques. Même s'il y a un budget global, et vous l'avez rappelé aussi, dans le cadre d'un programme de financement de la Banque des territoires, mais qui n'attribue pas aujourd'hui, et en tout cas avec la connaissance que j'ai du dossier, un montant spécifique par territoire.

Ce plan prévoit en plus des modalités qui sont relativement différentes de celles du logement étudiant classique, la résidence CROUS, pour faire simple, en visant plutôt du logement à loyer intermédiaire et non pas uniquement du logement à loyer social. Ce qui fait qu'au final, dans ces programmes envisagés, le CROUS sera assez peu concerné. Et vous avez bien rappelé les 45 000 logements d'ici 2027, c'est même un objectif plus ambitieux d'ici 2030 de 75 000 logements, dont là on voit bien qu'il y a une partie importante, 50 000 logements dits « à loyer abordable » et 25 000 en loyer libre.

Mais ce n'est pas tout à fait la même cible que le logement CROUS. Or, vous le savez aussi, le rapport Anciaux qui a été produit en 2004 et renouvelé en 2008 et réactualisé depuis indique qu'il faudrait commencer par renforcer le logement social étudiant. On estime qu'il faut à peu près 10 % des étudiants en résidence CROUS pour faire face aux besoins des étudiants en situation les plus modestes, on est en dessous partout en Bretagne. Ce qui voudrait dire qu'en matière de logements CROUS, il manque quasiment 1 500 logements sur Brest et l'équivalent à Rennes pour ne reprendre que ces deux sites. Donc le Rectorat aujourd'hui est en train de diversifier les montages pour faire sortir le plus rapidement possible des logements de terre.

Enfin, si la circulaire prévoit de répliquer l'expérience de Bordeaux partout en France, à ce stade, je n'ai pas eu accès à la feuille de route logement qui a été remontée à l'État à la fin du mois de septembre et je n'ai pas de visibilité au jour où je vous parle, sur comment on envisage de déployer ce dispositif en région Bretagne. Je ne sais qu'une chose, c'est que le préfet et la rectrice sont en cours de calage pour lancer la démarche en 2026. Autour de la table, il y aura la Région et les collectivités, donc je suis dans l'attente de précisions à ce sujet.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci encore. Sujet important pour notre jeunesse, pour l'avenir de la Bretagne, et pour faire un peu de teasing sur le débat de cet après-midi sur la décentralisation, je rappelle que Valérie PÉCRESSE, présidente de la Région Île-de-France, a proposé le transfert des CROUS, passant des CROUS de l'autorité ministérielle à l'autorité régionale. Je trouve que c'est une partie des sujets qu'il faudra regarder dans les semaines et les mois qui viennent si les motions de censure ne passent pas aujourd'hui. Je poursuis. Merci, Olivier DAVID, merci Madame STOLL, et je passe la parole à Madame DESMARES pour votre question.

Claire DESMARES

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Vice-présidents,

Les années passent, les mesures se ressemblent, les taux stagnent et les algues vertes, elles, continuent de proliférer sur les plages et les vasières de Bretagne. C'est le triste constat que l'on peut faire après près de 15 ans de plans de lutte contre les algues vertes.

Depuis 2011, nous poursuivons une politique qui peine à évoluer, qui concentre la majorité des efforts sur des mesures pansements, centrées sur le seul facteur nitrate. Les scientifiques ont pourtant plusieurs fois exprimé leur scepticisme quant à l'efficacité de ces plans. À défaut d'avoir été écoutés, les membres du groupe scientifique en appui au PLAV2 s'en sont peu à peu désolidarisés. En mai 2023, certains d'entre eux publiaient d'ailleurs une tribune dans *Le Monde* exprimant leur souhait de ne plus être seulement considérés comme des experts de la question, mais de devenir des coconstructeurs d'une transformation nécessaire qui doit être pensée dès aujourd'hui.

Alors en parallèle de l'adoption du PLAV3, un collectif de scientifiques propose de lancer l'étude PRETABAIE. L'étude PRETABAIE, financée en grande partie par la Région Bretagne, est une étude de préfiguration d'un projet de recherche-action sur la transition écologique des baies algues vertes. L'objectif de l'étude est de proposer de passer d'un accompagnement centré sur les nitrates à un accompagnement sur les trajectoires de transition agroécologique. Cette étude novatrice a été grandement saluée par les territoires porteurs de la politique algues vertes. Elle pose les bases pour une recherche-action qui entend penser cette politique dans un ensemble d'enjeux qui regroupent l'eau, l'alimentation, l'énergie, pour, je cite : « construire des trajectoires de transition agroécologique intégratrice tout en mobilisant les porteurs d'enjeux dans la diversité ».

Et pourtant, cette recherche-action ne verra peut-être jamais le jour. Bien qu'elle l'ait financée, la Région Bretagne n'a pas montré un réel intérêt dans la poursuite de l'étude de préfiguration. L'État, lui, ne s'est même pas engagé financièrement pour soutenir ce projet. Pourtant, nous savons investir dans la recherche sur les algues vertes. Les investissements se poursuivent dans les routines de modélisation du phénomène et se multiplient dans les recherches technosolutionnistes pour en faire des usages

agroalimentaires ou pour les transformer en nouveaux matériaux. Mais alors que nous avons ici une base solide pour donner un tournant à la politique algues vertes que les agriculteurs et les agricultrices, les associations, les élus des territoires et les citoyens attendent, aucun portage politique n'accompagne cette dynamique. C'est ce que regrettent les scientifiques dans le rapport final PRETABAIE présenté en novembre 2024.

Le problème des algues vertes n'est pas une fatalité vis-à-vis de laquelle nous n'avons aucun pouvoir d'action. La solution, nous ne la trouverons pas dans les avancées technologiques, mais bien dans les politiques que nous mènerons. Alors la question est la suivante : à l'heure où la politique algues vertes est de plus en plus recentralisée, où les discours technocélicistes se développent, la Région va-t-elle enfin affirmer une ligne politique ambitieuse en assurant la mise en œuvre de la recherche-action faisant suite à l'étude PRETAAIE ? Je vous remercie.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci Madame. Parole à Arnaud LÉCUYER.

Arnaud LÉCUYER

Merci Monsieur le Président, chère collègue,

Vous le savez, même si vous avez du mal à le dire, la Région Bretagne prend pleinement sa part dans la lutte contre les algues vertes. Elle agit dans un cadre contraint, celui de nos politiques publiques, celui également d'une politique agricole commune qui finalement laisse peu de place à l'action régionale.

Nous le faisons néanmoins en mobilisant un certain nombre de leviers, ceux dont nous disposons, pour accompagner la transition agroécologique, nos politiques d'investissement, notre conditionnalité sur l'accès aux aides régionales, le financement également des contrats territoriaux de bassins versants dans les huit baies algues vertes. Nous finançons également, ça a été l'objet d'un certain nombre d'échanges hier, l'aide à l'agriculture biologique, en particulier sur les huit baies vertes. Nous soutenons également l'installation des jeunes agriculteurs et le renouvellement des systèmes agricoles. Nous finançons également la restauration du bocage, la structuration d'autres filières alimentaires, notamment avec notre politique d'achat régionale ou à travers nos aides aux investissements agroalimentaires. La conditionnalité des aides à l'investissement de la Région Bretagne est d'ailleurs reconnue par les chercheurs dans cette étude comme, je cite « un pas supplémentaire pour engager des transitions agroécologiques ».

Le cœur de votre question orale, elle concerne l'étude, la préétude, PRETABAIE, qui, reprécisons-le, mais vous l'avez dit dans votre intervention, est une étude entièrement financée par la Région en 2024. Nous n'avions pas peur, ni des scientifiques ni de leur conclusion. Son objectif était d'analyser les conditions d'émergence d'une recherche-action coordonnée sur l'enjeu des algues vertes, un portage politique que nous assumons pleinement. Vous évoquez dans votre question orale le fait que la Région Bretagne n'a pas montré un réel intérêt dans la poursuite de l'étude de préfiguration.

Un vous redire le rôle et la responsabilité qui est la nôtre. Nous avons assumé d'être en co-portage sur le plan algues vertes. Nous aurions pu aussi nous en retirer au regard de nos compétences, au regard de nos moyens d'action. Nous avons fait le choix politique d'y rester, mais les moyens d'action, les leviers, qu'ils soient budgétaires ou réglementaires, sont bien à la main de l'État.

Reprécisons également les conclusions de cette étude. Les chercheurs sont précis, il n'existe pas à ce jour de leadership académique ni de structuration d'un consortium scientifique suffisant pour porter un tel projet. La page 27 du rapport que vous citez, avec cette phrase exacte : « Pour le moment, ni le cadrage des appels à projets existants ni le portage de futurs projets n'apparaissent comme favorables à l'émergence d'un projet de recherche-action tel qu'envisagé dans l'étude PRETABAIE. » Les chercheurs soulignent l'écart entre les disciplines mobilisées historiquement, et elles sont nécessaires, et celles qui sont également nécessaires à la poursuite de ce travail. Même quand le monde scientifique n'arrive pas forcément à se structurer, ce serait pour vous la faute de la Région, j'allais dire encore et toujours.

Notre rôle, nous l'assumons, c'est de créer les conditions, de soutenir les dynamiques, d'accompagner les transitions. L'étude PRETABAIE a permis de faire émerger des questions clés, des orientations, croisement des enjeux eau, alimentation, énergie, importance de la gouvernance locale et de la mobilisation des acteurs, articulation des disciplines scientifiques. Ces éléments, je vous le dis, ils nourrissent notre politique régionale actuelle, celle qui encourage les transitions agroécologiques, elles aussi systémiques, à l'échelle de la ferme comme à l'échelle d'un territoire.

Cela étant, et reconnaissez-le, les moyens d'action de la Région restent limités. Nous ne gérons que 6 % seulement des crédits de la PAC qui atterrissent en Bretagne. L'outil MAEC, véritable levier de changement systémique sur la durée, est aux mains de l'État. De même que la CAB, la conversion à l'agriculture biologique, et l'ensemble des aides du premier pilier. J'ajoute à cela un contexte budgétaire national et ses répercussions au plan régional qui ne nous épargneront pas.

Le suivi du PLAV3 est en ce moment même évalué par la Cour des comptes. Un rapport sera remis à la mi-2026 et le PLAV4 sera l'occasion d'ouvrir le champ des possibles dont les suites données à l'étude PRETABAIE, dans des conditions politiques et budgétaires que vous savez évidemment contraintes. La question des vasières, la durabilité des systèmes d'exploitation, l'implication des filières et des grandes filières de distribution, le travail des scientifiques et chercheurs doit pouvoir nourrir ces évolutions de nos politiques publiques. Et c'est ici que je vous rejoins, Madame DESMARES, sur l'importance de la recherche scientifique pour guider notre action publique. Je vous remercie.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Nous poursuivons avec les questions de Breizh a-gleiz. J'ai Madame SOHIER et Madame GOUEZ dans l'ordre que vous voulez. Madame SOHIER, je vous en prie.

Ana SOHIER

Monsieur le Président, chers collègues,

La Bretagne est riche d'un patrimoine culturel, historique et immatériel exceptionnel qui constitue un socle fondamental de notre identité. Pourtant, de nombreux citoyens, chercheurs, associations et élus s'interrogent sur la vision et l'ambition de la Région en matière de politique patrimoniale.

Dans un article de la nouvelle revue *Istor Breizh*, vous avez affirmé, Monsieur le Président, croire à un récit breton qui s'appuie sur le patrimoine. Mais ce récit semble aujourd'hui en suspens. L'histoire de Bretagne n'est toujours pas enseignée dans nos établissements scolaires, les collections patrimoniales privées et associatives, souvent précieuses, sont dispersées, parfois menacées. Quant aux musées, bien qu'ils bénéficient d'un soutien régional, leur fonctionnement dépend largement d'autres niveaux de collectivité.

Certes, la Région Bretagne affiche une politique active dans le domaine patrimonial. Elle consacre chaque année plus de 5 millions d'euros à l'inventaire, à la restauration, à la valorisation du patrimoine. Et entre 2014 et 2024, ce sont plus de 56 millions d'euros qui ont été versés à divers acteurs, dont plus de 40 millions à des collectivités, principalement pour la restauration de bâtiments, châteaux, chapelles, églises, ports. La Région a également en gestion directe le service de l'inventaire du patrimoine et soutient des initiatives comme l'inventaire participatif du patrimoine culturel immatériel porté par Bretagne culture diversité, qui recense les fest-noz, les savoir-faire et autres.

Mais ces actions, bien que louables, apparaissent fragmentées, sans vision d'ensemble ni stratégie partagée sur ce que le patrimoine peut apporter à la société bretonne d'aujourd'hui. Le patrimoine culturel immatériel, les archives privées, les dynamiques associatives ou encore l'enseignement de l'histoire bretonne restent les grands absents de cette politique.

Dans ce contexte, mes questions sont les suivantes : quelle est aujourd'hui la vision de la région Bretagne en matière de politique patrimoniale ? Comment comptez-vous articuler patrimoine matériel et immatériel, culture et histoire, pour construire ce récit breton, que vous appelez-le de vos vœux ? Et quelles actions concrètes envisagez-vous pour soutenir les musées, les archives privées, les initiatives

associatives et l'enseignement de l'histoire bretonne, afin de faire du patrimoine un véritable levier de cohésion, d'émancipation et de rayonnement régional ? Enfin, je m'interroge sur le fait que cette politique soit aujourd'hui rattachée aux politiques sectorielles du tourisme et des canaux, sans articulation évidente avec la culture, l'éducation, la recherche ou l'aménagement du territoire. Ne s'agit-il pas d'un frein à cette ambition ? Merci.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci Madame. Merci à vous. Parole à Anne GALLO-KERLEAU pour répondre.

Anne GALLO-KERLEAU

Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Merci, Monsieur le Président, chers collègues, Madame,

Nous avons toujours écrit et affirmé que le patrimoine est la part consubstantielle et tangible de l'identité de la Bretagne. Nous sommes la seule région à avoir défini son positionnement touristique en prenant comme référence l'identité. Et on parle d'ailleurs d'identité et transition.

Alors pourquoi ? Mais pour justement éviter les méfaits de la globalisation, la mondialisation, d'éviter que ces externalités négatives vues sur tant d'autres territoires ne se déploient. Mais aussi pour faire du patrimoine un des ferments du développement de la Bretagne d'aujourd'hui et aussi de demain. Nous avons même réalisé des carnets d'inspiration pour que l'ADN des territoires, leur histoire, leur patrimoine infusent l'âme de ceux qui font la Bretagne d'aujourd'hui et de demain. Inspiration pour aménager des lieux, pour construire des offres culturelles, des offres touristiques, penser le bien-manger aussi. On peut dire que le patrimoine est vivant, le patrimoine n'est en aucun cas une carte figée, comme certains aiment mal penser. Il est une construction collective permanente et il n'est ni une dette générationnelle, ni un poids ou une charge.

Une politique en faveur du patrimoine va bien au-delà d'une visée conservatoire ou limitée à une labellisation culturelle, car le sujet mérite bien mieux. Et même le ministère de la Culture entreprend de réformer sa direction du patrimoine dans un sens d'un élargissement de la notion de la culture. Car le but d'une politique comme le fait la Région Bretagne, on peut le dire d'une façon avant-gardiste, consiste à transmettre notre patrimoine aux générations futures, mais plus encore de faire en sorte que ce patrimoine soit vivant et fasse battre le cœur de chaque Bretonne et chaque Breton, de tout âge. Les Bretonnes et les Bretons ne s'y trompent pas d'ailleurs, et on peut prendre en exemple les rencontres du patrimoine qui le prouvent.

On peut parler également de l'engouement participatif en matière de politique d'inventaire du patrimoine aussi. Notre démarche participative, je vous le rappelle, est unique en France. L'inventaire, en Bretagne, c'est tout le temps et c'est partout. Et c'est pour ça qu'il se fait avec les habitants. Nous voulons qu'il soit fait aussi avec les randonneurs, avec les enfants, avec les contributeurs de notre application GLAD. Mais aussi, parlons des universités et des associations qui travaillent avec nous. Nous parlons également des EPCI et des communes qui co-élaborent avec nous leurs documents d'urbanisme et composent justement ce regard commun. Parce qu'il n'y a pas un patrimoine, parce qu'il n'y a pas une histoire décrétée.

Le patrimoine est le regard porté sur les héritages et ce regard doit être partagé, collectif, je l'ai dit, pour avoir de la valeur et surtout de l'avenir. Le mettre dans la direction de la culture vous rassurerait probablement. Comme si mettre un livre dans un rayonnage plus en haut ou plus en bas, dans une pièce, lui conférerait un sens différent. Et vous savez que les politiques du patrimoine et de la culture sont dans la même direction générale, dans la même mission budgétaire, bien articulées, bien connectées et suivies par la même personne au cabinet du président. Et sachez également que ma collègue Gaëlle et moi échangeons beaucoup ensemble et qu'il en est de même pour les services.

Alors vous voulez que je fasse le récit de notre stratégie patrimoniale ? Alors très brièvement. C'est notre politique qui a depuis longtemps déjà créé avec Kenleur la famille Pikett', le seul outil qui soit pour la valorisation du patrimoine, de l'histoire et de la culture bretonne, destiné aux familles, aux centres de loisirs ou aux temps extrascolaires. Je pourrais aussi rappeler comment nous sommes entrés dans des

lieux, dans nos ports, dans nos lycées par exemple, pour y faire de l'inventaire du patrimoine et avec les lycéens. Nous voulons aussi tirer les leçons du passé en matière de toile et de lin pour construire l'avenir, toujours. Nous voulons mieux connaître l'architecture en pierre sèche et en terre crue afin de promouvoir son usage demain, afin de rejoindre un objectif de valorisation du patrimoine, d'environnement et de savoir-faire.

Le patrimoine devient alors contributeur actif du ZAN, de vecteur développement économique, un vecteur de projet culturel. Et c'est justement pour qu'il ne soit pas confondu avec le tourisme qu'ils sont associés. Le tourisme venant nourrir le patrimoine de subsides, d'usages artistiques, sociaux également. Le patrimoine venant, lui, nourrir le tourisme sans être instrumentalisé. Les premiers visiteurs en Bretagne, ce sont les Bretonnes et les Bretons. Et il est bon et sain que ceux-ci puissent dans leur loisir être environnés, d'être habités de patrimoine.

Ainsi, le patrimoine fait partie de leur vie. La démarche originale de la Région consiste aussi à ne pas répondre uniquement à des sollicitations, mais à bâtir des plans d'action par période de trois ans qui permettent d'agir en faveur de thématiques trop discrètes, notamment les voiliers du patrimoine qui a permis de structurer une filière. Puis ce fut autour des mégalithes, qui sera d'ailleurs un levier important de développement culturel et touristique du territoire du Centre Bretagne et nous travaillons ensemble, du patrimoine archéologique sous-marin, à celui du patrimoine maritime.

Alors oui, nous avons une politique ambitieuse et je dois vous le dire, reconnue comme telle par l'université de Göteborg, de Vienne, de Rome, par le ministère de la Culture, par la mission Bern, par l'UNESCO, par l'ICOMOS, si j'en crois les sollicitations de témoignages. Concernant spécifiquement le soutien aux musées, la Région ne possède aucun musée, ne gère aucun musée et n'a pas la compétence musée. La force de notre action publique est d'agir afin d'orienter, d'inciter, d'accompagner les actions dans le sens du collectif avec le FRAM et le FRAR, ainsi que de nouveaux biens intègrent les collections et que les présents biens dans les collections soient particulièrement bien restaurés.

Et je finirai par l'enseignement de l'histoire. Le contenu des programmes scolaires, et je l'ai déjà dit, n'est pas de notre compétence. Mais ce que nous visons, de façon pragmatique, c'est que dans chaque expérience, le patrimoine soit présent, qu'il soit matériel, immatériel, maritime ou muséal ou industriel. Voilà rapidement le récit du patrimoine que je voulais vous faire, mais il se récite bien moins qu'il ne se vit. Merci à tous.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Parole à Aziliz GOUEZ.

Aziliz GOUEZ

Monsieur le Vice-président,

L'entrée en politique du ZAN a enclenché la controverse entre ceux qui y voient une tentative pour mettre sous cloche les territoires, ceux qui saluent la préservation des fonctionnalités nourricières et écologiques des terres d'autre part. Loin des caricatures, le tournant de sobriété foncière que porte le ZAN constitue surtout une formidable occasion de rompre avec la morne mécanique de l'étalement urbain. L'occasion d'amorcer une réflexion de fond sur la singularité des structures de peuplement qui sous-tendent le modèle de société breton. Excusez-moi Stéphane, c'est compliqué de parler comme ça.

Or, si le débat actuel sur l'aménagement du territoire breton fait toute sa place au bourg et à la trame de petites et moyennes villes qui maillent la Bretagne, en revanche, il fait largement l'impasse sur ce qui constitue le premier maillon de notre armature territoriale, à savoir les villages ou ce que la langue urbanistique appelle les hameaux.

Aiguillonné par les réflexions de quelques maires de la Bretagne intérieure, le groupe Breizh a-gleiz souhaite donc se saisir de la consultation en cours sur le ZAN afin de proposer que la Région s'empare du sujet de la revitalisation démographique, mais aussi économique des villages comme élément structurant du développement rural.

Nous y voyons plusieurs bénéfices. Un intérêt pragmatique tout d'abord. Dans un contexte où le foncier constructible devient une ressource rare, il apparaît raisonnable de mobiliser les gisements de dents creuses que recèlent les villages, mais aussi d'activer pleinement les possibilités de changement de destination et d'extension de bâtiments existants, tels qu'encadré par la loi, c'est-à-dire sans préjudice de la qualité paysagère du site et de l'activité agricole.

Plus fondamentalement peut-être, nous pensons que nos stratégies de planification territoriale devraient mieux prendre en charge, mieux rendre audibles, car il y a là un enjeu politique, les aspirations d'une partie de la population à une vie rurale. Dans un contexte où le contrat social qui permettait aux classes moyennes d'accéder à la propriété par la construction d'une maison neuve en périphérie, le plus souvent dans un lotissement, dans un contexte où ce contrat social est remis en cause, il nous semble urgent de porter des propositions alternatives lisibles, compatibles avec nos objectifs de sobriété foncière, mais correspondant aux aspirations et aux moyens financiers d'une partie de la population. Le double défi du logement et de l'implantation d'activités, qu'elles soient d'artisanat, d'hébergement touristique ou encore de vente à la ferme, non seulement dans les petites villes et dans les bourgs, mais aussi dans les villages, n'est donc pas secondaire.

Sur un autre plan, il nous semble que le rapport à la singularité des lieux, l'attachement à un héritage paysager, à un patrimoine vernaculaire, sont des dimensions importantes de la vie humaine qui méritent toute notre attention à l'heure où les forces d'uniformisation sont très puissantes. Enfin, il ne faut pas négliger le rôle des villages comme écoles de participation à la vie collective et donc comme laboratoire de la démocratie locale.

Pour toutes ces raisons, nous plaidons pour que la Région porte une expérimentation structurante sur la valorisation des villages en partenariat avec quelques communes volontaires. Nous plaidons également pour qu'elle y consacre des moyens adéquats en favorisant l'intervention d'équipes pluridisciplinaires, comprenant des architectes, des urbanistes, mais aussi des paysagistes, des historiens, des sociologues, afin que le travail sur la densification du peuplement soit d'emblée enrichi par une réflexion multidimensionnelle.

En bref, pour qu'une telle expérimentation puisse servir de démonstrateur et essaimer, être le socle pourquoi pas de nouvelles utopies concrètes, il faut qu'elle ait pour horizon l'invention d'un nouvel urbanisme rural, sans nostalgie, mais imaginatif, hospitalier et en prise avec les évolutions sociales.

Ce faisant, Monsieur le Président, il ne s'agit pas pour nous, évidemment, de transiger avec la trajectoire de sobriété foncière assumée par la Région, bien au contraire. Mais il s'agit en revanche de faire un pas de côté par rapport à une doctrine aujourd'hui dominante en matière d'efficacité foncière, fondée sur une logique d'économie d'échelle et pensée à partir des centres urbains. Nous croyons qu'il y a matière à penser différemment le développement territorial de la Bretagne.

Évidemment, vous pourriez, Monsieur le Président, nous renvoyer, ou renvoyer plutôt le destin des villages, au bloc communal et aux PLU. Nous espérons que vous verrez plutôt tout l'intérêt qu'il y a, si nous ne voulons pas laisser les campagnes au chantre de l'autochtonisme rance, apporter un discours fort à l'échelle régionale sur la revitalisation des villages et le développement rural. Aussi, pouvez-vous nous dire, Monsieur le Vice-président, si vous seriez disposé à trouver les voies d'une expérimentation propre à ouvrir le champ d'un renouveau pour les villages de Bretagne ? Merci.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci. Merci à vous, Madame. Olivier ALLAIN va vous répondre.

Olivier ALLAIN

Bretagne Centre Gauche

Monsieur le Président, chers collègues, chère Aziliz,

D'abord, merci pour cette question. J'en partage l'essentiel du diagnostic sur la place des petites unités urbaines dans l'armature bretonne et dans ce modèle de vie à taille humaine, fait de communautés actives,

de commerces parfois, de places qui sont autant de lieux de sociabilité. Ce sont des lieux de qualité de vie, bien sûr, mais aussi des espaces où la distance au travail, aux médecins, au commerce peut se vivre parfois douloureusement. Or, nous pensons que la Bretagne avance avec tous ces territoires qui la composent, et personne ne peut réussir seul. L'armature urbaine, ce lien qui fait la Bretagne de la plus grande métropole au plus modeste des hameaux, c'est cela, la cohésion des territoires.

Alors les villages, ils ne sont ni des réserves à mettre sous cloche ni des variables d'ajustement de l'étalement urbain. Ils ont des besoins, des projets, des services à défendre, des logements à reconquérir, des emplois à faire vivre. Il faut y investir parce qu'ils sont le cœur battant de la Bretagne habitée. C'est parce que ce diagnostic est juste, parce qu'il regarde la réalité telle qu'elle est, avec ses dents creuses, ses maisons qui attendent une seconde vie et ses centralités modestes, mais essentielles qui nous obligent.

Je mets un instant ma casquette de maire, maire de Corlay, moins de 1 000 habitants. Je ne sais pas si c'est un village, mais nous y avons réinvesti notre centre, requalifié les espaces publics, planté 200 arbres, soutenu des commerces, repeint des façades, par choix du beau au cœur du décor. Je vous raconte cette histoire parce que nous avons pu compter sur de nombreux soutiens, dont la Région, mais aussi et pas seulement la Région, en finance comme en ingénierie. Il faut tout le monde pour faire un bon projet.

Et je passe maintenant à ma casquette de qualité de vice-président de la cohésion des territoires. Je le fais d'abord pour vous dire que nous ne partons pas d'une page blanche. Nous avons une histoire qui compte. L'ancien appel à projets centre-bourg en Bretagne a permis de soutenir des dizaines d'opérations et a inspiré Petites villes de demain, puis Villages d'avenir, deux programmes d'État que nous suivons, parfois moins partenariaux que nous le souhaitons, mais utiles et bien réels. J'ajoute le programme Bien-vivre qui a soutenu ces dernières années un grand nombre de projets locaux, souvent au milieu rural, sans extension foncière. Oui, chers collègues, on peut créer des logements, une salle sportive, une médiathèque, un commerce sans consommer un centimètre de terres agricoles. À ceux qui pensaient que le ZAN était un rayon paralysant, nous défendons l'inverse, n'est-ce pas Laurence ? En somme, notre attention pour les petits espaces urbains, les hameaux, les villages, est ancienne et, je le crois, fait référence.

Deuxième point, peut-être l'ingénierie, c'est souvent ce qui manque. La meilleure idée échoue si la commune n'a pas l'équipe pour transformer en projet. C'est pourquoi nos chargés de développement dans les espaces territoriaux sont là pour faire le lien, orienter les maires des villages et faire un peu plus pour les communes moins dotées. Nous n'empilons pas des dispositifs, nous aidons à les orchestrer, à sécuriser les montages, à gagner du temps et à éviter de la complexité inutile. Est-ce suffisant ? Peut-être pas. Nous essayons et nous ouvrons des portes.

Troisième point, au lendemain du vote de la décision modificative et à la veille d'un budget de la nation qui appellera sans doute notre collectivité à contribution, je ne sais pas, chère Aziliz, si nous avons les moyens de créer un dispositif nouveau. En revanche, je peux vous dire notre détermination à soutenir les villages. Sans eux, la Bretagne serait un peu moins elle-même.

Je veux aussi rappeler que nous sommes forts de l'expérience accumulée. Nous savons faire, non pas à la place d'eux, mais avec et en partenariat. Et nous continuerons à le faire ainsi. Je ne m'engagerai pas ce matin à créer un dispositif que je n'ai pas les moyens de mettre en place, mais je vous confirme notre ambition pour les villages bretons. C'est pourquoi je souhaite que nous puissions intégrer les problématiques spécifiques des petites communes rurales dans la construction de notre prochaine génération de politique territoriale avec un prisme clair : la qualité de vie, de services au quotidien et la décarbonation.

Au nom de nos villages, au nom de la qualité de vie qu'on y mène, pour le logement, pour le commerce, pour la qualité de l'aménagement, nous devons continuer à agir avec méthode, en cohérence avec nos partenaires, en faisant mieux dans le bâti existant, comme tu le rappelais tout à l'heure, chère Aziliz. Notre ligne est simple : tenir la Bretagne par ses villages, parce que c'est là que se mesure au quotidien la promesse républicaine des qualités et de proximité. Et parce que c'est là très souvent que naissent les belles œuvres collectives, nous y prendrons notre part. Merci.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Au-delà d'éventuels dispositifs ou évolutions de dispositifs évoquées par Olivier ALLAIN, que je remercie, il y a l'état d'esprit qui, en Bretagne, existe depuis longtemps, la relation entre les pays et la Région, la relation avec les SCoT, qui, dans la loi, je le rappelle, sont connectés et se parlent avec le SRADDET. Et cette prescriptibilité du SRADDET que nous défendons vise justement à garder cette bonne connexion entre les territoires, les élus qui se parlent sur des bassins de vie et le Conseil régional, et je pense que nous avons quelques exemples qui montrent que les choses avancent.

Nous avons, il y a quelques jours, fait un déplacement à quelques-uns sur le pays COB, et nous voyons que le SCoT organisé sur ce pays COB, non seulement intègre les règles que nous avons fixées ici au niveau du SRADDET et donc le ZAN, mais en plus prend en compte dans sa politique, conscientisée, posée dans un texte voté par les élus, l'ambition de défendre les villages et les hameaux dans un appareil, un système, une organisation qui permet de prendre en compte encore une fois la manière de vivre de nos concitoyens, leurs souhaits et leurs aspirations. Donc il y a un chemin. Merci Olivier ALLAIN pour votre réponse et merci Aziliz GOUEZ pour la question que vous avez posée. Je poursuis avec les dernières questions de Hissons haut la Bretagne. Madame LE BRUN, c'est bien ça ?

Agnès LE BRUN

Oui c'est ça, merci Monsieur le Président,

La question orale s'intitule « Le handicap en milieu scolaire, quelles actions concrètes ? » Le 22 septembre dernier, la Région présentait au carrefour des lycées sa démarche lycées 2040. Un bel intitulé, on a déjà souligné votre capacité à communiquer, porteur d'avenir et de promesses, censé ouvrir une réflexion sur le lycée de demain, qui a surtout confirmé que nombre de sujets que nous n'avons cessé de soulever depuis des années demeurent aujourd'hui sans réponse.

Ces thèmes, en effet, ne datent pas d'hier : anticipation de la démographie lycéenne, notre contribution en avril 2024. Prise en compte des réalités territoriales dans l'aménagement de nos établissements, je suis intervenue sur ce sujet dès décembre 2021. Sécurité dans les lycées, nous sommes avec Marc LE FUR intervenus dès 2016 sur ce sujet. Taux d'encadrement des élèves ou encore gestion bâtimentaire et énergétique de notre patrimoine scolaire, en octobre 2024 j'ai pu m'exprimer sur ce sujet.

Tous ces sujets ont donc été maintes fois portés dans cet hémicycle, souvent avec la désagréable impression de prêcher dans le désert. Les redécouvrir aujourd'hui sous l'étiquette d'une démarche prospective, interroge : pourquoi tant de temps perdu, pourquoi cette incapacité à agir sur l'essentiel avant de songer à 2040 ? Au-delà du vernis stratégique, ce qui inquiète, c'est ce qui reste dans l'ombre. Aucune clarification à ce jour sur la place réelle que lycées 2040 réserve à l'inclusion et au handicap. Ce silence résonne étrangement, alors même que l'État vient en Bretagne de licencier 24 AESH, des accompagnants d'élèves en situation de handicap. Ce signal, pour faible qu'il paraisse, en dit long sur la fragilité de notre modèle d'accompagnement, il révèle aussi combien la scolarisation inclusive repose sur des équilibres précaires et sur une chaîne de responsabilités où chacun se renvoie la balle.

Si la Région a été récemment sollicitée par le département du Finistère à propos de l'accessibilité des transports scolaires, la question va bien au-delà de la logistique. L'accessibilité, ce n'est pas seulement la rampe d'accès à un bus ou à un bâtiment. Je rappelle que vous avez substitué ce terme et vous en avez utilisé un autre qui est la praticabilité, ce qui est déjà un signe très négatif. L'accessibilité, ce n'est pas seulement la rampe d'accès à un bus ou à un bâtiment, c'est la capacité de notre institution à garantir dans la durée une égalité réelle de conditions d'apprentissage. C'est penser l'accueil, la formation des personnels, les équipements numériques adaptés, la vie quotidienne dans les internats et la restauration. Bref, tout ce qui fait qu'un élève, quel qu'il soit, trouve sa place et puisse réussir.

Et la Région, dans ses compétences, doit y prendre toute sa place. En dehors de, je cite Madame PELLERIN, en dehors de « l'appropriation collective pour faire cause commune », concrètement, comment comptez-vous adapter vos politiques aux lycéens en situation de handicap, aussi bien dans le court terme que dans la perspective de 2040 ? Je vous remercie.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci Madame. Effectivement, 2040 c'est bien trop loin. Nous y travaillons chaque jour depuis ma présidence et bien avant déjà. Et force est de constater qu'il y a encore beaucoup de choses à faire. Michaël QUERNEZ pour apporter des réponses en l'absence de Madame PELLERIN qui nous rejoindra cet après-midi.

Michaël QUERNEZ

Oui, Monsieur le Président, chers collègues. Chère Agnès,

Je vous remercie pour cette question. Permettez-moi d'ailleurs de concentrer ma réponse sur l'inclusion et la situation des élèves en situation de handicap. Comme vous l'avez évoqué, la Région a engagé une démarche pour rendre accessibles nos ERP, qui sont majoritairement d'ailleurs des lycées. Un agenda de mise en accessibilité programmée a été voté en octobre 2015 et il s'agissait de prendre en considération 942 bâtiments dans nos lycées, avec un agenda qui courrait non pas jusqu'en 2040, mais jusqu'en 2028.

La Région a engagé sur la période 2022-2025 32 opérations qui ont été dédiées dans nos lycées et cités scolaires pour 19 millions d'euros pour rendre accessible l'intégralité des bâtiments du site et les extérieurs, 54 opérations de restructuration permettant la mise en accessibilité de certains bâtiments d'un site pour 39 millions d'euros. À ce jour, le nombre de bâtiments accessibles est donc de 293, c'est-à-dire 31 % uniquement de l'ensemble des bâtiments qui ont été évoqués, des 942 qui avaient été indiqués dans l'audit de 2015. La stratégie de mise en accessibilité a depuis été réajustée de la manière suivante, en priorisant, vous le savez, les travaux sur certains bâtiments de certains lycées afin de rendre la fonction d'accessibilité. Et en fonction des situations individuelles, des travaux sont également réalisés. Il s'agit là, pour le coup, des travaux d'urgence lorsqu'il s'agit de prendre en compte des situations individuelles, de handicap, et donc nous répondons à l'ensemble de ces sollicitations.

Alors évidemment que ça n'enlève rien à l'ambition de la Région de faire en sorte que d'ici 2028 nous ayons non pas malheureusement 100 % de nos bâtiments accessibles, mais 70 % de nos bâtiments accessibles. C'est l'objectif que nous pouvons nous assigner pour les deux prochaines années. Voilà pour ce qui est du sujet bâtimentaire. Excusez-moi de ne pas avoir répondu à l'ensemble de votre question concernant l'acception lycées 2040 et tous les sujets que vous avez pu évoquer dans cet hémicycle.

Pour ce qui est de la question des transports scolaires et l'évocation que vous avez de la situation en Finistère, chère Agnès. Nous avons siégé sur les mêmes bancs il y a quelques années au Conseil départemental du Finistère. Nous avons peut-être en commun quelques souvenirs. Permettez-moi tout d'abord de rappeler les termes de la loi et de ne pas laisser, je ne dis pas que c'est fait à dessein, mais de ne pas laisser s'entretenir cette petite confusion qui a cours en ce moment. Lors des transferts de compétences concernant les transports en 2017, les départements sont restés compétents pour le transport des élèves en situation de handicap, la Région ayant en charge le transport des élèves aptes à utiliser les transports collectifs. Je pense que c'est nécessaire ici de le rappeler. Je pense que ce serait nécessaire de le rappeler dans un autre hémicycle, à Quimper. Nous n'y siégeons plus, peut-être que d'autres le feront à notre place. En tous les cas, c'est ce qui se passe partout au détour de ces transferts de compétences en Bretagne et en France.

Dans ce contexte, je le dis, le Conseil régional de Bretagne assume toute sa responsabilité en application de la loi et en application d'un règlement des transports scolaires que nous avons adopté ici dans notre hémicycle. Nous avons donc en charge, vous le savez, la responsabilité de transporter plus de 100 000 élèves par jour, ce qui n'est pas rien. Et dans la relation que nous avons avec les territoires concernant la situation des élèves en situation de handicap, permettez-moi de dire que nous avons un troisième partenaire, l'Éducation nationale, et que nous sommes parfois confrontés, il est vrai, à des difficultés, puisque la plupart, malheureusement, des situations d'élèves en situation de handicap provoquent des décisions de l'Éducation nationale de scolarisation hors secteur. Et c'est une des problématiques majeures à laquelle nous sommes confrontés, non pas au sujet de la praticabilité que vous évoquez. Le vrai sujet, c'est la capacité à ce que les acteurs puissent échanger ensemble, les conseils départementaux dans leurs compétences, le Conseil régional de Bretagne dans sa compétence, et l'Éducation nationale en département lorsqu'il s'agit de prendre des décisions de scolarisation et de sectorisation, malheureusement, qui ne correspondent pas toujours aux sectorisations de nos transports BreizhGo. Et

c'est là où est la véritable difficulté, dans le non-dialogue, je le dis, dans le non-dialogue qui peut exister, même si nous attachons à le parfaire.

Pour en revenir à des sujets non pas de praticabilité, parce que je comprends bien que ce mot peut être choquant, mais d'opérationnalité, vous le savez que nous accompagnons tous les territoires, que nous le faisons notamment pour faire en sorte qu'au-delà des moyens de transport, c'est-à-dire… Si Loïc HÉNAFF avait été là, il m'aurait prêté peut-être un petit, car, mais les arrêts, vous le savez que c'est un vrai sujet, les arrêts de bus, leur accessibilité, et donc vous savez que le Conseil régional de Bretagne accompagne toutes les situations à hauteur de 70 % pour que les communes puissent faire les travaux, parce qu'il s'agit bien de leurs compétences sur leur voirie et les conseils départementaux lorsqu'il s'agit de faire des travaux d'accessibilité au niveau des arrêts de bus, puisqu'il s'agit de routes départementales.

Quelle est la situation en Finistère ? Le nombre d'arrêts accessibles aujourd'hui en Finistère, en 2023, peut-être que nous avons, et je le crois, encore amélioré cette situation dans le cadre d'une responsabilité partagée avec les délégataires de voiries ou les propriétaires de voiries. Nous avons en nombre d'arrêts accessibles aujourd'hui 329 arrêts accessibles. Il nous en reste encore 351 à rendre accessibles. Donc le défi est grand.

Évidemment que ces réponses peuvent vous paraître partielles, parce qu'il s'agit tout d'abord et avant tout de situations humaines et familiales, et de situations parfois qui sont vécues durement. Il m'est arrivé, d'ailleurs il y a quelques semaines, d'aller à la rencontre de parlementaires pour pouvoir évoquer ce sujet. Je tiens à le dire ici, des parlementaires, notamment Monsieur LE FUR, avec lequel j'ai pu échanger, puisqu'il nous a saisis à de nombreuses reprises de situations de cette nature, pour faire en sorte, en particulier, parce que les situations les plus délicates à appréhender en nombre se situent en Côtes-d'Armor, au regard des difficultés que nous avons de dialogue dans le triangle que j'ai évoqué, avec l'Éducation nationale et dans la relation de travail partenarial que nous avons avec le Conseil départemental des Côtes-d'Armor. Il n'y a pas que ce sujet en Finistère.

Mais pour en revenir au Finistère, qui nous est très cher, chère Agnès, je pense que, je vais le dire simplement, je pense que ce sujet ne mérite pas de polémique médiatique. Je ne m'adresse pas à vous. Mais puisqu'on est entendus ailleurs… Ça ne mérite pas de polémique médiatique. Et écoutez, je suis sûr que nous sommes écoutés, ça ne mérite pas de polémique médiatique. Ça demande juste que des collectivités travaillent ensemble pour faire en sorte que des réponses adaptées puissent être faites à l'ensemble des familles lorsqu'il s'agit de prendre en considération des décisions qui sont prises en MDPH.

Et je ne vais pas rentrer dans les détails de la manière dont fonctionnent les MDPH, mais lorsqu'on a la certitude, et c'est là que la difficulté peut naître, quand on a la certitude, en MDPH, qu'il n'y aura pas de réponse de transport public adapté, alors il faut faire en sorte d'une parfaite relation entre les collectivités que je viens de citer, parce qu'à partir de ce moment-là, oui, le Conseil régional de Bretagne peut proposer des solutions qui peuvent même être d'ordre financier, mais il appartient ensuite d'apporter la situation individualisée qui est du ressort du Conseil départemental. Merci de votre attention.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Dernière question selon le tirage au sort, Stéphane DE SALLIER DUPIN. Ah non, Madame LE CALLENNEC, excusez-moi.

Isabelle LE CALLENNEC

Hissons haut la Bretagne

Oui merci Président,

Bonjour à tous. Je vais le prendre puisque je suis là.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Mais ravi de vous voir.

Isabelle LE CALLENNEC

Et que vous savez que ce sujet des parcs éoliens m'est absolument très cher. Monsieur le Président,

Vous considérez que la production d'énergie renouvelable, singulièrement l'éolien offshore, est un pilier de l'économie bretonne. Vous avez soutenu la construction du parc éolien posé au large de Saint-Brieuc. Vous ne voyez rien à redire aux deux projets d'éolien flottant en Bretagne Sud, prévus pour 2031-2034. Vous restez bien silencieux sur celui de la baie de Morlaix, programmé pour une mise en service vers 2035, dont la zone est marquée par une forte activité de pêche et au milieu de la voie de navigation des ferries au départ de Roscoff.

Vous avez refusé notre mission d'information sur l'impact du parc éolien de la baie de Saint-Brieuc. Impact sur la biodiversité ou la ressource halieutique, circulez, il n'y a rien à voir. Nous vous avons demandé une réunion extraordinaire de la Conférence régionale mer et littorale pour faire le point sur le projet de la baie de Morlaix, fin de non-recevoir.

Doit-on vous rappeler que de plus en plus de voix s'élèvent pour dénoncer un risque de surproduction de l'électricité et le coût colossal de ces projets qui va peser sur la facture des Français ? Le pompon ayant été décroché par l'espagnol Iberdrola, qui vient de décider de se retirer de l'ensemble de ses activités éoliennes offshore en France, à l'exception du parc de Saint-Brieuc, et pour cause, dont le prix de rachat a été fixé à 155 euros, contre 66 euros dans l'appel d'offres n°8, permettant ainsi à Iberdrola de dégager un chiffre d'affaires de 263 millions d'euros et un résultat net de 54,3 millions d'euros.

Ne vous en déplaise, Président, de très nombreuses questions continuent de se poser. Quels sont les résultats des mesures environnementales opérées par l'opérateur lui-même et non de façon indépendante ? Stock halieutique, qualité des sédiments, de l'eau, avifaune, état des fonds marins ? Quel est l'impact économique et social de la fermeture d'une vaste zone de pêche pour les pêcheurs qui subissent au même moment le Brexit et la multiplication des aires marines protégées ? Quelle mise en œuvre de la convention IBRreizh et quel fléchage des millions promis aux collectivités locales ? Quelle utilisation concrète de la fiscalité générée par le parc en service ? La modernisation et le renouvellement de la flotte de pêche seraient bien un moindre mal.

Alors, comme nous n'avons droit qu'à une question et que j'en pose plusieurs, je résume : comptez-vous continuer à nous cacher le véritable impact économique, social, environnemental et financier du parc de Saint-Brieuc ? En espérant que ce soit vous qui répondiez à la question, je vous en remercie. Mais j'en doute.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci Madame. Je vais bien entendu laisser la parole à Daniel CUEFF qui, dans ses mots, aura les mêmes que les miens pour dire combien nous croyons à la transparence sur l'ensemble des sujets. Et avant de lui passer la parole, vous dire quand même que le pompon de Saint-Brieuc, c'est Monsieur FILLON qui a lancé l'appel d'offres. Monsieur CUEFF.

Isabelle LE CALLENNEC

Les tarifs n'étaient pas connus à l'époque.

Applaudissements.

Daniel CUEFF

Oui, merci Monsieur le Président. Merci Madame LE CALLENNEC pour votre question.

Je suis un peu gêné, parce que c'est une question avec plein de tiroirs. Et c'est vrai que je dois reconnaître votre constance, puisque dans cette assemblée ici, vous avez à un moment donné dit : je ne suis pas contre l'éolien, mais concernant le projet de la baie de Saint-Brieuc, le projet a été récupéré par une entreprise étrangère, donc vous le redites encore, ce projet a un coût pharaonique, avec un prix de rachat de l'électricité qui atteint des sommets.

Et donc, vous créez ce soupçon sur une entreprise étrangère, évidemment, en oubliant que cette attribution de l'AO1, du premier appel à projets, avait donc été attribuée sur trois autres projets avec des

tarifs identiques ou quasi identiques, en fonction évidemment des difficultés de raccordement, mais aussi pour Saint-Brieuc, des difficultés liées à la roche en particulier, qui était extrêmement difficile à travailler. Donc il n'y a pas eu de favoritisme ou il n'y a pas eu de prix fait spécialement pour cette entreprise.

Par ailleurs, nous militons beaucoup, beaucoup, beaucoup depuis quelques années avec le président pour que dans les cahiers des charges, les futurs cahiers des charges, figurent effectivement des clauses, qui permettent de faire en sorte que ce soit des entreprises européennes qui répondent prioritairement aux appels d'offres. Parce qu'aujourd'hui, nous sommes plutôt soumis à des éoliennes qui viennent de Chine, à des éoliennes qui viennent d'ailleurs, et qui ne sont pas généralement de pays qui nous veulent que du bien. Donc nous devons faire très attention à ce que nous disons. Rappelez-vous le moratoire que vous réclamez d'ailleurs beaucoup au niveau du Parlement aujourd'hui, rappelez-vous du moratoire de Madame KOSCIUSKO-MORIZET sur le photovoltaïque. Regardez les dégâts que ça a fait et regardez la dépendance qu'a la France aujourd'hui vis-à-vis de cette filière qui nous vient quasiment de Chine et un peu de Corée du Sud.

Donc attention, parce que je crois que Monsieur l'Ambassadeur, dans son témoignage hier, tout à fait émouvant, a parlé beaucoup de l'énergie. Beaucoup de l'énergie. Et l'indépendance de notre continent européen, l'indépendance de notre France, l'indépendance de notre Bretagne, passe évidemment par se passer des énergies fossiles. Parce qu'aujourd'hui, commander des énergies fossiles, commander du gaz, commander du pétrole, c'est avoir quasiment le choix entre son dictateur.

Donc nous ne pouvons plus être sur dépendance de cette énergie fossile. Pas que pour des raisons environnementales évidentes, puisque nous devons décarboner notre économie, mais aussi pour des raisons profondément démocratiques. Travaillons sur cette nouvelle filière de production d'énergie plutôt que de la combattre. Je pense que ce serait une bonne chose pour l'environnement, mais aussi pour la démocratie.

Alors évidemment, vous me posez une question sur les retombées de ce parc. Oui, mais être contre le parc de Belle-Île, puis contre le parc actuellement en prévision sur Bretagne Nord-Ouest, puis contre le parc de la Baie de Saint-Brieuc, ce n'est franchement pas être pour le déploiement sur Brest de ces 600 emplois. Ce n'est pas vraiment être pour les 200 entreprises qui aujourd'hui sont investies dans le champ de l'éolien offshore. Et je vous signale qu'il va y avoir une baisse, je pense, des prix du kilowattheure. Justement, progressivement, parce que d'abord la filière est bien plus mature, elle s'est organisée depuis 15 ans, elle a fait des progrès. Toute innovation énergétique prend du temps à être de moins en moins coûteuse dans sa réalisation. Mais aussi parce que nous, en Bretagne, nous menons de façon extrêmement sérieuse, et je dirais avec tout un service de la Région dédié, à ce que nous appelons le dialogue concurrentiel. L'État nous autorise à ce dialogue concurrentiel, c'est-à-dire recevoir tous les opérateurs qui ont été choisis par le gouvernement pour discuter avec eux et leur montrer à quel point notre métabolisme régional, nos entreprises régionales, sont capables de répondre efficacement à un certain nombre d'appels d'offres liés à la mise en œuvre effective, que ce soit en maintenance, que ce soit en construction, que ce soit en ingénierie. Donc c'est très important de travailler sur ces questions-là.

Et si j'avais une proposition à vous faire, c'est vraiment de nous aider et d'aider le président de Région aujourd'hui à travailler sur la question de la fiscalité. Vous avez parlé de la question de la fiscalité. Alors il y a le fonds IBReizh. Le fonds IBReizh est un fonds de dotation volontaire de la part de l'opérateur. Il n'a pas été rendu obligatoire. Les autres fonds seront obligatoires. Celui-là, non. Et nous avons pensé avec le président faire en sorte qu'il y ait une transparence dans l'attribution de ces fonds, ce que Iberdrola a accepté. Et nous avons signé une convention, et je vous invite vraiment volontiers le 27 novembre, avec le président et moi-même, pour voir quels ont été jusqu'à présent les projets financés par ce fonds IBReizh.

Et puis nous avons le sujet de la fiscalité. La fiscalité ne va pas aujourd'hui aux territoires qui s'investissent ou qui investissent dans l'éolien offshore pour leurs ports, pour leurs infrastructures, et cela est anormal. Donc nous essayons de faire en sorte que la fiscalité aujourd'hui tombe aussi dans l'économie bleue et de faire en sorte que cette fiscalité puisse au moins aider les territoires qui investissent dans l'éolien offshore, mais aussi l'économie bleue et singulièrement, et ça c'est une avancée que nous espérons, c'est que la fiscalité qui est dédiée aux pêcheurs en particulier, il leur soit possible, et

même je dirais, presque obligatoire, de l'investir dans la reconversion et la décarbonation de nos navires de pêche qui, vous le savez, aujourd'hui, ont 34 ans d'âge, sont très carbonés, et nous avons une nécessité absolue de les décarboner. Donc là aussi, nous travaillons et nous espérons qu'au niveau du Parlement européen et au niveau également du Parlement français, nous ayons sur cette question de fiscalité une convergence. Je vous remercie.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci, Daniel. Merci Daniel CUEFF, non il n'y a pas…

Isabelle LE CALLENNEC

Monsieur le Président, je suis étonnée, Monsieur CUEFF, que vous ne m'ayez pas répondu sur l'impact environnemental. Ce sont des sujets qui vous passionnent également.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Mais je vais vous répondre, Madame s'il vous plaît. Mais je sais que vous êtes passionnée par l'environnement, je l'ai bien senti.

Isabelle LE CALLENNEC

L'impact environnemental, il est réel.

Daniel CUEFF

Je suis désolé oui, je voulais y répondre, mais j'ai oublié, mais c'est très important. Nous avons fait 40 études environnementales. Je vous ai déjà dit dans cette assemblée que vous pouviez en avoir la disposition via le dispositif Breizh ZAN. Vous pouvez les avoir. Elles sont à votre discrétion. Si vous n'y arrivez pas, vous m'appelez et j'appelle le préfet. Donc, vous pouvez avoir ça. Moi, je les ai. Il n'y a aucune raison que vous ne les ayez pas. C'est long, c'est compliqué, c'est très volumineux.

Ce que nous avons fait en région Bretagne, avec l'accord d'ailleurs de la préfecture et avec l'accord de l'amiral, à tout moment, à tout moment et en tout temps, c'est de faire en sorte que ces études soient validées soit par le CNRS, soit par l'IFREMER. C'était extrêmement important. Et vous avez assisté, Madame LE CALLENNEC, à la présentation de Monsieur Laurent CHAUVAUD sur le CNRS, qui vous a présenté le non-impact aujourd'hui du bruit sur la coquille Saint-Jacques. Vous étiez présente à Rennes lors de cette conférence. Donc, soit vous contestez la compétence et la légitimité du CNRS, soit vous l'acceptez. Mais nous, nous l'acceptons.

Aujourd'hui, je peux vous dire que les 40 études environnementales montrent qu'il n'y a aucun impact négatif sur les questions halieutiques. Nous pensons même qu'il y a un effet récif positif, nous essayons de le vérifier parce que nous voulons vérifier les choses. Et je vous dirais même que nous essayons de voir si l'effet récif qui semble être constaté n'a pas un effet débord, c'est-à-dire un déplacement de la biodiversité vers le parc plutôt que vers la côte. On regarde tout ça. Et nous demandons à l'État aujourd'hui d'avoir la même vigilance, la même rigueur, la même solidité scientifique sur l'avifaune. Parce que maintenant que les éoliennes marchent, il faut que nous puissions vérifier qu'il n'y a aucun impact sur l'avifaune et que les fous de Bassan, quand ils passent par là, soient absolument identifiés. On le fait assez facilement aujourd'hui, je dirais, avec l'intelligence artificielle. On arrive à savoir à quel moment ils vont passer. Donc on peut gérer ça aujourd'hui. Et à cette heure, je n'ai aucun avis, aucun impact, y compris de la Ligue de protection des oiseaux, qui regarde de façon très précise ce qui se passe au niveau des chauves-souris, parce qu'on a trouvé des chauves-souris dans cet espace-là. On regarde ça de très très près et n'allez pas dire que les associations, n'allez pas dire que les scientifiques sont aujourd'hui en train de raconter des histoires ou de faire des rapports de complaisance.

Isabelle LE CALLENNEC

Je n'ai jamais dit cela.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Madame LE CALLENNEC, encore une fois, Monsieur CUEFF vous l'a dit, nous voulons la transparence absolue sur les études scientifiques. On les met à disposition et nous sommes prêts, encore une fois, à mener des discussions et des débats là-dessus. Vous parlez de conséquences économiques, sociologiques et environnementales et vous avez raison. Et il faut regarder ça de très, très près. C'est la raison pour laquelle nous avons à chaque fois plaidé pour ce regard, tant sur la période de construction que sur la période d'exploitation de ces parcs.

Si nous voulons être transparents, il faut se dire qu'on a un très fort clivage entre vous et nous, puisque vous nous dites que vous pensez qu'il y aura trop d'électricité et que tout cela n'est pas nécessaire. Je vous rappelle que nous importons 62 milliards de pétrole, de gaz, tous les ans. 62 milliards qui viennent alimenter nos chaudières, nos machines, pour les faire tourner et qui vont enrichir des pays qui ne sont pas nos amis. Vous êtes une femme qui, je crois, soutient la souveraineté de son pays. Nous devons lutter tous et toutes contre ce sujet…

Isabelle LE CALLENNEC

Le nucléaire.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Oui mais 62 milliards de fossiles, Madame ! 62 milliards de fossiles ! Le nucléaire ne remplacera jamais les 62 milliards de fossiles. Jamais. Et donc nous devons ne pas prendre de retard par rapport, y compris à la Chine, qui se développe énormément dans les énergies renouvelables. Donc nous avons effectivement un clivage là-dessus. Et je pense que vous devriez regarder les conséquences économiques, sociologiques et environnementales des 62 milliards de fossiles que nous importons chaque année. C'est dramatique pour notre économie, c'est dramatique pour notre environnement et je pense que c'est dramatique pour la cohésion sociale à long terme au regard du changement climatique qui s'amorce. Nous avons un vrai clivage et nous avons ce lieu pour en débattre très sereinement et très tranquillement. Donc merci encore une fois d'avoir posé cette question.

Intervention du Haut conseil breton pour le climat

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Nous avons terminé les questions actuelles prévues à l'ordre du jour. Merci à tous et à toutes. Et je vous propose, sans plus attendre, d'accueillir Anne-Marie TREGUIER et Vincent DUBREUIL, qui sont les co-présidents du Haut conseil breton pour le climat. Ils doivent être dans les murs, j'imagine. Et les voilà. Ils font leur descente dans l'hémicycle. Je vous en prie. Ils vont pouvoir nous présenter le travail qu'ils ont pu réaliser. Et encore une fois, comme c'est l'habitude dans notre hémicycle, nous aurons ensuite, chaque groupe politique, un temps de 3 minutes pour poser d'éventuelles questions permettant à nos coprésidents de répondre. Je vous rappelle que nous avons créé le Haut conseil breton pour le climat en début de ce mandat, en leur donnant, bien entendu, toute autonomie et liberté pour travailler sur les sujets qui sont les leurs et nous allons forcément écouter avec beaucoup d'attention les travaux qu'ils ont pu réaliser. Madame TREGUIER, Monsieur DUBREUIL, je vous en prie, vous avez la parole.

Anne-Marie TREGUIER

Océanographe physicienne, co-présidente du Haut conseil breton pour le climat

Bonjour à tous. Je pense que nous avons une présentation qui va s'afficher.

Parfait, donc je pense qu'on peut commencer tout de suite par la diapo suivante. Le Haut Conseil breton pour le climat a été créé en mai 2022 et nous avons donc réalisé cette année notre premier bilan à trois ans. Alors c'est un bilan que vous avez tous reçu. Et nous, de notre côté, on en tire vraiment un bilan très positif, de ces trois premières années.

Une de nos missions est de porter la connaissance vers les élus, alors c'est la raison pour laquelle nous sommes ici aujourd'hui, vers les acteurs du territoire, vers les citoyens. Et ces quelques chiffres clés vous montrent que nous nous sommes vraiment mobilisés sur cette mission. Chaque année, nous avons participé à environ une cinquantaine d'événements. Et à l'heure d'aujourd'hui, nous avons rencontré en tout de l'ordre de 10 000 personnes dans le cadre de la restitution de nos travaux.

Donc, la suivante… Nous recevons pour remplir notre mission, d'une part nous avons mis à notre disposition par le Conseil régional un animateur, François FOUCHET, ici présent, et une chargée de communication à temps partiel. Et nous avons un budget de fonctionnement de l'ordre de 50 000 euros par an. Ce budget, sur les trois dernières années, a été utilisé essentiellement en appui à nos travaux scientifiques. Nous venons de recruter pour un an une rédactrice scientifique qui va nous accompagner en particulier sur le volet sciences humaines et sociales de nos travaux. Nous avons aussi consacré une bonne partie du budget au forum que nous organisons chaque année et qui rassemble chaque fois plus de 300 personnes. Enfin, sur la communication, on remarque un volet communication important parce que nous avons créé un site web. C'est une dépense qui n'a lieu qu'une fois. Ce site web a tout de suite rencontré son public puisque nous avons maintenant plus de 1 000 visiteurs uniques chaque année.

Parmi nos activités phares, nous publions chaque année un bulletin avec un dossier. Ce bulletin, c'est une production originale. Nous sommes 20 enseignants-chercheurs de disciplines différentes et nous écrivons ensemble ce bulletin et en particulier ce dossier. Donc, nous essayons à la fois de nous focaliser sur ce qui est important pour la Région Bretagne et pour les habitants de la Bretagne, tout en nous appuyant sur les recherches de plus haut niveau, aussi bien en national qu'en international. Le bulletin 2025 était focalisé sur l'agriculture et c'est ce dont va vous parler Vincent dans la seconde partie de cette présentation. Notre forum a eu lieu chaque année dans une ville différente, à Lorient, à Brest, à Saint-Brieuc, et l'année prochaine, ce sera à Rennes.

Notre deuxième mission, c'est d'éclairer les politiques régionales. Dans ce cadre, nous avons rendu cinq avis. Je ne vais pas détailler le contenu des avis, mais peut-être plus vous donner un peu l'analyse que

nous faisons de cette activité sur les trois dernières années. On s'est rendu compte, d'abord, que pour nous, rendre un avis ce n'est pas quelque chose de facile. Comme je vous l'ai dit, nous sommes 20 scientifiques, chercheurs, enseignants-chercheurs de toutes les disciplines. Notre activité au HCBC, c'est une activité que nous faisons en plus de notre travail de chercheurs et d'enseignants-chercheurs. On n'est pas formatés pour pouvoir réaliser en un temps très contraint des avis sur des documents très volumineux. Et en plus, nous essayons dans nos avis d'avoir une exigence de neutralité scientifique. C'est-à-dire nous positionner un peu comme le fait le GIEC, d'être pertinent pour la politique, mais sans être prescripteur. Et du coup, d'atteindre ce niveau de qualité, ça prend du temps et des discussions entre nous.

Donc sur les sujets qui ont été débattus au sein de cet hémicycle, nous ne nous sommes pas saisis de tous les sujets qui nous auraient intéressés et sur lesquels nous aurions voulu travailler. Alors ça c'est parce que, justement, on a ce problème de contraintes, de quantité de travail qu'on peut fournir, de temps. Et puis voilà, faute de ressources humaines, on ne peut pas analyser les impacts ou le volet climat, la pertinence climat, de toutes les politiques régionales, alors qu'en fait quand on balaye le spectre large du changement climatique, de ce qu'on doit faire pour lutter contre et de ce qu'on doit faire pour s'adapter, pratiquement chaque politique a un volet qui peut être analysé dans ce cadre. On s'est rendu compte aussi qu'on a réalisé beaucoup d'avis en début de mandat et puis moins maintenant. On est mobilisé dans le cadre de la révision du SRADDET, mais à part ça, on n'a pas d'autres avis sur la table, je dirais. Et la Région a réfléchi aussi à nous impliquer davantage au niveau du processus d'élaboration des textes. Donc c'est un peu un mode qu'on est en train de tester, d'une part dans la cadre de la révision du SRADDET, et puis aussi dans la révision de la stratégie d'adaptation. Il va y avoir des ateliers qui vont commencer, pour lesquels on a signé notre accord de participer à ces ateliers. Donc on expérimente différents modes d'interaction avec les élaborations des politiques publiques régionales.

On souhaite aussi savoir un peu à quoi servent nos avis. Pour ça, nous serons très heureux d'avoir tous les retours que vous pouvez nous faire. Vous devez savoir qu'en tant que Conseil scientifique, nous sommes vraiment à la disposition de tous les élus, de tous bords. Si vous souhaitez nous inviter pour présenter nos travaux dans différentes instances ou si vous souhaitez nous interroger sur des questions particulières, vous aurez auprès de nous un accueil privilégié. Et donc, nous souhaitons savoir de vous, finalement, comment vous percevez l'intérêt de nos travaux et leur utilité, et aussi savoir en quoi ça sert l'action publique. Et pour ça, nous sommes en dialogue avec les services de la Région.

On a fait un peu notre trou, le Haut conseil breton pour le climat, au sein du groupe d'experts régionaux que vous voyez représenté sur la carte de France à droite. Il y a un réseau avec des groupes similaires dans les autres régions qu'on appelle les GREC, les groupes régionaux d'experts pour le climat. Nous sommes très actifs au sein du réseau des GREC, et par exemple la semaine prochaine on en est invités à une réunion avec le Haut conseil pour le climat national où on va parler justement des interactions entre le niveau national et le niveau régional pour l'expertise scientifique.

Nous avons aussi noué des collaborations fructueuses avec le CESER, on aurait pu se poser la question au début, est-ce qu'il n'y a pas un peu de redondance entre les deux structures ? Je pense qu'on a pu établir que ce n'est pas du tout le cas. Le CESER représente la société, la société bretonne dans toutes ses composantes. Nous, nous sommes juste un conseil scientifique, donc c'est totalement différent. Et nous nous coordonnons avec le CESER, en particulier dans le cadre du volet de la révision du SRADDET. Le CESER a fait un travail sur les freins à l'adaptation et à l'atténuation. Et le Haut conseil breton pour le climat est impliqué aussi dans ce groupe de travail, il y a vraiment une très bonne synergie. Nous travaillons avec les différents acteurs socio-économiques de la région, que ce soit en santé, le CHU de Rennes, la Conférence des entreprises pour le climat, la Chambre d'agriculture, bien entendu, dans le cadre de nos travaux sur l'agriculture. Nous travaillons avec Breizh ALEC, avec Breizh Biodiv, et donc peut-être très important cette année avec l'OEB, l'Observatoire de l'environnement en Bretagne. On peut passer à la diapo suivante.

L'Observatoire pour l'environnement en Bretagne a produit en 2025 un rapport qui est vraiment exceptionnel : « Les chiffres clés du climat en Bretagne ». Des exemplaires ont été envoyés à tous les groupes. Je vois que certains d'entre vous l'ont dans les mains, c'est parfait. C'est vraiment un travail

exceptionnel parce qu'il faut savoir que la France a publié cette année son plan national d'adaptation, le PNACC 3, et quand on pense à faire un plan d'adaptation, la première question c'est bien sûr « mais à quoi il faut qu'on s'adapte ? » Cette question a été posée au niveau national et a été définie la TRACC, la trajectoire nationale d'adaptation au changement climatique. Et ça, c'était une première, ce n'était pas du tout le cas pour les plans d'adaptation précédents. Et donc la TRACC, c'est une trajectoire qui est à la fois pessimiste, parce que quand on veut s'adapter, il faut quand même qu'on essaie de s'adapter à quelque chose qui est risqué, mais très plausible, hélas. C'est-à-dire que c'est une trajectoire où le monde en fin de siècle est à 3 degrés et la France est à 4 degrés. Donc dans cette trajectoire de la France à 4 degrés, la question c'est, et pour la Bretagne du coup, c'est quoi une Bretagne dans une France à 4 degrés en fin de siècle ?

Et c'est ce travail-là qui a été fait par l'OEB. C'est la première fois en France qu'une région définit ainsi sa trajectoire dans le cadre de la TRACC, et ça a été remarqué au niveau national, ce travail de l'OEB est salué par tous les GREC, je dirais que les autres groupes d'experts régionaux nous envient ce travail réalisé en Bretagne. Ce travail a été réalisé par l'OEB, mais ils se sont mis en lien avec tous les scientifiques dont ils avaient besoin pour les différents volets de leur rapport et en particulier Vincent et d'autres collègues au Conseil breton pour le climat.

Donc, je vous invite à vous approprier vraiment ce travail excellent et on va s'appuyer un petit peu là-dessus pour parler des dernières nouvelles du climat en Bretagne. Alors, peut-être un petit mot d'abord des dernières nouvelles du climat en France, dans le monde, en attendant la diapo que je ne vois pas là. Je ne sais pas si c'est normal, ça ne se met pas à jour. De toute façon, on peut commencer d'abord par parler du contexte international. Vous savez tous que 2024 a été la première année où la température a dépassé de 1,5 degré la moyenne de température pré-industrielle. 1,5, c'est un seuil symbolique puisqu'il est inscrit dans l'Accord de Paris. C'était lié à un phénomène El Niño qui est un phénomène océanographique, je pourrais vous en parler pendant longtemps, mais ce n'est pas le sujet aujourd'hui. C'était lié à un phénomène El Niño dans le Pacifique, qui est maintenant terminé. En 2025, au niveau mondial, on s'attend à ce que la température redescende un peu, mais elle ne redescend pas beaucoup, ce qui est un sujet de préoccupation. Et 2025, c'était quand même une année chaude en Bretagne, avec en particulier un été 2025 qui a été le troisième le plus chaud en Bretagne. À gauche, vous avez les observations. La courbe noire, c'est la température moyenne juin, juillet, août à Rennes, où 2025 se démarque comme étant le troisième le plus chaud avec une température de plus de 20 degrés par rapport à une référence 61-90 qui n'était que de 18,6 degrés. En orange, c'est le nombre de jours chauds. Un jour chaud, c'est plus de 25 degrés. Là, c'était une année qui se détachait moins, la dixième dans l'ordre. Mais sur le rouge, les barres rouges, ce sont les jours très chauds, les jours à plus de 30 degrés. Et on voit que pendant l'été 2025, il y en a eu 23, ce qui est vraiment nettement au-dessus de ce qu'on pouvait attendre en 61-90. On voit très nettement cette augmentation.

Alors tout l'intérêt du travail de l'OEB, c'est de nous dire finalement, ces nombres de jours chauds là, ça va être comment dans le futur ? Alors l'OEB, donc toutes les cartes à droite sont tirées de documents dont je vous ai parlé. Donc première carte à gauche, c'est comment c'est maintenant, en gros, avec 17 jours chauds. Comment c'est déjà quand on a un été particulièrement chaud ? Alors là, eux, ils ont pris l'été 2022, qui était particulièrement chaud. Donc avec, je crois, je n'arrive pas à lire là, mais 34 jours chauds. Et ensuite, en 2050, on peut faire une carte avec le nombre de jours chauds attendus. On voit qu'il va y en avoir beaucoup plus. Les deux petites cartes en dessous, ça nous donne une idée de ce que donnent les modèles les moins chauds, les modèles les plus chauds. Donc on a vraiment à la fois ce à quoi on doit s'attendre et une gamme d'incertitudes sur ce à quoi on doit s'attendre. Et on sait que ces cartes valident totalement le message de notre bulletin 2023, qui était de dire « l'été 2022 finalement, en 2050, ça va être un été normal ». Et en 2100, ça va peut-être nous laisser le souvenir d'un été plutôt frais.

Sur les précipitations, il y a beaucoup plus d'incertitudes. Vous le verrez, c'est la diapo suivante. Vous le verrez si vous consultez les chiffres clés du climat. Je peux d'abord dire qu'en été, sur l'été, les précipitations vont diminuer. Sur la moyenne annuelle, comment vont évoluer les précipitations en moyenne sur l'année ? Là, il y a beaucoup d'incertitudes, et c'est ce qui est représenté sur la carte de France à droite. On voit finalement que la Bretagne est dans la zone grise, entre là où on est à peu près sûr qu'il y aura plus de pluie en moyenne sur l'année, dans le nord-est, et puis là où on est à peu près sûr

qu'il y en aura moins, qui est toute la partie sud et le bassin méditerranéen. Donc ça, c'est la moyenne sur l'année. Mais comme je viens de le dire, en été, on est à peu près sûr que ça va diminuer, donc des étés plus chauds et plus secs. Et en hiver, on est à peu près sûr aussi que ça va augmenter.

Donc on a eu un petit avant-goût de ce que donne un hiver particulièrement pluvieux à Rennes en janvier dernier, vous vous en souvenez ? Le mois de janvier à Rennes a battu tous les records de précipitations en cumul sur un mois, en cumul en janvier. C'est la barre bleue que vous avez là sur le graphe pour la pluviométrie en janvier à Rennes. Vous vous souvenez aussi sans doute qu'il y a eu des journées absolument exceptionnelles qui ont battu les records. Donc, record du 21 septembre à Trémuson, et puis aussi un record de 150 mm à Plouha, et vous vous souvenez aussi certainement que ça a causé le décès d'une personne, malheureusement. Donc on voit qu'on est vraiment sur une perspective d'augmentation de la pluviométrie hivernale, avec quand même une gamme d'incertitudes assez large, avec peut-être une augmentation plus modérée dans les modèles les plus secs, mais aussi quelque chose qui peut être très grave si on regarde les modèles les plus pluvieux, je dirais, et certainement une augmentation sur les prochaines décennies et qui se poursuivra au moins jusqu'à la fin du siècle.

Je vais aussi rappeler dans la dernière diapo que ce sont des résultats dont j'avais déjà parlé l'année dernière dans le cadre de notre bulletin sur le littoral. C'est pour rappeler que dans le cadre de cette TRACC, le fait que la France ait défini cette trajectoire d'adaptation, c'est extrêmement fécond au niveau scientifique et ça appelle toutes sortes de travaux. C'est ce qui permet les travaux de l'OEB, de régionalisation de cette TRACC, et c'est ce qui a permis aussi des travaux réalisés par le BRGM, de remise à jour des projections sur la montée du niveau de la mer, toujours dans le cadre de cette TRACC. Avec ici, sur le graphique, la projection du niveau de la mer à Brest, plusieurs choses à remarquer. D'abord, c'est que quand on construit une infrastructure sur le littoral, on espère qu'elle va durer 100 ans. Donc, il ne faut pas regarder en 2100, mais plutôt en 2125. Il faut se projeter plus loin si on veut se projeter à 100 ans. Et donc, autant sur 2100, quand on regarde, par exemple, une augmentation de 60 cm par rapport à une référence 95-2014, on a une chance sur deux de la dépasser. Donc si on veut faire de la prévention des risques, ce n'est pas très risqué, une chance sur deux. On va peut-être plutôt regarder, par exemple, le 83e percentile. Et là, c'est plutôt à 80 cm en 2100 et à plus d'un mètre en 2125 qu'il faut se préparer pour Brest. Je vais maintenant passer la parole à Vincent qui va nous présenter le bulletin 2025.

Vincent DUBREUIL

Géographe climatologue, co-président du Haut conseil breton pour le climat

Merci Anne-Marie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers régionaux,

Quelques mots pour présenter ce qui a fait l'objet du dossier de notre bulletin 2025, consacré à l'agriculture bretonne face au changement climatique. Nous rappelons aussi qu'à chaque fois, nous mettons à l'honneur quatre thèses de la production scientifique issues de nos jeunes collègues dans les laboratoires. Il est important de montrer toute la dynamique qu'il existe aussi sur cette question-là. C'est un travail qui est le fruit d'au moins deux années du groupe de travail interne au Haut conseil breton pour le climat, qui a auditionné, qui a rencontré un certain nombre de personnes, certaines sont présentes ici aujourd'hui, et donc on remercie l'ensemble des personnes qui ont pu nous apporter des éléments de compréhension et donc d'analyse de l'agriculture face au changement climatique en Bretagne.

Alors on va rentrer tout de suite dans le vif du sujet en rappelant, je ne vais pas m'appesantir sur les chiffres, vous savez à quel point l'agriculture en Bretagne est un enjeu particulièrement important. Et comme la plupart de nos activités, elle est particulièrement exposée au changement climatique, l'agriculture est vulnérable face au changement climatique. On pourrait même dire qu'elle est en première ligne et au premier chef, les agriculteurs eux-mêmes sont les premières victimes, en quelque sorte, de ce changement climatique.

Dans toutes les réflexions qu'on va avoir et ce qu'on va vous dire par la suite, il est important de comprendre qu'on a cherché à avoir une vision un petit peu systémique et pas uniquement regarder ce qui se passait au niveau de la parcelle et des exploitations, mais prendre le système agricole dans son entièreté. Et ça, c'est possible parce qu'au sein du Haut Conseil breton pour le climat, on a cette diversité

de disciplines. Évidemment, nous avons des collègues qui travaillent sur les questions climatiques et d'agronomie, mais la réflexion s'est aussi voulue plus large, incluant la dimension des sciences humaines, sociales et politiques au sein de notre analyse.

Parmi les messages importants qu'on veut faire passer ici, c'est évidemment le fait que quand on regarde l'impact du changement climatique sur l'agriculture en Bretagne, il faut aussi regarder l'impact du changement climatique dans les autres régions du monde et qui aura des répercussions sur la Bretagne. Si on pense par exemple aux importations de soja brésilien, pour ne prendre qu'un seul exemple. Et puis, deuxième message évidemment, c'est que ce changement climatique va être de nature tellement intense et profonde que les modifications imposées à l'agriculture seront également extrêmement importantes.

Une fois qu'on a dit ça, on peut passer à la deuxième diapositive qui rappelle aussi un contexte important. Il n'y a pas une agriculture en Bretagne, il n'y a pas une ferme, mais une grande diversité. Et donc la diversité, elle peut se lire par exemple sur l'aspect socio-économique et démographique. Alors vous savez qu'il y a un enjeu fort sur l'aspect démographique, avec un départ important en retraite qui a commencé et qui va se poursuivre dans les années qui viennent, et avec un déséquilibre de la pyramide des âges que vous avez ici. Et donc un enjeu fort qui est un enjeu d'inquiétude, qu'on peut aussi voir comme une opportunité, avec le renouvellement des générations, qui peut être de nature à engager un certain nombre de transformations. En tout cas, on peut émettre cette hypothèse optimiste. Et puis, un autre point important en termes de revenus, il y a aussi de grandes disparités dans le monde agricole. On met souvent en avant la grande précarité, qui est réelle, avec 18 % des agriculteurs bretons qui sont en dessous du seuil de pauvreté, ce qui évidemment interroge, mais aussi à l'autre extrémité, une partie de ces agriculteurs et ces producteurs qui ont des niveaux de vie extrêmement élevés. Et donc, nécessité d'aborder cette diversité-là, y compris quand on se projette sur la question du changement climatique.

L'élément suivant, on peut passer à la diapositive d'après. Le côté structurant de l'agriculture, il est également extrêmement fort sur nos territoires et sur nos paysages. Il y a une dimension patrimoniale, il y a un attachement au paysage en grande partie construit, élaboré par des siècles et des décennies de pratiques agricoles. Donc l'agriculture est un élément fort de l'organisation de l'espace, et donc c'est une question de ce fait-là qui déborde un petit peu tous les enjeux au-delà de l'agriculture elle-même. Et donc c'est évidemment un sujet de débat qui dépasse très largement la seule profession agricole. Ce qui veut dire que, quand on parle de ces enjeux et de ces questions agricoles, il faut vraiment se mettre dans une perspective de gestion intégrée des territoires, faisant appel un petit peu à toutes les composantes dont on va reparler un petit peu après. Et donc, c'est aussi, de ce point de vue là, c'est intéressant d'aller voir ce qui se passe ailleurs, dans des régions soit qui sont un petit peu comparables, soit des régions un peu plus au sud où les dynamiques sont déjà enclenchées, et je rappelle que le climat qu'on a aujourd'hui à Rennes, c'est celui qu'on avait à Bordeaux il y a 50 ans, et donc aller regarder un petit peu ce qui se passe plus au sud est aussi une manière d'anticiper ce que pourrait être l'adaptation de l'agriculture au changement climatique. Alors on est déjà passé sur les diapos d'après. Oui, je vois que le temps tourne.

Un autre enjeu important également est la dimension sur la santé humaine, de l'agriculture. Alors vis-à-vis des producteurs eux-mêmes, puisque l'exposition notamment à un certain nombre de produits chimiques a déjà des conséquences importantes sur la santé des producteurs eux-mêmes, mais c'est important aussi de regarder plus largement l'ensemble des choses qui vont être interrogées par le changement climatique. Par exemple, la diffusion des zoonoses, l'extension de nouvelles maladies, comment est-ce que par exemple la sécheresse entraîne une diminution de la quantité d'eau et donc une quantité de pollution potentiellement plus importante qui ont des répercussions. Donc on a des effets un petit peu cocktails liés au changement climatique qui sont importants.

Et puis, pour toute une série de producteurs, les crises climatiques à répétition, les aléas, sont aussi des sources de fragilité. On parle souvent de la fragilité économique des exploitations, mais il y a également une fragilité individuelle sur la santé mentale, la difficulté, je vous rappelle qu'il y a aussi une surmortalité en termes de suicides dans la profession agricole, et c'est évidemment quelque chose qu'il faut prendre en compte, et le changement climatique interroge aussi ces enjeux-là.

Et donc, il nous a semblé important aussi de remettre une perspective un petit peu à l'image de ce qui avait été fait dans le plan régional santé-environnement, c'est-à-dire de regarder l'impact du changement

climatique à l'aune aussi de la démarche One Health, c'est-à-dire interroger en même temps la santé publique des êtres humains, des producteurs et de la société en général, mais aussi des écosystèmes, des plantes, on va en reparler, de façon à avoir une démarche systémique de ces questions-là.

Et donc cela suppose, sur la diapositive suivante, de lever un certain nombre de verrous, en tout cas interroger un certain nombre de questions, un certain nombre de pratiques, y compris celles qui ont permis de construire, alors je mets « modèle » entre guillemets, en tout cas l'état aujourd'hui tel qu'il est du système productif agricole breton, qui d'un certain point de vue social et environnemental pose un certain nombre de limites, et donc interroger la manière dont ce système pourrait évoluer dans le futur. Donc la dimension systémique, elle nous paraît importante, la dimension de soutien à certaines formes d'agriculture, éventuellement plus préparées, plus résilientes face au changement climatique, ce qui suppose évidemment un engagement de toutes les structures, sachant que la Région n'a pas toutes les cartes en main, beaucoup de choses se décident ailleurs qu'au niveau régional. Il nous a semblé aussi intéressant dans ce contexte-là de rappeler et de mettre en avant un nombre d'études qui ont été faites au niveau des chambres régionales, les travaux du Shift Project, les travaux y compris commandités par la Région, menés par des bureaux d'études, qui mériteraient d'être diffusés et peut-être débattus encore davantage pour bien intégrer l'ensemble des dynamiques.

Alors, les dernières diapositives sont là pour poser deux enjeux fondamentaux, celui de l'atténuation, donc la réduction des émissions de gaz à effet de serre, pour lequel vous savez, la région, c'est 40 %, un peu plus de 40 % des émissions de GES, des gaz à effet de serre dans la région, avec une part importante du méthane, la production de méthane, et qui est essentiellement liée au fait de l'orientation de l'élevage dans la région. Les études dont je parlais précédemment, elles ont montré très clairement que si on veut réduire les émissions, notamment de méthane de l'agriculture, les leviers d'optimisation énergétique et agronomique ne sont pas suffisants. C'est-à-dire qu'on ne peut pas se mettre dans une trajectoire de diminution des émissions de gaz à effet de serre si on n'a pas une transformation structurelle importante. Donc ça c'est un résultat qui est extrêmement fort et donc ça oblige à réfléchir, à interroger l'ensemble du système, à la fois de la production dans les fermes et du modèle agro-industriel.

Cela pose aussi la question de la consommation et donc de l'alimentation. D'ailleurs dans le rapport publié par le Haut conseil pour le climat au niveau national, le rapport est à la fois sur l'agriculture et sur l'alimentation. On ne peut pas poser la question d'un côté sans interroger l'autre, par exemple sur la consommation de viande, pour ne prendre qu'un seul exemple. La diapositive suivante me permettra de terminer sur la question de l'atténuation avec la question de la séquestration du carbone, qui est interrogée aussi, sachant que les sols en Bretagne sont déjà assez chargés, si je peux dire, au niveau carbone, qu'on a une marge de manœuvre d'extension sur le volet forestier, on a une surface forestière qui est peu importante. Par contre, il y a des possibilités et des leviers sur l'extension de l'arbre via, par exemple, les politiques de soutien au bocage, plus généralement ce qu'on appelle les solutions d'adaptation fondées sur la nature. Une des questions qui se pose aussi, c'est de veiller à ce que la diminution du cheptel, qu'on constate déjà, ne soit pas contrebalancée par des importations. Là, il y a un enjeu d'équilibre entre la diminution de ces émissions de gaz à effet de serre, le stockage de ces GES dans les sols et la façon dont évolue le système dans un contexte globalisé.

Et enfin, pour terminer sur l'adaptation, cette fois-ci, du système agricole. Donc le changement climatique, il est déjà bien présent. Beaucoup des producteurs avec lesquels on a pu discuter et travailler voient déjà concrètement les manifestations du changement climatique avec l'augmentation de la fréquence, la répétition des aléas, Anne-Marie en a évoqué certains en termes de sécheresse, en termes de fortes inondations, qui pénalisent l'activité agricole. Mais il y a aussi des mouvements de fonds qui sont importants, par exemple l'avancée des stades phénologiques 2h07m49s, le fait que les plants se développent plus tôt dans un contexte climatique plus important, l'accentuation future, alors ce n'est pas la diapositive, mais elle n'est pas passée. Il y a une petite diapositive avec des petits schémas sur deux productions, le maïs et le pommier. On regarde quels sont les aléas auxquels ces productions sont exposées aujourd'hui et comment elles seront exposées dans le futur, avec un décalage phénologique, donc des productions qui vont pouvoir être anticipées, mais dont les récoltes vont être anticipées, ce qui veut dire que les cycles, les rotations vont être interrogées aussi.

Et puis, l'impact notamment dans le futur des fortes sécheresses, des fortes températures. On le voit déjà, donc on a beaucoup discuté, échangé, notamment lors du forum avec des productions de cidre. Vous avez peut-être vu sur les réseaux sociaux un certain nombre de photos qui circulent actuellement, où sur les pommiers, vous avez à la fois des fleurs et des fruits, qui montrent qu'il y a effectivement un certain nombre de cycles phénologiques qui sont perturbés et donc qui interrogent notre capacité à maintenir dans le futur les productions telles qu'on les connaît aujourd'hui. Et donc c'est beaucoup de choses qui ont été développées dans les programmes Fermadapt et Climatveg, en partie communs entre la Bretagne et les Pays de Loire, de très nombreux résultats. Les webinaires de restitution sont en cours et donc il y a beaucoup d'outils qui ont été proposés pour accompagner l'agriculture face au changement climatique.

La dernière diapositive permettra d'approfondir davantage sur le volet des solutions, en tout cas de certaines pistes intéressantes pour l'agriculture. Sur la diversification, on a eu une évolution qui s'est essentiellement tournée sur les dernières décennies sur une forme de spécialisation et d'intensification. En fait, la plupart des études montrent que ce type d'orientation est moins résiliente face au changement climatique. Et donc, la question de la diversification, elle se pose à différentes échelles. Au niveau des variétés, donc des choix, des cultures qui sont pratiquées, elle se pose aussi au niveau de l'exploitation. Des exploitations trop spécialisées peuvent être davantage vulnérables à certains types d'aléas. Et donc, la question de la diversification, elle se pose à ce niveau-là également.

Et puis, elle se pose au niveau du paysage aussi. Par exemple, la dimension des solutions d'adaptation fondées sur la nature, sur le maintien de la préservation du bocage. Ce sont aussi des leviers intéressants à la fois sur l'agriculture, mais vous le savez aussi sur la question de la qualité de l'eau, d'érosion, etc. Donc, toute une série de choses qu'on n'aura pas le temps de développer ici, mais qui sont des pistes intéressantes qui sont évoquées dans ce bulletin. Voilà, je suis allé assez vite et la dernière diapositive, elle sera pour vous rappeler que nous travaillons à l'heure actuelle sur le bulletin de l'année prochaine 2h10m33s, Anne-Marie, on a dit quelques mots. Le quatrième forum climat et territoire aura lieu à Rennes, la date de 19 mai 2026. Nous espérons vous y retrouver tous. En tout cas, vous y serez tous les bienvenus. Merci.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Merci encore de ce rapport d'activité et de ce travail important sur le changement climatique en Bretagne et l'impact sur l'agriculture et le travail qu'on doit faire sur l'évolution de nos agricultures bretonnes, j'en parlerai dans un instant. Mais tout de suite je laisse la parole aux différents groupes politiques pour qu'ils puissent en 3 minutes vous interpeller, vous poser des questions ou réagir à vos propos. Nous commençons pour la majorité, Goulven OILLIC.

Goulven OILLIC

Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Oui merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues,

Merci aux coprésidents du Haut conseil breton pour le climat, Monsieur et Madame. Votre intervention nous a éclairés et je veux revenir là-dessus pour mon intervention. Je vais intervenir au nom des groupes de la majorité, en trois points. Le premier point, je vais revenir sur le contexte mondial et l'Accord de Paris, et notamment la montée des climatosceptiques qui est organisée. Le deuxième point, je vais revenir sur le rapport concret du bilan d'action 2022-2025. Et mon troisième point, ce sera notamment sur le document que vous avez réalisé concernant l'impact du changement climatique sur l'agriculture. Et je vais commencer mon propos en breton, si vous le voulez bien.

[Propos en breton que rend compte la traduction ci-après.]

Dès que vous êtes prêts, merci pour tous les non-bretonnants d'équiper leurs écouteurs. Alors, l'Accord de Paris aura 10 ans en 2026. Le but à atteindre est toujours d'une réduction des émissions des gaz à effet de serre afin d'arriver à une véritable transformation, mais nous en sommes encore très loin. De l'autre côté, le deuxième État émetteur de gaz à effet de serre dans le monde reste les USA, alors même que leur

président Donald TRUMP vient de déclarer que le changement climatique n'est qu'une escroquerie. D'un autre côté, la Chine, premier émetteur de gaz à effet de serre au monde, investit massivement dans les énergies renouvelables. Et donc le paradoxe majeur est le suivant : le GIEC a depuis longtemps démontré la cause anthropique du changement climatique et peu à peu, l'opinion des climatosceptiques sur le changement climatique se renforce. Il n'y a pas de hasard. J'en ai discuté avec Valérie MASSON-DELMOTTE du GIEC l'an dernier. Et les climatosceptiques confondent volontairement météo et climat. Ils remettent en question le consensus scientifique.

La désinformation n'est pas nouvelle. Selon Valérie MASSON-DELMOTTE, dès 1990, sa thèse avait déjà subi de nombreuses attaques. Nous avons donc besoin de médias libres. Un colloque s'est tenu ici sur ce sujet et c'est très important. Et surtout, nous demandons ce qui serait fait pour la Bretagne et en Bretagne. Après la BreizhCop, nous avons créé ce Haut comité breton pour le climat par le Conseil régional de Bretagne. Et c'est en français que je vais vous parler du Haut Comité breton pour le climat. Merci.

[En français.]

Le dérèglement climatique est une problématique planétaire. Chaque continent, chaque pays, chaque territoire…

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Il vous reste 30 secondes, cher collègue.

Goulven OILLIC

…doit tenir compte de ses politiques publiques. Et donc forcément, à l'échelle de la Bretagne, on a aussi cette problématique à prendre en question. Donc je vais revenir sur le rapport concernant l'agriculture et notamment les conclusions du rapport sur l'agriculture.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Cher Goulven, c'est 3 minutes. Un mot de conclusion, désolé.

Goulven OILLIC

C'était par rapport aux politiques publiques qui sont menées en Bretagne. Effectivement, nous, on prend notre part en Bretagne sur l'adaptation au réchauffement climatique pour l'agriculture bretonne. On a plusieurs dispositifs, AGRI Invest, AGRI Bas carbone, AGRI Bio, AGRI Viti, et le budget qu'on consacre à l'agriculture Bretagne, nous, on a 30 millions pour changer les choses. À comparer avec le budget de la PAC en Bretagne, premier et deuxième pilier, c'est 500 millions d'euros. Donc on voit bien que le levier principal pour assurer le changement climatique de l'agriculture et assurer le revenu, c'est la PAC. La Région prend sa part, mais on n'a pas tous les leviers, nous, en Bretagne, pour pouvoir changer les choses. Et je voulais le rappeler parce que par rapport aux conclusions de votre dossier, c'était une interrogation qu'on avait parce que votre dossier dit que c'est plutôt au niveau local et régional qu'on va pouvoir changer les choses. Et nous, on pense qu'en fait, le véritable levier, c'est la PAC. Même si on a des inquiétudes sur la PAC, on sait que la prochaine PAC, on nous dit qu'il y aurait 2 milliards d'euros en moins pour la France.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Il y a quatre groupes de la majorité, on a un seul à parler, on va laisser trois secondes de plus et on va terminer la phrase. Merci à vous de ne pas interrompre le collègue.

Goulven OILLIC

Je vous remercie. Aujourd'hui, on est dans un tournant. On voit qu'au niveau européen, le Green Deal est remis en question. Au niveau de la France, on a la loi DUPLOMB. Et au niveau local, on a une remise en cause du SAGE Vilaine. Effectivement, on a besoin d'échanger avec vous pour pouvoir orienter nos politiques. On a besoin d'échanger avec vous pour avoir une vision à long terme. Et effectivement, à chaque fois que vous faites un avis et tous les colloques que vous avez organisés, on est nombreux ici à avoir participé. On a besoin de ces outils d'expertise et on a besoin aussi des outils pour avoir une

réflexion à long terme. Donc on est bien sûr ouverts à continuer ce débat et ces échanges pour améliorer nos politiques publiques. Voilà, je vous remercie.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Nous poursuivons avec Monsieur DE KERSAUSON pour le RN.

Virginie D'ORSANNE

Non, il n'y a pas d'intervention.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Pardon, merci à vous. Parole à Tristan BRÉHIER pour Nous la Bretagne.

Tristan BRÉHIER

Oui, merci Monsieur le Président,

Alors déjà, notre groupe tenait à vous remercier pour cette présentation et puis ce rôle d'aiguillon que vous menez sur un certain nombre de politiques que vous avez déclinées. Avant d'aller dans le cœur de mon propos, je voudrais revenir sur, parce que ça fait le lien avec d'ailleurs la précédente intervention que j'avais faite lors de votre précédent point, c'était l'élévation du niveau de la mer. J'avais évoqué le cadre de Brest et du port de Brest. Et là, pour le coup, on a de manière édifiante le fait que même sur un scénario médian, on serait à 80 centimètres d'augmentation du niveau de la mer. C'est-à-dire que très concrètement, pour ceux qui sont Brestois ou ceux qui passent à Brest, en 2080, marée haute, on boit le café les pieds dans l'eau aux Quatre vents. Donc ce qui pose quand même un certain nombre de questions et d'anticipations.

Effectivement, il y a ces politiques d'atténuation, mais moi je voudrais revenir sur les questions d'adaptation, et notamment l'avis que vous avez pu mener ou donner sur la feuille de route pour l'adaptation au changement climatique, vous l'avez repris d'ailleurs dans votre propos. Et en lisant cet avis, on voit des choses assez intéressantes, notamment par rapport à l'action menée par le Conseil régional de Bretagne. Cet avis reprend trois éléments qu'il nous semble important de donner à voir ici aujourd'hui. C'est un, un manque de déclinaison opérationnelle de la stratégie d'adaptation, notamment sur les compétences spécifiques, que ce soit les lycées, les mobilités, etc. Une gouvernance climatique à repenser, et également un état des lieux scientifiques à actualiser et à approfondir. Je comprends bien la difficulté parfois du positionnement sur cette question des avis, de ne pas entrer dans le champ politique et d'essayer de garder la neutralité scientifique. Pour autant, cet avis a un air de « peu mieux faire » pour la Région, et donc est-ce que vous pouvez nous éclairer un petit peu sur ces points ? Merci.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Madame DUPUY pour Écologistes de Bretagne.

Julie DUPUY

Les Écologistes de Bretagne

Oui, merci. Nous vous remercions déjà pour cette présentation et pour le travail précieux que mènent les membres du HCBC. Et ce bilan d'activité, il rend bien compte finalement de l'investissement capital et nécessaire des scientifiques en Bretagne pour la transition écologique. Vos rapports, ils nous semblent indispensables à l'orientation de l'action publique bretonne et ils nourrissent considérablement nos réflexions.

Nous, on aimerait avoir plus d'avis du HCBC sur les bordereaux qui nous sont présentés en session, comme le CESER peut le faire, comme le CCB peut le faire, le Conseil culturel de Bretagne peut le faire également sur d'autres axes. D'après le bilan d'activité que vous avez fourni, il y avait quatre avis qui ont été rendus, donc cinq avis si on actualise par rapport aux propos que vous avez portés tout à l'heure, quatre si j'ai bien compris en saisine par la Région et un en auto-saisine. Vous expliquez que rendre des

avis n'est pas un exercice aisé, facile. Alors nous, on avait une question à ce sujet, quelles seraient les conditions nécessaires pour que vous puissiez rendre davantage d'avis sur les bordereaux qui nous sont présentés en session, à l'instar et en complément de ceux du CESER ? Je vous remercie.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Nous poursuivons avec Monsieur GUYOMARC'H pour Breizh a-gleiz.

Christian GUYONVARC'H

Breizh a-gleiz

Merci, Monsieur le Président, Madame et Monsieur les co-présidents du HCBC,

Merci pour la présentation de vos travaux scientifiques devant notre assemblée. En Bretagne, pour lutter contre les effets négatifs du dérèglement climatique sur la production agricole, que les agriculteurs sont les premiers à constater dans leurs fermes, bien des études scientifiques ont démontré que les mesures les plus efficaces et les moins coûteuses, tant pour la puissance publique que pour les agriculteurs eux-mêmes, ce sont les mesures agroécologiques. En partageant les conclusions de ces études avec le plus grand nombre, le HCBC remplit clairement une mission d'intérêt général.

Dans votre bulletin 2025, pour expliquer la lenteur des changements systémiques dans l'agriculture bretonne, vous soulignez, pages 34 et 35 du bulletin, les verrous politiques et administratifs découlant des pressions exercées par un modèle économique dominant. Un modèle qui parvient encore à imposer ses vues aux décideurs publics. Merci pour la sincérité du propos.

Nous voudrions vous poser deux questions. Le HCBC propose-t-il ses services aux établissements où se forment les agronomes de demain, les établissements où se forment les agricultrices et agriculteurs de demain ? Êtes-vous invités à intervenir dans les lycées agricoles, qu'ils soient publics ou privés, auprès des jeunes en formation, mais aussi auprès de ceux qui les forment ? Seconde question, parmi les orientations que vous prônez, il y a la diversification végétale. Vous évoquez aussi les matériaux agro-sourcés. Avec l'Institut de recherche du Puits de l'Aune qui est hébergé par l'UBS, la Bretagne dispose d'un laboratoire spécialisé dans les matériaux biocomposites.

Depuis quelques années, la Bretagne connaît un retour en grâce de cultures qui ont longtemps fait sa richesse, je veux parler du lin et du chanvre. Deux cultures pour lesquelles la Bretagne offre encore des conditions pédoclimatiques favorables. Deux cultures qui sont économes en eau, qui font appel à peu, voire pas du tout d'intrants, et enrichissent naturellement les sols par leur système racinaire. Deux cultures qui sont de rotation, donc compatibles avec d'autres cultures végétales, que ce soit à vocation fourragère ou à destination de l'alimentation humaine. Deux cultures qui apportent un revenu complémentaire intéressant pour les producteurs. Deux cultures aussi qui offrent un éventail de débouchés sans équivalent : nutrition, cosmétique, textile, construction, et par leur transformation, des opportunités de réindustrialisation et de relocalisation des achats.

Ne serait-il pas utile d'étudier l'impact que pourrait avoir l'organisation en Bretagne d'une filière complète du lin et du chanvre, c'est-à-dire de la mise en culture aux produits manufacturés, sur l'évolution du bilan carbone de la Bretagne ? Et quand je dis bilan carbone de la Bretagne, y compris les émissions qui se rattachent à nos importations de matières premières et de produits manufacturés. Qu'en pensez-vous ? Merci.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Dernière intervenante, Isabelle LE CALLENNEC.

Isabelle LE CALLENNEC

Oui, merci Président, merci pour cette présentation. Mes propos qui, je le concède, ne vont pas être des plus aimables. Je veux simplement vous le préciser, ne sont pas une critique *ad hominem*, parce que j'ai beaucoup de respect pour les scientifiques.

Lors de la création du Haut conseil breton pour le climat en 2022, notre groupe avait exprimé son scepticisme. Non pas sur le dérèglement climatique et la nécessité d'agir, dont nous sommes absolument convaincus, mais sur l'utilité d'un énième Haut comité pour éclairer notre assemblée, qu'il l'est déjà, et positivement, par le CESER, énième comité qui s'est autorisé des propos militants avec la critique dans une tribune parue dans un quotidien régional le 15 février 2024 sur l'assouplissement des règles environnementales annoncées par le gouvernement en réponse à la mobilisation des agriculteurs. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si vous avez choisi de vous pencher en priorité sur l'agriculture bretonne en évoquant à l'instant le modèle agro-industriel et la consommation de viande, expression ici hautement connotée, vous signez une opinion que vous tendez de propager en Bretagne.

Énième comité qui compile des informations déjà existantes et nous venons d'en avoir la preuve, portées par d'autres structures. Haut conseil breton pour le climat, mission The Shift Project, budget vert. Nous n'avons pas vraiment le sentiment, Président, que ce soit ces multiples vecteurs de communication de l'exécutif régional qui permettent concrètement de réduire les gaz à effet de serre et préparent la Bretagne au changement climatique. Ceux qui y contribuent, et il faut leur rendre hommage, ce sont d'abord les scientifiques, que vous êtes, qui en effet nous éclairent utilement, mais surtout les chefs d'entreprise, les élus locaux, les ménages qui agissent au quotidien.

Réjouissons-nous que les agriculteurs, les pêcheurs, les chefs d'entreprise et les collectivités locales soient toujours plus nombreux à considérer que les dépenses dans la transition écologique sont des dépenses vertueuses d'investissement dans l'avenir. Peu sensibles aux idéologies sclérosantes, ils considèrent que la transition écologique peut être un levier de croissance et d'amélioration de la vie quotidienne. Pour nous, l'écologie doit être une écologie des résultats, utile à la planète, une écologie de la preuve. En fait, une écologie du bon sens. Et contrairement à certains d'entre vous, chers collègues, me semble-t-il, notre groupe croit à la compatibilité entre progrès, croissance durable et préservation de l'environnement.

Alors pour en revenir au Haut Conseil breton pour le climat, votre rapport d'activité fait état de beaucoup de réunions…

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Il faut conclure.

Isabelle LE CALLENNEC

…et autres colloques, beaucoup de communications et des dépenses de fonctionnement non négligeables. Nous sommes rendus à 161 000 euros en trois ans. Votre vice-président aux finances, Monsieur le Président, prétend chercher des économies, il y a là assurément une piste. D'autant plus, et j'en termine par là, que vous vous interrogez vous-mêmes, et vous nous l'avez dit, Madame la Coprésidente, « à quoi servent vos avis ? ». Le seul fait de poser la question, c'est déjà y répondre. Je vous remercie. Et j'avais dit que je ne serais pas aimable, donc évidemment, j'en ai choqué certains.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Par principe dans cet hémicycle, vous ne choquez personne. Chacun est libre de ses propos et de ses convictions. Je pense que le bon sens n'est pas la bonne manière de traiter des sujets d'une complexité redoutable. Mais là aussi, nous avons un avis divergent. Je repasse la parole aux deux coprésidents du Haut conseil breton pour le climat. Michaël QUERNEZ puis moi-même, nous conclurons cette séquence.

Anne-Marie TREGUIER

Alors, on va peut-être s'organiser pour que tu répondes sur les sujets agriculture. Pour ma part, je peux commencer sur la question sur l'avis que nous avions donné sur le plan d'adaptation.

Alors, c'est un plan d'adaptation qui était un peu daté. C'est un avis qui nous avait été demandé au début, on était un peu en train de se faire la main. Donc beaucoup de choses sont un peu déjà caduques sur cet avis qu'on a donné. Par exemple, on a dit qu'il faut remettre à jour l'état des lieux. En fait, ça, ça a été fait. C'est le travail de l'OEB, c'est ce que vous avez entre les mains, l'état des lieux du changement

climatique. Ce qui manque, c'est une analyse complète des vulnérabilités associées. On espère que ça va être fait dans le cadre du travail qui commence sur la stratégie d'adaptation. Dans ce sens, on espère que notre avis a été un aiguillon pour faire avancer les choses.

Sur la difficulté de la gouvernance et du manque d'opérationnalité, ce sont des commentaires qui ressortent de travaux menés par des spécialistes des politiques publiques. On a un collègue qui travaille sur les politiques publiques à Sciences Po à Rennes et il y a des travaux scientifiques qui sont menés dans cette discipline et qui permettent de dire des choses. Je pense que tu en reparleras aussi sur la question de l'agriculture.

Ensuite, sur la question du rôle des scientifiques et opinion. Alors là je m'insurge vraiment parce que les propos qui ont été tenus là, c'était un peu comme de dire que finalement, les travaux du GIEC, c'est une opinion. Bah non. Oui pas du GIEC, mais en fait je veux dire, nous travaillons dans le même esprit. C'est-à-dire autant le GIEC, puisque j'ai fait partie du GIEC, j'étais co-auteur du rapport qui est sorti en 2021, qu'est-ce qu'on a fait, au GIEC ? On n'a pas fait de science. On a lu les publications, on en a débattu entre nous et on a essayé d'en tirer la quintessence d'une manière qui était pertinente pour l'ONU, pour les gouvernements du monde. C'était ça, notre travail. Et donc, ce qui est fait aussi au niveau du Haut conseil pour le climat, c'est un peu la même chose. C'est-à-dire que les scientifiques qui y sont, ils ne sont pas là pour faire leur recherche et pour parler de leur recherche et pour faire avancer leur projet de recherche. Ils sont là pour regarder les publications, les rapports, ce qui existe, donc de compiler et d'en tirer la quintessence qui va être utile au gouvernement français.

Et donc là, ce qu'on fait, c'est la même chose. C'est-à-dire qu'on essaie de voir ce qui se fait de plus récent dans le monde, les travaux de différentes disciplines, y compris des travaux en sciences politiques, y compris des travaux en droit et en sociologie. Et on essaie d'en tirer ce qui est important pour les politiques régionales. Donc quand on écrit une tribune, en fait, on ne véhicule pas notre propre opinion. On se base sur les travaux scientifiques du GIEC, sur ce qui a été fait par le Haut conseil pour le climat, ce qui est connu. Et on sait qu'il doit y avoir une transition en agriculture et en alimentation au niveau mondial et que la Bretagne ne doit pas passer à côté de cette transition. Et on sait qu'il faut modifier l'agriculture, les régimes alimentaires. C'était déjà dans plusieurs rapports du GIEC précédents. C'est confirmé. On ne peut pas contrôler le réchauffement sans passer par ces changements-là.

Et donc, dans ce contexte-là, sachant le niveau qui a été mis par l'accord de Paris, je veux dire que ce n'est pas nous, les scientifiques, qui avons inventé 1,5°C, 2°C. En fait, ce sont des chiffres qui ont été décidés par les gouvernements en se disant qu'au-delà de 2°C, ça va peut-être être tellement dangereux qu'on ne pourra plus s'adapter. Et donc ces chiffres-là ont été décidés et nous on dit simplement que pour arriver à ces chiffres, on ne peut pas le faire sans repenser agriculture, alimentation et aussi les émissions de méthane, parce que les émissions de méthane vont être précieuses pour éviter qu'on ait un pic qui aille vraiment beaucoup au-delà des 2 degrés, même en se disant que le méthane on pourrait peut-être gérer ça plus tard, mais on aura fait des dégâts irréparables si on ne gère pas aussi le méthane dès maintenant. Je te laisse la parole.

Vincent DUBREUIL

Oui, alors quelques éléments de réponse. Sur la difficulté d'émettre des avis, en fait on a été confrontés à deux choses. Un problème de calendrier, c'est-à-dire produire des avis sur des textes qu'on reçoit peu de temps avant, comme le CESER, et sachant qu'on n'a pas les moyens du CESER, c'est un élément de complexité pour nous. Et même si certains membres du Haut conseil breton pour le climat, de par leur recherche, ont une certaine familiarité avec les documents de planification régionale, ce n'est pas le cas de la majorité d'entre nous, donc on a aussi cette difficulté-là. Donc ça, c'est un premier point.

Sur la formation, alors entièrement d'accord avec la remarque, et vous avez sûrement lu et remarqué que dans notre bulletin, à plusieurs moments, la question de la formation, de l'accompagnement des producteurs, elle est mise en avant. C'est-à-dire que la question de la transition, ce n'est pas « Focon-Yaka », c'est comment on accompagne, comment on forme, comment on développe en profondeur une mutation du système de production. Et donc effectivement, ça passe par la formation des jeunes.

Alors il se trouve, pour répondre très concrètement à la question, que jusqu'à maintenant, nous sommes peu intervenus dans les lycées agricoles. Alors quelques-uns d'entre nous l'ont fait, mais de façon individuelle. Et donc c'est effectivement un levier sur lequel on pourrait jouer davantage, dans la limite du temps qu'on peut y consacrer.

Et puis sur les filières nouvelles, en tout cas qui reprendraient certaines cultures qu'on avait en région, en fait il faut penser deux choses. Il faut penser la production elle-même, certaines cultures qui peuvent avoir un intérêt, mais ça ne peut être développé qu'à la condition qu'il y ait une filière derrière. Et donc c'est bien l'ensemble du système qu'il faut prendre en compte, et pas uniquement dire que dans un climat plus chaud, on va produire plus de ce que vous voulez, du thé, du vin, etc., mais avoir une filière derrière, des débouchés, et être sûr que pour les producteurs, évidemment, il y a un revenu qui soit en rapport.

Et donc, ce que l'on met à plusieurs reprises dans notre document, c'est comment on passe de toutes ces séries d'expérimentations, certaines d'ailleurs soutenues par la Région, au passage à l'échelle. Comment est-ce que ces initiatives-là peuvent être soutenues et véritablement faire système et entraînent l'ensemble du système agricole dans cette mutation nécessaire. Et je terminerai que sur l'aspect scientifique, il ne faut pas prendre dans la science ce qui vous intéresse et mettre de côté ce qui ne vous intéresse pas.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Très bien. Merci à vous. Monsieur QUERNEZ.

Michaël QUERNEZ

Oui, cher président, chers collègues, Madame et Monsieur les coprésidents du HCBC, quelques mots.

Nous nous sommes retrouvés le 2 octobre dernier. Et je tiens à vous dire que j'ai beaucoup apprécié ce temps d'échange libre, pour le coup. À la fois, nous avons évoqué les relations, c'est une part des questions posées, les relations entre le Conseil régional de Bretagne et le HCBC, et la capacité à émettre plus d'avis puisque c'était une question posée. Nous en avons à nouveau échangé et je tiens à dire en totale transparence ici que j'ai pu aussi exprimer un avis à ce sujet, et de dire au HCBC que le soutien du Conseil régional de Bretagne leur était acquis et qu'il souhaitait aller plus loin. La question à la fois de la forme de gouvernance et des moyens alloués était une question qui pouvait se poser, elle se pose d'ailleurs depuis le début de la création du HCBC, mais qu'il appartenait bien au HCBC de répondre à ces questions et de regarder si, oui ou non, des financements que l'on qualifiera d'éthiques et partenariaux puissent contribuer aussi à votre travail, à la qualité de travail et à la quantité de travail que vous pourriez produire. Et donc, cette question est évidemment une question importante pour nous.

Pour ce qui est de l'interpellation qui n'est pas nouvelle de l'utilité du HCBC, je tiens à redire ici l'importance des avis qui nous sont adressés. À la fois, ils nous permettent, je dirais, en amont, de prendre un certain nombre de choses en considération. Et puis, vous l'avez dit aussi, dans la manière de travailler en aval, c'est-à-dire dans la co-construction des politiques publiques, ce qui me paraît être, pour ma part, mais c'est qu'un avis personnel, être la meilleure manière de contribuer à l'évolution des politiques publiques en Bretagne, c'est d'ailleurs d'y co-construire et de contribuer.

Quant à la question qui est posée, et cette affirmation qui nous est faite que nous aurions suffisamment d'instances pour pouvoir répondre à ces enjeux et qu'il y aurait une confusion entre ce qu'est le CESER et le HCBC, je pense que la confusion est à l'origine peut-être des propos de Madame LE CALLENNEC. Comment voulez-vous confondre ce qu'est la représentation du CESER, à savoir la représentation de la société civile avec tout ce qu'elle comporte, et les avis qui nous sont donnés par des experts, des scientifiques dont l'indépendance est connue ? Comment pouvez-vous confondre et comment pouvez-vous nous dire dans cet hémicycle que le seul CESER pourrait suffire à nous éclairer sur ces enjeux ? Au contraire, aujourd'hui le travail entre le CESER et le HCBC, et je m'en félicite, s'approfondit, et aujourd'hui le CESER se félicite d'avoir en Bretagne un HCBC qui contribue à l'expertise et à la qualité de ses travaux. Je pense que c'est une différence d'appréciation originelle, et je tiens à le redire ici, il n'y

a pas de confusion dans les missions des uns et des autres, mais il y a au contraire une belle complémentarité et je suis intimement convaincu qu'elle nous est collectivement utile.

Quant à dire qu'il y aurait de notre part une volonté d'appropriation et de communication, vous avez évoqué le budget vert. Franchement, c'est un outil, une aide à la décision lorsqu'il s'agit de prendre des orientations budgétaires et de faire des choix. Je n'ai pas le sentiment que nous communiquions beaucoup sur ce qu'est le budget vert en Bretagne, mais nous y tenons parce qu'il nous est utile et parce que nous avons été, je tiens à remercier Stéphane PERRIN-SARZIER et toutes les équipes et tous les services, nous avons été, peut-être un peu trop d'ailleurs, mais extrêmement exigeants sur la manière dont nous avons appréhendé cet outil.

Quant aux travaux du Shift Project, je crois que la polémique, elle est connue. Elle n'a de cesse d'être évoquée par vous. Je crois, au contraire, que les travaux du Shift Project peuvent aussi nous aider à la pleine conscientisation des problématiques qui sont les nôtres par l'ensemble des habitants de la Bretagne, par la société civile, par la jeunesse en particulier, les étudiants. Et je crois que c'est très important, le rôle des étudiants a été évoqué, et pour avoir participé il y a une quinzaine de jours à une manifestation organisée par l'UBO en présence de Monsieur JANCOVICI du Shift Project et des Shifters de Brest, où il y avait plus de 500 personnes, nous avons évoqué l'ensemble des problématiques qui sont tracées dans ce rapport d'activité. Je peux vous assurer que c'est essentiel que nous puissions avoir des contributions de cette nature qui sont ensuite mises au débat, mises au débat démocratique, et chacun s'en saisit ou ne s'en saisit pas. Mais moi, je pense qu'au contraire, ces contributions nous sont largement utiles.

Et quand vous évoquez, franchement, des pistes d'économie au regard du budget qui est le nôtre aujourd'hui au Conseil régional de Bretagne, près de 2 milliards d'euros, je sais que vous faites les petites additions et que ça fera des grands fleuves, mais 161 000 euros sur 3 ans, permettez-moi de vous dire que c'est quand même des crédits qui sont largement usés et utilisés avec, je dirais, qualité par les membres du HCBC et les travaux du HCBC. Autant vous dire que, franchement, je trouve que cet argent public est bien dépensé, bien au contraire, et il nous est largement utile pour pouvoir avoir ensuite de pleines décisions à prendre dans cet hémicycle. Dans tous les cas, moi je tiens à redire mon soutien au HCBC, l'utilité de ce dernier, et je suis intimement convaincu que ses travaux nous seront utiles dans les années à venir, contrairement à ce que vous semblez penser.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci, cher Michaël.

Permettez-moi, dans ces moments un peu troublés, dans ces moments où nous avons vu des pays basculer dans des démocraties illibérales, pour ne pas dire de la post-démocratie, que nous avons ici à défendre à tout instant les conditions de la démocratie libérale. Les conditions qui permettent la démocratie jusqu'au bout pour nos concitoyens et notamment les plus fragiles. Et parmi les conditions de la démocratie, il y a la science qui ne peut pas être contestée par les hommes et les femmes politiques. Il y a bien entendu la presse, la liberté de la presse, et il y a la justice et le droit.

Et effectivement, par moment, quand on est un homme ou une femme politique, il y a des avis scientifiques qui ne font pas plaisir, qui grattent sur la forme ou sur le fond. Il y a des articles de presse qui, le matin, nous piquent un peu. Et il y a des décisions de justice qui, effectivement, de temps en temps, mériteraient le silence plutôt que le commentaire. Parce qu'il en va de la démocratie. Et il est très important, à mon sens, de le redire ici.

Il y a un deuxième point qui mérite, là, je pense, une intervention, c'est de réagir à ce que vous avez dit, Madame LE CALLENNEC, en disant que le bon sens permet aux entreprises, aux collectivités et aux ménages de faire la transition. Je crois exactement l'inverse. Je ne crois pas qu'on emmènera notre société dans la transition par le bon sens. On bassine les gens à leur dire de mettre des pulls ou d'aller trier leurs déchets. On bassine les chefs d'entreprise à leur demander de faire des investissements de-ci, de-là. On bassine les collectivités en leur demandant de mettre des millions alors que, comme le disait Stéphane

PERRIN-SARZIER, tout cela n'est pas pris en compte dans la comptabilité nationale, ça ne fonctionnera pas. Il faut que depuis l'Europe jusqu'au niveau local, il y ait une vision, une stratégie et une comptabilité de ces sujets en parallèle de la comptabilité financière. C'est indispensable. Et ce sont vos amis à Bruxelles qui participent à détruire d'ailleurs cette comptabilité hors bilan qui pourtant est nécessaire et qui pourtant permet d'avoir un guide, un cap et de savoir vers où nous allons.

Parce que ni moi ni personne ici ne peut avoir par le bon sens la bonne attitude à avoir. Sur l'usage du verre plutôt que du plastique pour les contenants, sur la manière de se déplacer, sur la manière d'organiser notre habitat. Ce n'est pas le bon sens qui le permet. C'est un travail qui mêle, encore une fois, les professionnels, les entreprises qui ont leur mot à dire, la société civile organisée avec le CESER, les hommes et les femmes dont c'est le travail de travailler la science, la donnée et la connaissance, et enfin nous, les hommes et les femmes politiques qui, de par nos cultures, nos histoires, nos idéologies politiques, sont capables ensuite de débattre et de délibérer. Et je pense que c'est important de le redire ici pour qu'on puisse travailler correctement sur les sujets qui nous concernent.

Il y a dans les sujets de la transition, un vrai triangle stratégique à avoir en tête, ou en tout cas là pour le coup c'est ma conception, c'est ma conviction, ce n'est pas la science qui le dit, c'est ma conviction d'homme politique. Il y a un triangle à respecter, avec d'abord le sujet de l'autonomie, qui est remis sur le haut de l'actualité au regard de la situation géopolitique du monde, des risques que nous vivons. On en a parlé sur l'énergie, on pourrait en parler sur l'alimentation, on peut en parler encore sur la santé, sur la sidérurgie, sur l'ensemble des sujets sur lesquels nous avons des risques de dépendance majeure pour nous Européens, pour nous Français, et de fait, à notre modeste place, pour nous Bretons.

Il y a un deuxième pilier qui est le climat et le One health. C'est indispensable de l'avoir en tête. Vous dites, « oh oui, le climat et le One health ». C'est un vrai sujet et ça peut être pour vous une doctrine. Je pense que c'est l'espoir des gens vis-à-vis de leurs enfants, vis-à-vis de leur famille, que de bien vivre dans une bonne santé tout au long de la vie et avec un environnement qui va bien. Les gens qui ont de l'argent, d'ailleurs, permettez-moi de finir, sont les premiers à défendre leur propre environnement. Permettez-moi de dire que la collectivité peut protéger les plus pauvres. C'est un travail que l'on doit mener.

Applaudissements.

Et enfin, le troisième pilier qui permettra peut-être de nous réconcilier un petit peu, mais qui est aussi une conviction, c'est que nous avons les équilibres socio-économiques à assumer. Les équilibres socio-économiques à assumer, qui nous permettent de dire qu'effectivement, pour assumer ces transitions, pour assumer ce sujet de l'autonomie stratégique, qui peut être appelée souveraineté, nous avons aussi à regarder les équilibres socio-économiques. Parce que si la destruction d'emplois est massive, intense et douloureuse, on perd l'équilibre parce que ce trépied est interdépendant et on risque de perdre les conditions de la démocratie. Et c'est très important que l'on ait ce débat-là.

Et c'est pour ça que, dans le rapport que vous émettez, vous parlez, et je ne vais pas le remettre en question après ce que je viens d'indiquer, des lobbies agro-industriels. Mais moi, ce qui m'intéresse le plus, c'est de regarder comment on fait la transition sous condition d'emploi, sous condition d'équilibre socio-économique pour nos agriculteurs et pour les hommes et les femmes qui travaillent dans notre industrie agroalimentaire. Ça, c'est un sujet. Et ça, ça mérite d'être posé. Et c'est le sujet que nous essayons de travailler dans le SRADDET, qui est en cours de révision et qui nécessite encore du travail. Je rappelle que ce SRADDET, au passage, il est censé s'appuyer sur la stratégie nationale bas carbone, troisième volet qui n'arrive pas, avec une régionalisation de la SNBC, la stratégie nationale bas carbone, qui devait être régionalisée, promesse d'Elisabeth BORNE, Première ministre, et qui depuis ne cesse que d'être retardée.

Et nous, on nous dit, Monsieur le Préfet me dit « il faut avancer ». Oui, il faut avancer. Le gouvernement n'est pas capable de nous sortir sa stratégie nationale régionalisée. Nous avons la troisième programmation pluriannuelle de l'énergie régionalisée qui est aussi attendue. Nous avons la stratégie nationale d'adaptation climat sur laquelle nous attendons des éléments et enfin les textes européens qui mériteraient d'être un peu stabilisés si on veut être capables tous et toutes d'avoir une stratégie claire pour que nos entreprises investissent dans le bon sens, pour que les collectivités s'engagent dans le bon

sens et que les citoyens comprennent à peu près s'ils doivent effectivement changer certaines manières de vivre, d'acheter ou d'organiser leur stratégie personnelle.

Donc nous avons encore une fois à prendre du temps sur ces sujets et c'est pour ça que notre SRADDET ne sera pas prêt pour décembre. Notre SRADDET sera forcément travaillé au courant de l'année 2026 avec, je l'espère, des stabilisations sur certains éléments et un point sur lequel nous aurons le débat ici, nous aurons le débat au CESER, nous aurons, j'espère, l'avis des scientifiques, c'est ce sujet de la transition de l'agriculture.

Et c'est notre responsabilité d'abord parce que nous voulons installer 1000 agriculteurs par an. Et qu'on ne peut pas installer 1000 agriculteurs par an, on ne peut pas continuer à mettre de l'argent dans nos lycées agricoles, on ne peut pas continuer à dire qu'on veut être le territoire du bien-manger, le territoire qui assume une part de l'autonomie alimentaire de l'Europe, si on n'est pas capable de dire à nos agriculteurs vers où on va d'ici 2070, puisque je rappelle que les agriculteurs qui s'installent aujourd'hui, sortiront en retraite en 2070, date à laquelle beaucoup d'entre nous auront beaucoup moins mal aux dents. Mais il fera forcément beaucoup plus chaud, avec des températures différentes, avec un climat différent et avec des sols qui vont être impactés par ce changement climatique que le GIEC a posé, que les scientifiques ont posé, et nous le savons, qui est inéluctable pour la Bretagne.

Et donc il faut assumer cela, le regarder en face. Mais comme je disais tout à l'heure qu'il y avait un trépied, il y a le sujet aussi, nécessaire, de l'autonomie alimentaire. Et sur ce point, il faut que l'Europe se réveille. Il est indispensable que l'Europe nous dise vers quoi elle veut aller. Parce que 400 millions d'Européens, peut-être 500 millions d'Européens demain, c'est 1 000 milliards de calories/jour. C'est effectivement un changement de bol alimentaire. Vraisemblablement, et de manière implacable, il va falloir que globalement, on trouve des équilibres entre le végétal et l'animal dans le bol alimentaire, mais le 1 000 milliards de calories/jour, il va bien falloir le produire, et ce n'est pas dans le Sud qui est en train de se désertifier qu'on va produire, et notamment les protéines animales. Et sur ce sujet-là, il faut qu'il y ait un travail des scientifiques, il faut qu'il y ait un travail des politiques, depuis l'échelle européenne, Madame LE CALLENNEC, jusqu'à l'échelle locale, pour qu'on se dise dans les endroits d'Europe, et je mets de côté encore une fois l'évolution du bol alimentaire de nos concitoyens avec un travail pédagogique qu'il faut réaliser depuis l'école, etc., mais comment on fait pour produire les protéines animales et végétales dont nous avons besoin sur l'entièreté de l'Union européenne ?

Certains territoires sont en train de dire « pour respecter le climat, je choisis d'aller vers biomatériaux ou production énergétique avec mon sol ». Certains pays européens, quand je vais à Bruxelles dans le Comité des régions disent cela, parce qu'ils estiment que c'est la bonne stratégie, en disant que l'alimentation ce sera d'autres acteurs. Nous, nous avons un mixe. Nous savons que nous avons, et ça a été dit par Christian GUYONVARC'H, des stratégies qui permettent de remettre des cultures qui sont intéressantes chez nous. Le lin a été cité et je souscris à ce point. Il y a des sujets d'énergie sur lesquels on peut travailler, mais notre cœur de métier, c'est la souveraineté alimentaire, et à titre personnel, et c'est une conviction politique, je ne veux pas qu'on perde ce rôle, parce que le climat et les sols de la Bretagne le permettent, et notre culture et notre identité le permettent.

Donc il faut travailler ce trépied. Et je terminerai là, il faut travailler ce trépied, encore une fois, de notre stratégie d'autonomie alimentaire, de notre stratégie pour aller toujours et encore vers le One health et les équilibres environnementaux. Et enfin, garder en tête ces équilibres socio-économiques, parce que sinon encore une fois, les plus modestes seront fracassés par les choix que nous pourrions faire et ce serait dramatique pour l'avenir de la Bretagne.

Le sujet du cheptel doit être regardé de très près. Ça a été dit dans ce rapport, donc n'ayons pas peur, c'est écrit dans ce rapport que la vache, le gaz à effet de serre principal, c'est le rot de la vache, le pet de la vache, c'est le méthane, et c'est écrit là-dedans. Mais l'ennemi, c'est écrit aussi là-dedans, ce n'est pas la vache. L'ennemi, c'est potentiellement le soja brésilien. L'ennemi, c'est comment on organise l'alimentation du cheptel. L'ennemi, c'est notamment le risque des boucles, ce que vous avez appelé les boucles de rétroaction, qui, si on va à fond les ballons dans la réduction du cheptel, pourraient générer des augmentations de gaz à effet de serre par d'autres pratiques agricoles. Tout cela doit être regardé en face. Nous le ferons, mais je le redis, il y aura du débat, il y aura des libertés de parole des uns et des

autres, mais il y a une conviction, c'est qu'on doit être sérieux dans la période. Sérieux dans la période, depuis le local jusqu'à l'Europe.

Et donc vous aurez, Mesdames, Messieurs les Présidents du Haut conseil breton pour le climat, le soutien indéfectible de cette majorité pour vos travaux. Et vous aurez, Mesdames, Messieurs, la disponibilité totale de cette majorité pour débattre et aboutir, je l'espère, rapidement sur une vision stratégique qui nous permettra de participer aux évolutions, aux transitions et à notre souveraineté, tout en offrant aux Bretonnes et aux Bretons la qualité de vie qu'ils méritent. Voilà ce que nous ferons tous ensemble dans cet hémicycle dans les 12 à 15 mois qui viennent. Je vous remercie.

Applaudissements.

Je passe la parole à Ronan PICHON pour le plan sur les pollinisateurs, vaste, très beau sujet aussi. Je laisse la présence à Michaël QUERNEZ et je raccompagne les coprésidents.

Plan régional en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation 2025 – 2031

Ronan PICHON

Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Merci, Monsieur le Président,

Je ne suis pas sûr que le sujet que je vais apporter soit de nature à apporter beaucoup d'optimisme au-delà des propos qui ont été portés. Juste quelques mots en préambule à la présentation des engagements du Conseil régional dans le cadre du plan régional en faveur des insectes pollinisateurs et des abeilles. Juste rappeler que ce document qui vous est présenté aujourd'hui, il vous est présenté en grande partie, je dois de pouvoir le présenter aujourd'hui, à la fois au travail et à l'engagement des élus du groupe Bretagne ma vie qui ont poussé ce sujet au sein de la majorité, à Delphine ALEXANDRE qui en a assuré le pilotage pendant plusieurs mois et avec un investissement reconnu, et puis avec l'ensemble de la majorité aussi qui a voulu que le Conseil régional de Bretagne se saisisse de cet enjeu des pollinisateurs sauvages et des abeilles, dans le cadre à la fois de ses prérogatives et de ses moyens et à la hauteur de ses prérogatives et de ses moyens.

Alors ça, c'est le préalable. Juste pour rappeler de quoi on parle. La situation des pollinisateurs sauvages et des abeilles, c'est une situation sur laquelle il y a encore des inconnus scientifiques. Il y a des éléments qui sont connus, qui sont maîtrisés. On sait que ces insectes jouent un rôle essentiel dans la chaîne du vivant, en permettant la reproduction de nombreuses plantes. Il joue un rôle essentiel également dans la production agricole, on a parlé tout à l'heure de production alimentaire. On sait aujourd'hui que, enfin on le sait même depuis longtemps, mais là on en a davantage de preuves, que sans pollinisateurs, les productions végétales, y compris productions végétales de l'alimentation animale, s'effondreraient, et elles le font déjà dans certains espaces où les populations de pollinisateurs se sont trop effondrées. Cet élément-là est un élément connu.

Il est également connu que les pollinisateurs sauvages, dans la cohorte générale des populations d'insectes sur la planète, en Europe en particulier et en Bretagne également, subissent des pressions terribles, il y a des effondrements de populations à l'échelle mondiale, il y a des effondrements des populations à l'échelle européenne, et malheureusement, la Bretagne n'est pas épargnée non plus. Sur ce sujet-là, cette semaine, on a le congrès mondial de l'UICN qui a mis à jour certaines de ses listes rouges d'espèces menacées et notamment la liste des statuts des espèces des pollinisateurs sauvages en Europe. La mise à jour précédente remontait à 2014. En l'espace de 11 ans, la connaissance a un peu progressé, il y a davantage d'espèces dont le statut est bien identifié, malheureusement. Ça se traduit par une augmentation considérable du nombre d'espèces menacées d'extinction. Je ne parle pas d'espèces en danger, je parle vraiment d'espèces menacées d'extinction. Leur nombre a doublé entre 2014 et 2015 sur les listes de l'UICN. C'est un enjeu essentiel, c'est un enjeu important, et il faut pouvoir travailler là-dessus.

La connaissance scientifique des pollinisateurs sauvages est quand même quelque chose qui se développe via des travaux, des avancées. Je reviendrai aussi sur le rôle que le Conseil régional de Bretagne joue dans ce sujet. Mais je voudrais aussi pouvoir dire qu'il n'est pas possible de se dire qu'on pourrait remplacer les services écosystémiques ou agroécologiques des pollinisateurs sauvages en s'appuyant sur nos abeilles domestiques. Parce qu'il faut aussi dire la vérité, aujourd'hui, il y a environ 80 000 colonies d'abeilles domestiques en Bretagne. La moitié sont aux soins de quelques professionnels. L'autre moitié, de plusieurs milliers, d'amateurs qui font ça par passion, par envie. Et l'état de santé de ces colonies d'abeilles est plus que préoccupant, il est alarmant.

Elles subissent elles aussi des pressions considérables en lien avec les usages des pesticides, en lien avec la propagation de parasites qui viennent fragiliser les colonies, en lien aussi avec la propagation de maladies, en lien aussi avec la propagation non maîtrisée d'espèces exotiques envahissantes, je pense notamment au frelon asiatique qui fait un carnage dans certaines ruches. La conjonction de ces facteurs-là contribue à ce que la santé de nos ruches en Bretagne soit extrêmement fragile. Et c'est là aussi un enjeu de drame humain parce qu'il y a des personnes qui s'investissent depuis des années par passion dans le soin de leurs ruches, de leurs colonies d'abeilles, et qui se lèvent un matin face à un rucher vide, face à des ruches dévastées, c'est un drame humain. Et puis pour celles et ceux qui s'engagent professionnellement, dans l'apiculture, à titre professionnel, que ce soit à titre principal ou en conjonction avec une autre activité agricole, c'est aussi un drame humain et un drame économique et social parce qu'on peut se retrouver avec une personne qui voit son outil de travail, si on peut dire, dévasté en l'espace de quelques jours. Et donc c'est un enjeu essentiel d'arriver à permettre aussi qu'au-delà de la question des pollinisateurs sauvages, que la question des abeilles dites domestiques et des apiculteurs et apicultrices soit réellement prise en compte.

On a, face à cette situation pas très réjouissante, il faut bien l'avouer, on peut se poser la question de savoir que font les pouvoirs publics. La vérité nous oblige à dire que jusqu'à présent, il y a eu très peu d'actions ciblées sur ces questions-là. C'est quelque chose qui est passé un peu sous les radars, enfin qui n'a pas été l'objet, le focus, le thème principal d'action. C'est quelque chose qui est en train de changer. La France a commencé à s'engager sur des plans nationaux en lien avec les questions des pollinisateurs il y a une dizaine d'années environ. L'Europe a lancé un travail dans ce cadre-là. Et le document qui vous est proposé aujourd'hui s'inscrit pleinement dans cette logique de coordination d'effort européen, national et régional. Européen parce que l'Europe a décidé d'une loi sur la restauration de la nature qui, entre autres, impose, demande et exige des États européens de travailler à arrêter les chutes de population de pollinisateurs d'ici 2030, c'est-à-dire demain. L'État, qui, dans ce cadre-là, a élaboré une stratégie nationale, un plan national sur les pollinisateurs, dont la déclinaison régionale est en annexe du document. Et la Région, parce que par une volonté politique forte de notre majorité, nous avons voulu que la Région soit associée à la fois à l'élaboration et ensuite à la mise en œuvre de ce plan pollinisateur sur le territoire breton, parce que nous estimons indispensable de coaliser toutes les forces au regard de l'importance de l'enjeu.

Dans ce cadre-là, nous avons bien l'intention et j'ai bien l'intention que la Région prenne véritablement sa place de chef de file des collectivités locales et que l'on arrive à amener les autres collectivités locales de Bretagne également à développer leur action en faveur des pollinisateurs sauvages et des abeilles et de l'apiculture. Et c'est un enjeu qui sera à mettre en œuvre dans les prochains mois, dans les prochaines années, qui devra s'inscrire également dans le contexte plus global de la stratégie régionale biodiversité qui sera présentée ici même dans quelques mois, qui est en cours d'élaboration. Et donc, c'est dans cet ensemble de logiques de coordination et de coopération que devra s'inscrire la mise en œuvre de ce plan régional en faveur des insectes pollinisateurs et de l'apiculture.

Le document, comme je le disais, comprend une partie qui répond à la régionalisation du plan national, et donc notre action s'inscrit ici dans ce cadre régionalisé, et c'est pour cela que dans les engagements du Conseil régional nous avons rappelé les actions que nous portons et qui s'inscrivent dans un cadre qui permette la préservation, la conservation ou la restauration notamment des habitats des pollinisateurs. Nous rappelons aussi les actions déjà engagées en lien avec les questions apicoles et notamment par mon collègue Arnaud LÉCUYER dans le cadre de la politique agricole de la Région Bretagne, avec les moyens dont on dispose. Nous avons également posé 45 nouveaux engagements qui s'inscrivent dans la transversalité des politiques régionales pour permettre d'aller plus loin dans l'action en faveur de la préservation et de la restauration des pollinisateurs sauvages, mais aussi pour aider le monde apicole en Bretagne à avancer, à surmonter ou même simplement à survivre à la crise à laquelle il fait face en ce moment.

Le cadre dans lequel se déroulent ces actions, je le disais, c'est le contexte régional du plan national en faveur des pollinisateurs, les questions de l'évaluation, c'est-à-dire comment regarderons-nous l'efficacité des mesures que nous proposons. Nous posons déjà d'entrée de jeu l'horizon 2028 comme étant un point d'étape essentiel sur nos actions pour que nous puissions en faire un bilan, les évaluer et

éventuellement les étoffer. Le plan régional, c'est-à-dire la déclinaison régionale du plan national, aura une évaluation à son terme en 2031, dans un cadre, une évaluation qui, elle, s'appuiera largement sur un protocole scientifique, parce que cette évaluation du plan régional doit servir à rendre des comptes à l'Europe pour évaluer l'efficacité des politiques, des politiques nationales et donc des politiques en France et donc en Bretagne, pour juger de la qualité des résultats en matière de restauration et de préservation des pollinisateurs.

Dans le document, le cadre du protocole est décrit. Il y aura des zones témoins qui seront étudiées tous les ans jusqu'à ce qu'on obtienne des résultats. Ces zones-là seront déterminées de manière semi-aléatoire, pour s'assurer d'avoir une représentation de la diversité des milieux, mais aussi pour s'assurer que ce ne soient pas des endroits sélectionnés par avance, avec soin, comme étant forcément ceux qui donneront le meilleur résultat. Voilà, c'est le cadre global dans lequel se pose ce document, c'est des actions qui commenceront dès 2026. C'est l'engagement par la Région de suivre les travaux, de suivre leur avancée et de servir d'aiguillon. Et c'est également de la part de l'État, donc à partir de 2027, un début du suivi scientifique pour juger des progrès des actions qui sont présentées.

Un dernier mot pour terminer, pour rappeler que ce document, et notamment la partie régionalisation du plan national sur les pollinisateurs, a été construit avec une centaine d'acteurs différents sur le territoire breton, que ce soit des services de l'État, des services de la Région, des scientifiques, des actions naturalistes, des acteurs professionnels de l'agriculture et des représentants également du monde apicole dans sa diversité, et c'est ce qui a permis, sur le chantier de l'élaboration de ce plan, de disposer d'un plan d'action en 17 grandes fiches-actions qui visent à cadrer les engagements et les avancées en matière de protection des pollinisateurs sauvages et en matière également d'accompagnement du monde apicole vers, je l'espère, une nouvelle prospérité dans les années à venir.

Voilà en quelques mots le cadre dans lequel se pose le document. Je pourrais en lire des éléments, en faire l'inventaire général, mais juste quelques éléments sur des enjeux très importants sur lesquels le plan régional doit s'investir, et nous entendons bien jouer notre rôle. La question des pesticides est centrale sur la question de la santé des populations d'insectes et des insectes pollinisateurs en particulier. Je rappelle donc qu'il y a un engagement dans le SRADDET pour cette volonté de sortie des pesticides à horizon 2040. Je rappelle également que nous accompagnons des territoires dans une démarche Zéro phyto 2040 dans cette logique-là, que nous avons la ferme intention de faire entrer de nouveaux territoires dans ce dispositif à brève échéance et que cette démarche sera suivie et sera coordonnée au regard de ces enjeux sur les pollinisateurs et sur les abeilles.

Nous avons également un enjeu très fort sur la question des préservations des habitats. La Bretagne est riche en habitats potentiellement propices aux pollinisateurs sauvages et aux abeilles. Je pense notamment à toutes les prairies dont nous disposons, les prairies naturelles qui sont des véritables havres de biodiversité qu'il faut préserver, les zones humides qui sont également des enjeux très importants, l'ensemble de l'architecture bocagère, les haies et talus qui peuvent aussi servir d'armature et de support à une biodiversité robuste. Et puis, même si la Bretagne n'est pas une grande région forestière, dans nos forêts, de disposer aussi de méthodes de gestion qui permettent, via des îlots de sénescence, via des espaces en libre évolution, de réaccueillir à nouveau dans ces forêts une véritable biodiversité riche et robuste qui permette notamment aux fonctions de pollinisation de se produire.

Et puis je terminerai juste sur la question apicole. Il y a des enjeux essentiels pour aider les apiculteurs dans les questions de suivi sanitaire de leurs ruches et de leurs colonies. Il y a un enjeu aussi à mieux accompagner les milliers d'apiculteurs amateurs en Bretagne pour eux aussi les aider à mieux prendre en compte ces questions de suivi sanitaire dans les soins qu'ils apportent à leurs ruches parce que c'est des questions complexes et c'est des questions qui ne s'improvisent pas. Et il faut pouvoir permettre justement que ces amateurs pratiquent leur apiculture de la manière la plus efficace et la plus savante possibles, et puis renforcer les liens entre les pratiques apicoles et les autres pratiques agricoles, et notamment en encourageant aussi des agriculteurs à se diversifier, voire à accueillir des ruches sur leur exploitation, voire eux-mêmes à porter un volet apicole dans leur production pour qu'ils apprennent à mieux articuler et à mieux profiter des fonctions pollinisatrices de ces ruches, et qu'ils apprennent aussi à mieux prendre soin de ces insectes qui sont indispensables à leur autre activité agricole et donc que

tout le monde puisse mieux monter en compétence sur ce sujet. Voilà en quelques mots le cadre général de ce document, et puis si vous avez des questions, des interrogations, je vous écoute.

Applaudissements.

Michaël QUERNEZ

Merci, Monsieur le Vice-président. J'ai cinq inscrits et une explication de vote. La parole est à Monsieur LE FUR.

Patrick LE FUR

Merci Monsieur le Vice-président,

Nous sommes particulièrement attentifs au sujet essentiel des pollinisateurs et de la pollinisation. Nous apportons notre soutien aux apiculteurs et j'ai personnellement autorisé l'installation d'une trentaine de ruches sur mes terres.

Par ailleurs, nous pensons que plafonner une enveloppe budgétaire annuelle de 150 000 euros dédiée à la reconstitution des cheptels est une aberration. J'ai longuement parlé avec plusieurs apiculteurs à ce sujet, leurs inquiétudes et leurs incompréhensions sont manifestes. Avec ce bel été, les frelons se sont multipliés, les dégâts sur les cultures et sur les abeilles sont importants. Il est donc à craindre que ce soit encore pire l'an prochain. À cette catastrophe s'ajoute la concurrence déloyale des miels importés d'Ukraine ou de Chine, qui ne respectent pas les normes européennes et sont sanitairement discutables. Le Rassemblement national demande que la Région renforce son soutien à la filière apicole, à la lutte contre les espèces invasives et à la préservation de l'abeille noire, véritable trésor breton.

Parallèlement, nous sommes bien évidemment pour une réduction des pesticides, mais sans dogmatisme, le remède étant parfois plus grave que le mal. Oui, nous devons réduire l'usage des produits phytosanitaires, mais sans une idéologie punitive. Interdire brutalement comme Bruxelles l'a tenté, c'est fragiliser nos agriculteurs et notre production. Nous défendons une approche équilibrée, développée, le biocontrôle, reconstituer le bocage, promouvoir les rotations culturales, tout en laissant aux agriculteurs le temps et les moyens d'évoluer. Il nous faut favoriser les haies bocagères, les prairies, les zones humides, et favoriser l'installation de ruches sur des zones de friche ou, comme je l'ai fait, sur des zones sensiblement éloignées des cultures afin d'offrir, certes, des plantations agricoles, mais aussi une diversité de plantes sauvages propices au développement d'insectes divers et variés.

Mais attention aux contradictions. On détruit des terres agricoles pour implanter des éoliennes ou des panneaux photovoltaïques au sol, alors qu'on prétend défendre la biodiversité. Le RN rappelle à la cohérence : pas de transition énergétique contre nature et contre l'agriculture. N'oublions pas que nos agriculteurs sont les premiers acteurs de la biodiversité et de l'écologie. Ils sont pleinement conscients de l'importance des insectes pollinisateurs, car sans eux, pas de récolte.

Vous le savez, Monsieur le Président, nous sommes pour une préférence nationale et régionale. Nos moyens financiers sont à déployer auprès des filières bretonnes de semences locales, auprès des circuits courts de l'agriculture et de tous les autres domaines qui nous permettent de diminuer notre empreinte carbone et donc de préserver nos insectes. Malheureusement, avec le Mercosur et tous les autres traités internationaux signés par l'Union européenne, la sauvegarde de notre modèle agricole, et par ricochet la sauvegarde des pollinisateurs, sont en danger.

Monsieur le Président, je vous sais soucieux de la situation sanitaire de nos campagnes, mais cette Union européenne nous conduit droit à la dépendance alimentaire et à la stérilisation de nos terres. Je vous rappelle que le sujet qui nous rassemble aujourd'hui est en effet crucial. Le déclin des pollinisateurs, qu'il s'agisse de l'abeille domestique, de l'abeille noire bretonne ou des insectes sauvages, est une réalité scientifique, écologique et agricole. Le Rassemblement national votera ce plan s'il reste un outil au service du bon sens : protéger les pollinisateurs, soutenir les apiculteurs et les agriculteurs et préserver notre biodiversité sans sacrifier notre souveraineté. Nous serons vigilants pour que cette feuille de route ne devienne pas un instrument de contrainte idéologique, mais bien un levier de protection et de prospérité pour notre Bretagne. Je vous remercie.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Je vous remercie. Merci, Monsieur LE FUR. Madame NICOLAS, vous êtes inscrite en explication de vote, je vous reviens tout à l'heure. La parole est à Monsieur LE HIR,

Loïc LE HIR

Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président,

Il y a pile un an, lors de la COP 16 biodiversité, les scientifiques chiffraient à un million le nombre d'espèces menacées et les pollinisateurs sont en première ligne. Ces pollinisateurs sont pourtant indispensables pour notre sécurité alimentaire, pour nos vies. Leur effondrement, comme celui de tous les insectes, est observé depuis bien longtemps. Chacun et chacune d'entre nous a pu s'en rendre compte très aisément en regardant simplement les parebrises et les feux des voitures ou en faisant le constat d'un printemps de plus en plus silencieux chaque année. C'est une découverte pour personne. Aujourd'hui, il est plus qu'urgent de sensibiliser tous les Bretons et toutes les Bretonnes de l'intérêt d'agir avec une grande ambition pour restaurer les populations d'insectes et pour les préserver. La Région, par ses compétences, possède des leviers.

Vous nous présentez aujourd'hui un plan relatif aux insectes pollinisateurs qui a été copiloté avec l'État. Il a donné lieu à une large concertation. Nous nous en félicitions. L'ensemble des acteurs partenaires ont permis d'aboutir à une rédaction d'un plan plutôt riche. Selon vos dires, en commission, nous n'avons pas obligation de le voter. Mais pourquoi se l'interdire ? Un coup on vote, un coup on ne vote pas. Comme vous l'avez dit hier, pour le plan mobilité des biens et des marchandises, un vote aurait permis d'acter un engagement fort de notre collectivité pour ce plan pollinisateur et d'assurer notre adhésion à toutes celles et ceux qui ont participé à son élaboration et qui vont réaliser les actions. Là on peut s'interroger sur vos intentions, et encore plus à la suite de votre justification sur l'intérêt de voter le plan fret hier.

Ce qui nous est proposé de voter aujourd'hui sont de simples engagements parallèles qui ne suffiront pas à répondre efficacement au déclin des insectes et à l'ensemble du plan des insectes pollinisateurs. Sur ce premier palier, vous indiquez dans le rapport que l'abeille noire bretonne a un caractère insulaire, ce qui est faux. Elle l'est devenue. En réalité, c'est la race d'abeilles endémique de toute la Bretagne. Elle est menacée depuis l'après-guerre par l'hybridation due à l'introduction d'abeilles venues d'Angleterre, d'Italie et autres contrées et de l'importation de reines réputées plus productives. L'apiculture n'a pas échappé au productivisme. Ces abeilles sont pourtant plus fragiles, moins adaptées à notre environnement breton et nécessitent un plus grand suivi de l'apiculteur pour éviter la mortalité des colonies. La Région Bretagne soutient le Conservatoire de l'abeille noire d'Ouessant, mais ce plan était aussi l'occasion de s'attacher à la reconquête de cette abeille sur le continent et de s'appuyer sur les initiatives locales comme au Cap Sizun ou dans le Pays Bigouden.

Sur les pratiques agricoles, vous affirmez avoir un cap clair et ambitieux en matière de pesticides, sans réellement le démontrer. Pour nous, c'est tout l'inverse. Non, votre cap n'est pas clair et loin d'être ambitieux. Prenons simplement votre position récente sur l'avenir de la politique agricole commune, où vous regrettez l'abandon de la proposition du règlement sur l'utilisation durable des pesticides, qui, à nos yeux et aux yeux de tous les écologistes, manquait d'ambition. Notons aussi que la vente d'insecticides augmente toujours en Bretagne. D'insecticides, je ne parle pas que des pesticides, je parle uniquement des insecticides. Alors, s'agissant de la sauvegarde des insectes pollinisateurs, il nous paraît déplacé de parler ici d'ambition.

Monsieur le Vice-président, en d'autres temps, vous promettiez à vos électeurs et électrices une sortie des pesticides en 2030. Où en êtes-vous aujourd'hui ? Vous seriez-vous perdu en chemin ? Si vous souhaitez montrer une ambition en matière de sortie de pesticides, sensibiliser ne suffira pas. Il faut absolument éco-conditionner les aides agricoles et favoriser une agriculture bien plus diversifiée et respectueuse de l'environnement, et tout particulièrement la bio. À ce propos, il y a encore beaucoup à faire. Juste un exemple.

En commission permanente, par vos votes pour les aides agricoles, vous favorisez encore et toujours l'agriculture de conservation, grande utilisatrice de glyphosate, que certains de votre majorité disent

combattre, y compris vous, Monsieur le Vice-président. Pourtant, ce produit toxique est un facteur de danger important pour nos insectes et contribue fortement à leur effondrement. Il est dit aussi dans le plan ou dans vos engagements que l'agrandissement des exploitations pose problème. Ce qui pose réellement problème pour les pollinisateurs et toute la faune, qui joue un rôle fondamental dans le fonctionnement de l'écosystème, c'est surtout l'agriculture intensive et hors-sol qui amène à l'uniformisation de nos paysages et de nos cultures, à l'agrandissement des parcelles, à la destruction des arbres, des talus, qui est pénalement punissable, des haies et des chemins ruraux, qui est aussi un délit selon le Code rural. Ce sont pourtant de véritables refuges et corridors écologiques. En résumé, seule une sortie des pesticides pour 2030 associée à un changement de modèle agricole permettra de véritablement préserver et restaurer les populations d'insectes. Vous, vous nous dites 2040, mais vos actions trop molles ne permettront pas d'y être. Et il en va pourtant de la survie des espèces.

Sur votre soutien spécifique à la filière apicole, il est devenu bien moins volontariste depuis quelques mois, et même depuis la dernière CP. En effet, ces derniers mois, avec d'abord une révision de la baisse des MAEC API, et depuis la dernière CP, avec un resserrement des critères d'accès à l'aide au renouvellement des cheptels d'abeilles, que vous avez plafonnée à 150 000 euros, ça vient d'être dit, et que vous avez votée, Monsieur PICHON. J'ai envie de vous dire que l'on aurait pu espérer mieux comme soutien aux apiculteurs qui doivent faire face à ces pertes toujours plus importantes dues au dérèglement climatique, que vous avez oublié de citer, aux risques sanitaires, aux pesticides et aux prédateurs comme le frelon asiatique, nuisible pour beaucoup d'insectes. Ce dernier est encore plus présent en cet automne.

J'ai personnellement des ruches. Assez souvent, c'est plutôt une quinzaine de frelons qu'on retrouve et année après année, il y en a de plus en plus. Et pourtant, vous ne proposez aucune action pour s'en prévenir. Le piégeage ne démontre pas son efficacité et selon le Muséum national d'histoire naturelle et de l'Institut de l'abeille, il peut être même contre-productif. Sur des expérimentations, le Muséum d'histoire naturelle dit même que parfois, pour un frelon capturé, on capture jusqu'à 99 autres insectes, parfois très menacés. Tant que la sélectivité des pièges ne montre pas son efficacité, il faut laisser le piégeage aux initiés, comme les apiculteurs, et surtout respecter les périodes de piégeage préconisées par les scientifiques au risque, sinon, de participer au déclin des insectes. La Région peut agir en ce sens, par exemple par des aides à l'innovation, et jusqu'à solliciter l'État pour classer le frelon en danger sanitaire de première catégorie pour qu'elle mette les moyens pour lutter. Car la destruction des nids, toujours en plus grand nombre, devient une lourde charge pour les collectivités qui se sont engagées à les financer.

Ensuite, en matière de formation, une action pour favoriser la conduite des cheptels d'abeilles en apiculture naturelle et biologique aurait été le bienvenu, pour que cesse notamment l'usage de produits phytopharmaceutiques dans les ruches, comme l'amitraz ou le fluvalinate, ce sont des acaricides chimiques qui permettent de lutter contre le varroa. Difficile de demander l'arrêt des pesticides quand on en utilise soi-même. Il y aurait encore beaucoup à dire, car les insectes pollinisateurs, et tout particulièrement l'abeille, sont des sujets qui me tiennent à cœur. Mais je suis déjà un petit peu long. Je pourrais poursuivre sur les dangers d'une trop forte concentration d'abeilles domestiques, notamment dans les villes, qui est néfaste pour la survie des autres insectes pollinisateurs et qui reste un sujet ignoré dans votre bordereau.

Pour conclure, si le plan en faveur des insectes pollinisateurs est plutôt complet, votre feuille de route, bien trop timide, ne permettra pas d'arrêter l'effondrement des insectes. Et surtout, comme souvent, il manque d'informations sur vos engagements financiers et sur la ressource humaine qui sera pourtant nécessaire pour animer le plan pollinisateur et aussi accompagner les actions de l'ensemble des acteurs. Je vous remercie.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Parole à Madame PRIGENT pour Breizh a-gleiz.

Christine PRIGENT

Breizh a-gleiz

Oui merci, Monsieur le Président, chers collègues,

Je voudrais commencer mon propos par féliciter les apiculteurs, qu'ils soient bénévoles ou professionnels, pour le travail qu'ils effectuent depuis des décennies et la mise en alerte, parce qu'ils suivent au quotidien l'effondrement des abeilles, et quand ils voient leurs outils de travail ou leurs ruches qui sont vides, c'est vraiment une profonde… Ils sont désolés et c'est vraiment très violent pour eux.

Dans les propos introductifs de ce bordereau, on peut lire, je cite : « Dans un contexte national marqué par des revirements sur la transition écologique, notamment concernant l'usage des produits phytosanitaires, la Région Bretagne fait le choix de la cohérence et de la constance. Elle affirme un cap clair et ambitieux fondé sur des actions concrètes pour contribuer à inverser localement la trajectoire préoccupante du déclin des pollinisateurs. » Nous partageons évidemment ce constat et ses objectifs.

La première partie du document insiste sur l'importance des pollinisateurs et leur service rendu, qu'il soit écologique ou économique. En Europe, par exemple, 85 % des cultures dépendent de la pollinisation par les insectes. En France, la valeur économique du service de pollinisation pour les productions destinées à l'alimentation humaine est estimée entre 2,3 et 5,3 milliards d'euros, soit jusqu'à 12 % de la valeur totale des productions agricoles. Au passage, l'abeille, comme tous les insectes pollinisateurs, n'est ici vue que par sa valeur capitaliste et son utilité. La faune et la flore qui ne seraient pas directement utiles peuvent-elles donc être détruites ? C'est une fois de plus d'une vision anthropocentriste dont il s'agit.

Insister sur le déclin des insectes pollinisateurs est une chose, mais la situation spécifique de la Bretagne et la part importante de l'agriculture dans son économie et sur l'ensemble du territoire auraient gagné à être développées. Bilan actuel, évolution sur les dernières années, actions menées et leurs résultats. De même, le CESER, dans son avis, aurait apprécié que les facteurs qui jouent négativement sur les pollinisateurs et le service de pollinisation en Bretagne soient explicitement présentés en les hiérarchisant. C'est une condition nécessaire à tout projet étayé des propositions d'action du Conseil régional et de leur capacité à inverser le déclin. Ce plan s'inscrira dans la stratégie régionale pour la biodiversité, la SRB, qui sera présentée en juin 2026. Contribuer à la protection de la biodiversité dans sa globalité apportera un plus pour la protection des insectes pollinisateurs et réciproquement.

L'abeille est une véritable sentinelle des écosystèmes, aux avant-postes des déséquilibres qui touchent désormais toutes les régions. L'enjeu de la restauration du bon état écologique des écosystèmes bretons est essentiel pour la survie de toutes les espèces, y compris les êtres humains. Dans le chapitre sur l'engagement de la Région dans la mise en œuvre du plan breton pour les pollinisateurs, il est écrit, je cite : « Par ses politiques agricoles, forestières et apicoles, la Région Bretagne soutient une transition agroécologique et sylvicole ambitieuse qui contribue, par ses effets, à l'amélioration des milieux naturels. Le déclin des insectes pollinisateurs est en grande partie lié à l'usage massif des pesticides. »

Cet engagement est développé dans l'axe 2 du plan qui porte sur le développement des pratiques agricoles forestières et de la plantation en faveur des pollinisateurs. Cette pratique agroécologique, en plus de renforcer la résilience au changement climatique, permet de réduire les coûts d'intrants et d'améliorer les ressources alimentaires pour les pollinisateurs. Ce n'est pas facile. C'est bien de le dire, ce serait mieux de le faire. La question des pesticides revient sans arrêt, tout au long du plan. Mais avec le recul de l'État sur les MAEC, alors que beaucoup d'agriculteurs souhaitaient s'engager, il est difficile de voir une véritable ambition pour une nouvelle politique agricole bretonne, qui est pourtant devenue indispensable.

De même, dans son rapport sur l'agriculture, le HCBC écrit : « Il sera nécessaire de faire évoluer les systèmes de production ». Les menaces que fait peser l'agriculture conventionnelle sur la biodiversité et sur la santé humaine et environnementale, notamment par sa dépendance aux intrants de synthèse, pesticides, fertilisants, conduisent déjà la profession à opérer une transition agroécologique. Il s'agira de réduire l'empreinte environnementale par la substitution des pratiques actuelles, par des méthodes inspirées du fonctionnement des écosystèmes naturels, comme les SFN, les solutions fondées sur la nature. Demain, nous débattrons de la feuille de route régionale santé, One health, sur laquelle notre collègue Valérie TABART interviendra. One Health, une seule santé pour les humains et les écosystèmes. Le déclin des abeilles et autres insectes pollinisateurs est un signe fort qui doit nous alerter et nous oblige à agir de toute urgence.

En conclusion, le bordereau porte une intention louable, mais la régénération des pollinisateurs passe essentiellement par le renoncement aux pesticides par nos agriculteurs. Dans la situation actuelle, nous ne sommes pas convaincus par ce plan pour enrayer le déclin massif des insectes pollinisateurs. En inscrivant pour la première fois l'enjeu de la préservation des pollinisateurs, vous apportez une nouvelle bonne raison de souscrire à l'engagement d'une région sans pesticides à notre agenda politique, sans attendre 2040. Il sera sans doute trop tard pour nos abeilles. Je vous remercie.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Nous poursuivons avec Agnès LE BRUN.

Agnès LE BRUN

Merci, Monsieur le Président. Je vais vous demander de mettre vos casques, je vais vous y inviter, s'il vous plaît.

[Propos en breton que rend compte la traduction ci-après.]

Mes chers collègues, aujourd'hui je vais vous parler breton et aujourd'hui nous parlons du pouvoir breton en ces jours où l'on se sent plus Breton que Français. Alors que constatons-nous ? Une liste d'engagements que nous voyons sous nos yeux. Une liste d'engagements pour protéger les abeilles et les bourdons. C'est positif, bien sûr. Et bien évidemment, c'est positif également tout ce qui peut favoriser l'équilibre naturel. Mais où en sommes-nous en Bretagne ? De quel budget tirerons-nous les sommes nécessaires à la Région ? Comme on dit dans le Trégor : « propos en breton », « nul ne peut donner ce qu'il ne possède ». « propos en breton », combien cela coûtera ? Ce sera donc une abstention. Je vous remercie.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous, *trugarez*. Denis PALLUEL, pour la majorité.

Denis PALLUEL

Bretagne ma vie

Oui, merci Monsieur le Président, chers collègues.

Effectivement, j'interviens pour la majorité. Quand on parle de la protection des abeilles, c'est souvent en pensant uniquement au bon miel qu'elles produisent, et c'est vrai. Pourtant, l'utilité des abeilles et des pollinisateurs sauvages est beaucoup plus que mettre la main dans un pot de miel, c'est un maillon essentiel de la biodiversité. C'est un enjeu vital pour une Bretagne vivante.

Les pollinisateurs assurent la reproduction de 90 % des plantes à fleurs et conditionnent 85 % de nos cultures. Leur disparition mettrait en péril notre souveraineté alimentaire et l'équilibre de nos écosystèmes. Or, leur déclin est massif : perte de 75 % de la biomasse d'insectes en Europe en 30 ans, 37 % d'abeilles en moins, 31 % de papillons disparus. En Bretagne aussi, les signaux sont alarmants, et Ronan PICHON l'a bien rappelé, en raison des pesticides, mais aussi des virus, des parasites, des espèces invasives, etc. C'est pourquoi notre majorité s'est mise d'accord dans son accord programmatique sur la mise en place d'un plan régional en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation pour la période 2026-2031.

Ce plan n'est pas un document de plus, c'est une feuille de route concrète, lisible et opérationnelle, à la hauteur de l'urgence écologique que représente le déclin des abeilles, bourdons, papillons et autres insectes essentiels à la vie et à la transmission de la vie. Ce plan, à côté du plan national État-Région, met en exergue, valorise et bonifie de nombreux programmes déjà existants de la Région. Tout s'appuie sur une politique et une intelligence transversales des mesures déjà en œuvre, renforcées et articulées entre elles. Cela concerne l'agriculture, l'eau, la biodiversité, mais aussi les lycées, l'aménagement des ports, des aéroports, le tourisme, la commande publique, la formation et l'éducation.

Les principales avancées de ces fiches-actions. Ce plan comprend donc 17 fiches-actions, soit 139 mesures opérationnelles. Parmi elles, on peut citer juste quelques-unes. Breizh Talus, pour renforcer le maillage bocager et ses fonctions écologiques et de renaturation. Le label Bee friendly, intégré dans les contrats de transition agroécologique. Il vise à encourager les agriculteurs à aider à créer ou préserver des habitats favorables. On pourrait dire en quelque sorte que cela vise à constituer des aires bee and bee pour les insectes pollinisateurs, le miel breton dans la restauration des lycées avec comme objectif de remplacer la ressource sucrière et l'achat privilégié de miel local soutenant la filière apicole régionale. Il y a aussi le chèque API revisité, pour encourager la professionnalisation des apiculteurs et qui nécessitera un abondement budgétaire spécifique. Les ruches sentinelles installées dans les ports et aéroports, véritable indicateur de la qualité environnementale. Et enfin, une avancée dans le SRADDET avec l'intégration explicite de la trame pollinisateur et des critères de biodiversité dans les politiques d'aménagement.

Toutes ces actions traduisent la transversalité du plan. J'ajouterai que ce plan mentionne à plusieurs reprises le cas particulier des îles du Ponant pour l'abeille noire. Et je rejoins Monsieur LE HIR quand il dit que cette abeille n'est pas spécifique aux îles. L'abeille noire, c'est l'abeille endémique de l'Europe, de l'ouest de l'Oural jusqu'au nord des Pyrénées depuis 2 millions d'années. Des conservatoires par contre existent pour conserver la génétique des abeilles noires qui est pure à plus de 99 % sur certaines îles. Sur le continent, l'abeille noire est très hybridée. Donc il est capital de conserver des souches génétiques pures pour les réintroduire sur le continent, car contrairement aux abeilles hybridées, cette abeille est autonome et capable de survivre sans l'homme du fait de son adaptation au milieu. La distance entre le continent et les îles confère au conservatoire insulaire une assurance de non-hybridation des abeilles noires par d'autres races d'abeilles sous réserve que l'humain n'introduise pas d'autres espèces d'abeilles mellifères.

Par ailleurs, suite à une étude faite par l'INRAE et l'ANSES sur la présence des virus qui impactent les abeilles mellifères, mais également les pollinisateurs sauvages à partir de prélèvements d'abeilles noires à Ouessant, à Groix, à Belle-Île, et dans le centre du Finistère, il apparaît qu'il y a nettement moins de virus dans les îles que sur le continent. À Ouessant, trois virus ont été recensés, cinq à Groix, sept à Belle-Île et sur le continent, plus de sept virus. Donc pour assurer une protection efficace des abeilles noires insulaires, il faudrait un arrêté ministériel qui est réclamé depuis longtemps, qui interdit l'introduction d'abeilles autres que l'abeille noire dans les îles.

Pour finir, on peut dire que ce plan régional en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation veut mettre en place une colonne vertébrale axée sur la biodiversité, qui irrigue toutes les politiques publiques. Le CESER soutient pleinement le Conseil régional dans sa volonté affichée de renforcer son action en faveur des pollinisateurs et de la pollinisation. Mais la proposition ne permet pas, selon lui, en l'état actuel, d'apprécier s'il est à la hauteur de l'enjeu et même d'inverser le déclin des pollinisateurs et d'améliorer le service de pollinisation. À nous de prouver le contraire et de lever ces inquiétudes, car nous savons que protéger les pollinisateurs, c'est protéger une Bretagne vivante et nourricière, une Bretagne qui bourdonne de vie, si je puis me permettre cette métaphore facile. Merci.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci. Merci à tous pour vos prises de parole. Retour à Ronan PICHON pour quelques éléments de réponse avant le vote.

Ronan PICHON

Je vais essayer de procéder par ordre de passage. Monsieur LE FUR, je reviendrai après sur la question du soutien à la reconstitution des colonies, parce que c'est un sujet que Monsieur LE HIR a aussi porté. Je voudrais juste dire que, l'essentiel de votre propos rejoint finalement sur les enjeux les plus importants, à savoir le travail sur une agriculture qui réponde aux enjeux de souveraineté alimentaire pour les Européens, un sujet que notre président porte, a porté dans le débat précédent, et j'espère que quand il lancera ce travail pour associer l'ensemble du Conseil régional, vous saurez vous inscrire aussi dans cette logique et apprécier que c'est le cadre global dans lequel nous entendons travailler sur les

mutations du modèle agricole en Bretagne. C'est bel et bien pour préserver la capacité d'une souveraineté alimentaire à l'échelle de l'Europe.

Pour revenir sur la question du soutien aux reconstitutions de colonies, c'est un programme qui a monté en puissance au cours de ces dernières années puisqu'en fait on était en 2019 à 53 000 euros, en 2024 on est passé à 166 000 euros. Là on a décidé justement de poser le principe d'un plafond à 150 000 euros. Alors 150 000 euros à 60 euros la ruche, enfin en tout cas une participation de 60 euros à la colonie, ça correspond quand même à une potentielle participation de reconstitution de 2 500 colonies tous les ans sur un cheptel professionnel qui est de l'ordre de 35-40 000. Donc c'est quand même une part significative du cheptel professionnel qui est susceptible de recevoir un soutien d'aide à la reconstitution. Il faut garder à l'esprit que face à la catastrophe que peuvent connaître certains ruchers, on est aussi dans la limite de la capacité de la Région à porter seule ce soutien à la reconstitution des colonies. Il va falloir trouver d'autres moyens, à la fois tout d'abord de limiter ces pertes en travaillant sur l'ensemble des volets, que ce soit les espèces des colonies, la qualité du traitement sanitaire de ces colonies, du traitement parasitaire, la protection contre les prédateurs et puis bien sûr la diminution voire la suppression des pesticides dans le meilleur délai, ce qui est encore un chantier sur lequel je voulais justement pouvoir rebondir.

Parce qu'effectivement, la sortie des pesticides au plus tôt est un enjeu qui est partagé largement au sein de cet hémicycle, peut-être pas par tous. Mais en tout cas, il y a une large majorité des personnes qui souhaitent effectivement qu'on sorte des pesticides au plus tôt. La question qui nous est posée, c'est au regard des moyens et des prérogatives dont nous disposons en tant que Conseil régional, comment pouvons-nous faire ? Nous avons, il y a presque trois ans maintenant, présenté un vœu, qui demandait au gouvernement de l'époque, je ne sais plus lequel c'était parce que ça a tellement changé, d'autoriser la Région Bretagne à lancer une expérimentation sur un processus d'accompagnement de la sortie des pesticides en demandant à l'État qu'il nous délègue les prérogatives et les moyens nécessaires à cette action pour que, justement, nous soyons une région pionnière dans ce chantier de la sortie des pesticides. À ma connaissance, nous n'avons pas eu de réponse de l'État, mais peut-être que le nouveau gouvernement qui comprend une conseillère régionale pourra revenir sur ce sujet et nous faire des propositions. Je pense que cette volonté qui a été exprimée à ce moment-là, elle reste et demeure. Et donc, si nous avons l'opportunité et les moyens de travailler plus fort sur ces questions-là, eh bien, nous ne nous en priverons pas.

En l'état, nous faisons tout de même des actions. Nous travaillons à encourager parce qu'on n'a pas les moyens réglementaires de forcer, mais encourager des mutations dans le modèle agricole. Les territoires Zéro phyto qui sont amenés à se diffuser sur davantage de territoires bretons, c'est un levier pour permettre aussi aux agriculteurs de travailler à la manière dont ils peuvent réduire, voire se passer de pesticides. Donc nous travaillons avec les moyens et les prérogatives dont nous disposons, c'est quelque chose que nous ne voulons pas laisser tomber, mais il faut reconnaître aussi que les leviers réglementaires et législatifs ne sont pas dans nos mains et nous n'avons pas le droit ni le pouvoir d'abroger les lois votées par le Parlement français, même si nous sommes en désaccord avec certaines d'entre elles. Les lois s'imposent à tous.

La question des habitats que vous avez posée, Monsieur LE HIR, c'est un enjeu essentiel. Effectivement, l'armature bocagère, les chemins creux, c'est un des enjeux sur lesquels nous travaillons dans le cadre de la trame verte et bleue. C'est aussi un des enjeux sur lesquels nous travaillons dans le cadre de Breizh Bocage, pour permettre justement de disposer d'habitat support à une biodiversité un peu partout en Bretagne, et nous continuons à travailler sur ce sujet. Même si l'action peut vous sembler insuffisante, elle est néanmoins continue et nous n'entendons pas laisser tomber.

Sur la question du frelon asiatique, le frelon asiatique est une espèce exotique envahissante, c'est-à-dire que ça fait partie des sujets sur lesquels l'État doit déployer une stratégie en lien avec cette question des espèces exotiques envahissantes. Le fait est qu'il faut bien reconnaître que depuis son arrivée en Europe, malheureusement, aucune initiative n'a réussi à contenir sa progression. On sait, grosso modo, que les seules mesures qui ont un impact, ce sont des capacités de piégeage au printemps, c'est-à-dire avant que les nids ne se forment, mais ça reste très limité, et c'est une véritable catastrophe donc il va bien falloir

trouver une solution, mais aujourd'hui on ne l'a pas et le soutien du Muséum d'histoire naturelle est un soutien très puissant. Le soutien également des associations d'apiculteurs ou des collectifs d'apiculteurs locaux qui expérimentent des solutions est aussi un levier important. Mais aujourd'hui, nous n'avons pas la solution avec un grand S, malheureusement, loin s'en faut.

Sur la question confusion abeille insulaire/abeille noire. Dans le document, on les met souvent ensemble parce que ce sont deux enjeux de conservation. Il y a un enjeu pour les abeilles sauvages insulaires parce que nos îles, y compris les plus modestes, sont des zones qui accueillent des abeilles sauvages de manière très forte, et donc qu'il faut préserver. La question de l'abeille noire, effectivement, c'est l'abeille domestique de toute l'Europe, et même avant qu'elle ne soit domestiquée, de toute l'Europe du Nord-Ouest. Elle est aujourd'hui préservée dans le conservatoire d'Ouessant, il y a des liens aussi entre le conservatoire d'Ouessant et les colonies, on en fait venir sur le continent pour essayer de participer au repeuplement. Je pense notamment à Pleyben où il y a eu quand même, à un moment donné, un réessaimage, si je puis dire, du Conservatoire d'Ouessant. Il y a un travail à essayer de recréer des zones de peuplement d'abeilles noires sur le continent. Mais c'est un sujet et c'est un dossier qui va être compliqué à monter parce qu'il est difficile d'empêcher les apiculteurs amateurs, ou professionnels d'ailleurs, de faire venir des colonies ou des reines de l'étranger.

Et puis je terminerai avec un mot pour Madame PRIGENT et un mot pour Madame LE BRUN. Et puis un mot de remerciement pour Denis PALLUEL. Juste pour Madame PRIGENT, la question de la hiérarchie des causes, juste pour revenir là-dessus, c'est un problème qui est très complexe parce qu'en fait, aujourd'hui, on ne sait pas hiérarchiser les causes. Elles sont toutes très importantes. Et il n'y a pas que les pesticides, il y a aussi les destructions d'habitats, le changement climatique, les espèces envahissantes. Et on ne peut pas poser comme préalable de démarrer un chantier à disposer d'une connaissance scientifique qui nécessiterait 20 ans ou 30 ans de travaux. Donc nous, nous avançons et nous essayons aussi de faire progresser la connaissance via le travail que nous faisons sur les observatoires.

Sur Madame LE BRUN, qui pose la question des sous, qui est une question importante, écoutez, je vous dirais, dans les fiches, nous pointons les types de budgets que nous pourrons solliciter pour alimenter nos actions. Mais nous sommes dans un état, Stéphane PERRIN-SARZIER nous a rappelé hier le contexte dans lequel se faisait l'élaboration du budget régional. Simon UZENAT nous a parlé du contexte dans lequel se fait le budget national. Les actions du Conseil régional en matière de biodiversité ne se limitent pas au budget porté par le budget biodiversité. Il se fait en articulation avec le fonds vert, avec des fonds européens, avec des collectivités locales, et donc il y a un effet de levier. Aujourd'hui, nous sommes dans l'incapacité de pouvoir poser des chiffres parce que les moyens susceptibles d'être activés dans le cadre du fonds vert sont rabotés à la tronçonneuse. Et dans le cas des fonds européens, on est en train de remettre en question notre capacité à pouvoir les solliciter. Voilà quelques exemples qui empêchent la planification de moyen terme demandée par les membres de votre groupe hier. Et là, nous ferons notre possible pour solliciter des fonds dans les catégories qui sont préfléchées et nous verrons les fonds et les moyens dont nous disposerons l'année prochaine et les suivantes.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Madame LE CALLENNEC, s'il vous plaît. C'est un donné acte sur plan régional, c'est un vote sur les engagements de la Région. Je fais un tour pour le vote, RN.

Patrick LE FUR

Monsieur le Président, notre première intention était de partir dans votre sens, mais au vu des réponses qu'on nous donne, je pense que nous allons nous abstenir, merci.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous, Nous la Bretagne.

Armelle NICOLAS

Quelques explications de vote. Force est de constater depuis des années un effondrement silencieux, mais massif de la biodiversité, dont les pollinisateurs. Cet effondrement est bien entendu de conséquences

multi-origines, dont le changement climatique, mais aussi agricole, imperméabilisation des sols, urbanisation, activité. Pourtant, leur rôle est fondamental, ne serait-ce que dans le concept d'une seule santé. Déjà la Région, pourtant, agit au travers de politiques transversales telles que le plan biodiversité, l'eau, l'agriculture, le tourisme et au niveau de ses activités. Si ce plan est le bienvenu et nous le validons, permettez-moi en conclusion quand même de poser une question : comment sera-t-il mis en action sur les territoires et avec quels moyens ? Merci.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Et votre vote ? Merci, Madame, Écologistes de Bretagne.

Loïc LE HIR

Oui, alors nous, on déplore que justement, c'est un donner acte. On prend acte sur le plan pollinisateur parce qu'hier, vous nous avez bien dit que sur le plan de mobilité des biens et des marchandises, le voter, c'était prendre aussi des engagements. Donc là, on peut s'interroger vraiment si on va prendre les bons engagements pour ce plan pollinisateurs. Et en tout cas, ce qui nous est proposé, les engagements de la Région, on les trouve insuffisants. Et pareil, on cherche les finances aussi. Quand vous nous dites que dans Breizh Bocage ou dans Breizh Forêt bois, on va mettre plus d'essence mellifère, ça a un coût. Le coût des essences mellifères est quand même plus élevé que ce que nous mettons aujourd'hui. Donc cela veut dire, si c'est à budget constant, qu'il y aura moins de linéaires de haies bocagères et moins de bois de planté.

Donc du coup pour nous, ce sera… Si, sur le frelon quand même. Sur le frelon, il faut accompagner les initiatives. Il y en a, même localement, ici, pas très loin. Il y a des gens qui font des essais avec des puces et des choses comme ça. Mais la Région ne les finance pas en fait. Personne.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Si, les communes.

Loïc LE HIR

Voilà. Et les communes ? Alors les communes financent la destruction des nids. Mais le problème, c'est qu'elles se désengagent de plus en plus, puisqu'il y a de plus en plus de nids à détruire, et les finances locales, malheureusement, sont ce qu'elles sont. Donc aujourd'hui, il y a certaines communes qui se désengagent. D'où l'intérêt, justement, de demander à l'État de classer le frelon de nuisible de première catégorie, pour qu'elle engage elle-même des financements. Il n'y a que comme ça qu'on pourrait y aller.

Et concernant les financements de renouvellement de cheptel, je suis désolé, mais aujourd'hui, la perte de colonies est de plus en plus importante. Et quand je vois aujourd'hui le nombre de frelons qu'on a cet automne, je pense que l'année va être assez catastrophique. Au printemps, beaucoup de ruches ne se réveilleront pas. Voilà, ce sera une abstention.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Abstention, merci à vous. Breizh a-gleiz.

Christine PRIGENT

Oui, nous avons salué ce plan, nous avons dit qu'il y avait des choses très, très intéressantes dedans, déjà il a le mérite d'exister puisque c'est le premier, donc nous trouvons qu'il y a beaucoup de choses positives dans ce plan. Mais comme nous l'avons dit à plusieurs reprises, il est beaucoup question des pesticides et comme il n'est pas véritablement en cohérence avec la politique agricole régionale, le fait de proposer de sortir des pesticides d'ici 2040, je suis désolée, mais vu la vitesse de l'effondrement de la biodiversité, en 2040 on n'aura plus d'abeilles. Donc pour ces raisons, nous nous abstiendrons.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci. Hissons haut la Bretagne, vous avez exprimé une abstention.

Agnès LE BRUN

Oui, je vais quand même faire une petite explication de vote, Monsieur le Président, très brève, qui ne commence pas par en quelques mots. L'obligation de moyens, c'est bien. L'obligation de résultats que l'on peut s'imposer, c'est mieux. Parce que sinon, ça s'appelle se payer de mots ou bien payer en monnaie de singe. Donc, quand il n'y a pas de moyens, soit on le dit et on allume les réverbères et on l'assume, même quand ça coûte 160 000 euros, soit on fait des choix et choisir, c'est renoncer. Et en l'occurrence, ici, on a quand même effectivement, je pense, une obligation de résultat, mais encore faut-il s'en donner les moyens. C'est l'un et l'autre, et vous avez choisi l'un plutôt que l'autre. Donc abstention.

Le Président appelle au vote les Engagements de la Région

Le groupe Rassemblement national s'abstient
Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient
Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour
Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh s'abstient
Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient
Les groupes de l'Exécutif votent pour
Christian Troadec s'abstient
Astrid Prunier est absente

Le plan est adopté

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci Madame. Très bien, merci à vous, suspension de séance. Il est 12h52, je vous propose de reprendre à 14h10 parce que sinon… Ils sont précis nos TER, vous avez raison. 14h10, c'est l'anniversaire du chef Mathieu, ne vous arrêtez pas tous en cuisine, mais saluez-le, c'est le restaurateur qui nous nourrit ce midi. Bon appétit, suspension de séance.

Suspension de la séance à 12h52.

Reprise de séance à 14h10.

Intervention Président du CESER : présentation de l'étude « Bretagne littorale : penser l'avenir du logement dans un espace contraint »

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Chers collègues, je vais inviter le président CARÉ à me rejoindre. Nous reprenons nos travaux avec la prise de parole du président CARÉ, en le saluant et en le remerciant encore une fois de l'énergie qu'il met dans la présidence de la deuxième chambre de cette région. Chers Président, vous avez la parole. S'il vous plaît !

Patrick CARÉ

Président du CESER

Merci, Président. Juste un petit mot avant, vous avez évoqué tout à l'heure, hier je veux dire, notre ami Stéphane CRÉACH et le fait qu'il nous ait quittés. Simplement pour vous remercier, nous l'avons honoré, nous aussi, lors de notre session. Pour rappeler que c'était vraiment quelqu'un qui avait de fortes convictions, mais qui était totalement animé par l'intérêt général et la Région, et c'est ce que nous sommes tous au niveau du CESER. Je voulais quand même vous le dire et voir comment la démocratie fonctionne à notre niveau pourrait peut-être, pour ceux qui veulent nous supprimer, regarder comment nous fonctionnons, et pourrait rendre quelques services. C'est un message personnel que je voulais absolument passer. Et vous remercier tous parce que quand j'entends depuis hier citer souvent le CESER, ça nous fait plaisir, ça nous montre que notre travail, il n'est pas vain et que c'est surtout pour vous que nous œuvrons et que nous fonctionnons. Donc merci et merci à vous.

Alors aujourd'hui, rapidement, je voulais vous présenter, simplement comme je le fais de façon régulière, la petite synthèse très rapide de deux études que nous avons venons de réaliser. La première s'intitule « Bretagne littorale : penser l'avenir du logement dans un espace contraint ». Ce rapport a été adopté à l'unanimité, il y a 10 jours, lors de notre session, en présence de Fanny CHAPPÉ que je salue ici, qui est restée avec nous. Donc je la remercie pour sa présence et ses propos, bien entendu.

Comme vous le savez, le littoral se trouve aujourd'hui à la croisée de plusieurs tensions majeures. D'un côté, un territoire attractif qui est convoité pour son cadre de vie, mais où les habitants permanents peinent de plus en plus à se loger et où les objectifs du Zéro artificialisation nette créent de nouveaux défis. Et puis de l'autre, les risques environnementaux croissants, l'érosion, la submersion, le recul du trait de côte, qui rendent l'aménagement encore plus complexe. Notre rapport éclaire les causes profondes de la crise, c'est-à-dire spéculation foncière, poids des résidences secondaires, inadéquation entre l'offre de logement et les besoins réels, et il met aussi en évidence la fragmentation des politiques publiques et l'instabilité des règles qui freinent l'action des collectivités.

Notre démarche n'est pas seulement de constater, mais aussi de proposer. Donc nous plaidons pour un changement d'approche, c'est-à-dire passer d'un modèle fondé sur l'expansion et l'accumulation, à un urbanisme de transformation sobre, juste et résilient. C'est-à-dire qu'il s'agit de mieux réguler les usages, d'adapter le parc existant, de renforcer les coopérations territoriales et de replacer le logement dans sa fonction première, qui est un droit pour toutes et tous. Et non un simple actif financier.

C'est un sujet qui engage directement la cohésion sociale, l'avenir économique et la soutenabilité écologique de notre région. Et nous concluons ce rapport avec 11 préconisations dont la plupart vous sont principalement adressées au regard des compétences régionales qui dépassent largement celles du

logement, et au regard du rôle d'animation qui peut être celui de la Région. Mais les EPCI sont également largement concernés. Les premiers retours très positifs sur les réseaux sociaux suite à la publication montrent que ce sujet est au cœur des préoccupations.

Nos préoccupations, je vous les cite sans détailler pour l'instant, je préfère vous faire aller voir l'étude ou la synthèse de l'étude qui est disponible maintenant sur notre site. Elles sont les suivantes : tout d'abord, penser le territoire dans ses interactions. Ensuite, intensifier le dialogue avec les autres régions maritimes, intégrer systématiquement les risques côtiers dans les documents d'urbanisme, encourager les plans partenariaux d'aménagement, mieux évaluer les besoins en logement, flécher une part de la réserve foncière régionale pour la relocalisation, encourager les stratégies locales de gestion intégrée du trait de côte, sensibiliser aux risques côtiers, tester de nouveaux dispositifs fiscaux, mettre en place des outils de régulation innovants et, enfin, accompagner les mutations par une mobilité renforcée. Donc, je vous invite à prendre connaissance de cette étude que nous espérons à la fois pédagogique et illustrée et de la faire connaître éventuellement autour de vous. Et nous nous tenons à votre entière disposition, aux uns et aux autres, pour vous en proposer une présentation plus détaillée et débattre avec vous, avec différentes organisations, de nos propositions.

La seconde étude a été adoptée à l'unanimité en tout début d'année, en présence de Daniel CUEFF, qui est vice-président chargé à la mer. Je n'avais pas eu l'occasion de vous en parler jusqu'ici, mais rassurez-vous, je pense que ces quelques mois n'ont pas amoindri sa pertinence ni son intérêt, puisqu'il s'agit de « La pêche embarquée en Bretagne, controverses et enjeux ». Cette étude est née d'un paradoxe. Nous sommes nombreux à être convaincus de l'avenir de la pêche, mais tout aussi nombreux à éprouver des difficultés à en comprendre finement et précisément les enjeux. Le modèle atypique de la pêche bretonne se trouve en effet questionné. Nous en avons la preuve tous les jours. Où pêcher ? Pour pêcher quelles espèces ? En quelle quantité ? Avec quelle pression sur les écosystèmes ? Avec quels marins ? Quels bateaux ? Quels engins ? Pour quels revenus ? Et avec quelles aides ?

Ces questions ne sont pas simples, car elles font l'objet de vifs débats. Surtout, elles soulèvent des questions sociétales plus larges. Et c'est pour cette raison que nous avons voulu travailler sur ce sujet avec, pour mot d'ordre, le discernement et l'objectivité. En effet, nous regrettons fermement que la médiatisation de ce sujet repose souvent sur la simplification et la caricature. Au contraire, nous avons pris le temps de décrypter les controverses et les arguments des uns et des autres afin d'identifier les conditions d'un dialogue plus constructif et plus collectif sur ces enjeux.

La première condition, tout d'abord, c'est d'accepter collectivement la grande complexité du sujet. Ce qu'on appelle la pêche est un ensemble d'activités très diverses aux enjeux très différents, si bien qu'il n'existe pas une manière unique d'envisager l'avenir de ces activités. La deuxième condition, c'est de réinterroger collectivement la notion de pêche durable et de lui donner un cap partagé, mais à travers un débat ouvert, éclairé, apaisé sur ce qu'elle doit être en Bretagne. Et enfin, la troisième condition, c'est de se pencher sur les controverses qui s'expriment. Et s'il existe des points de consensus, nous identifions aussi six sujets qui font débat et qu'il nous semble important de chercher à résoudre.

Tout d'abord, l'adaptation au changement climatique. Ensuite, les impacts sur les écosystèmes, l'accès aux zones de pêche, la place des produits de la pêche dans le système alimentaire, la transition énergétique de la flotte, et enfin le financement des transitions. Nous laissons dans ce rapport beaucoup de questions ouvertes parce que nous considérons que le chemin vers une pêche durable en Bretagne doit faire l'objet d'un large débat de société. Et c'est en abordant celui-ci avec rigueur et sérénité que nous pourrons éclairer les arbitrages difficiles à faire et engager des transitions complexes, mais qui nous semblent nécessaires.

Je vais terminer mes propos en vous indiquant que notre CESER produit en continu des études de fond sur l'étude de la Bretagne dans les champs de compétences qui sont les vôtres. Mais de plus en plus, nous contribuons à des sujets d'actualité, comme dernièrement sur les fonds européens, la feuille de route santé ou les trajectoires énergie-climat du SRADDET. Et c'est dans cette diversité de formats que nous pensons être en mesure de nous adresser à un public le plus large possible. Nos études de fond sont d'abord à votre intention et nous sommes prêts, bien sûr, à venir les présenter plus en détail devant vos commissions, par exemple, ou à l'occasion d'événements. Et puis nous avons été très intéressés par le

travail qui vient d'être conduit sur l'exploitation des cahiers de doléances, et nous espérons qu'il sera poursuivi et approfondi, puisque nous avions nous-mêmes produit plusieurs analyses sur ce sujet dès le mois de mars 2019, heureusement concordantes. Il me semble que sur ce type de travaux, nous avons tout intérêt à nous enrichir mutuellement.

Et enfin pour finir, faire un petit peu de teasing, je vous annonce que nos prochains travaux qui seront publiés en décembre et janvier porteront sur la place des sciences marines dans la société et sur les freins à la transition écologique. Juste pour vous dire que nous travaillons aussi en coopération avec les CESER de l'Atlantique sur les usages de l'eau et puis avec le réseau transnational atlantique, c'est-à-dire avec nos amis espagnols, portugais, et on l'espère bientôt, nos amis irlandais, nous travaillons sur les défis démographiques. Voilà simplement pour vous donner un petit peu les tendances de nos travaux en dehors, bien entendu, des saisines que le président de la Région veut bien nous donner. Je vous remercie.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous, Président, merci encore. Merci pour ce temps d'explication devant les élus du Conseil régional de Bretagne et merci encore une fois de votre assiduité à nos travaux. Cela permet de bien nous comprendre et merci de l'accueil que vous réservez aux membres de cette assemblée lorsqu'ils viennent dans vos réunions de travail ou devant votre propre hémicycle. Merci à vous.

Classement de la réserve naturelle régionale des marais, dunes et baies de Guissény

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Nous poursuivons notre ordre du jour. Je voudrais d'abord saluer les étudiants qui sont ici dans la salle. Master de droit public de l'Université de Bretagne occidentale. Chers amis, nous avons bien besoin de droit dans notre société, bien besoin d'hommes et de femmes bien formés.

Applaudissements.

Vous êtes les bienvenus. Heureux de vous voir dans un lieu où la démocratie s'exerce avec, encore une fois, la diversité de nos opinions. Bienvenue, et je le souhaite, profitez bien. Chère Carole LE BECHEC, vous avez la parole pour présenter un dossier qui aboutit enfin, dossier sur lequel vous avez passé beaucoup de temps pour faire en sorte d'entraîner avec nous l'ensemble des collègues élus dans le territoire de Guissény, c'est le classement de la nouvelle réserve naturelle régionale des Marais.

Carole LE BECHEC

Merci, Monsieur le Président. Oui, chers collègues,

C'est une excellente nouvelle, c'est une très bonne nouvelle, et on est friands de bonnes nouvelles, surtout en ce moment. Nous allons procéder au classement de cette réserve naturelle régionale des marais, des dunes et baies de Guissény, qui se trouve dans le Finistère Nord.

Tout d'abord, je voudrais vous rappeler, parce que c'est extrêmement important, et vous le verrez dans le fil de ma prise de parole, il y a quatre principes à ce classement de réserve. D'abord, c'est la connaissance et la protection du patrimoine naturel. Puis, c'est l'inscription dans un réseau d'aires protégées ou d'espaces protégés, c'est l'ancrage territorial aussi. Et enfin, parce que ce ne sont pas des mises sous cloche, c'est l'ouverture au public et l'éducation à la nature. Donc ces quatre principes sont vraiment le fil conducteur des réserves naturelles régionales, dans celles qui existaient déjà et les trois nouvelles qui sont dans les tuyaux, si je puis dire, et celles qui viendront après.

Sur cette réserve de Guissény, il s'agit de 605 hectares, dont 200 terrestres. Et le reste est sur le périmètre maritime. Il y a trois communes, ça concerne trois communes, deux communautés de communes, une zone côtière basse entre la mer et le plateau léonard, un cordon dunaire, une falaise morte, l'estuaire du Quillimadec, un replat sablo-vaseux, polders, prairies, pâturages. Enfin, vous le voyez, une mosaïque d'habitats sur une petite superficie. Plusieurs éléments de cette zone permettent notamment une compréhension de la variation des milieux marins au fil du temps et dans un contexte d'élévation de la mer. Et là, vous pouvez bien comprendre comment c'est précieux d'avoir ces retours, d'avoir ces données scientifiques sur un milieu comme ça qui s'est déjà adapté à l'évolution du niveau de la mer. Il y a la falaise morte, vous voyez, une falaise morte, il y a l'invasion marine et le comblement des vallées littorales, ou le processus d'édification naturelle des massifs dunaires. Donc tout cela sera bien sûr étudié.

À noter aussi sur ce territoire, tout particulièrement les herbiers à zostères et les champs de blocs qui abritent une diversité faunistique. On trouve sur la réserve naturelle régionale, et ça fait rêver vraiment, 83 espèces d'oiseaux nicheurs, 121 espèces migratrices, 12 espèces de mammifères terrestres hors chiroptères, le campagnol amphibie, la musaraigne aquatique et la loutre d'Europe. Aussi une grande diversité d'amphibiens, 11 espèces, et de reptiles, 5 espèces. 28 espèces d'odonates, vous le savez, ce sont les libellules, et 600 taxons floristiques. En plus, la présence de l'anguille est notable sur le site, une espèce très menacée comme vous le savez. Ce sera donc la dixième réserve naturelle régionale bretonne et il y en aura deux autres très prochainement, une dans le sud Finistère et une dans les Côtes-d'Armor.

Classer une réserve naturelle régionale c'est un travail de longue haleine, vous l'avez dit, Monsieur le Président. Cela prend deux ans pour la Région, mais il faut compter aussi tout le travail qui a été fait en amont, puisqu'on s'ancre sur un territoire, très souvent, on vient aussi en complémentarité de protections

existantes, puisqu'on ne va protéger en réserve naturelle régionale que des sites de naturalité. Donc ce travail-là, en amont, là on ne l'a pas compté, parce que Guissény est une zone Natura 2000 depuis 2001 déjà. Donc ça fait déjà longtemps.

Classer une réserve naturelle régionale, ce n'est possible aussi que si les acteurs locaux s'impliquent et se concertent pour réglementer différemment les usages, comme la randonnée, le vélo, la chasse ou les usages agricoles, et si ces acteurs locaux portent le dossier. Je remercie donc vivement la commune de Guissény, qui sera d'ailleurs le gestionnaire, mais aussi Plouguerneau et Kerlouan, ainsi que tous les propriétaires qui ont donné leur accord et tous les acteurs, notamment les acteurs associatifs, qui ont accepté d'adapter leur usage à la préservation de la biodiversité. Concrètement, le classement va permettre un accompagnement financier du Conseil régional de 78 000 euros. Alors oui, nous sommes encore loin de la cible des 10 % de protection forte qu'impose la SNAP, la Stratégie nationale des aires protégées. En Bretagne, nous comptons 0,58 %. Donc c'est même encore loin de l'objectif posé à 2040 dans le SRADDET, qui est de 2 %.

Mais nous progressons et nous ne lâcherons pas. Le budget global pour les 12 réserves naturelles régionales, donc si l'on compte les trois nouvelles, vous avez compris, s'établit en fonctionnement et investissement à 764 000 euros. Donc c'était une progression aussi par rapport à ce que l'on pouvait donner comme accompagnement précédemment. L'évaluation de la dotation est estimée à peu près à une prise en charge théorique de 50 % des coûts globaux. Mais ce n'est pas fini. Nous relancerons un nouvel appel à manifestation d'intérêt pour classer six autres RNR entre 2027 et 2029, preuve de notre volonté politique. Voilà mes chers collègues, je suis à votre disposition pour toutes questions.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Trois inscrits dans le débat, Olivier LE BRAS pour la majorité.

Olivier LE BRAS

Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Je suis très heureux de pouvoir m'exprimer au nom de la majorité sur ce bordereau. Fidèles à nos engagements en faveur de la biodiversité et du respect de l'environnement, nous ne pouvons que nous réjouir du classement de la réserve naturelle régionale des marais, dunes et baies de Guissény. Je suis également très heureux en tant que Léonard de pouvoir parler de ce patrimoine remarquable.

La protection de cette zone côtière n'est pas nouvelle. Cela fait près de 30 ans qu'elle est reconnue comme site Natura 2000. Mais ce projet vient répondre à une urgence : le déclin de la biodiversité sur nos côtes bretonnes. La préservation des espaces naturels devient aujourd'hui une priorité, à la fois nationale et régionale. Madame la Rapporteuse l'a rappelé, la Stratégie nationale des aires protégées fixe un objectif de 10 % du territoire national sous protection forte. La Bretagne doit s'inscrire pleinement dans cette dynamique et se donner les moyens d'atteindre au minimum les 2 % du territoire régional en 2040, comme le prévoit le SRADDET.

Cette nouvelle réserve naturelle n'arrive pas seule. En 2026, deux autres créations sont déjà envisagées. Avec cette première étape, nous envoyons un message clair : nous allons continuer. Au-delà de ces nouveaux classements, nous lancerons d'autres projets à candidature pour élargir, autant qu'il le faudra, le réseau d'espace ou protection forte en Bretagne. C'est un processus long, exigeant et basé sur la concertation. Mais la préservation de nos côtes et de nos landes en vaut bien la peine. Nous sommes toutes et tous, en tant que Bretons, profondément attachés à notre patrimoine naturel. Oui, ce classement aura d'abord un impact positif pour les habitants de Guissény, Plougarneau et Kerlouan, mais au-delà de ces trois communes, cette protection ouvre la voie à d'autres projets partout en Bretagne.

Protéger cet espace naturel n'est pas le mettre sous cloche, c'est simplement refuser les usages qui le dégradent pour que chacun puisse continuer à s'y promener et à y vivre pleinement. C'est trouver

l'équilibre entre l'activité humaine et le respect du vivant, entre le présent et l'avenir. Parce que protéger, c'est aussi garantir à chacun le droit de profiter durablement de ce patrimoine commun. Enfin, ce classement est aussi une promesse faite aux générations futures, une promesse d'éducation à la nature, de découverte de nos milieux et d'un engagement scientifique pour le gérer durablement. Dans cet esprit, nous menons des réflexions pour que cette nouvelle réserve puisse coopérer avec d'autres sites bretons. L'objectif, c'est de créer un vrai réseau basé sur le partage des savoirs et à terme, pourquoi pas, un conseil scientifique mutualisé.

C'est par cette coopération et la continuité de nos engagements que nous ferons de la Bretagne une région de référence en matière de protection du vivant. Oui, progressivement, dans les mois à venir, nous passerons de 9 à 12 réserves naturelles régionales. C'est encore en dessous des objectifs que nous nous sommes fixés, mais c'est dans cette direction que nous voulons avancer, pas à pas, avec constance et ambition. Chaque classement est une victoire en soi. Derrière, il y a des mois, parfois des années de concertation, d'études, d'engagements partagés. C'est le fruit d'un travail collectif.

Il faut remercier la persévérance de nos services, des acteurs locaux et des associations qui agissent chaque jour sur le terrain. Alors oui, tout le monde devrait se réjouir de cette belle nouvelle, celle d'une Bretagne qui agit et qui protège. Une Bretagne qui continue à faire vivre concrètement l'idée d'un développement durable, respectueux du vivant, car bien au-delà, au fond, c'est notre responsabilité politique. Avancer pas à pas sans jamais renoncer à la promesse d'une région exemplaire dans la protection de son patrimoine naturel. Je vous remercie.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Parole à Alexandra GUILLORÉ.

Alexandra GUILLORÉ

Merci Monsieur le Président,

Quelques mots sur cette belle conclusion parce qu'effectivement je ne cacherai pas mon intérêt, mon attachement tout particulier à cette belle commune de Guissény. Ce classement signe la reconnaissance d'un énorme travail porté depuis de longues années, depuis 2004 avec les premiers contrats nature et divers appels à manifestation d'intérêt. Un travail de longue haleine porté par la commune de Guissény et ses partenaires au premier rang duquel le Conservatoire du littoral et aujourd'hui la Région. Cet engagement sans faille aux enjeux environnementaux, que ce soit sur le suivi du cordon dunaire, comme la gestion en régie du site Natura 2000, parce que c'est un vrai choix, le gérer en régie, est à saluer. À saluer vraiment, car pour une commune de 2000 habitants, c'est tout sauf anecdotique. C'est au contraire extrêmement lourd et difficile. Le financement régional dès 2021 a été précieux, si ce n'est décisif, pour réussir, car il a notamment facilité le renfort de l'équipe interne.

Pour conclure, je tiens à féliciter très chaleureusement et avec beaucoup d'émotion Raphaël RAPIN, maire de Guissény, ainsi que Nicolas L'ONCLE et Titouan LE REST, chevilles ouvrières déterminantes. Bravo Messieurs. Merci à eux en particulier pour leur abnégation, leur constance. Et plus largement, je tenais aussi à saluer la constance de l'ensemble des élus municipaux de Guissény, car cette mobilisation exemplaire exige des choix, des choix urbanistiques et des choix budgétaires. Donc merci à eux de leur engagement au service du vivant, au service de l'avenir.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Prise de parole de madame PRIGENT, Breizh a-gleiz.

Christine PRIGENT

Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, chers collègues,

Ce classement est une bonne nouvelle qui nous réjouit. Une réserve naturelle régionale, c'est un périmètre, une durée de classement, une réglementation, des orientations de conservation, une gestion et une gouvernance. L'État est le principal propriétaire de cette réserve, car sur les 608 hectares qui la composent, seuls 208 sont terrestres, contre 239 hectares prévus à l'origine. Le reste étant sur le domaine maritime. Les terrains appartiennent aux communes de Guissény, Kerlouan et Plougerneau, au

département du Finistère et à 46 propriétaires privés. Donc effectivement, le montage de ce projet devait être très complexe. C'est un classement pour 10 ans. La commune de Guissény sera gestionnaire en partenariat avec Natura 2000, même périmètre, et le Conservatoire du littoral. Et un conseil scientifique est prévu.

Le site de cette réserve, comme vous l'avez fait remarquer, Madame LE BECHEC, est remarquable par sa diversité. Une zone côtière basse, des baies, de larges estrans, un cordon dunaire, un étang et des marais, des prairies humides, des tourbières et une falaise morte. Le lien terre-mer naturel est unique. On y relève 124 hectares d'habitats d'intérêt communautaire terrestre au titre de la directive européenne Habitats-Faune-Flore. Des prairies riches en orchidées, des habitats marins exceptionnels, dont des herbiers à zostères.

Côté faune, le site est remarquable pour la grande diversité d'oiseaux, certains toute l'année, d'autres migrateurs, plusieurs variétés de libellules, de mammifères, dont des phoques. Plusieurs éléments géologiques sont intéressants et favorisent la compréhension des variations des milieux marins. Un observatoire est installé et permettra de suivre l'évolution du trait de côte avec l'élévation du niveau de la mer, le site étant fortement exposé au risque de submersion marine et à l'érosion des côtes. La présence des humains remonte à très loin, car de nombreuses traces archéologiques ont été retrouvées. Au fil du temps, l'activité goémonière, la poldérisation, la construction de digues, l'extraction des sables, le développement de l'agriculture ont façonné le site.

La richesse de ce patrimoine historique et culturel pourra être mise en valeur dans cette réserve. En plus de l'Alanan qui se jette dans l'étang du Curnic, le site est bordé à son extrémité est par l'embouchure du Quillimadec, cours d'eau beaucoup plus important. De nombreux apports en nutriments transitent vers le site du fait de l'intense activité agricole du Léon. Les marais permettent une réduction de 50 % des nitrates issus des petits cours d'eau. L'étang abat le flux restant ainsi que celui de l'Alanan. Mais cette forte concentration d'azote entraîne une eutrophisation significative de l'étang et donc une perte de richesse écologique.

Le Quillimadec, quant à lui, apporte une forte concentration de nitrates et par voie de conséquence, une importante prolifération d'algues vertes dans la baie chaque année. Cette situation résumée en quatre lignes dans le dossier de synthèse est la cause de risques majeurs pour la santé du public très présent dans la baie, mais aussi pour la faune et la flore que nous souhaitons défendre. Putréfaction des algues et dégagement d'hydrogène sulfuré H2S, mauvaise qualité des eaux de baignade. La fermeture de la plage est très fréquente pour cause de bactéries. L'Association Eau et rivières de Bretagne a évalué la qualité bactériologique de l'eau sur le site durant l'année, l'ARS ne faisant des prélèvements que pendant l'été. Sur les 18 prélèvements, aucun en bon état. Des acquisitions foncières sont prévues dans le PLAV. Il faudra accélérer ces acquisitions pour limiter les impacts des nitrates, bactéries, pesticides et autres douceurs sur l'équilibre de la réserve.

La Stratégie nationale des aires protégées 2020-2030 demande 10 % de protection forte. Le SRADDET s'est engagé sur 2 % de protection forte en 2040, bien loin de ces 10 %. En décembre 2024, et vous l'avez rappelé, nous n'étions qu'à 0,58 %. Les quatre nouvelles réserves naturelles régionales validées en décembre 2021 devaient être classées d'ici 2024, puis six autres réserves d'ici 2030. En fait, trois sur quatre vont être classées. Le projet de la zone humide de Langanzel est mis en suspens par le département du Finistère, principal propriétaire du site. Les projets des dunes et paluds bigoudènes et celui des landes de la Poterie seront proposés au classement en 2026. La Région va donc passer de 9 à 12 réserves, soit 1 583 hectares, dont 327 en mer, bien loin des 2 % du SRADDET et encore plus loin des 10 % de la SNAP. Chaque hectare que nous pouvons préserver est un rempart contre les canicules, les inondations et l'effondrement dramatique de la biodiversité dont nous avons parlé ce matin. Il faut près de 5 ans, tout compris, pour créer une réserve naturelle régionale. Nous devrions avoir plusieurs projets en préparation. Qu'attendons-nous ? Je vous remercie.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. On m'informait d'un malaise d'un collègue, mais tout va bien. Merci à vous, Madame. Je retourne auprès de Carole LE BECHEC pour un mot de conclusion.

Carole LE BECHEC

Merci, Monsieur le Président. Merci à Madame GUILLORÉ et Madame PRIGENT pour leur intervention. Tout d'abord, Madame GUILLORÉ évidemment, je le disais, c'est un engagement énorme de la part de l'équipe municipale, de la part de ceux qui se sont vraiment engagés pour la préservation de ces milieux. Et c'est même un engagement très fort, puisque c'est la commune qui va être gestionnaire du site. Donc effectivement, bravo, bravo à tous ceux qui se sont déjà mobilisés et qui vont le rester. Vous dire aussi que parmi les acteurs aussi à côté, c'est vrai qu'on attend aussi qu'un conseil scientifique puisse venir les épauler, qui regrouperait sur plusieurs réserves. Donc ça, ce sera précieux aussi.

Madame PRIGENT, oui je vous l'accorde évidemment, il faut multiplier, mais comme je vous le disais les autres réserves naturelles régionales sont dans les tuyaux encore entre guillemets. Ça prend du temps et pour les équipes je peux vous dire, j'ai Rosine des services qui est là qui est venue parce que c'est tellement, tellement de travail, du service patrimoine naturel qui est là avec nous aujourd'hui. C'est énormément de travail pour les services de la Région. Le service du patrimoine naturel est en train de se structurer pour essayer justement de pouvoir répondre à tout ça. Parce que les classements, c'est pour 10 ans. Il faut les renouveler. C'est encore beaucoup, beaucoup de travail.

Et puis il y a les créations. Et puis, il y a des fois des créations qui ne se font pas, mais pour lesquelles on a investi aussi énormément de travail. C'est par exemple en Langazel que le département du Finistère a décliné. Et puis voilà, on met plus de moyens. Là, on a rajouté, je vous l'ai dit tout à l'heure, plus en investissement et en subvention, en investissement et en fonctionnement. Et vous le savez bien, en ce moment, les finances des collectivités territoriales ne sont pas très florissantes. En tout cas, la volonté politique, elle est là, puisque, comme je vous l'avais dit, il y aura donc normalement six autres réserves naturelles régionales de prévues. Merci.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci. Merci à vous. Chers collègues, nous passons aux voix. RN ? Merci Madame. Nous la Bretagne ?

Alexandra GUILLORÉ

Ce sera évidemment un grand oui, et un oui d'autant plus enthousiaste que ce classement en réserve régionale n'est pas envisagé comme une énième strate administrative et réglementaire, mais au contraire, on saisit l'opportunité pour fusionner et les docs de gestion et la gouvernance ad hoc. Donc bravo, et bravo encore aux équipes locales.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous, merci de vos mots. Écologistes de Bretagne ?

Loïc LE HIR

Oui, aussi quelques mots avant le vote. J'ai, comme Alexandra GUILLORÉ, un fort attachement à tout ce territoire. Et en effet, c'est un lieu très remarquable, très riche en faune et flore. Et on ne peut que féliciter la municipalité de Guissény de bien vouloir prendre en gestion cette RNR. Et en plus, je pense que ça doit aussi devenir un vrai laboratoire. C'est vrai que Christine PRIGENT en a parlé, mais c'est quand même une zone très soumise à la pollution de l'eau, notamment avec deux plages qui sont fermées à Guissény, celle de la Croix et du Barrachou. La plage du Curnic est soumise aux algues vertes, donc il y a quand même pas mal de choses à faire. Et aussi la plage du Lerett à Kerlouan, qui est aussi soumise à la pollution bactériologique. Donc on voit bien que sur ce côté-là, il y a beaucoup de choses à faire. Ce sera un vrai laboratoire. Soumise aussi aux submersions marines, zone inondable, et aussi au recul de trait de côte important sur la plage du Vougot, jusqu'à 70 cm par an, et qui menace aujourd'hui plus de 300 logements sur le lieu-dit du Curnic. Donc, pour nous, ça sera largement un pour aussi.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous, Breizh a-gleiz. Hissons haut la Bretagne ?

Agnès LE BRUN

Merci, Monsieur le Président,

Quelques mots simplement pour dire évidemment qu'on est tout à fait favorables. Et même au-delà de cela, on se félicite de cet aboutissement et de cette alliance, aussi du travail collectif. Et on félicite évidemment en particulier les élus locaux qui sont ceux qui prennent le plus de risques, puisqu'ils sont dans la proximité très immédiate des critiques qu'on pourrait formuler et qui doivent expliquer encore et encore pourquoi ça a un intérêt à court terme et à long terme.

La seule petite réserve, mais ce n'est pas une réserve exactement, mais qui vaut aussi pour le plan pollinisateur d'ailleurs, c'est que tout ça ne vaut que si on s'inscrit dans la continuité. Et on observe, le CESER le fait observer, que la réserve encercle des zones qui ne sont pas concernées. Et par conséquent, il n'y a pas de continuité de biodiversité et c'est dommage. Maintenant, elle peut se faire aussi très naturellement et elle le fera certainement par nappage en quelque sorte et par porosité naturelle, au moins naturellement et avec une certaine vigilance. Donc c'est évidemment un pour.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous, Madame. Christian TROADEC, je ne vois pas. Pas là ? Madame PRUNIER, pas là non plus ? Merci, c'est donc un vote unanime. Merci, Madame LE BECHEC, pour ce travail. Merci à travers vous, aux équipes.

Carole LE BECHEC

Sur la continuité, le fait d'avoir le classement réserve naturelle régionale, ça permet aussi de connecter justement avec les autres espaces qui sont protégés, avec les trames vertes et bleues notamment. Et à faire qu'il y ait une mutualisation aussi des connaissances sur le sujet. Et ça me permet aussi, et pardon, Madame PRIGENT, je n'ai rien dit sur les algues vertes, mais là aussi, le fait de monitorer cet espace très fragile, ça permettra aussi de travailler sur ces sujets-là.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Merci. Encore une fois, ce n'est que le début de l'aventure. Même s'il y a déjà eu des années et des années de travail, ça a été dit par Alexandra, nous avons encore devant nous beaucoup de choses à faire. Merci à tous. Nous passons là aussi à un sujet de sol et de portage de sol sur le long terme, c'est Laurence FORTIN pour la structure de foncier long terme.

Le Président appelle au vote le Classement de la Réserve naturelle régionale des Marais, dunes et baies de Guissény

Le groupe Rassemblement national vote pour
Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour
Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour
Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh vote pour
Le groupe Breizh a-gleiz vote pour
Les groupes de l'Exécutif votent pour
Christian Troadec est absent
Astrid Prunier est absente

Le classement est adopté à l'unanimité

Création d'une structure de portage foncier long terme dans le cadre de la stratégie régionale de sobriété foncière

Laurence FORTIN

Merci Monsieur le Président. Mes chers collègues,

Je crois que le foncier est un objet politique et qu'il n'aurait jamais dû cesser de l'être. Il est à la fois le support vivant et outil des fonctions humaines. Il faut donc que les acteurs publics s'y intéressent. Reprendre la main, c'est préparer les projets d'habitat ou d'économie de 2035, de 2040, voire plus, avec les prix d'aujourd'hui. C'est tout l'objet de la délibération qui vous est proposée : permettre à Sembreizh de soutenir la création d'une structure bretonne de portage foncier de long terme, à gouvernance publique et tournée vers l'utilité collective. Nous avions fixé l'objectif dans la feuille de route Habitat et désormais nous passons à l'acte.

Alors pourquoi maintenant ? Parce que les outils actuels ne suffisent plus à tenir dans la durée ni à contenir la rente foncière. Parce que nous avons fait, et vous le savez bien, dans cet hémicycle déjà, la répartition du foncier dans le cadre de concertations que vous connaissez également. Et donc maintenant on bascule du dire au faire. Nous passons à l'opérationnel en complétant l'action de l'EPFB par un portage de 15 à 30 ans avec un modèle qui privilégie l'acquisition puis la gestion locative de long terme avant cession pour stabiliser les prix et les loyers et réguler les coûts des projets de demain.

Je ne rentre pas dans le moteur, tout est dans la délibération, mais nous avons créé une belle équipe bretonne qui va permettre avec un vrai effet de levier 30 millions de capitalisation avec une force de frappe de 100 millions d'investissement. Mes chers collègues, la souveraineté, c'est aussi la souveraineté foncière et nous le faisons avec trois grandes forces, trois garanties fortes : l'intérêt général et l'équité territoriale, les opérations les plus solvables soutiendront les territoires les plus fragiles, c'est inscrit dans les fondements et c'est une première nationale. La protection de notre agriculture, pas question de capter les terres productives, priorité au renouvellement urbain. Sobriété foncière assumée, le ZAN et notre boussole, densifier intelligemment, recycler, accélérer la production de logements et de locaux d'activité sans étaler la ville. La gouvernance restera publique et l'objet économique et l'équilibre sans subvention de fonctionnement. C'est un investissement de maîtrise pour en finir avec le laisser-faire total.

Au fond, ce que nous engageons aujourd'hui, c'est la durée. Là où le marché impose l'instant, nous sécurisons les projets et outillons le temps long pour l'habitat, l'économie et l'aménagement. Merci à vous.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Encore un sujet stratégique, chers collègues. Je passe la parole à Gaby CADIOU pour la majorité régionale.

Gaby CADIOU

Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, mes chers collègues,

Merci chère Laurence, pour la présentation de cette future structure. Celle-ci vient se situer dans le prolongement direct de notre stratégie régionale de sobriété foncière que nous menons depuis le début du mandat. Au-delà de la simple planification à long terme, avec cette structure, nous nous donnons les moyens d'agir pour accompagner les collectivités locales.

Les enjeux autour de la question du foncier sont aujourd'hui essentiels, tout le monde le reconnaît. Le foncier est à la croisée de nombreuses problématiques que notre région doit affronter. Penser la gestion du foncier à long terme est une nécessité, alors que dans les perspectives de l'INSEE, ce sont près de 250 000 habitants supplémentaires d'ici 2050 qui viendront agrandir notre région. Il nous faut ainsi piloter les questions de logement sur notre territoire, en permettant notamment la création de logements sociaux accessibles dans un certain nombre de communes où ceux-ci font défaut.

Agir sur le foncier, c'est aussi lutter pour limiter la flambée des prix dans les grandes agglomérations ou les cités balnéaires et éviter que certaines de nos communes, notamment littorales, ne se transforment en villes mortes les deux tiers de l'année avec l'augmentation des maisons secondaires et ne soient *de facto* rendues inaccessibles aux locaux. Sur mon territoire, Lannion Trégor Communauté s'est dotée il y a quelques années d'un dispositif d'observation pérenne de la situation de l'habitat et du foncier et a fait de l'habitat une priorité absolue. Nul doute que ce nouvel outil sera très bien accueilli. Au-delà du logement, le foncier est aujourd'hui une ressource que nous devons préserver, un bien commun dont il est important que les puissances publiques conservent la maîtrise. L'objectif, via cette structure, est ainsi bel et bien de s'affranchir des logiques spéculatives pour répondre aux enjeux du territoire, et ce en lien avec les collectivités locales concernées.

Nous le savons, si nous voulons répondre aux enjeux environnementaux, la consommation du foncier économique doit être limitée dans le cadre de la lutte contre l'artificialisation des sols. Maîtriser ainsi notre foncier, c'est pouvoir lancer des démarches de densification des zones d'activité économique existantes plutôt que de créer de nouvelles zones. Mais c'est également une des clés pour assurer notre souveraineté alimentaire, même si je sais que le foncier agricole ne sera pas directement concerné par cette structure. Sans régulation, sans gestion raisonnée et intelligente du foncier breton, une vraie politique d'installation, si nécessaire aujourd'hui, n'est tout simplement pas possible. Car de fait, l'accès au foncier constitue bien souvent l'un des principaux obstacles à l'installation. Et c'est d'ailleurs pour cette raison que nous menons d'ores et déjà cette politique via le dispositif AGRI Foncier.

Enfin, au-delà de la question de la création de la structure en elle-même, je veux tout particulièrement saluer, comme d'ailleurs l'a fait le CESER, la volonté de notre majorité régionale de faire figurer les objectifs de péréquation territoriale parmi les fondements juridiques de la nouvelle entité. C'est une première nationale dont nous pouvons être fiers. Une fois de plus, nous faisons le choix de répartir nos aides, nos investissements de manière équitable à l'échelle des territoires bretons. C'est une constante de notre action régionale à laquelle je suis particulièrement attachée et qui symbolise, à mon sens, l'approche solidaire qui irrigue nos politiques. Je vous remercie.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Pour le RN, Madame D'ORSANNE.

Virginie D'ORSANNE

Oui, merci Monsieur le Président,

Vous nous proposez aujourd'hui d'approuver la création d'une structure de portage foncier long terme, censée incarner une nouvelle étape dans la lutte contre l'artificialisation des sols. Sur le papier, l'ambition est séduisante, anticiper les besoins fonciers, encadrer les prix, mieux maîtriser l'aménagement du territoire. Mais derrière ces intentions, plusieurs questions de fond demeurent et elles ne sont pas anodines.

D'abord, il faut le dire clairement, la sobriété foncière dans la version bretonne se transforme en idéologie technocratique. Dans le rapport, vous indiquez que la Région agit dans le respect du cadre fixé par la loi du 22 août 2021 et que la mise en œuvre repose sur la Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols. Autrement dit, la Région ne fait qu'appliquer un cadre national défini à Paris, puis décliné à Rennes, sans réelle marge d'adaptation pour les territoires. On ne parle plus d'adaptation réaliste aux besoins des territoires, mais de quotas imposés. Et réduire mécaniquement l'artificialisation sans tenir compte de la dynamique démographique et économique de la Bretagne, c'est

en organiser la pénurie. Pénurie de logements, pénurie de terrains pour les entreprises et même pénurie de foncier pour nos agriculteurs. Une telle approche appliquée sans discernement risque d'étouffer nos territoires ruraux et d'accentuer les fractures territoriales.

Le bordereau précise que cette nouvelle structure prendra la forme d'une SAS présidée par les établissements publics fonciers de Bretagne, avec deux directions, l'une assurée par l'EPF pour les acquisitions, l'autre par la Sembreizh pour la gestion locative et une participation directe de la Banque des territoires au capital. Autrement dit, une gouvernance à plusieurs têtes, composée de technostructures et d'opérateurs parapublics. Mais où sont les élus ? Qui décidera, *in fine*, des terrains acquis, des projets soutenus, des cessions possibles ? Cette gouvernance dilue les responsabilités politiques et éloigne le pouvoir de décision du terrain.

Nous refusons que les élus locaux soient mis de côté au profit d'experts et de techniciens qui décident à leur place. Le projet prévoit 100 millions d'euros d'investissement sans subvention d'exploitation avec une rentabilité locative étalée sur 15 à 30 ans. C'est un pari risqué. La Région avance 10 millions d'euros dans un outil dont la rentabilité reste purement théorique. Quelles garanties avons-nous que ces sommes ne seront pas absorbées dans des projets peu productifs ? Aucune à ce jour. Le risque est réel, celui de financer des projets urbains déficitaires pendant que nos territoires ruraux continueront de se battre pour quelques hectares disponibles.

Le rapport précise que la société de portage long terme aura pour mission de favoriser la production de logements et d'immobilier économique sur l'ensemble du territoire breton en se concentrant sur des projets dits « structurants ». Mais derrière ces termes, ce sont toujours les zones métropolitaines qui sont visées, Rennes, Brest, Lorient, Quimper. Enfin, il est regrettable que cette structure ne s'oriente pas prioritairement vers les besoins fonciers des communes rurales ou des PME artisanales en recherche de terrain abordable. Nous craignons que ce dispositif ne profite qu'aux métropoles, au détriment des territoires oubliés. Rien sur les petites communes, rien sur les territoires ruraux, rien sur les besoins des jeunes agriculteurs ou des artisans.

La Coordination rurale Bretagne a d'ailleurs exprimé des réserves claires que nous partageons : refuser que des terres agricoles soient captées ou réaffectées à d'autres usages, exclure explicitement les terres agricoles productives du périmètre de portage, sauf pour les projets agricoles, associer les représentants agricoles à la gouvernance et garantir des loyers et des prix de cession accessibles pour les porteurs de projets agricoles.

En somme, protéger les sols, oui. Asphyxier l'agriculture bretonne, non. Le véritable danger du ZAN, du Zéro artificialisation nette, et nous l'avons souvent rappelé, c'est de bloquer la construction de logements, de freiner l'activité économique dans une région où les besoins sont pourtant importants. C'est pourquoi le groupe du Rassemblement national s'abstiendra sur ce projet, par principe de vigilance. Nous ne rejetons pas l'idée d'un portage foncier, mais nous aimerions une transparence totale de la gouvernance et des décisions d'acquisition ou de cession, une priorité donnée aux zones rurales et productives, et un bilan annuel public présenté devant notre assemblée sur les projets soutenus et sur les fonds engagés. En conclusion, Monsieur le Président, la gestion du foncier n'est pas seulement un sujet technique. Je vous remercie.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Parole à Alexandra GUILLORÉ pour Nous la Bretagne.

Alexandra GUILLORÉ

Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente,

La création de cette foncière répond à une demande des élus locaux en charge de planification, une demande exprimée et répétée dès les premiers travaux collégiaux des SCoT bretons en octobre 2021. Je note également que les élus locaux du collège et collectivités de la Sembreizh ont également soutenu cette proposition. Cette foncière vient en effet compléter la boîte à outils des maires, elle vient compléter le portage EPF. Et nous savons bien à quel point on est rapidement à plus de 10 ans sur des projets de requalification globale d'un quartier ou d'une entrée de ville.

Le fait qu'il soit proposé que cette foncière soit une SAS me va bien. Ça me va bien parce qu'elle exige, elle impose un choix précautionneux du foncier concerné. Ce foncier doit en effet être à la fois stratégique pour le territoire qui sollicite son portage, stratégique et rentable. Cette double exigence offre donc un confort d'action aux maires volontaristes et elle nous protège aussi des dérives de trop de collectivisme. Tout est question de dosage et d'équilibre. Et quand c'est équilibré, ça nous va bien. Si je ne suis pas une fan inconditionnelle des créations de satellites, je reconnais que c'est une réponse avec un modèle économique, une réponse au manquement de la loi et une réponse qui sera utile aux élus locaux et à leurs interprétations.

Je profite de la thématique de cette délibération pour évoquer avec vous un petit regret cependant. Tout au début de nos travaux sur le foncier ou même sur la feuille de route Habitat, j'avais évoqué notamment ce que fait l'EPF d'Île-de-France qui a une filière de portabilité long terme afin d'assurer la maîtrise publique du foncier nécessaire au développement des mobilités et typiquement l'agrandissement, l'extension de la ligne 18 jusqu'à Paris-Châtelet par exemple. Chez nous, on porte l'ambition, par exemple, de la mise en œuvre du projet LNOBPL, projet que l'on sait par nature grand consommateur de foncier, ou même à une échelle plus modeste, et parce que je reste une idéaliste et que je veux y croire malgré quelques vents contraires, l'amélioration de la ligne Brest-Quimper, ou plutôt Landerneau-Quimper, qui nécessitera également la sacralisation d'un tout petit peu de foncier pour permettre enfin le croisement des trains.

J'entends parfaitement que le montage actuel ne puisse répondre à ces enjeux, ce n'est pas un sujet. Mais alors comment ferons-nous ? Vous savez comme moi que les enveloppes PER et PENE, dans leur définition et limites actuelles, ne sont toujours pas plus opérationnelles pour ces projets au long cours, au très long cours. Or, sans foncier dédié réservé à cet effet, ces projets resteront théoriques. Je vous remercie.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Madame LE CALLENNEC.

Isabelle LE CALLENNEC

Oui, merci Président. Hier, au cours du discours de politique générale, notre collègue Agnès LE BRUN rappelait la propension de l'exécutif régional à intercaler des échelons supplémentaires. Ce projet de création d'une structure de portage de foncier à long terme continue de nous interroger. Maîtriser le coût du foncier est un objectif partagé. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous nous sommes opposés au Zéro artificialisation nette, décision totalement verticale qui a eu un effet immédiat : le renchérissement du prix des fonciers pour les entreprises, les promoteurs, les bailleurs sociaux et les accédants à la propriété.

Alors désormais, il faut tenter de corriger le tir et limiter les dégâts causés par une loi prise par des députés quelque peu hors-sol. Et donc, on crée une structure. Nouvelle illustration du mal de notre pays, mais aussi de votre majorité. Une structure censée être complémentaire de l'EPFB, l'Établissement public foncier régional. La mission de l'EPFB, c'est d'accompagner le renouvellement urbain des collectivités par le portage foncier. La raison d'être de la nouvelle structure de portage foncier semble être la même. La différence, ce serait la durée de portage. 7 à 9 ans pour l'EPFB, et plus de 15 ans, voire 30 ans, voire plus pour la nouvelle structure. Vous prenez donc un engagement financier très conséquent au regard des montants, qui dépasse très largement la durée de votre mandat. Ce n'est pas un petit sujet.

L'autre différence, c'est la gouvernance. L'EPFB est un établissement public d'État présidé par un conseiller régional de votre majorité. Y siègent des représentants de la Région, des départements bretons, des métropoles, des EPCI et de l'État. La composition de la future structure est portée par trois acteurs, dont le même EPFB, auquel s'associent la Sembreizh et la Banque des Territoires. C'est peut-être la seule chose qui nous rassure dans cette affaire, la Banque des territoires, présente.

Les moyens financiers dédiés aux activités de cette nouvelle structure, créée sous forme de SAS, ce sont 30 millions de capitalisation qui permettraient 100 millions d'investissement. Ce ne sont pas des petites sommes. Pour mémoire, l'EPF a réalisé en 2024, je parle sous votre contrôle Président, environ 40

millions de dépenses budgétaires pour à peu près autant de recettes. Le Conseil régional va pour cela, pour créer cette SAS, procéder à une augmentation de capital de la Sembreizh pour un montant de 10 millions d'euros. Et le modèle économique reposera désormais sur une logique, vous l'avez rappelé, Madame la Vice-présidente, acquisition, gestion locative sous la forme de bail sur le long terme et cession.

Membre du conseil d'administration de la Sembreizh, où je suis la seule à m'être abstenue, dont je salue la Sembreizh, la qualité des interventions et du professionnalisme, et je souhaite qu'on le mette au PV, je m'interroge néanmoins sur la gouvernance, à l'instar du CESER. La répartition des responsabilités opérationnelles n'est toujours pas claire entre l'EPFB, chargé de l'acquisition, de la négociation, des opérations de mise en conformité des fonciers acquis, et de la Sembreizh, chargée de la valorisation des biens et droits fonciers – ce que fait déjà, plus ou moins, dans les sept ans qui lui sont impartis, l'EPF – chargée donc de la valorisation des biens et des droits fonciers, des aménagements, des éventuelles constructions, de la gestion locative et des opérations commerciales.

Cette nouvelle structure enfin, c'est fort probablement des embauches et des frais supplémentaires. À l'heure d'une demande de simplification administrative et d'efficience des structures, il est à craindre que l'EPFB et la Sembreizh passent beaucoup de temps à déterminer qui fait quoi, qui a autorité sur qui, y compris au niveau des deux directeurs de ces deux structures. J'appelle donc nos collègues qui siègent au sein du conseil d'administration de l'EPF breton à demander régulièrement des comptes sur l'activité de cette nouvelle structure, à laquelle j'imagine vous allez donner un nom, parce qu'on parle de structure nouvelle, mais elle n'a toujours pas de nom, à moins qu'il soit déjà dans les cartons.

Pour toutes ces raisons, nous nous abstiendrons sur la création de la nouvelle structure. Et si je peux me permettre, en réaction à ce que disait Madame GUILLORÉ sur la ligne à grande vitesse LNOBPL, plus personne n'en parle aujourd'hui. Et donc, je me permets de vous poser la question, à vous, Monsieur le Président, à vous, Monsieur le Vice-président en charge des mobilités : que devient le dossier de la LNOBPL ? Je vous remercie.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Je ne sais pas quel est l'esprit d'escalier qui vous amène à ce sujet à la fin de votre intervention, mais nous trouverons bien le moyen de vous répondre pour vous rassurer, c'est plus côté État que les choses m'inquiètent que côté Région. J'ai apparemment une erreur matérielle dans la liste des intervenants et Gael BRIAND ou quelqu'un de Breizh a-gleiz voulait intervenir. Je vous en prie.

Gael BRIAND

Je vous prie de nous excuser, parce que visiblement on a eu un petit cafouillage, mais on a bien une intervention sur le sujet.

Monsieur le Président, Madame FORTIN,

Je voudrais juste commencer par dire que je suis surpris d'entendre le RN autonomiste, car c'est justement l'objet de notre intervention. Nous avons avec ce bordereau un cas d'école de l'absurdité technocratique française. Non pas que cet outil le soit, mais pour résumer, nous disposons d'un établissement public foncier depuis 2009. Or, un établissement public foncier a vocation à, je cite : « mettre en place les stratégies foncières afin de mobiliser du foncier et de favoriser le développement durable et la lutte contre l'étalement urbain ». Je cite toujours, « il assiste les collectivités publiques sur les volets fonciers de leurs projets en matière d'ingénierie, d'acquisition et de portage foncier, etc. » Mais il faut créer une nouvelle structure pour faire du portage foncier. Ne cherchez pas la logique, il n'y en a pas.

Alors je lis bien les circonvolutions développées dans le bordereau pour éviter d'appeler un chat un chat. C'est un outil complémentaire à l'EPFB, inscrit dans une temporalité plus longue, car les durées actuelles de portage, 7 à 10 ans, ne permettent pas toujours aux collectivités de répondre à la complexité de l'aménagement foncier et de réguler les phénomènes de spéculation foncière, d'autant que les conditions d'intervention de l'EPF limitent ces marges de manœuvre. À l'infini, on peut légitimer un nouvel outil qui, à n'en pas douter, sera utile, car bien sûr nous avons besoin de réserves foncières à coût raisonnable sur le long terme.

Bien entendu, nous avons besoin de réduire l'emprise foncière. Nous rappellerons ici que la Bretagne ne connaît pas une crise du bâti, mais bien une crise du logement. Du bâti, il y en a, ô combien. Bien entendu, nous devons nous éviter de nouvelles zones d'activité aux parkings géants ou des raquettes de lotissement moches. Donc là c'est un mot que j'ai dû changer parce que mon groupe n'aime pas « dégueulasse ».

Loïg CHESNAIS-GIRARD

J'ai moi aussi des mots interdits par mon cabinet.

Gael BRIAND

C'est terrible, vraiment, la censure. Évidemment, nous avons aussi besoin de créer des corridors écologiques et d'éviter le bétonnement de zones humides. Et enfin, oui, nous avons aussi besoin de foncier pour des projets d'intérêts généraux, nous avons parlé hier de la feuille de route fret, par exemple. Tout cela suppose de la stratégie foncière.

Mais à l'heure où nous parlons d'inefficacité des politiques publiques, de doublons dans les institutions, de mille-feuilles administratifs, voilà bien la preuve que c'est le centralisme qui génère ces mots. C'est aussi la centralisation qui produit la technocratie, Madame D'ORSANNE. Cet EPF est un EPF d'État et nous ne pouvons lui ajouter ou lui retirer des missions. Il peut être souple, cela reste un doublon, car un EPF dans une Bretagne autonome aurait permis d'ajouter une ligne et de s'éviter une structure de plus. Certes légère, mais surtout supplémentaire. Cela, j'ai essayé de le soulever en commission, mais l'évidence n'a sauté aux yeux de personne visiblement. Je vous remercie. Ceci dit, nous le voterons ce bordereau, bien sûr.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Nous avons fini les prises de parole, je repasse la parole à Laurence FORTIN.

Laurence FORTIN

Merci, Monsieur le Président,

Merci pour vos prises de parole. Quelques éléments complémentaires, sans doute, pour répondre à quelques interrogations. D'abord, remercier Gaby CADIOU pour son intervention, mais également Alexandra GUILLORÉ, qui a bien rappelé que cette structure est finalement une réponse à la demande des élus locaux et un engagement que nous avions pris collectivement. Dès lors où on s'était inscrits dans la répartition du foncier à l'échelle de la Bretagne, il avait été dit très clairement, demandé très clairement, que non seulement on s'intéresse à cette répartition du foncier, mais également à l'accompagnement qui serait nécessaire et donc à la création d'outils nécessaires. C'était sans doute important de le rappeler.

Rappeler également, c'était intéressant de rappeler la place des élus locaux, parce qu'il y a eu beaucoup de choses qui ont été dites cet après-midi, d'une part au sein de Sembreizh, mais vous le savez bien, Madame LE CALLENNEC puisque vous y siégez, mais également au sein de l'EPF, où vous avez également des membres de l'assemblée qui siègent dans cette instance, au CA, où, à chaque étape, je salue le président, à chaque étape de ce projet de création de foncière, il a été rapporté au CA et nous n'avons pas entendu de prise de parole ou de commentaires ou de remarques en nous interrogeant sur le pourquoi, le fondement, sans doute avaient-ils bien compris tout l'objet.

Madame D'ORSANNE, je voudrais vous rappeler que toutes les régions de France ont aujourd'hui un SRADDET mis à jour, qu'elles se sont inscrites dans la loi Climat et résilience, ça me paraît normal pour les élus locaux. Peut-être vous rappeler quand même qu'on est effectivement la seule région de France à avoir créé la CRG de cette manière, et c'est sans doute la force pour réussir ce projet sur la sobriété foncière, ça me semble important. Et juste vous dire, presque de manière peut-être anecdotique, mais que ces décisions sont loin d'être technocratiques puisque c'est vraiment un travail d'élu, il suffit de venir voir ce qui s'y passe, c'est des débats assez passionnés, qui ont lieu d'ailleurs dans 99 % des cas, pas à Rennes, mais bien à Pontivy.

Voilà, peut-être vous redire, Madame LE CALLENNEC, que je ne suis pas vraiment étonnée de votre position. Vous vous dites opposée depuis le début au ZAN. J'ai bien entendu vos remarques ce matin, y

compris sur le Haut climat. Finalement, la science, les évidences ne semblent pas être les mêmes pour tout le monde.

Isabelle LE CALLENNEC

Vous caricaturez ce que j'ai dit.

Laurence FORTIN

Laissez-moi, si vous permettez. Je voudrais juste vous dire et vous rappeler d'ailleurs, puisqu'il y a déjà un moment que l'EPF a été créé, les arguments que vous avez évoqués sur une structure complémentaire, une structure un peu éloignée des attentes des élus locaux, c'était globalement les arguments que nous entendions à l'époque, en 2010, quand l'EPF a été créé. Et finalement, aujourd'hui, plus personne ne se pose de questions sur l'intérêt et l'utilité de l'EPF. Et on voit bien même, Madame D'ORSANNE, pour le coup, que l'EPF n'intervient pas que dans les métropoles, mais intervient bien sur l'ensemble des territoires bretons. Je pense qu'il est utile de le rappeler. Urbain, rural, tout le monde est accompagné par l'EPF. L'ambition à partir de cette foncière, c'est bien d'accompagner les territoires qui font l'objet de spéculations foncières, parce que leur foncier est stratégique pour eux, et qu'il n'y a pas aujourd'hui de projet identifié, mais qu'il faut que la maîtrise publique soit conservée, et c'est bien l'objet de cette foncière.

Alors vous dites, Madame LE CALLENNEC, que cet engagement financier dépasse celui du mandat. Je pense que vous pouvez regarder un certain nombre de délibérations dans cette assemblée, pour ainsi dire toutes dépassent la durée de notre mandat. Quand on achète un train, j'ose espérer qu'il ne sera pas là que jusqu'à la fin de ce mandat. Sinon je vais réagir à nouveau sur les budgets, mais vous voyez bien que c'est toujours à peu près le cas. C'est une somme colossale, 10 millions d'investissement pour le Conseil régional de Bretagne, avec une capacité de levée de 100 millions d'euros. Je trouve que finalement, cette somme-là est assez intéressante, de voir qu'en mobilisant 10 millions de manière partenariale, 10 millions avec l'EPF, 10 millions avec la Banque des territoires, on sera en situation d'accompagner, de porter pour 100 millions de portage foncier. Je trouve que ça, c'est particulièrement intéressant, d'autant que les rôles des uns et des autres sont très clairement identifiés entre, d'une part, l'amont et les compétences de l'EPF qui fait le sourcing et l'aval avec la Sembreizh qui est aménageur et qui a une compétence reconnue qui fait la valorisation de ce bien, de ce site, l'aménagement et qui ensuite redissout, retransmet le bien. Là pour le coup, tout a été écrit, déterminé de manière très phasée, étape par étape.

Je pense qu'on ne peut rien redire, d'autant que cette structure qui sera créée, ce n'est pas une structure supplémentaire à proprement parler. On aura effectivement un président, une présidence de l'EPF pour 5 ans qui est déterminé, deux DG associés. Les directions générales associées ne seront pas financées. Donc elles sont mises de manière, on va dire bénévole entre guillemets, dans cette structure, c'est chacun apporte son savoir, ses compétences, et ensuite on fait les coûts associés au pilotage qui sont dans le business plan de la structure. Tout ça a été clairement bien identifié, c'est pour ça que j'ai utilisé le terme de structure légère, agile, qui permet de répondre aux attentes des élus, telles qu'elles ont été exprimées. Et je peux vous dire qu'il y a déjà un gros travail qui a été effectué cet été, parce que nous avions vu cette étude de préfiguration de cette foncière qui avait été réalisée, qui nous montrait, un, qu'il y avait un besoin, deux, qu'il y avait un modèle économique possible, trois, qu'il y avait des besoins différenciés sur l'ensemble des territoires. Cela nous a permis de cerner, d'ores et déjà, une dizaine de projets. Et je sais, Madame LE CALLENNEC, que sur votre territoire, il y a aussi des projets qui sont déjà bien identifiés et où la foncière permettrait, demain, de répondre à des préoccupations de maîtrise foncière publique. Donc là, notre objectif à nous est bien de permettre aux élus locaux de les aider, de les accompagner dans la stratégie foncière de long terme. C'est tout l'objet de cette délibération.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci Madame. Nous passons aux voix.

Loïc LE HIR

Oui, juste un petit mot. C'est pareil, cette structure de portage de foncier, je pense que ça sera vraiment un outil complémentaire à l'EPF, notamment pour des projets plus long terme. Mais par contre, vous nous dites que vous allez vous concentrer sur des projets avec des taux de rendement sur investissement positifs, ce qui peut nous faire craindre, et je ne dis pas que c'est votre attention, juste un excès de prudence de se concentrer uniquement sur les projets les plus rentables. Et nous, ce qu'on regrette un petit peu, c'est qu'on ne prenne pas en compte encore les friches agricoles, parce que ces friches-là peuvent aussi recevoir du logement et notamment des projets économiques, notamment de l'artisanat. Mais pour autant, ça sera un pour.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Du logement ? Théoriquement, les friches agricoles ne peuvent pas recevoir de logement. Ou alors, on n'a pas la même lecture de nos PLU en Bretagne. Mais bon. C'est une société, c'est la raison pour laquelle on va faire des projets seulement rentables. S'il y avait des projets avec de l'argent public, ce n'est plus une société, ça s'appelle la collectivité. Mais vous avez exprimé votre vote ? Vous avez voté pour. Merci à vous. Et Laurence FORTIN reprendra du temps pour que vous poursuiviez l'échange, parce que c'est un sujet ô combien important.

Merci à vous, ce bordereau est donc adopté. Et vous l'avez compris, il faut terminer les négociations. Donc chère Madame FORTIN, vous avez le soutien plein et entier de cette assemblée. Madame LE CALLENNEC ?

Isabelle LE CALLENNEC

Président, vous dites que cette délibération est adoptée, mais je pense qu'elle est entachée d'illégalité. Deux d'entre vous auraient dû ne pas prendre part au vote et se déporter. Madame FORTIN, vous êtes présidente de la Sembreizh. Et Monsieur HERCOUËT, vous êtes président de l'EPFB. Donc je pense qu'il y a un vrai sujet de déport. Et je me demande si ce vote que vous venez d'annoncer, Président, est bien légal.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Eh bien écoutez, je vais faire très simple, je vais demander à Philippe HERCOUËT et à Laurence FORTIN de sortir et je vais re-procéder au vote. Et, chère collègue, la fraternité entre élus aurait pu permettre de le dire avant. Mais non, mais je vais faire un vote. Ne vous inquiétez pas, tout va bien se passer. Oui, Monsieur LE FUR, je connais les lois de ce pays. L'effet de manche de faire ce petit coup-là maintenant, pas de problème. Nous la Bretagne.

Alexandra GUILLORÉ

Ce sera oui. Et juste je me permets, Monsieur le Président, j'aimerais bien qu'on esquisse des réponses sur le foncier lié à nos projets ferroviaires, s'il vous plaît.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Oui, oui. Il y a Madame LE CALLENNEC qui a parlé de la LNOBPL, il y a le sujet du ferroviaire, on vous apportera forcément des réponses. Nous le notons et on reviendra vers vous.

Isabelle LE CALLENNEC

Je me demande si Madame FORTIN avait même la capacité de présenter le rapport. Il y a des juristes certainement dans cette salle.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Je vous laisse voter, Madame. Emmenez-nous au TA si vous le souhaitez.

Isabelle LE CALLENNEC

Nous, nous nous abstenons, mais je pense qu'on n'a pas fini d'en parler. Et je dis vraiment à mes collègues qui siègent à l'EPFB d'être très attentifs à ce qui va se passer à l'avenir.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

On me dit que vous êtes administratrice et que peut-être il aurait fallu sortir pendant le débat vous aussi, Madame.

Isabelle LE CALLENNEC

Je sors.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Bien, merci à vous.

Isabelle LE CALLENNEC

Et tous les membres de l'administration dans ce cas-là de l'EPF. Non, mais c'est sérieux, là. Il y a des juristes dans cette salle.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Très bien. On veillera à ne pas aller sur les territoires des collègues qui ont des risques de conflits d'intérêts. Bien, Monsieur CROCQ, vous avez la parole pour la rénovation énergétique de l'habitat. Je vous remercie.

Le Président appelle au vote la Création d'une structure de portage foncier long terme

Le groupe Rassemblement national s'abstient
Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient
Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient
Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh vote pour
Le groupe Breizh a-gleiz vote pour
Les groupes de l'Exécutif votent pour
Christian Troadec est absent
Astrid Prunier est absente
Philippe Hercouët et Laurence Fortin ne participent pas au vote

La création est adoptée

Rénovation énergétique et habitat : la Région structure son soutien autour d'un opérateur public d'aide au financement des travaux

André CROCQ

Merci, Monsieur le Président.

Je crois que dans cet hémicycle, personne ne conteste les enjeux de la rénovation des logements et des bâtiments. 80 % des logements et bâtiments de 2050 sont déjà construits. Et parmi ces enjeux de rénovation, évidemment, la question de la rénovation énergétique de ces bâtiments et logements est essentielle. Depuis plus de 20 ans, la Région a contribué à structurer un service public territorial d'information et de conseil aux ménages. En 2025, ce sont près de 120 postes de conseillers dans les territoires qui accompagnent les ménages au quotidien dans leurs projets.

Pour autant, et on fait régulièrement écho ici et là dans les médias, les difficultés que connaissent les ménages sont nombreuses. Difficulté pour bâtir un projet technique de rénovation entre le monogeste et la rénovation complète, assurer son financement. On voit que les dispositifs, notamment d'aide, fluctuent très souvent. Et enfin, et ce n'est pas non plus la moindre difficulté, garantir une qualité de bouquet de travaux pour qu'à la fin, l'intégralité du projet soit réussie.

La difficulté, vous le savez, elle est connue sur les logements individuels, mais elle est tout aussi importante sur les copropriétés. Donc face à ces difficultés que rencontrent nos concitoyens pour rénover leur logement, nous avons lancé une étude de préfiguration d'un opérateur de tiers financement de la rénovation énergétique. Et donc, cette étude a été initiée en 2024 et elle s'est achevée au premier semestre de cette année. Alors nous avons pu bénéficier de l'expérience des autres régions notamment, qui elles-mêmes avaient parfois mis déjà en place ce type de dispositif, mais ont aussi été amenées à le corriger ou à le réorienter. Donc nous avons pu bénéficier de ces retours d'expérience. Nous avons également associé les intercommunalités bretonnes qui le souhaitaient à cette étude de préfiguration, parce que ce sont eux les acteurs au quotidien d'accompagnement des ménages dans leur parcours de rénovation. Et il nous semblait tout à fait essentiel d'associer les intercommunalités bretonnes qui souhaitaient participer à ces travaux, d'être associées dès le début.

Les missions de cette future société publique locale seront d'être l'ensemblier de la rénovation énergétique. Je dis bien l'ensemblier, parce que souvent, derrière tiers-financement, on imagine que ce ne sont que des questions de financement, ces travaux qui sont à traiter. Mais non, il s'agit bien d'être l'ensemblier de la rénovation énergétique en proposant une offre intégrée, technique et financière. Il s'agit en particulier de lever les freins que vous connaissez, la complexité administrative des dossiers à monter, le reste à charge financé par les ménages et aussi le manque de lisibilité des aides. On le constate de manière encore plus aiguë ces derniers mois.

Les motivations du choix d'une structure de type société publique locale sont rappelées dans le rapport, on aurait pu aussi imaginer que ce soit une société d'économie mixte, mais effectivement la comparaison et le bénéfice tiré des expériences menées dans d'autres régions nous ont incités à plutôt choisir ce type de société, sachant que justement d'autres régions ont plutôt tendance à basculer de société d'économie mixte vers des structures de type SPL, leurs opérateurs. Aujourd'hui, ce sont près de 15 intercommunalités bretonnes qui ont indiqué leur souhait d'intégrer cette future société publique locale, des EPCI de toutes tailles, aussi bien des communautés de communes que des agglomérations aux métropoles, et présentes dans les quatre départements bretons.

Le rapport aussi précise que deux séquences sont prévues dans la montée en charge de cette société publique locale. Une première séquence d'installation et d'expérimentation qui va courir fin 2025 et toute l'année de 2026. Et puis une seconde phase de montée en puissance, de développement, sur les années

2027 à 2030 avec un objectif de 500 à 600 rénovations par an d'ici 2030, seuil de rentabilité estimé pour ce type de structure. En conclusion, pour la création de cette société publique locale, de l'accompagnement à la rénovation énergétique de logements, une prise de participation de 600 000 euros est proposée pour un capital à hauteur de 1 million d'euros pour cette future SPL.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous, cher André, merci. Pour la majorité, Fanny CHAPPÉ.

Fanny CHAPPÉ

Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Merci, Monsieur le Président,

Déjà remarquer que c'est la deuxième délibération qui concerne la feuille de route Habitat aujourd'hui, il me semblait important de le rappeler. Je ne vais pas revenir sur le diagnostic complet du parc résidentiel en Bretagne. Néanmoins, quelques chiffres qui me semblent importants de rappeler. Il existe en Bretagne 1,9 million de logements, 79 % sont des résidences principales dont 36 % ont été construites avant 1970 et 71 % sont des maisons individuelles. Alors évidemment ce parc résidentiel, il est vieillissant et malheureusement il a des conséquences humaines et écologiques. Humaines, car accéder à un bien en résidence principale n'est évidemment pas une fin en soi si ce bien n'apporte pas un certain confort et dégrade le budget familial. Écologique, car ce secteur résidentiel représente 31 % des consommations d'énergies finales régionales, dont 66 % sont dues au chauffage, et ces émissions annuelles de gaz à effet de serre peuvent être évaluées entre 4,4 et 6,3 millions de tonnes équivalent CO_2, soit quand même entre 17 et 24 % des émissions bretonnes totales.

Nous l'avions posé comme objectif dans la feuille de route Habitat : créer un outil concret pour lever les freins à la rénovation énergétique est une priorité dans notre région. Depuis 20 ans, la Région Bretagne s'engage pour la rénovation énergétique des logements, mais aujourd'hui, elle va plus loin. Nous le savons tous, rénover son logement c'est bon pour le confort, c'est bon pour le climat, c'est bon pour le porte-monnaie à long terme, mais trop souvent c'est un parcours du combattant. La complexité administrative, l'éparpillement des aides et le coût des travaux bloquent encore trop de projets. Résultat, une transition énergétique au ralenti et des milliers de familles qui attendent des solutions. Il fallait donc un outil simple, lisible et efficace.

Et c'est l'ambition de l'opérateur public d'aide au financement des travaux. Je l'ai dit, il s'agit ici de préparer l'avenir et de répondre à un défi majeur : rendre la rénovation énergétique accessible, lisible et réalisable pour toutes et tous. Cet opérateur public sera donc lancé dès l'automne 2025, avec un capital initié porté en grande partie par la Région, après une phase pilote, et l'ambition est claire : 500 à 600 000 rénovations performantes par an d'ici 2030. Cet outil public au service des collectivités, des citoyens et de la filière est un outil agile, capable de sécuriser les parcours, d'accompagner les ménages, de financer les projets et surtout de réduire le reste à charge, souvent insurmontable. Ce n'est donc pas un gadget, c'est une pièce maîtresse de notre feuille de route Habitat. Ce n'est pas un doublon, c'est une brique nouvelle qui vient compléter et articuler les dispositifs existants. Ce n'est pas un outil technique, c'est un choix politique assumé pour faire de la rénovation énergétique un droit effectif et pas un parcours d'obstacles.

Ce projet est aussi une réponse à l'urgence climatique. Le bâtiment représente 40 % de l'énergie consommée en Bretagne et 15 % de nos émissions. Mais c'est surtout une réponse aux besoins du quotidien. Cette société publique locale constituera donc un pilier avec une capacité essentielle, à savoir lever les freins financiers, en particulier pour les ménages modestes. Il saura aussi mieux coordonner les dispositifs nationaux locaux et pourra accélérer la rénovation performante. Enfin, il dynamisera l'ensemble de la filière du bâtiment avec par conséquence plus d'emplois, plus de compétences et plus de qualités.

Vous l'avez rappelé, Monsieur CROCQ, à ce stade nous avons près de 15 EPCI qui ont répondu favorablement pour adhérer et/ou monter au capital, soit une montée en charge raisonnable qui assure la solidité et la pérennité de l'outil. Pour conclure, merci à tous les partenaires mobilisés, aux services régionaux et en particulier, chers collègues, à André et à toutes celles et ceux qui ont permis de bâtir ce projet. Avec cette SPL, la Bretagne se donne un outil puissant au service des habitants et du climat, et surtout, elle envoie un signal fort : la rénovation énergétique ne doit plus être un luxe, mais un droit. Et vous l'avez dit ce matin, Monsieur le Président, les gens plus aisés peuvent prendre soin de leur confort, mais notre responsabilité collective est d'aider les plus modestes. Aussi, je suis très heureuse de la création de cet outil collectif. Merci à vous.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Parole à Monsieur LE FUR, Rassemblement national.

Patrick LE FUR

Monsieur le Président,

La rénovation énergétique de l'habitat est nécessaire. Nécessaire pour plusieurs points, le confort de nos concitoyens, pour leur santé et pour notre empreinte carbone commune. Si nous soutenons le principe d'un opérateur breton de tiers financement afin d'aider et de simplifier le parcours des ménages bretons, il ne faut pas que cela devienne une énième usine à gaz, un parcours du combattant ou un casse-tête infernal. Attention à la complexité bureaucratique, à l'utilisation des fonds publics et à un outil technocratique qui peut très rapidement s'éloigner des réalités du terrain.

J'attire votre attention sur des normes et obligations qui font très jolies sur papier, mais qui sont déconnectées des contraintes de la construction ou de la rénovation. Elles ont un coût financier qui interdit certaines rénovations simples et accessibles, voire engendrent des problèmes structurels. Voici quelques exemples : la volonté de faire des habitats hermétiques est une aberration, il faut que l'air circule afin d'éviter l'humidité et donc la détérioration des matériaux. Tout le monde en a bien conscience, mais avec certaines normes, on arrive à des bâtiments qui sont complètement fous. Alors certes, non aux passoires thermiques, mais non également aux saunas. Imposer l'installation coûteuse d'un panneau photovoltaïque sur une habitation est à revoir puisque sa production est de l'ordre de 1,3 kW par jour alors qu'une habitation moyenne consomme environ 30 kW par jour. Ou alors soyons cohérents et finançons le nombre de panneaux nécessaires. Restreindre les aides aux constructions de plus de 15 ans alors que, par exemple, la vétusté des moyens de production d'eau chaude avoisine 10 ans ou que les nouvelles technologies permettent de faire des économies d'énergie. D'autre part, il ne faut pas exclure les classes moyennes, « dites moyennes », de ces dispositifs. Certes, notre priorité doit être d'aider les plus faibles d'entre nous, mais à titre professionnel, je constate chaque jour que nos aînés, pour certains faisant partie de cette fameuse classe moyenne, doivent faire un choix entre rénover leur habitation et aider financièrement leurs proches, ces derniers ayant des fins de mois de plus en plus difficiles.

En termes d'impact de carbone et d'emploi, il est impérieux de faire appel aux entreprises bretonnes possédant l'appel reconnu garant de l'environnement, le fameux RGE. Cela doit être un point de vigilance de la Région. L'appel à des entreprises hors Bretagne doit être exceptionnel. Enfin, concernant les produits isolants, les matériaux comme le lin et le chanvre ont été évoqués ce matin. Associés avec le coton, ils sont d'une excellente durabilité par rapport à la laine de verre ou de roche et d'une plus grande efficacité thermique, phonique et sanitaire. Malheureusement, le prix est deux fois plus élevé. Une aide de la Région pour la production de ces matériaux pourrait être sans doute étudiée ; cela les rendrait plus accessibles.

Nous sommes tous soucieux du sujet de la rénovation énergétique et nous pouvons vous accompagner dans ce domaine, mais en restant vigilants. Et si vous nous garantissez des comptes rendus réguliers, des actes et résultats. Je vous remercie.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci Monsieur. Parole à Alexandra GUILLORÉ pour Nous la Bretagne.

Alexandra GUILLORÉ

Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller,

Je vous rejoins sur le constat : la rénovation énergétique est un enjeu majeur. Un enjeu majeur pour la dignité et contre l'habitat indigne et autres passoires énergétiques. Un défi majeur non seulement pour l'atténuation, mais aussi beaucoup pour l'adaptation face au changement climatique. C'est d'ailleurs bien souvent une des grandes priorités de nos plans climat locaux tant le bâti et sa consommation énergétique sont émetteurs de gaz à effet de serre et conditionnent finalement la qualité du cadre de vie de nos concitoyens. L'État, la Région, les départements, les intercos, et j'oublie la CAF et sans doute d'autres organismes, tout le monde intervient sur ce sujet. De MaPrimeRenov' aux aides locales subventionnées par Rénov' Habitat Bretagne, aux prêts à taux zéro dédiés dans nos programmes locaux de l'habitat. L'écosystème, pour reprendre l'expression à la mode, est plus que foisonnant.

Si vous ajoutez dans ce paysage institutionnel les agences locales de l'énergie et du climat, leur tête de réseau régional que vous financez également pour développer des appels à projets ex nihilo qui méconnaissent souvent, en tout cas trop souvent à mon goût, ce qui est déjà fait sur le territoire, les services constitués au sein du bloc communal, l'Anah et ses fameux nouveaux pactes territoriaux, sincèrement, on ne s'en sort pas. Rien que sur ce sujet, j'ai sur mon agglo une convention avec l'ALEC du pays de Brest pour accompagner les ménages. Une avec Brest Métropole pour compléter l'action d'Ener'gence, ladite ALEC. Une autre avec la Région Bretagne, effectivement, pour une partie du financement. Et enfin, une avec l'Anah. Et tout cela dans le contrat d'objectif territorial Territoire engagé Transition écologique, animé avec nos intercos voisines. Et je vous épargne le PIG, l'OPHRU, etc. Et à côté des acteurs publics et parapublics, nous avons également des acteurs privés agréés par l'État, qui sont également les opérateurs MAR, Mon accompagnateur Rénov'. Tout ce beau monde tente de faire mieux avancer le bateau ivre du service public de la rénovation énergétique.

Et c'est une déception, je ne le dis pas avec satisfaction, de voir qu'une organisation publique dysfonctionne. À vouloir massifier l'impact climatique de l'aide aux travaux, ce qui sur le papier est effectivement tout à fait légitime et louable, le gap à passer en termes de travaux est devenu logiquement extrêmement important. Ce qui sous-tend les travaux lourds est donc un budget plus que conséquent pour les ménages. Et je ne parle même pas du fait qu'aujourd'hui, dans un pacte territorial, les ménages modestes avec un logement étiquette D sont exclus du dispositif. C'est un vrai sujet aussi. Donc effectivement, ça ne décoince pas, en particulier chez les propriétaires occupants, parce que concrètement, il faut des sous, des *gouenec*, pardon j'ai oublié le pluriel en breton, pour payer ses travaux avant d'être partiellement remboursé. Et donc, malgré les efforts et les réformes de Ma prime Rénov', les réorganisations successives, les pauses, les reprises, en toute honnêteté, on est plus proche des douze travaux d'Astérix que d'un système efficace et lisible pour les ménages et pour les collectivités, en tout cas pour la petite élue que je suis.

Alors oui, l'idée du tiers-financeur n'est sans doute pas une mauvaise idée. En théorie, c'est peut-être même pertinent, je le reconnais. Mais typiquement, concrètement, on est en train d'ajouter une énième rustine que j'évoquais hier à quelque chose qui dysfonctionne. Et ça m'embête. Je préférerais vraiment que ce sujet soit travaillé dans le cadre des pistes utiles de la décentralisation, où le binôme Région/interco peut, je crois, en tout cas je le pense, s'atteler sérieusement à faire mieux, à faire plus simple, à faire plus efficace. Les charges de fonctionnement de tous ces satellites, nationaux, régionaux et locaux, j'en ai moi-même créé, sont autant de moyens en moins pour financer les travaux de rénovation énergétique.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci Madame. Madame PRIGENT pour Breizh a-gleiz.

Christine PRIGENT

Monsieur le Président, chers collègues,

Membre d'un parti fédéraliste et désormais d'un groupe fédéraliste à la Région Bretagne, j'ai envie d'abord de souligner que ce système de tiers-financement organisé entre la Région et les intercommunalités de Bretagne est un très bel outil, typique d'un système fédéral. Pour qu'il le soit pleinement, il faut évidemment qu'il associe l'ensemble des territoires bretons. André CROCQ nous a dit en commission que cette question de tout le territoire breton ou l'addition des intercommunalités adhérentes ferait partie des sujets à trancher au sein de la SPL. Rappelons que nous sommes en phase d'émergence du projet, de préfiguration en quelque sorte, et qu'il faut se donner un peu de temps pour atteindre cette exhaustivité bretonne.

En tout état de cause, la solution que vous proposez est utile et attendue dans un moment particulièrement marécageux sur cette politique de la rénovation énergétique du parc de logement des Bretonnes et des Bretons. Je tiens à souligner le génie français qui consiste à changer les dispositifs nationaux de soutien à la rénovation énergétique des logements à chaque changement de ministre du Logement. Or, nous en sommes à six en moins de trois ans, je n'insiste pas là-dessus, vous êtes tous au courant de ce qui se passe. Sauf à rappeler que cela a des conséquences sur les chargés de mission des intercommunalités, en particulier qui portent ces missions SAR proposées par l'ADEME et déclinées chaotiquement au gré des soubresauts de l'actualité politique.

Dans cet univers instable s'ajoute une autre conséquence du génie de l'État central : la taxe d'aménagement fonctionnait globalement bien, mais elle insatisfaisait les services fiscaux qui voulaient la percevoir à l'issue des chantiers de construction et non au début. Passée la question du différé lié au recul mécanique de la date de perception, les recettes ont diminué de 40 % entre 2023 et 2024, soit 230 millions d'euros au niveau national, évidemment bien plus que l'évolution conjoncturelle de la baisse des constructions. Dans certains territoires, la baisse dépasse les 50 % et on nous annonce un possible effondrement supplémentaire en 2025. Le rapport PIRES-BEAUNE-AMIEL du 18 juin dernier évoque des effets retards massifs puisque la DGFiP n'a pu produire en 2024 que 400 000 titres de taxes contre 900 000 en 2023. Parmi les victimes de ce manque à gagner, les quatre CAU et CAUE de Bretagne administrative, qui sont très freinés dans leur action au moment où les élus ruraux ont profondément besoin de soutien pour imaginer l'urbanisme rural de demain, ma collègue Aziliz GOUEZ l'a évoqué ce matin dans le cadre d'une question orale.

Bref, dans ce moment où s'accumulent les nuages, votre proposition vient apporter un peu de ciel bleu. Une stabilité dans le financement des projets, un esprit de coopération entre régions et territoires, une articulation à conforter avec des acteurs en place et une dynamique famille pour sortir des familles de conditions de vie dans les logements parfois aux limites de l'acceptable. Nous voterons donc sans réserve cette création de SPL avec la participation initiale et les statuts qui l'accompagnent. Nous serons évidemment très attentifs au pilotage des phases de l'expérimentation 2025 et 2026, puis de la montée en charge à l'échéance de 2030. Je vous remercie.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous Madame, dernière intervenante, Madame LE CALLENNEC.

Isabelle LE CALLENNEC

Madame NICOLAS. Merci Président.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Excusez-moi, Madame NICOLAS, ma fiche n'était pas à jour.

Isabelle LE CALLENNEC

Non, mais vous n'aviez pas l'info.

Gaëlle NICOLAS

Je vous remercie, Monsieur le Président, chers collègues,

On l'entend unanimement, il n'y a pas de débat sur la nécessité d'amplifier la rénovation énergétique de nos bâtiments, de nos logements. Nous sommes tous d'accord et notre groupe soutient très largement une politique régionale d'aide auprès des propriétaires, des Bretons, pour améliorer leur habitat et transformer leur logement pour un meilleur confort.

En revanche, je n'ai pas le même regard sur l'outil qui est proposé via ce nouveau dispositif et la création d'une SPL pour mener cette politique régionale. Je fais aussi le constat, comme l'a fait Alexandra tout à l'heure, dans ce domaine, il existe une multitude de structures ou d'organisations, je parle des structures locales. Je ne m'exprime pas sur ce qui existe au niveau national, mais tous les EPCI de Bretagne sont aujourd'hui engagés de manière importante pour la rénovation de l'habitat et les rénovations énergétiques. Et ces EPCI soutiennent les projets des particuliers. Il y a bien sûr les agences, j'ai en tête l'agence Ener'gence, à l'échelle du pays de Brest, qui bénéficie aux habitants des sept EPCI du pôle métropolitain. Mais sur le territoire breton, il y a d'autres agences. Les EPCI aussi, j'interrogeais mon collègue de Vannes, c'est l'agglo qui pilote ces politiques d'aide en direction des particuliers pour la rénovation. Également, plus au centre de la Bretagne, Patrick LE DIFFON m'indiquait que sur Ploërmel aussi, c'est l'EPCI qui est pilote à l'échelle locale et en proximité des porteurs de projets. Nous avons aussi les dispositifs bien connus des PCAET qui concernent tous les EPCI de plus de 20 000 habitants, et je pense que c'est quand même très majoritairement le cas en Bretagne, les PLUIH ou les PLH pour ceux qui ne sont pas dotés d'un PLUi, les opérations d'amélioration de l'habitat comme les OPA, les OPAH-RU, les ORI, sans compter le rôle aussi des départements.

S'agissant des dispositifs régionaux, nous avons aujourd'hui la structure Rénov' Habitat Bretagne qui existe, dont le fonctionnement est d'ailleurs rappelé dans ce bordereau. C'est un fonctionnement qui n'est pas négligeable, qui est lourd, qui est important. Vous citez 120 conseillers et conseillères de proximité, à cela doivent s'ajouter aussi nos agents territoriaux qui œuvrent au sein des EPCI pour faire le lien. Par exemple, sur le territoire que je connais bien, le dispositif régional s'appelle Tinergie et ce sont aussi des fonctionnaires territoriaux qui s'ajoutent à ces 120 collaborateurs qui sont cités dans le bordereau.

Donc moi, je n'ai pas la vision aussi pessimiste qu'en a fait Alexandra GUILLORÉ sur le résultat de ces dispositifs. Ils fonctionnent et les particuliers des territoires sont accompagnés dans leurs opérations, ils reçoivent le conseil, ils reçoivent les aides pour le conseil sur le montage des dossiers, sur les mesures à envisager, à prioriser pour rénover leur habitat, parce que parfois il faut aller au-delà des a priori, l'idée de changer les fenêtres, eh bien non, je sais qu'il y a des déplacements de techniciens sur les lieux et les aides sont versées. Donc je suis d'accord qu'il y a un maillage très important, mais sur le résultat je ne suis pas aussi pessimiste, voire négative.

Et donc malgré ce maillage qui est déjà important, la Région aujourd'hui exprime à travers ce bordereau la volonté de créer une nouvelle structure qui devra bénéficier de son propre budget de fonctionnement, et bien évidemment qui va générer de nouvelles charges. Et à ce propos, je n'ai pas vu grand-chose de précis dans le bordereau. Ce qui est évoqué, c'est la participation de la Région au capital. Concernant le fonctionnement, il est évoqué la mise à disposition d'un attaché de la Région. Je n'ai pas vu ou alors j'ai fait une lecture trop rapide, je n'ai pas vu plus d'éléments concernant le fonctionnement futur et notamment le coût. Et au chapitre participation de la Région, il s'agit de la participation au capital et pour financer les futurs investissements. Mais peut-être n'ai-je pas été suffisamment attentive ? Selon moi, nous avons besoin de plus d'éléments sur les coûts de fonctionnement futurs qui vont s'ajouter aux coûts de fonctionnement que nous avons déjà sur d'autres structures. Et aussi, ma question, c'est qu'allons-nous faire ? Comment va s'articuler cette société dans l'environnement déjà existant et que faire des dispositifs locaux existants ?

Deuxième point concernant la structure juridique qui est choisie, la SPL. Il est indiqué et c'est présenté comme un avantage, mais que je conteste réellement, sincèrement. « Le financement de la SPL bénéficie exclusivement, est réservé », et c'est écrit, c'est assumé, « réservé aux territoires actionnaires ». Vraiment, je m'interroge sur les conséquences d'un tel modèle. N'y a-t-il pas un risque d'inégalité de traitement entre les territoires et entre les Bretons selon que l'EPCI dans lequel ils vivent adhère ou n'adhère pas à la SPL ? Le caractère exclusif qui est revendiqué me pose ce souci, car s'agissant d'un service public, je suis attachée de manière très rigoureuse à l'égalité de traitement entre les usagers et les

habitants. N'allons-nous pas vers une exclusion par l'argent ? Puisque les EPCI qui ont été consultés se sont interrogés, j'ai des exemples en tête, et ça a été analysé comme une énième demande de participation d'entrée dans un capital. Et la réflexion de certains EPCI, c'est de se dire que ça va s'ajouter et ça nous coûte, dans un contexte de difficultés et de tensions sur les recettes. Donc quand je parle d'un risque d'exclusion par l'argent, j'ai réellement en tête des difficultés de certains EPCI à faire face à l'ensemble de leurs obligations.

Je constate aussi cette formule que vous multipliez, le nombre de SPL, et je vous demande : est-ce ainsi que vous entendez piloter les politiques publiques du Conseil régional ? Comment préserver le principe d'égalité des citoyens ? J'ai vraiment besoin de savoir vers où vous allez et comment vous allez aborder parce qu'à la limite, on pourrait presque tout faire gérer pratiquement via des SPL. Je l'ai dit, le Conseil régional gère de l'argent public et selon moi, les aides qui sont votées par notre Conseil doivent s'adresser à tous les usagers dont les projets rentrent bien évidemment dans un cadre qui a été défini, mais la SPL constitue pour moi un filtre supplémentaire qui aura pour effet d'exclure du dispositif certains usagers.

Troisième remarque, s'agissant de la gouvernance, j'émets aussi des réserves. La gestion d'une politique publique par une SPL éloigne les collectivités et les élus de la prise de décision. Quand je parle d'éloigner les élus et les collectivités, je parle, selon moi, d'éloigner le conseil régional et les conseillers régionaux, ainsi que les conseillers communautaires et les conseillers communautaires. Je m'explique. Le Conseil régional devient actionnaire d'une société publique, sa participation financière se traduit en part sociale. Donc nous votons. Et ensuite, le conseil d'administration gérera. Idem pour les EPCI actionnaires. Les décisions seront prises en conseil d'administration et non pas en conseil régional ou en conseil communautaire. Et pour moi, la différence, elle n'est pas que formelle. La SPL dépossède les conseils communautaires ou régionaux, ou municipaux, mais là, ce n'est pas le sujet, de leur pouvoir de pilotage. Certes, les personnes qui vont siéger au conseil d'administration seront des élus issus de ces instances, mais l'expérience de quand même 18 ans d'élue locale, l'expérience m'a appris qu'il y a une grande différence entre des décisions prises en comité syndical, par exemple, de syndicats mixtes, ou en conseil d'administration, décisions qui sont prises sans public, avec assez peu de contradictions ou de contradictoires, le principe du contradictoire, c'est très différent des votes que nous avons en séance publique du Conseil régional ou des conseils communautaires.

J'ai pu constater ce que j'appelle, c'est mon propos, parfois une forme de syndrome de Stockholm. Et les représentants des collectivités oublient la collectivité qui les a délégués, qui les a mandatés, et il est très difficile de s'extraire et d'affirmer une position qui peut être divergente, singulière. Et je l'ai constaté, ce n'est pas à faire injure à tous nos représentants dans les différents syndicats, mais quand même, j'ai des situations là où je suis élue, où franchement, il y a un manque de rendu compte des décisions qui sont adoptées dans ces instances non publiques. Vraiment, ce que je soulève, c'est le résultat. J'ai des exemples très précis de décisions assez désastreuses engageant la collectivité représentée. C'est pour cela que je tiens à alerter et que j'insiste sur la gouvernance. Ça n'a pas été abordé par mes autres collègues, on a chacun une approche particulière, même si nous partageons tous cette ambition d'aider les Bretons à rénover leur logement. Mais pour moi, ce point de la gouvernance, il est crucial. C'est pour ça que je vous ai interrogé. Est-ce que c'est comme ça que vous voulez piloter les politiques publiques de la Région ? Parce que pour moi, ce serait une dérive.

Pour ces raisons, risque de doublons coûteux, risque d'inégalité de traitement des territoires et des habitants, perte de proximité, dépossession des élus et des collectivités qui sont actionnaires de leur pouvoir d'orientation politique et des décisions. C'est la raison pour laquelle je suis très, très, très réservée, voire peut-être je déplore le choix, le moyen choisi. Et aussi ma surprise… Je trouve curieuse cette grande affection pour la forme sociétale et capitalistique. Je ne pensais pas que cela faisait partie du corpus idéologique de votre majorité. Je m'interroge vraiment. Parce que la notion de droit exclusif qui est visée, elle me surprend de votre part. Et en fait, ce n'est pas une évolution libérale, selon moi, de votre politique, mais c'est plutôt par rapport à des politiques que vous avez mises en place qui sont plutôt de la contractualisation. Ça fonctionne bien, par exemple, sur le pass commerce artisanat. Là vous faites le choix de créer une société. Pour moi, j'ai le sentiment que ça aboutit à cadenasser plus encore les relations entre la Région et les autres collectivités, parce que la contractualisation a au moins le mérite de laisser la gouvernance au conseil communautaire. Voilà l'analyse que j'en fais, d'où les extrêmes

réserves que j'ai sur le moyen que vous avez choisi pour parvenir à un objectif, qui est noble. Je vous remercie.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous Madame. On va tâcher d'apporter quelques éléments de réponse, mais merci encore une fois d'avoir ouvert le débat sur ces sujets de société, ce n'est pas le sujet-là du bordereau, mais c'est un sujet, vous avez raison, et on va y apporter quelques réponses. Je le ferai après André. Cher André.

André CROCQ

Merci, Monsieur le Président.

Quelques éléments de réponse. Effectivement, merci à Fanny CHAPPÉ d'avoir rappelé que c'était l'action 25 de la feuille de route régionale de l'habitat et elle a aussi souligné, et effectivement on le mentionne d'ailleurs dans le rapport, que c'était aussi un outil pour dynamiser la filière de la rénovation énergétique qui en a besoin. Et cet outil est aussi pensé comme cela.

Monsieur LE FUR, vous avez parlé de la nécessaire simplification des parcours, mais c'est aussi l'un des objets, alors pas forcément pour tous les foyers, mais on sait qu'un certain nombre de foyers et parfois ceux qui ont justement du mal soit à monter les dossiers, soit à mobiliser les aides, soit à trouver des prêts, cette SPL, normalement, traitera les trois SPL. C'est pour ça, d'ailleurs, qu'on ne parle pas de société de prêt, on parle bien d'opérateur, parce que l'opérateur, il a pour but d'accompagner sur tout le parcours. Sinon, on dirait que c'est une société de prêt, effectivement publique, mais ce n'est pas que ça.

Vous avez pointé les enjeux aussi d'accompagner nos concitoyens vers l'emploi d'écomatériaux dans leur rénovation. Et c'est vrai que c'est un sujet important qu'on traite d'ailleurs aussi à l'échelle régionale en accompagnant les filières et en soutenant Batylab en particulier, mais je cite à titre d'exemple un chantier-école récemment à Rostrenen, justement pour former sur cette question de l'emploi des écomatériaux et des matériaux locaux dans la rénovation. Après, sur le bilan et le rendu compte de cette société, moi je partage ce qui a été dit, il faut que ces sociétés aussi aient un reporting et que la gouvernance au cœur de ces sociétés soit pleinement assurée par des élus, des élus représentants de la Région, mais également les élus qui représentent les territoires, qui vont représenter les territoires, et qui rendent bien compte, notamment aux intercommunalités, au sein des gouvernances dont ils sont issus, qui les ont désignés, qu'ils rendent bien compte de leur action.

Alors pour ce qui concerne vos doutes sur le maquis, chère Alexandra GUILLORÉ, oui, mais je dois reconnaître qu'aujourd'hui… Alors ça se fait peut-être un peu à marche forcée, mais l'intervention de l'Anah, on a eu finalement deux acteurs majeurs aux côtés de la Région d'ailleurs, l'Anah d'un côté, l'ADEME de l'autre, l'Anah plutôt sur les questions d'adaptation des logements et de lutte contre le mal-logement, et puis l'ADEME et nous qui étions plutôt sur la rénovation énergétique, le fait que l'Anah ait intégré l'ensemble de ses compétences et qu'elle contractualise maintenant directement avec les territoires, avec les intercos, avec la Région en appui, sur l'intégralité, je dirais, des sujets de l'habitat, c'est plutôt une bonne chose. C'est vrai que ça se fait un peu dans la douleur, ça, je le reconnais. Et c'est une petite boutade, mais pas tout à fait, avec le Président on avait quand même suggéré que l'ancien dispositif avec des C2E, d'avoir plutôt une séquence d'expérimentation où on aurait été directement gestionnaire de ces fonds, donc une véritable décentralisation de l'action dans les territoires. On l'a redemandé avec les pactes, le président a écrit au ministre en disant : « Puisque tout ça va se faire de manière sans doute un peu désordonnée, confiez-nous la mission et on rendra compte, évidemment. » Bon on nous a expliqué que ça n'était pas possible, donc la mise en place des pactes territoriaux s'est faite dans les conditions que vous décrivez et qui, effectivement, ne sont pas satisfaisantes. En tous les cas, ça avance quand même.

La remarque que vous faites, Madame PRIGENT, sur comment la SPL interviendra sur l'ensemble des territoires et puis finalement, Madame NICOLAS, vous l'avez souligné également. Alors on pourrait se dire que dans la mesure où la Région est au capital, la SPL peut intervenir sur l'ensemble des territoires. Mais en fait, ce n'est pas tellement ça le sujet. Ce n'est pas un sujet financier non plus, puisque vous l'avez

sans doute noté, chaque action vaut 50 euros. Est proposée une action à 50 euros, donc ce n'est pas un frein financier. Mais nous, on souhaite que les EPCI soient à bord, parce que justement, pour éviter ce que vous pointiez, Madame NICOLAS, c'est que cette société, elle ne peut intervenir que quand elle est totalement en accord avec la mission qu'exécute l'EPCI. Elle ne pourra pas intervenir sur un territoire où l'EPCI se dirait « mais moi, que vient faire cette société ? Elle rajoute », comme vous le disiez, « une feuille dans le mille-feuille ou elle intervient à des endroits où moi je suis déjà… » Non, l'idée c'est que la SPL conventionne avec chaque EPCI pour la mise en place sur son territoire des missions de la SPL. Donc le risque que vous pointez, et effectivement c'est sans doute difficile de rentrer en intégralité dans le rapport, mais c'est pointé notamment dans le pacte d'actionnaires. C'est sans doute une des conditions, d'ailleurs, que mettent à juste titre les EPCI pour rentrer, c'est comment cette SPL, elle s'ancre dans les actions que mène le territoire en matière de rénovation énergétique. Elle ne vient pas à côté ou au-dessus. Donc là, je tiens à vous rassurer pleinement, ce ne sera pas un outil en plus et c'est nécessairement un outil parfaitement coordonné avec les politiques menées sur le territoire par l'intercommunalité.

Sur la question du coût des postes, là, parce que vous avez oscillé entre deux stratégies. Est-ce qu'il faut aussi venir compléter financièrement les postes mis à disposition ou est-ce qu'ils sont financés par la société ? C'est clair, nous on considère que la société, après sa phase de démarrage, tous les postes doivent être autoportés. C'est pour ça qu'on dit qu'elle a assez rapidement, donc sous trois ans, elle doit atteindre un objectif de 500 ou 600 rénovations par an pour que, justement les charges salariales en particulier dans la société, donc on disait plutôt de deux vers sept postes à un horizon 2030, donc quand même une structure relativement légère, soit entièrement financée par la structure. Je crois du coup avoir répondu à vos deux questions en même temps. Merci.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Quelques éléments pour revenir sur les propos que vous avez exprimés, Madame NICOLAS, qui effectivement nous interpellent tous, parce que les évolutions de la gouvernance de certaines politiques par la mise en œuvre de syndicats ou de SPL génèrent des débats dans les conseils municipaux, départementaux, régionaux, sur le rôle de ces structures versus le contrôle et le rôle des conseils qui délibèrent.

Je crois qu'il y a trois cas d'évolution qui sont à prendre un peu séparément. Le premier cas, c'est l'évolution des concessions, le système des concessions qui n'est plus opérant aujourd'hui. Les modèles de concessions sur des infrastructures ne fonctionnent plus, on le voit, on est arrivé en bout de course. Et si nous ne voulons pas transférer à des énormes structures dont on n'a pas la maîtrise la gestion de nos infras, et si on ne veut pas les reprendre en régie après les avoir externalisées pendant 10 ans, 20 ans, 30 ans, voire 50 ans, la bonne solution, c'est effectivement de monter des sociétés comme on l'a fait, par exemple, demain sur la compagnie des ports du Morbihan, enfin ce soir, compagnie des ports du Morbihan, lancée depuis longtemps sur les ports de plaisance du Morbihan, Brest-Port depuis quelques années, et les annonces que nous avons pu faire sur la pêche ou sur Lorient.

Le deuxième cas que l'on peut connaître, et celui-là je le regrette, et il rejoint ce que vous avez indiqué, et il mérite d'être posé et réfléchi, et André CROCQ en a parlé aussi, c'est finalement une forme de réponse aux lois brouillonnes de répartition des compétences. À partir du moment où on éclate la répartition des compétences, les collectivités, instinctivement entre elles, montent des structures, syndicats ou sociétés, pour pouvoir reconstituer une force. Bretagne Mobilité, voilà. Si la loi exprimait quelque chose de clair en disant « la Région gère les mobilités », on n'aurait pas besoin. Ou « les collectivités infracommunes et communautaires montent leurs outils », on n'aurait pas besoin. Mais à partir du moment où la loi dit, en gros, « tout le monde s'occupe de tout », soit chacun se débrouille et c'est le foutoir, soit on organise ensemble un syndicat, Mégalis, Bretagne Mobilité, et l'objet de notre discussion d'aujourd'hui, et ça a été dit par André CROCQ tout à l'heure sur la rénovation de l'habitat, et là on est capable de rassembler encore une fois les acteurs qui ont un bout de compétence pour dire « exerçons-la ensemble ». Et finalement, les parlementaires ici doivent regarder cela. Parce qu'on pourrait dire demain, finalement, on loge cette compétence à un niveau. Et ce niveau, finalement, il reprend direct auprès de l'assemblée le pilotage complet du sujet en question.

Puis le troisième point, c'est dans le système dans lequel nous sommes et dans la situation financière de l'État et des collectivités, l'envie de chercher de nouveaux leviers financiers par de l'endettement hors bilan de la collectivité et par du partenariat public-privé. Voilà. Moi, c'est les trois raisons qui, objectivement, nous poussent à regarder des objets types syndicat ou société et en aucun cas l'envie de me soustraire à la délibération du Conseil. Et donc, de fait, nous devons être exigeants avec les élus qui siègent dans ces structures, être exigeants sur le contrôle. Y compris, Madame la Directrice générale le sait bien et elle travaille dessus, sur l'organisation de nos services entre le contrôle de la mission déléguée et le contrôle de la structure sociétaire. C'est deux métiers différents. Et ce point-là mérite que dans nos équipes, on se muscle un peu. Et c'est le travail qui est mené dans cette maison par Loranne BAILLY et la direction générale. Voilà un peu l'état d'esprit qui est le nôtre. Donc pas envie d'échapper au contrôle démocratique, pas envie d'escamoter les débats, mais envie de performance et d'usage pertinent de l'argent public. Nous allons voter sur ce bordereau. Je passe aux voix, Rassemblement national.

Patrick LE FUR

Monsieur le Président, nous avons envie de vous donner un blanc-seing sur ce sujet, mais nous restons vigilants. Les questions que je vous ai posées tout à l'heure sur les comptes rendus de résultats et d'actions, pour moi c'est extrêmement important. Ça engage des financements publics, ça engage aussi le bien-être de nos concitoyens. Donc nous allons vous faire confiance, mais nous voudrions que régulièrement, nous ayons des comptes rendus.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Je vous remercie. Ce contrôle est indispensable, effectivement, merci de votre vote. Nous la Bretagne.

Alexandra GUILLORÉ

Je suis embêtée, Monsieur le Président. Je l'ai dit, et André, la signature des pactes avec l'Anah, c'était une bonne idée, effectivement. Sauf que concrètement, il faut quand même continuer de conventionner, et avec la Région Bretagne qui a quand même le chic pour faire des conventions un petit peu verbeuses. Idem pour les ALEC, idem pour tout. Donc concrètement, ça nous fait un document unique, supra… En plus, on a un sujet. Franchement, l'exclusion des ménages qui ont, parce qu'il y a 5 ans, quand ils ont acheté leur maison bretonne, ont changé les fenêtres, donc ils ne sont pas E, ils sont D. Pour autant, ils sont modestes et pour autant, il y a des vrais gestes de travaux à faire en termes d'isolation, ils ne sont pas éligibles. Alors oui, des demandes de dossiers, des diagnostics financés par l'interco, ça on en a beaucoup. En tout cas moi dans l'interco, ça ne se transforme pas en travaux. Donc, ça m'embête parce qu'effectivement, je pense qu'on partage sur l'entièreté des bancs l'enjeu et le défi que c'est. Je reste dubitative sur la pertinence. J'ai dit hier qu'il nous fallait être lucides et optimistes. Donc, à défaut d'un contre, ce sera une abstention.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci Madame. Écologistes de Bretagne.

Julie DUPUY

Oui, une petite explication de vote, parce que cet objectif de montée en puissance sur le financement de la rénovation de l'habitat, il est évidemment important sur le plan de la lutte contre le changement climatique, sur le plan des solidarités. Bon, il faut le dire, encore trop de Bretonnes et de Bretons vivent l'hiver dans des passoires thermiques et l'été dans des bouilloires thermiques. Alors cette proposition, elle permettrait peut-être effectivement de sécuriser les parcours de rénovation. C'est essentiel, vous l'avez rappelé, en cette période où les politiques nationales sont instables. Les errements cette année liés à MaPrimeRénov' ont généré quand même beaucoup d'incompréhension et de doutes pour celles et ceux qui avaient pris le risque de se lancer dans des projets de rénovation. Alors, on soutiendra ce bordereau.

Cependant, trois regrets. Que ça ne soit pas l'ensemble des EPCI qui se soient engagés et qui aient répondu présents alors que les besoins sont identifiés et que tous les territoires sont bien évidemment concernés. On regrette l'absence d'une mention dédiée aux matériaux biosourcés, parce que ça apparaissait aussi comme un des leviers dans la feuille de route initiale. On regrette aussi que le

bordereau ne fasse pas clairement le distinguo entre résidence principale et résidence secondaire. Le président du CESER a pointé cet enjeu, notamment sur les territoires littoraux.

Et puis permettez-moi, je vais faire un tout petit pas de côté. Mais comme les enjeux en termes d'accès au financement sont assez proches de ceux évoqués dans le bordereau, je voudrais évoquer très brièvement l'habitat léger, pour lequel la question de l'accès à l'emprunt bancaire peut être lui aussi très complexe, car les personnes qui souhaitent acquérir un habitat léger aujourd'hui n'ont pas accès à un emprunt bancaire classique, ils sont plutôt à aller vers du crédit à la consommation, et on voit là que sur les nouvelles formes d'habitat, ou sur les enjeux actuels de l'habitat, on a des problématiques communes et des freins à lever. Ce sera donc un vote pour.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Nous avons terminé avec ce bordereau. Merci, cher André CROCQ. Et pour répondre à ce qui a été dit tout à l'heure concernant le nombre de communautés de communes, je pense que nous sommes en fin de mandat et qu'une partie des collègues ont vraiment un enthousiasme et souhaitent venir tout de suite, d'autres disent qu'on est trop tard dans le mandat, on va attendre le début du prochain mandat. Donc je pense qu'on relèvera les compteurs, si vous le voulez bien, fin d'année 26, début d'année 27, et on devrait être, je l'espère, un nombre de communes et de communautés de communes de fait, plus important.

Merci à vous, Monsieur CROCQ. Merci aux équipes qui ont travaillé d'arrache-pied sur ce dossier qui est important. Nous passons à notre débat sur la décentralisation. Et comme je l'avais dit, nous avons 1h15 d'avance sur le tempo de l'après-midi. Donc nous pourrons vraisemblablement finir ce soir vers 20h30. Et ce n'est pas pour stériliser les débats, puisque c'est un débat encadré, donc quoi qu'il arrive, le temps est compté, et vous avez le temps de débattre, si Monsieur QUERNEZ est sobre dans ses prises de parole. Ne partez pas, Monsieur QUERNEZ, je vous passe la parole.

Le Président appelle au vote la Rénovation énergétique de l'Habitat

Le groupe Rassemblement national vote pour
Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient
Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient
Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh vote pour
Le groupe Breizh a-gleiz vote pour
Les groupes de l'Exécutif votent pour
Christian Troadec vote pour
Astrid Prunier est absente

La Rénovation énergétique de l'habitat est adoptée

Décentralisation : contribution à l'appel à propositions de l'État

Michaël QUERNEZ

J'ai une heure et quart.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

En plus il y a les étudiants de Sciences Po dans la salle, donc donnez une bonne image des élus pour montrer votre concision. Je salue les élèves de Sciences Po Rennes.

Michaël QUERNEZ

Merci Président.

Très chers collègues, quelques mots en introduction de ce qu'on ne va pas appeler un rapport, mais de cette contribution à la sollicitation du Premier ministre LECORNU. Il y a quelques années maintenant, en début de mandat, suite à un vœu que nous avions adopté à la quasi-unanimité dans cet hémicycle, vous m'aviez confié la responsabilité et l'honneur de piloter un groupe de travail transpartisan relatif aux questions de décentralisation. Nous avons travaillé pendant deux années. Je crois que nous l'avons fait en tous les cas avec sérieux et détermination et que nous vous avons rendu en septembre 2023 un rapport, Monsieur le Président, qui a donné lieu à des échanges et des débats, que vous avez vous-même remis à la Première ministre de l'époque, Madame Elisabeth BORNE, lors du Congrès des régions à Saint-Malo. En espérant que cette contribution, parmi d'autres, elle n'était pas unique en France, mais cette contribution, cette nouvelle contribution de la Bretagne, nous permettrait d'avancer sur un certain nombre de sujets liés à la relation entre l'État et les pouvoirs locaux, entre l'État et les collectivités territoriales, et à tout du moins, au travers des propositions que nous faisions, d'améliorer la vie des Bretonnes et des Bretons au quotidien.

Cette relance du Premier ministre dans un contexte politique qui est délicat et difficile à appréhender nous dit aussi tout simplement que depuis 2023 les choses ont très sérieusement évolué et malheureusement, disons les choses simplement, elles n'ont pas bien évolué. Et que le rapport que nous avions transmis est pour le moins resté quasi-lettre morte et que les propositions que nous faisions d'amélioration des relations n'ont pas ou été peu entendues et qu'aujourd'hui, au détour d'une crise politique, qui ne me semble pas, pour ma part, être une crise de régime, mais qui est tout du moins une crise politique majeure. Cette relance du Premier ministre peut laisser songeur, peut questionner, mais vous avez jugé en responsabilité qu'il était de la responsabilité des élus de cet hémicycle, de travailler à nouveau ensemble pour pouvoir à nouveau faire des propositions au Premier ministre, au gouvernement, aux parlementaires, aux élus de notre pays et aux élus de Bretagne, quel que soit leur engagement et quel que soit le niveau de collectivité dans lequel ils siègent au quotidien.

Nous avons donc pris, je dirais, quelque temps pour pouvoir le faire. Il a fallu le faire dans un temps quand même relativement court, si je puis me permettre. Le groupe de travail Autonomie a été réactivé. Il a pu reprendre ses travaux et nous l'avons fait en ayant pleinement conscience de la situation politique et en ayant pleinement conscience de la responsabilité qui était la nôtre que de proposer un certain nombre, je dirais, d'inflexions au rapport de 2023.

Vous avez donc reçu un premier document qui vise simplement, non pas à commenter le contexte politique, même si nous avons dit quelques mots à ce sujet, mais de regarder si ce rapport de 2023 méritait d'être réactualisé et en quoi il le méritait. La conclusion du groupe de travail a été de dire que ce rapport de 2023 était pleinement d'actualité et qu'il le restait. Qu'il y avait quelques sujets sur lesquels nous pouvions revenir, mais sans entrer dans les détails, ce serait trop fastidieux, mais que sur la question des contractualisations des fonds européens, dans un contexte, là encore, de recentralisation des fonds

européens, qui avait été mis un temps à la disposition des territoires et des régions en particulier, il s'agissait de dire au gouvernement que le temps de la recentralisation des fonds européens n'était pas venu, bien au contraire. Et que dans les discussions qui s'engagent aujourd'hui dans notre pays et à Bruxelles, en particulier, on a eu un bordereau de cette nature sur les fonds de cohésion, il appartenait bien au gouvernement de bien travailler avec les territoires et de faire en sorte que ces fonds européens puissent être utilisés à dessein et à utiliser de la meilleure manière qui soit, et en particulier dans un souci de régionalisation de ces derniers. Nous l'avons actualisé aussi sur les problématiques d'autonomie financière et fiscale et nous avons pris acte de cette décision du Parlement de créer le versement mobilité régional et rural comme une part posée d'autonomie pour les collectivités qui ont cette responsabilité des mobilités et donc évidemment que nous en avons reparlé.

Nous avons aussi parlé, et ça a été je crois au cœur des échanges et des discussions que nous avons eues aujourd'hui au travers d'ailleurs de ce qu'a pu nous dire le HCBC de la problématique des transitions écologiques et climatiques et qu'il fallait, là encore, faire confiance aux territoires. Faire confiance aux territoires, vous l'avez dit, Monsieur le Président, en faisant en sorte que l'État avance sur ces sujets et qu'il territorialise les enjeux et qu'il nous donne la main pour pouvoir le faire en lien avec les territoires, en lien avec les EPCI qui ont la compétence des PCAET. Là encore, faire confiance aux territoires. Et puis, sur un certain nombre de sujets de préoccupation qui sont les nôtres, évidemment, revenir sur ce sujet de l'enseignement en Bretagne de nos langues, et de faire en sorte que les conventions qui ont été les nôtres ces dernières années, en particulier avec l'État, puissent être respectées. Et que sur ces sujets, nous puissions continuer à avancer.

Ce rapport a donc reçu un certain nombre d'éléments d'actualisation, et c'est pourquoi un document vous a été transmis, et Monsieur le Président, il s'agira pour vous de le transmettre également au Premier ministre en annexe du rapport de 2023. En espérant qu'ils prennent le temps de le regarder, de le lire, comme d'autres contributions, puisque la ministre de la Décentralisation s'est exprimée hier, Françoise GATEL, une Bretonne qui connaît bien nos problématiques, en disant qu'elle avait reçu de nombreuses contributions, elle recevait de nombreuses contributions, preuve qu'il y a un intérêt, mais au-delà de l'intérêt, qu'il y a une urgence absolue à agir.

Pour ce qui est de cette contribution, je ne rentrerai pas non plus dans les détails, mais simplement pour rappeler quelques principes qui nous tiennent à cœur aujourd'hui et que nous n'avons de cesse de dénoncer. Dénoncer au sens énoncé. De dire tout simplement que dans la situation qui est la nôtre, nous avons besoin d'un État fort. D'un État qui assume les missions qui sont les siennes. Les missions régaliennes dont il a la responsabilité, et qu'il devrait se concentrer principalement sur ses missions régaliennes et faire confiance aux territoires pour que, sur les autres sujets, les collectivités puissent s'emparer de ces problématiques. Dire cela, dire à l'État qu'il doit se concentrer sur ses missions régaliennes, c'est dire tout simplement que ce principe constitutionnel de subsidiarité doit enfin s'appliquer. Il doit enfin s'appliquer et c'est pour nous évidemment essentiel. Que dans une architecture de cette nature où un pouvoir central, l'État, assumerait ses fonctions régaliennes pleinement et au nom du principe de subsidiarité transférerait ou permettrait aux collectivités que nous représentons d'assumer les compétences qui sont les nôtres, oui, il est nécessaire de transférer et le pouvoir législatif, en lien avec ses compétences, et le pouvoir réglementaire, qui nous paraît être essentiel à l'exercice de ses compétences quand on veut changer la vie des quotidiens.

La France, c'est un beau pays, et qui est riche de sa diversité. Quand je dis cela, nous le disons ici souvent, il ne s'agit pas de faire une sorte de leçon aux autres régions. Toutes les régions ont leur particularité, leur histoire, leur singularité, leur géographie. Je dirais qu'elles ont la capacité à assumer ces compétences de manière différenciée. La différenciation est un principe constitutionnel qui n'est pas ou peu appliqué dans notre pays. Il est grand temps de faire confiance aux territoires. Et il est surtout grand temps de laisser aux élus locaux et territoriaux la possibilité de se saisir des compétences dont ils pressentent, dont ils sentent qu'elles sont absolument nécessaires à la vie quotidienne de nos concitoyens. Et ce principe de différenciation doit être enfin mis en œuvre au cœur des territoires, et nous l'appelons évidemment de nos vœux.

Pour que nos collectivités territoriales puissent assumer ces compétences, il s'agit de leur donner les moyens de le faire. Compétences législatives, réglementaires, différenciation, et chacun l'aura compris au détour des conversations qui sont les nôtres, au travers de la décision modificative budgétaire, qu'il s'agit de laisser aux territoires le soin de choisir leur fiscalité et leurs ressources financières adaptées aux compétences qu'ils veulent exercer. Le sujet des mobilités, vous le savez, nous tient à cœur, tant il agit aujourd'hui et contraint notre budget. Il n'y a pas de raison que dans toutes les régions de France nous ayons la même fiscalité qui soit adossée à cette compétence. Ça n'a pas de sens. Il y a des régions qui peuvent tout à fait aller vers la taxe de séjour additionnelle parce que ça leur paraît être adapté à ce qu'elles sont, c'est-à-dire des grandes régions touristiques. Toutes les régions de France ne sont pas des grandes régions touristiques. Il y a des régions qui choisiront plutôt des crédits carbone. Il y a des régions qui choisiront plutôt de prendre, je dirais, des ressources financières liées au péage. La Bretagne n'a pas de péage. C'est pour ça que nous avons dit que nous voulions avoir une part quand même des véhicules qui transitaient par des péages qui ne se situent pas dans notre région.

Le principe de différenciation, de choix de la fiscalité permettant des ressources financières. Et c'est au cœur du contrat que nous avons avec nos concitoyens. S'il y a bien quelque chose qui est dramatique dans ce pays, c'est qu'on nous a privés, nous élus locaux et territoriaux, de ce lien avec nos habitants. Nous devons être sanctionnés. Nous devons être sanctionnés par l'usage de ce que nous faisons de la ressource financière et fiscale. Aujourd'hui, un maire est à peine sanctionnable de par l'usage qu'il fait de sa fiscalité, puisqu'il n'y a quasiment plus de lien fiscal. Je ne dis pas cela que pour les maires. Ici, au Conseil régional de Bretagne, malheureusement, le lien fiscal est pour le moins ténu. Alors que là encore, c'est un principe démocratique qui est absolument essentiel.

Nous disons aussi, en Bretagne, que cette évolution nous la souhaitons dans l'entièreté géographique qui est la nôtre. Dans l'entièreté géographique qui est la nôtre. Il faut réunifier la Bretagne. Il faut réunifier la Bretagne, non pas parce qu'il faudrait réparer l'histoire, c'est pourtant important de réparer l'histoire, mais tout simplement parce que nous vivons cette Bretagne ensemble. Et qu'aujourd'hui, les frontières administratives qui sont les nôtres ne sont plus adaptées. Ou ne sont pas adaptées. Ou ne l'ont jamais été. Et qu'il appartient au peuple de Bretagne de dire ce qu'il souhaite. Et on ne doit pas être interdits de le faire. Et donc, il nous faut nous donner les possibilités d'organiser les consultations électorales nécessaires, référendaires, nous permettant de faire ce choix collectif. Et cela aussi, nous l'appelons évidemment de nos vœux.

Et puis, nous ne voulons pas répliquer les erreurs de l'État, qui a un manque de confiance dans les territoires de France, qui a une vision pyramidale de nos relations, et nous disons que la Région Bretagne, au sens de la collectivité Région de Bretagne, doit être pleinement respectueuse des autres niveaux de collectivité. Et en Bretagne, nous le faisons au travers de la CTAP, cette conférence de l'action publique qui nous est chère, qui nous est singulière. Parce que quand on discute de cela avec la ministre GATEL, ce que nous avons fait avec le président il y a quelques semaines, elle disait à son collègue TABAROT « viens en Bretagne, viens voir comment les élus de ce territoire travaillent ensemble ». Comment ils sont capables, au travers de cette conférence territoriale, de bâtir des consensus et des compromis et de ne pas s'échiner sur des partages de compétences dont nos concitoyens se contrefichent. Et ça, c'est absolument important.

Et donc, s'il devait y avoir une nouvelle étape de la décentralisation, que nous appelons de nos vœux, il faut qu'elle se nourrisse au cœur de la CTAP de Bretagne. Il faut qu'elle se nourrisse là, dans un dialogue construit avec les maires, les présidents des intercommunalités, les présidents de départements. Et ce serait une erreur, je le dis, que le Premier ministre, au travers de l'adresse qu'il nous a faite, pense que c'est dans un rapport entre collectivités que nous trouverons la solution. Le sujet est bien plus profond. Il est bien plus profond. Et je serais tenté de dire que cette question n'est pas essentielle du rapport entre nos collectivités. Vous l'aurez bien compris, l'essentiel est ailleurs. Il est entre nos relations et l'État. C'est là qu'est l'essentiel. Et c'est là que nous devons battre le fer pour faire en sorte que les choses évoluent.

Et puis, si nous voulons cela, si nous faisons cela, c'est pour les Bretonnes et les Bretons. Et ce ne serait pas compréhensible que dans une nouvelle étape de la décentralisation, les Bretonnes et les Bretons ne puissent pas être contributifs de leur avenir. Ces discussions ne peuvent pas rester dans le cénacle des

élus. Ce n'est pas vrai. Quand vous êtes maire d'une commune, même d'une petite commune de 13 000 habitants, vous passez tout votre temps en réunions de quartier. Alors imaginez qu'on dessine l'avenir de la Bretagne dans cet hémicycle et uniquement dans cet hémicycle, ça n'aurait évidemment pas de sens. Et donc avec les collègues du groupe de travail Autonomie nous avons dit que nous souhaitions qu'au cours de l'année 2026 nous puissions aller vers les citoyennes et les citoyens de cette région pour en discuter avec eux et pour voir ce que sont les attentes qu'ils expriment du quotidien pour faire avancer les choses.

Chers collègues, je vais vous livrer une conviction profonde, personnelle, que j'ai depuis de nombreuses années. En citant un président de la République qui nous a dit en 1981 : « La France a eu besoin d'un pouvoir fort et centralisé pour se faire ». C'est vrai, c'est notre histoire. « Elle a aujourd'hui besoin d'un pouvoir décentralisé pour ne pas se défaire. » Je pense que nous en sommes là, 45 ans plus tard, et qu'il faut absolument faire évoluer les choses. Et lorsque nous usons de ce mot, et que le groupe de travail use de ce mot, que nous avons emprunté à un universitaire breton qui nous a accompagnés, il ne s'agit pas d'avoir un fédéralisme qui sera inspiré de l'Espagne, de l'Allemagne ou d'un autre pays. Mais si nous sommes en mesure, les uns et les autres, de bâtir un fédéralisme à la française, qui soit respectueux de tous les territoires de France dans un cadre républicain, je pense que nous pouvons changer la vie des Françaises et des Français, des Bretonnes et des Bretons, et que nous pouvons sortir de cette crise politique qui n'a de cesse de nous user, et au-delà de nous user les élus, ce n'est pas très grave, c'est notre responsabilité et c'est notre choix, mais d'user notre pays, d'user notre pays, d'user son corps social, d'user ses corps intermédiaires, d'user les chefs d'entreprise et donc, je dirais, d'appauvrir les richesses de la France.

Alors cette contribution, elle est essentielle. Il faut absolument que nous avancions et que nous soyons entendus par le Premier ministre et que nous fassions en sorte d'apporter notre petite pierre, petite pierre à l'évolution de ce pays dont nous avons tant besoin. Merci, Monsieur le Président, chers collègues.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci, cher Michaël. Vous avez bien compris, on a un débat encadré et je ferai ensuite un vote sur l'adresse de cet hémicycle que je souhaite qui rassemble le plus largement possible pour interpeller le gouvernement, les parlementaires, le président de la République et toutes celles et ceux qui veulent être candidats la prochaine fois. Nous commençons les prises de parole avec le groupe Communistes et progressistes, c'est Madame KRÜGER.

Katja KRÜGER

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Le sujet de la décentralisation est complexe. Il traverse les partis comme il traverse la société. À travers ce débat, c'est bien la répartition des compétences, du pouvoir de décision et du pouvoir d'agir qui est questionné. Faut-il plus ou moins d'État, plus ou moins de local, de collectivités territoriales ?

Avant toute chose, rappelons l'essentiel : nos collectivités souffrent d'un véritable étouffement financier. D'un côté l'exigence d'équilibre budgétaire, de l'autre l'impossibilité de lever l'impôt et une dépendance fiscale au bon vouloir de l'État. Aucune réforme des collectivités ne réussira sans une grande réforme fiscale, seule à même de garantir leur autonomie réelle. Interroger la répartition des pouvoirs, c'est évidemment interroger le rôle de nos collectivités. Mais c'est aussi, pour nous, poser la question du pouvoir dans les entreprises. Pour nous, Communistes et progressistes, décentraliser le pouvoir, c'est le redonner à celles et ceux qui produisent. Si les élus locaux sont plus proches des préoccupations des citoyens que ne le sont l'Élysée ou les cabinets ministériels, toute décentralisation authentique suppose aussi un contrôle accru des entreprises par les travailleurs et les travailleuses. Nous, Communistes et progressistes, voulons une démocratie à tous les étages. Les collectivités locales sont les lieux du débat civique, de l'expérimentation participative et des modes de gestion pluriels.

Deux leviers concrets. Les référendums d'initiatives citoyennes pour répondre aux enjeux locaux. Les chambres citoyennes pour renforcer l'implication des habitantes et des habitants dans la décision

publique. À ce titre, je salue la création prochaine de la Chambre citoyenne bretonne. Nous pensons que les collectivités doivent être le socle de toute transformation institutionnelle et nous saluons, Monsieur le Président, votre volonté d'avancer et de débattre. Mais permettez-moi d'ajouter ceci : les régions sont aujourd'hui des acteurs essentiels de la cohésion territoriale, de l'aménagement du territoire, de la transition écologique et de la coopération européenne et internationale. Elles sont le niveau où les politiques publiques prennent tout leur sens concret, là où l'on peut agir, innover, coopérer.

Et pourtant, leur rôle est fragilisé par une décentralisation qui délègue les charges sans donner les budgets ni le pouvoir de décider, et par une confusion persistante des compétences qui brouillent l'action publique. Préserver la vitalité des régions, c'est préserver la vitalité démocratique du pays. Venue d'Allemagne, j'ai grandi dans un pays où les régions et les langues régionales sont fortes, où la proximité institutionnelle nourrit l'efficacité publique. Cette expérience renforce ma conviction : la proximité n'est pas l'ennemi de l'unité, elle en est la condition. C'est dans cet esprit que je veux citer Marcel CACHIN, figure à la fois bretonne, communiste et universelle, qui proposait dès 1947 un projet de loi instaurant l'enseignement bilingue, dont le breton, dans les écoles publiques, avec cette idée très simple, je cite : « on enseigne le breton là où il est parlé ». Une phrase qui traduit profondément cette conviction que reconnaître la diversité des territoires, c'est renforcer la cohésion du pays. Et le même Marcel CACHIN écrivait aussi : « Là où le peuple travaille, là doit être le pouvoir ».

Deux phrases, deux combats, mais une même exigence. Rapprocher le pouvoir du réel, du quotidien, du peuple, c'est tout le sens que nous voulons donner à la décentralisation. Une décentralisation au service du peuple, pas au service des appareils administratifs. À mes yeux, seule compte la politique que l'on mène et pour qui on la mène. Et vous savez où penche notre cœur. Je vous remercie.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Parole à Guillaume ROBIC pour le groupe social-démocrate, écologiste et régionaliste.

Guillaume ROBIC

Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Merci Monsieur le Président, chères et chers collègues, Monsieur le Premier Vice-président,

Décentralisation, différenciation, autonomie. Chère Katja, effectivement, autant que nous sommes et où que nous soyons sur ces bancs, notre diapason intérieur ne vibre pas exactement à la même hauteur et de la même manière, en constatant régulièrement depuis ces dernières semaines la présence croissante de ce triptyque de valeurs dans toutes les tribunes et toutes les expressions médiatiques.

Alors dans cet hémicycle, nous y revenons, cela a été dit aujourd'hui via cette nouvelle contribution bretonne, qui à la fois réactualise et augmente ce rapport « Pour une République des territoires aux fondations démocratiques fortifiées », que nous appelons toujours de nos vœux, voire même plus que jamais, plus que jamais pour engager d'abord le renouveau de notre fonctionnement institutionnel, plus que jamais pour assurer l'efficience et la subsidiarité dans l'action publique, et pour différencier enfin les politiques publiques selon les spécificités et les forces régionales, et notamment bretonnes.

Force est de constater tout de même que deux ans plus tard, ce rapport prend parfois des allures de petits bréviaires face aux fragilités institutionnelles qui malheureusement accablent l'esprit des Bretonnes et des Bretons, amarrés fermement aux valeurs démocrates et républicaines. Cet État-providence, auquel nous sommes si attachés dans la majorité, qui devrait être équitable, protecteur, se mue à l'inverse en État glouton, glouton au pied d'argile, qui cristallise aujourd'hui inquiétude et colère face à des manquements régaliens les plus élémentaires. Alors, décentralisation, différenciation, autonomie, pourquoi y revenir encore ici aujourd'hui et en Bretagne ?

D'abord tout simplement parce que ce travail nous est légitimement proposé et que la Bretagne reste à bord de la République, notamment quand la République traverse une tempête. Le Premier ministre donc ouvre à nouveau un débat sur un acte de décentralisation, de clarification et de liberté locale. Et la

Bretagne saura bien sûr une nouvelle fois renouveler cet exercice avec conviction, avec collégialité et cette fois-ci aux côtés de Régions de France, qui dans sa pluralité politique, engage aussi ce travail sur des termes, des attentes et des bases qui convergent très clairement avec les termes de notre rapport de 2023 et de la présente contribution. C'est une excellente nouvelle dans ces temps moroses, car dans cette situation propice à l'emballement voire à la panique, nous devons rester cohérents et très sereins, à la fois sur nos bases et nos propositions, sans surtout nous faire donneur de leçons. Une République et un État qui vont mal, ce n'est pas une bonne nouvelle. Ce n'est pas une séquence favorable pour personne, et particulièrement pas pour les plus fragiles. C'est donc encore moins le moment pour nous de travailler avec des œillères, car fermer sa porte devant les flammes n'a jamais éteint un incendie.

Alors nous le redisons comme en 2023, nous ne travaillerons pas seuls, nous ne travaillerons pas simplement pour la Bretagne, et encore moins, cela a été dit, cher Michaël, pour le seul Conseil régional de Bretagne. Par contre, nous travaillerons à la convergence des propositions citoyennes et politiques que nous devons faire à l'État. Nous sommes forts de nos spécificités, de notre histoire, de l'expérience et de la méthode bretonne. Nous redisons donc que la décentralisation, elle doit se construire uniquement sur la coopération et non sur la concurrence entre des territoires aujourd'hui de plus en plus dépendants du bon vouloir et des dotations d'un État qui se recentralise dangereusement.

C'est bien aujourd'hui le centralisme qui nourrit la concurrence. C'est bien aujourd'hui le centralisme qui nous met face à face, à regarder en haut, au lieu d'être côte à côte, à regarder devant nous, vers des horizons politiques qui soient choisis, assumés, selon nos spécificités et nos volontés territoriales, en pleine responsabilité. Nous ne devrions plus être aujourd'hui en 2026 des collectivités lapins. Des collectivités lapins, figées, les yeux dans les phares d'un État central qui menace de nous écraser par faute de visibilité. Moins de verticalité, moins de centralisme, moins d'autoritarisme et moins d'agitation. Plus d'efficacité, plus de proximité, plus de concertation et plus de responsabilité, c'est ce qu'attendent les Bretonnes et les Bretons. C'est ce chemin-là que nous nous efforçons déjà de tracer chaque jour en tant qu'élus locaux, en prise directe avec les attentes quotidiennes de nos concitoyens.

Nous sommes évidemment prêts à prendre toutes nos responsabilités. Et nous saurons le faire. Ce chemin-là, il doit redonner confiance dans l'action publique, d'abord par la qualité et l'efficacité du service rendu en proximité, parce que c'est la seule réponse qui tienne face à la défiance démocratique et face aux échafaudages institutionnels à qui plus personne aujourd'hui ne comprend plus rien. Ce chemin-là, il va dans le sens de nos valeurs et il nous éloigne aussi des directions autoritaires qui sont appelées aujourd'hui dans la période par certains de ces bancs. Et j'espère très sincèrement que nous serons nombreux encore à nous rejoindre largement sur cet enjeu. Ce chemin-là, il est simple, c'est toujours plus d'autonomie. Pour plus de Bretagne, pour les Bretonnes et les Bretons. Nous devons continuer de partager très largement cette vision émancipatrice et progressiste. D'abord au plus grand nombre et ensuite pour l'intérêt général. Décentralisation, différenciation, autonomie. Oui, trois fois oui, nous soutenons bien évidemment cette nouvelle contribution. D'abord pour une démocratie enfin plus mature et pour une Bretagne réunie, plus libre et plus forte. Je vous remercie.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous, cher Guillaume. Parole à Raymond LE BRAZIDEC pour Bretagne Centre Gauche.

Raymond LE BRAZIDEC

Bretagne Centre Gauche

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Voilà donc le serpent de mer qui MACRON. Mais on ne peut pas dire que les intentions politiques aient débouché sur des avancées concrètes. Bien au contraire, nous avons tous gardé en mémoire la recentralisation, par la loi du 5 septembre 2018, de la politique de l'apprentissage. À quand remontent les grands derniers transferts de compétences vers les collectivités territoriales ? Aux lois RAFFARIN de 2002-2004, presque un quart de siècle. Ni Nicolas SARKOZY ni François HOLLANDE n'ont réellement

décentralisé. Ils ont seulement revu la répartition des missions entre le bloc communal, départemental et régional. Du bricolage en quelque sorte, parfois pertinent, d'autres fois contestable.

Quant au grand soir de la différenciation promis par l'actuel président de la République, il est resté à l'état de projet, sous fonds de recentralisation rampante. Oui, en France, on recentralise, mais quel étrange moment pour le faire. Alors que le remboursement de la dette devient le premier poste de dépense de l'État et qu'au contraire, nos collectivités sont totalement sous-dimensionnées par rapport à leurs homologues européens. Quelques chiffres pour témoigner, pour comparer le poids de la dépense publique locale dans les dépenses publiques au niveau européen. En matière d'enseignement, l'Espagne 96 %, l'Allemagne 92 %, la France 29 %. En matière d'économie, la Belgique 65 %, l'Allemagne 64 %, la France 36 %. En matière de santé, le Danemark et l'Italie 98 %, l'Espagne 94 %, la France 1%. Oui, je dis bien 1%.

Alors ces chiffres amènent une interrogation, plusieurs interrogations. Les Scandinaves sont-ils moins bien soignés que nous ? Les entreprises allemandes sont-elles moins florissantes que les nôtres ? Les enfants espagnols sont-ils sous-éduqués par rapport aux nôtres ? Bien sûr que non. Bien sûr qu'il faut décentraliser massivement. Dans un contexte financier où l'État est condamné à une longue cure d'austérité, ce n'est pas seulement une question de respiration démocratique, c'est tout simplement une question de survie politique.

Le groupe Bretagne Centre Gauche plaide en particulier pour une régionalisation ambitieuse dans les champs du développement économique et de l'agriculture. Dans le champ du développement économique, pour faire enfin de l'échelon régional le premier partenaire des entreprises dans les territoires, sans le parasitage de l'État notamment. Dans le champ de l'agriculture, pour disposer de leviers permettant d'orienter ce secteur en fonction d'une vision cohérente, conjuguant bien manger et bien produire. Bien sûr, nous ne sommes pas naïfs. Sur le papier, les conditions ne sont absolument pas réunies aujourd'hui pour conduire à son terme un processus de décentralisation. Un président fragilisé, un Parlement fragmenté, une politique obsédée par les échéances électorales à l'avenir. Ce à quoi j'ajoute, bien sûr, le spectacle navrant qui nous est infligé avec la constitution du gouvernement LECORNU 1, LECORNU 2.

Alors la question : fallait-il maintenir ce débat ? Alors que le Premier ministre vient d'annoncer le dépôt d'ici la fin d'année d'un projet de loi de décentralisation, je suis convaincu et je veux remercier l'exécutif de l'avoir fait. Parce que la régionalisation fait partie de l'ADN politique des Bretons, il est de notre devoir, à nous Bretons, de continuer à porter ce combat avec détermination, même quand le souffle des vents est contraire. Nous avons la chance de ne pas partir de rien. L'excellent rapport d'État produit voici deux ans sous les auspices de Michaël QUERNEZ constitue une base solide sur laquelle nous pouvons nous appuyer. Je déplore le retrait des collègues Hissons haut la Bretagne du groupe de travail autonomie, mais je sais aussi que sur cet enjeu, il existe dans cet hémicycle un consensus qui transcende les clivages majorité-opposition. Alors sachons en tirer le meilleur parti pour continuer à proposer et à peser.

Dans cette optique, le groupe Bretagne Centre Gauche souscrit naturellement à la contribution qui nous est soumise. Alors au travail. Notre responsabilité est d'être prêts le jour où les conditions seront enfin réunies pour que cette réforme majeure que nous appelons de nos vœux voie le jour.

Je terminerai mon propos en formulant une espérance. C'est que d'une manière ou d'une autre, nous parvenions à associer les Bretons et les Bretonnes à ce projet. Car sur cette question, la société est incontestablement en avance sur ses représentants. J'en veux pour preuve les résultats d'un sondage IFOP fin août pour le compte des Régions et Peuples solidaires. Il démontre à une majorité écrasante que les Français, encore plus les Bretons, sont favorables à la fédéralisation du pays, à la consécration d'un principe d'autonomie territoriale, à une adaptation des lois nationales pour tenir compte des réalités locales et régionales. Alors efforçons-nous de rendre la position de notre collectivité plus forte, encore plus forte, en faisant l'expression de la volonté d'un peuple. Je vous remercie.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Merci à vous. Madame STOLL pour Nous la Bretagne.

Virginie D'ORSANNE

Monsieur le Président, excusez-moi, je pense que vous avez oublié notre groupe.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Ah pardon, il y avait une erreur, vous n'étiez pas inscrite. Je vous en prie Madame, excusez-moi Madame STOLL.

Virginie D'ORSANNE

Dans la lignée des grandes déclarations de Sébastien LECORNU, ou plutôt de ses effets d'annonce visant peut-être à calmer quelques exécutifs régionaux en colère, nous l'avons vu hier avec le vice-président PERRRIN-SARZIER, nous parlons aujourd'hui de ce fameux nouvel acte de décentralisation, d'autonomie de territoire et de différenciation. Un texte du gouvernement dont on ne sait rien pour le moment, un peu comme cette suspension de la réforme des retraites. Certains disent d'ailleurs que les socialistes seront bientôt les dindons de la farce, je referme la parenthèse.

Soyons clairs, la décentralisation telle qu'elle existe aujourd'hui ne fonctionne plus. Elle est devenue un monstre bureaucratique, un empilement de structures, de syndicats mixtes, de schémas croisés, de compétences partagées et de budgets qui explosent. Et ce fameux mille-feuille territorial coûte, comme dirait l'autre, un pognon de dingue. Le citoyen n'y comprend plus rien. Il ne sait plus qui fait quoi, les régions, les départements, les intercommunalités, les syndicats, les métropoles, et au milieu, des élus qui se renvoient la balle. Voilà la faillite de la décentralisation.

Mais cette faillite, c'est votre bilan. C'est le fruit de la loi NOTRe que vous avez soutenue, la fameuse funeste loi NOTRe, Monsieur PERRIN-SARZIER. Oui, les gouvernements successifs, beaucoup de gauche, ont finalement abandonné la Bretagne effectivement, avec les miettes que vous négociez avec le CPER. Cet État omnipotent, technocratique, que vous dénoncez, c'est le vôtre. La technocratie parisienne centralisatrice, qui l'a créée ? Ce n'est pas nous, c'est vous. Cette faillite, c'est aussi le résultat de ce découpage absurde des régions, griffonné sur un coin de table par vos amis, François HOLLANDE et Jean-Yves LE DRIAN. Ce sont vos amis qui, à Paris, ont refusé le rattachement de la Loire-Atlantique à la Bretagne, pas le Rassemblement national. Que de temps perdu, Monsieur le Président.

Alors aujourd'hui, beaucoup dans cet hémicycle se réjouissent de voir notre voisine de Châteaugiron, Françoise GATEL, être en charge du dossier de la décentralisation. Beaucoup comptaient aussi sur la présence de Jean-Yves LE DRIAN au gouvernement, l'enfant du pays, pour attacher la Loire-Atlantique à la Bretagne. Ce redécoupage des régions, opéré sans consulter les citoyens, a abouti chez nous à une région Bretagne tronquée, amputée de la Loire-Atlantique, alors que chacun ici sait que Nantes est historiquement et culturellement bretonne. C'est une blessure symbolique, mais aussi politique. Une Bretagne sans Nantes, c'est une Bretagne affaiblie, divisée, dépossédée.

Monsieur le Président, ce qui est clair, c'est que le système actuel, votre système, a affaibli la démocratie et éloigné le citoyen du politique. Alors que faire ? Le vice-président PERRIN-SARZIER le dit depuis longtemps, il faut renverser la table. Alors chiche, alors renversons-la, cette table. J'ai vu qu'une de nos collègues dit craindre l'arrivée de ce qu'elle appelle le national-populisme en 2027, parlant même des robinets qui seraient évidemment coupés depuis Paris. Je dois vous dire que j'ai cru relire les Dix plaies d'Égypte, l'invasion des sauterelles, de grenouilles et j'en passe. Alors oui, renversons-la cette table. Commençons par simplifier. Revenons à une vraie clarté démocratique. On peut songer, pourquoi pas, à créer ce conseiller territorial unique, élu à la proportionnelle, capable de décider de voter à la fois pour des projets départementaux comme régionaux. C'est une piste. Aujourd'hui, par exemple, personne ne comprend que les collèges soient gérés par les départements et les lycées par la Région.

Ensuite, revoyons les pouvoirs des intercommunalités. Ces structures opaques et éloignées du citoyen se sont accaparées des compétences essentielles comme l'urbanisme au détriment des maires. Réaffirmons le retour du pouvoir communal, les citoyens connaissent leur maire, l'élu préféré des Français. Personne ne connaît son président d'EPCI. D'ailleurs, personne ne sait ou presque ce que c'est qu'une EPCI. Certes, on distribue à des maires quelques vice-présidences pour calmer les mécontentements, mais tout le monde sait que la strate de l'intercommunalité est devenue un monstre administratif inefficace et

coûteux. Alors bien évidemment, les communes peuvent coopérer entre elles pour les déchets, les transports, les services techniques, mais à une seule condition : que le maire reste maître chez lui.

Le modèle des SIVU, ces syndicats intercommunaux à vocation unique, apparaît aujourd'hui comme beaucoup plus sain et plus lisible que de grosses intercommunalités devenues ingérables. Là au moins, on sait qui fait quoi. Quelques communes se regroupent pour gérer une mission précise, l'eau, les cantines, la voirie, les stations d'épuration. C'est clair, c'est simple, c'est efficace. Le maire garde la main, les élus décident, le citoyen sait à qui s'adresser. Une vraie coopération locale, le bon sens territorial, mettre en commun ce qu'il faut sans construire une usine à gaz technocratique. Une mutualisation sans dépossession, la proximité sans la bureaucratie. Finalement, c'est tout le contraire de ces grandes intercommunalités où plus personne ne comprend rien et où les maires sont réduits au silence. Le Rassemblement national réclame le retour du pouvoir communal du maire, celui qui est en première ligne et qui doit avoir les moyens d'agir avec une DGF réévaluée. Les métropoles tentaculaires concentrent également tout : les emplois, les services, les subventions, les transports, les pouvoirs. Elles créent la fracture territoriale qu'elles prétendent combattre.

On nous vend aujourd'hui un nouveau rêve, celui d'une autonomie bretonne. Mais derrière ce mot, il y a une réalité. C'est le vieux projet de l'UDB, repeint en vert pour l'occasion. Un projet que vous soutenez, Monsieur le Président, en lui donnant un cadre officiel. Je rappelle, l'UDB a été élu ici sous l'étiquette Écolo, à une époque où cette étiquette avait encore le vent en poupe. Et pourtant, tout le monde court après les lubies de l'UDB, pourtant ultra minoritaire en Bretagne. Même les LR. C'est assez surprenant et surtout, c'est dangereux pour l'unité nationale. Oui, nous sommes Français et Bretons, Bretons et Français. C'est la somme de toutes les régions, de toutes ces identités qui fait la beauté de la France.

La gauche qui prétend défendre la Bretagne est aussi mondialiste, immigrationniste et déconstructrice. Elle prône la diversité culturelle, mais se tait quand l'identité bretonne disparaît. Par exemple, dans nos quartiers populaires. Nos identités sont menacées, effectivement. Elles sont menacées par l'uniformisation culturelle de la mondialisation poussée par des grandes multinationales américaines. Et oui, cette uniformisation culturelle est un véritable bulldozer et qui supprime nos identités. Nos identités sont aussi menacées par une immigration massive que vous avez tant favorisée. Elles sont aussi menacées par l'islam qui veut tout niveler. Allons à Brest, à Rennes, à Nantes, à Lorient, Pontanézen, Kercado, Ménimur. Les noms des quartiers sont bretons, mais l'identité bretonne et française y disparaît. Quand à Rennes, un boucher qui vendait du porc, du porc en Bretagne, est menacé, agressé, que sa vitrine est brisée, que la porte de son arrière-boutique est gravée du message : « À mort les porcs, on vous saignera », qu'il est obligé de fuir le quartier et qu'il est aussitôt remplacé par un commerce hallal. Eh bien oui, c'est le communautarisme qui gagne, un quartier qui se referme et c'est l'identité bretonne et française qu'on enterre.

Et vous voudriez nous parler d'autonomie régionale, mais commencez donc par protéger notre identité, notre culture, notre sécurité. La Bretagne n'a pas besoin d'un statut particulier, elle a besoin d'un État fort et présent. Si votre autonomie consiste à multiplier les barons locaux pour qu'ils multiplient les subventions à SOS Méditerranée, nous n'en voulons pas. Notre vision, une République forte, une Bretagne respectée. Le Rassemblement national a l'habitude de ramasser ce que d'autres ont laissé tomber dans le caniveau : le drapeau, la laïcité, l'unité et l'indivisibilité de la République.

Nous le disons ici avec fermeté : le fédéralisme n'est pas le modèle français. Nous refusons des régions à la carte. Nous sommes pour l'unité de la loi et la même loi sur l'ensemble de la République. Nous refusons tout impôt régional. Nous croyons en une République unie et souveraine, où l'État reste stratège, protecteur des identités régionales et aménageur du territoire. Souvenons-nous quand le général DE GAULLE met en place un plan routier breton, inaugure l'usine Citroën à Rennes, il sert la Bretagne. C'est l'État qui a su investir, planifier, bâtir. Ce n'est pas l'autonomie qui fait la Bretagne, c'est la République. Alors oui, nous voulons que l'État retrouve ce rôle, un État stratège, un État protecteur, un État aménageur. Nous pouvons, oui, réfléchir à une nouvelle organisation, aller pourquoi pas vers le conseiller territorial. Nous refusons en revanche que la Bretagne devienne un terrain d'expérimentation pour les déconstructeurs de la nation. Je vous remercie.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Ce que vous ne dites pas, c'est que dans le programme de Madame LE PEN, vous avez la suppression des conseillers régionaux. Madame STOLL, vous avez la parole. Oui, alors ? C'est très bien, formidable.

Stéphanie STOLL

Président, je peux y aller ? Merci.

Les Bretonnes et les Bretons sont d'indécrottables optimistes. Et c'est peut-être parce que chez nous il fait toujours beau, et plusieurs fois par jour, qui plus est. Cet indécrottable optimisme, repéré opportunément dans les propos de Bernard MARBOEUF par le gazetier du *Télégramme,* nous conduit donc à proposer au Premier ministre une contribution bretonne en réponse à son invitation à aller plus loin dans la décentralisation. Cette contribution, on va dire millésime 2025, s'adosse à un vœu sur l'autonomie qui avait été présenté par Aziliz GOUEZ en avril 2022 et au rapport du groupe de travail autonomie qui a été débattu ici il y a deux ans. Depuis le début du mandat, c'est donc la troisième occasion qu'a notre assemblée de débattre du sujet.

Alors aujourd'hui, est-ce la priorité du pays ? Est-ce la priorité des habitants ? Peut-être pas. Mais on ne peut pas se contenter de commenter la crise politique par son écume sans s'interroger sur les lames de fond qui l'ont fait naître. Et on sait souvent aussi que la crise favorise l'innovation et qu'elle permet des transformations qu'on pensait hier inatteignables. Donc ça aurait été une erreur que de ne pas tirer profit de l'invitation du gouvernement à approfondir nos travaux, et ce serait une erreur plus grande encore que de rester pétrifié dans l'attente du prochain budget ou des prochaines échéances électorales. Donc finalement, comme le clament les devises de nombreuses communes bretonnes, *War raok*, en avant ! C'est mon club préféré aussi, forcément.

Le document qui est soumis à notre vote aujourd'hui complète celui de 2023 sur plusieurs points importants. Je pense notamment aux propositions d'évolution constitutionnelle qui ont été initiées par Jean-Jacques URVOAS, ancien garde des Sceaux, et par Françoise GATEL en tant que sénatrice et qui est actuellement la ministre de la Décentralisation. Et nous vous savons gré, Monsieur le Président, pour l'accueil que vous avez réservé à nos propositions. C'est ainsi que vous engagez à élargir la discussion au-delà de cet hémicycle. En effet, ce serait un raccourci que de penser que quand le Conseil régional de Bretagne débat, c'est toute la Bretagne qui débat ou qui s'exprime. Et puisque nous aimons à dire notre attachement à la démocratie, et puisque nous avions regretté avec le CESER en 2023 que n'aient pas été davantage associés les autres collectivités territoriales, l'État en région, la société civile, les citoyens, les habitants, c'est une bonne chose que vous vous engagiez à impliquer la conférence territoriale de l'action publique, la société civile et les partenaires sociaux.

Vous avez également accepté d'actualiser les enjeux de politique linguistique. D'abord sur l'octroi d'un statut public pour Diwan. Ensuite, sur l'usage du *tilde* dans l'état civil, et rappelons qu'actuellement les deux familles de Lorient et d'Angers ont obtenu gain de cause devant les juges, même si la famille lorientaise attend encore un jugement de la cour d'appel de Rennes.

Le troisième sujet, c'est la convention spécifique État/Région qui a été signée en mars 2022. Ça ne marche pas. La Convention n'est pas mise en œuvre correctement, et le constat de rentrée de l'enseignement bilingue qui a été rendu public avant-hier soir par l'Office public de la langue bretonne, nous oblige à regarder de plus près cette affaire. L'élargissement de la discussion à la CTAP, à la société civile et aux partenaires sociaux ouvrira probablement d'autres sujets. Pourquoi pas le transfert des secrétaires généraux des lycées et des collèges aux collectivités ? Pourquoi pas ? Hier matin, Alexandra GUILLORÉ nous parlait de Pôle emploi, de l'intérêt d'assumer la responsabilité de toute la chaîne de la formation à l'emploi. Pourquoi pas ? Ce matin, c'est vous qui évoquiez le cas des CROUS aux régions, qui est une revendication du Conseil régional d'Île-de-France. Pourquoi pas ? Mais dites-moi, on ne serait pas peut-être en train de construire des châteaux en Espagne, ou comme on dit dans les cabinets ministériels à l'heure de peser les choix politiques, est-ce que ça va voler ? Alors rappelez-vous le début de mon propos : les Bretonnes et les Bretons sont d'indécrottables optimistes.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Parole à Breizh a-gleiz, vous vous partagez la parole apparemment. Christian GUYONVARC'H, Aziliz GOUEZ, dans l'ordre que vous voulez, vous vous partagez les 10 minutes.

Christian GUYONVARC'H

Merci Monsieur le Président,

Factuellement, ce temps de débat intervient parce qu'un Premier ministre démissionnaire, redevenu l'hôte de Matignon, a appelé les collectivités à lui faire des propositions en matière de décentralisation. Mais s'en tenir à cela, ce serait aborder le sujet par le petit bout de la lorgnette, pour autant qu'on soit convaincu que l'avènement d'une décentralisation véritable en France est le point de passage obligé pour stopper la dégradation des comptes publics, mais aussi et d'abord pour répondre aux enjeux vitaux du climat et de la biodiversité et pour redonner du sens à la démocratie et au vivre ensemble en société.

Comment croire que la France pourrait encore se gouverner comme aux premières heures de la Ve République, depuis un centre omnipotent qui prend toutes les décisions et fixe jusqu'aux modalités et aux calendriers de leur application, jusqu'au jour où ce centre décide de se dédire ? La France de 2025 n'est plus celle de 1958, car le monde de 2025 n'est plus celui de DE GAULLE et DEBRAY. En 1958, passées les épreuves de l'occupation et les années difficiles de la reconstruction, la France se vivait comme un pays dominant, capable de s'autosuffire grâce aux richesses matérielles et aux ressources humaines quasi inépuisables qu'un vaste empire colonial mettait à sa disposition. L'accession au cercle alors très fermé des puissances nucléaires n'a fait qu'accentuer ce syndrome de toute-puissance. Certes, une certaine concurrence économique et commerciale existait déjà en dehors du cadre national, mais elle relevait davantage de l'émulation que de la compétition, car elle ne concernait que quelques zones géographiques très limitées : États-Unis, Canada, Australie, Japon, quelques pays d'Europe de l'Ouest. C'est le monde dans lequel certains d'entre nous sont nés ou ont grandi.

En 2025, nous n'en sommes plus là. La planète est devenue un immense marché où tout le monde peut challenger tout le monde. Les anciens empires coloniaux que l'Europe occidentale avait conquis par les armes ont disparu. Mais par le jeu du capitalisme global où se déploient des BOLLORÉ, des STERIN, de nouvelles puissances industrielles, commerciales et financières ont émergé sur les autres continents et singulièrement en Asie. Ces nouvelles puissances ont pour elles la force du nombre. La Chine et l'Inde, avec 3 milliards d'habitants, pèsent plus d'un tiers de l'humanité, plus de 40 fois la France. Tel est le monde réel.

Pourtant, certaines forces politiques prétendent construire une action publique en France, sauver la sécurité sociale et redonner du pouvoir d'achat, tout en ignorant délibérément la réalité d'un monde globalisé où la France est devenue un pays de second rang. Elle l'ignore tellement qu'elle s'attache à affaiblir plutôt que renforcer le seul instrument qui peut permettre à la France de continuer à peser sur la scène mondiale et d'y défendre ses intérêts : une Europe politique. Combien d'électeurs de ces forces politiques sont des clients réguliers des plateformes chinoises de l'ultra-fast fashion, Shein et Temu ? Pointer ce paradoxe, ce n'est pas stigmatiser les électeurs, c'est souligner l'indigence du débat politique dans la France d'aujourd'hui.

Une France paradoxale où d'autres électeurs de ses forces politiques emploient tous les matins une main-d'œuvre immigrée. Qui pour ramasser les volailles en pleine nuit dans les élevages ou les échalotes dans les champs ? Qui pour faire tourner la cuisine d'un restaurant ou permettre aux bateaux de pêche de sortir en mer ? Face à ces paradoxes qui pourrissent le débat politique, la France est à la croisée des chemins. Son futur, ce sera le césarisme et l'autoritarisme ou le fédéralisme et les autonomies. Ce sera une concentration des pouvoirs et une verticalité des décisions poussée à l'extrême ou un partage des pouvoirs et une participation citoyenne à tous les échelons géographiques. Ce sera l'intolérance politique et la répression des contre-pouvoirs ou la culture du dialogue et du compromis.

La situation des comptes publics appelle des décisions immédiates, mais ces décisions, quelles qu'elles soient, ne suffiront pas à redonner du sens à la démocratie. Notre institution régionale est légitime à

proposer le chemin du fédéralisme et des autonomies, non seulement aux Bretonnes et aux Bretons, mais à l'ensemble des Françaises et des Français. Élus bretons, appelons le pouvoir exécutif et le Parlement à mettre en place des États généraux de la décentralisation, partout en France. La Région peut impulser le mouvement en Bretagne. Allons devant la population pour partager le diagnostic du blocage de la décision publique en France et ouvrir le débat sur les solutions à trouver. Faisons-le maintenant, c'est vital.

Applaudissements.

Aziliz GOUEZ

Mes chers collègues, je repartirai de ce que vient de dire Christian GUYONVARC'H sur les immenses transformations induites par la globalisation du capitalisme, la bascule géopolitique en cours vers le continent asiatique et la gravité de la crise écologique à l'échelle planétaire.

Nous sommes arrivés à un carrefour historique où nous devons trouver la voie d'un atterrissage qui ne fracasse pas notre démocratie. Il nous faut atterrir, et cela est vrai dans tous les domaines de la vie collective. En agriculture, où l'on voit combien se pose la question de la reconnexion au sol et aux capacités des milieux. Dans les métropoles, hubs de l'économie monde qui revisitent aujourd'hui le vieux paradigme de l'attractivité afin de retisser les coopérations avec leurs territoires voisins autour de nouveaux mots d'ordre : relocalisation industrielle, économie circulaire, circuits courts.

Il s'agit également, et c'est le cœur de notre discussion sur l'autonomie, de faire atterrir notre démocratie, de la sortir de sa langueur mortifère, non pas en concentrant encore davantage le pouvoir au niveau central, mais en réarrimant cette démocratie aux échelons intermédiaires, proches des existences ordinaires, dépositaires de la confiance des citoyens, que sont les collectivités locales. En partageant aussi le pouvoir normatif, législatif et réglementaire, afin de lui redonner du nerf et en réouvrant des espaces de délibération partout où cela est possible. Ce point est essentiel parce que le débat contradictoire, celui qui prend en charge la complexité du monde contemporain, celui qui permet l'intelligence collective, qui permet même parfois de changer d'avis au cours d'un débat, est un rempart contre tous ceux, oligarques du numérique ou entrepreneurs, oui, Madame D'ORSANNE, du national-populisme, qui sont des broyeurs du pluralisme, des machines à créer du silo et de l'outrance.

Un atterrissage, mes chers collègues, est toujours un moment délicat, voire périlleux. Il y a toujours un risque pour qu'il tourne mal. Aussi, je redis à quel point le groupe Breizh a-gleiz tient le projet de centralisme autoritaire que porte le banc à ma gauche pour une mystification irresponsable. Dans un monde d'interdépendance, c'est bien en apportant notre pierre au grand édifice commun qu'est l'Union européenne que nous répondrons aux immenses défis de la réindustrialisation ou de la transition énergétique.

L'atterrissage est également une opération délicate en ce qu'il requiert d'agir prestement et avec précision. La fenêtre d'opportunité dégagée par le Premier ministre ne restera pas longtemps ouverte. Nous ne pouvons pas nous permettre de rater le coche, parce qu'il ne repassera peut-être pas, ou en tout cas pas de sitôt. Nous avons trois mois pour faire entendre la voix de la Bretagne, alors il faut que nous soyons très clairs sur ce que nous voulons obtenir dans ce temps très court, et je vais aller aussi très vite, car le temps m'est compté.

Premièrement, nous devons aller chercher avec les dents l'autonomie fiscale. Cela est fondamental. Nous avons largement expliqué hier combien la situation actuelle qui organise l'impuissance de la collectivité régionale et des collectivités locales est intenable. Le sentiment diffus d'une perte de contrôle, d'une perte de pouvoir des pouvoirs publics est désespérant pour les citoyens et nous devons nous souvenir que le Brexit s'est fait au cri de « *take back control* ».

Ensuite, nous devons être très clairs sur les grands domaines de la vie collective dont nous entendons nous occuper grâce à ce socle stable de ressources propres. Au régalien, tout ce qui fait nation, défense, justice, grands programmes de recherche. À la Région, une compétence claire pour orchestrer les grands sujets du quotidien, la santé, ou en tout cas dans son volet d'offres de soins, c'est la première priorité des Bretons, selon les cahiers de doléances dont nous avons parlé plus tôt dans la journée. Les mobilités, le

logement, je n'épuise pas la liste, et aussi ce qui nous est spécifique, je pense évidemment aux langues de Bretagne.

Troisièmement, et cette considération ne concerne pas le Premier ministre, elle s'adresse à nous-mêmes, nous devons nous attacher sérieusement, consacrer beaucoup plus d'énergie, collectivement, à partager notre projet d'autonomie avec la société bretonne. Cette attention était déjà présente dans le vœu sur l'autonomie que mon groupe avait proposé à cet hémicycle en 2022, et nous le répétons : il y a urgence à porter l'exercice de persuasion sur le terrain. Auprès des élus locaux, tout d'abord, cela a été dit, sans se faire rattraper, mes chers collègues de droite, par la patrouille départementaliste, il faut leur expliquer que le chemin fédéraliste que nous voulons ouvrir n'a de sens que dans le contexte d'une Bretagne elle-même décentralisée. Mais c'est aussi, et peut-être surtout, avec les Bretonnes et les Bretons que nous devons reprendre langue autour de ce grand projet de refondation démocratique. L'autonomie et la réunification de la Bretagne n'ont de sens qu'en tant que projet mobilisateur, permettant de revigorer le débat autour de notre trajectoire collective, de nos grands choix de société.

Aussi, nous serons très attentifs à la concrétisation du grand débat citoyen qu'annonce votre délibération, Monsieur le Vice-président, pour l'année 2026.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Il faut conclure.

Aziliz GOUEZ

Et au-delà de l'année 2026, il nous semble essentiel de favoriser la création d'espaces pérennes de dialogue continu avec les citoyens à l'échelle des bassins de vie. C'est l'idée que nous portons autour des pays, nous y reviendrons. Et donc pour conclure, Monsieur le Vice-président, vous connaissez la détermination du groupe Breizh a-gleiz à faire avancer la cause de la démocratie bretonne. Et donc vous pouvez compter sur nous pour vous aider autant que possible dans les discussions qui s'ouvrent sur un nouvel acte de décentralisation, et pour vous aiguillonner toujours plus, toujours plus avant dans vos efforts, pour que cet hémicycle soit demain un vrai échelon de gouvernement dans une France fédéralisée, et pour qu'il reste un lieu du débat pluraliste. Je vous remercie.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci Madame, merci à vous. Parole à Madame LE CALLENNEC, Hissons haut la Bretagne.

Isabelle LE CALLENNEC

Merci Président. Je ne sais pas pour vous chers collègues, mais j'ai cru à un moment que le président de la Région Bretagne était Monsieur QUERNEZ. Sans vouloir faire offense à votre vice-président, soit-il le premier d'entre eux, un sujet aussi existentiel que celui de l'organisation de l'action publique devrait être porté par la tête de l'exécutif elle-même. En Bretagne, ce n'est manifestement pas le cas.

Le débat sur la décentralisation refait régulièrement surface. Aujourd'hui, c'est à la faveur d'un courrier du Premier ministre LECORNU 1, adressé au président de l'Assemblée nationale, du Sénat et des exécutifs locaux. Nous aurions jusqu'au 31 octobre pour rendre notre copie à un Premier ministre LECORNU 2. Injonction quelque peu cavalière quand, de surcroît, l'urgence est de doter la France d'un budget. Mais, comme nous avons nous-mêmes souhaité un débat en session, ouvrons-le ici et maintenant. Il ne sera certainement pas conclusif, mais au moins aura-t-il le mérite de poser la bonne question et tracer des pistes que seule une élection présidentielle pourra arbitrer. Comment rendre l'action publique plus efficace, plus lisible et moins coûteuse pour les deniers publics ? Tel est le sujet qui reste aujourd'hui de dissertation, mais qui doit trouver réponse dans les meilleurs délais tant la France a un problème de gouvernance. Ce n'est pas moi qui le dis, c'est Jean-Louis BORLOO.

Ajoutez à cela l'absence de vision du président de la République actuel, l'état calamiteux de nos finances publiques, vous faites le constat d'un système totalement à bout de souffle et du recul de notre pays en Europe et dans le monde. Sans remonter aux textes précurseurs, admettons que les lois dites DEFFERRE soient fondatrices. 1982, loi relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions. 1983, loi relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les

régions et l'État. Ces textes avaient le mérite de consacrer les collectivités comme acteurs majeurs de l'action publique et de préciser le rôle de chacune. Force est de constater que près de 35 ans plus tard, toute une série de lois, règlements et autres normes sont venues ajouter des couches au mille-feuille, illisibilité, sans améliorer l'action publique, inefficacité, et en coûtant toujours plus cher aux contribuables, hausse des impôts locaux.

Force est aussi de constater que les rares tentatives visant à corriger les faiblesses de l'organisation territoriale n'ont pas vu le jour. Je pense à cet instant à celle de 2010 qui instaurait le conseiller territorial. Une réforme qui allait dans le bon sens, mais que le redécoupage ni fait ni à faire des régions en 2015 a rendu encore plus hypothétique. Force est de constater enfin la recentralisation opérée ces dernières années par les gouvernements macronistes successifs, qui n'ont eu de cesse de considérer les collectivités comme de simples opérateurs de l'État, les accusant de surcroît d'être responsables des déficits et de la dette. D'où la nécessité, d'abord au niveau national, de tout réinterroger. Nous sommes arrivés à un tel point de complexité et d'inefficience que nous serions tentés de repartir d'une page blanche. L'exercice ne sera pas simple, car à droite, à gauche, au centre, les nombreuses propositions de suppression d'échelons, de nouvelles organisations, de plus d'autonomie dépassent souvent les clivages habituels. La Corse, l'Alsace, la Bretagne en sont de parfaits exemples. Ce n'est pas un hasard, tant ces régions peuvent revendiquer leur forte identité, celle qui fait leur force, dans un pays en perte de repères.

Alors, où en sommes-nous aujourd'hui ? Parce que nous sommes une opposition constructive, nous avons accepté en 2022 de participer au groupe de travail Autonomie de l'exécutif. Au cours de nos échanges, nous avons mis en avant les principes auxquels nous tenons, nous, le groupe droite, centre et régionaliste. Mais je vais y revenir. Nous avions deux craintes, souvenez-vous. Première crainte, que vous ne reproduisiez à l'échelon régional ce que nous reprochons à l'État : l'inflation normative, la multiplication des agences, parfois le clientélisme, la communication préférée à l'action, bref, un nouveau jacobinisme auquel la gauche nous a habitués et nous avons eu quelques exemples au cours de cette session.

Deuxième crainte : que plus d'autonomie pour votre exécutif se traduise par plus d'impôts. Eh bien, ça s'est confirmé. Quand il s'est agi l'an dernier de faire face à l'inflation, au lieu de passer à la paille de fer l'ensemble de vos politiques pour traquer les économies possibles, vous avez retrouvé vos vieux réflexes pavloviens de recours à la fiscalité confiscatoire. Je veux parler du versement mobilité additionnel dont vous prétendez qu'il ne vous emballe pas. Alors si tel est vraiment le cas, Président, votez et faites voter notre vœu qui supprime ce versement mobilité et que nous présenterons tout à l'heure.

J'en reviens à ce qui nous tient à cœur. Nous sommes attachés aux valeurs de liberté, de responsabilité dans le cadre de la République française. On peut tout à la fois se sentir Breton, Français et Européen. L'État doit se recentrer sur ses fonctions régaliennes et se muer en État stratège. Le Parlement doit fixer les règles communes d'un développement durable et laisser les territoires s'organiser en proximité selon le principe de subsidiarité. Cela passe par une clarification des compétences, des projets et des financements. La décentralisation va pour nous de pair avec la déconcentration et une meilleure gouvernance de l'État en région doit viser l'efficience de l'action publique. Les déficits, la dette, le niveau des impôts sont tels qu'ils obligent aujourd'hui à un véritable changement de paradigme. Ce sera encore plus vrai avec l'abrogation de la réforme des retraites et le budget présenté par le Premier ministre ce mardi.

La France était déjà championne d'Europe des prélèvements obligatoires ; elle conforte ce triste record. Mais les parlementaires et les élus locaux sont-ils les mieux placés pour porter seuls ce changement et converger vers un nouvel acte de décentralisation ? Ne sommes-nous pas ici quelque peu juges et parties ? N'est-il pas temps d'associer les Français afin de les faire arbitrer ? Au-delà des Français, les Bretonnes et les Bretons. Et je note, à l'instar du groupe Breizh a-gleiz, que la consultation promise par l'exécutif régional n'a jamais eu lieu. Certes, le débat est lancé, relancé, devrais-je dire. Il va même s'accélérer, puisque le Premier ministre annonce un projet de loi d'ici la fin de l'année, pour, je le cite : « renforcer le pouvoir local. Lui seul permettra de réformer l'État de manière globale et d'améliorer le fonctionnement de tous nos services publics », nous dit-il. C'est en effet une condition *sine qua non*, mais bien insuffisante si la question de l'autonomie fiscale et financière n'est pas proposée, débattue et votée, pour reprendre l'expression désormais consacrée.

Alors quand le Premier ministre assène : « il faut décentraliser des responsabilités avec des moyens budgétaires et fiscaux et des libertés, y compris normatives », nous lui disons « chiche ». Mais le court terme pour le Premier ministre et son gouvernement, c'est la nécessité de doter le pays d'un budget, d'un projet de loi de finances, d'un projet de loi de financement de la Sécurité sociale et d'éclairer les collectivités sur le sort qui leur sera réservé. Ce serait de nouveau une ponction pour la Région. La question est donc de savoir dans quelles proportions, 30 millions ? 40 millions ? Et une part de TVA qui perd de son dynamisme. C'est en fait encore du « en même temps » dont nous ne sommes pas dupes. Le Premier ministre dit vouloir partager le pouvoir avec les collectivités ; il veut surtout partager les insuffisances et les inconséquences de ses propres amis.

La décentralisation, il faudra effectivement la mettre en œuvre. La difficulté sera le comment, tant les hypothèses sont nombreuses. Sur le principe, les Français y sont largement favorables, confère la récente enquête de l'IFOP qui révèle que les limites de la culture centralisatrice apparaissent de plus en plus évidentes à leurs yeux. Alors qu'en 2012, seule la moitié des Français considéraient que les collectivités locales manquaient de pouvoir, ils sont désormais 68 % à partager cet avis. 73 % à vouloir adapter les lois aux réalités locales et 68 % à souhaiter une réforme tenant compte des spécificités historiques et culturelles, ça nous va bien en Bretagne, 84 % à plébisciter l'enseignement de l'histoire régionale. Voyez, chers collègues, si nous disposions de davantage de liberté, nous pourrions facilement et immédiatement enseigner la riche histoire de notre région dans les écoles dès le primaire.

Alors oui, notre groupe droite, centre et régionaliste est favorable et depuis toujours à plus de décentralisation. Nous partageons en cela le désir d'une grande majorité de Bretonnes et de Bretons. C'est la raison pour laquelle, le moment venu, nous les associerons aux réflexions que nous menons avec les élus locaux et les forces vives de notre région. Dois-je vous rappeler, Monsieur le Président, que nous n'avons pas attendu la lettre du Premier ministre pour prendre des initiatives. Et souvenez-vous, au cours de la campagne des régionales en 2021, nous avions prôné l'adoption d'une loi Bretagne à l'exemple de ce que l'Alsace a, elle, obtenu.

S'agissant de votre contribution, plusieurs commentaires. Nous en partageons les orientations : assumer le principe de subsidiarité, faire confiance aux territoires, clarifier qui décide de quoi et rapprocher l'action publique du terrain. Vous évoquez une République solide et puissante, avec un nouveau partage des responsabilités entre Paris et les élus locaux. Vous oubliez de dire « entre les élus locaux eux-mêmes ». Ce sera assurément un point dur. « Sans attendre une modification de la Constitution », dites-vous, « le changement d'état d'esprit peut passer à court terme par une bascule rapide du pouvoir réglementaire du gouvernement vers les collectivités locales en fonction de leurs compétences respectives ». Mais *quid* du sport, de la culture et du tourisme qui concernent particulièrement la Bretagne et qui sont actuellement des compétences partagées ?

Toujours dans votre contribution, vous appelez à plus de lisibilité, des lois moins verbeuses, plus compréhensibles, et le renvoi par les parlementaires des nécessaires décrets d'application aux échelons locaux plutôt qu'aux cabinets ministériels. Je doute, Monsieur le Président, que cette proposition soit parfaitement constitutionnelle, à moins que vous vous en soyez assuré auprès du Président du Conseil constitutionnel, que vous connaissez bien, me semble-t-il.

Sur l'autonomie fiscale et financière des collectivités, nous y sommes favorables, mais à condition que cette marge de manœuvre nouvelle soit bien utilisée. Avec la création du versement mobilité additionnel, vous ne pouvez qu'inquiéter les forces vives de notre région. Je continue de vous citer : « Il est essentiel de permettre aux habitants de Loire-Atlantique et des quatre départements de la Bretagne administrative de se prononcer librement sur la restauration des frontières de la Bretagne historique. » Vous le dites depuis des années, mais quels actes concrets avez-vous posés ? Aucun, ou à tout le moins, sans aucune efficacité.

Je terminerai par ce qui fait consensus entre nous : « le rendez-vous avec les citoyennes et les citoyens qui aura lieu lors de l'élection présidentielle de 2027 devrait être l'occasion de traiter la question d'un nouvel acte de décentralisation ». Et là, nous sommes d'accord. *Trugarez*.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci Madame. Dernier orateur, Daniel CUEFF pour Bretagne ma vie.

Daniel CUEFF

Merci Monsieur le Président,

Je voudrais remercier Michaël QUERNEZ pour son intervention qui reflète très exactement les travaux de notre groupe Autonomie. Ce n'est pas si facile comme exercice et donc je voulais le remercier d'avoir réussi à fédérer ainsi des convergences vers ce qui nous anime aujourd'hui. Nous savons pertinemment que, vous le savez, on sait tous que la crise politique est forte. Elle n'est pas conjoncturelle, elle est structurelle. Et nous la voyons venir depuis très longtemps.

Mais le risque majeur, c'est un risque de centralisme autoritaire. Ce centralisme autoritaire risque de pouvoir être voté par les Français et les Françaises. C'est une catastrophe démocratique. Ici, dans cette assemblée déjà, chaque commission permanente, le Rassemblement national vote contre les subventions des associations au motif que ces associations ne sont pas d'accord avec elles. Alors que la démocratie, profondément la démocratie, c'est de subventionner des associations, y compris celles avec lesquelles on n'est pas d'accord. C'est un principe démocratique fondateur et nous risquons cet autoritarisme. Ce centralisme autoritaire, il nous faut le combattre par des réformes institutionnelles.

Il se trouve que déjà, Michel ROCARD en 1966 à Saint-Brieuc, prônait une gestion différenciée de la République, disant qu'à constitution constante, soit en soulevant l'article 72, soit l'article 73 de la Constitution, nous pouvions aller vers cette gestion différenciée de la République. Faisons-le. Le moment est historique. Nous sommes prêts. Nous avons des propositions très concrètes à faire au gouvernement. Nous le faisons dans un esprit constructif et surtout dans un esprit où c'est la liberté qui nous anime. Merci à vous.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Merci chers collègues de ce débat. Il est utile, il est riche, il est important. Ce n'est pas l'ouverture du débat, c'est la suite de nos échanges, de nos conversations qui ont animé cet hémicycle plusieurs fois déjà depuis les élections régionales et plusieurs fois encore au cours des derniers mandats.

Je veux d'abord dire ici que le point qui me semble important, c'est effectivement que nous devons échanger, débattre avec l'ensemble des forces de Bretagne. Et c'est dans le document que nous avons posé, que le Premier vice-président QUERNEZ a proposé, qui a été retravaillé avec l'ensemble des groupes qui ont bien voulu s'y associer, que d'exprimer très clairement l'envie de travailler avec les autres collectivités de Bretagne, parce que nous savons bien que cet hémicycle, de par les compétences qui sont les nôtres, ne représente pas l'entièreté, et n'emporte pas avec ses votes l'entièreté des délibérations des autres collectivités, des autres chambres qui ont, elles aussi, leur légitimité. Les collègues des départements, les collègues des communes et de leur groupement doivent aussi pouvoir débattre, participer à cet échange, comme je le souhaite, entre les trois niveaux de collectivité au niveau des associations nationales, de l'AMF, des départements de France et de Régions de France.

Nous avons aussi exprimé que toute la société doit être embarquée dans cette aventure. D'abord la société civile organisée, Monsieur le Président du CESER, et il est très important que le CESER continue son travail sur ce sujet, comme vous l'aviez fait lorsque nous avions produit les derniers textes, et nous vous attendons sur la suite des réflexions dans le moment. Et puis parce que c'est une aspiration forte exprimée par beaucoup, c'est un engagement que nous avions pris en début de mandat, en allant interroger les citoyens. Sous une forme nouvelle, qu'il faut inventer pour solliciter le plus grand nombre, avec des outils adaptés permettant d'embarquer un maximum d'hommes et de femmes qui souhaitent s'exprimer dans la période, pour leur poser les questions adéquates de manière à pouvoir leur permettre d'exprimer leur ressenti, d'exprimer leur point de vue. Et puis certainement un plus petit groupe avec lequel on peut aller plus avant sous forme d'une convention citoyenne d'hommes et de femmes tirés au sort qui ainsi pourront participer à exprimer un point de vue venant enrichir le travail du CESER, des autres collectivités et du Conseil régional de Bretagne.

Nous allons faire cela, nous allons nous y mettre dans les prochaines semaines, quel que soit le travail du gouvernement, quel que soit le rythme que prendra notre démocratie dans les prochaines semaines, parce que nous devons être prêts. Et si ce n'est pas avec le gouvernement d'aujourd'hui, ce que je souhaite pourtant, ce sera pour la future présidentielle que ces documents pourront être utiles.

Nous avons besoin, cela a été dit par beaucoup, de travailler tous et toutes sur ce sujet et de bien comprendre ce que nous voulons. Nous voulons une République qui se transforme pour rester elle-même. Michaël QUERNEZ m'a volé la citation de François MITTERRAND en 1981 à Lyon, mais je crois que c'est profondément vrai aujourd'hui. Si nous voulons que les hommes et les femmes de cette République aient le sentiment d'avoir un avenir commun, qu'ils vivent ici dans l'Hexagone, qu'ils vivent dans nos territoires ultramarins, qu'ils se disent toutes et tous qu'ils ont en commun la République, alors il faut leur donner l'envie d'un avenir commun, l'envie d'un espoir commun, l'envie d'une aventure dans laquelle chacun doit s'engager. Parce que la démocratie et la République, c'est un effort. C'est un effort. Un effort de chacun qui contribue à un moment donné au collectif, à tous les niveaux, à tous les étages. Et si nous regardons dans la même direction, alors nous avons la capacité de répondre aux grands enjeux qui sont face à nous. Et ça demande une République qui se décentralise, se réorganise, ce fédéralisme à la française que nous appelons de nos vœux.

Alors nous n'avons pas de droit sur ce sujet. Il a été posé par d'autres. Et nous avons cité dans le rapport, et c'est très important, celles et ceux qui ont contribué à notre réflexion. Le travail, effectivement, cela a été dit de Françoise GATEL, le travail de Jean-Jacques URVOAS. Nous aurions même pu d'ailleurs citer Christelle MORANÇAIS, qui a exprimé une vision nouvelle il y a quelques jours. Et c'est très bien. Bref, tous et toutes, là, ont fait un travail qui est sérieux et qui nous permet d'avancer, de réfléchir. Et là aussi, j'y joins les propos de David LISNARD, qui lui aussi exprime le besoin de plus de pouvoir réglementaire aux collectivités locales. Il y a un moment là où les niveaux de collectivité entre elles doivent non pas débattre de comment elles s'organisent entre elles, c'est indispensable et on le fait depuis des années et des années, mais débattre comment elles peuvent assumer des responsabilités nouvelles supplémentaires avec les budgets qui vont avec.

C'est le moment, c'est indispensable et je pense que nos concitoyens attendent cela. Stéphanie STOLL a dit tout à l'heure que ce n'était pas l'urgence du moment. Bien entendu, l'urgence du moment pour beaucoup, c'est la fin du mois. L'urgence pour beaucoup, c'est de se poser la question de comment on trouve un médecin ou comment on organise l'étude des enfants avec les moyens financiers que l'on peut avoir, même dans un pays où l'école, l'instruction est gratuite et c'est heureux. Mais nous avons une impérieuse nécessité de proposer un nouveau souffle, un nouveau modèle pour ne pas qu'on se délite, pour ne pas que l'on s'affaisse et pour ne pas que nous ayons la tentation d'aller vers un homme ou une femme providentielle qui pourrait promettre le grand soir avec un mauvais remake du *America Great Again* ou un mauvais remake du *Take Back Control*, comme ça a été dit par Aziliz il y a quelques instants.

Parce que ça va venir, vous le sentez bien. Celles et ceux qui vont dire « mais finalement, on pourrait aller plus vite. On pourrait s'affranchir de quelques règles, de quelques normes, on pourrait s'affranchir de quelques contrôles, on pourrait même s'affranchir de quelques droits de recours pour qu'on aille plus vite, pour qu'on soit plus efficace, pour que ce soit finalement plus simple ». Et la fatigue démocratique, l'épuisement d'une partie de nos populations peut effectivement générer un vote que, ensuite, nous vivrons démocratiquement dans ce pays, puisque ce sera par les voix que cela s'imposera. Et je peux même dire que beaucoup s'en accommoderont, parce qu'ils s'en accommodent en Italie, ils s'en accommodent aux États-Unis. Et nous avons même une partie de la population qui trouve cela plutôt pertinent, parce que vous savez, les plus puissants, qui peuvent être d'ailleurs des présidents de régions, des maires de grandes villes, qui peuvent être aussi des chefs d'entreprise, qui peuvent être des représentants syndicaux dans tous les domaines, ils peuvent être satisfaits et contents du centralisme.

Parce que ce centralisme, il permet quoi ? Il permet un entre-soi. Quand on a les clés, quand on a le contact, quand on sait qui appeler, finalement, on n'a pas besoin de décentralisation. Et donc méfions-nous, encore une fois, de l'heure trop tardive vers laquelle on va qui ne nous permettra plus de donner des contre-pouvoirs dans les territoires. Regardons la Pologne, ce qu'elle a vécu et comment elle en est sortie, par ses territoires, par ses régions, par ses métropoles, parce qu'il y avait des pouvoirs forts avec

une vitalité, avec une autonomie financière qui ont permis de régénérer la classe politique. Il faut que celles et ceux qui se disent que ce n'est pas le moment se posent au contraire la question du moment dans lequel nous sommes, parce que cela me semble indispensable d'y réfléchir à cet instant.

Je pense aussi que nous avons besoin d'air et d'oxygène. Nous avons besoin de faire en sorte que nous puissions trouver de nouvelles libertés dans nos territoires. Pas pour dépenser plus, Madame LE CALLENNEC. Je suis de ceux, je l'ai dit hier dans mon discours de politique générale, qui pensent que nous devons tenir les déficits. Et je le redis, comme je l'ai dit hier, regardez les mandats et de Lionel JOSPIN et de François HOLLANDE sur la tenue des déficits et le retour vers les règles budgétaires que nous nous sommes imposées à nous-mêmes. Au point même par moment de perdre. Au point même par moment de perdre. Et donc, oui, regardez cela et venons en parler tous ensemble.

Nous devons assumer cela et la décentralisation, le partage des pouvoirs avec non pas 90 % des dépenses décidées dans le périphérique, mais 70 % voire 50 % des dépenses décidées dans le périphérique et le reste qui part sur les territoires dans les collectivités qui en ont la responsabilité, c'est plus de contrôle par les chambres que nous sommes, par les chambres démocratiquement élues, c'est plus de contrôle pour la dépense publique et donc de fait plus d'économie. Et je suis sûr qu'avec le même argent public, on est capable de faire beaucoup mieux dans plein de domaines par les décisions au niveau des régions, au niveau des départements et au niveau des communes. Donc tordons le cou à celles et ceux qui disent que ce sera de l'argent public en plus. À isodépense publique, nous sommes capables de le faire et nous sommes capables encore une fois de trouver d'autres solutions que celles qui nous ont été proposées là, il y a quelques mois pour financer des promesses qui, d'ailleurs, ont été annoncées un peu rapidement sur des sujets d'une complexité redoutable comme la mobilité. On en reparlera un peu plus tard.

Enfin, permettez-moi de vous dire que, ici, dans cet hémicycle, nous n'avons pas connu, ou très peu d'entre nous, les séances de conseil municipal sous l'autorité et la tutelle des préfets, avec ordre du jour contrôlé par le préfet et présence du préfet dans la salle pour les plus grandes collectivités. Nous n'avons pas connu cela, la même chose dans cet hémicycle, parce que nous avons, pour beaucoup d'entre nous, commencé nos mandats d'élus après 1983. À l'époque, les débats étaient juste dingues. Certains disaient « Mais vous vous rendez compte ? On va enlever l'État dans sa grande sagesse des lieux où les élus vont décider tout seuls. Ça va être catastrophique ! » Et ils le croient encore, je vous rejoins, Madame LE CALLENNEC.

Et nous avons aujourd'hui conscience de cette capacité, mais en même temps de cette responsabilité qui est la nôtre. Et donc aujourd'hui, il faut enlever une deuxième tutelle, c'est la tutelle financière de l'État sur les collectivités, à partir du moment où la Constitution prévoit que nous n'avons pas le droit au déficit. Et je pense que c'est le moment. Et je pense que là aussi, cela permettra de redonner de la crédibilité aux yeux de nos concitoyens, sur les grands enjeux sur lesquels ils nous attendent.

Enfin, permettez-moi de vous dire, puisque cela a été cité par certains, que nous avons face à nous d'autres ennemis très puissants, que sont les grands groupes privés mondiaux, plus puissants que des États, transhumanisme, transétatiques, et au-delà de toutes normes, de toutes règles, et bien entendu qui s'affranchissent des règles de droit. C'est un vrai sujet pour nos démocraties, pour notre République, pour l'Union européenne, que de trouver des solutions démocratiques face à cela. Et je peux vous assurer qu'il y a là aussi des connivences entre ces hommes et ces femmes, et reconnaissons-le, plutôt des hommes, qui ont cette soif de pouvoir considérable au point de vouloir aller installer des colonies sur la Lune avant même d'avoir réglé les problèmes sociaux et environnementaux que nous avons sur notre planète.

Je pense qu'il y a un antidote à cela. L'antidote, c'est l'Europe, je le dis avec force. Et nous devons nous dire tous et toutes que c'est la solution pour nous protéger ensemble et protéger nos manières de vivre, notre civilisation, notre manière d'être tous ensemble en Europe, de la diversité de nos régions et de nos nations. Et nous avons besoin plus que jamais de territoires. Nous avons besoin plus que jamais de pouvoirs locaux, ces pouvoirs locaux qui permettent encore une fois de faire respirer la démocratie, de garder le contrôle, de garder la main sur la vie du quotidien de nos concitoyens. Le Conseil municipal règle les affaires de la commune, loi de 1884. Nous devons être en capacité de régler les affaires de nos départements, de nos régions, au plus près de nos concitoyens. Et ainsi, ils reprendront ou ils garderont confiance en nous ou ils reprendront confiance dans la démocratie sans être tentés de basculer vers,

encore une fois, l'homme ou la femme providentielle qui ne viendra pas ou alors il aura un masque que l'on découvrira un peu tard.

Applaudissements.

Guillaume ROBIC a parlé de collectivités lapins, avec les yeux figés dans les phares. Il ne faudrait pas non plus avoir un État poulet qui court sans tête. Il faut donc trouver le chemin pour être en capacité, encore une fois, d'avoir un État qui assume ses responsabilités, qui nous protège face au monde tel qu'il va, face aussi aux grands enjeux sociaux que nous avons depuis les retraites jusqu'à la santé. Et puis, bien entendu, une stratégie qui nous permet de préparer notre avenir en lien avec l'Europe et des collectivités sereines, matures, responsables, qui assument devant le suffrage universel et donc devant les citoyens leurs responsabilités. Voilà ce à quoi nous aspirons.

Nous avons encore tous et toutes cette capacité de débattre ici, j'en suis heureux. Alors oui Madame LE CALLENNEC, j'ai laissé la parole à Michaël QUERNEZ, parce que je n'ai pas peur d'abord de mes vice-présidents, pas encore, et par ailleurs parce que je crois qu'on est plus fort à plusieurs. Vous auriez laissé la parole à Yvan MOULLEC, je suis sûr que j'aurais pris du grand plaisir aussi au passage. Et donc, ce qui est important, c'est ce qui nous réunit tous et toutes, c'est l'envie, encore une fois, de démocratie, l'envie de débattre, l'envie de confronter nos idées, l'envie de dire que nous ne sommes pas d'accord de temps en temps, et tant mieux, parce que c'est bon pour la vitalité démocratique. Et l'envie d'être ensemble d'accord sur l'essentiel, ce qui fait que l'on vit ensemble en Bretagne, ensemble dans notre République, ensemble dans notre Union européenne. Et ceux qui s'excluent de cela, tant pis pour eux, avançons, avançons résolument avec les hommes et les femmes. L'enthousiasme, ça se communique, nous en avons plein et nous continuerons de le montrer au pays tout entier. Merci à tous.

Applaudissements.

Merci à tous. Sur le bordereau préparé par le premier vice-président, et je présente mes excuses sur mes absences dans les travaux, j'aurais dû mieux contrôler, mais au-delà de la boutade, par un travail sérieux de beaucoup de collègues jusqu'aux dernières heures, et je les remercie, je propose de passer aux voix, en appelant les voix du Rassemblement national. Nous la Bretagne.

Stéphanie STOLL

Donc sur cette contribution, nous sommes tout à fait à l'aise puisque ça reprend les mêmes principes que ceux du rapport de 2023. Le principe de subsidiarité, l'autonomie fiscale et financière et l'octroi d'un pouvoir normatif, la réunification de la Bretagne. On a bien vu qu'il y avait du suspense parce qu'on ne sait pas si les régionalistes de droite vont continuer à être régionalistes, mais on l'espère.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

On n'interpelle pas les collègues dans l'hémicycle.

Stéphanie STOLL

Comme je vous l'ai dit, nous sommes d'indécrottables optimistes. Nous votons pour et nous espérons que cet indécrottable optimisme des Bretons sera largement partagé.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Breizh a-gleiz.

Gael BRIAND

Nous votons pour, je me permettrai une petite explication de vote. Puisque Michaël QUERNEZ a parlé de Michel ROCARD qui était cher à mon cœur aussi quand j'étais petit, et qui a écrit « Il faut décoloniser la province ». Il a écrit ça aussi. Il se trouve que moi, je crois beaucoup en politique à l'idée que l'habit fait le moine. Et quand il est devenu Premier ministre, j'ai un maître à penser qui s'appelait Ronan LEPROHON qui l'a rencontré. Et à cette époque, quand il est devenu Premier ministre, en lui disant : « Michel, il faut décoloniser la province ». Et Michel ROCARD lui a répondu : « Le préfet fera une note ».

Donc moi je m'inquiète un petit peu en général, en fonction des États, en fonction de l'endroit où on est. Et ici, je voudrais quand même rappeler quelque chose de très important, c'est qu'il y a deux raisons de défendre l'autonomie, et deux raisons qui ne sont pas contradictoires. La première, c'est l'autodétermination. L'autodétermination, ça veut dire nous sommes un peuple breton et nous demandons les mêmes droits que les autres. C'est un droit universel et c'est le projet que j'ai toujours défendu. Il y a une deuxième raison, qu'on défend plus ici d'ailleurs, et qui n'est pas moins valable, c'est l'efficacité de l'action publique. Et c'est un objectif institutionnel, mais ce sont deux objectifs qui sont différents, qui sont complémentaires, mais différents. Nous soutenons ces deux objectifs, et donc nous votons pour ce rapport.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci vraiment. Hissons haut la Bretagne.

Isabelle LE CALLENNEC

Oui, merci Président. Je veux rassurer Madame STOLL, nous sommes bien le groupe droite, centre et régionaliste et nous le prouvons, unis dans la diversité. Sur votre contribution, je vous ai dit ce qui fait consensus et ce qui fait dissensus, qui justifie un vote d'abstention. Vous annoncez un débat qui associera les citoyens en 2026. Vous n'êtes pas sans savoir qu'il y a des élections municipales. Et comme je l'ai dit, le Premier ministre annonce un texte législatif d'ici la fin de l'année. Alors je pense qu'il conviendra d'être un peu plus précis sur le calendrier que vous allez nous proposer. Je vous en remercie.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci. Et votre vote, je le comprends, est positif. « Unis dans la diversité ».

Isabelle LE CALLENNEC

Non, j'ai dit…

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Abstention, pardon.

Isabelle LE CALLENNEC

Que nous étions unis dans la diversité.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Je confonds mes fantasmes et la réalité.

Isabelle LE CALLENNEC

Et que ça justifiait notre vote d'abstention.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci Madame, merci beaucoup et merci de vos mots. Monsieur TROADEC.

Christian TROADEC

Oui Monsieur le Président,

Je vote cette contribution évidemment. Tout ce qui participe à un moment ou à un autre de l'histoire à gravir les unes après les autres les marches vers l'autonomie est bon à prendre.

Mais en même temps, il ne faudrait pas que cela reste une simple contribution, un simple vœu, comme on a pu l'adopter il y a à peu près trois ans de cela, même si, évidemment, on avait même été, nous-mêmes, parfois, surpris de voir la manière dont cela avait pu être partagé par quasiment tous les groupes de l'assemblée, à part le Rassemblement national, ce coup-ci il y a la droite qui s'abstient. J'espère que le chemin en tout cas continuera à avancer et fera en sorte qu'on puisse, non pas comme on l'entend ici parfois et là, de réclamer l'autonomie du bout des lèvres, parfois un peu une sorte de forme rituelle, mais d'obtenir véritablement ce statut dans les années à venir.

Je pense aussi que si on veut obtenir véritablement quelque chose de la part de l'État français, il nous faut en premier lieu établir un rapport de force. Et ce rapport de force, il n'existe pas aujourd'hui. Les vœux, c'est bien. On en a pris tellement pour la réunification qu'on en oublierait presque le nombre. Les vœux ou les résolutions ou les contributions pour l'autonomie, c'est bien aussi. Mais il faut en même temps accompagner cette demande, cette force, évidemment par un rapport de force avec l'État français. Ne pas avoir peur, comme j'ai pu entendre parfois sur les bancs de votre majorité, de perdre dans le combat qui pourrait être celui qu'on devrait mener contre l'État français, parce qu'il s'agit bien aussi d'un combat, la France ne lâchera jamais rien en la matière sans qu'il y ait une véritable lutte, et bien que certains aient peur de perdre des subventions de l'État. Je ne crois pas que c'est comme ça qu'on pourra obtenir quoi que ce soit.

Il ne faut pas en plus avoir peur des mots. Ce texte n'approche pas les termes exacts de ce que nous sommes. Nous ne parlons pas de peuple breton, Gael BRIAND heureusement vient de le faire il y a quelques instants, de nation bretonne. Fi des régions, des territoires, des mots qui pour beaucoup n'ont strictement aucun sens. J'apprécierais donc particulièrement les propos de Jean-Jacques URVOAS, qui a parlé récemment de la Nouvelle-Calédonie, et ça reprend aussi les propos qu'a pu tenir Michaël QUERNEZ concernant les prérogatives et les pouvoirs régaliens de l'État. Jean-Jacques URVOAS disait : « aucun État associé n'est pleinement indépendant, mais les compétences régaliennes qu'il délègue le sont toujours de manière volontaire ». Cela pourrait être aussi la démarche de la Bretagne. Alors je dirais : n'ayons pas peur, arrêtons de ces mots « décentralisation », « d'évolution », « régionalisation », « autonomie », demandons, exigeons le statut d'État associé dans un premier temps.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Madame PRUNIER n'est pas là. Merci à tous. Merci cher Michaël, pour ce travail. Merci à tous les groupes politiques qui ont contribué au travail et au débat. C'était très important. Et bien entendu, comme je l'ai dit, ce n'est pas la fin de l'histoire, c'est la suite de l'histoire que nous écrivons tous ensemble. Merci à tous.

Le Président appelle au vote « Décentralisation : contribution à l'appel à propositions de l'État »

Le groupe Rassemblement national vote contre
Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient
Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour
Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh vote pour
Le groupe Breizh a-gleiz vote pour
Les groupes de l'Exécutif votent pour
Christian Troadec vote pour
Astrid Prunier est absente

Le bordereau est adopté

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Nous passons à un bordereau tout aussi attendu et important : la gouvernance des ports bretons, je pensais que c'était la santé, pardon. Mais c'est important aussi, les ports. Monsieur QUERNEZ, pour une présentation rapide du bordereau.

Une gouvernance des ports de plaisance bretons, renouvelée pour une exploitation harmonisée et performante au service des usagers

Michaël QUERNEZ

Oui, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Ce bordereau qui vous est proposé vise à donner suite aux différentes stratégies que nous avons pu adopter dans cet hémicycle. Il s'agit de stratégies liées à la stratégie portuaire ou aux stratégies mer et littoral, à la stratégie liée à la pêche et aux ressources halieutiques, et de nous donner les moyens de pouvoir mieux gouverner nos ports au sens d'être un peu plus en capacité de les faire vivre et de faire en sorte qu'ils puissent connaître les développements nécessaires.

Il s'agit là de se doter d'outils qui nous paraissent être utiles pour développer nos ports de plaisance en Bretagne. Nous avons engagé des démarches, vous le savez, il y a déjà quelques mois. Et nous avons, pour notre part, créé un outil qui s'appelle Bretagne-Plaisance, qui a aujourd'hui la possibilité d'intervenir en Bretagne Nord à échelle de son bassin de navigation. Et donc il est proposé de lui donner plus de compétences et de lui donner des capacités à agir sur l'ensemble de ce territoire et ça nous paraît essentiel.

Essentiel tout simplement parce que quand vous êtes plaisancier et que vous avez cette passion, il vous faut avoir les services nécessaires qui vous soient dispensés et donc avoir une organisation qui soit plus simple et avoir une possibilité d'avoir des services qui vous soient alloués à échelle de bassins de navigation, c'est vraiment ce qu'attendent les usagers des ports qui sont des amoureux de la mer et qui ont la volonté de pouvoir le faire au quotidien.

Il y a une partie de ce rapport qui est consacrée à la SPL Bretagne-Plaisance, avec une modification quant à son objet social et à la possibilité qui lui est donnée d'agir pleinement sur ce territoire en coopération évidemment et en complémentarité d'autres outils qui peuvent exister et avec lesquels nous souhaitons coopérer le plus fortement possible, le plus loin possible, je pense notamment à Eskale d'Armor, qui est la SPL du Conseil départemental des Côtes-d'Armor, avec laquelle nous entretenons des relations à la fois politiques et de travail qui nous paraissent être importantes aussi pour les semaines, les mois et les années à venir. Donc première partie de ce rapport.

La seconde partie de ce rapport, elle pourra étonner pour ceux qui ont un peu de mémoire et un peu d'histoire. Mais c'est là encore, je crois, la volonté que nous exprimons que d'être à la rencontre tout simplement des attentes de nos concitoyens. Là, il s'agit d'usagers de services publics, d'usagers de la plaisance, d'usagers de ports, qui attendent là aussi des services de qualité. Ils les attendent en proximité, au cœur de leur bassin de vie. Et ils demandent aux élus de mieux s'organiser et de faire en sorte qu'au-delà de leurs outils existants et au-delà des frontières administratives qui existent, nous puissions là encore avoir des outils pleinement efficients.

C'est tout le sens de la démarche qui vous est proposée, de faire en sorte qu'à échelle de territoire, à échelle d'une partie de la Bretagne Sud et du Morbihan en particulier, nous puissions additionner nos forces. Nous puissions additionner nos forces dans ce département, en prenant acte que dans ce département, il y a déjà eu des initiatives extrêmement fortes, extrêmement puissantes qui ont été prises par le Conseil départemental du Morbihan qui a créé historiquement la CPM qui est aujourd'hui la société portuaire en matière de plaisance la plus puissante de France. Et qui va devenir la plus puissante d'Europe à partir du 1er janvier de l'année prochaine, et de faire en sorte que cet outil puisse nous permettre de gérer au mieux les ports qui sont les nôtres, à la fois les ports qui appartiennent à des communes ou des

agglomérations, et à tout du moins pour ce qui nous concerne, les ports régionaux de la rade de Lorient en particulier, mais d'autres ports sont aussi concernés.

C'est tout simplement, je ne vais pas dire le bon sens, parce que c'est complexe, mais la capacité que nous avons à travailler ensemble et à faire en sorte de nous doter des outils nécessaires. Et donc ce rapport pose le fait que le Conseil régional de Bretagne souhaite adhérer à cette CPM, que le Conseil régional de Bretagne souhaite, en accord avec l'agglomération de Lorient qui avait créé sa propre société qui s'appelle la Sellor, en accord tripartite, nous puissions faire en sorte que ces ports soient, à partir du 1er janvier de l'année prochaine, gérés par la CPM.

Il nous restera encore un peu de travail, une fois que nous aurons fait cela, pour définir, je dirais, ce que sont nos projets, notamment à l'échelle de ce bassin de navigation, et de faire en sorte que nous puissions définir les projets que nous souhaitons porter ensemble. Mais c'est une étape, je le dis, pour ceux qui connaissent un peu ces sujets, un peu historique, puisque nous mettons finalement d'une certaine manière un Yalta administratif et politique, puisqu'il s'agissait bien de cela. Et nous faisons en sorte que les territoires et les usagers se retrouvent au travers des outils qui sont mis à leur disposition par les collectivités que nous représentons. Donc la proposition qui est faite ici, c'est de rejoindre la CPM, dans sa gouvernance, dans son capital social et de faire en sorte que nos ports restent les ports que nous connaissons, avec les développements qui sont nécessaires pour répondre aux attentes des usagers. Merci de votre compréhension et de votre patience.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Cinq inscrits dans le débat, nous commençons par Gaëlle LE STRADIC pour la majorité.

Gaëlle LE STRADIC

Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Monsieur le Président, mes chers collègues,

Avec ce rapport, la majorité régionale poursuit une ambition engagée depuis le début du mandat, celle d'une Bretagne portuaire plus lisible, plus cohérente, plus efficace. Un port, plusieurs quais. Cette fois, il n'est nullement question de pêche, quoique nos ports mêlent bien souvent la mixité des usages, mais aujourd'hui, nous parlons de plaisance. Cette ligne directrice, et vous l'avez très justement rappelé, cher Michaël, s'inscrit dans une dynamique visant à renforcer les synergies entre les places portuaires, à gagner en visibilité et en efficacité. La Bretagne est une grande région de plaisance, 123 ports, 27 000 places à quai, 20 000 sur bouée ou corps mort, 81 communes accueillant des zones de mouillage.

Mais derrière ces chiffres, ce sont surtout des milliers de Bretonnes et Bretons qui vivent la mer, qui la pratiquent, qui en font un espace de loisir, mais aussi un levier économique, touristique et environnemental. Les ports de plaisance, ce sont des lieux de vie, de promenade, d'événements, d'éducation à la mer, de mixité d'usages. Ce sont des symboles de notre identité maritime. Mais il est vrai qu'aujourd'hui, leur gouvernance reste trop morcelée. Des structures multiples, des concessions éparses, des calendriers et des règles différentes selon les territoires. Ce morcellement nuit à la lisibilité du service public portuaire, à son efficacité pour les usagers et peut-être en prime abord, ce morcellement rend compliqué de s'atteler aux défis environnementaux. Car oui, nos ports doivent vivre, mais aussi s'adapter.

Avec ce rapport, la Région agit pour simplifier la vie portuaire, la rendre cohérente pour les usagers et l'inscrire dans les transitions économiques, sociales et environnementales. C'est cela une Bretagne qui avance. La démarche que nous adoptons aujourd'hui est aussi une démarche de territoire. Vous l'avez rappelé, au nord avec Bretagne-Plaisance, société publique locale à vocation régionale, qui regroupera progressivement la gestion des ports de Saint-Malo, Cancale, Dinan-Lanvallay, Evran, puis d'autres à l'horizon 2027. Au sud une solution de bon sens, comme l'a indiqué le CESER, avec la Compagnie des ports du Morbihan, acteur historique du Morbihan, qui accueillera désormais la Région Bretagne et Lorient agglomération à son capital, afin de construire une exploitation mutualisée et durable des ports de la rade de Lorient, Redon et Vannes. Ces deux outils publics permettront d'apporter une meilleure

cohérence pour les usagers, avec une offre de services harmonisée, lisible et fluide, une plus grande efficacité dans la gestion, les investissements et les transitions, et une association renforcée des collectivités locales pour garantir le lien essentiel entre la ville et le port, comme l'a fait remarquer le CESER.

Ce modèle commun repose sur des valeurs fortes, le service public, la mutualisation et la transition. En votant ce bordereau, nous affirmons une vision claire, celle d'une gouvernance portuaire moderne, unifiée, capable de répondre aux attentes des usagers et aux défis de demain, que ce soit la décarbonation ou la cohabitation des usages portuaires : pêche, commerce, plaisance. Et parce que la mer n'a pas de frontières, cette approche par bassin de navigation répond enfin à la réalité vécue par les plaisanciers. Rares sont ceux, en effet, qui se contentent de tourner devant leur ponton. Et là est bien l'essentiel : répondre aux besoins et aux attentes des usagers. C'est donc une vision ouverte cohérente qui dépasse les domanialités pour construire une Bretagne maritime et littorale à la hauteur de ses ambitions. C'est donc une étape majeure dans notre stratégie. Un port de Bretagne, plusieurs quais. Je vous remercie.

Applaudissements.

Michaël QUERNEZ

Merci chère collègue. La parole à Monsieur DE KERSAUSON.

Florent DE KERSAUSON

Monsieur le Vice-président, merci.

Je dois vous dire qu'on se réjouit de voir la Région et vous, en particulier, s'intéresser d'aussi près à la plaisance, qui est un loisir très important pour le tourisme et c'est aussi un loisir essentiel pour les Bretons. Nous, nous appelons à l'élaboration d'une véritable charte régionale de la plaisance parce qu'il y a des soucis et on pense que la Région est capable de les résoudre, que c'est à sa portée.

Le premier souci qu'il y a, c'est qu'un certain nombre de ces ports, en particulier dans le Morbihan, mais ailleurs, sont gérés dans l'ignorance complète des habitants des communes qui les abritent. En particulier, peu d'efforts sont faits pour permettre l'accès de ces habitants aux disponibilités du port quand il y en a. Et il y a une sorte d'historique avec les bateaux des touristes qui viennent là tous les ans, qui prennent les places de port et qui ne sortent pas, et qui font en sorte de bloquer ces ressources à nous tous, alors que les retraités et toute une partie de la population n'arrivent pas à trouver de place, même si, effectivement, on pourrait imaginer qu'il soit possible de libérer des places en dehors de la saison, sachant que toute une partie de notre population, pendant l'été, se contente de mouillages forains, de mouillages devant les plages, etc. Mais à partir du moment où nos ports se libèrent, ou pourraient se libérer, on pourrait les accueillir dans des conditions de confort et des conditions de sécurité meilleures. Donc je crois que ça c'est un sujet qu'on doit aborder, c'est très, très visible dans le Morbihan, je pense à la Trinité, mais enfin aussi dans le Golfe, etc., c'est un sujet qu'on doit traiter.

Le deuxième sujet, Monsieur le Vice-président, c'est le sujet de la pollution. Il y a évidemment la pollution due à la navigation, mais il y a aussi un truc très, très embêtant qui est la gestion des déchets de la navigation de plaisance, les eaux grises et les eaux noires. C'est un vrai sujet, vous avez peut-être en tête que cet été on a été obligé d'interdire la baignade aux Glénans pendant une quinzaine de jours tellement aux Glénans l'eau était sale et était polluée, moi je pense qu'en Bretagne si on doit soutenir le loisir de la plaisance, on aurait tout à fait intérêt à faire en sorte qu'on promeuve une plaisance qui soit une plaisance propre. Il y a une réglementation qui a été appliquée, qui est faite pour les caisses à eau noire, mais il y a très peu d'endroits où on peut les vidanger, c'est le cas de le dire, et ensuite, il y a peu de promotion de ces installations dans les ports quand elles existent. Je pense que là, c'est un deuxième axe sur lequel on pourrait faire un véritable effort au niveau de la région. Donc ce que je vous dis, je vous le redis très paisiblement, deux choses. Premièrement, des ports accessibles à tous. Deuxièmement, une plaisance propre. Je vous remercie.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. La parole à Julie DUPUY.

Julie DUPUY

Merci. Sur ce bordereau qui concerne la gouvernance des ports de plaisance, et donc sur deux plaques essentielles, une au nord et une au sud, je voudrais surtout revenir sur deux enjeux, deux enjeux qui apparaissent assez peu dans le bordereau, voire pas du tout, et dont un est annoncé pourtant dans le titre.

Sur la question de la gouvernance, nous craignons que cette nouvelle gouvernance proposée, qui se veut être au service des usagers, qui est peu explicitée dans le bordereau, nous craignons que cette gouvernance se fasse au final surtout sans les usagers. C'est un risque que nous avons identifié. Pourquoi ? Nous n'avons pas vu d'instances de concertation qui nous semblent pourtant essentielles au regard de la difficile cohabitation des usages dans les ports.

Pour la SPL Bretagne-Plaisance, donc pour la plaque nord, les usagers ne siégeront plus dans les instances délibératives ici, mais dans les comités techniques qui sont consultatifs. Sur le bassin de navigation au sud, eh bien, les usagers ne sont pas cités. Aucun espace n'a été identifié ici. Ce n'est pas un petit enjeu selon nous, parce qu'on le sait, quand le manque de concertation existe, il génère des effets néfastes dans les ports. Il génère des conflits d'usage, une concurrence accrue entre les différentes activités, et ce sur un foncier en plus qui se raréfie. On voit aussi des habitantes et des habitants qui estiment ne pas être écoutés, ne pas avoir de place.

Cet enjeu majeur, nous l'avions déjà mis en avant en octobre 2023 lors de la mise au vote de la stratégie portuaire. Nous insistions déjà sur la nécessité de penser un cadre pour mettre en œuvre de la concertation continue avec les usagers au vu des différentes fonctions portuaires, nous le rappelions, la pêche, le commerce, l'industrie, la course au large, les habitants sur la vie au quotidien, mais aussi nous avions cité la plaisance. En octobre 2023, nous avions également rappelé l'importance d'avoir les associations environnementales dans toutes les structures autour de la table pour avancer avec elles sur les sujets de transition : biodiversité, déchets, qualité de l'eau par exemple.

Or, force est de constater que sur la transition écologique, dans les deux bassins de navigation, le bassin nord et le bassin sud, le compte n'y est pas. Pourtant, vous rappelez ici les orientations stratégiques de la feuille de route Nautisme de 2023. Une de ces six orientations stratégiques qui est citée, c'était « réduire l'empreinte écologique des pratiques et infrastructures nautiques tout en augmentant l'expérience usagée ». Une autre de ces orientations, « mieux prendre en compte les transitions ». Et nous savons combien les activités humaines exercent une pression énorme sur les milieux. Et le neuvième rapport sur l'état des océans publié il y a quelques jours par l'Institut européen Copernicus nous indique qu'aucune partie de l'océan n'est épargnée par la triple crise planétaire : pollution, perte de biodiversité et changement climatique. Et le Haut conseil breton pour le climat nous a rappelé également ce à quoi nous devons nous préparer en matière de montée du niveau marin avec une aggravation et des subversions et un recul accru du trait de côte.

Or, pour les deux bassins de navigation qui nous intéressent ici, nous n'avons pas trouvé dans le bordereau une identification claire de ces enjeux par la Région et que la Région pourrait apporter dans ces nouvelles instances. Alors même que dans la feuille de route sur la stratégie portuaire, vous rappeliez bien la nécessité pour les ports de diagnostiquer leurs vulnérabilités et de mettre au point des stratégies. Nous le savons, le changement climatique pose les questions de l'adéquation de l'aménagement des ports : que faire face au risque ? Comment faire ? Et pose donc évidemment les questions des investissements nécessaires. Je vous remercie.

Michaël QUERNEZ

Merci Madame DUPUY, la parole à Gael BRIAND.

Gael BRIAND

Monsieur le Vice-président,

Si la Bretagne fut bien sûr maritime, elle a tendance à se littoraliser à mesure qu'elle se touristifie. Impossible aujourd'hui de critiquer l'industrie touristique que constitue la plaisance, quand bien même

les investissements publics sont énormes, beaucoup au profit du privé, le tout alors que paradoxalement la pratique de la voile décline. Un article du *Télégramme* du 5 octobre dernier nous apprend que 80 % des plaisanciers de 2017 auront disparu en 2035. Que, je cite encore, l'âge moyen du plaisancier français se situe autour de 60 ans et que 30 % de ces plaisanciers ont actuellement plus de 70 ans.

De fait, les bateaux sont souvent aussi secondaires que les résidences de leurs propriétaires. Pourtant, les élus locaux, notamment du Sud-Bretagne, continuent d'artificialiser nos littoraux à coup de pontons avec toujours le même argument, la liste d'attente. On sait pourtant que les gens font des demandes dans plusieurs ports d'un même bassin pour espérer une réponse positive quelque part. Au nord, les velléités d'extension existent aussi. Ma collègue Christine PRIGENT me rappelait s'être battue contre la création d'un port en eau profonde à Plougasnou, à l'est de Roscoff dans la baie de Morlaix, l'un dans le Léon, l'autre dans le Trégor, alors qu'il y a encore des places vides dans ce port. Or, les temps changent, et les signes extérieurs de richesse avec.

Ce que j'essaie de dire, c'est que la plaisance, plus on en parle, moins on semble la pratiquer. Le même article du *Télégramme* parle d'un défaut de transmission de la culture nautique. Comme quand j'étais lycéen à Lorient, on voit de riches propriétaires de voiliers, ne connaissant pas la mer, chercher des skippers jeunes qui, eux, n'ont pas les moyens de se payer des places dans les ports pour leurs petits bateaux. Au-delà de la gouvernance dont il est question dans ce bordereau, il y aurait matière à réfléchir à l'usage du nautisme, avec toujours en tête l'idée que pour pratiquer, il faut pouvoir accéder financièrement à l'activité. Mais passons.

L'ambition de la Région Bretagne est ici de rendre l'offre de plaisance lisible en cherchant, je cite la commission « une cohérence par bassin de navigation ». J'ai mis une seconde à réaliser, des bassins de navigation ? Étant géographe et non marin, je me suis d'abord dit qu'une mer n'était pas un lac. Mais j'ai fait mes recherches et je me suis rendu compte que le terme est utilisé depuis longtemps. En effet, mais le bassin de navigation semble une notion qui a tendance à s'institutionnaliser au gré des besoins de l'administration plus que de l'usage. Plus exactement, il me semble que la réelle volonté de notre collectivité est de mutualiser les pratiques et tarifs portuaires et surtout, du point de vue du Conseil régional, de réduire le nombre d'interlocuteurs. Quelques responsables plutôt qu'une ribambelle d'élus locaux, cela se comprend. Reste à savoir si c'est bien au service des usagers.

De ce point de vue, les avis divergent, car certains plaisanciers s'inquiètent. Attention à la gabegie. Celle-ci est toujours accentuée par l'éloignement des centres de décision. Souvent, j'aime rappeler quelques principes anarchistes de base : en lieu et place de l'offre et de la demande, se poser la question du besoin et de l'envie. Certaines capitaineries n'ont pas de sanitaire en marbre, mais pas loin. Par contraste, Port-Tudy à Groix bénéficie aussi d'une capitainerie toute neuve, avec sanitaires, simple, mais efficace. Cela sans mutualisation des moyens, avec aucune autre communauté. Voilà qui interroge. Je le dis, car je sais qu'à Groix les insulaires sont très attachés à l'autogestion de leurs ports. Pourquoi ? Simple aussi. Le petit voilier de 7,50 m au ponton de Port-Tudy d'un de mes camarades lui coûte aujourd'hui 840 euros annuellement. Pour exactement la même prestation dans un autre port de la rade de Lorient, il lui coûtera 2 633 euros. De fait, il ne pourrait pas se permettre financièrement d'avoir un voilier s'il habitait à Lorient.

J'ai dit récemment comment, ces dernières années, la pratique de la voile était passée de populaire à loisir, excluant ceux qui utilisaient hebdomadairement, hiver compris, leur petit bateau pour tantôt se balader, tantôt relever des casiers, tantôt se déplacer d'un point A à un point B. Un indice se cache d'ailleurs sur la première cartographie des ports de plaisance en Bretagne. On y note l'énorme place prise par les capacités d'accueil des ports du golfe et de la baie de Quiberon, alors qu'ils sont ultra minoritaires sur le tableau de répartition prévisionnel au capital de la compagnie des ports du Morbihan. Nous comprenons bien qu'une gestion régionale peut permettre de réduire la compétition entre places portuaires, ce qui n'est pas anodin.

Mais il y a, nous semble-t-il, un problème de constat dans ce bordereau. Notre découpage administratif ne respecte pas les bassins de navigation qui, en réalité, ressemblent à s'y méprendre aux pays maritimes imaginés par le géographe Yves LEBAHY. Sur la partie sud, il y avait l'envie de coller à l'administration, donc au département du Morbihan, qui n'est pas un espace vécu. Ce n'est évidemment pas une création

de la région Bretagne qui ne fait que s'y adapter pour éviter une double gestion illisible, mais les pays maritimes se moquent pertinemment des frontières administratives, d'ailleurs Gaëlle LE STRADIC l'a dit, et le golfe du Morbihan déborde allègrement sur la Loire-Atlantique par exemple. C'est vrai que c'est pénible la géographie pour l'administration.

Pourquoi donc les ports de la baie de Quiberon n'ont-ils pas commencé à se rassembler entre eux avant de se perdre dans un conglomérat anonyme ? Pourquoi ne pas respecter une harmonisation depuis la base d'abord de la rade de Lorient ? Excepté de rares marins aguerris, l'usage est d'abord local et donc il faut de la cohérence sur des équipements voisins. Un habitant de Lorient appréciera peu d'avoir son bateau à Morlaix. En revanche, que Larmor-Plage/Lorient/Locmiquelic/Port-Louis, autrement dit la rade, puissent mettre des moyens en commun, notamment la gestion des places, permet aussi aux petites structures de bénéficier des grandes au lieu d'en pâtir. Je mets volontairement Groix de côté, comme dit précédemment, puisqu'il s'agit d'une île et que l'usage est très différent. Voilà en quelques lignes ce que nous voulions dire sur ce bordereau. Au fond, le sujet, c'est la subsidiarité. Quel est le bon échelon ? Quel est le bon zonage ? De ce point de vue, l'administration est rarement un zonage cohérent. N'étant pas convaincus, nous nous abstiendrons sur ce bordereau.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Dernier orateur, Fabien LE GUERNEVÉ.

Fabien LE GUERNEVÉ

Hissons haut la Bretagne

Monsieur le Président, chers collègues,

La mer, la plaisance font partie intégrante de l'ADN de la Bretagne, une tradition que nous nous efforçons de transmettre avec les classes de mer, avec les écoles de voile. La voile comme les bateaux à moteur demandent une certaine logistique, des infrastructures et des services associés. Avec ses 2 730 km de côtes et ses 550 km de canaux, la Bretagne administrative compte 123 ports de plaisance et 81 zones de mouillage pour accueillir les bateaux et les plaisanciers. Pour inciter à la voile et ne plus avoir de bateaux qui ne sortent pas plus d'une fois par an, il faut être en capacité de les inciter à se déplacer d'un port à l'autre. Tout cela nécessite une gouvernance concertée entre les différentes collectivités et les différents gestionnaires de port. Moins d'opérateurs, plus d'efficacité.

Enfin. Enfin la Région Bretagne et Lorient agglomération rejoignent la compagnie des ports du Morbihan, opérateur modèle tant sur la gestion de ces ports que sur les investissements pour des ports exemplaires et notamment en matière environnementale. Voilà près de 20 ans qu'ils sont certifiés ISO 14001, que sur la valorisation patrimoniale des ports et pour son outil Atout Ports et son passeport qui permet à ses clients de bénéficier d'une unité gratuite dans d'autres ports à condition qu'ils libèrent leurs anneaux pour que d'autres plaisanciers puissent aussi naviguer en Bretagne et au-delà.

Voilà des années que le département du Morbihan, actionnaire principal, est prêt à tendre la main. Ce bordereau permettra une gestion mieux harmonisée des ports du Sud avec les ports régionaux de Lorient, Vannes et Redon. Quant au Nord, la SPL Bretagne-Plaisance développe une stratégie similaire en se préparant à pouvoir gérer et investir un parc de ports croissant. Un travail de confiance est à faire du côté de cet outil régional pour rassurer les collectivités d'Ille-et-Vilaine, des Côtes-d'Armor et du Finistère, afin qu'ils puissent, le moment venu s'ils le souhaitent, intégrer cette structure de gestion dont le périmètre nous paraît pertinent.

Nous voterons évidemment pour la modification des statuts de ces deux SPL afin d'intégrer les nouveaux administrateurs et pour l'augmentation de leurs capitaux par le budget régional. Ces modifications viendront augmenter le périmètre d'action des SPL avec la gestion de ports supplémentaires et donc l'augmentation du chiffre d'affaires. Les ports, rappelons-le, sont un outil de développement économique. Ce sont donc assurément pour les années à venir des plans d'investissement conséquents dans nos infrastructures au service des Bretons, des plaisanciers et des professionnels du nautisme. Je vous remercie.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous, Monsieur QUERNEZ.

Michaël QUERNEZ

Ce rapport est un rapport de gouvernance. Beaucoup de questions ont été posées qui sont des questions d'une autre nature finalement. Les enjeux du trait de côte, du dérèglement climatique ou tous les sujets que vous avez par ailleurs évoqués et qui sont particulièrement importants pour nos ports, pour nos ports de plaisance, ne figurent pas bien évidemment et bien entendu dans ce rapport qui est un rapport qui est lié à l'évolution des gouvernances en la matière, de la SPL Bretagne Nord et de la SPL de la CPM à laquelle nous souhaitons adhérer.

En lien avec Anne GALLO-KERLEAU et Stéphane PERRIN-SARZIER, je tiens à vous dire que c'est sur ces sujets de gouvernance et de l'attention qui est la nôtre aux usagers et de la manière dont nous souhaitons les associer, nous y sommes particulièrement vigilants et attentifs. Et au travers de ces évolutions statutaires, mais au travers de la manière dont nous avons conduit notamment la création de la SPL en Bretagne Nord, il s'agit d'aller au-delà du code des ports que nous connaissons et qui nous invite à avoir notamment des CLUPIP, je ne vais pas rentrer dans les détails, mais des CLUPIP qui soient bien vivants, où les usagers puissent bien s'exprimer. Dans une autre vie, j'ai même rédigé un mémoire là-dessus en Finistère, sur la manière dont on fait fonctionner les CLUPI, les CLUP, et tous ces sujets-là.

Dans la création de la SPL Bretagne Nord, on a donné beaucoup plus de place aux usagers de la plaisance, et je sais que Stéphane y est particulièrement attentif dans les relations qu'il peut avoir localement, et c'est essentiel pour que nous puissions appréhender ensemble évidemment l'ensemble des sujets que vous avez évoqués, l'ensemble des sujets évoqués qui ont à un moment donné attrait à un sujet très particulier, ça s'appelle la tarification. Et la volonté qui est la nôtre, c'est évidemment de faire en sorte que chaque Bretonne, chaque Breton qui souhaite pouvoir naviguer puisse le faire dans de bonnes conditions, en fonction évidemment de ses capacités financières. Et dans tous les travaux que nous avons menés ces dernières années, dans toutes les évolutions que nous avons pu porter ces dernières années, ici et ailleurs, nous avons toujours été attentifs à ce que la question tarifaire ne soit pas un obstacle à la passion de la navigation ou au plaisir de la navigation. Et de faire en sorte qu'au travers des services rendus qui peuvent être de nature différente entre un mouillage et un ponton, et de regarder cela à échelle de bassins de navigation, c'est ça qui permet d'apporter l'ensemble des réponses possibles et de faire en sorte qu'à échelle de bassins de navigation, tous les plaisanciers puissent naviguer en ayant un service qui lui soit apporté et qui soit en adéquation aussi avec ses capacités.

Il ne vous aura pas échappé que nous y avons été particulièrement attentifs. Lorsque nous avons échangé avec l'agglomération de Lorient et le Conseil départemental du Morbihan et que nous avons choisi de créer un comité de rade pour faire en sorte que les usagers puissent aussi être à nos côtés et s'exprimer, je pense que nous disons tout l'intérêt et toute l'attention que nous avons de celles et ceux qui vivent ces ports au quotidien. Voilà pour cet enjeu de gouvernance, évidemment, qui est pour nous très, très important, bien entendu.

Quant aux autres sujets, je ne vais pas m'appesantir, mais sachez qu'au travers des responsabilités qui sont par ailleurs les miennes, que vous avez peut-être en tête en tant que président de l'Association des ports de plaisance de Bretagne depuis quelques années et président de la Fédération française des ports de plaisance depuis quelques années, sachez que nous portons évidemment beaucoup d'attention au renouvellement des générations parce que le premier défi, c'est bien celui-là. 50 % des plaisanciers ne seront plus des plaisanciers dans 10 ans. Il est là le vrai défi. Et donc de faire en sorte que nous puissions, au travers de ce que je viens de vous dire, faire en sorte que nous puissions donner la possibilité à chacun d'entre nous de naviguer pour peu que ce soit notre choix. Et donc sur les sujets qui sont des sujets aussi profondément démocratiques, lorsqu'il s'agit par exemple pour des élus locaux de faire des choix, d'investir dans des ports, il faut le faire en adéquation avec sa population, en faisant en sorte que ce soit acceptable et compris. Et je ne vois pas d'autres objectifs que de faire en sorte que, en particulier sur la dimension environnementale et de transition écologique et énergétique, les ports de plaisance soient

exemplaires. C'est évidemment la démarche Ports propres et Ports propres actifs en biodiversité. Sachez que nous y travaillons d'arrache-pied en Bretagne et que le Conseil régional de Bretagne soutient l'Association des ports de plaisance de Bretagne pour cet objectif très précis, et c'est ça qui permet de dire à nos concitoyens que les usagers, que les plaisanciers sont des protecteurs de l'environnement et des océans, et c'est très important.

Quant aux listes d'attente et à leur gestion, je ne vais pas vous dire que je ne méconnais pas quelques incongruités, mais je pense que nous avons quand même collectivement beaucoup évolué et qu'aujourd'hui, les listes d'attente sont transparentes et que les critères sont connus, que c'est public. Mais le sujet que vous évoquez, Monsieur DE KERSAUSON, c'est la gestion dynamique des ports et de faire en sorte qu'au-delà des listes d'attente connues et transparentes, nous puissions avoir des gestions qui soient plus dynamiques qu'elles ne sont aujourd'hui. Vous connaissez le passeport Escales qui a été lancé par la CPM il y a quelques années. C'est une manière de gérer les ports de plaisance avec un peu plus de souplesse et de faire en sorte que chacun puisse trouver une place, notamment l'été, lorsqu'il y a un peu d'embouteillage au travers des escales. Voilà, Monsieur le Président, très chers collègues, ce que je pouvais vous dire en réponse aux questions qui nous ont été posées sans avoir pu répondre à l'ensemble des questions.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Nous passons au vote, RN. Nous la Bretagne.

Tristan BRÉHIER

Rapidement une explication de vote. Effectivement comme vous le rappelez Monsieur le Vice-président, on est sur un bordereau gouvernance. Alors on a bien compris l'accord de territoire en vue d'une gouvernance renouvelée sur la compagnie des ports du Morbihan, on avait voté pour l'aspect Saint-Malo. Pour autant, on a de vraies questions sur l'atterrissage, notamment sur les ports finistériens et pour cela nous nous abstiendrons.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous, nous passons à la gare de Rennes, il n'y a pas d'inscrit, Monsieur QUERNEZ. Gare routière.

Le Président appelle au vote le bordereau « Une gouvernance des ports de plaisance bretons renouvelée »

Le groupe Rassemblement national vote pour
Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient
Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient
Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh s'abstient
Le groupe Breizh a-gleiz s'abstient
Les groupes de l'Exécutif votent pour
Christian Troadec s'abstient
Astrid Prunier est absente

Le bordereau est adopté

Lancement de la procédure de délégation de gestion et d'exploitation de la gare routière de Rennes

Michaël QUERNEZ

Oui, c'est un rapport qui est de facture classique. Nous en avons de nombreux qui passent en session, qui nous permettent de lancer les procédures de délégation et d'exploitation des outils dont nous avons la propriété. Donc nous devons venir en session pour lancer cette procédure et faire en sorte que nous soyons autorisés à le faire et que nous puissions, au travers de la délégation de service public, ensuite choisir notre délégataire dans de bonnes conditions.

Donc c'est un rapport qui est, je dirais, un rapport de droit administratif et qui nous permettra ensuite de faire les choix qui nous paraissent être les plus judicieux, en faisant en sorte, j'ai entendu aussi, de simplifier évidemment, au travers de ces modalités de gestion, la qualité, en faisant en sorte que ces modalités de gestion simplifiées puissent apporter encore plus de qualité aux usagers. Et en la matière à la gare de Rennes, il y a plusieurs usages dans cette gare. Et donc, il faut être particulièrement attentif à ce que la gare que nous connaissons, avec ses trains, puisse être parfaitement connectée avec la gare routière que nous connaissons. Et c'est évidemment un des enjeux majeurs.

Et donc, ce rapport nous propose de retenir le principe d'une gestion déléguée pour la gestion et l'exploitation de la gare routière de Rennes, je sais, à travers une délégation de service public. Alors, peut-être que la question qui aurait pu être posée, c'est la question de la régie qui nous a souvent été posée dans cet hémicycle : pourquoi ne choisissez-vous pas la régie ? La complexité, la gestion d'un outil de cette nature nous invite aujourd'hui à vous proposer à nouveau une gestion déléguée et donc de permettre au président, une fois ces consultations lancées, de pouvoir signer toutes les pièces nécessaires avec toutes les procédures évidemment transparentes que vous connaissez d'instruction, des offres et de propositions ensuite à nos instances compétentes. Merci de votre attention.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous, je passe directement au vote. Écologistes de Bretagne.

Loïc LE HIR

Je remercie les services pour les réponses que j'ai eues à mes questions en commission. Ce sera un pour, merci.

Le Président appelle au vote le Lancement de la procédure de délégation de gestion et d'exploitation de la gare routière de Rennes

Le groupe Rassemblement national vote pour
Le groupe Hissons haut la Bretagne s'abstient
Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour
Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh vote pour
Le groupe Breizh a-gleiz vote pour
Les groupes de l'Exécutif votent pour
Christian Troadec vote pour
Astrid Prunier est absente

Le lancement de la procédure est adopté

Pour la santé en Bretagne : agir, dire, transformer – Feuille de route santé 2025/2029

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à tous. Nous passons au bordereau pour la santé en Bretagne. Je passe la parole à Delphine ALEXANDRE en remerciant Michaël QUERNEZ et les services qui ont travaillé d'arrache-pied pour qu'on soit à l'heure de ces délibérations importantes. Madame ALEXANDRE.

Delphine ALEXANDRE

Communistes et progressistes

Merci, Monsieur le Président. Chers collègues,

Alors il est des sujets qui dépassent les appartenances, les mandats, les échéances. De ces sujets qui nous touchent dans ce que nous avons de plus intime, nos corps, nos proches, nos vies, nos territoires. Et la santé en fait partie. C'est d'elle qu'il est question aujourd'hui à travers cette feuille de route régionale pour la santé en Bretagne. Un document, certes, mais surtout un chemin collectif, né d'une écoute, d'une volonté et d'une exigence : celle de replacer la santé au cœur de projets de société. Parce que la santé n'est pas qu'une affaire de soins. Elle dit notre rapport au monde, à la justice sociale, à l'environnement, à l'avenir. Et c'est ce que nous avons voulu inscrire dans ce travail. Un diagnostic lucide, une méthode fondée sur la coopération, une vision transversale qui relie le vivant, le social et le politique, et enfin une ambition collective, celle d'une Bretagne qui agit, qui dit, qui transforme.

Sur le diagnostic. Le diagnostic régional de santé dresse le portrait d'une Bretagne contrastée et je dresse à grands traits la centaine de pages de ce rapport. Nous affichons globalement une bonne espérance de vie, dans les 80 ans pour les hommes et 85 pour les femmes, c'est légèrement supérieur à la moyenne nationale, mais derrière ces chiffres se cachent des fractures qui s'accentuent. La santé mentale est devenue une urgence, les hospitalisations pour dépressions et troubles anxieux progressent, et surtout chez les jeunes. Les maladies chroniques augmentent, en particulier les cancers, le diabète, les infections respiratoires liées à la qualité de l'air et à la pollution. Et les expositions environnementales, pesticides, perturbateurs endocriniens, bruit, chaleur, deviennent des enjeux de santé publique majeure.

Et sur le système de santé ? Nous traversons une crise profonde. Crise des moyens, des vocations, des infrastructures et crise de confiance enfin. Celle des citoyens qui doutent que le service public puisse répondre à leurs besoins et celle des soignants qui ne se sentent plus entendus. Un tiers des communes bretonnes sont aujourd'hui classées en zone sous-dotée en médecin généraliste. Un professionnel de santé sur deux envisage de réduire son activité dans les cinq ans. Les urgences fonctionnent trop souvent en mode dégradé, les EHPAD vivent sous tension, les services de santé mentale sont saturés.

Mais soyons clairs, la Région n'a pas de compétences directes en matière de santé. Nous ne recrutons pas les médecins, nous ne gérons pas les hôpitaux et nos marges de manœuvre budgétaires sont extrêmement contraintes. Mais nous avons une responsabilité politique, celle de faire de la santé une cause régionale parce qu'elle conditionne tout le reste, la vitalité humaine, sociale et économique de nos territoires, le bien-être et la qualité de vie en Bretagne.

Alors sur la méthode. C'est dans cet esprit que depuis 18 mois, nous avons conduit une large concertation avec l'ensemble des acteurs de santé en Bretagne. Une démarche, certes simple dans sa forme, mais exigeante dans le fond : partir du réel, écouter et reconnaître que les solutions s'inventent d'abord sur le terrain. Nous avons entendu les inquiétudes, pénurie des soignants, épuisement, solitude, peur de l'avenir. Mais aussi la créativité, la solidarité, l'envie d'agir. Car malgré le contexte, notre territoire n'est pas à l'arrêt. Partout, des acteurs inventent, expérimentent, font vivre la solidarité. Ces initiatives,

souvent modestes, sont le visage de cette Bretagne qui résiste. Elle rappelle que même lorsque l'État tarde, même lorsque les dispositifs se figent, les territoires continuent de chercher des solutions avec intelligence, avec courage.

C'est dans cette tension entre fragilité et vitalité que s'inscrit notre feuille de route. Elle ne prétend pas tout résoudre. Elle ne promet pas ce que nous ne pouvons pas tenir. Mais elle affirme quelques convictions. Que la santé est une condition essentielle de la qualité de vie en Bretagne, qu'elle ne relève pas seulement des soignants, mais de l'ensemble des politiques publiques, et qu'elle doit redevenir un bien commun porté collectivement. Et la Bretagne agit avec humilité, mais avec détermination, parce que notre santé, c'est notre bien le plus précieux et qu'elle mérite que nous en fassions une cause politique à part entière.

J'en viens donc à cette vision transversale. C'est parce que la santé ne se résume pas à des murs d'un hôpital que nous avons choisi de la penser dans toutes ses dimensions. Parler de la santé aujourd'hui, c'est parler du vivant. C'est parler d'eau, c'est parler d'air, d'habitats, de travail, de relations humaines. C'est parler de ce qui nous relie. Notre feuille de route s'inscrit dans cette approche dite One Health, à laquelle je préfère la santé du vivant, celle qui relie la santé des humains à celle des écosystèmes, à celle des territoires, à la qualité de nos solidarités.

Mais penser la santé du vivant, c'est aussi affronter une autre réalité, celle des inégalités sociales et de genre. Les désordres environnementaux et économiques touchent d'abord les plus vulnérables, les plus précaires, les femmes, les enfants. Car la santé, ce n'est pas seulement une question biologique, mais bien une question de justice sociale. En matière de santé, les inégalités tuent, lentement, souvent silencieusement, mais sûrement. L'espérance de vie varie de plusieurs années selon qu'on soit cadre ou ouvrier, homme et femme, entre une commune littorale et un territoire rural. Ces inégalités sont aussi des inégalités d'environnement, d'éducation, d'emploi, de logement, de revenus et d'accès à la prévention. Elles sont le reflet de rapports de pouvoir et de conditions de vie. Et c'est pourquoi notre feuille de route n'est pas une politique sectorielle, mais bien une politique globale et d'équité, aussi contre les inégalités de genre, souvent invisibilisées.

Parce que oui, il faut le dire, les femmes sont plus exposées à la précarité, au stress, à la charge mentale, à certaines pathologies professionnelles. Et leurs besoins spécifiques restent encore trop peu pris en compte, que ce soit en santé sexuelle et reproductive, en santé mentale ou dans la recherche médicale elle-même. Ce biais structurel doit être levé et la Bretagne peut y contribuer en soutenant les acteurs qui font avancer la connaissance et les pratiques. Donc dans une politique de santé globale qui regarde la santé à la lumière du vivant, du social et du genre, avec l'ambition d'agir à la racine et pas seulement sur les symptômes. Prévenir plutôt que réparer, réunir plutôt que cloisonner.

Dans cette volonté d'agir, découle donc le second axe, je reviendrai plus tard sur le premier, découle le second axe de notre feuille de route. Et j'en viens donc à ce pouvoir d'agir qui s'articule autour de quatre grandes orientations complémentaires et cohérentes. D'abord, redire que la santé est indissociable de l'environnement, protéger l'air, l'eau, les sols, la biodiversité, c'est protéger nos vies. Les pressions environnementales, les pollutions, le changement climatique ou l'artificialisation des sols affectent directement la santé humaine. Et face à ces risques, la Région s'engage à déployer une politique ambitieuse de santé environnement qui comprend la sortie des pesticides ou la lutte contre les algues vertes, également le soutien à un urbanisme favorable à la santé et la promotion d'une alimentation locale et durable. Elle accompagne les territoires dans la prévention des expositions aux polluants, encourage la végétalisation des espaces publics, l'usage des mobilités actives, la transition agricole, entre autres. Préserver le vivant, c'est anticiper les crises de demain et garantir aux générations futures un cadre de vie sain et résilient.

Mais agir pour la santé, c'est aussi agir pour l'accès aux soins. Notre région fait face à une situation critique, j'ai dit quelques mots du vieillissement de la population, de la pénurie des soignants ou des fortes disparités territoriales. La Bretagne s'attache à agir sur la formation et l'attractivité des professionnels de santé. Elle soutient la création de maisons, de centres de santé, développe la télémédecine pour réduire les distances, elle appuie les territoires les plus fragiles, favorise la

coordination entre acteurs et encourage la coopération locale. Avec un objectif clair : que chaque habitant puisse trouver, à proximité, une réponse à ses besoins de santé.

Mais bien sûr, la santé ne se résume pas à la médecine, j'en viens à notre troisième orientation, qui englobe le bien-être physique, psychique, social, fondement de notre vivre ensemble. Nous connaissons un taux de suicide parmi les plus élevés de France, une progression des troubles psychiques, des conduites addictives, une sédentarité accrue. Face à cela, la Région renforce son action pour la santé mentale, le soutien au PAEJ, les comportements favorables à la santé et l'activité physique. Elle contient les conseils locaux de santé mentale, la prévention en milieu scolaire, le plan sport santé bien-être et la pratique sportive pour tous. Elle agit aussi pour l'égalité dans l'accès aux loisirs et au sport et contre les VSS, violences sexuelles et sexistes. Parce que la santé mentale, l'activité physique, la culture du lien sont des piliers essentiels de la cohésion sociale et du bien-être collectif.

Et enfin, quatrième orientation, agir pour la santé, c'est aussi investir dans la connaissance et l'innovation. La Bretagne s'appuie sur un écosystème scientifique et technologique solide pour faire de la recherche un levier d'action. Elle soutient des projets de recherche et d'innovation qui répondent aux défis contemporains, maladies chroniques, risques climatiques, vieillissement, nouveaux besoins du médico-social. Elle renforce la collaboration entre universités, laboratoires, entreprises et établissements de santé, encourage les expérimentations, les transferts de technologies et les solutions numériques au service des patients et des professionnels. Parce que l'innovation ne vaut que si elle améliore la vie quotidienne et renforce les solidarités. Faire confiance à la recherche, c'est préparer l'avenir. C'est donner à la Bretagne la capacité d'inventer des réponses adaptées, humaines, durables. Voilà, ces quatre orientations forment une même dynamique et disent la Bretagne que nous voulons : une Bretagne qui protège les vivants et les humains qui l'habitent.

Mais au-delà de ce que nous faisons, il y a aussi ce que nous ne pouvons pas faire. Et j'en viens à la raison d'être de notre axe 1. Parce que quand une collectivité, malgré sa volonté, se heurte à la limite de ses compétences, il lui reste un devoir politique, celui de dire. Dire ce que les territoires vivent, dire ce que les habitants attendent, dire ce que les politiques nationales oublient ou sous-estiment. Ce sentiment d'incomplétude, nous le connaissons bien. Mais il ne nous paralyse pas, il nous oblige. C'est lui qui nous a conduits à tracer le premier axe de cette feuille de route, l'axe politique, celui du pouvoir de dire, celui de porter la voix des territoires. Aucune autre région ne l'a posé ainsi. Mais ici, en Bretagne, nous avons voulu l'affirmer. Dire, c'est déjà agir. Et il n'y a pas d'action durable sans parole claire.

Et je ne peux aborder cet axe politique sans évoquer un anniversaire, puisque notre pays célèbre en ce mois d'octobre 2025 les 80 ans de la Sécurité sociale. 80 ans d'une œuvre fondatrice à la fois sociale, économique et humaine. En 1945, la République a fait le choix du commun. Protéger chacun selon ses besoins en s'appuyant sur la contribution de tous. Un choix d'audace et de confiance qui plaçait la solidarité au cœur du pacte républicain. Et la Sécurité sociale reste à l'avant-garde de nos défis contemporains. Elle nous rappelle qu'une société ne tient debout que si elle protège, si elle relie et si elle fait confiance. Et c'est cette même vision qui inspire notre action régionale. La Bretagne, sans compétence directe en santé, porte dans ses territoires la même idée du bien commun, celle d'un service public vivant, ancré dans le réel et nourri par la coopération.

Et dans le moment où le gouvernement annonce un nouvel acte de décentralisation, la Bretagne se tient prête à prendre sa part, non pour se substituer à l'État, mais pour rapprocher la solution, avec une autonomie utile au service d'une République forte et solidaire. Nous savons bien que les grands équilibres nationaux relèvent de l'État, la démographie médicale, la formation universitaire, la rémunération des professions ou les politiques de prévention d'ampleur nationale. Mais nous savons aussi que la réponse au besoin naît du terrain, de la proximité, de la connaissance des réalités humaines, des solidarités locales. C'est pourquoi la Région Bretagne revendique une place active dans cette gouvernance, non pas au titre d'un particularisme, mais au nom d'une conviction : celle que la santé est d'abord une affaire de territoire. Nos territoires ne manquent ni d'idées ni de courage. Mais ils manquent souvent cruellement de marge d'action, de coordination, de reconnaissance.

Cette feuille de route veut faire de la santé un levier de confiance, un langage commun entre élus, institutions et habitants. Et dans cette période de défiance démocratique, c'est une question majeure. La

santé n'est pas qu'un enjeu de soins, c'est aussi un enjeu de liens. Chaque fois qu'un service ferme, qu'une permanence disparaît, qu'un médecin part sans successeur, c'est un bout de confiance qui s'effrite. Mais chaque fois qu'une communauté locale s'organise pour trouver des solutions, c'est un bout de République qui reprend vie. Et c'est cela que nous voulons encourager. Une République de la confiance enracinée dans ses territoires. Une République qui assume la complexité, qui s'appuie sur l'intelligence locale, qui relie au lieu d'opposer.

Alors avant de conclure, je voudrais juste adresser quelques mots de remerciement aux services de la Région comme au cabinet, à toutes celles et ceux qui, souvent dans l'ombre, ont consacré leur temps avec rigueur et sens du collectif à l'élaboration de ce travail, de cette feuille de route. Et je pense en particulier à Julie MAHÉ et Imane BENAICH, dont le sérieux et l'engagement ont profondément marqué ce travail. Et aussi avec une pensée singulière pour Imane, qui s'apprête à accueillir son premier enfant.

Alors, à cet enfant, au vôtre, au mien, à toute cette génération qui vient et à qui nous devons le meilleur, je veux dire que ce travail, au-delà des politiques et des programmes, leur est destiné. C'est bien sûr aussi à eux que nous pensons quand nous parlons de santé, de dignité, de solidarité, parce que c'est leur monde que nous préparons. Je veux aussi bien sûr remercier mes collègues de l'exécutif régional comme l'ensemble des élus de cet hémicycle, quels que soient leurs bancs, car ce texte est né du dialogue, de la confrontation des points de vue, mais surtout d'une conviction partagée que la santé mérite mieux que nos appartenances et qu'elle est cause commune. Enfin, je veux aussi saluer nos partenaires, acteurs, soignants, associations, territoires. Leurs voix, leurs doutes, leurs idées ont nourri cette réflexion collective, parce que c'est dans cette circulation d'expérience, dans cette fraternité d'action, que la Bretagne trouve sa force.

Chers collègues, la santé ne se réduit pas à un domaine technique, c'est une question de société. Et la Bretagne, fidèle à son histoire et à son esprit, choisit de la traiter comme telle. Dans la volonté et dans l'action, en concertation avec les territoires, comme avec l'État, pour toutes et tous. Parce que défendre la santé, c'est défendre la promesse républicaine, celle d'un pays où la solidarité n'est pas un mot, mais une réalité. Et c'est cela aujourd'hui que la Bretagne veut incarner, une région qui relie, qui protège et qui croit toujours, résolument, indéfectiblement, à la force du commun. Je vous remercie.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Je vous remercie. Merci, chère collègue, merci vraiment. Nous passons au débat. Élisabeth JOUNEAUX-PEDRONO pour le groupe social-démocrate, écologiste et régionaliste.

Élisabeth JOUNEAUX-PEDRONO

Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, chers collègues,

Merci. Merci Madame la Vice-présidente, merci Delphine pour toute l'énergie que vous avez consacrée pour piloter l'élaboration de cette feuille de route de santé 2025-2029. Alors pour introduire mon propos, je souhaiterais évoquer la situation de deux femmes, toutes deux concernées par notre débat. D'abord il y a Angèle. Angèle a 80 ans, elle est veuve et elle ne conduit plus, mais elle est autonome et elle tient à garder son autonomie. Elle vit à Le Hinglé dans les Côtes-d'Armor, où il n'y a pas de médecin. Or son état nécessite une surveillance et des soins médicaux réguliers. Elle utilise le car BreizhGo pour se rendre à la maison de santé de Dinan qui a bénéficié du soutien financier de la Région Bretagne. Ensuite, il y a Marion. Marion vit à Saint-Barthélemy avec son époux et leurs trois enfants. Elle souhaitait reprendre des études dans le secteur du soin maintenant que ses enfants sont scolarisés. Elle a bénéficié d'une prépa clé de remise à niveau, puis elle a réussi à intégrer la formation aide-soignante à l'Institut de formation des aides-soignants de Baud, récemment ouvert grâce à l'action et au financement de la Région Bretagne.

Ces deux exemples illustrent pleinement l'implication de la Région Bretagne en tant qu'acteur de santé à part entière. Et là, je n'évoque que deux aspects : l'accès aux soins via l'aménagement du territoire et l'accès à la formation. Mais on le sait, et Madame la Vice-présidente, vous l'avez rappelé, notre feuille de

route s'appuie sur une vision globale de la santé, sur la santé du vivant. Alors que le système de soins lui-même n'interviendrait qu'à hauteur de 15 % dans ce qui détermine notre santé, ce sont principalement les décisions prises par l'État centralisateur qui impactent directement cette santé. Les conditions de vie socio-économiques, le cadre de vie environnemental, les comportements individuels, comme les addictions, la sédentarité, voilà les déterminants majeurs qui impactent directement notre santé.

Et là, chers collègues, au travers de nos politiques de formation, de développement économique, nos politiques environnementales, de sport, partout, partout, nous avons des levées d'action que nous mettons au service de la santé des Bretonnes et des Bretons. Notre pouvoir d'agir dans les déterminants de santé, nous le retrouvons aussi dans nos actions en faveur de l'alimentation saine et durable, la santé mentale des jeunes, la promotion de l'activité physique et bien d'autres. L'axe 2 de cette feuille de route détaille de façon précise ces actions déjà mises en œuvre ou à venir, mission par mission. Mais revenons au système de soins.

La santé est une mission quasi régalienne, ce qui pose la question des enjeux, des inégalités et des solidarités entre les territoires. L'axe 1 de cette feuille de route, c'est le rôle politique de la Région en matière de santé. Delphine ALEXANDRE l'a martelé, notre responsabilité politique, c'est celle de porter la voix des territoires dans les instances où nous siégeons. Celle de faire entendre ce qui ne remonte pas spontanément. Celle de défendre une vision plus territorialisée, plus juste et plus humaine des politiques de santé. Nous participons à toutes les instances de concertation de l'ARS, du niveau régional, nous avons désormais une vice-présidence au CA de l'ARS, au niveau local où nous avons encore trop souvent un rôle consultatif.

Nous devons dépasser cette logique, c'est pourquoi à travers cette feuille de route nous affirmons clairement que nous ne voulons pas être simplement consultés, mais bien que nous voulons co-construire et piloter avec l'État les politiques de santé en Bretagne. Et nous sommes déjà à la manœuvre. Rappelez-vous, chers collègues, en octobre 2023, nous avions émis un avis défavorable sur le projet régional de santé, le PRS3, sur la feuille de route proposée par l'État, qui ne nous semblait pas pouvoir garantir un accès aux soins équitable et efficient pour la population. Par cet avis défavorable, nous avions fait le choix de rejeter ce PRS comme un appel solennel à ce que des moyens suffisants soient enfin consacrés à assurer l'accès aux soins pour toutes et tous en Bretagne. Nous avons participé à la co-construction du PRS4 que nous copilotons avec l'ARS, la DREAL et la DRAAF.

Pour autant, le 9 avril à Saint-Brieuc, en introduction de la journée consacrée au PRS4, vous n'avez pas hésité à affirmer, Madame la Vice-présidente, avec la force et la conviction qu'on vous connaît, qu'à ce stade, le compte n'y était pas, le porte-voix des territoires. Nous voulons donc peser sur les solutions en matière de santé parce qu'avec notre dialogue permanent avec les intercommunalités dans tous les domaines, nous avons une connaissance fine des priorités et des besoins. Les directeurs d'ARS comme les préfets restent peu de temps dans la même région. Les collectivités, elles, sont des pôles de stabilité et de connaissance du terrain. Nous souhaitons que cette connaissance fine donne lieu à la construction de solutions adaptées au profil de chaque territoire et que les élus locaux et régionaux soient des acteurs indispensables pour construire ce chemin.

Vous l'avez compris, chers collègues, l'axe 1 de notre feuille de route confirme que la santé est un enjeu d'aménagement du territoire, de cohésion bretonne, et par là un enjeu de vitalité démocratique. Nous voulons le faire dans un esprit responsable. Vous l'avez dit, Madame la Vice-présidente, sans nier les difficultés de moyens, mais dans un esprit déterminé, car la coopération entre les acteurs permet l'innovation, l'agilité, pour que d'autres Angèle ou d'autres Marion puissent trouver des solutions là où elles vivent. Je vous remercie.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Merci à vous. Pour le groupe RN, c'est vous Madame D'ORSANNE ?

Virginie D'ORSANNE

Du coup c'est moi, oui. Merci, Monsieur le Président. Nous débattons d'un document ambitieux, très long, intitulé « Pour la santé en Bretagne : agir, dire, transformer ». Une feuille de route de 212 pages, à grand renfort de concertation, de groupes de travail, de slogans, de leviers, d'axes, de visions croisées, de santé du vivant, de bien-être global, bref, un exercice politique total.

Et pourtant, à la lecture attentive de ce document, une chose frappe immédiatement : la Région Bretagne endosse un rôle qu'elle n'a pas, car la santé n'est pas la compétence régionale, c'est le premier constat. C'est une compétence de l'État, de l'Agence régionale de santé, et c'est une compétence des professionnels de terrain, des soignants, des communes, des départements, ce n'est pas la nôtre. Bien sûr, vous n'ignorez pas cette réalité. Vous la contournez en affirmant que la Région n'est pas simple financeur, mais facilitateur, acteur politique, passeur de parole. C'est poétique, certes, mais c'est tout.

Ce que vous proposez ici, Monsieur le Président, ce n'est pas une stratégie de santé publique, c'est une représentation politique qui veut créer une légitimité régionale là où il n'y a ni mandat ni efficacité. Vous utilisez la crise de la santé pour construire un discours. Les Bretons attendent des soins, pas des slogans. Est-ce qu'un Breton lisant demain dans la presse que la Région a adopté une feuille de route santé se dira que ça y est, il y aura des médecins, des soignants de proximité ? Évidemment que non, et nous le savons tous. Est-ce que grâce à cette feuille de route je trouverai enfin un médecin traitant chez moi à Fougères, ville de 20 000 habitants ? Je ne le pense pas. Le problème est profond, ancien, et ne se réglera pas au Conseil régional de Bretagne.

Ce document que vous nous présentez comme une réponse technocratique a une urgence concrète. Car oui, la situation est grave. En Bretagne, plus de 1,5 million de personnes vivent dans des zones sous-dotées en soins médicaux. 45 % de la population bretonne vit dans une zone sous-dotée, c'est-à-dire un territoire où l'accès à un médecin traitant ou à certains spécialistes est insuffisant. Les départements les plus touchés, Côte-d'Armor et Morbihan, mais la pénurie s'étend aussi aux périphéries de Rennes et de Brest. La Bretagne compte environ 870 000 habitants sans médecin traitant. À l'instar de l'agriculture, nous avons aussi en santé un problème de renouvellement de génération. D'ici 2030, un médecin généraliste sur trois partira à la retraite.

Les difficultés de recrutement en zone rurale se cumulent avec la fermeture progressive des petits cabinets. Dans certaines communes du Centre Bretagne, les délais pour obtenir un rendez-vous chez un généraliste dépassent deux mois. Les urgences de Carhaix ont frôlé la fermeture. Et dans ce bordereau, on nous parle de One Health, de co-construction territoriale et d'urbanisme favorable à la santé. Ce document répond à une crise concrète par des concepts abstraits. Et cela ne trompera personne, ni les professionnels de santé qui désertent le service public ni les familles qui renoncent à se soigner faute de médecins à moins de 50 km.

Une feuille de route est par ailleurs totalement silencieuse sur le plan budgétaire. Il n'y a aucune estimation chiffrée sérieuse des mesures proposées. On sait en revanche ce que vous faites sur les domaines où vous avez la compétence. Nous vous l'avons déjà dit, vous nous présentez aujourd'hui une feuille de route santé, mais en mars dernier, vous nous annonciez baisser les crédits sur les formations sanitaires et sociales, notamment sur le financement des écoles et instituts de formation aux carrières paramédicales de sages-femmes et du travail social. N'y a-t-il pas là une contradiction évidente avec votre feuille de route santé aujourd'hui ?

Votre feuille de route prévoit une gouvernance avec plusieurs étages, comités internes, instances partenariales, dialogue avec l'ARS, forums territoriaux, comités d'évaluation, encore une usine à gaz administrative pour reprendre vos propres mots dans d'autres dossiers. Pendant ce temps, dans nos campagnes, les élus locaux se débrouillent seuls pour garder leurs médecins, leurs pompiers, leurs centres de soins. Ces élus, vous prétendez les valoriser dans votre texte, mais dans la réalité, vous les noyez sous des dispositifs qu'ils n'ont ni les moyens ni le temps d'appliquer.

Monsieur le Président, les réponses à la crise ne sont pas ici. Depuis des décennies, les élus de gauche comme de droite ont fait de la santé, de l'hôpital, une variable d'ajustement, une ligne budgétaire où la rentabilité prédomine. Alors que nous étions tous persuadés d'avoir l'un des meilleurs systèmes de santé

du monde, on a vu des soignants s'équiper avec des sacs poubelles pendant la crise Covid, des déserts médicaux et des services qui ferment les uns après les autres.

À ce sujet, je veux souligner l'échec criant des Agences régionales de santé créées par la loi BACHELOT de 2009. Elles ont finalement remplacé le ministère de la Santé par un système de santé déshumanisé, technocratique et inefficace, totalement déconnecté du terrain. Elles incarnent le désengagement de l'État, l'obsession comptable et la culture du chiffre, imposée par Bruxelles et par les gouvernements de droite comme de gauche. Résultat : fermeture de lits, suppression des services, hôpitaux de proximité sacrifiés. Depuis la création de l'ARS, plus de 100 000 lits ont disparu, dont 70 000 sous les trois derniers quinquennats. Les ARS sont devenues des États dans l'État, indépendantes des préfets et des élus. Cette gestion centralisée, opaque, a conduit à la désorganisation totale de notre système de santé, jusqu'à l'impréparation dramatique pendant la crise du Covid.

Monsieur le Président, nous devons aller vers une refondation complète de la gouvernance de la santé. Débureaucratiser la santé en supprimant les agences régionales de santé, coûteuses et inefficaces. Créer des comités locaux de santé associant élus, soignants, associations locales pour rétablir la proximité et l'efficacité. Faciliter le cumul emploi-retraite pour les médecins expérimentés, mieux rémunérer les consultations dans les déserts médicaux pour résorber les difficultés d'accès aux soins. Décréter un moratoire sur toute fermeture de lits d'hôpitaux pour protéger l'accès aux soins des Français, en particulier dans la ruralité. Augmenter le *numerus apertus* dans les facultés de médecine pour engager au plus tôt la formation d'un nombre suffisant de médecins. Nous sommes aussi très dubitatifs sur ce concept de One Health que vous ponctuez partout dans le document, ce qui nous semble être une vision particulièrement idéologisée de la santé.

Ce débat sur la santé est particulièrement lié aux propos que nous tenons toujours ici sur la métropolisation. Les déserts médicaux se développent pendant que les métropoles captent tout. L'aménagement équilibré du territoire est essentiel aussi sur la santé, puisqu'un médecin acceptera de s'installer dans une petite ville s'il y a des emplois pour sa famille, une école pour ses enfants, des services publics accessibles. Monsieur le Président, ce que veulent les Bretons, ce ne sont pas des fiches-actions. Ce sont des soins, ici et maintenant. Ce n'est pas une voix régionale forte, c'est une voix humaine au téléphone pour obtenir un rendez-vous médical. Les solutions sont ailleurs. Je vous remercie.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci Madame. Parole à Anne PATAULT, Bretagne Centre Gauche.

Anne PATAULT

Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, chers collègues,

Nous ne sommes pas égaux en matière de santé. Faute à pas de chance, à la génétique, à l'hygiène de vie, ou pas seulement. La qualité et l'accès aux soins sont cruciaux. C'est une question de démocratie. La médecine est une partie de la réponse. Et même si nous bénéficions en France depuis 80 ans d'un système de protection envié et d'une médecine de qualité, certes, mais trop rare, le diagnostic régional rappelle que les inégalités existent, souvent liées au territoire. Dans certains d'entre eux, le taux de mortalité précoce augmente, faute de prévention. C'est une alerte pour nous. Nous ne pouvons pas détourner le regard considérant que la santé serait hors de nos compétences. L'axe 1 de la feuille de route du document qui nous est présenté se consacre à cette responsabilité partagée avec l'ARS et les autres acteurs de la santé pour consolider l'offre des soins, remailler le territoire, par exemple avec les IFSI.

Mais la santé n'est pas qu'une question de médecine. Depuis 1948, l'OMS la définit comme, je cite « un état de complet bien-être physique, mental et social qui ne se réduit pas à une absence de maladie ou d'infirmité ». En 1986, la charte d'Ottawa pour la promotion de la santé pose un concept, une vision systémique qui considère les déterminants sociaux, économiques, environnementaux, culturels, au même titre que le patrimoine génétique par exemple.

Dans cette approche multifactorielle, la Région manifestement est un acteur de la santé. L'axe 2 de la feuille de route explore nos politiques sectorielles pour révéler les leviers de la promotion de la santé des Bretons et des Bretonnes. Elle fixe des objectifs pour chacune des politiques concernées. Sans être exhaustif, signalons à titre d'illustration l'alimentation dans les lycées qui agit directement sur l'état physique et psychique des jeunes, nos politiques environnementales qui œuvrent à la préservation d'un environnement sain, le soutien à la vie associative, la contractualisation avec les EPCI pour favoriser le bien-vivre en Bretagne. Et je veux peut-être insister sur ce dernier point.

La Région est un partenaire majeur du développement des équipements publics. Le bien-vivre en Bretagne n'est pas un concept creux. Casser l'isolement, favoriser le lien social, œuvrent en faveur de la santé physique et psychique des Bretonnes et des Bretons. Je souhaite aussi souligner la participation volontariste de la Région à la santé mentale des jeunes. Les PAEJ, points d'accueil et d'écoute jeunesse, prouvent quotidiennement leur utilité. Ils sont même victimes de leur succès. Les jeunes y expriment leurs difficultés ou leur mal-être, y trouvent des adultes formés et bienveillants, et une porte d'entrée pour un parcours de rétablissement. De plus, des partenariats entre acteurs du soin, du social, de l'emploi, de la culture et du sport se construisent de manière pérenne comme un service public de santé pour les jeunes.

Cette feuille de route qui nous est présentée donne une dynamique, fixe des objectifs concrets et pense les articulations entre nos différentes politiques. Elle n'invente rien, elle utilise nos dynamiques. Approprions-nous ce document. C'est un outil de pilotage pour nous, élus locaux et régionaux. Ce genre de document qu'on peut garder sur la table pour prendre des décisions au fil du temps. Engagement dans la durée, méthode et réalisme en font une ressource précieuse. Je termine en saluant l'investissement de notre vice-présidente Delphine ALEXANDRE et le travail collectif qui a permis ce document. Merci à vous.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Parole à Madame STOLL pour Nous la Bretagne.

Stéphanie STOLL

Merci, Président. Alors je ne sais pas si ça va marcher, on va voir. Je ne chante pas, c'est juste pour avoir fredonné devant vous. Donc en 87, la chanson de France GALL, elle ne parlait pas de nos déserts médicaux, mais c'est troublant d'entendre à quel point ces paroles résonnent avec la problématique qu'a suscité la feuille de route santé, les déserts médicaux. Parce qu'il n'y a pas de fatalité aux déserts médicaux, et soigner c'est déjà affronter la fatalité, celle de la maladie, celle des accidents, celle du vieillissement. Dire, agir, transformer, pour reprendre le titre que vous avez donné à votre feuille de route, c'est aussi vouloir affronter la fatalité.

Donc il y a huit mois, Madame ALEXANDRE, vous nous avez conviés à participer aux travaux préparatoires à cette feuille de route sur la santé en Bretagne. Et permettez-moi de saluer cette phase de consultation parce qu'elle a vraiment été bien menée. Cela est sain, c'est bon pour notre ambiance de travail et donc c'est bon pour notre santé mentale. La Région n'a pas de compétence directe sur la santé, vous l'avez dit, elle dispose d'un ensemble de leviers qu'elle peut mobiliser par ses diverses politiques sectorielles. Et à cet égard, la feuille de route se présente comme un outil d'analyse transversale vraiment intéressant.

Toutefois, nous ne partageons pas votre vision. Parce que nous ne pensons pas, comme vous le faites dans votre axe 1, que l'on puisse se décréter acteur central de la politique sanitaire du territoire breton. Nous ne pensons pas que nous puissions nous substituer aux acteurs de terrain ou de coordination ni prétendre devenir le porte-voix des territoires quand ils ne nous ont pas vraiment sollicités, du moins je ne les ai pas entendus, quand ils démontrent leur capacité d'agir au quotidien ou quand survient l'adversité. Dès lors qu'il s'agit d'assurer l'accès aux soins, de résorber les inégalités en la matière, notre rôle, c'est de les soutenir, ces acteurs, et de mobiliser nos compétences tant que nécessaire. C'est d'être des partenaires fiables et qui savent rester à leur place.

Il est toutefois un domaine où notre collectivité tient un rôle central. C'est celui des formations de santé, puisque c'est la loi qui les a confiées aux régions. Chez nous, les formations sanitaires et sociales, elles ont mobilisé 62 millions d'euros en 2025 au bénéfice de 11 000 apprenants. Et c'est la politique qui est portée par Élisabeth JOUNEAUX-PEDRONO et qui est mise en œuvre par nos agents et qui donne toute satisfaction. Donc si notre collectivité entend renforcer sa présence dans le domaine de la santé, si la Bretagne entend exceller, c'est au bénéfice des formations de santé qu'il est pertinent de déployer nos efforts pour là, transformer le système de soins de la Bretagne. Et c'est vrai que c'est une position de fond de jeu qui appelle l'humilité, mais c'est une position essentielle. Et nous aurions aimé que ce soit là, sur ce pivot, que vous bâtissiez votre feuille de route pour la santé.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci Madame. Et merci pour cette ouverture qui a saisi tout le monde. Arnaud LÉCUYER a failli partir en chenille.

Stéphanie STOLL

Mais le but c'est que vous l'ayez après dans la tête toute la soirée.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Madame DESMARES pour Écologistes de Bretagne.

Claire DESMARES

Oui désolée, moi je ne vais pas chanter. Pas maintenant, pas ici.

Tout d'abord, nous tenions à saluer l'initiative prise ainsi que le travail qui a été fourni pour l'élaboration de cette feuille de route régionale sur la santé. Comme nous l'avons abordé hier dans le discours de politique générale, et nous le réitérons aujourd'hui, la santé des citoyennes et citoyens doit être au cœur de chacune de nos décisions. Nos choix politiques doivent être réfléchis à l'aune des conséquences qu'ils peuvent avoir sur la santé des humains, de l'environnement, mais aussi des animaux.

Nous comprenons bien qu'à défaut d'avoir une compétence propre sur la santé, la démarche de l'exécutif est de proposer d'agir sur ce qui est dans notre champ de compétences. Madame la vice-présidente Delphine ALEXANDRE disait donc en commission que vous alliez agir autant que vous le pouvez sur toutes nos politiques. Pourtant, nous faisons le constat que vous n'avez pas été au bout de la démarche proposée. Dans les propos introductifs, aussi bien dans l'axe pouvoir de dire que pouvoir d'agir, vous mobilisez à plusieurs reprises le concept de One health. One health, une seule santé, est un concept en vogue qui consiste à faire d'une seule santé celle des humains, des animaux et de l'environnement. Le concept fait d'autant plus sens au regard des études et des faits qui viennent largement appuyer ces interdépendances.

Par exemple, le diagnostic santé du territoire breton présenté dans le bordereau illustre ces interactions par l'apparition et l'exacerbation des maladies infectieuses et l'augmentation de la résistance aux antibiotiques. La crise Covid en a été l'illustration à grande échelle. Le HCBC le rappelle dans son rapport sur l'agriculture bretonne qui a été présenté ce matin. Il nous dit que l'émergence du Covid, je cite : « a été attribuée notamment à l'accroissement des risques de transfert de pathogènes de la faune sauvage aux humains, liés à la détérioration de l'environnement naturel, mais également aux habitudes alimentaires et à l'organisation des modes de commercialisation ». Si vous avez consacré un levier entier d'action à la politique régionale de santé et environnement, ce que nous saluons, où est celui de la santé animale ?

La Bretagne est une terre d'élevage. Ignorer la santé animale, c'est passer à côté d'un levier majeur pour prévenir les maladies, protéger les éleveuses et les éleveurs et assurer la résilience de notre modèle agricole. L'élevage intensif ne cache plus ses impacts sur notre santé, à nous Bretonnes et Bretons, ni sur l'environnement : zoonoses, résistance antibiotique, contamination des eaux, algues vertes. Penser la santé, ce doit être aussi repenser les conditions d'élevage des animaux. C'est aussi penser à la santé mentale de nos éleveuses et éleveurs. Cet été encore, la fièvre catarrhale a massivement impacté les élevages ovins et bovins bretons. Et ça, le HCBC le dit aussi : la menace que fait peser sur les élevages

bretons la récurrence d'apparition de foyers de grippe aviaire pose des questions quant à l'organisation des systèmes d'élevage et avec des conséquences potentiellement majeures sur la santé économique des exploitations et sur la santé mentale des exploitants.

Le modèle agricole actuel est particulièrement vulnérable. Si vous voulez garantir un avenir à l'agriculture bretonne, à l'élevage, vous devez investir et soutenir massivement les techniques d'élevage respectueuses de l'environnement et du bien-être animal. Alors comment agir sur la santé animale ? Quels leviers pourrions-nous mobiliser ? Eh bien en soutenant financièrement les structures qui œuvrent pour le bien-être animal et en accompagnant les éleveurs et éleveuses qui veulent s'y engager, en soutenant la création d'une étiquette bien-être animal à l'image du Nutri-Score, en sortant de l'élevage hors-sol, en sensibilisant les Bretonnes et les Bretons et les partenaires institutionnels au bien-être animal, ou encore en appelant à intégrer la santé animale dans le dispositif de formation, de transport et d'aide économique.

On aurait eu plein de suggestions comme celle-ci à vous soumettre si l'appel à contribution avait été correctement formalisé, car nos recommandations ou remarques exprimées lors des derniers GT santé sont restées lettre morte, et c'est bien dommage. Les consommatrices et consommateurs sont de plus en plus sensibles au bien-être animal. D'après un sondage de 2023, plus de 98 % des Européennes et des Européens considèrent qu'il est important de protéger le bien-être des animaux d'élevage pour leur garantir des conditions de vie décentes. Comme le disait Jane GOODALL, figure emblématique de la défense du bien-être animal qui nous a récemment quittés : « Nous empoisonnons la terre, nous empoisonnons les animaux et je crois vraiment que nous nous empoisonnons nous-mêmes ».

Défendre la santé animale, c'est sauver l'environnement, c'est sauver l'humain. Et comme le dit la feuille de route, One Health n'est pas qu'un concept. Alors il va falloir se mettre d'accord et encore une fois avoir le courage politique de lever certains tabous autour de l'élevage. Pour cette feuille de route santé, nous aurions aimé que les objectifs soient à la hauteur des constats. Du fait notamment de l'absence d'un levier d'action sur la santé animale, nous nous abstiendrons sur le bordereau. Je vous remercie.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci Madame. Madame TABART pour Breizh a-gleiz. S'il vous plaît, les collaborateurs des groupes, si vous pouviez bouger pour que Madame TABART puisse faire son intervention. Merci à vous.

Valérie TABART

Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, chers collègues,

Il était important que nous nous dotions d'un document stratégique en matière de santé s'appuyant sur un diagnostic robuste, faisant de la santé une ambition politique de premier plan, récapitulant tous les leviers à la main de la Région et fournissant des indicateurs d'évaluation. C'est chose faite avec cette feuille de route que vous nous soumettez ce jour, à l'issue d'un travail imposant de concertation, même si parfois l'exercice fut tâtonnant, mais là n'est pas l'essentiel. Sa première qualité, c'est son approche systémique. Le concept One Health vise en effet à unifier les enjeux de santé en connectant la santé humaine à la santé animale et place la santé au cœur de l'ensemble de nos politiques publiques. C'est une orientation à saluer et un cap à tenir.

Le diagnostic santé pour la Bretagne est bien posé et étayé. En Bretagne, nous avons à faire face à une redoutable équation : comment répondre à des besoins de santé croissants, d'une population plus nombreuse, plus âgée, plus exposée aux effets du dérèglement climatique, alors même que le système de soins est sous tension sur tout le territoire ? À cette tension s'ajoutent des inégalités sociales et territoriales d'accès aux soins qui ne cessent de se creuser.

Premier axe fort pour nous aider à résoudre cette problématique complexe, la prévention. Ce principe semble évident, mais il mérite d'être martelé. Le système de soins sera d'autant moins sollicité que les Bretons et les Bretonnes seront en mesure de préserver une bonne santé. Or, 70 % des déterminants de santé relèvent de nos choix collectifs, puisque 45 % des déterminants de santé sont d'ordre socio-économique et 25 % d'ordre environnemental. Je vais ici mettre en exergue deux fronts majeurs sur lesquels la Région Bretagne devrait passer à l'offensive en termes de choix politiques pour réorienter des modèles afin qu'ils soient propices à la santé et non l'inverse.

D'abord, l'alimentation durable ou le bien manger, formule qui vous est chère. Pour préserver une bonne santé, nous savons le rôle essentiel que tient l'alimentation. Vous nous proposez dans le document une définition de ce bien manger. Il s'agit, je cite : « en cohérence avec l'approche One Health, une alimentation majoritairement végétale, peu transformée, variée, biologique, locale et de saison, pour permettre non seulement de préserver la santé humaine, mais aussi de contribuer à la protection de l'environnement, des écosystèmes et du bien-être animal ». Avons-nous tiré concrètement toutes les conséquences de cette définition ? La collectivité régionale est en mouvement avec sa politique Bien manger dans les lycées.

Mais il y a, au nom de la santé des jeunes, à poursuivre et à accélérer une trajectoire qui intègre de plus en plus des produits de qualité, en particulier d'origine biologique, sans pesticides, mais aussi à ouvrir un champ qui nous paraît peu exploré dans la restauration collective des lycées, dans la collectivité à la charge, celui de la végétalisation des assiettes. C'est un sujet pas suffisamment exploré, car il suppose une révolution dans nos assiettes, mais d'abord dans nos têtes. Je pense même que ce sujet peut susciter des réactions épidermiques, je nous invite à une discussion sur des bases rationnelles. Selon les travaux de plusieurs organisations, les scénarios Afterres des scientifiques de Solagro, ou les scénarios TYFA ou TRAMe2035 de l'Institut du développement durable et des relations internationales, IDDRI, institut indépendant de recherche, pour préserver la santé humaine comme la santé des écosystèmes, la consommation de viande devrait se limiter à 3 ou 4 fois dans la semaine et la consommation de poisson à 1 ou 2 fois par mois. Alors faisons du One Health une réalité bretonne en redessinant les équilibres parts animales et végétales autant dans nos assiettes que dans les productions agricoles de notre région.

Nous le savons, avec les algues vertes, la concentration animale a un coût pour les écosystèmes. Dans la période de restrictions budgétaires, nous tenons là une capacité à trouver des marges de manœuvre financières. Faut-il rappeler qu'un kilo de céréales ou de légumineuses, ces fameuses protéines végétales, dépasse rarement les 5 euros le kilo ? Rappelons aussi une autre réalité simple, mais essentielle pour mesurer le potentiel productif et nourricier en Bretagne : un hectare cultivé en céréales ou légumineuses nourrit environ 10 personnes quand il est nécessaire d'avoir un demi-hectare en production animale pour nourrir une seule personne. Ce sont là des éléments tangibles en mesure d'inspirer de nouveaux choix collectifs structurants.

Le groupe Breizh a-gleiz attend une impulsion suite à l'adoption de cette feuille de route pour revisiter les repas servis dans les lycées, mais aussi dans les restaurants administratifs, comme les très bons repas, chers collègues, qui nous sont servis lors des sessions et qui, sur le plan de la santé, One Health, et oui Monsieur LÉCUYER, pour nous-mêmes et pour les écosystèmes, ne sont pas aujourd'hui adaptés. Autre front majeur de prévention de la santé qui relève de notre responsabilité collective : le sujet des pesticides. Les regards détournés du passé sur les victimes des pesticides, le débat entretenu sur le lien pourtant établi entre cancer et chimie industrielle ont généré une hécatombe, en particulier dans nos campagnes.

Il suffit de parcourir le rapport d'activité de 2024 du Fonds d'indemnisation des pesticides : + 40 % de dossiers en un an. La barre de 1 000 dossiers instruits est presque atteinte. 94 % des victimes sont des travailleurs agricoles. Le territoire en tête du classement est celui dit armorique, Finistère et Côtes-d'Armor, avec 74 dossiers, soit 20 de plus que le second territoire, la Bourgogne tout entière. La Bretagne est lourdement touchée, et évidemment d'abord les zones légumières. Devant ces vies qui basculent, l'engagement d'une région sans pesticides doit plus que jamais s'inscrire à notre agenda politique. Les militants du monde agricole et environnemental breton se souviennent de l'efficacité de la campagne du slogan d'une région zéro OGM, il y a désormais plus de 15 ans. Inspirons-nous de cette période pour mobiliser la Bretagne dans une sortie des pesticides.

Deuxième axe fort pour répondre avec efficacité aux enjeux santé : une compétence santé à exercer par la Région. Nous partageons votre volonté de faire entendre la voix des territoires face à l'État. Mais le plaidoyer ne suffit pas. Il faut désormais affirmer une ambition politique de prise de compétence santé par la Région. Et le domaine santé, chère Élisabeth, ce n'est pas un domaine régalien ni quasi régalien. J'y reviendrai dans la présentation de l'amendement réécrit. Nous avions en commission un débat sur les faibles probabilités d'élargir la compétence santé avant 2029, échéance de notre feuille de route. En tout

cas, Sébastien LECORNU, Premier ministre, a d'une certaine manière arbitré notre débat en inscrivant explicitement la santé dans son courrier aux territoires, en annonçant une réforme de décentralisation avant la fin de l'année et en résistant ce matin à deux motions de censure.

Donc allons-y sur cette compétence santé. Tirons le fil du très explicite article 72 de notre Constitution, je cite : « Les collectivités territoriales ont vocation à prendre les décisions pour l'ensemble des compétences qui peuvent le mieux être mises en œuvre à leur échelon ». On en a parlé tout à l'heure lors de la contribution. Quand on a la main sur la carte des formations, on peut positionner ici un IFSI, Institut de formation en soins infirmiers à Redon, là un IFAS, un Institut de formation d'aides-soignants à Loudéac. On pourrait aussi mieux tirer le fil d'un atout breton en matière de soins, la qualité de l'hospitalisation à domicile qui améliore la qualité des soins tout en diminuant les coûts, avec en particulier le territoire lorientais, que vous connaissez bien Delphine, qui est en pointe sur ce sujet. On pourrait mieux orchestrer la très complexe fusion en cours par territoire du soin à domicile et de l'aide à domicile. Bref, il y a tant à faire et qui pourrait être mieux fait par l'échelon régional.

Deuxième observation, le dossier de la clinique du Ter à Lorient que vous devez connaître aussi. En 2018, le directeur de l'hôpital de Lorient décide de racheter la clinique du Ter à un groupe mutualiste. La dite clinique est en difficulté et le groupe Elsan lorgne dessus. Tandis que la direction de l'hôpital de Lorient se dit que l'offre de soins apportés au Ter complète utilement celle de son site habituel, dans un moment où l'accès aux soins est déjà complexe dans l'Ouest lorientais. Sauf que l'ARS, l'Agence régionale de santé, ne suit pas spontanément ces équipes lorientaises. L'offre d'achat se fait alors sur fonds propres de l'hôpital de Lorient, contraignant l'ARS à régulariser en 2019 sa position et finalement à s'aligner. Tout cela illustre bien qu'il existe des marges de manœuvre et d'action quant à l'offre de soins en Bretagne par un pilotage régional.

En conclusion, je voudrais souligner que si la santé n'est pas un domaine parmi d'autres, mais bien le socle de toutes nos politiques, c'est aussi la meilleure des manières d'embarquer les Bretons et les Bretonnes dans la transition écologique. Tous, nous tenons à la vie et nous souhaitons protéger notre entourage et prendre soin de la vie de nos proches. La santé, dans son approche systémique, doit devenir la signature d'un modèle de société breton et une Bretagne en bonne santé, c'est une Bretagne qui a les moyens d'agir. Je vous remercie.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Nous poursuivons avec Patrick LE DIFFON, Hissons haut la Bretagne.

Patrick LE DIFFON

Hissons haut la Bretagne

Merci, Monsieur le Président, chers collègues,

Je l'entends bien, la santé n'est pas une compétence dévolue aux régions. Pour autant, en Bretagne, nous avons souhaité traiter ce volet santé tant son implication dans notre quotidien est prégnante et nécessaire. Sa nécessaire prise en compte dans nos politiques doit être notre ligne de conduite.

Cette feuille de route régionale ne doit pas être essentiellement suggestive, mais particulièrement contributive quand nos politiques nous le permettent. Je pense particulièrement au renforcement de l'accès aux soins dans les territoires, à la formation des professionnels du sanitaire et du médico-social. Nous ne pouvons que constater un accès aux soins inégalitaire sur le territoire breton, qui accentue les fragilités des espaces ruraux et insulaires, où l'offre de soins est réduite, voire inexistante, dans certaines spécialités, avec, pour les résidents, le nécessaire recours à des déplacements exagérés et donc, par voie de conséquence, des renoncements aux soins voire des retards de diagnostic.

Ce constat de carence est amplifié face aux défis bretons de demain. Comment accueillir dans de bonnes conditions les populations nouvelles, voire vieillissantes ? Les collectivités locales en ont la pleine conscience et se font force de propositions, même si, je l'admets, un nécessaire arbitrage est absolument incontournable. Certaines sont prêtes à être contributives, même si ces actions sont hors leur champ de compétences. La difficulté première rencontrée est effectivement la démographie médicale avec l'ultra-

spécialisation. Le déficit en offre de soins, notamment en médecine générale, est une problématique récurrente sur tous les territoires bretons. Les élus et les professionnels de santé accompagnés de l'ARS travaillent ensemble pour pallier cette problématique et cherchent des solutions collectives afin d'être attractifs auprès des jeunes professionnels.

Accompagnement technique, méthodologique, financier, à la création de pôles et de maisons de santé et de la télémédecine. Or, les territoires ne peuvent que constater des mouvements de médecins qui fragilisent les bassins de vie, le non-remplacement de médecins retraités, le malaise, voire le burn-out de professionnels qui voient leur patientèle augmenter de fait. Des médecins qui jouent parfois de cette situation en mettant en concurrence nos communes, des territoires où l'accès aux soins, notamment pour une population déjà fragilisée, je parlais des personnes âgées, des handicapés, précarisés, se dégrade, remettant en cause toutes les politiques d'accueil des populations sur le long terme et creusant de ce fait les inégalités territoriales et sociales de la santé.

Alors soyons accompagnateurs des projets, facilitateurs je dirais même, auprès des communes, des groupements de communes. Sur la santé et le cadre de vie, la prise en compte de la santé environnementale est certes importante. Soyons contributifs, là aussi, à l'acquisition de la connaissance, afin d'accompagner les acteurs du territoire dans un comportement plus vertueux. Le concept d'une seule santé, One Health, qui associe la santé humaine à l'intégralité de son environnement, est certes indispensable pour améliorer les connaissances des interactions qui régissent le monde du vivant.

Monsieur le Président, chers collègues, on ne peut que faire le constat de l'ampleur du sujet. La tâche est tout simplement gigantesque tant le sujet est lui-même malade au niveau national. Une prise en compte à une échelle régionale serait probablement une bonne méthode. Il nous faut nous appliquer à démontrer que nous avons la capacité à apporter des réponses concrètes à des problématiques locales, en priorisant des réponses sanitaires et sociales au plus proche des Bretonnes et des Bretons. Je vous remercie.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Dernier orateur, Arnaud TOUDIC pour Bretagne ma vie.

Arnaud TOUDIC

Bretagne ma vie

Monsieur le Président, chère Delphine, chers collègues,

En préambule, j'aimerais avoir en ce mois d'octobre rose une pensée pour toutes les associations bretonnes qui se sont mobilisées le week-end dernier, toutes les associations, les bénévoles, les salariés de nos associations qui sont inquiets pour le financement de leurs activités.

Pour introduire mes propos et pour faire suite à nos échanges, j'ai fait un petit exercice de français. La question, « définir la décentralisation ». J'ai pris mon dictionnaire numérique, pardon. Décentralisation : restitution d'une partie du pouvoir national de l'État à des instances régionales. C'est intéressant. Restituer : rendre ce qui est indûment possédé, indûment, de façon illégitime. C'est toujours intéressant de prendre le dictionnaire, ça nous éclaire.

Les chiffres du récent rapport du think tank Bretagne Majeure sur les finances publiques régionales parlent d'eux-mêmes : la Bretagne contribue chaque année à hauteur de 17,9 milliards d'euros aux finances publiques nationales et ne récupère que 5,5 % des dépenses de l'État. Le différentiel atteint 1,3 milliard d'euros par an, dont 44 millions dans le domaine de la santé. Et c'est bien ce déséquilibre que nous devons aujourd'hui corriger au moment où nous débattons de la nouvelle feuille de route santé 2025-2029.

S'il fallait en retenir un seul pilier, ce serait l'axe 2, celui de l'action régionale pour la santé et le bien-être, autrement dit, notre pouvoir d'agir localement. Cet axe fait écho à une conviction simple : la santé ne peut plus être exclusivement gérée depuis Paris. Mon collègue Pierre POULIQUEN dirait « à l'intérieur du périphérique ». La Bretagne doit pouvoir être reconnue non plus comme un simple territoire

d'application, mais comme un espace de décision. Nous ne voulons plus de ces préfectures de la santé qui sont aujourd'hui les ARS. Nous voulons une gouvernance réellement partagée, où les agences régionales de santé deviennent enfin des partenaires de plein droit et non les bras exécutants d'un ministère. C'est d'ailleurs dans cet esprit que la ministre Françoise GATEL déclarait ce matin dans la presse locale : « on a aujourd'hui des élus locaux, des collectivités remarquables qui doivent travailler main dans la main avec l'État. On doit se rapprocher pour faciliter et simplifier leur travail. » Elle ajoutait encore, « les élus locaux font tourner la France du quotidien. Ils sont la proximité et incarnent la République. »

Ces mots résonnent puissamment ici en Bretagne, car ce que nous portons n'est pas une revendication institutionnelle, mais une exigence d'efficacité et de proximité. Comme elle le rappelle justement, la décentralisation est un moyen pour répondre à un objectif, l'efficacité de l'action publique jusqu'au dernier kilomètre. Ce dernier kilomètre, c'est précisément celui qui mène à nos maisons de santé, à nos hôpitaux de proximité, à nos soignants, à nos habitants. Ce n'est pas un discours de circonstance, c'est une réalité vécue. Partout, nos concitoyennes et concitoyens nous disent leur désarroi. « Je n'ai plus de médecin depuis le départ en retraite du mien », « J'ai réussi à obtenir un rendez-vous, mais c'est dans plus de six mois », « Je n'arrive pas à trouver un orthodontiste ou un orthophoniste qui accueille mon enfant »… Je pourrais multiplier ainsi les exemples que vous entendez malheureusement toutes et tous chaque jour. Et pendant ce temps, certaines zones urbaines concentrent l'offre, en particulier pour les spécialistes, quand d'autres se vident.

Il nous faut donc rééquilibrer l'accès aux soins en Bretagne, sans déshabiller Pierre pour habiller Paul. Il ne s'agit pas de transférer des moyens d'un territoire à un autre, mais bien de créer des nouvelles ressources financières, humaines et matérielles. L'axe 2 montre la voie. Il s'articule autour de quatre orientations fortes : protéger le vivant en intégrant la santé environnementale de toutes nos politiques. Agir pour l'accès aux soins en formant, en fidélisant les professionnels là où les besoins sont les plus criants. Promouvoir le bien-être et la santé mentale en renforçant la prévention et l'activité physique.

Je vais vous dire une petite anecdote, j'étais il y a deux semaines à Rennes, à l'université, avec de futurs enseignants d'éducation physique et je leur ai proposé une chose parce que pour vous dire ma fille fait du sport et toutes les semaines il y a « ne peut pas venir à l'entraînement parce que trop de devoirs ». Eh bien j'ai proposé à ces professeurs de sport de mettre dans les devoirs une demi-heure d'activité physique pour demain et ils m'ont regardé, ils m'ont dit : « mais ce n'est pas une mauvaise idée, mais il faudra discuter avec les collègues de maths ou de français qui ne seront pas d'accord », mais ils ont dit que c'était une très bonne idée qu'ils allaient essayer. Et je sais que déjà ça fait écho. Soutenir la recherche et l'innovation pour que la Bretagne soit un laboratoire d'expérimentation au service des territoires. Ces orientations s'inscrivent pleinement dans la logique One Health d'une seule santé, où la santé humaine, animale et environnementale ne peuvent plus être pensées séparément. Préserver l'eau, les sols, l'air, la biodiversité, c'est aussi préserver la santé des Bretons et des Bretonnes.

Mais pour que cette feuille de route ne soit pas un document de plus, il faut des moyens, du pouvoir. Des moyens financiers pour former davantage de soignants. Je serai la semaine prochaine à Guingamp remettre des diplômes aux aides-soignants pour représenter Élisabeth et la Région. Et je peux vous dire le bonheur de ces jeunes qui se forment, certains après dans leurs études, mais certains par une reconversion professionnelle. Il y en a à chaque fois une vingtaine, une trentaine et ils sont vraiment heureux de s'embarquer dans ce travail et on est fiers de les accompagner.

Soutenir les maisons de santé, faciliter le logement, les transports des internes, renforcer les équipes mobiles et la prévention, des moyens humains pour mieux coordonner les acteurs du terrain, libérer du temps médical, c'est important, accompagner les collectivités dans leurs projets de santé et surtout un pouvoir de décision partagé pour que chaque bassin de vie puisse construire sa stratégie de santé adaptée à ses réalités au plus près des besoins. Notre ambition n'est pas de recréer une tutelle régionale à la place de la tutelle nationale. Elle est de redonner du sens à la démocratie sanitaire, car la santé est l'affaire de toutes et tous, des soignants, des professionnels, des associations, des habitants, des élus. Faire confiance à la Bretagne, nous devons en finir avec les décisions descendantes et réorganiser, imposer ceux qui démantèlent les services sans concertation. Et je peux vous dire que sur le territoire de Guingamp, avec

la nouvelle suspension de la maternité, on est frappés, surtout que certains élus locaux n'ont même pas été prévenus.

La Bretagne a montré qu'elle savait faire, la crise du Covid l'a prouvé. Nos collectivités, nos associations, les citoyens ont su se mobiliser à inventer des circuits courts pour protéger les plus fragiles. Aujourd'hui, cette énergie collective doit devenir structurelle. Voilà le sens de la politique de cet axe 2. Faire confiance au territoire, reconnaître leur expertise et leur donner des leviers pour agir. C'est aussi une manière d'affirmer une Bretagne responsable, inventive et solidaire. Une Bretagne qui ne demande pas des compétences pour le prestige, mais pour mieux protéger la vie. Alors oui, faisons de cet axe 2 le symbole d'un nouvel élan breton. Une Région qui soigne, une Région qui protège, une Région qui invente. Une Bretagne autonome, responsable et solidaire à la hauteur des engagements de ses concitoyens.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous.

Arnaud TOUDIC

Je conclus, pardon.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Ah non, il faut terminer là.

Arnaud TOUDIC

Chers collègues, je vous propose donc, c'est la dernière page…

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Ah bah non ! Merci beaucoup, merci à vous.

Arnaud TOUDIC

De relocaliser notre pouvoir d'agir pour le bien et la santé des Bretons et des Bretonnes. Je vous propose pour cela d'utiliser un outil puissant, l'IA, l'intelligence des acteurs du terrain et l'intelligence à agir. Je vous remercie.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Retour à Delphine ALEXANDRE avant de voter les deux amendements puis le vote sur le bordereau. Madame ALEXANDRE.

Delphine ALEXANDRE

Alors je vais brasser brièvement les différentes interrogations qui ont été émises. Sur le Rassemblement national, je vais faire assez rapidement, mais vous endossez le costume du renoncement, ce qui est inenvisageable de mon côté. Pourtant, le graphique est à l'intérieur. Ce sont les chiffres de l'OMS, l'Organisation mondiale de la santé. 45 % des déterminants de santé concernent les déterminants sociaux, 25 % ceux de l'environnement. Ce sont donc, et ça tombe bien, nos leviers, les leviers où on exerce des compétences régionales.

Sur la possibilité de porter la voix des territoires, on siège au conseil d'administration. Ça vaut le coup d'aller pouvoir avoir une connaissance des dossiers. D'ailleurs, je vous informe que j'ai prévu de faire le tour de tous les territoires de santé au contact des hôpitaux, du secteur hospitalier, mais aussi des usagers, des élus, des acteurs de la santé, pouvoir rapporter cette parole qui vient du terrain. Et cet espace-là, il faut s'en saisir. On peut juste se dire que c'est protocolaire et qu'on vient le saisir parce qu'on est à la Région, il y a une autre façon de porter les choses. C'est d'aller voir les gens et de porter cette parole là où elle peut être entendue et là où il y a du pouvoir d'action. Et puis on mène quand même beaucoup de politiques, vous l'avez dit 212 pages, vous avez de la matière, je vous conseille cette lecture, livre de chevet, et vous pourrez voir qu'on a beaucoup de leviers. Pareil de la même façon, sur le budget, il est annoncé 80 millions d'euros. Sur une année, je pense que c'est un budget a minima et le dossier, de

la même façon, porte l'engagement, via le rapport Santé, d'avoir tout l'argent injecté dans la santé qui va faire l'objet d'une évaluation et qui sera transmise dans le rapport Santé, le rapport annuel, que vous pourrez lire également.

Je vais peut-être partir d'abord sur la santé animale, Claire DESMARES. Ce que je regrette quand même, c'est vrai qu'on en a parlé dans les réunions, mais il y a quand même la possibilité d'amendement. Pourquoi vous ne l'avez pas saisie ?

Claires DESMARES

Je suis désolée, mais en fait on vous a demandé plusieurs fois le document avant le texte. Là, un amendement, ça nécessitait de rajouter une partie. Vous n'avez jamais accepté aucun amendement qu'on a présenté depuis les 12 derniers mois. On avait complètement abandonné cette perspective-là, surtout sur ce sujet où vous aviez exprimé que les points de vue que j'avais donnés, vous considériez que vous ne pouviez pas les prendre quand on a parlé de ça en commission. Donc je n'ai pas fait d'amendement pour que vous le refusiez après. Et par ailleurs, on vous a interpellée sur le fait qu'il y avait ce point qui était important, vous l'avez notifié, vous avez dit qu'on n'était pas d'accord sur le sujet. Vous aviez la possibilité vous-même d'ajouter les mots qui vous semblaient justes dans ce contexte-là. Mais ne dites pas que c'est de notre faute, là ce n'est pas OK.

Delphine ALEXANDRE

Je vais quand même donner, parce qu'on n'est pas sans rien faire au niveau de la santé animale. Effectivement, c'est une prérogative régalienne de réglementation sanitaire nationale. C'est de l'application du droit européen. Il y a le plan de surveillance au niveau préfectoral, le plan de surveillance des épizooties, les mesures de police sanitaire appâtage vaccination, les agréments sanitaires. Tout ça, c'est au niveau régalien.

Mais on a aussi une part de responsabilité qui est agile et une part d'engagement en faveur du monde agricole. On a des dispositifs d'appui économique avec le programme AGRI Invest qui représente 30 millions d'euros qui sont mobilisés en 2025, vous le savez. On renforce notre action en matière de biosécurité dans les élevages, ça concerne les volailles, les lapins, pour prévenir les épizooties et protéger la santé animale. En 2025, c'est 29 exploitations qui en sont bénéficiaires, soit 250 000 euros. Et puis, peut-être aussi aller dans le sens de se dire que les éleveurs ne peuvent pas toujours payer seuls leurs factures de vaccination et que les lois EGalim pourraient être appliquées pour rééquilibrer cette charge en reconnaissant le coût réel de la production agricole, y compris celui de la prophylaxie sanitaire. Et ça, c'est une voie qu'on souhaite porter, peut-être pas dans l'instance du CA de l'ARS, mais il y a des lieux où on pourra porter… Et après, il y a tout un volet, mais que vous connaissez, puisque ça fait partie des programmes et des dispositifs qui ont été énoncés par mon collègue Arnaud LÉCUYER sur sa vice-présidence liée à l'agriculture. Donc, je vais être brève, mais il y a tout un panel de dispositifs qui prennent en compte la santé animale.

Je suis d'accord. La santé mentale des agriculteurs est un vrai sujet et c'est vrai que ça va de pair, quand on est bien dans son exploitation, dans sa production, avec un environnement sain, effectivement, c'est un critère de protection sur la santé mentale des agriculteurs. Le respect des animaux, le respect de soi, le respect de l'environnement, souvent tout ça est assez cohérent. Sur le bien manger, je crois que le président en a parlé tout à l'heure au moment de la présentation du HCBC, rééquilibrage du bol alimentaire, c'est une préoccupation que nous avons, je pense que ma collègue Madame PELLERIN y pense aussi aux lycées. Moi je voudrais juste alerter sur un truc, c'est que 3-4 fois par semaine, la part carnée pour certains enfants qui n'ont pas accès à la viande chez eux, le fait de pouvoir bénéficier d'une restauration collective compte aussi. Donc il va falloir pouvoir avoir des propositions qui répondent aux différents besoins. Mais moi, des gamins qui n'ont pas à manger de la viande ailleurs qu'au lycée, ça existe. Donc voilà, avoir une proposition qui réponde à tous les besoins.

Sur les pesticides, c'est un engagement qu'on a et qu'on mène de façon farouche. Vous allez voir en CP, il y a nos territoires Zéro phyto, donc il y a deux territoires engagés que sont Lannion Trégor Communauté et Kerne-Huel. Quatre nouveaux territoires à venir. Pour l'instant, je ne vais pas faire d'annonce parce que c'est des territoires que je rencontre pour évaluer tous les facteurs de réussite de leurs projets. Donc

je les rencontre. J'espère vous proposer de faire passer quatre nouveaux territoires à la commission permanente de décembre. Et à ce moment-là, on pourra discuter de leurs propositions, moi qui me paraissent à ce stade pertinentes d'après ce que j'ai lu, mais il faut les rencontrer et pouvoir mesurer tous les facteurs de réussite et d'engagement.

Et puis, juste pour terminer, parce que ce point-là, Patrick LE DIFFON, me paraît assez fondamental. Monsieur LE DIFFON, dans ce que vous dites, et là c'est vrai que je me sens moi démunie, et c'est un combat qui doit être plus national, mais qui est le point crucial dans ce qui affecte aujourd'hui notre système de santé, c'est le creux structurel démographique des professionnels de soins, et en particulier des médecins, qu'ils soient généralistes ou spécialistes. On estime 600 médecins généralistes qui manquent en Bretagne pour atteindre le niveau national, qui est lui-même une référence extrêmement dégradée si on a en tête la réponse en termes de réponse aux besoins de la population.

Donc là, on n'est pas à la manœuvre. Là, c'est directement au ministère. Je pense, de ce que je perçois, que la mesure n'est pas prise. Quand on a été confronté à la crise Covid, je me suis dit que le ministère ne s'est pas rendu compte, qu'il va se réajuster. Et en fait, dans les chiffres que je reçois dans la formation des médecins, le compte n'y est pas du tout. Or, les besoins vont s'accroître de façon extrême par le vieillissement de la population, par les arrivées de populations, par le dérèglement climatique. On a tout un faisceau de facteurs qui vont accroître les besoins de façon majeure. Et dans ce qu'on est en train de prévoir de médecins pour dans les 10-12 ans, on n'est déjà pas en situation de répondre aux besoins. Donc je pense qu'on va dans un mur. Et donc, il va falloir se ressaisir.

Et moi, je ne serais pas ceci dit, dans le positionnement, je l'ai dit je pense, à la fois humble, mais extrêmement volontariste et extrêmement déterminé. C'est-à-dire qu'on n'a pas tous les leviers, mais on en a, tout ce qu'on a, on est dans l'obligation d'agir, tout ce qui est à notre disposition. Ce point-là, par contre, de la formation des médecins, pour l'instant, je n'ai pas de réponse, si ce n'est d'aller porter, répéter, marteler autant de fois que possible, que c'est le point qui contraint notamment tout notre système de santé. Je reste là parce qu'il y a d'autres dossiers et je remercie infiniment des débats et des expressions qui ont pu avoir lieu de tous les bancs. Et puis merci pour votre investissement sur cette question fondamentale. Merci beaucoup.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Merci pour ce travail au cours des 18 derniers mois. Il y a eu un gros travail de concertation, merci à vous. Alors nous avons deux amendements, l'amendement de Breizh a-gleiz a fait l'objet d'une réécriture, Madame TABART voulait le représenter. La majorité le votera, bien entendu.

Valérie TABART

Tout à fait. Donc, c'est un amendement réécrit. Merci pour l'écoute et le fait d'avoir abouti sur cet amendement réécrit. Donc il s'agit de dire, d'inscrire bien dans cette feuille de route et dans le pas de temps de cette feuille de route, la volonté d'élargir le champ de compétences et de responsabilités de la Région à la santé, avec des financements adaptés, c'est tout à fait en cohérence avec la contribution bretonne que nous avons débattue et engagée cet après-midi dans le cadre du débat décentralisation.

Et ça me permet de redire qu'à l'État, les domaines régaliens, aux régions et collectivités locales, les domaines de la vie quotidienne. Et donc, je reviens là-dessus parce que je pensais qu'on avait évolué dans la discussion, je ne suis pas une spécialiste du droit administratif, mais j'ai fait des recherches. Dans les domaines régaliens, il y a quatre fonctions régaliennes et ce n'est pas la santé. Il y a un, la diplomatie, la défense du territoire. Deux, le maintien de l'ordre et la sécurité intérieure. Trois, la définition du droit et la justice. Et quatre, la souveraineté économique et financière qui est un héritage de la frappe de la monnaie. Donc vraiment, l'expression quasi-régalien, ça contient une contradiction, ça ne tient pas du tout. Et déjà, la gestion de la Sécurité sociale, c'est avec les partenaires sociaux, donc déjà quand même la compétence santé est partagée. Ce n'est pas du tout régalien, donc je voulais redire ça. En tout cas, la santé, les enjeux sont énormes, il y a des fortes attentes, il y a une tension du système de soins, et donc

c'est bien à terme l'exercice de la santé, parce que si on n'a pas de baguette magique, la Région Bretagne ou la Région, on est convaincu d'une inefficacité. Donc il s'agit de ça, cet amendement réécrit.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Il sera soutenu par la majorité. Madame DESMARES sur votre amendement ?

Claire DESMARES

Donc notre amendement, il s'agit d'un amendement de suppression, proposé en cohérence avec ce qui nous a semblé être l'esprit de la feuille de route, agir comme on le peut certes, mais agir véritablement pour la santé des Bretonnes et des Bretons. En ce sens, dans l'objectif opérationnel 1, intitulé « Soutenir les filières agricoles et maritimes durables », nous proposons deux choses. Tout d'abord, nous proposons de supprimer la référence au fonds Breizh Up Pêche, présenté comme un fonds qui « aide à moderniser la flottille artisanale et à la rendre plus économe ». Le fonds Breizh Up Pêche ne s'adresse pas à la flottille artisanale telle qu'elle est définie en France, l'IFREMER la définit comme celle qui concerne surtout les bateaux entre 12 et 16 mètres. Or, ce fonds intervient auprès des PME au sens européen du terme, à savoir que n'importe quelle entreprise de pêche bretonne peut y prétendre, y compris des compagnies exploitant des navires-usines.

Ensuite, nous proposons de supprimer la référence au label Breizhmer comme étant, je cite : « la seule marque de garantie assurant l'origine bretonne, la qualité et la durabilité des produits de la mer ». Les critères d'attribution obligatoires du label Breizhmer n'offrent aucune garantie concernant l'origine bretonne des produits pêchés. Le bateau doit simplement être immatriculé en Bretagne et les produits doivent être débarqués dans une criée bretonne. Les critères sur les zones de pêche ne sont pas obligatoires pour la pêche embarquée. Enfin, il n'y a pas non plus de garantie sur la durabilité des produits de la mer labellisés Breizhmer. Le recours à des engins de pêche sélectifs n'est pas un critère obligatoire pour l'obtention du label. On retrouve d'ailleurs dans la liste des bateaux labellisés Breizhmer des chalutiers pélagiques ainsi que des chalutiers de fond dont les impacts sur les ressources halieutiques et sur le milieu marin sont considérables. Pour agir en toute transparence et pour une feuille de route santé sérieuse, nous proposons de supprimer ces deux références. Je vous remercie.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci Madame. La majorité ne soutient pas ce vœu au regard, encore une fois, du travail que l'on fait sur Breizh Up Pêche, qui n'est pas du tout ce que vous décrivez. Pour ce qui concerne Breizhmer, nous l'avons dit, ce label doit continuer à travailler sa sélectivité. Nous l'avons encore dit en présence de la ministre PANNIER-RUNACHER il y a quelques semaines. Des groupes de travail sont montés là-dessus, avec Gaël LE MEUR et Daniel CUEFF. Et donc, nous souhaitons continuer à avancer sur ce sujet qui n'est pas parfait, mais qui permet, encore une fois, de donner des garanties et d'avancer. Je vais appeler les votes sur les deux amendements et le vote sur le bordereau. Nous la Bretagne.

Stéphanie STOLL

Oui, alors sur le premier amendement sur la volonté d'autonomie de prise de compétence santé par la Région, c'est un amendement qui mérite d'ouvrir le débat, mais en même temps c'est un sujet qui mérite des travaux spécifiques et d'être travaillé dans le groupe autonomiste, ce qui n'a pas encore été le cas. On trouve ça un peu trop léger de le traiter par amendement vu l'importance du sujet, donc c'est une abstention, mais c'est une abstention qu'on va appeler bienveillante. Sur l'amendement n°2, c'est contre, et sur le bordereau c'est une abstention.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci. Breizh a-gleiz.

Valérie TABART

Juste quelques mots. Sur la végétalisation de l'assiette, quelques mots avant de dire notre vote. Quand je dis que ce n'est pas dans les têtes, parce que quand Madame la Vice-présidente, vous nous dites que l'apport de viande avait été important plusieurs fois dans la semaine pour des enfants qui n'en ont pas. L'enjeu, ce n'est pas la viande. L'enjeu, c'est l'apport en protéines. Et les protéines, elles sont soit d'origine

animale, la viande, les œufs, le lait, le fromage, soit d'origine végétale. C'est pour ça que je parlais des céréales légumineuses, parce que l'association céréales-légumineuses apporte toutes les sources de protéines sans aucune carence. Donc voilà, dans les têtes, c'est ça. Il faut bouger là-dessus. Donc ce sera pour cette feuille de route. C'est un cap engageant qui est à tenir. Il va falloir tirer tous les enseignements de cette définition One Health, qui devra sous-tendre dans toutes nos politiques publiques. Et on a aussi donné des sujets d'offensive et on espère qu'ils seront entendus. En tout cas, ce sera un pour.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Merci, chère Delphine ALEXANDRE pour votre travail, votre engagement, votre énergie sur ce dossier depuis 18 mois. Vraiment, merci beaucoup.

Applaudissements.

Merci aux groupes politiques qui ont pris du temps pour travailler sur ce dossier et à tous les partenaires qui vous ont accompagnés pendant cette période de travail avec, encore une fois, tous les acteurs de Bretagne. Là aussi, c'est un caillou sur le chemin. Il y a encore beaucoup de travail à réaliser. Et en parallèle, le débat sur la décentralisation avec l'État, nous verrons tout cela. Mais en attendant, merci pour ce beau travail.

Le Président appelle au vote l'amendement n°1 réécrit, du groupe Breizh a-gleiz

Le groupe Rassemblement national vote contre
Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour
Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient
Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh vote pour
Le groupe Breizh a-gleiz vote pour
Les groupes de l'Exécutif votent pour
Christian Troadec vote pour
Astrid Prunier est absente

L'amendement n°1 est adopté

Le Président appelle au vote l'amendement n°2, du groupe « Les Écologistes de Bretagne »

Le groupe Rassemblement national vote contre
Le groupe Hissons haut la Bretagne vote contre
Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour
Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh vote pour
Le groupe Breizh a-gleiz vote pour
Les groupes de l'Exécutif votent contre
Christian Troadec vote contre
Astrid Prunier est absente

L'amendement n°2 est rejeté

Le Président appelle au vote la Feuille de route santé 2025/2029

Le groupe Rassemblement national vote contre
Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour
Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz s'abstient
Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh s'abstient
Le groupe Breizh a-gleiz vote pour
Les groupes de l'Exécutif votent contre

Christian Troadec s'abstient
Astrid Prunier est absente

La Feuille de route santé est adoptée

Vœux

Vœu RN « Pour le maintien des crédits de la PAC »

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Nous passons au vœu, chers collègues. Et nous sommes dans le timing qui était prévu à la minute près. C'est assez incroyable. Donc nous passons le vœu du Rassemblement national. Madame D'ORSANNE, j'imagine ?

René THOMAÏDIS

Rassemblement national

Non, ce sera moi, merci.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Madame, je vous en prie.

René THOMAÏDIS

Alors, les annonces récentes d'Ursula VON DER LEYEN relayées par le commissaire européen Christophe HANSEN suscitent de vives inquiétudes en Bretagne face au projet de réduire drastiquement le budget de la politique agricole commune pour la période 2028-2034 et de mettre fin à sa sanctuarisation. La baisse envisagée de la prochaine PAC, estimée à une perte de 26 % du budget une fois l'inflation prise en compte, conduirait à l'effondrement des aides directes.

Cette annonce de la Commission européenne est d'autant plus préjudiciable que notre agriculture bretonne fait face déjà à de grandes difficultés. Traités de libre-échange et concurrence internationale, volatilité des marchés, flambée des coûts de l'énergie et de l'alimentation animale, pression sanitaire, besoin d'investissements lourds pour la modernisation des exploitations, renouvellement urgent des générations alors que la Bretagne compte trois départs en retraite pour une seule installation.

L'agriculture bretonne façonne l'identité de nos territoires et occupe une place unique dans le paysage agricole français et européen. La Bretagne produit à elle seule près d'un quart du lait français, plus de la moitié de la viande porcine, et elle est de loin la première région productrice de volailles en France. Les aides de la PAC constituent une part décisive du revenu agricole, en particulier pour les filières d'élevage les plus exposées.

Ainsi, dans la filière laitière, une telle contraction des aides déstabiliserait de nombreuses exploitations familiales, déjà soumises à une forte pression sur les prix. Dans la filière porcine, où les marges sont structurellement faibles, une baisse d'une ampleur fragiliserait encore davantage la compétitivité face aux concurrents européens et internationaux. Dans la filière avicole, la diminution des aides limiterait la modernisation indispensable des bâtiments et mettrait en péril la capacité exportatrice.

La Bretagne est ainsi directement exposée aux effets d'une baisse brutale des crédits de la PAC. Une telle évolution mettrait en danger l'équilibre économique de nombreuses exploitations, accélérerait les cessations d'activité, fragiliserait les filières de transformation agroalimentaire qui font vivre des milliers de salariés et menacerait l'ensemble de la chaîne de valeur régionale.

Le Conseil régional de Bretagne, réuni en session plénière les 15, 16 et 17 octobre 2025, exprime sa vive inquiétude face à la perspective d'une réduction du budget de la PAC pour la période 2028-2034. Il demande solennellement à la Commission européenne de maintenir le niveau actuel des crédits de la PAC en euros constants et leur sanctuarisation, afin de garantir la stabilité économique des exploitations, de soutenir la nécessaire transmission des exploitations et de préserver notre souveraineté alimentaire. Je vous remercie.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous Madame. La majorité régionale ne votera pas ce vœu. D'abord parce que, lorsque nous avons fait le débat sur la PAC, nous avions posé cela et vous n'aviez pas soutenu la majorité. Et d'autre part, nous avons le vœu de Stéphane PERRIN-SARZIER qui nous semble plus global et plus équilibré. Je passe aux voix.

Stéphane DE SALLIER DUPIN

Monsieur le Président, nous on votera pour, mais j'ai une question. Nous avons des délais de dépôt de vœux. Est-ce que ceux-ci s'imposent également à la majorité ?

Loïg CHESNAIS-GIRARD

On respecte strictement le règlement intérieur, effectivement.

Stéphane DE SALLIER DUPIN

Ce qui veut dire que, très concrètement, vous ne déposez pas de vœu une fois que vous avez lu les autres ?

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Non. Vous ne le feriez pas vous-même ?

Stéphane DE SALLIER DUPIN

Non, moi non, absolument pas. Mais comme mon esprit est un peu retors, parfois j'imagine des trucs.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

C'est notre différence.

Stéphane DE SALLIER DUPIN

Exactement.

Le Président appelle au vote le vœu du groupe Rassemblement national

Le groupe Rassemblement national vote pour
Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour
Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote contre
Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh vote contre
Le groupe Breizh a-gleiz vote contre
Les groupes de l'Exécutif votent contre
Christian Troadec vote contre
Astrid Prunier est absente

Le vœu du groupe Rassemblement national est rejeté

Vœu BAG réécrit : « Pour un service public de l'éducation sur tout le territoire breton »

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci. Nous passons au vœu de Christine PRIGENT.

Christine PRIGENT

Merci. « L'École de la République, pilier fondamental de notre société, porte l'ambition de l'émancipation par le savoir, de l'égalité des chances et de la réussite de tous. Pourtant, depuis plusieurs années, ces objectifs vacillent. »

Ses propos ont été tenus par l'ex-ministre de l'Éducation nationale, Élisabeth BORNE, dans l'introduction du texte de présentation de la réforme qui a conduit à ce que soit proposée, à partir de la rentrée 2026, une licence pluridisciplinaire préparatoire aux professorats des écoles sur tout le territoire français. Les initiateurs de cette réforme l'ont présentée comme devant permettre aux étudiantes et étudiants qui s'engageront dans la nouvelle licence pluridisciplinaire de suivre enfin un parcours exigeant, professionnalisant et portant sur l'ensemble des disciplines que les enseignantes et enseignants du premier degré doivent dispenser aux élèves.

À ce titre, et conformément à la loi MOLAC, le breton et le gallo doivent également être partie intégrante de la licence pluridisciplinaire préparatoire aux professorats des écoles en Bretagne. Il s'agit là d'une réforme républicaine et structurante qui repose sur une conviction simple : le métier de professeur se valorise et s'apprend. Il mérite d'être soutenu et respecté à sa juste mesure.

Après des années de déstructuration de la formation des enseignants, et par ricochet de l'enseignement apporté à nos enfants, cette mesure apparaît positive. Mais les autorités compétentes semblent vouloir décider que le Morbihan ne proposerait pas de licence de préparation au professorat des écoles dans un cadre public. En effet, le 17 septembre dernier, lors d'une assemblée générale de l'Institut national supérieur du professorat et de l'éducation, INSPE, les personnels ont appris que le site de Vannes n'accueillerait pas la licence de préparation au professorat des écoles. Or, il s'agit de la voie qui se veut prioritaire pour accéder au métier.

Nous ne pouvons concevoir que dans le Morbihan, les étudiantes et étudiants se destinant au métier de professeur des écoles dans l'enseignement public, laïque par définition, soient obligés de préparer leur licence de professorat à des écoles dans un autre département.

Le Conseil régional de Bretagne, réuni en session les 15, 16 et 17 octobre 2025, maintenant il y a un jour de trop, demande au gouvernement et au Rectorat d'académie de mettre en place l'ensemble des moyens nécessaires pour qu'à la rentrée 2026, la nouvelle licence pluridisciplinaire préparatoire au professorat des écoles puisse être dans le réseau public, également proposée dans le Morbihan, permettant de garantir un meilleur équilibre territorial de l'offre et d'intégrer les formations à l'enseignement bilingue inscrit dans la Convention État-Région de 2022. Je vous remercie.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous, la majorité soutient ce vœu. Nous la Bretagne ?

Stéphanie STOLL

Eh bien, on votera ce vœu. On est tout à fait satisfaits de la proposition par rapport à l'aménagement territorial. Et puis, on est très heureux que vous, la majorité, et que Breizh a-gleiz aient accueilli nos propositions pour inclure les enjeux de formation des enseignants bilingues dans l'académie en application de la Convention État-Région.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Écologistes de Bretagne.

Claires DESMARES

Monsieur le Président, l'ordre des vœux, ce n'est pas celui du tirage au sort ?

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Ah si, excusez-moi, j'ai dû faire une erreur.

Claires DESMARES

On vote pour ce vœu quand même, merci.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci de votre rappel, excusez-moi. Hissons haut la Bretagne.

Agnès LE BRUN

Je ne suis pas sûre de bien comprendre « partie intégrante ». Ça veut dire que ça reste optionnel, mais que c'est intégré ou ça veut dire que c'est obligatoire ?

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Je vous laisse échanger.

Agnès LE BRUN

Je vous regarde parce que je ne veux pas avoir de torticolis, mais je ne m'adresse pas à vous en même temps. Si c'est la stricte application de la loi MOLAC, nous sommes pour. Si ça reste optionnel, c'est-à-dire que si ça n'est pas une obligation dans la licence telle qu'elle est envisagée…

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Mais non, c'est en plus des formations existantes.

Agnès LE BRUN

Partie intégrante, ça ne veut pas tout à fait dire ça. Mais enfin bref, ce n'est pas grave. Donc on est pour et on s'en réjouit.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Alors, j'essaie de reprendre le bon ordre des vœux, excusez-moi. Donc là c'est fait, pouf. Je me suis paumé tout seul.

Michaël QUERNEZ

Je vais reprendre la séance.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

C'est qui là maintenant ? Madame DESMARES, c'est à vous. Je vous en prie, Madame.

Le Président appelle au vote le vœu du groupe Breizh a-gleiz

Le groupe Rassemblement national s'abstient
Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour
Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour
Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh vote pour
Le groupe Breizh a-gleiz vote pour
Les groupes de l'Exécutif votent pour
Christian Troadec vote pour
Astrid Prunier est absente

Le vœu du groupe Breizh a-gleiz est adopté

Vœu EDB : « Pour que la préfecture délivre aux organismes de formation en langues de Bretagne l'agrément leur permettant de former des élu.es »

Claire DESMARES

Avec les casques et un peu d'indulgence, une fois n'est pas coutume.

[Propos en breton que rend compte la traduction ci-après.]

Monsieur le Président, mes chers collègues, j'aurais aimé faire ce discours tout entier en breton, mais je n'en suis pas encore capable. Cela fait plus de trois ans que nous sommes élus et malgré mes demandes, il n'a pas été possible de trouver une formation en breton adaptée à mes besoins et aux contraintes d'élus.

Alors, c'est vrai que je bricole en cours du soir, en stage d'été, avec des stages courts réguliers, avec la très bonne plateforme Desketa, mais il reste difficile et intimidant d'oser s'exprimer dans une autre langue que le français dans cet hémicycle de la Région Bretagne.

[Propos en gallo que rend compte la traduction ci-après.]

Nous sommes nombreux, ici, à utiliser les langues de Bretagne dans nos vies personnelles. À la maison, à la ferme, pour chanter, blaguer avec nos amis, converser sur la météo avec les voisins, pour bercer nos enfants. Mais parler à la tribune de la Région Bretagne, c'est une autre affaire.

[En français.]

Pour se prêter à cet exercice ingrat et codé du discours institutionnel, le parler quotidien ne suffit pas. Il faut se former et cela demande des moyens et des dispositifs adaptés. Et notre responsabilité est grande, à quoi bon voter de grands plans Marshall pour les langues de Bretagne, faire de longs discours sur l'importance de préserver et de faire vivre les langues et la culture bretonne si nous n'avons pas, pour commencer, l'idée de les faire vivre nous-mêmes, ici, dans cet hémicycle ?

Nous avons un devoir d'exemplarité. Je me félicite de voir à l'occasion de cette plénière de nouvelles voix s'exprimer en breton et en gallo. Il reste près de trois ans de mandat. Nous pourrions, vous pourriez tous et toutes y parvenir. Il existe en Bretagne des organismes de formation agréés qui disposent de toutes les garanties de qualité pédagogique. Mais il leur manque une chose, l'agrément. Un agrément délivré par la préfecture, par l'État français, selon une nomenclature dans laquelle ne figure pas aujourd'hui l'expression « en langue régionale ».

L'esprit de ce vœu est donc de demander à l'État de faire ajouter une ligne à cette nomenclature, afin que la préfecture puisse délivrer aux organismes bretons le précieux sésame. Je vous invite à soutenir et à vous engager personnellement dans la démarche de formation, que nous soyons nombreuses et nombreux à pouvoir nous exprimer ici, en breton et en gallo, et que cela soit rendu possible dans toutes les collectivités de Bretagne. *Trugarez braz*, merci à tous.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci, Madame. La majorité votera ce vœu.

Stéphanie STOLL

[Propos en breton que rend compte la traduction ci-après.]

Remettez vos écouteurs, je vais également m'exprimer quelques instants en breton, si vous le souhaitez. Merci.

Tout d'abord, je voudrais féliciter Claire, bien sûr, pour tous les efforts qu'elle a faits pour arriver à parler breton, là, dans cet hémicycle. C'est vrai que ça fait trois ans qu'elle m'a posé beaucoup de questions pour savoir comment on procédait pour la langue bretonne, comment apprendre le breton, comment obtenir des soutiens de la Région. Ce n'est pas toujours facile de donner une réponse bien claire, bien organisée.

Mais maintenant, elle a vraiment progressé et elle propose un vœu qui nous permettrait effectivement de pouvoir organiser de façon concrète pour que chacun puisse apprendre le breton, offrir en tout cas ces formations à tous les élus qui le souhaitent, de façon à ce que chacun puisse s'exprimer en breton s'il le souhaite.

J'aimerais également saluer le fait qu'il y ait eu trois nouvelles personnes qui ont osé parler breton dans cet hémicycle. C'est vrai que ce n'était pas évident pour une première. En tout cas, c'était vraiment trois nouvelles personnes. Et vous avez peut-être remarqué pendant la matinée que Madame Anne-Marie TREGUIER n'a pas mis l'écouteur pendant la question de Goulven, puisqu'elle connaît le breton, elle parle très bien breton.

Et finalement, ça montre que finalement, oui, le breton reste une langue vivante, comme le gallo. Nos langues sont des langues vivantes, et ça, c'est vraiment formidable.

Je voudrais en profiter également pour remercier votre interprète qui est en cabine, qui donne aussi un coup de main à tous ceux qui souhaitent participer à l'expression en langue bretonne. Et donc, bien entendu, je vais soutenir ce vœu. Merci.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous et merci effectivement à nos interprètes. Nous poursuivons avec Breizh a-gleiz.

Gael BRIAND

[Propos en breton que rend compte la traduction ci-après.]

Gardez vos écouteurs, si vous voulez. Je vais dire un petit mot en breton pour donner toutes mes facilitations à tous nos amis qui ont fait ces efforts pour parler breton pendant cette session. C'est vrai que ça a été vraiment très, très chouette. Bien entendu, nous allons voter ce vœu. Merci à vous.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Hissons haut la Bretagne.

Agnès LE BRUN

Bien que l'idée que je me fais de l'exemplarité, ce n'est pas l'écriture inclusive, on votera pour, bien sûr.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Madame DESMARES appelait à la tolérance, vous êtes tolérante. Merci, unanimité, merci à tous. Nous passons à Stéphane PERRIN-SARZIER, j'ai retrouvé mon ordre, pour le vœu des socio-démocrates, écologistes, régionalistes.

Le Président appelle au vote le vœu du groupe Écologistes de Bretagne

Le groupe Rassemblement national s'abstient
Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour
Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour
Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh vote pour
Le groupe Breizh a-gleiz vote pour
Les groupes de l'Exécutif votent pour
Christian Troadec vote pour
Astrid Prunier est absente

Le vœu du groupe Écologistes est adopté

Vœu du groupe Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste « Pour un cadre financier pluriannuel européen à la hauteur des enjeux »

Stéphane PERRIN-SARZIER

Merci, Monsieur le Président,

L'autre combat qui doit nous mobiliser en ce moment, outre le combat budgétaire au plan national, c'est celui sur l'ensemble des fonds européens. On ne s'est pas beaucoup éloignés des échanges tout à l'heure sur la question de la décentralisation et de l'autonomie, d'où ce vœu que nous vous présentons, qui concerne tous les fonds européens. Donc la Commission européenne a présenté le 16 juillet dernier sa proposition de cadre financier pluriannuel pour la période 2028-2034, projet de budget qui, s'il devait être adopté en l'état, risquerait de fragiliser l'équilibre historique de la construction européenne.

En effet, il prévoit un budget stable, alors même que de nouvelles priorités, notamment pour la défense de notre continent, nécessitent des moyens supplémentaires. Les politiques structurelles de cohésion agricole et de pêche, qui représentent aujourd'hui les deux tiers du budget européen, constituent les

piliers de la solidarité européenne. Elles constituent également des piliers des politiques régionales que nous portons au plus près des territoires et des Bretonnes et des Bretons. Or, la proposition réduirait drastiquement l'enveloppe dédiée à l'agriculture, la pêche et la cohésion, passant de 63 % du budget actuellement à 38 % pour la prochaine période. En conséquence, l'enveloppe française baisserait de 10 % pour passer de 90,1 milliards d'euros contre 98,7 milliards d'euros pour la période 2021-2027, cette proposition n'est pas acceptable. Elle compromettrait le soutien nécessaire à notre souveraineté alimentaire ainsi que les investissements indispensables au développement et à la compétitivité de nos territoires. Du reste, la Commission laisse aux États membres la capacité de déterminer les autorités de gestion de ces fonds via un seul plan national et régional pour chaque État membre.

La Région Bretagne a démontré son efficacité, sa rigueur et sa capacité à travailler au plus près des acteurs économiques, agricoles, maritimes et sociaux, assurant ainsi la meilleure mise en œuvre possible des politiques européennes sur son territoire, et de façon plus performante que l'État. La double menace d'un budget réduit et d'une possible renationalisation de la gestion des fonds invite à une action proactive des élus locaux. C'est en ce sens que les élus régionaux ont adopté à la session de juin 2025 une position sur les enjeux de la cohésion, la pêche et l'agriculture. Et les membres de la Conférence territoriale pour l'action publique ont également alerté le Premier ministre sur les conséquences particulièrement lourdes pour la Bretagne. Région profondément européenne, la Bretagne continuera de plaider pour une Europe des territoires, solidaire et décentralisée.

À la suite de la présentation du cadre financier pluriannuel, le Conseil régional de Bretagne veut donc, par ce vœu, rappeler son attachement à un budget européen ambitieux, garantissant les équilibres budgétaires historiques, en particulier pour la politique agricole commune, la politique commune de la pêche et la politique de cohésion, réaffirme son opposition ferme à toute renationalisation de la gestion des fonds européens et demande le maintien du modèle de gestion décentralisé mis en œuvre depuis 2014, gage d'efficacité, de transparence et de proximité, invite le futur gouvernement à sanctuariser le rôle des régions dans la gestion des fonds européens, dans un futur acte de décentralisation, dans un esprit de partenariat loyal et de confiance. Appelle le gouvernement à renforcer les budgets consacrés à la souveraineté alimentaire. Demande que ces politiques ne soient pas considérées comme des variables d'ajustement budgétaire, mais bien comme des priorités intrinsèques de l'Union, essentielles à la souveraineté, sa cohésion et sa stabilité, et enfin défend la création de nouvelles ressources propres de l'Union européenne afin d'assurer le financement durable de ces politiques.

Je me permets deux ajouts personnels. Le premier pour dire que les débats actuellement en cours au Parlement européen, et nous avons des parlementaires européens dans notre hémicycle, montrent que nous avons encore des voies d'avancement, notamment via le Parlement européen. La deuxième chose, c'est que j'ajouterai un vœu personnel à ce vœu, c'est qu'il ne peut pas rester qu'un vœu du Conseil régional de Bretagne, et moi j'invite vraiment toutes les collectivités bretonnes, et même le monde professionnel de la pêche, le monde économique, à s'en saisir, parce qu'ils sont toutes et tous concernés en tant que bénéficiaires de ces fonds. Je vous remercie.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous, merci vraiment. Et je passe aux voix, RN ?

Virginie D'ORSANNE

Oui, je voulais juste revenir un petit peu sur ce qu'a dit Monsieur DE SALLIER DUPIN. Effectivement, nous on dépose nos vœux le lundi matin et on ne reçoit les vœux, y compris le vôtre, que le mardi après-midi. Alors vous avez refusé notre vœu tout de suite et puis vous nous faites un vœu qui ressemble exactement au nôtre, à peu près, à quelques exceptions près. Donc on s'abstient.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Nous la Bretagne.

Bernard MARBOEUF

Oui, merci Monsieur le Président, ce vœu est important. Et je redis ce que vient de dire Monsieur PERRIN-SARZIER. Il sollicite les différentes collectivités, etc. J'aurais souhaité très sincèrement et amicalement que ce vœu ait pu être travaillé d'une façon transpartisane. Nous l'avons découvert sur un dossier majeur qui engage effectivement des masses d'argent importantes pour nos filières. J'aurais souhaité véritablement qu'il y ait eu préalablement un travail transpartisan, surtout que l'engagement breton pour l'Europe ne se dément pas. Voilà, nous voterons ce vœu.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. C'est aussi un vœu qui a été inspiré d'un travail avec la CTAP, au cours de laquelle j'ai présenté l'esprit de ce vœu et j'ai fait signer un courrier à tous les membres de la CTAP. Malheureusement, deux membres de la CTAP sont abstenus, mais tout le monde a voté. Mais j'entends votre remarque et merci de votre vote.

Stéphane DE SALLIER DUPIN

Ce sera pour avec une petite explication, Monsieur le Président, une petite précision. Alors il est d'usage de dire que tout cela vient de la Commission. C'est vrai. Et je n'ai pas pour habitude de défendre la Commission. Seulement, il faut quand même avoir conscience que la Commission, elle met en œuvre la volonté des États membres. Et ça, il ne faut pas se tromper complètement. Donc le débat au Parlement européen est bien présent sur le sujet. Mais ne perdons pas l'idée que derrière la Commission, dont la mise en forme est ce qu'elle est, il y a des directives qui sont données quand même par le Conseil. Ce sera pour ce vœu, en cohérence avec l'ensemble des membres du groupe. Mais on ne garde pas ce petit élément de détail qui n'en est pas un. On ne le perd pas.

Le Président appelle au vote le vœu du groupe Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Le groupe Rassemblement national s'abstient
Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour
Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote pour
Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh vote pour
Le groupe Breizh a-gleiz vote pour
Les groupes de l'Exécutif votent pour
Christian Troadec vote pour
Astrid Prunier est absente

Le vœu du groupe Bretagne Sociale Démocrate, écologiste est régionaliste est adopé

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Merci à tous, ce vœu est adopté. Il nous reste le vœu du groupe Hissons haut la Bretagne, je ne vois plus Madame LE CALLENNEC, sauf si elle s'est cachée, et donc c'est vous…

Vœu du groupe Hissons haut la Bretagne « Renoncez au Versement mobilité régional et rural ! »

Stéphane DE SALLIER DUPIN

Je vais le porter, c'est le feu d'artifice pour la fin, Monsieur le Président. Je veux vous parler du versement mobilité régional et dit rural. Depuis que cette taxe a été votée par la majorité au mois de juin, de mémoire, les témoignages affluent de chefs d'entreprise qui nous disent qu'ils ne comprennent pas cette décision. C'est également le cas des organisations patronales, y compris le MEDEF, qui se sont senties piégées par vos propos, Monsieur le Président. Et si le courrier que vous avez envoyé à la Conférence de financement des mobilités l'a été avec leur signature, il ne constitue en rien une approbation par les chefs d'entreprise ou par leurs représentants de la création de ce nouvel impôt de production sur la masse salariale.

La TAC, la taxe anticompétitivité, qui est une véritable attaque contre le monde productif. Dans un contexte national où les défaillances d'entreprises se multiplient, où la question de la compétitivité des entreprises est devenue non seulement un enjeu pour chaque entreprise, mais devient également une question de souveraineté régionale, d'aménagement du territoire breton, cette nouvelle taxe dite « versement de mobilité régional et rural » revient à faire courir nos entreprises avec un sac à dos chargé de pierres, de cailloux. Forcément, les entreprises courront moins vite que les entreprises des régions voisines qui n'ont pas instauré le VMRR. Décidément, vous n'avez rien retenu du cas Bridor à Liffré dans votre commune.

Je vais donc me permettre de vous lire notre vœu. La loi de finances 2025 a ouvert la possibilité pour les régions de mettre en place un versement de mobilité régional et rural, qui n'est autre qu'une taxe de plus sur la masse salariale des entreprises publiques et privées, quand certains conseils régionaux sont parvenus, tout en menant avec succès de vastes plans d'économie, à ne pas activer cette nouvelle charge qui pèse sur les finesses des établissements, la majorité, votre majorité, Monsieur le Président, l'a votée à la session de juin, sans avantage clair de son utilisation, sans programme pluriannuel d'investissement des mobilités.

Ce qu'assemblée peut faire assemblée peut défaire, donc compte tenu de l'impact négatif de ce versement mobilité régional et rural sur la compétitivité des entreprises bretonnes, comme sur les finances des hôpitaux, EHPAD et autres collectivités locales, l'assemblée régionale renonce à instaurer ce versement mobilité additionnel qui n'a de rural que de nom. Je vous remercie.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. Est-ce que ce vœu s'adresse aussi à Vitré communauté, qui a un VM 10 fois plus important que celui de la Région ?

Stéphane DE SALLIER DUPIN

Est-ce le VMRR, Monsieur le Président ?

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Ah bah s'il faut enlever une lettre, on enlève une lettre.

Stéphane DE SALLIER DUPIN

Ce n'est pas ça, le sujet.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Je parle d'argent, moi. Vous me dites compétitivité 0,15, 1,50. Je vous parle d'argent, je vous parle de lettres.

Stéphane DE SALLIER DUPIN

Moi aussi, mais je vous parle de taxes additionnelles et vous le savez parfaitement, je connais la pirouette.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Ce n'est pas une pirouette.

Stéphane DE SALLIER DUPIN

Seulement l'enjeu, c'est quoi ? 35 millions sur la commission, grosso modo, sur la Région, à la louche ?

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Sur Vitré, c'est 1 à 10.

Stéphane DE SALLIER DUPIN

Non, ce que je veux dire, et vous le savez… Vitré, qui plus est…

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Pour faire la gratuité en plus, les chefs d'entreprise sont très en colère, ils me le disent régulièrement. Michaël QUERNEZ pour répondre.

Stéphane DE SALLIER DUPIN

Et Liffré ?

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Ce n'est pas la gratuité à Liffré. Vitré c'est la gratuité sur l'argent des entreprises. Michaël QUERNEZ.

Michaël QUERNEZ

Monsieur le Président, chers collègues. Président, permettez-moi de vous citer.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Ah ! Nous avons une réunion budgétaire demain matin, Monsieur QUERNEZ, vous faites très bien.

Michaël QUERNEZ

Je vous en prie. Et ça commence. Moi qui étais heureux de finir cette soirée. Alors, « les mobilités, c'est l'attractivité de demain, la compétitivité de nos entreprises, le pouvoir d'achat des salariés, la qualité de vie de nos concitoyens. C'est aussi la transition en actes. » Monsieur le Président, très sérieusement, ce sont les mots que vous avez eus hier lorsqu'il s'est agi d'ouvrir notre session et qui me paraissent parfaitement adaptés au sujet qui est le nôtre, les mobilités, c'est évidemment quelque chose de parfaitement stratégique.

Je ne sais pas si je dois revenir dans le détail sur la réponse que j'ai pu apporter hier. Je suis désolé, mais il y a les questions orales et les vœux, alors je ne sais pas si vous devez vous coordonner. Ce n'est pas une invitation à le faire, parce que j'ai répondu à une question orale du Rassemblement national, où j'ai pu dire ce qui avait motivé notre décision, à défaut d'avoir d'autres solutions de financement, je pense m'être exprimé très clairement à ce sujet. Et dire pourquoi nous avions absolument besoin de poursuivre nos efforts en la matière. Et lorsque vous évoquez le fait qu'il n'y aurait pas de feuille de route, ou qu'il n'y aurait pas, je dirais, de traces de ce que nous allons faire de ce VMRR, je pense que nous avons dit un certain nombre de choses, et ne serait-ce que lorsqu'il s'agit de financer, puisque vous parlez des investissements, les 233 millions d'euros du CPER entre 2023 et 2027, vous comprendrez que l'usage du VMRR devient quelque chose d'absolument essentiel.

Je veux dire pourquoi nous avons pris cette décision. On veut simplement garder le meilleur TER de France. On a évoqué les questions de régularité, mais il y a pour apprécier ce qu'est le meilleur TER de France, trois indicateurs qu'il nous faut prendre en compte. Le ratio charge/train-kilomètre qui mesure la performance et l'efficience de la production, le ratio recette-charge qui mesure l'attractivité du TER et la capacité à aller chercher des recettes, et le ratio contribution-kilomètre mesure ce que coûte le TER à la collectivité. Eh bien, nous sommes en deuxième, première et deuxième. Donc finalement, nous sommes en première position. Nous avons le meilleur TER de France et notre ambition, c'est de le conserver et au contraire d'être au rendez-vous à la fois des renforts d'offres et de la décarbonation nécessaire, puisque nous avons aussi en la matière quelques efforts à faire. Il nous reste quelques efforts à faire en matière de décarbonation de nos TER.

Donc ces moyens financiers, ils nous sont absolument essentiels pour poursuivre notre chemin. Et l'attitude que vous avez, moi je ne l'aurais pas, parce que je ne viens pas, et c'est un peu l'invitation qui nous est faite par notre président, mais je ne viendrais pas ici commenter les politiques des EPCI AOM avec lesquelles j'ai à cœur de travailler, d'ailleurs au sein de Bretagne Mobilité, il ne me viendrait pas l'idée de commenter les décisions qui sont prises dans les EPCI. Non. J'ai dit qu'il ne me viendrait pas à l'idée de le faire. Donc je ne l'ai pas fait. J'ai dit que je ne le ferais pas. Donc il ne me viendrait pas à l'idée de commenter ce que font les EPCI AOM en la matière. Mais je peux dire juste des choses factuelles, pour que tout le monde comprenne bien de quoi il s'agit.

Nous avons 24 EPCI AOM en Bretagne, ça veut dire que ce ne sont pas tous les EPCI AOM qui lèvent le versement mobilité, mais il y en a 24 qui le lèvent à hauteur de 350 millions d'euros. Et pour ce qui nous

concerne, le versement mobilité régional et rural pourrait nous rapporter entre 35 et 40 millions d'euros, dont 10 % d'ailleurs, c'est le fameux R, qui seront reversés *de facto*, puisque c'est la loi, aux territoires ruraux. Donc il ne viendrait pas à l'idée, effectivement, de venir commenter les stratégies financières et fiscales de ces territoires, et de venir apprécier la manière dont ils portent les mobilités au cœur de leurs territoires. Et je ne viendrais d'ailleurs pas non plus, mais c'est factuel, juger de l'attitude des élus qui siègent dans cet hémicycle, au moment où ils sont non plus élus régionaux, mais élus communautaires, et ils ont à prendre un certain nombre de décisions.

Mais je pense que dire les choses factuellement, ce n'est pas juger. Alors je vais vous dire ce que font les élus de votre groupe. Monsieur Nicolas BELLOIR a voté le versement mobilité. Monsieur Stéphane DE SALLIER DUPIN, vous avez voté le versement mobilité. Vous vous êtes ensuite opposé à cette hausse, mais vous avez voté un taux à 0,65 %. Madame Isabelle LE CALLENNEC a voté en 2023 le versement mobilité sur son territoire, c'est ce que dit le président, à hauteur de 0,2 %, donc c'est légèrement plus haut que le versement mobilité que nous allons voter. Elle s'est exprimée en ces termes, en 2023 : « Le versement mobilité est devenu nécessité pour notre territoire. »

Monsieur Patrick LE DIFFON, président de Ploërmel Communauté, a voté le versement mobilité à hauteur de 0,55 %. Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ a voté le versement mobilité à hauteur de 1,2 %. Madame Aurélie MARTORELL a voté le versement mobilité à hauteur de 1,8 %. Madame PARMENTIER Mélina a voté le versement mobilité à hauteur de 2 %. Et Monsieur Stéphane ROUDAUT a voté le versement mobilité à hauteur de 2 %. Les élus qui siègent dans votre groupe, de par leurs décisions, ont donc contribué, de par leur vote, qu'il ne m'appartient pas de juger, en tant que conseillers communautaires dans leur intercommunalité, ça permet juste de lever 56,2 millions d'euros. 56,2 millions d'euros à comparer aux 35 millions d'euros que la Région Bretagne, pour un territoire qui me paraît être juste un peu plus grand, va lever.

Autant vous dire qu'on ne va pas nous refaire le numéro, mais en politique, je pense qu'on doit avoir de la cohérence, on doit avoir une colonne vertébrale, et quand on siège dans un hémicycle, on s'attache à avoir des votes qui soient cohérents avec ceux qu'on a par ailleurs dans son territoire. Et moi, je le dis ici ouvertement, le petit numéro que vous nous faites à chaque fois sur le versement en mobilité régional et rural, vous n'avez pas capacité à le tenir, puisque dans vos territoires, vous levez le versement de mobilité sans nous faire des grands discours sur l'impact que ça pourrait avoir pour les entreprises.

Ce que je souhaite vous dire par ailleurs, je ne vais pas… Oui, il faut conclure, puis la session va s'arrêter là. Mais moi, je trouve que cette manière de faire de la politique est vraiment désagréable. Et ensuite vous nous invitez, et là vous l'avez encore fait, à avoir une attention particulière pour les services publics. Et nous l'avons, notamment pour les services de santé, les EHPAD et les hôpitaux, et à faire en sorte que le versement en mobilité régional et rural ne soit pas, je dirais que la fiscalité ne soit pas assise sur ces derniers.

Mais pourquoi pas ? Donc il faut déposer des amendements dans la future loi de finances, je vous invite à y travailler, mais faites attention aux effets collatéraux que ça pourrait avoir. Je vous le dis aussi, parce que si on vient à exonérer tous ces établissements du versement de mobilité régional et rural, je ne vois pas comment on ne vient pas les exonérer du versement de mobilité. Et là, je ne suis pas certain ! Je ne suis pas certain… Non, non, arrêtez de nous raconter des cracs tout le temps. Je ne suis pas certain que vous soyez suivis par tous vos collègues dans tous les territoires, parce qu'ils vont commencer à faire leurs petits calculs, ils vont vous dire qu'ils sont bien sympas au Conseil régional de Bretagne, mais ils sont juste en train de nous mettre en très grande difficulté dans nos territoires.

Alors, Monsieur DE SALLIER DUPIN, je vous invite à travailler très sérieusement sur ces sujets, à nous accompagner, au contraire, dans les démarches que nous avons engagées auprès du MEDEF, à nous accompagner, au contraire, je dirais, dans l'examen de la loi de finances, et à faire en sorte que tous les parlementaires avec lesquels vous travaillez matin, midi et soir, nous aident à obtenir d'autres ressources financières et fiscales pour pouvoir, effectivement, faire en sorte que nous puissions être au rendez-vous des mobilités, des attentes des Bretonnes et des Bretons, et qu'enfin on puisse se départir du versement mobilité régional et rural, ce que nous souhaitons. Voilà, je vous invite à travailler, Monsieur DE SALLIER DUPIN.

Applaudissements.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous. RN.

Virginie D'ORSANNE

Oui, alors nous, nous étions un petit peu étonnés sur la forme de ce vœu, puisqu'on a l'impression de se faire un vœu à nous-mêmes. Moi, j'avais l'impression que d'habitude, c'était la Région qui demandait…

Loïg CHESNAIS-GIRARD

C'est une adresse au Président.

Virginie D'ORSANNE

Mais bon, par contre nous sommes tout à fait pour ce vœu et nous le soutenons.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Nous la Bretagne.

Alexandra GUILLORÉ

Monsieur le Président, le VMRR est-il un bon support pour obtenir 40 millions d'euros par an pour la politique régionale des mobilités ? Évidemment non. Nous sommes tous conscients, et nous l'avons déjà dit, de l'incongruité de financer les politiques de mobilité avec une fiscalité construite sur la masse salariale. Pour autant, en responsabilité, avec lucidité et en cohérence avec nos choix locaux, moi je ne sais pas être ici à Rennes contre le VMRR, alors que je l'ai mis en place et que je l'ai voté en tant qu'exécutif à Landerneau. Je ne sais pas faire ça. Donc on l'a voté avec lucidité, avec pragmatisme, dans le cadre législatif, le seul cadre législatif dont nous disposons. Nous l'avions effectivement voté, donc évidemment, nous voterons contre ce vœu.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci de votre cohérence Madame. Écologistes de Bretagne.

Loïc LE HIR

Je crois que dans l'hémicycle, nous sommes tous pour le train du quotidien, donc nous voterons contre ce vœu.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Hissons haut la Bretagne, nous connaissons votre vote.

Stéphane DE SALLIER DUPIN

J'aimerais une explication de vote, Monsieur le Président. Je l'ai quand même.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Méfiez-vous. Méfiez-vous.

Stéphane DE SALLIER DUPIN

Non, ce que je veux dire, c'est que, mais oui ! Bon. La technique du conseil municipal de Quimperlé qui consiste à essayer de renvoyer son opposition sur le thème « Vous êtes un feignant, vous ne foutez rien, il faut vous mettre au travail », je pense que là-dessus, ce n'était pas d'une élégance absolument redoutable. Par ailleurs, je vous invite à réviser vos fiches sur mes votes en conseil communautaire de Lamballe Terre et Mer là-dessus. Enfin, vous mélangez vraiment des choux et des carottes. On va aller dîner, mais là, sur ce coup-là, je n'irai pas à la soupe. Ce que je veux dire, c'est qu'on ne peut pas comparer les deux. Mais non, absolument pas. Et vous le savez, donc nous voterons notre vote. Et je vous remercie.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci, Monsieur TROADEC.

Christian TROADEC

Moi j'inviterais d'abord Michaël QUERNEZ s'il veut bien venir expliquer à Carhaix Poher Communauté la manière dont il a pu mettre en œuvre ce versement de mobilité pour que nous-mêmes on puisse l'adopter à Carhaix, puisque à une voix près, à cause des amis de Monsieur DE SALLIER DUPIN, on ne réussit pas justement à faire en sorte de mettre en place ce versement de mobilité qui serait aussi très important pour nos finances et les capacités de transport sur un petit territoire rural comme celui de Carhaix. Donc je vote contre le vœu.

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Merci à vous, un mot pour terminer. Quand on parle compétitivité des entreprises, charges pour les entreprises, on ne peut pas leur dire qu'il y a la bonne taxe qui est celle de l'interco et la mauvaise taxe qui est celle de la Région.

Applaudissements.

Donc vous ne pouvez pas me faire le coup du chou et des carottes. Le chef d'entreprise, on comprend son désarroi devant les taxes. On comprend que ce n'est pas le bon vecteur que de taxer le travail, on le dit tous ici. Mais de venir me dire que quand c'est vous qui levez les interros, les chefs d'entreprise ne le sentent pas, et que quand c'est nous, on est des horribles suceurs de taxes des chefs d'entreprise, ça va, quoi. Ça va. Bien. Le vœu est rejeté.

Le Président appelle au vote le vœu du groupe le vœu du groupe « Hissons haut la Bretagne »

Le groupe Rassemblement national vote pour
Le groupe Hissons haut la Bretagne vote pour
Le groupe Nous la Bretagne – Ni Breizhiz vote contre
Le groupe Les Écologistes de Bretagne – Ekologourien Breizh vote contre
Le groupe Breizh a-gleiz vote contre
Les groupes de l'Exécutif votent contre
Christian Troadec vote contre
Astrid Prunier est absente

Le vœu du groupe « Hissons haut la Bretagne » est rejeté

Désignations dans les organismes extérieurs

Loïg CHESNAIS-GIRARD

Désignations dans les organismes extérieurs, vous avez reçu un joli tableau. Est-ce qu'il y a des remarques sur ce joli tableau ? Eh bien, il est adopté. On avait dit 30. Il est 28. Je propose de faire une petite chanson de 2 minutes. La séance est levée. Je rappelle que les dîners sont réservés à l'avance. Ceux qui ont réservé leur dîner peuvent aller dîner. Ceux qui n'ont pas réservé leur dîner, n'agressez pas le chef, il n'a pas de dîner magique. Il y a seulement ceux qui s'étaient inscrits pour le dîner qui peuvent y aller. Les autres, belle soirée. Ceux qui dînent, belle soirée aussi. La séance est levée. Merci aux services des assemblées, ici, là, qui travaillent beaucoup. Merci à la régie, aux cuisines qui nous excusent d'avoir avancé plus vite que prévu et on va se débrouiller pour demain. Merci aux services, au cabinet. Merci à tous. Bonne soirée.

Clôture de séance à 20h28.

ALEXANDRE Delphine, Vice-présidente du Conseil régional, Communistes et progressistes

Pour la santé en Bretagne – Feuille de route santé 2025/2029 ..... 234, 248, 249

ALLAIN Olivier, Bretagne Centre Gauche

Questions orales 133

BRÉHIER Tristan, Nous la Bretagne – Ni Breizhiz

Feuille de route mobilité des biens et des marchandises 84, 95

Intervention du Haut conseil breton pour le climat 149

Une gouvernance des ports de plaisance bretons, renouvelée pour une exploitation harmonisée et performante au service des usagers 231

BRIAND Gael, Breizh a-gleiz

Création d'une structure de portage foncier long terme dans le cadre de la stratégie régionale de sobriété foncière 185

Décentralisation 221

Feuille de route mobilité des biens et des marchandises 87, 96

Une gouvernance des ports de plaisance bretons, renouvelée pour une exploitation harmonisée et performante au service des usagers 228

Vœux 259

CADIOU Gaby, Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Création d'une structure de portage foncier long terme dans le cadre de la stratégie régionale de sobriété foncière 181

CARÉ Patrick, Président du CESER

Intervention Président du CESER 171

CHAPPÉ Fanny, Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Rénovation énergétique et habitat 192

CHESNAIS-GIRARD Loïg, Président du Conseil régional, Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Décentralisation 217

Décision modificative n°2 au budget 2025 ..... 66, 70

Discours du Président 15

Feuille de route mobilité des biens et des marchandises 97

Intervention des groupes politiques 20

Intervention du Haut conseil breton pour le climat 154

Rendu compte de la délégation du Président pour l'exercice de sa délégation en matière de mandats spéciaux 116

Rénovation énergétique et habitat 199

CROCQ André, Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Rapport relatif aux participations régionales de toutes natures Exercice 2024 111

Rénovation énergétique et habitat 191, 198

CUEFF Daniel, Vice-président du Conseil régional, Bretagne ma vie

Décentralisation 217

Intervention des groupes politiques....35

Questions orales 138, 139

D'ORSANNE Virginie, Rassemblement national

Création d'une structure de portage foncier long terme dans le cadre de la stratégie régionale de sobriété foncière 182

Décentralisation 209

Feuille de route mobilité des biens et des marchandises....83

Intervention de M.l'Ambassadeur d'Ukraine 41

Intervention des groupes politiques....23

Pour la santé en Bretagne – Feuille de route santé 2025/2029 239

Vœux 260

DADKHAH Forough, Vice-présidente du Conseil régional, Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Intervention de M.l'Ambassadeur d'Ukraine 40

DAVID Olivier, Vice-président du Conseil régional, Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Questions orales 126

DE KERSAUSON Florent, Rassemblement national

Rapport relatif aux participations régionales de toutes natures Exercice 2024....112

Une gouvernance des ports de plaisance bretons, renouvelée pour une exploitation harmonisée et performante au service des usagers 226

DE MELLON Gérard, Rassemblement national

Décision modificative n°2 au budget 2025 51

DE SALLIER DUPIN Stéphane, Hissons haut la Bretagne

Décision modificative n°2 au budget 2025 55

Feuille de route mobilité des biens et des marchandises....89, 96

Rapport annuel réglementaire relatif aux dépenses consacrées aux aides d'État en 2024, par les collectivités territoriales et leurs groupements, sur le territoire de la Région Bretagne et Bilan annuel 2024 des politiques publiques économie....106

Vœux 261, 265

DESMARES Claire, Les Écologistes de Bretagne

Décision modificative n°2 au budget 2025 67

Intervention des groupes politiques....28

Pour la santé en Bretagne – Feuille de route santé 2025/2029 ....242, 249, 251

Questions orales 127

Vœux 257

DUBREUIL Vincent, Co-président du Haut conseil breton pour le climat

Intervention du Haut conseil breton pour le climat....144, 152

DUPUY Julie, Les Écologistes de Bretagne

Intervention du Haut conseil breton pour le climat.... 149

Rénovation énergétique et habitat 201

Une gouvernance des ports de plaisance bretons, renouvelée pour une exploitation harmonisée et performante au service des usagers 227

FORTIN Laurence, Vice-présidente du Conseil régional, Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Création d'une structure de portage foncier long terme dans le cadre de la stratégie régionale de sobriété foncière....181, 186

Rapport annuel règlementaire relatif aux dépenses consacrées aux aides d'État en 2024, par les collectivités territoriales et leurs groupements, sur le territoire de la Région Bretagne et Bilan annuel 2024 des politiques publiques économie....99, 109

Rapport relatif aux participations régionales de toutes natures Exercice 2024.... 111, 112

GALLO-KERLEAU Anne, Vice-présidente du Conseil régional, Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Questions orales 130

GOUEZ Aziliz, Breizh a-gleiz

Décentralisation 213

Intervention de M.l'Ambassadeur d'Ukraine 42

Intervention des groupes politiques....30

Questions orales 131

GRELAUD Gladys, Communistes et progressistes

Feuille de route mobilité des biens et des marchandises....82

GUILLORÉ Alexandra, Nous la Bretagne – Ni Breizhiz

Classement de la réserve naturelle régionale des marais, dunes et baies de Guissény....176, 178

Création d'une structure de portage foncier long terme dans le cadre de la stratégie régionale de sobriété foncière 184

Intervention de M.l'Ambassadeur d'Ukraine 42

Intervention des groupes politiques....26

Rénovation énergétique et habitat 194, 200

Vœux 265

GUYONVARC'H Christian, Breizh a-gleiz

Décentralisation 212

Intervention du Haut conseil breton pour le climat.... 150

HÉNAFF Loïc, Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Feuille de route mobilité des biens et des marchandises....79, 92

JOUNEAUX-PEDRONO Élisabeth, Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Pour la santé en Bretagne – Feuille de route santé 2025/2029 237

KRÜGER Katja, Communistes et progressistes

Décentralisation 205

Intervention des groupes politiques 19

LE BECHEC Carole, Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Classement de la réserve naturelle régionale des marais, dunes et baies de Guissény 174, 178, 179

Intervention des groupes politiques 20

LE BRAS Olivier, Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Classement de la réserve naturelle régionale des marais, dunes et baies de Guissény 175

LE BRAZIDEC Raymond, Bretagne Centre Gauche

Décentralisation 207

LE BRUN Agnès, Hissons haut la Bretagne

Classement de la réserve naturelle régionale des marais, dunes et baies de Guissény 179

Intervention des groupes politiques 32

Plan régional en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation 2025-2031 ..... 165, 170

Questions orales 134

Rapport relatif aux participations régionales de toutes natures Exercice 2024 112

LE CALLENNEC Isabelle, Hissons haut la Bretagne

Création d'une structure de portage foncier long terme dans le cadre de la stratégie régionale de sobriété foncière 184, 188

Décentralisation 214, 221

Intervention du Haut conseil breton pour le climat 151

Questions orales 137

LE DIFFON Patrick, Hissons haut la Bretagne

Pour la santé en Bretagne – Feuille de route santé 2025/2029 245

LE FUR Patrick, Rassemblement national

Plan régional en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation 2025-2031 161

Questions orales 120

Rapport annuel réglementaire relatif aux dépenses consacrées aux aides d'État en 2024, par les collectivités territoriales et leurs groupements, sur le territoire de la Région Bretagne et Bilan annuel 2024 des politiques publiques économie 102

Rénovation énergétique et habitat 193

LE GOFF Aurélie, Rassemblement national

Questions orales 121

LE GUERNEVÉ Fabien, Hissons haut la Bretagne

Une gouvernance des ports de plaisance bretons, renouvelée pour une exploitation harmonisée et performante au service des usagers 229

LE HIR Loïc, Les Écologistes de Bretagne

Classement de la réserve naturelle régionale des marais, dunes et baies de Guissény 178

Création d'une structure de portage foncier long terme dans le cadre de la stratégie régionale de sobriété foncière 188

Feuille de route mobilité des biens et des marchandises 86, 95

Plan régional en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation 2025-2031 ..... 162, 169

LE STRADIC Gaëlle, Vice-présidente du Conseil régional, Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Une gouvernance des ports de plaisance bretons, renouvelée pour une exploitation harmonisée et performante au service des usagers 225

LÉCUYER Arnaud, Vice-président du Conseil régional, Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Décision modificative n°2 au budget 2025 58

Questions orales 120, 128

Rapport annuel réglementaire relatif aux dépenses consacrées aux aides d'État en 2024, par les collectivités territoriales et leurs groupements, sur le territoire de la Région Bretagne et Bilan annuel 2024 des politiques publiques économie 107

MARBOEUF Bernard, Nous la Bretagne – Ni Breizhiz

Communication sur les décisions de virements de crédits de chapitre à chapitre 114

Décision modificative n°2 au budget 2025 ..... 53, 66

Questions orales 123

Vœux 261

MARTORELL Aurélie, Hissons haut la Bretagne

Rendu compte de la délégation du Président pour ester en justice 117

Rendu compte de la délégation du Président pour l'exercice de sa délégation en matière de mandats spéciaux 115

MOLAC Paul, Autonomie et régionalisme

Rapport annuel réglementaire relatif aux dépenses consacrées aux aides d'État en 2024, par les collectivités territoriales et leurs groupements, sur le territoire de la Région Bretagne et Bilan annuel 2024 des politiques publiques économie 101

NICOLAS Armelle, Nous la Bretagne – Ni Breizhiz

Plan régional en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation 2025-2031 169

Rapport annuel réglementaire relatif aux dépenses consacrées aux aides d'État en 2024, par les collectivités territoriales et leurs groupements, sur le territoire de la Région Bretagne et Bilan annuel 2024 des politiques publiques économie 103

NICOLAS Gaëlle, Hissons haut la Bretagne

Intervention de M.l'Ambassadeur d'Ukraine 43

Rénovation énergétique et habitat 196

OILLIC Goulven, Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Intervention du Haut conseil breton pour le climat 147, 148

OMELCHENKO Vadym, Ambassadeur d'Ukraine

Intervention de M.l'Ambassadeur d'Ukraine 38, 44

PALLUEL Denis, Bretagne ma vie

Plan régional en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation 2025-2031 165

PATAULT Anne, Bretagne Centre Gauche

Intervention des groupes politiques 24, 26

Pour la santé en Bretagne – Feuille de route santé 2025/2029 240

PERRIN-SARZIER Stéphane, Vice-président du Conseil régional, Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Décision modificative n°2 au budget 2025 ..... 47, 59, 61, 64

Vœux 259

PICHON Ronan, Vice-président du Conseil régional, Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Plan régional en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation 2025-2031 ..... 158, 167

PRIGENT Christine, Breizh a-gleiz

Classement de la réserve naturelle régionale des marais, dunes et baies de Guissény 177

Plan régional en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation 2025-2031 ..... 164, 170

Rénovation énergétique et habitat 195

Vœux 255

QUERNEZ Michaël, Vice-président du Conseil régional, Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Décentralisation 202

Intervention du Haut conseil breton pour le climat 153

Lancement de la procédure de délégation de gestion et d'exploitation de la gare routière de Rennes 233

Plan régional en faveur des insectes pollinisateurs et de la pollinisation 2025-2031 161

Questions orales 121, 124, 135

Une gouvernance des ports de plaisance bretons, renouvelée pour une exploitation harmonisée et performante au service des usagers 224, 230

Vœux 263

ROBIC Guillaume, Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Décentralisation 206

SOHIER Ana, Breizh a-gleiz

Décision modificative n°2 au budget 2025 54

Questions orales 129

STOLL Stéphanie, Nous la Bretagne – Ni Breizhiz

Décentralisation 211

Pour la santé en Bretagne – Feuille de route santé 2025/2029 ..... 241, 252

Questions orales 125

Vœux 258

TABART Valérie, Breizh a-gleiz

Pour la santé en Bretagne – Feuille de route santé 2025/2029 ..... 243, 251, 252

Rapport annuel réglementaire relatif aux dépenses consacrées aux aides d'État en 2024, par les collectivités territoriales et leurs groupements, sur le territoire de la Région Bretagne et Bilan annuel 2024 des politiques publiques économie 103

THOMAÏDIS Renée, Rassemblement national

Vœux 254

TOUDIC Arnaud, Bretagne ma vie

Pour la santé en Bretagne – Feuille de route santé 2025/2029 246

TREGUIER Anne-Marie, Co-présidente du Haut conseil breton pour climat

Intervention du Haut conseil breton pour le climat 141, 152

TRÉ-HARDY Jérôme, Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Rapport annuel réglementaire relatif aux dépenses consacrées aux aides d'État en 2024, par les collectivités territoriales et leurs groupements, sur le territoire de la Région Bretagne et Bilan annuel 2024 des politiques publiques économie 100

TROADEC Christian, Autonomie et régionalisme

Décentralisation 221

Décision modificative n°2 au budget 2025 69

Vœux 266

UZENAT Simon, Bretagne Sociale Démocrate, écologiste et régionaliste

Décision modificative n°2 au budget 2025 49